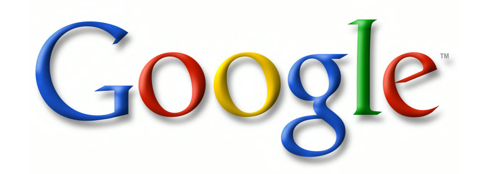
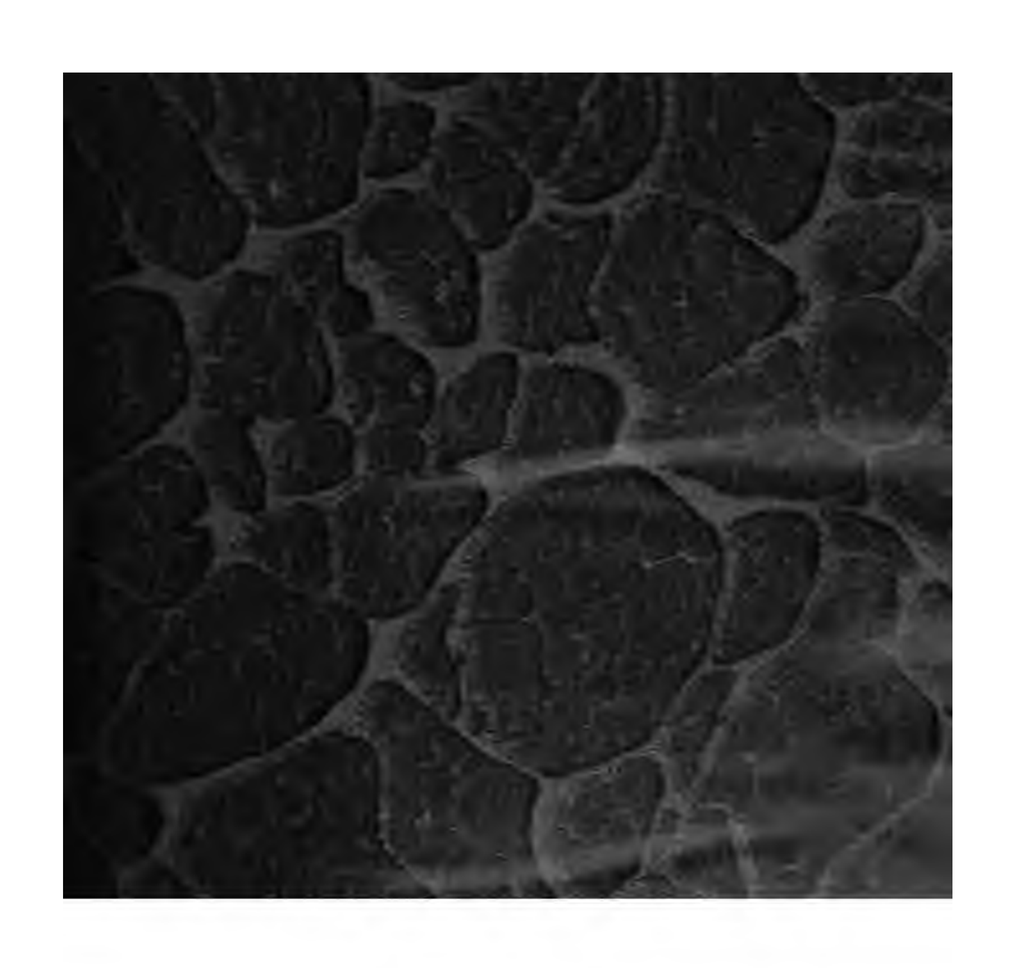










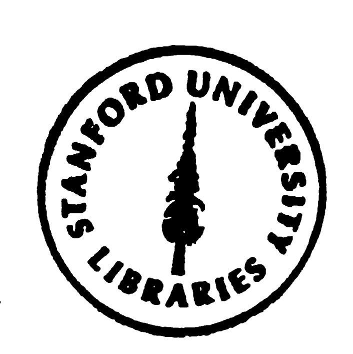
Bibliothèque Poitevine.

TOME VII.

—

HISTOIRE LITTÉRAIRE

DU POITOU.



Bibliothèque historique et critique du Poitou.

HISTOIRE LITTÉRAIRE

DU POITOU,

PAR DREUX-DURADIER,

PRÉCÉDÉE D'UNE INTRODUCTION, ET CONTINUÉE JUSQU'EN 1849,

PAR M. DE LASTIC-SAINT-JAL.

TOME II.

NIORT,
ROBIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS,
RUE SAINT-JEAN, N° 6.

1849.

Niort. — Imprimerie de Robin et Cie.

Bibliothèque historique et critique du Poitou.

HISTOIRE LITTÉRAIRE

DU POITOU,

PAR DREUX-DURADIER,

PRÉCÉDÉE D'UNE INTRODUCTION, ET CONTINUÉE JUSQU'EN 1849,

PAR M. DE LASTIC-SAINT-JAL.

TOME II.

NIORT,
ROBIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS,
RUE SAINT-JEAN, No 6.

1849.

BIBLIOTHÈQUE

HISTORIQUE ET CRITIQUE

DU POITOU.

E

ÉLÉONOR DE GUYENNE (1203), fille de Guillaume X, comte de Poitiers, et d'Éléonor (1) de Châtellerault, a réuni tous les titres auxquels les hommes doivent leurs hommages. Les plus grands princes de l'Europe aspirèrent à l'épouser, et la France félicita son roi de cette alliance ; elle ne descendit d'un trône que pour monter sur un autre. L'éclat de sa beauté égalait celui de sa naissance, et un esprit pénétrant, délicat et cultivé relevait en elle ces prérogatives de la nature. Je laisse à nos historiens et à ceux d'Angleterre le soin de faire connaître cette grande princesse dans le récit détaillé des faits où toute l'Europe fut intéressée. Je me contenterai de rapporter ce qui est essentiellement lié à mon sujet, et relatif à ma méthode. Elle naquit au commencement du douzième siècle, vers l'an 1122. Guillaume, son père, l'ayant

(1) Aénor ou Aliénor de Châtellerault est appelée sœur du vicomte de Châtellerault dans une Chronique manuscrite de Limoges. Elle mourut avant Guillaume X, son mari, et fut inhumée dans l'abbaye de Saint-Vincent de Nieul-sur-Autise.

déclarée son héritière, lorsqu'il abandonna ses états par une retraite qui a jeté de profondes ténèbres sur les dernières années de sa vie, elle épousa Louis le Jeune au mois d'août 1137. La cérémonie de ce mariage se fit à Bordeaux. Louis fut reconnu comte de Poitiers dans Poitiers même, le 8 de ce mois d'août, et duc d'Aquitaine dans la ville de Bourges, le jour de Noël. Les prédictions de saint Bernard ayant soulevé toute l'Europe contre les infidèles, Louis VII fut l'un des princes qui se laissèrent entêter de cette espèce de dévotion qu'on faisait consister dans leur destruction. Éléonor voulut suivre son mari dans le voyage long et fatigant qu'il entreprenait: *Elle ne voulait pas*, disait-elle, *demeurer exposée aux inquiétudes d'une cruelle absence*. Ces sentimens étaient bien tendres. Éléonor les conserva peu de temps, au jugement de son époux. Cette princesse était belle, jeune, spirituelle, vive, sans doute imprudente. Louis amoureux n'avait pas assez de mérite pour n'être pas jaloux, son esprit était borné et naturellement inquiet. Il s'alarma sur quelques apparences, il alla jusqu'à croire la reine capable d'une infidélité. Ces idées bien ou mal fondées lui firent hâter son retour en France. Il revint après avoir échoué devant Damas avec l'empereur Conrard en 1150 (1). Le sultan Saladin avait été, suivant l'opinion la plus suivie, l'objet de la jalousie de Louis en Orient; en France, il en imagina d'autres. Rien de plus fécond que l'esprit d'un mari soupçonneux : le seul remède que le faible monarque crut capable de le guérir, fut la voie du divorce. Éléonor, sans doute fatiguée des plaintes d'un époux, qui s'était rendu méprisable par là même qu'il se croyait méprisé, ne fit pas grande résistance à la proposition qu'on lui en fit. Quoi qu'en puissent dire Bouchet et les

(1) Mathieu Pâris, en parlant du divorce, page 80, dit que ce fut, *Propterea quod diffamata esset de adulterio, etiam cum infideli, et qui genere fuit diaboli.*

D'autres en attribuent la cause à la crainte qu'avait Louis VII de ne pas avoir d'enfans mâles d'Éléonor; c'est le sentiment de l'auteur de la Vie de Louis le Jeune.

autres auteurs qui font faire à Éléonor des plaintes très touchantes et verser beaucoup de larmes, comme s'ils avaient été présens à cette triste scène, le mariage d'Éléonor qui suivit son divorce de fort près, donne lieu de croire qu'elle ne fut rien moins qu'inconsolable.

On prétend même que pour se venger des soupçons de Louis, elle publia *qu'elle avait cru épouser un roi, et non pas un moine.* Ce divorce si peu raisonné et dont les suites furent si funestes à l'état, fut prononcé dans une assemblée d'évêques à Beaugency, en 1151. La parenté des époux en fut le motif, et ce qu'on ne saurait regarder aujourd'hui que comme une chose tout-à-fait déraisonnable, Louis qui avait eu deux filles de la reine, Marie (1) et Alix (2), ne laissa pas de rendre à Éléonor sa dot en entier. Quelle différence à tous égards, dans la façon d'agir et de penser d'un temps à un autre ! Mais laissons les réflexions qu'on peut faire sur la conduite de Louis VII à nos historiens.

Éléonor, une seconde fois maîtresse de l'Aquitaine, de la Saintonge et du Poitou, ainsi que de sa personne, épousa en 1152 Henri II, duc de Normandie, comte d'Anjou et depuis roi d'Angleterre, du chef de Mathilde, sa mère. Louis s'y opposa vainement. Si l'on en croit un moderne (3), les futurs s'aimaient déjà avant de s'épouser. Henri qui avait un esprit étendu et une ambition extrême, ne vit dans Éléonor qu'une princesse qui pouvait faciliter une voie au trône, et encore assez belle pour mériter ses attentions. Mais elle ne resta pas assez longtemps en possession du cœur d'un époux naturellement volage et voluptueux. Elle se vit méprisée ; elle chercha à s'en venger, et elle ne garda point de ménagement

(1) Mariée à Henri, surnommé le Large, comte de Champagne.

(2) Mariée à Thibault, surnommé le Bon, comte de Chartres.

(3) Larrey, et il semble que la Chronique de Normandie donne lieu à cette opinion : *Separati sunt autoritate christianitatis post clausum Pascha.... Circa Pentecostem. Henricus...... sivè repentino, sivè præmeditato consilio duxit Alienor comitissam pictavensem.* Guillaume de Neubrige en dit autant, *liv. I, chap. XXXI.*

dans sa vengeance. Elle porta les choses jusqu'à armer ses fils contre leur père. Elle négocia pour leur retraite à la cour de Louis. Ce prince écouta volontiers des raisons qui lui parurent raisons d'état, d'autant plus fortes qu'il chagrinait Henri. Peut-être le regardait-il comme le possesseur d'un bien dont il regrettait la perte. Henri, instruit des intrigues de la reine son épouse, la fit enfermer dans une étroite prison où elle resta seize ans. Elle n'en sortit que par la mort de son époux, arrivée en 1189.

Richard Cœur-de-Lion son fils, monté sur le trône, finit sa captivité. Il eut lui-même besoin de cette princesse dans celle où il tomba à son retour de la Terre-Sainte. Elle se servit de toute son éloquence pour l'en tirer, en s'adressant au roi de France, au pape, à l'empereur et à tous les princes de l'Europe. Elle se retira sur la fin de ses jours au monastère de Fontevrault, et y mourut après avoir donné à cette maison plusieurs marques de sa libéralité. Voyez le *Clypeus Fontebraldensis*, page 159.

On fixe le jour de sa mort au 31 mars 1203. Elle avait alors plus de 80 ans. Le nécrologe de Fontevrault en fait un brillant éloge. Si de pareilles pièces n'étaient pas plus souvent l'ouvrage du respect et de la reconnaissance due à la mémoire des bienfaiteurs, que celui de la vérité, l'éloge d'Éléonore suffirait à fermer la bouche de ceux qui ont parlé d'elle d'un ton à rendre sa réputation équivoque. Voici les termes du nécrologe. Il est difficile d'en bien rendre l'énergie, quoique l'expression n'ait rien de fort pur.

Nobilitatem generis vitæ decoravit honestate, morum ditavit gratiâ, virtutum floribus picturavit, et incomparabilis probitatis honore ferè cunctis præstitit regibus mundanis. Ce fut dans cette même abbaye qu'elle fut inhumée. Le témoignage de Balée ne fait pas moins d'honneur à Éléonore : cette princesse, suivant cet auteur, était d'une si grande douceur ; elle s'était conciliée l'amour des Anglais à un tel point par les agrémens et les grâces qu'elle répandait dans toutes ses actions, qu'après la mort de Richard, elle n'eut point de peine à obtenir le suf-

frage de toute la nation, pour placer Jean, son petit-fils, sur le trône, à l'exclusion de Hubert de Cantorbéry.

Le même Balée détaille les Ouvrages qui nous restent de cette grande princesse. Elle écrivit, dit-il, plusieurs lettres pour la liberté du roi Richard, son fils.

Une lettre au pape Célestin III (1).

Un autre à l'empereur Henri.

Plusieurs lettres au prince Henri son fils.

Plusieurs au roi de France et à d'autres souverains.

Il reste aussi plusieurs chartes de cette princesse, en qualité de duchesse d'Aquitaine et comtesse de Poitiers. L'an 1199, le lendemain de l'Invention de sainte Croix, elle était en cette ville. Elle y souscrivit une charte confirmative des priviléges que lui avaient accordés ses prédécesseurs, et en particulier son père et son aïeul. L'original s'en trouve à l'abbaye de Montiers-Neuf de Poitiers, et une copie imprimée dans les preuves de l'Histoire de la maison de Châtaignier, par Duchesne, page 38.

J'ai vu une charte de Philippe-Auguste de l'an 1204, qui confirme aux habitans de Poitiers toutes les franchises, droits et libertés que leur avaient accordés la princesse Éléonor et ses prédécesseurs, comtes de Poitou. Elle suivit la mort d'Éléonor. Suivant ce titre, qui est original dans le Cartulaire de la maison de ville de Poitiers, ces franchises et droits consistaient :

1° Dans la liberté accordée pour le mariage des filles et veuves, en quelque endroit qu'elles voulussent se marier, tant au dehors qu'au dedans de la ville.

2° Dans le droit de distribuer ou disposer librement de ses biens, droit que le titre appelle *Eleemosina*, sans être forcé de le faire de telle et telle façon. C'est ce qu'on appelle en droit *Jus testamenti activum*.

3° Dans le droit de ne pouvoir être obligé de donner cau-

(1) Quelques uns attribuent à Pierre de Blois trois lettres écrites au pape par Éléonor. On les trouve même dans les Lettres de Pierre de Blois : ce sont les lettres CXLIV, CXLV et CXLVI.

par quelque autre motif qui nous est inconnu. On place son abdication à l'année 642 ou environ, et sa mort à l'année 652.

(*Voyez* les auteurs du *Gallia Christiana*.)

ESCARS (CHARLES D') (1614), fils de Jacques de la *Pérusse*, seigneur d'Escars, et de dame Jourdain de l'Isle, dame de Merville, première femme de Jacques, fut évêque de Poitiers en 1564 après Jean d'Amoncourt. Il ne resta sur ce siége que jusqu'en 1571 qu'il obtint l'évêché de Langres où il fit son entrée en 1574 (1). C'était un génie orné par l'étude, né pour les affaires les plus importantes. Il avait été choisi en 1573 comme le prélat le plus savant et celui qui parlait le plus purement et le plus aisément la langue latine, pour aller à Metz recevoir les ambassadeurs Polonais qui venaient apporter au duc d'Anjou la nouvelle de son élection au trône de Pologne; il répondit parfaitement à l'attente de la cour, et fit admirer son éloquence dans une harangue qui fut imprimée dans le temps. Notre prélat fut avec Montluc, archevêque de Valence, et Pibrac, un de ceux qui, suivant l'expression de Charles IX, *firent les honneurs de la maison*, c'est-à-dire avec qui les ambassadeurs Polonais s'entretenaient avec le plus de plaisir à la cour de France dont ils ignoraient la langue, et où on ignorait la leur. Le duc d'Anjou devenu roi de France sous le nom de Henri III, mit Charles d'Escars au nombre des Commandeurs de l'Ordre du Saint-Esprit qu'il venait d'établir dans le premier Chapitre qu'il tint aux Augustins de Paris, le 31 décembre 1578. Le même prélat se trouva, en 1576 et en 1588, aux Etats tenus à Blois; il mourut en l'abbaye de Fontaine de Bèse, en 1614.

(*Voyez* DE THOU, *Histoire de son temps*; — SAINTE-MARTHE; — *Gallia Christiana*.)

(1) Dans un arrêt rapporté par Chopin, *de Sacra Politia*, tit. VIII, n. 4, pag. 131, et cité par Besly. Il est encore qualifié d'évêque de Poitiers, quoique l'arrêt soit daté du 13 mai 1575.

F

FAUCON (Nicolas) (1310 ou environ), natif de Poitiers ou des environs, mal-à-propos appelé par La Croix du Maine *Salconi* ou *Salcoin*, vivait au commencement du quatorzième siècle. Il servit de secrétaire à Ayton, seigneur de Coucy, né en Arménie, et parent d'Ayton, roi d'Arménie, mort en 1270, après avoir pris l'habit de moine dans l'ordre de Prémontré. Ce fut sous la dictée d'Ayton qu'il écrivit en 1305 une histoire d'Orient. Deux ans après, Faucon traduisit l'ouvrage en latin, sous le titre d'*Historia orientalis*. Le but de l'auteur original, qui écrivait par ordre de Clément V, était d'engager les princes de l'Occident à passer en Orient. Il le leur conseille de toutes ses forces, en soumettant avec modestie ses avis au saint-siége.

La traduction de Faucon a disparu très longtemps; ce ne fut qu'en 1529 que le manuscrit ayant été trouvé, suivant La Croix du Maine, dans la bibliothèque du roi de Navarre, au château de Vendôme, il fut imprimé d'abord à Hagueneau, par Mesnard Molther, en 1529, in-4°; à Bâle, en 1532 et en 1555, in-folio; à Helmstadt, en 1585, avec Paul de Venise, in-4°; à Berlin, en 1671, in-4°, avec le même Paul de Venise et autres, par André Mullerus. Il a été traduit en flamand par J.-H. Glazemacherus, et imprimé à Amsterdam, in-4°, en 1664.

(*Voyez* La Croix du Maine et Albert Fabricius, *Bibl. mœdiæ et infim. latinit., lib. I*, pag. 1 et pag. 87.)

FAULCON (Jean) (1606), naquit en 1570 à Châtellerault, à 7 lieues de Poitiers, et exerça la profession d'avocat dans cette dernière ville. Il joignit au sérieux de la jurisprudence les délices de la littérature; s'il faut en croire son épitaphe, il se livra même à l'étude de l'antiquité. Sa mort prématurée ne lui permit pas d'acquérir dans la république des lettres tout le nom qu'il eût pu s'y faire; il mourut le troisième août 1606, à l'âge de 33 ans. Dans une épigramme que

lui adresse Scévole de Sainte-Marthe, pag. 297 de l'édition de 1606, on apprend que J. Faulcon a traduit Anacréon en vers latins :

Quem Falco mihi das Anacreontem,
Argivæ decus aureum Camenæ,
Nunc per te ausonio lepore tinctum
Ut exosculor! ut lubent revolvo! etc.

On trouve aussi des vers de notre Faulcon à la tête des poésies de Banchereau ; à en juger par cette pièce en vers endécasyllabes, Faulcon réussissait très heureusement dans cette sorte de poésie. Il fut inhumé aux Cordeliers de Poitiers, où j'ai vu son épitaphe écrite à la main sur du vélin, dans un cadre attaché près l'autel de la chapelle de sainte Anne.

ÉPITAPHE DE JEAN FAULCON A CHATELLERAULT.

Adesta viator et lege, dein luge, Pius genius ut maneas monet. Suum Musæ hic alumnum deflentes, quo obeunte, Gratiæ omnes obierunt, his sacris cineribus insalutatis, te vetant transgredi, Joannes Falco Castheleroensis, ad litterarum laudem natus, felicis et amœni ingenii vir, hic dormit ingenius mori. En vitæ ejus ordinem. Dum vixit, libris vixit : ingenius moribus et variis artibus commendatissimus, atque antiquitatis quæsitor diligentissimus, multa dedit politioris litteraturæ monumenta, plura daturus, si Deus voluisset. Ad hujusce civitatis ornementum, præsertim feri in quo sibi jam nomen paraverat, heu præmatura fata! Dum ad famam meritis properat, cum summo conjugis, parentum, primatum urbis, togatorum omnium mœrore, intempestivâ ereptus morte concidit 3º nonas aug. 1606, ætate XXXIII. Plura loqui non sinit dolor. Abei, viator; et bono viro, et pio, bona et pia verba dicito. At tu, mi Falco, si quid manes sentiunt, æternùm vive nostri memor, et ultimum hoc pietatis officium jam lubens, prout vivus omnia, à me suscipe :

Ant. Citesius Colleg. suo per
XXX ann. Arctiss. non
sine lacrymis P.

Cette épitaphe me paraît d'un goût délicat, on y voit ce vernis tendre et grâcieux qui fait le mérite des inscriptions du genre de celle-ci. Elle nous apprend que Jean Faulcon a

donné plusieurs preuves de ses talens dans le littéraire ; je ne connais que la traduction dont j'ai parlé, encore n'en connais-je que l'indication qu'en donne Sainte-Marthe.

FAUVEAU ou FULVIUS (Pierre) (1562), naquit à Noaillé, à trois lieues de Poitiers, lieu célèbre par la défaite du roi Jean. Il passa sa vie à Poitiers dans la poussière de l'école, et s'y livra sans ménagement au goût qu'il avait pour la poésie. Son indifférence pour sa fortune et pour sa réputation, lui attira le mépris de ses compatriotes et l'empêcha de se faire connaître dans le monde. Il ne laissa pas de produire plusieurs pièces de vers assaisonnées de beaucoup d'esprit et de délicatesse. Roland Bétaulaud, d'un goût et d'un savoir exquis, en a sauvé quelques-unes de l'oubli où elles auraient été ensevelies sans ses soins. Tout ce qu'il a fait était marqué au bon coin, surtout quelques pièces de théâtre, où il avait imité Sénèque avec tout le discernement possible, sachant descendre à propos de la gravité de son modèle. Il avait puisé ses talens pour la composition dans le commerce qu'il avait lié avec les savans qui fréquentaient l'université de Poitiers, et surtout dans les conversations qu'il avait eu occasion d'avoir avec le célèbre Marc-Antoine Muret. Ce grand homme avait professé au collége de *Sainte-Marthe*, et Fauveau avait été son compagnon et son émule. Un fait que je ne dois pas oublier, c'est que Joachim du Bellay, étant venu pour étudier la jurisprudence à Poitiers, Fauveau, du Bellay et Muret firent une espèce de pari à qui d'eux réussirait le mieux dans la composition d'une pièce galante. Salmon Macrin, dont nous parlerons, fut choisi pour le juge du camp dans ce combat poétique. On lui présenta les trois pièces ; il adjugea le prix à celle de Fauveau. Il mourut à Poitiers lors de la première guerre civile (1). Sainte-Marthe que je traduis littéralement, dans ce que je viens de rapporter de notre poète, dit dans l'éloge qu'il en fait, qu'on crut que Fauveau, naturellement timide, mourut de peur, à la vue des désordres que fit la population,

(1) En 1562. Voyez l'article de Bouchorst, sur ces troubles.

imbue des dogmes de Calvin, dans l'église des Jacobins et dans la ville de Poitiers, où elle tua un grand nombre de personnes; mais il attribue sa mort à une cause bien différente dans le premier livre de ses Épigrammes, où l'on trouve une pièce de vers sur la mort de P. Fauveau, p. 270. C'est ainsi qu'il s'exprime avec plus de vérité sans doute que dans cet éloge.

Interim vaga mens boni poetæ,
Quam de corpore tam citò hinc fugavit
Lues insoliti pudenda morbi,
Errabit loca per tenebricosa,
Damnans improbulos amoris ignes,
Quos urbis dubiæ movent puellæ;
Laudansque ingenium Mesonieri,
Sola cui Caprimulga cor perurit;
Et sanissimus ipse mente cùm sit,
Sanâ vult quoque mentulâ vigere.

Jean Gruter dans son Recueil des poètes français (1) qui ont écrit en latin, nous a conservé quelques poésies de Fauveau dignes de l'immortalité par la pureté du style, la délicatesse et le génie qui brille partout; ainsi c'est aux soins de Roland Bétaulaud, à ceux de Gruter, et en particulier à ceux de Sc. de Sainte-Marthe que Fauveau doit sa réputation. Jean Desplanches, son neveu, a fait son épitaphe. En parlant de l'éloge de Sainte-Marthe, il s'exprime ainsi dans ses œuvres poétiques:

Ta prudence, ton savoir,
Qui Phénix te faisait voir
Parmi la gent poitevine;
Sans ce poète renommé,
Scévole des Dieux aimé,
Te suivaient chez Proserpine.

Et moi, rare et grand Fauveau,
Noaillois, astre nouveau

(1) Première partie, page 922 et suivantes.

En ta mémoire je chante,
Plein d'une jeune bonté,
Ces airs que mon luth monté
Gros de ton amour enfante.

(*Voyez* les Éloges de Sainte-Marthe et les auteurs cités.

FAUVEAU (CHRISTOPHE) (1678), docteur de la maison et société de Navarre, chanoine de Saint-Pierre de Poitiers et official, naquit à Poitiers au commencement du dix-septième siècle, d'une des meilleures familles de cette ville, et de parens estimés par leur piété et leur attachement à la religion catholique. Il fit dans sa patrie ses premières études et son cours de philosophie. L'université de Poitiers n'eut point d'élève plus attaché à l'étude, et plus avide de s'instruire. Après s'y être fait recevoir maître ès arts, il vint à Paris pour se faire agréger à la première des universités. Décoré de la prérogative de l'agrégation, il étudia en théologie, et ne fut pas longtemps sans se faire connaître. Les trois années qui sont destinées pour se mettre en état de soutenir ce qu'on appelle la *tentative*, sont souvent un temps bien court pour beaucoup des étudians, cet intervalle fut trop long pour notre Fauveau; son application à l'étude en avait hâté les progrès. Il fallut pourtant suivre les règles de l'université, et il soutint son acte de tentative et fut reçu bachelier. Après avoir fini son cours de théologie, il fut reçu docteur de la maison et société de Navarre en 1632; il retourna à Poitiers, où il obtint un canonicat et la qualité d'official. Il la conserva pendant la vacance du siége épiscopal (1) arrivée après la mort de M. de la Rocheposay, et y fut confirmé par M. de Clérambault. Il s'acquitta des devoirs de cet état à la satisfaction du chapitre, de l'évêque et du diocèse. Ce n'est pas là ressembler, dit le docte Launoy, à l'official dont Pierre de Blois nous a laissé le portrait, et dont les couleurs ont été rafraîchies

(1) Le siége peut être regardé comme vacant depuis le 31 juillet 1651 jusqu'en 1653, et même depuis ce temps jusqu'à la nomination de M. de Clérambault, en 1657. *Voyez* la suite des Évêques de Poitiers, t. I, p. 33.

par J.-Baptiste Thiers, curé de Chamrond. Quand on voit Fauveau, official pendant le vacance, approuvé par son chapitre, continué par deux évêques, ne peut-on pas le regarder, dit encore le même Launoy, comme un homme admirable. *Rara avis in terris, nigroque simillima cigno.* En effet, personne n'ignore, continue-t-il, que la coutume et presque la règle invariable des chapitres, dans les cas de vacance du siége épiscopal, est d'établir deux nouveaux officiers et de destituer les anciens, de faire de nouveaux vicaires généraux, un nouvel official pour montrer son pouvoir. Si le chapitre de Poitiers s'éloigna de cet usage, ce n'est pas qu'il manquât de sujets très en état de s'acquitter des charges qu'exigent ces emplois, mais Fauveau était trop généralement connu pour un homme d'une intégrité, d'une fermeté admirables. Savant théologien, bon jurisconsulte, personne ne savait mieux que lui pacifier les différends des ecclésiastiques et concilier les parties. Ces talens connus par le successeur de M. de la Rocheposay l'engagèrent à le continuer dans l'emploi d'official, et même, dit Launoy, à lui en faire présent *(gratis dedit)*. Christophe Fauveau prononça le 5 juin 1643 l'oraison funèbre de Louis XIII; elle fut imprimée à Poitiers la même année. Il vivait encore en 1677, et il était presque doyen de la faculté de théologie ; il devait donc être fort âgé. J'ignore le temps de sa mort. Je ne dois pas omettre ici que le savant Launoy à qui je dois cet article, était son intime ami, qu'il avait pour lui une estime sincère, et dont il a donné des preuves, non seulement dans l'éloge brillant qu'il en fait dans son Histoire du Collége de Navarre, mais dans les différentes lettres qu'il lui adresse (1), qui sont la dixième de la première partie de ses

(1) Elle est intitulée : *Ad Christophorum Fauvæum parisiensem theologum, et pictaviensem officialem.* Le savant auteur de cette lettre montre que Bellarmin a donné une fausse époque au dogme ecclésiastique, qui soumet le pape aux conciles universels ou œcuméniques, et aux saints canons. Il y rappelle plusieurs choses intéressantes sur l'université de Paris et les autres universités qui n'ont marché dans la voie de la doctrine qu'elles ont embrassée qu'à la clarté des lumières que leur avait donné l'église ro-

lettres *ad amicos*. Les deux dernières de la troisième partie et une dissertation sur Victorin, évêque et martyr, imprimée pour la seconde fois en 1664.

(*Voyez* l'*Histoire du Collége de Navarre*, partie troisième, livre troisième, chapitre CXIII, pages 837 et 838, et les *Lettres* du même auteur indiquées.)

FERRAND (JEAN) (1570) (1), médecin de Poitiers, y fleurissait en 1570, année en laquelle il publia un ouvrage sous ce titre : *De Nephrisis et Lithiasis, seu de Renum, et Vesicæ*

maine par ses plus saints pontifes, et au secours desquelles est venu le synode de Florence.

Dans la sixième lettre de la troisième partie, Launoy fait voir qu'à partir d'après les principes de Bellarmin et des autres théologiens, qu'il appelle *curiales magistri*, théologiens de cour, lorsqu'ils parlent de l'autorité des conciles confirmés par le pape, il s'ensuit que l'infaillibilité est un point de foi, *romanum pontificem indeficientis judicii privilegio destitui ad afidem pertinere*.

Dans la septième et dernière de cette troisième partie, l'auteur y prouve que Bellarmin a négligé les lois de l'histoire, en posant l'état de la question sur la *faillibilité*, ou l'*infaillibilité* du pape, qu'il a omis de parler d'un nombre infini d'auteurs favorables à la doctrine de l'université de Paris, qu'il cite à faux presque tous ceux qu'il cite en faveur de son opinion. La censure de Bellarmin y est examinée, elle est rejetée contre lui, et on en fait voir les absurdités.

Cet abrégé des lettres du docte Launoy fera connaître la doctrine et la manière de penser de Fauveau, son ami, qui n'était sans doute autre que celle de Launoy sur cette matière.

(1) Cette famille est ancienne dans le Poitou. En 1596, noble *Michel Ferrand*, conseiller du roi et lieutenant général à Châtellerault, tint René Descartes sur les fonds de baptême ; ce que m'apprend l'extrait de baptême de ce philosophe, que m'a fait tenir M. de la Borde, curé de Saint-Georges de la Haye, par lui certifié véritable le 21 juin 1751. On le trouvera peut-être ici avec plaisir.

Extrait des registres de baptêmes faits en l'église paroissiale de Saint-Georges de la Haye, en Touraine.

Le 3 avril 1596 a été baptisé René, fils de noble homme Joachim Descartes, conseiller du roi en son parlement de Bretagne, et de D[lle] Jeanne Brochard ; ses parrains noble Michel Ferrand, conseiller du roi et lieutenant général à Châtellerault, et noble René Brochard, conseiller du roi, juge magistrat à Poitiers, et dame Jeanne Proust, femme de M. Serin, contrôleur des tailles

calculi definitione, causis, signis, prædictione, præcautione et curatione, ex Hippocrate, Dioscoride, Galeno, Avicenna, Ætio, et Paulo Æginetâ, aliisque celeberrimis medicis, collectis per Joannem Ferrandum seniorem, medicum pictaviensem. Paris, *apud Guillelmum Julianum,* 1570, in-12, 204 pages. Ce titre étendu, annonce non-seulement le sujet de l'ouvrage, mais la méthode qu'a suivie l'auteur. Après avoir défini d'après Hippocrates, Dioscoride, Galien, et les autres célèbres médecins anciens et modernes, la maladie de la pierre, ou du calcul, qui affecte les reins ou la vessie, il en indique les causes, les signes ou le pronostic, la manière d'y obvier, celle d'en empêcher les progrès ou d'en détruire la cause, sans s'écarter des auteurs qu'il indique, en sorte que ce livre est à peu de chose près, un extrait méthodique de ces mêmes auteurs, sur la matière de la pierre ou du calcul. On ne peut en excepter que quelques observations fondées sur des cures faites par l'auteur, ou sous ses yeux, dont il rapporte l'historique en peu de mots. Il n'y a guère de jeune médecin qui ne fût en état d'en faire autant avec l'intelligence des textes et une lecture attentive. L'ouvrage est dédié à François Aubert, sieur d'Aventon, lieutenant-général de Poitiers, dont nous avons parlé.

Il parle dans l'historique de ses cures, qui m'ont paru la partie la plus intéressante, de pierres de différentes grosseurs, produites dans différentes parties du corps, dans la vessie, dans l'enveloppe du foie, dans les reins, dans les jointures des bras, dans le pouce de la main, dans l'estomac. On apprend que Pierre Deschares, son gendre, qui s'était déjà fait quelque réputation dans la médecine, mourut de la pierre.

pour le roi à Châtellerault, *le registre signé* FERRAND avec paraphe, RENÉ BROCHARD et JEANNE PROUST. Non seulement cet extrait prouve l'ancienneté de la famille de Ferrand en Poitou, mais il prouve encore que Descartes, ainsi que Mallebranche doivent leur origine maternelle à Poitiers; l'un par la famille de Lauzon, l'autre par celle de Brochard. La Haye est la dernière ville de la Touraine, et sépare cette province de celle du Poitou.

Une note manuscrite qui se trouve dans l'exemplaire dont je me sers, m'apprend que dans un catalogue de livres qui se vendaient à Lyon, imprimé en 1656, page 176, il est fait mention du livre dont nous avons donné le titre, imprimé, y dit-on, à Paris en 1550, ce qui est une faute, et depuis in-12, à Paris en 1601; et d'un autre traité du même Jean Ferrand, *de Febribus*, imprimé à Paris en 1620. Je n'ai point vu ce dernier.

FÈVRE (René le), (1569), seigneur d'Estrépied, président en la troisième chambre des enquêtes du parlement de Paris, était fils de Guillaume le Fèvre, procureur du roi à Loudun, et de Mathurine Berthelot. Ces deux familles, le Fèvre et Berthelot, sont des plus distinguées du Loudunois. Guillaume le Fèvre, père de René, était fils d'Étienne, qui avait en 1436 la qualité d'enquêteur en la ville de Loudun, et François son frère était avocat du roi en la chambre des comptes. La tante de Mathurine Berthelot, appelée Jeanne, était entrée dans la famille de Briçonnet, qui a donné des ministres et des chanceliers à la France, des archevêques et des cardinaux à l'église. Je ne puis m'empêcher de dire encore que Guillaume, procureur du roi de Loudun, tenait déjà un rang si distingué par son mérite, sa famille et ses alliances, que le roi Charles VIII honora ses épousailles de sa présence, la messe ayant été célébrée par le cardinal Guillaume Briçonnet, cousin germain de Mathurine Berthelot, qui fut servie par l'évêque de Meaux et par celui de Lodève, ses deux fils. Ce fut de ce mariage que naquit René le Fèvre, dans la ville de Loudun, en 1502. Il suivit d'abord le barreau au parlement de Paris, d'où il alla à Poitiers; il obtint une chaire de professeur en droit civil dans l'université. La réputation des professeurs et le nombre des étudians, rendaient alors la faculté de droit la plus célèbre de la France et peut-être de l'Europe. François Ier, qui cherchait à acquérir le titre de père des lettres, que la voix unanime des savans lui défère, avait les yeux ouverts sur tous ceux qui se distinguaient par de véritables talens. Ceux de le Fèvre parvinrent jusqu'à lui. Il l'honora d'une

charge de conseiller au parlement de Paris, où il tâchait d'attirer tout ce que la France avait de plus grands jurisconsultes. Guillaume Paradin, en parlant des savans qui ont illustré le règne de François Ier, joint notre le Fèvre à André Tiraqueau. *Andreæ Tiraquelli*, dit-il (livre III de son histoire), *scripta adhuc mihi videre contigit, in quæ laudes pleno ore congerantur... Ejus classis esse audio Fabricium Juliodunensem cujus nunquam falli judicium, aut remitti studium ferunt.* En 1558, il fut revêtu de la charge de président de la troisième chambre des enquêtes, au lieu de l'infortuné Aymar Ranconnet. Il soutint dans cette dignité la réputation de savoir et de probité qu'il avait acquise. En 1549, il avait été honoré du doyenné de l'église de Saint-Pierre de Poitiers. Il mourut dans cette ville, le 20 mars 1569, et fut inhumé à Saint-Pierre avec cette inscription : *Hic jacet nobilis vir dominus Renatus le Fèvre, doctor regens in hâc universitate, præsesque in senatu parisiensi, qui obiit 20 mart.* 1569. Louis de la Ruelle, dont je parlerai, lui fit cette épitaphe qui se trouve dans le recueil de Scévole II de Sainte-Marthe, de 1573.

Doctor, Senator, Præses, ac Decanus eheu!
Scholæ, Fori, Cleri decus, vitæ probæ
Exemplar hìc jacet. Jacet corpusculum :
Ex pulvere animum ad astra revocavit Deus.

FÈVRE (Guillaume le) (1569), seigneur de Villiers, frère de René et fils de Guillaume le Fèvre, procureur du roi de Loudun, et de Marguerite Berthelot, naquit à Loudun. Il embrassa l'état ecclésiastique, et obtint un canonicat dans la cathédrale de Poitiers. Il fit son objet de l'étude de la théologie positive et des langues grecque et hébraïque qui forment le parfait théologien. Il avait la réputation de les entendre si parfaitement, que le fameux imprimeur Robert Étienne ayant entrepris, en 1540, de donner une édition nouvelle de la Vulgate, s'adressa à François *Vatable* et à notre Guillaume le Fèvre, pour donner à son édition la perfection qu'il voulait qu'elle eût. C'est un fait prouvé par l'épître qu'adresse

Robert Étienne au lecteur. Il s'exprime en des termes qui font trop d'honneur à Guillaume le Fèvre pour ne pas en orner son éloge : « *Opportunum esse video*, dit Étienne, *ut te « ex animo valere jubeam : quod tamen ante facturus non sum, « quàm pro officio hominis grato animo præditi, agnovero benefi- « cium acceptum à Guillelmo Fabricio canonico Pictaviensi, amico « et familiari nostro, viro hebraïcè, græcè et latinè erudito, qui « in his bibliis emendantis, et locis cognatis annotandis candido, « et liberali studio me plurimùm adjuvit.* »

C'est-à-dire : « Je pourrais finir ici, cependant je ne crois « pas devoir le faire, avant de déclarer, comme j'y suis obligé « par reconnaissance, les services que m'a rendus Guillaume « le Fèvre, chanoine de Poitiers, mon intime ami, homme « très habile dans les langues hébraïque, grecque et latine, « et qui m'a rendu de très grands services dans les correc- « tions et les notes qu'on trouvera dans cette édition. »

C'est donc d'après le témoignage de Robert Étienne, en partie aux soins de Guillaume le Fèvre qu'est due la belle édition de 1540, et les notes ne sont pas moins son ouvrage que celui du célèbre Vatable. Outre cette preuve de son intelligence dans la langue sainte, on en a encore une autre dans un ouvrage qu'il publia à Poitiers en 1536, sous ce titre :

Philobiblius, sive Dialogus de studio divinarum et humanarum litterarum. Il le dédia au grand Budé, son ami. Il parle dans ce livre de l'avantage de l'étude de l'Écriture, jointe aux autres connaissances, et préfère la philosophie chrétienne à tout ce qui peut occuper l'esprit de l'homme.

Salmon Mancrin parle souvent de lui dans ses poésies, et toujours avec éloge ; il l'appelle dans une de ses épigrammes : *Triplici clarissime linguâ Guilelme.* Il déclare que c'est lui qui l'a engagé à travailler sur des sujets pieux, et au second livre de ses hymnes, il lui dédie un poème qui commence par ces vers :

Ante omnes, mihi care Hilerme, cives,
Et more, et ratione litterarum,
Excellis, eminesque....

Tout ce que je viens de dire prouve la doctrine peu commune de Guillaume le Fèvre, qu'on peut placer au rang des plus savans hommes de son temps ; il prouve aussi sa piété et son attachement à ses devoirs. J'ignore l'année de sa mort.

(Extrait de la généalogie manuscrite de messieurs de Sainte-Marthe. — *Voyez* Colomiès, *Gall. Orient.*, p. 6 et 7, auquel notre article peut servir d'addition.)

FILLEAU (Jean) (1) (1682), chevalier de l'ordre de Saint-Michel, conseiller du roi en ses conseils, et son premier avocat au présidial de Poitiers, doyen des docteurs-régens de la faculté de droit, naquit à Poitiers en 1600. Après avoir fini le cours ordinaire des études, il vint à Paris, où il prêta le serment d'avocat au parlement, le 27 octobre 1618. L'année suivante, le 12 novembre, il reçut le bonnet de docteur en l'université de Poitiers. Trouvant en 1623 une chaire de docteur-régent en droit, vacante dans la même université, il se présenta pour la disputer. De trois docteurs juges de la dispute, il eut pour lui la voix du doyen. Son concurrent eut la voix des deux autres, et fut installé malgré son opposition. Il appela du décret d'installation au parlement, et plaida lui-même sa cause dans la langue des universités, c'est-à-dire en latin. Sur son plaidoyer, la cour lui donna une *loi d'honneur*, et lui dit, par la bouche de M. le premier président de Verdun, qu'elle était contente de sa capacité, qu'elle l'exhortait à suivre ses audiences. Cela annonce que le décret fut confirmé, il le fut en effet. Filleau suivit les avis de la cour, et plaida au parlement avec quelque réputation. Pendant qu'il y exerçait sa profession, il trouva le temps de donner un petit *Traité des droits, prérogatives et prééminences des églises cathédrales dans les conciles provinciaux*. Il fut imprimé à Paris chez François Targa, en 1628. Il en publia un autre en 1631, en latin, intitulé : *De* (2) *Comitibus consistorianis ad titulum X*^me^*, libri XII codicis*. L'auteur le dédia au célèbre Jacques

(1) Cet article, malgré les supplémens, est très imparfait dans Moréry.
(2) Des conseillers d'état.

Talon, qui, d'avocat général venait d'être fait conseiller d'état; son illustre frère, Omer Talon, ayant passé de l'ordre des avocats à la dignité d'avocat général du roi.

La même année 1631, parut son *Recueil d'édits, arrêts et réglemens notables concernant les ecclésiastiques, universités, baillifs, sénéchaux, etc.*, en 2 tom. in-fol., dont le dernier contient à la fin 200 *notables questions de droit jugées par arrêt*. Cet ouvrage, qui perfectionnait le recueil de Chenu, fut dédié à M. le président le Jay (1), et imprimé à Paris chez Étienne Richer.

En 1632, Filleau entra de nouveau dans la dispute pour une place de professeur en droit à Poitiers. Il y avait deux chaires vacantes, il obtient la première. Ce succès lui fit quitter Paris; il ajouta à l'emploi de professeur en droit la qualité d'avocat du roi au présidial de Poitiers dont il traita. Il fut reçu au parlement en cette charge, le 12 mars 1633.

Filleau était laborieux; la profession du droit et les occupations que lui donnait sa charge d'avocat du roi, ne l'empêchèrent pas de se donner encore au public. Il fit imprimer la *Preuve historique des litanies de la grande reine de France, sainte Radégonde, contenant par abrégé les actions miraculeuses de sa vie, tirées des historiens français*, à Poitiers, chez Abraham Mounin, 1643, petit in-fol. Il la dédia à M. de la Rocheposay, évêque de Poitiers. L'épître dedicatoire où l'on trouve l'éloge de ce grand évêque, est datée à Poitiers le 8 novembre 1643. C'est une espèce de vie, ou des matériaux pour la vie de cette sainte, tirés du manustrit de Bandonivie, de Grégoire de Tours, de Fortunat et autres écrivains ou synchrones, ou peu éloignés du temps de sainte Radégonde. Cet ouvrage n'a jamais été fort considéré, les savans n'y ayant rien trouvé qu'on ne trouvât facilement ailleurs. La critique en devait faire l'âme, et il y en a fort peu. Quoique l'auteur

(1) Nicolas le Jay, président à mortier, au lieu de Jacques-Auguste de Thou, premier président en 1630, mort en 1649.

s'excuse sur le style, il n'est pas mauvais, il a même quelque beauté. Peu de temps après il donna une dissertation, ou traité intitulé : *De la Doctrine de l'Eglise sur la défense de l'entrée au-dedans des balustres des autels*, imprimé à Poitiers, en 1648.

Louis XIV étant allé en Poitou avec la reine-mère pour apaiser les troubles de la Guyenne, la cour fit un assez long séjour à Poitiers. Filleau eut l'honneur d'être admis à l'audience de la reine, qui lui témoigna son estime par les lettres de noblesse qu'elle lui accorda. Il obtint aussi un brevet de conseiller d'état, et le cordon de l'ordre de Saint-Michel. On sera surpris de tant d'honneurs accordés à un particulier qui, quoiqu'on en puisse dire, n'avait pu rendre encore de grands services à l'état.

Il fit imprimer, en 1654, la *Relation juridique de ce qui s'était passé à Poitiers touchant la nouvelle doctrine des Jansénistes*, in-12, p. 348. Il dédia ce livre à la reine Anne d'Autriche. L'épître dédicatoire est datée à Poitiers le 17 juin 1654. Il suivait en le publiant l'ordre que lui en avait donné cette princesse par une lettre qu'elle lui fit l'honneur de lui adresser, datée du 19 mai 1654 ; elle est imprimée à la tête de l'ouvrage. Il est divisé en quarante chapitres, l'auteur explique son dessein dans le premier.

Le second, auquel le trente-neuvième est relatif, expose les projets des premiers auteurs de la *Doctrine Jansénienne* (1). On y parle aussi de la prétendue assemblée de Bourgfontaine, qui a donné lieu à tant d'écrits. L'auteur fonde tout ce qu'il en dit sur le récit que lui fit, dit-il, un ecclésiastique qui y avait assisté, et sur des lettres de Jansénius à l'abbé de saint Cyran (Jean du Verger de Hauranne) (2) ; mais s'agis-

(1) Ce sont les expressions de l'auteur.

(2) Mort le onzième jour d'octobre 1643, inhumé dans l'église de Saint-Jacques du Haut-Pas, en présence de M. l'archevêque de Bordeaux, des évêques du Bellay, de Valence, d'Aire, et d'Utique, et du coadjuteur de Montauban et de Calcédoine, qui officia. (*Voyez* les *Mémoires* de M. de MAROLLES, année 1643, première partie, page 151.)

sant de faits aussi graves que ceux de cette chimérique assemblée, n'était-ce pas en agir trop cavalièrement avec le public qui aime à être instruit, que de citer un témoin anonyme, et de hasarder un *oui-dire* qu'on ne pouvait justifier, que de prendre pour garant un homme que l'auteur du récit traite lui-même d'inconnu. Tout le monde sait que le célèbre Arnauld, l'un des chefs de cette assemblée imaginaire, n'avait pas encore 9 ans. Les lois de l'histoire, celles de l'équité, et surtout celles du christianisme, étaient toutes blessées par la conduite de Filleau, à qui cet ouvrage ne fera jamais d'honneur chez la postérité désintéressée. On demandait à l'illustre demoiselle de Lamoignon, s'il était permis de médire du Grand-Turc ; elle ne balança pas à se déclarer pour la négative ; tout souverain, toute tête couronnée mérite du respect. On lui demanda si au moins on ne pouvait pas mal parler du Diable ? J'en doute, dit-elle, après avoir hésité sur sa réponse. D'après des principes si chrétiens, que doit-on penser du récit de l'assemblée de Bourgfontaine, et des horribles imputations dont on noircit de gaieté de cœur la mémoire d'un évêque, celle de plusieurs prêtres connus ? Filleau parle dans les autres chapitres des moyens dont se servaient ceux qu'il traite de Jansénistes pour accréditer leur doctrine dans le Poitou, des oppositions que l'université y forma de concert avec les gens du roi du présidial, lui Filleau, avocat du roi, et Jarno son procureur, auquel la reine mère avait aussi fait l'honneur d'écrire et de marquer le gré qu'elle lui savait de ses démarches. La lettre dont S. M. l'honora se trouve dans cette relation. Les pièces singulières et originales dont le livre est composé doivent lui assurer quelque rang dans le cabinet des personnes qui aiment ces sortes d'anecdotes.

Sorel donne aussi une traduction de l'histoire de Sévère Sulpice à Jean Filleau, à laquelle a succédé celle de Giry, qui l'effaça tellement que celle de Filleau est à peine connue.

Un ouvrage considérable, qui a dû occuper longtemps Filleau, sont ses *Décisions catholiques*, ou *Recueil général des*

Arrêts rendus en toutes les cours souveraines de France en exécution ou interprétation des édits qui concernent l'exercice de la religion prétendue réformée, avec les raisons fondamentales desdits arrêts, tirée de la doctrine des Pères de l'Église, des conciles et des lois civiles et politiques du royaume, examiné et approuvé par l'assemblée générale du clergé de France, dédié à M. le Tellier, ministre et secrétaire d'état, in-folio, pp. 876, sans les tables; il fut imprimé à Poitiers en 1663, sous le titre qu'on vient de lire.

Après l'épître dédicatoire, qui contient un panégyrique assez bien tourné de M. le Tellier, on trouve une approbation du clergé de France fort honorable à l'auteur ; elle est datée du 26 avril 1661. M. l'évêque de Lavaur, qui fit le rapport de l'ouvrage, « *dit qu'il avait été lu par les commissaires nommés par le clergé dont il faisait nombre* (1), *qu'ils l'avaient trouvé très docte, et très utile pour le bien et la défense de l'Eglise, et pour remédier aux fréquentes contraventions faites par ceux de la religion prétendue réformée aux édits de pacification. Que le livre de Filleau contenait les preuves authentiques des principales vérités de la foi, que l'auteur a tirées, et appuyées de la doctrine des Pères et des conciles de l'Église : qu'ils seraient d'avis pour l'avantage du public, si la compagnie le jugeait à propos, de le faire imprimer aux dépens du clergé pour en être distribué des exemplaires à tous les diocèses du royaume, et à messieurs les députés. Sur quoi la compagnie, délibération prise par province, a approuvé et loué l'ouvrage dudit sieur Filleau, l'exhorte de continuer ses emplois comme il a fait au bien et utilité de l'Église ; et a arrêté que son livre serait imprimé aux frais et dépens du clergé, ce que ne pouvant faire exécuter présentement, à cause de la fin de l'assemblée, a prié Messeigneurs les députés qui seront pour la prochaine, d'en vouloir ordonner l'impression, et d'icelle faire faire aux frais du clergé, et envoyer des exemplaires à tous les diocèses, pour s'en servir*

(1) Les autres étaient MM. les évêques de Digne et d'Adge, et les abbés Durivaut, Despesses et Montgaillard.

« à l'avenir contre les entreprises de ceux de la religion prétendue « réformée. » Cet acte signé, l'abbé THOREAU (1), secrétaire, nommé à l'évêché de Dol.

Je n'ai garde de contredire une décision si avantageuse à l'ouvrage et à l'auteur; mais comme elle ne fait pas assez connaître la méthode qu'il a suivie, la nature de son recueil, et ce qu'il a de singulier, je prendrai la liberté d'y ajouter quelques remarques. Filleau ne s'en est point tenu à une simple compilation des édits, ordonnances et arrêts, etc., il y joint des décisions sur le dogme et sur la discipline remplies d'érudition, et rassemble sous un point de vue tout ce que les plus célèbres controversistes avaient répandus dans leurs livres contre les erreurs capitales des prétendus réformés dont il expose la doctrine fort nettement. Tout ce qu'il dit des erreurs du calvinisme, dans le dogme et dans la discipline, de leurs variations, de leurs contrariétés est presque toujours tiré de leurs livres ou appuyé de faits historiques. Cette partie de controverse exécutée, il recueille tout ce que les lois et notre jurisprudence publique et particulière ont statué depuis la naissance du calvinisme contre ceux qui l'ont suivi. On reconnaît dans cette partie une seconde division en droit public et en droit particulier, observé dans les différentes espèces de délits particuliers des P. R. Les traités faits avec les protestans, et les édits, et ordonnances et déclarations établissent les décisions du premier ordre; les arrêts et jugemens souverains, ou ceux des différens tribunaux, même inférieurs, sont le fondement des décisions du second ordre. Quoique la France soit enfin délivrée de la fureur de ces enfans malheureux qui ont si longtemps déchiré le sein de leur mère, il ne faut pas croire pour cela que le recueil de Filleau soit inutile. Outre qu'on peut s'en servir dans les occasions où l'on voit encore s'élever quelques étincelles de ce feu, c'est qu'on y trouve, comme je l'ai dit, des recueils fort utiles pour établir la vérité contre les erreurs

(1) Natif de Poitiers. (*Voyez* le *Gallia Christ.*)

des protestans, pour connaître distinctement, et discuter méthodiquement ces mêmes erreurs. L'avantage que procurent les recueils de Filleau, est d'autant plus sensible, qu'il parle presque toujours en théologien positif, soit en citant l'Écriture, et des faits constatés par la tradition univoque de l'Église, soit en rapportant les passages des écrivains les plus célèbres, et dont l'autorité n'est pas contestée chez les P. R. La jurisprudence y est puisée dans les sources les plus pures du droit; on peut aussi regarder l'ouvrage comme une espèce d'histoire du protestantisme en France. Il y a des anecdotes intéressantes et bien prouvées, un grand nombre de faits qu'on chercherait inutilement dans nos historiens, depuis la naissance du calvinisme en France jusqu'en 1668. On y trouvera encore bien des réponses aux plaintes des prétendus réformés et beaucoup de découvertes sur les falsifications qu'ils ont faites dans le texte des ordonnances et édits, ou des fausses interprétations qu'ils ont prétendu leur donner. Quelque honorables que soient l'approbation et la délibération du clergé de France de 1661, elles me paraissent dans les termes de la vérité, et il y a même lieu d'être surpris que l'auteur n'ait eu que des louanges pour récompense d'un si grand travail. Le seul point où les protestans auraient peut-être à se plaindre du défaut d'exactitude de Filleau, est ce qu'il dit des mœurs de Calvin dans le paragraphe second de la quatrième décision, sur la seule autorité de Bolsec dans la vie de cet hérésiarque. Nos modernes les plus exacts, Maimbourg même, se sont bien gardés d'adopter tous les faits rapportés dans Bolsec, et il s'en faut beaucoup que ce qu'il dit de Calvin s'accorde avec ce qu'en a écrit Papire Masson dans sa vie insérée à la fin de ses éloges. Le style est négligé, l'auteur se contente d'être solide; mais ne peut-on pas sacrifier aux grâces, et joindre la solidité à l'agrément? La force, la gravité, les nerfs du discours sont-ils incompatibles avec la pureté des termes, l'élégance d'une diction nette et d'usage?

Le temps auquel Filleau a écrit n'est pas assez reculé, pour

faire passer dans ses livres des mots barbares (1) ou surannés. Le tour des phrases n'est pas plus exact ; tout y ressent la dureté du palais, ou l'impureté de la province. Mais ces défauts qui blessent une oreille délicate, n'ôtent point à l'auteur le mérite que l'assemblée du clergé lui donne, ni à l'ouvrage les avantages que nous lui trouvons d'après des juges si éclairés. Ils ne rebutent que des esprits superficiels. Le fâcheux, c'est qu'un auteur n'est pas exempt de leur censure. Démosthènes fut jugé par des poissonnières d'Athènes ; il ne tenait pas à lui de se les rendre plus favorables.

Filleau sut réunir avec applaudissement la pratique du barreau à la théorie de l'école. C'était mériter la qualité de jurisconsulte au sens le plus étendu ; connaître les lois et la coutume de son pays, être prêt de répondre aux difficultés, savoir diriger une action, tirer une partie de l'embarras d'une fausse procédure, ne l'y pas jeter, c'est ce que Cicéron appelle être jurisconsulte.

Il entreprit avec Joachim Thevenet, et Étienne Riffaut, avocats distingués du présidial de Poitiers, de rédiger les Mémoires de Jean Lelet sur la Coutume du Poitou ; ces Mémoires formaient des additions considérables au commentaire qu'il avait déjà publié. Le libraire entre les mains duquel ils étaient les donna à Filleau pour les revoir, et ce savant partagea ce travail avec ceux dont je viens de parler L'ouvrage ne fut commun entre eux que jusqu'au deux cent-seizième article ; Filleau acheva le reste, c'est-à-dire les deux tiers de l'ouvrage, qui passa ensuite entre les mains de Mathieu Braud (2), avocat au parlement de Paris, où il suivait le palais. Il était de famille d'imprimeur : il donna le tout dans la forme où il est à Jean-Baptiste Braud, son

(1) Tels que *bailler*, *miliace*, *parangon*, *donques*, *ains*, et une infinité d'autres.

(2) Mathieu Braud, fils d'Elie Braud, libraire de Poitiers, et de Marie Huet, mort à Paris sans alliance. Cette famille existe à Poitiers, où il y a encore deux libraires de ce nom.

parent, qui se chargea de l'impression ; l'ouvrage parut enfin en 1683, avec une dédicace de Mathieu Braud, éditeur, à M. de Mesmes (1), comte d'Avaut, président à mortier, sous ce titre :

Observations sur la Coutume du comté et pays de Poitou, anciens ressorts, et enclaves d'icelui, avec les sommaires des articles et la table des titres, par Me Jean Lelet, avocat au parlement et au présidial de Poitiers, revue, corrigée et augmentée par Me Jean Filleau, écuyer, conseiller du roi, etc., Mes Jaachim Thevenet et Étienne Riffaut, anciens avocats audit siége présidial, le tout recueilli sous eux, et mis en l'ordre qu'il est par Me Mathieu Braud, avocat au parlement de Paris, 2 volumes in-4°, le premier de 638 pag., le deuxième de 516, sans la table des sommaires.

Le lecteur me saura peut-être gré que je remarque ici que Me Louis Coutineau (2), avocat au présidial de Poitiers, a joint à cet ouvrage une table alphabétique des matières, qui m'a paru parfaitement bien faite, et qui est d'une grande utilité pour l'usage. Rien de si fatigant que la composition de ces tables, et rien de si nécessaire. Le public ne saurait trop applaudir à ceux qui en veulent bien prendre la peine. Elle fut imprimée en 1710, à Poitiers, chez Jean Fleuriau et Jacques Faulcon. Nous parlerons de la Coutume de Poitou, dont il faut toujours considérer Jean Lelet comme l'auteur, dans l'article que nous lui donnerons.

Jean Filleau mourut dans le sein de sa famille, comblé d'honneurs et de marques de distinction, le 18 juillet 1682, âgé de près de 83 ans, laissant de Jeanne Moreau, sa femme,

(1) Jean-Jacques de Mesmes, le plus savant magistrat de son temps, mort en 1689, père du premier président Jean-Antoine de Mesmes, mort en 1723.

(2) Louis Coutineau, fils de Pierre, avocat à Poitiers, et père d'un autre Pierre, docteur en droit, lieutenant-particulier de Saint-Maixent; et aïeul d'un autre Pierre, sixième du nom; mort avocat à Poitiers, encore jeune. Cette famille originaire de Saint-Maixent, à laquelle elle a donné cinq maires consécutifs, depuis 1538 jusqu'en 1624, est très-bien alliée.

un fils nommé Henri, auquel il résigna son office en 1681. La charge d'avocat du roi est encore actuellement occupée par le fils de ce dernier (1). Sa patrie révère en sa personne le nom et le mérite de ses pères. Jean Filleau fut inhumé dans l'église des Carmes de Poitiers, où l'on voit son épitaphe gravée en lettres d'or sur une grande table de marbre noir. Elle contient un magnifique éloge du défunt; je ne sais même si on n'a point excédé les justes bornes; on en jugera; la voici telle que je l'ai copiée sur le lieu:

D. O. M.

Siste, viator, et luge,
Illatam, Foro, Academiæ, Patriæ, Regno,
Unius hominis morte, cladem.
Is erat Johannes Filleau, dominus de la Boucheterie,
Eques (2) torquatus, comes consistorianus (3), regi à conciliis
Et regiarum in purpuratâ Pictaviensium curiâ,
Causarum actor primarius;
In almâ ejusdem civitatis Academiâ antecessorum Decanus,
Et utriusque juris doctor plus quam jubilæus:
Quem antistites, principesque, non Franci solum,
Sed etiam Itali (4).
Suis sæpè colloquiis, ob famam doctrinæ, frequentarunt.
Quem summi pontifices suis sæpè rescriptis, et elogiis,
Ob ingentia in ecclesiam merita, cohonestarunt,
Quem Anna Austriaca regis mater imprimis suspexit.
Et aliquâ etiam amicitiæ parte ob singularem pietatem
Dignata est.
Quem Ludovicis reges justus, et magnus
In magnis negotiis administrum,
Ob constantissimam fidem,
Elegerunt.
Illum veteres, et recentes sectarii
Continuum oppugnatorem,

(1) François-René-Remy Filleau, qui a eu la bonté de m'envoyer un excellent Mémoire sur la vie de son aïeul, que j'ai presque copié entièrement ici.

(2) Chevalier de Saint-Michel.

(3) Conseiller d'état.

(4) M. l'archevêque d'Athènes.

Fraus hæretica
Fortissimum eversorem ,
Larvata impietas æternum domitorem senserunt
Illum boni omnes deffensorem promptissimum ,
Religio assertorem imperterritum ,
Templa propugnatorem acerrimum
Experta sunt.
Illum ut linguam suam
Forum ,
Ut suum oraculum
Academia ,
Ut suos amores,
Pictavia ,
Ut suam gloriam Francia semper admirata est.
Ille exitiosas bellorum intestinorum faces ,
Sæpe restinguendo,
Suis laboribus publicam quietem sanxit ,
A principe delegatus pacificator.
Illæ collapsæ ecclesiæ , reique publicæ leges ,
Editis in lucem benè multis , et magnis voluminibus
Restituit.
Versatissimus in omnibus scientiis scriptor.
Ille corruptam morum disciplinam
Restauraturus ,
Se dedit in exemplum quod omnes imitari deberent ,
Veræ pietatis author.
Mortuus est die xviii mensis Julii anni
M. DC. LXXXII.
Quo modo vixit , piè , et sanctè.
Nec tam corporis morbo , quà impetu animi
Ad cœlum anhelantis , quò ipsi viam
Peraverat ,
Suscepta ingenti fide , prolixisque lacrymis
Sacra tùm unxio , tùm Eucharistia
Quò illum triumphantem invexit exageratus cumulus
Meritorum , quibus beatam æternitatem sibi
Multiplici jure obstrinxerat.
Vixit annis propemodum lxxxiij.
Paucis illis quidem , si expendas res quas gessit ,
Paucioribus , si desiderium patriæ
Ad cujus felicitatem , uti natus erat ,
Sic in ejus commodum se se continuò impendit.
Semper utilis ,
Sæpè necessarius

Hoc seu aliquale doloris levamen.
Seu æternum amoris monimentum,
Ponebant mœrentes conjux Johanna Morault.
Et filius Henricus Filleau successor
Jam dignitatum, spe virtutum
Die xxvii julii an. M. DC. LXXXII.

(Extrait des Mémoires de M. Filleau, avocat du roi, de Poitiers, des ouvrages de l'auteur, et de mes recueils manuscrits.)

FILLEAU DE LA CHAISE (JEAN) (1693), frère aîné de Filleau des Billettes et de Filleau de Saint-Martin, naquit à Poitiers vers l'an 1630, de Nicolas Filleau, écuyer, sieur des Ageois, et d'une dame des meilleures maisons du Poitou. L'aïeul paternel de Nicolas Filleau avait quitté Orléans avec sa famille dans le temps que les calvinistes y étaient les plus forts, c'est-à-dire vers l'an 1562. Il se déroba à leur persécution, qu'il s'était attirée par son zèle pour la religion catholique, il abandonna tout ce qu'il avait de biens dans l'Orléanais. Nicolas, son petit-fils, s'étant établi à Poitiers, entra dans les affaires du roi (1), et sut, dit-on, y faire les siennes sans s'écarter des devoirs d'une exacte probité. Ce point historique peut trouver des incrédules, mais j'ai pour garant M. de Fontenelle, qui avait apparemment de bons Mémoires. Il eut trois fils, dont nous parlerons, et deux filles qui entrèrent, par leurs mariages, dans les familles les plus distinguées de la Haute et Basse-Marche. Jean Filleau, dont il s'agit ici, vint à Paris avec ses frères, et s'attacha, comme eux, à l'illustre madame de Longueville et au duc de Roanès; mais comme eux il s'attacha encore plus étroitement à la lecture et aux études les plus sérieuses. Il se fit connaître des personnes chargées de l'éducation de M. le Dauphin

(1) Il fut receveur du taillon et des consignations, suivant un mémoire de M. FILLEAU, avocat du roi de Poitiers, joint à celui qu'il m'a fait l'honneur de m'envoyer sur *Jean Filleau*, son aïeul, dont nous avons parlé.

(mort en 1711), et il s'en fit estimer. On peut dire par conséquent qu'il eut l'estime des plus grands hommes (1) qu'ait jamais eu la France. Tillemont avait fait, par l'ordre de la cour, un recueil très ample et très exact des pièces qui devaient former la vie de saint Louis ; c'était un modèle qu'on voulait proposer au jeune prince. Saci, qui avait entrepris l'exécution du projet, étant mort en 1684, Jean Filleau en fut chargé. Il travailla sur les recueils de Tillemont, et mit sans doute à profit ce qu'avait fait Saci. Les travaux réunis de ces savans hommes produisirent l'excellent ouvrage qui a paru sous le titre qui suit : *Histoire de saint Louis*, divisée en quinze livres, deux volumes in-12, et in-4°, un volume, chez Jean-Baptiste Coignard, 1688. Le style de Filleau, dit P. le Long, est pur, mais il est faible et languissant. Malgré la faiblesse et la longueur que l'auteur cité reproche à l'historien de saint Louis, ce style parut si noble et si beau, que les plus grands connaisseurs, les dictateurs de la république des lettres de ce beau siècle, Bayle et Basnages de Beauval (2) annoncèrent le livre sous le nom de Saci. Le dernier en a fait un extrait où l'on reconnaît cet art, ce jugement, cette main de maître qui paraît dans son Histoire des Savans. Qu'il nous suffise de dire ici que saint Louis est peint avec les traits qui lui sont propres, en grand roi, mais en saint ; en saint, mais en grand roi, en héros, dont la piété, toute humble, toute vive qu'elle fût, était toujours raisonnée, toujours dégagée des faiblesses incompatibles avec une politique saine et judicieuse. Louis paraît vertueux dant tout son jour. Sa piété éclairée lui fait distinguer les vrais intérêts du ciel d'avec ceux que les hommes voilent de ce nom sacré. L'ouvrage, qui commence à devenir rare, a cédé quelque temps au mauvais goût. Mais c'est le destin des meilleurs écrits. Aujourd'hui il est très recherché

(1) C'étaient le grand Bossuet, le savant Huet, l'illustre Montauzier.

(2) BAYLE, Républ. des lettres, décembre 1688. — BASNAGE, Histoire des ouvrages des savans, mars 1688, article VII.

et préféré au plus grand nombre des modernes qui ont traité le même sujet. Outre l'histoire de saint Louis, M. l'abbé Goujet a prétendu que le *Discours sur les pensées de Pascal*, et un autre sur les *Livres de Moyse*, sont de Filleau, et non pas de Dubois, comme nous l'avons remarqué dans son article, il dit qu'il le tient d'un des amis de Filleau; l'uniformité de style peut aisément induire en erreur. Notre auteur mourut en 1693, avec une réputation de piété égale à ses talens.

(*Voyez* les *Éloges* des académiciens par M. DE FONTENELLE et les auteurs cités.)

FILLEAU DE SAINT MARTIN (1695 ou environ) frère de Filleau de la Chaise et de Filleau des Billettes, vécut avec eux, et suivit leurs traces. Il a tellement pris soin de cacher sa vie que tout ce que j'ai pu savoir de lui, c'est qu'il est l'auteur de la traduction du célèbre roman de Don Quichotte. Elle a paru sous ce titre : *Histoire de l'admirable Don Quichotte de la Manche*, traduite de l'Espagnol de Michel de Cervantes; à Paris, chez Barbin, 1677, in-12, 4 vol. Elle a été imprimée plusieurs fois avec des augmentations et avec la traduction d'Avellaneda, par feu M. le Sage, en deux volumes, etc. S'il n'eût pas eu une modestie extrême, il n'aurait pas fait au public un mystère de cet ouvrage. Il pouvait l'avouer avec honneur, puisque l'approbation générale qu'on a donnée à cette traduction ne s'est jamais démentie. La beauté, les grâces du style, l'ont fait quelque temps attribuer au célèbre Arnauld : mais quel que fût le mérite de cet écrivain, je doute qu'il eût pu répandre dans l'ouvrage cette délicatesse sage, judicieuse, mais pleine d'enjouement; cette naïveté, ce badinage léger qui brillent dans le Don Quichotte français. Ce docteur, toujours grand dans sa manière, toujours sublime dans ses desseins, était né pour le style périodique, fort et soutenu; mais je ne crois pas qu'il eût pu donner à *Sancho Pansa* les expressions familières et agréables dont ses dialogues sont ornés. Cette traduction est peut-être l'unique preuve qu'une copie peut figurer à côté de son original. Je

connais des gens qui, avec une parfaite intelligence de la langue Castillane, et de toutes ses beautés, m'ont assuré que le Don Quichotte français valait bien l'espagnol.

Pour un lecteur français, je ne doute pas que Filleau ne lui plaise plus que Cervantes.

FILLEAU DES BILLETTES (GILLES) (1720), frère de Jean, sieur de la Chaise, et du sieur de Saint-Martin, naquit à Poitiers en 1634. Il vint à Paris avec ses frères, et s'attacha aux mêmes protecteurs. C'était même façon de penser, mêmes inclinations, même amour de l'étude : à tous égards, on peut dire de ces trois frères : *His amor unus erat* (1). Le temps de M. des Billettes était partagé entre le travail et les exercices de piété. Une de ses journées, dit M. de Fontenelle dans son éloge, les représentait toutes. Il était très versé dans l'histoire, dans les généalogies des grandes maisons de l'Europe, et même dans la connaissance des livres, qui fait une science à part. Il avait dressé le catalogue d'une bibliothèque générale bien étendue, économisée et complète, pour qui n'eût voulu que bien savoir. Surtout il possédait le détail des arts, de ce prodigieux nombre d'industries singulières inconnues à tous ceux qui ne les exercent pas. Comme l'académie avait conçu le dessein d'en faire la description, elle choisit M. des Billettes pour être un de ses pensionnaires mécaniciens à son renouvellement en 1699. Les descriptions d'arts qu'il a faites paraissent avec un grand nombre d'autres dans le Recueil de l'Académie ; elles consistent dans celles qui suivent :

Deux manières de Roues à épurer l'eau, Mém. de l'Académie de l'année 1699, p. 184.

Description d'une Porte d'Écluse qu'on a pratiquée dans l'entreprise de la nouvelle navigation de la Seine, Mém., 1699, p. 63.

Du Batteur d'Or, Hist., 1707, p. 154.

De préparer les Cuirs, Hist., 1709, p. 112.

(1) VIRGILE, *Æneid.*, liv. IX, v. 182.

Du Doreur de Livres, Hist., 1706, p. 141; — Hist., 1707, p. 154.

De faire des Épingles, Hist., 1700, p. 159.

Du Graveur en taille-douce, Hist., 1703, p. 135; — Hist., 1704, p. 123.

De l'Imprimerie, *etc.*, Hist., 1699, p. 118; — Hist., 1700, p. 159; — Hist., 1701, p. 141; — Hist., 1702, p. 136; — Hist., 1704, p. 123.

De la Pompeterie, Hist., 1706, p. 141.

De faire la Poudre à canon, Hist., 1705, p. 137.

De faire le Sucre, Hist., 1707, p. 154; — Hist., 1708, p. 142.

Aucun de ces ouvrages ne fut imprimé qu'après sa mort; c'est une circonstance convenable à sa modestie. Un régime exact et même ses austérités lui valurent une santé assez égale. Il conserva jusqu'au bout l'usage de la raison, et le 10 août 1720, il prédit sa mort pour le 15 suivant, où elle arriva en effet. Il était âgé de quatre-vingt-six ans. Il se maria deux fois, et toutes les deux à des demoiselles de Poitou (1). Il n'en a point laissé d'enfans vivans. La candeur et la sincérité étaient ses qualités dominantes. Le bien public et l'amour de l'ordre, l'objet de sa passion. Il la portait à tel point, que M. de Fontenelle nous dit que, lorsqu'il passait sur les marches du Pont-Neuf, il en prenait les bouts qui étaient les moins usés, afin que le milieu, qui l'est toujours davantage, ne devint pas trop tôt un glacis. Personne ne soulageait plus adroitement les besoins d'autrui. Il disait que ceux dont on refusait le secours, avaient eu l'art de s'attirer ce refus, ou n'avaient pas eu l'art de le prévenir, et qu'ils étaient coupables d'être refusés.

(*Voyez* M. DE FONTENELLE, *Histoire de l'Académie des Sciences*, année 1699, et les *Éloges historiques des Académiciens morts depuis ce renouvellement*, p. 573.)

(1) Sa dernière femme, appelée Rouatin, est morte près de Poitiers, en 1735 ou 1736.

FONTENETTES (Louis) (1) (1661), médecin agrégé à la Faculté de Médecine de Poitiers, naquit en 1612, dans la ville du Blanc, sur les confins du Berry et du Poitou, où son père était médecin. Il commença ses études de médecine à Paris, alla les continuer à Montpellier, où il reçut le bonnet de docteur, en 1631, âgé de dix-neuf ans. Il passa les premières années de son établissement au Blanc, et se transporta ensuite à Poitiers. Il s'y fit agréger à la Faculté de Médecine en 1636. D'après les instructions que j'ai reçues, il avait une mémoire prodigieuse. On m'assure qu'on l'a vu très souvent, au sortir du sermon, le répéter en entier mot à mot. Il se vantait de n'avoir jamais rien oublié de ce qu'il avait appris; il aimait passionnément la lecture, et ne se fixait pas à la science qu'il professait; la mythologie, la poésie, l'histoire, entraient dans le système général de ses études. Il mourut au mois d'octobre 1661, à l'âge de quarante-neuf ans, laissant un fils dont nous parlerons.

Les fruits connus de ses travaux littéraires, sont les ouvrages suivans :

1° *Hyppocrate dépaysé*, ou la version paraphrasée de ses aphorismes, en vers français, par M. L. D. F., docteur en médecine, imprimé à Paris, en 1654.

L'ouvrage est dédié au fameux Guy Patin. L'auteur qui l'a composé en vers burlesques, fait l'apologie de ce genre de poésie, qui avait inondé ou plutôt infecté la France. Il a l'art de rendre ses raisons plausibles, en disant qne la beauté et la vérité d'une science consistent à être connues de tout le monde, et que plus on se rend intelligible, plus on a de vrai mérite. Il oppose la méthode familière de Guy Patin aux fatras des Arabes et au jargon des chimistes; on sait que Guy Patin détestait la chimie. Fontenettes le prend par ce faible, et traite la chimie d'art diabolique et de fausse monnaie du

(1) Louis de Fontenettes a eu un frère jésuite, prédicateur célèbre : sa mémoire est encore en vénération chez les jésuites de Poitiers, qui, pour le distinguer de quatre autres Fontenettes qui ont été dans la société, l'appellent le *Grand Fontenettes*. C'est tout ce que je sais de ce jésuite.

métier, et les chimistes d'empoisonneurs et de singes du diable, qui n'a inventé que des arts obscurs et pernicieux à l'homme. « La communication, dit l'auteur, est la perfection « du bien. Dieu, qui est la source de tous les biens, nous a « caché les choses inutiles ou dommageables, et a rendu les « nécessaires fort communes. » *Quid aquis formosius? in publico tamen currunt.* Il passe à la justification du style qu'il a choisi, et prétend que le style agréable, les plaisanteries de Plaute et de Térence, et l'ironie de Socrate, lui doivent servir d'excuse, et que c'est être burlesque que d'être naïf et enjoué. C'est-à-dire, qu'il confond Ménandre, ou Platon avec Tabarin, le *molle atque facetum* de Virgile avec le grotesque et le ridicule de Dassoucy. Au reste, dit-il à Guy Patin, son patron, si l'ouvrage vous déplaît, jetez-le dans le feu. *Dona veneris, Thelesine, marito.* Employez-le à quelque plus vil usage.

La lettre est datée de Poitiers, le 20 octobre 1652.

La préface qui précède l'ouvrage, est la traduction de celle de Perse, *nec fonte labra prolui caballino*, ou plutôt une paraphrase burlesque, où l'auteur est plus supportable que dans tout le reste de son livre. Le lecteur en jugera par ces premiers vers :

De l'eau que fit sourdre Pégase,
Qui fut tant soit peu plus qu'un aze,
Je ne me suis point abreuvé :
Je ne crois point avoir rêvé
Sur cette montagne au chef double,
Pour avoir d'abord l'esprit trouble,
Et sur-le-champ faire des vers,
Autant de torts que de travers.
Que Messieurs de l'académie,
Qui font de l'or sans alchimie,
Les Corneille, les Scuderis,
Soient des neuf sœurs les favoris.
Comme de la blême Pirène,
Je ne m'en mets pas fort en peine....
Pour moi, qui suis Provincial,
Qui rime, et qui vis assez mal,

J'entends assez mal à mon aise,
Cheminant plus à pied qu'en chaise;
Je soumets mes faibles écrits
Au jugement des beaux esprits, etc.

C'est ainsi qu'il traduit le quatrième aphorisme de la première section : *Tenues et exactæ diætæ et in longis affectionibus semper, et in acutis in quibus non convenit, periculosæ sunt; et rursùs victus ad extremam tenuitatem progressi, difficiles sunt et refectiones ad extremum progressæ periculosæ.*

Lorsque maux, soit aigus, soit longs,
Affligent jusques aux talons,
En faisant exacte diète,
On met en danger sa barette,
Et tant plus on est abstinent,
Tant plus on est impertinent.
Qui trop en prend, se fait dommage,
Le médiocre est le plus sage.

Il y a peu d'aphorismes mieux rendus que celui-là, et beaucoup de plus mal. Le plus grand mérite de l'auteur est d'avoir assez bien pénétré le sens de son original, auquel même sa version, telle qu'elle est, peut servir de commentaire. Au reste, on voit par les derniers vers que cette version n'a coûté que dix jours à Louis de Fontenettes.

Que si monsieur le révérend,
Qui me tient pour un ignorant
En matière de médecine,
Dépouille son humeur chagrine,
Et considère ce discours,
Comme un ouvrage de dix jours,
Sans distraction de ma charge,
Il croira ma tête plus large
Qu'il n'a fait jusqu'à présent.
Qui mêle l'utile au plaisant,
A tous les points de la partie :
Voilà mon affaire assortie.

Quel que soit cet ouvrage, il fut honoré de l'approbation de François Carré, médecin, confrère de l'auteur, qui lui adressa une épigramme latine, et de celle d'un autre qui signifie H. G C. P., qui pourrait bien être Charles Patin, fils de Guy, qui en fit une française. L'une et l'autre sont imprimées à la tête de l'ouvrage, où on peut les voir.

Le docteur Fontenettes, qui avait plus d'amour que de génie pour la poésie, a fait un autre ouvrage qui n'a jamais été imprimé : ce sont les huit premiers chapitres du Livre de Job, en stances de six vers alexandrins. On verra par les premières stances, que le public n'a rien perdu à être privé de cet ouvrage, dont on m'a envoyé une copie manuscrite.

Dans la terre de Hus qui borde l'Idumée,
Un homme que sa *haute et belle renommée*
Avait fait d'*un chacun* reconnaître pour roi,
Fit voir *tant* de vertus dans le cours de sa vie,
Que Satan en eut *tant* de dépit et d'envie,
Qu'il fit tous ses efforts pour ébranler sa foi.

Dieu répandit sur lui des richesses immenses;
Il avait des maisons, des troupeaux, *des finances*,
D'enfans beaux et bien faits il était entouré.
Mais bien loin que ce saint en eût l'âme plus vaine,
Remerciant de Dieu la bonté souveraine,
Il voulait qu'à lui seul l'honneur fut déféré;
Il recevait chez lui les belles compagnies,
Les honnêtes plaisirs, et tables bien garnies...

Je crois que le lecteur se contentera de l'échantillon sans en exiger davantage.

FONTENETTES (CHARLES) (1710), fils de Louis dont nous avons parlé, naquit au Blanc en Berry en 1637; il fit ses études de médecine et reçut le bonnet de docteur à Montpellier, se fit ensuite agréger à la faculté de Poitiers où il est mort avec la qualité de doyen en 1710. Ayant donné en 1675 son avis dans un procès d'impuissance intenté au nommé Lavau par sa femme, un mois après la célébration de son mariage,

il estima que le malheureux Lavau avait tous les défauts requis pour canoniser la demande formée contre lui, c'est-à-dire qu'il était absolument impuissant. Le défenseur de Lavau, ou Lavau lui-même, pour affaiblir l'autorité qu'ont de pareils avis dans les tribunaux, s'emporta sans ménagement contre le docteur Fontenettes; la déclamation fut outrée; apparemment elle consistait à décrier sa capacité. Notre médecin, qui aurait dû charitablement pardonner ces emportemens à un *individu* auquel son avis ôtait une qualité aussi essentielle que celle dont il s'agissait au procès, s'emporta à son tour et soutint son opinion par deux réponses au *factum*, où il entassait, pour ainsi dire, opprobres sur opprobres contre Lavau, en entassant preuves sur preuves de l'impuissance dont on l'accusait (1). Les deux réponses qu'on peut regarder comme un savant et curieux traité sur cette matière, furent imprimées à Poitiers en 1675 et contiennent 94 pages. Si l'arrêt du parlement, qui déclara Lavau impuissant et le mariage nul, fit triompher la femme, il fit aussi triompher le médecin dont l'honneur dans cette affaire était, pour ainsi parler, partie intervenante.

FONTENETTES (Charles) (1753), fils de Charles et petit-fils de Louis, est né à Poitiers où il est dans le temps que j'écris ceci (en 1752) doyen des docteurs de la Faculté de Médecine. Sa probité et son désintéressement ne sont pas moins estimés que sa longue expérience. Tout ce que j'ai pu trouver de lui est une *Dissertation sur une fille de Grenoble qui, depuis quatre ans, ne boit ni ne mange,* imprimée à Poitiers au mois de

(1) Ce procédé me rappelle celui de l'impitoyable Énée qui sacrifie Turnus à son ressentiment. L'honneur du médecin offensé fit sur son cœur ce que le souvenir de Pallas fit sur celui d'Énée.

. . . . . *Pallas te hoc vulnere, Pallas*
Immolat. . . . .
Hoc dicens, ferru adverso sub pectore condit
Fervidus. Ast illi solvuntur frigore membra.

(Virg. *Æn.*, *lib. XII*, v. 948 *et seqq.*)

février 1737, in-4°, 7 pages. Avant d'entrer en matière, M. Fontenettes donne la copie d'une lettre écrite par le sieur Devoise, curé de *Sessinet*, paroisse éloignée d'un quart de lieue de Grenoble au P. Chavany, jacobin, professeur en théologie à Poitiers. Dans cette lettre, le curé de *Sessinet* marque au père Chavany : « Que cette abstinence extraordi-« naire, dont toute la ville de Grenoble était témoin, était « la suite d'une maladie violente dont cette fille avait été « attaquée. Elle fut quelque temps sans parler, dit le curé de « Sessinet, et on la crut morte, elle se remit pourtant et « reprit peu à peu à manger. Mais étant retombée, la réci-« dive fut suivie de l'abstinence entière dont il s'agit, absti-« nence telle qu'il n'eût pas été possible de lui faire avaler une « goutte d'eau. Son haleine, suivant la même lettre, ne sa-« lissait pas la glace d'un miroir, et son linge était aussi blanc « quinze jours après qu'elle s'en était servie que le premier « jour, preuve qu'il n'y avait aucune transpiration chez « elle. » Après la copie de cette lettre, M. Fontenettes fait voir que quelque extraordinaire que fût une pareille abstinence, il y en avait eu plusieurs exemples. Il cite la fille de Confolens dont a parlé le docteur Citoys et renvoie son lecteur, pour les autres exemples, au livre troisième de la pratique de Sennert, partie première, section deuxième, chapitre deuxième. Il passe ensuite au besoin de la nourriture, commun à tous les animaux dans l'état naturel (1) ; et dans

(1) Ils ressemblent aussi beaucoup à ceux de M. Dodart sur la prétendue abstinence de *Catherine Charpy*, fille de Troyes, dont il est parlé dans le troisième volume des nouveaux Mémoires d'Histoire, de Critique et de Littérature de M. l'abbé d'Artigny, pag. 169 et suiv. Qu'on ait le secret d'empêcher la transpiration sensible, et ces abstinences cesseront d'être miraculeuses, disent les sieurs *Réboulet et la Brune*, *auteurs de la Relation historique du Voyage suisse*, imprimée à la Haye en 1686, pag. 101, après avoir rapporté une abstinence de sept ans d'une fille nommée *Apollonie Schreier*, née dans un petit village du canton de Berne, l'an 1583. Cette fille fut sans manger depuis 1601 jusqu'en 1608, après lequel temps elle mangea et vécut jusqu'à l'âge de 70 ans : histoire attestée, disent nos

ses principes, l'extinction ou la mort de l'animal est certaine, lorsqu'il n'y a plus de proportion entre la dissipation des fluides qui servent à l'action et aux fonctions convenables à chaque partie solide, et la réparation de ce qui est dissipé par la nourriture. Mais comme la mort n'arrive pas à l'instant même de la plus grande disproportion qu'on puisse imaginer, ou du défaut absolu de réparation, il en conclut qu'on pourrait vivre longtemps, supposé que la dissipation cessât aussi absolument que le remplacement que fournit la nourriture.

De là il conclut, 1° : Que s'il ne se faisait dans l'homme aucune dissipation, il n'aurait besoin d'aucune nourriture pour vivre.

2° Que la nourriture en général, et la nutrition particulière des parties solides et fluides ne sont pas essentiellement nécessaires à la vie ; mais d'une nécessité conséquente à la dissipation seulement, ce qui n'est qu'une seule et même conséquence avec la première.

Il applique ces principes, qui sont ceux de *Fortunius Licetus*, à la fille de Grenoble, et dit que ne se faisant plus de dissipation, elle n'a plus eu besoin de nourriture pour vivre.

Il s'objecte la continuation des mouvemens volontaires et involontaires ou naturels de cette fille, qui supposent une dissipation des esprits, agens naturels des organes.

Il répond à cette difficulté par la comparaison d'un horloge d'eau, où la liqueur circulant sans *dissipation sensible*, entretient le mouvement pendant plusieurs années. Je ne sais si l'on doit se contenter de cette comparaison : d'ailleurs, dit-il, l'air qui environne l'animal peut réparer la dissipation objectée en s'insinuant par les pores cutanés absorbans dont parle M. *Vieussens*. Voilà à peu près où se réduit toute la dissertation de M. de Fontenettes, qui n'a pensé qu'à être solide et a peut-être trop négligé les grâces de l'expression et l'ornement.

voyageurs, par leurs excellences de Berne, par le docteur *Lentulus* qui en a écrit l'histoire, dédiée au roi d'Angleterre, et par le célèbre médecin *Fabricius* qui en a donné quelques autres exemples.

(*Voyez* le *Journal des Savans* du temps ; on y trouve un long extrait de l'ouvrage de M. de Fontenettes.)

FORTUNATUS (VENANTIUS-HONORIUS-CLEMENTIANUS) (599), évêque de Poitiers, a infiniment illustré cette ville par sa sainteté et ses ouvrages, dont les savans ont toujours fait beaucoup d'estime. Le jésuite Brouverus qui a écrit sa vie, dit qu'il prit le nom de *Venantius*, en mémoire d'un *Venantius* de Bourges, que la réputation de sainteté et les miracles de saint Martin attirèrent à Tours, où il vécut et devint lui-même un modèle que Fortunat se proposa d'imiter. Il se donna celui de *Fortunatus* à cause de Fortunat, martyr de l'église d'Aquilée, qui travailla à la conversion de notre illustre écrivain. Brouverus croit que les noms de *Clementianus Honorius* sont des noms de famille. Il était originaire d'un lieu que Paul Diacre appelle Duplavene, près de Servalle, dans la Marche Trévisane, et naquit vers l'an 530. Il fut élevé à Ravennes, où Théodoric, roi des Goths, établit sa résidence après la défaite d'Odouacre et celle des Hérules. Il fit, comme il le dit lui-même, peu de progrès dans les sciences, et ce ne fut qu'après sa retraite dans les Gaules qu'il s'appliqua sérieusement à l'étude. S'il quitta sa patrie, il y fut réduit par les circonstances des temps, par son attachement à la religion catholique que les barbares voulaient anéantir et par les ravages de l'Italie :

Tristis erro nimis, patriis vagus exul ab oris.
FORTUNAT, *lib. VI*, poème X.

Sa dévotion pour saint Martin y contribua beaucoup aussi. Il voulut visiter le tombeau d'un saint dont l'intercession lui avait rendu l'usage de la vue qu'il craignait de perdre. Il rapporte ce miracle, arrivé à Ravennes, dans son poème de la vie de saint Martin, *lib. IV*, vers la fin. Il sortit d'Italie quelque temps avant l'invasion des Lombards, qui s'en emparèrent sous la conduite d'Alboin vers l'an 568. On peut donc fixer la retraite de Fortunat en France à l'an 566. En

effet, il est aisé de prouver qu'il vint en France au commencement du règne de Sigebert, ou sous la fin du règne de Clotaire, son père. La protection et l'estime de Radégonde le fixèrent à Poitiers. Cette princesse qui connut ses talens l'employa dans ses plus importantes affaires, et il fit différens voyages auprès des princes et des grands pour le succès des négociations dont il fut chargé.

Il était né poète ; il s'appliqua à des études plus sérieuses, mais cependant il écrivait de temps en temps en vers à ses amis qui l'en priaient, ou sur des circonstances qui réveillaient le penchant qu'il avait pour la poésie. On sacrifie, malgré qu'on en ait, à son génie. Nous avons ses poésies latines en onze livres, un poème sur la vie et les miracles de saint Martin en quatre livres, et quelques autres ouvrages, joints au corps de ses poésies sous le titre de *Supplément*. Elles ont été données au public plusieurs fois ; mais la meilleure édition est celle de 1603, in-4°, du P. Brouverus, jésuite qui y a ajouté de fort bonnes notes.

La difficulté qu'on trouve à fixer le temps de son épiscopat à Poitiers, a fait prendre à quelques savans le parti de le révoquer en doute : mais il y a des preuves certaines de cet épiscopat. Paul Diacre et Aimoin nous l'assurent. La religieuse Bandonivie, qui vivait de son temps, joint son témoignage au leur. Il a toujours été regardé comme saint, et sa fête est célébrée dans le diocèse de Poitiers le 14 décembre. Brouverus finit la vie de Fortunat par l'épitaphe que lui fit Paul Diacre à la prière d'Aper, abbé de Saint-Hilaire.

Fortunat y est considéré non seulement comme un écrivain respectable, mais comme un saint dont l'auteur de l'épitaphe implore l'intercession. Le lecteur sera peut-être bien aise de la trouver ici.

Ingenio clarus, sensu celer, ore suavis,
Cujus dulce melos pagina multa canit;
Fortunatus apex vatum, venerabilis actu,
Ausonià genitus, hàc tumulatur humo.
Hujus ab ore sacro sanctorum gesta piorum.

Discimus, hæc monstrant carpere lucis iter.
Felix quæ tantis decoraris, Gallia, gemmis,
Lumine de quarum nox tibi tetra fugit!
Hos modico prompsi plebeio carmine versus,
Ne tuus in populis, sancte, lateret honor.
Redde vicem misero, ne judice spernar ab æquo,
Et (1) *nimiis meritis posce, beate, precor.*

L'opinion la plus commune est qu'il fut le successeur de *Platon*, évêque de Poitiers, qui avait pris la place de Marovée qui vivait encore en 592. L'évêque Platon est mort l'an 599 ou environ, et Fortunat ne parvint à l'épiscopat que sur la fin de ses jours, et n'en jouit que très peu de temps. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Hilaire de Poitiers: vers le chevet de l'église, j'ai vu les restes de son tombeau.

Il a écrit plusieurs ouvrages en prose, outre ceux qui se trouvent dans l'édition de Brouverus: on a de ce saint écrivain la Vie de saint Amand; celle de saint Germain, évêque de Paris; celle de saint Hilaire, évêque de Poitiers; celle de saint Marcel, évêque de Paris; celle de saint Maurille, évêque d'Angers; de saint Médard, évêque de Noyon; de saint Paterne, poitevin, évêque d'Avranches; de saint Remy, archevêque de Rheims, et celle de sainte Radégonde. L'exposition de la foi catholique du symbole de saint Athanase, *Quicumque, etc.*

Il ne faut pas chercher la pureté de la langue latine, ni même l'exactitude de la quantité et de la versification dans les poésies de Fortunat, son siècle n'était pas compatible avec ces talens qui y étaient presque inconnus: mais on trouve dans tous ses ouvrages beaucoup de génie, une grande facilité, de l'invention, des expressions vives, et je ne sais quelles grâces que des auteurs plus réguliers et plus polis n'ont pas. Sa prose est bien inférieure à ses vers, où il paraît en général beaucoup d'esprit, des images variées et agréables. Fortunat y parle le langage du cœur et du sentiment, avec une naïveté et une force dignes de notre siècle. La piété les règle

(1) C'est-à-dire *magnis*, *ingentibus*, expression tirée de l'Écriture.

partout. Il est inutile de faire valoir ses écrits à ceux qui aiment la vérité de l'histoire de son siècle ; tous ceux qui les connaissent savent qu'on y fait des découvertes importantes pour les règnes sous lesquels il a vécu, soit pour les mœurs et les coutumes de son temps. Quand je parle de l'histoire de son temps, j'y comprends l'histoire ecclésiastique et l'histoire profane. Comme il est beaucoup plus connu qu'il n'est lu, je donnerai quelques-uns de ses vers qui ne déplairont peut-être pas. Ils donneront une idée de sa poésie.

FALSUS MARTYR.

Fortè (1) *colebatur dùm quis pro martyre latro,*
Martini adventu se probat esse reum.
Virtutis merito fidei radiante corusco,
Nec tacet extincti, nec latet umbra rei.

FORTUNAT, *lib. X*, poème IX.

DE ITINERE SUO.

Passim stricta riget glacies concreta pruinis,
Nec levat afflictas flexilis herba comas.
Terra jacet crustata gelu sub cortice duro,
Mollis et arboreas nix tegit alta comas:
Proflua cristatum struxerunt flumina murum,
Et densata gravem vestiit unda cutem.
Mole suâ frœnantur aquæ, se lympha ligavit,
Obitre sub proprio vix sibi fecit iter.
Fluminibus mediis nata est crystallina ripa,
Nec capimus subter, nec superatur iter.
Asperius tumuit glacies aquilone fremente,
Cui dabit illa viam, quæ sibi pugnat aqua?

On ne saurait disconvenir de la force, de la fécondité et de l'agrément de l'expression.

Il commence ainsi le poème XII du septième livre :

Tempora lapsa volant, fugitivis fallimur horis,
Ducit et in senium lubrica vita viros.

(1) *Voyez* SÉVÈRE SULPICE dans la *Vie de saint Martin*.

Fine trahit celeri sine fine volubilis axis,
Nec retinet rapidas ad sua fræna rotas.

Cela approche bien de ces vers d'Ovide :

Tempora labuntur tacitisque senescimus annis,
Et currunt, fræno non remorante, dies.

C'est ainsi qu'il parle d'un cuisinier dont il avait à se plaindre :

Corde niger, fumo pastus, fuligine tinctus,
Et cujus facies cacabus (1) *alter adest.*
Cui sua sordentem pinxerunt arma colorem,
Frixuræ (2), *cucumæ* (3), *scafa* (4), *patella* (5), *tripes* (6).
Indignus versu, potiùs carbone notetur,
Et piceum referat turpis imago virum.

LE MÊME, *lib. VI*, poème X.

Tout cela est poétique, et on ne saurait se prendre qu'à la barbarie du siècle des défauts qui s'y trouvent. Tout le monde sait que Fortunat est l'auteur de l'hymne que l'Église chante encore aujourd'hui, *Vexilla regis prodeunt* : on la trouve page 55 de l'édition de 1603. Elle fut composée par Fortunat à l'occasion du bois de la vraie croix apporté de Constantinople, à la prière et aux sollicitations de sainte Radégonde, qui l'avait demandé à l'empereur Justin II.

(*Voyez* LEYSERUS, *Histoire des poètes du moyen-âge* et la *Bibliothèque* de J. ALBERT FABRICIUS, liv. VI, pag. 537 *et suiv.*; — sur tous ces ouvrages dom RIVET, *Histoire littéraire de la France*, tom. III, page 464 *et suiv.*, sixième siècle, et l'édition in-4° *des poésies de Fortunat*, par BROUVERUS. Cet éditeur lui attribue mal à propos l'hymne *Pange lingua*.)

(1) Un chaudron.
(2) Un gril.
(3) Un poëlon.
(4) Un pot.
(5) Une casserole.
(6) Un trépied.

FOUILLOUX (JACQUES DU) (1574), seigneur de ce lieu, situé dans le territoire connu sous le nom de Gâtine, en Poitou, aux environs de Parthenay, naquit dans la terre de son nom, d'une famille noble, sous le règne de Henri II. Il eut une éducation conforme à sa naissance, la chasse et la poésie firent presque toute son occupation. C'est le sens qu'il faut donner aux paroles de Brantôme, lorsqu'en parlant de l'art militaire de Machiavel qui n'avait jamais été à la guerre, il dit que le projet de Machiavel était aussi ridicule *que si un philosophe allait écrire un livre de chasse, comme a fait le Fouilloux*; sens obscur, mais qui est le seul qu'on puisse raisonnablement donner à cette réflexion, qui n'a d'autre défaut que celui d'être mal exprimée. Mais ce défaut est fort ordinaire à cet écrivain, qui ne se pique de rien moins que d'exactitude dans l'expression, et le tour de phrase. Du Fouilloux s'appliqua à réduire en préceptes les connaissances qu'il avait acquises dans la pratique de la chasse. Il composa son livre de la Vénerie, dont le sujet est la chasse du cerf, du sanglier, du lièvre et des renards. Il y joint plusieurs *recettes* ou remèdes pour guérir les chiens des maladies auxquelles ils sont sujets; le livre est divisé en 63 chapitres, et fut dédié au roi Charles IX. Il dut être fort bien reçu de ce monarque, le chasseur le plus intelligent de son royaume, et qui a lui-même écrit en maître sur cette matière.

L'ouvrage de Jacques du Fouilloux fut imprimé à Poitiers, par les Marnef et les frères Boucher, en 1562, et depuis à Paris, chez Galiot-du-Pré, en 1573. Il en a paru une troisième édition in-4°, avec figures, à Paris en 1624, avec quelques augmentations. L'auteur joignit à son *Traité de la Chasse*, un petit poème en vers français, intitulé: *L'Adolescence de Jacques du Fouilloux, écuyer, seigneur dudit lieu.* Ce poème ne fait pas grand honneur à sa muse; c'est une pièce d'un assortissement bizarre sans mérite, ni du côté de l'invention, ni du côté de l'expression. Le sujet est des plus simples. Du Fouilloux dit qu'étant échappé à ses maîtres à

l'âge de vingt ans, il alla dans les forêts où il rencontra une bergère, qui lui accorda le *don d'Amoureuse Mercy*. Nous allons donner une analyse et quelques vers de ce poème pour mettre le lecteur en état de juger par lui-même du mérite de du Fouilloux du côté de la poésie; les vers nous apprendront aussi quelque chose de sa vie.

Pendant le temps que le noble François
Faisoit ployer la France sous ses lois,
Tendre orphelin, sortant de la tétine,
Transporté fus dehors de ma Gatine;
Dans un pays de bois et de rochers,
Lieu bien hanté de cerfs et de sangliers.

En servitude en ce lieu fus longtemps,
Et à Linieres où ne perdis mon temps....
Car volontiers notre (1) généalogie
Les filles aime, armes et venerie....
Quand j'eus vingt ans, il me prit une envie,
M'émanciper, vivre à ma fantaisie.

Il parle ensuite de la chasse du cerf qu'il poursuivit; il exprime quelques termes de chasse qu'il inscrit dans son poème, sans égard à la mesure, ni même à la rime. Après sa chasse, il dit qu'il trouva plusieurs bergères; une d'elles fixe ses regards, il en fait le portrait par opposition avec les dames de cour. Ce portrait contient 70 vers, et l'on peut dire qu'il n'embellit point la nature; sa bergère ressemble précisément aux nôtres, et notre Céladon n'en fait point une Astrée.

Point ne portoit gants de chamois, mitaines,
Ains en tout temps à découvert ses veines.
Ne portoit point caleçons, ni patins,
L'égail (2) lavoit ses pieds tous les matins.
Point ne trompoit le monde en ses cheveux,
Mais les siens vrais lui tomboient sur les yeux.

(1) Famille.
(2) La rosée avant que le soleil ait paru.

Il imagine quelque chose de bien neuf, pour se réunir à sa bergère ; il était caché derrière un buisson.

Ma robe, *dit-il*, étoit de bonne peau de loups,
Qui me venoit assez mal à propous.

En effet, les chiens de la bergère le prirent pour un vrai loup, et il eût fort mal passé son temps, si les cris qu'il fit *à pleine tête* n'eussent fait venir la bergère à son secours : elle en eut pitié. Elle s'en explique. L'auteur qui n'a point voulu s'éloigner du naturel, la fait parler en Poitevin : c'était sa langue.

(1) Parlant à moi d'un cœur doux et humain,
En me disant : Y seu priqueu marrie,
De voutre enneu, et grande facherie,
Igles vous ant pardingue, fa gran mau,
Que fussiant morts les chins qui sont ytau.
Sa vous plaset de venir chez mon pere,
Igl vé donroit do vin à bonne chere.

Pour finir un extrait dont la longueur pourrait fatiguer, je passerai les dialogues de nos amans bien antipodes à ceux des bergères du Lignon, et les airs qu'on trouve notés dans ce poème singulier. Le premier est le chant des bergères qui appellent leurs brebis, le second, l'air qu'elles chantent quand elles *huchent* (appellent) leurs compagnes, le troisième est le chant qui sert de réponse. Je finis en disant que le galant termine l'aventure entre des genêts, où le poète ne démentant point le ton de vérité qu'il a adopté, dit :

(1) En me disant je suis bien marrie,
De votre ennui, et grande fâcherie.
Ils vous ont pardi fait grand mal,
Que fussent morts les chiens qui sont tels,
(si mauvais)
S'il vous plaisoit de venir chez mon pere,
Il vous donneroit du vin avec bonne mine,
(de bon cœur).

Lors me trouvant si très près de la belle,
Faveur d'amour me va jetter sur elle...

G

GAITTE (1) (JACQUES) (1689), docteur de la Faculté de Paris et chanoine de Luçon, publia, en 1688, un Traité de l'usure sous ce titre: *Tractatus de Usurâ et Fœnore, item de Usurariâ trium contractuum pravitate;* Paris, in-4°, chez Arnoult Seneuze. L'auteur a divisé l'ouvrage en deux parties. Dans la première, il attaque *du Moulin*, *Saumaise*, et ceux qui ont adopté leurs principes en matière de prêt. Il fait voir dans cette partie que l'intérêt qu'on tire d'une somme d'argent prêtée à un marchand, pour être employée dans son commerce, est un intérêt *usuraire et illicite*. Il tire ses preuves: 1° de l'Ecriture dont les passages rapprochés sont expliqués les uns par les autres; 2° des Conciles, depuis celui d'Elvire de l'an 305 jusqu'à celui de Narbonne de l'année 1609. La troisième classe de ses preuves est fondée sur les décrets et les bulles des souverains pontifes. Il finit par des autorités tirées des écrits des Saints Pères. Les preuves, qu'on appelle de raison, parce qu'elles sont fondées sur des principes établis par le raisonnement, suivent les preuves *positives*. Il passe de là aux objections de du Moulin et des autres célèbres jurisconsultes qui ont, selon lui, sacrifié la religion à la politique, et y répond en jurisconsulte guidé par la théologie. Il emploie la seconde partie du Traité à combattre l'usage des *trois Contrats*. Pour faire entendre ce que c'est que cet usage, il l'explique en disant: « Que par « le premier de ces trois contrats, les deux contractans « s'obligent réciproquement à contribuer également au commerce ou de leur argent ou de leur industrie. Par le

(1) On prétend dans le Supplément de Moréry qu'il faut écrire Gaiette; mais c'est une erreur réfutée par les auteurs du *Journal des Savans*, qui écrivent *Gaitte*, et par un Mémoire que j'ai reçu de Luçon.

« second, l'un des deux contractans stipule avec son associé « ou avec un étranger, lequel s'oblige de lui assurer le sort « principal qu'il a mis dans le commerce, et lui promet « pour cela une somme dont on convient dans ce second « acte. Par le troisième, le même contractant cède pour une « certaine somme le gain qui lui reviendra du commerce. » Ces trois contrats, suivant l'auteur, sont usuraires, lorsqu'ils sont passés en même temps. Cela lui donne occasion d'examiner la nature des différens contrats de commerce et de société, et de distinguer ceux qui sont usuraires dans ses principes d'avec ceux qui sont exempts du vice de l'usure et licites. La matière y est savamment discutée, et l'auteur s'est attaché à répondre aux difficultés les plus importantes et aux raisonnemens dont se sont servis Charles du Moulin, Claude Saumaise, Hugues Grotius, et les autres savans de toutes les communions qui ont prétendu accréditer leur système à la faveur des raisons de politique et de commerce qui deviennent des lois supérieures, selon eux, aux scrupules des théologiens. Le dernier siècle a produit un grand nombre d'écrits sur cette matière; notre auteur doit tenir un rang distingué parmi les théologiens catholiques. Son ouvrage, avant de paraître à Paris, avait déjà été imprimé à Lyon, mais rempli de fautes et bien moins parfait que l'édition de Paris de 1688, dont nous parlons.

(*Voyez* le *Journal des Savans* du 31 janvier 1689.)

GARNIER (René) (1499 *ou environ*), natif de Luçon, le plus savant homme de son temps, suivant l'auteur des Additions aux Écrivains ecclésiastiques de Trithème, se fit beaucoup de réputation dans la profession du droit civil. Il réunissait tous les talens d'un professeur. Son esprit était vif, son geste agréable, sa voix sonore. Personne ne se tirait avec plus d'adresse de l'embarras où jette quelquefois la contradiction réelle ou apparente des textes du droit. Il illustra, ajoute l'auteur que j'ai cité, le Poitou, sa patrie, et toute la France. Il va jusqu'à lui donner les noms de Solon et de Lycurgue. Il ne cite cependant aucun de ses ouvrages, soit que Garnier

n'ait point écrit, soit que le bibliographe ne connût pas ses ouvrages Il n'y a pas de doute que ce soit dans l'Université de Poitiers qu'il ait enseigné le droit ; et suivant les apparences, il vivait à la fin du quinzième siècle, ou au commencement du seizième.

(*Voyez* Trithème, édition de 1546, page 417.)

GAUTHIER DE BRUGES (1306), évêque de Poitiers, était Flamand d'origine, natif de Bruges ou des environs, ce qui lui fit donner le surnom de Bruges. Il consacra dès sa jeunesse sa vie à la piété, et prit l'habit des religieux franciscains, qu'on appelait *Frères mineurs*. Il se distingua dans son ordre par la régularité de ses mœurs et sa doctrine, et devint ministre de la province de Touraine sous le pontificat de Nicolas III, qui se connaissait en hommes et ne donnait les dignités qu'au mérite. Ce pape n'ayant siégé que trois ans, il faut référer la dignité qu'obtint Gauthier dans son ordre à l'année 1278. Gauthier, bien loin de démentir l'opinion avantageuse qu'on avait eu de lui, l'augmenta au point qu'il fût élevé à l'évêché de Poitiers. Il soutint l'éclat de cette haute dignité. Il publia en 1280 des réglemens pour la conduite de son église, auxquels il en ajouta d'autres deux ans après. Il la possédait en 1294, lorsque Gilles de Rome, archevêque de Bourges, de la célèbre maison de Colonne, qui se prétendait primat d'Aquitaine, fondé sur un décret du pape Grégoire IX, ordonna à Gauthier, évêque de Poitiers, de faire en son nom défense à Bertrand de Goût, archevêque de Bordeaux, qui prétendait prendre la même qualité de primat d'Aquitaine, de se qualifier tel à l'avenir, et qu'en cas de refus et d'obstination dans ce refus, il prit contre lui les dernières voies que l'Eglise emploie. Gauthier, quoique suffragant de l'archevêque de Bordeaux, ne laissa pas d'obéir exactement aux ordres de l'archevêque de Bourges. Cette conduite ne put qu'irriter contre lui l'archevêque de Bordeaux. Ce dernier ayant été élevé au souverain pontificat sous le nom de Clément V, en 1305, voulut venger son église et soi-même de l'injure qu'il prétendait avoir reçue, déposa l'évêque de Poitiers

de l'épiscopat et l'obligea de se retirer dans le monastère des Cordeliers de cette ville. Il déclara en même temps par une bulle expresse l'église de Bordeaux exempte de la juridiction de celle de Bourges. Cette bulle fut donnée à Lyon la première année de son pontificat, le 6 des calendes de décembre, c'est-à-dire le 26 novembre. Gauthier ne se rendit pas, et regardant sa déposition comme injuste et sans fondement raisonnable, il en appela à un juge supérieur, à Dieu ou au futur concile. Il fit plus, il ordonna en mourant qu'on l'inhumât avec son acte d'appel à la main. Sa volonté fut exécutée, et notre prélat fut enterré avec son appel dans l'église des Cordeliers de Poitiers. On date sa mort du 21 janvier 1306.

Le P. La Mainferme, d'où j'ai tiré presque tout ce que je viens de dire de Gauthier de Bruges, section seconde du chap. V, page 56 et suivantes du *Clypeus fontebraldensis*, ajoute un fait miraculeux justifié par un ancien procès-verbal ou attestation d'un chanoine de Sainte-Croix de Loudun : la pièce est assez singulière pour trouver ici sa place. Elle est conçue en ces termes : *Universis præsentes litteras inspecturis salutem. Noveritis quòd in præsentiâ venerabilis et discreti viri Domini Raymondi Archipresbyteri de Loduno, ego Joannes Amandi Presbyter Canonicus sæcularis Ecclesiæ Sanctæ Crucis de Loduno, Diœcesis Pictaviensis, fateor, et in veritate recognosco me audivissime à quodam Scutifero bonæ memoriæ Clementis Papæ V, quod ipse vidit et præsens fuit quando is Domnus Papa Clemens intempestivæ noctis silentio, seu de nocte, fecii aperire tumulum fratris Gualteri quondam Episcopi Pictavensis, pro eo quod audiverat dici, quòd is frater Gualterus appellaverat ab eodem, et quod habebat appellationem in manu quam petierat ibi poni post mortem, tempore quo vivebat ; et quod vidit is Scutifer, et præsens fuit cum de mandato dicti Domini Papæ Clementis V. Archidiaconus descendit in prædictum tumulum sic apertum, et invenit appellationem in manu dicti fratris Gualteri, sed etiam non potuit eripere, nec habere de manu tenentis eam, donec de mandato prædicti Domni Papæ is Archidiaconus prædicto fratri Gualtero, eam sibi reddere sub asseverationis certitudine repro-*

misit. Quo facto manum laxavit dictus Gualterus, et eam accepit Archidiaconus, et tradidit Domno Papæ; et cùm vellet exire idem Archidiaconus tumulo ante dicto, non potuit, asserens se detentum, nec potuit donec appellationem sibi redderet, et in manu posuit, ut promisit. Quâ appellatione restitutâ, ut promiserat, de tumulo facilè, et leviter exivit. Hæc in verbo Sacerdotis me assero à Scutifero audivisse asserente mihi per juramentum suum præmissa omnia esse vera. Datum anno M. CCC. XXXIX.

Depuis ce temps, ajoute l'auteur, Clément V eut une grande vénération pour l'évêque Gauthier et lui fit élever un magnifique tombeau dans l'église des Cordeliers de Poitiers. Ce tombeau existait encore du temps de Bouchet, auteur des Annales d'Aquitaine, qui en parle comme d'un monument existant. Il était placé devant le maître-autel; on y lisait ces vers :

Frater Gualtherus qui doctor theologiæ,
Qui tam severus vitiis, qui gemma Sophiæ,
Qui speculum morum fuerat, terrorque malorum,
Hunc decorare chorum meruit, decor ipse minorum,
Qui pugil ecclesiæ fuerat, post gesta valoris,
Clara patris merita multis patrocinia præstant.
Publica quod sit ita miracula jam manifestant.

Au chef du tombeau, on lisait ces rimes monacales, qui passaient alors pour des vers :

Pontifex Gualtherus,
Dei cultor verus,
Vitæ suæ termino,
Quievit in Domino :
Mense januarii,
Pridiè Vincentii,
Anno trecentesimo,
Sexto cum millesimo.
Oret pro lætantibus,
Ut sint cum cœlitibus.

Voilà notre Gauthier regardé comme un bienheureux. Il a laissé plusieurs ouvrages dont parlent Trithème, Fabricius

et les autres bibliothécaires, outre les Réglemens pour son diocèse, dont nous avons parlé :

1° Le manuscrit connu sous le nom du Grand-Gauthier, contenant la suite des évêques de Poitiers. Il se trouve dans le Cartulaire de l'église de Saint-Pierre.

2° *Tabula theologiæ, seu Tabula originalium nominum super universam scripturam*, dont les premiers mots sont : *Abel est nomen significans luctum.*

3° Un Commentaire en quatre livres sur le livre du Maître des Sentences, qu'on regardait alors comme un cours de théologie complet.

4° *Quodlibeta*, un livre.

5° *Questiones disputatæ.*

6° *Sermones per annum*, deux livres.

7° *Rudimenta pro concionatoribus.*

8° *Tractatus de pœnitentiâ.*

9° On a encore de Gauthier de Bruges plusieurs Extraits des Saints Pères.

(*Voyez* les auteurs du *Gallia christiana* ; — BESLY, *Liste des Evêques de Poitiers* ; — BOUCHET, *Annales d'Aquitaine*, quatrième partie, pages 182 et 183 ; — le *Clypeus fontebraldensis* du P. LA MAINFERME, t. II, page 56 et suiv.; — ALBERT FABRICIUS, *Bibl. mediæ et infim. latin.*, page 343 ; — TRITHÈME, page 189 de l'édition de 1546 ; — SWERTIUS, page 295 ; — VALÈRE ANDRÉ, page 300 ; — OUDIN, t. III, p. 565.)

GAUTHIER (PIERRE) (1597), dit Chabot, est connu sous ce dernier nom, qui est celui de sa mère (1). Il naquit à Saint-Loup, dans le Poitou, en 1516, et fit ses premières études dans le lieu de sa naissance. Étant parvenu à l'âge de vingt-quatre ans, il alla à Poitiers pour y apprendre le Grec. Il fit des progrès si considérables dans les langues, qu'il fut appelé pour enseigner les humanités dans son pays. Il y régenta six ans, après lesquels il vint à Paris, en 1546, pour y étudier la

(1) Car son père s'appelait Gauthier, et était vendeur d'huile (de noix apparemment), dont le commerce est fort commun dans le Poitou.

philosophie au collége de Presle, sous Omer Talon. Après s'y être appliqué pendant trois ans et demi, il reçut le degré de maître-ès-arts, et répéta la philosophie à plusieurs enfans de condition. Enfin M. le chancelier de l'Hôpital lui confia l'éducation des six enfans de M. de Bellebat, son gendre. Chabot remplit cette place avec honneur pendant douze ans qu'il employa principalement à expliquer Horace d'une manière qui lui est particulière. Il répandit sur cet auteur, dit Bayle, tout le fruit de ses études. Son Commentaire contient l'analyse du texte, tant selon les règles de la grammaire que selon celles de la rhétorique et de la dialectique. Il avait fait imprimer une petite Analyse d'Horace dès l'an 1582, in-8°, comme une espèce d'échantillon du Commentaire qu'il avait dessein d'en donner au public, et, en 1587 (1), il publia ce Commentaire à Bâle; mais ne le trouvant point encore à son gré, il continua d'y travailler, et, quelques années après sa mort, Jacques Grasser, qui avait entre les mains les Recueils des passages et des remarques nouvelles de Chabot, les inséra en leur place, le mieux qu'il put, dans l'édition in-f° de l'année 1615. C'est ce qui fait que cet ouvrage n'est point dans l'état de perfection où il aurait paru, si Chabot eut assez vécu pour en faire faire lui-même une nouvelle édition. On a de lui une lettre contenant sa vie, *Epistola de vitâ suâ*, imprimée à Francfort, chez Wechel, en 1594, in-4°, citée par Teissier dans son Catalogue des Auteurs des Bibliothèques.

Il mourut vers l'an 1597, et vécut quatre-vingts ans, avec quatre maladies dont il fut attaqué, qui étaient, suivant Boissard, *crebra meiendi orexis, audiendi gravitas, mandendi imbecillitas, frequens alternatio deambulandi, et conquiescendi propter ramices inguinum.*

(1) Antoine Tessier, dans le Catalogue des auteurs qui ont publié des Catalogues, etc., imprimé à Genève en 1686, date une édition du Commentaire de Chabot sur Horace, à la tête de laquelle se trouve la vie de ce poète tirée de ses écrits, de l'an 1591, à Bâle, in-f°, 1 vol., *Catalogus Auctorum*, p. 114.

Il se plut toujours à une vie fort solitaire, peut-être à cause de ses incommodités ; il était de fort bonnes mœurs, et supporta patiemment trois fois le pillage de son bien pendant le désordre des guerres civiles. Quelques-uns ont avancé qu'il avait été professeur dans l'université de Paris ; mais Boissard, qui a rassemblé avec soin toutes les circonstances de sa vie, n'en dit rien, et son silence donne lieu d'en douter.

(*Voyez* FREHER, *Theatr. Viror. Illust.*; — Jacques BOISSARD, *Vita* 80 *Viror. doctrinâ illust.*; — BAYLE, *Dictionnaire critique*; — DRAUDIUS, *Bibl. classique*, p. 1088 et 1209, édition de 1625; — *Epitome de la Bible* de GESNER.)

GAUTHIER (FRANÇOIS) (1614), docteur régent en droit dans l'Université de Poitiers et avocat consultant, naquit à Poitiers et y mourut vers l'an 1614. Gabriel Duval dont nous avons parlé, avait fort mal traité notre Gauthier dans une petite brochure où il avait pris le nom d'Ulalius, anagramme de *Vallius*. Il n'avait pas eu plus de considération pour la Faculté de droit de Poitiers. Depuis que (1) Barclay l'avait quittée pour aller professer à Toulouse, on n'y avait plus vu, disait-il, aucun savant professeur. Cette critique trouva une réponse. « Quand Gauthier mourut, dit l'auteur de cette ré- « ponse, Poitiers perdit un de ses plus chers citoyens, la « jurisprudence un jurisconsulte très éclairé, le barreau un « avocat célèbre, l'Université un savant professeur, l'Eglise « un fils docile. Les magistrats de tous les tribunaux, les « avocats les plus consommés se réglaient sur ses avis, ses « décisions formaient leurs jugemens. » Le critique reprochait à notre Gauthier qu'il ressemblait à Pierre Paschal, ce gascon historiographe de nom, qui, à force de publier qu'il travaillait à une histoire de France supérieure à toutes les

(1) Pendant que Barclay professa à Poitiers, il y dicta un Traité, *ad Tit. XIII*, *lib. III*, *decret. Greg. IX de rebus ecclesiæ alienandis*, *vel non*. Il se trouve en manuscrit avec plusieurs autres de différens professeurs de Poitiers, à la bibliothèque des avocats léguée à l'ordre par M. de Riparfont. Ce Barclay doit être Guillaume, père de Jean, auteur de l'*Argenis*. Bayle ne parle point du temps qu'il professa à Poitiers et à Toulouse.

autres, avait trouvé le secret d'obtenir de Louis XIII une pension de quatre cents écus. Gauthier, dit le critique, à force de vanter ses connaissances dans le droit et de répéter qu'il avait fait un Commentaire sur la Coutume de Poitou qui formait un très gros volume, a su en imposer comme Paschal et le faire croire au public. Il avait tenu le même langage pendant seize ans, sans avoir jamais fait paraître ce prétendu Commentaire. On lui répond qu'un auteur prudent ne publie pas légèrement de pareils ouvrages, mais que le composition de ce Commentaire est un fait certain et qui pouvait être attesté par les amis de Gauthier qui avaient vu l'ouvrage, par ses enfans qui le gardaient en manuscrit ; que Laurent Gauthier son fils était en état d'imposer silence à la hardiesse de l'imposteur, en publiant ce Commentaire. Après cela, il doit passer pour constant que Gauthier a effectivement fait un Commentaire sur la Coutume de Poitou. Mais je ne sache pas que l'ouvrage ait jamais été imprimé. J'ai cru devoir faire connaître un jurisconsulte qui a été assez estimé pour être défendu après sa mort, et dont l'ouvrage mériterait peut-être nos éloges et notre reconnaissance s'il était public. On trouve quelques pièces de vers latins de Gauthier à la tête des ouvrages de ses compatriotes, du jurisconsulte Meynard et de quelques autres. J'ai tiré cet article d'une petite brochure imprimée à Poitiers en 1617, sous ce titre : *Hercules BOUZUGOS, sive Monitor amicabilis Ulalii Caninii Strabonis*, dont j'ai parlé dans l'article de Duval où j'ai observé que le critique était un candidat rejeté. Je ne connais point l'auteur de la réponse.

GAUTHIER (1714), médecin de Niort, alla, sur la fin du dernier siècle, s'établir à Amsterdam. Il faut attribuer, suivant toutes les apparences, cette migration à la religion protestante qu'il suivait. Il a fait imprimer, en 1714, à Niort, chez Jean Élies, un volume in-8°, contenant 207 pages, sous ce titre : *Réponse, en forme de dissertation, à un théologien qui demande ce que veulent dire les sceptiques qui cherchent la vérité partout, dans la nature comme dans les écrits des philosophes,*

lorsqu'ils pensent que la vie et la mort sont la même chose, où l'on voit que la vie et la mort des minéraux, des métaux, des plantes et des animaux avec tous leurs attributs, ne sont que des façons d'être de la même substance à laquelle les modifications n'ajoutent et n'ôtent rien.

L'auteur déclare, dans un court avertissement, que, *quand il dit que la vie et la mort sont la même chose,* il n'entend parler que des animaux, des plantes et des minéraux, n'ayant pas dessein de confondre l'homme avec la bête, ni dans la vie, ni dans la mort ; ni de donner la moindre atteinte à tout ce que la foi et la religion enseignent de la *spiritualité et de l'immortalité de l'âme ;* que s'il donne *une liberté* aux animaux, il ne parle que d'*une liberté naturelle*, en ce qu'ils agissent d'eux-mêmes, sans violence; qu'il ne prétend pas pouvoir se garantir de la censure et de l'humeur des critiques, n'ayant jamais eu la présomption de croire que son livre serait du goût de tout le monde. Le système de Gauthier n'est que le pur *mécanisme de Descartes*, à l'exception de cette *liberté prétendue* des animaux dont il ne donne pas une idée fort claire, et qui est incompatible dans l'*animal* purement *animal,* si l'on y attache l'idée du choix, à moins que ce ne soit ce que l'on appelle *instinct,* et que l'illustre adversaire d'Épicure reconnaît dans les animaux, en disant (1) :

Hinc non inficior Brutis assistere mentem.....
Scilicet illa eadem est quâ machina flectitur omnis
Nostra, volente animo.. ..

(1) *Voyez* le sixième livre de l'Anti-Lucrèce, de M. le cardinal de Polignac, tom. II, p. 75 et suiv. de l'édition in-12. J'ai cru y trouver un développement du système de Gauthier. L'illustre prélat compare, comme lui, les animaux, ou les brutes, aux arbres et aux plantes, à l'orme, à la sensitive. Et la liberté naturelle, dont parle Gauthier, ne peut être que l'impression du premier moteur, de Dieu, sur ses ouvrages, ce que ne refuse pas d'admettre l'adversaire de Lucrèce :

Dummodò mentem aliam fatearis, nempè supremam,
Quæ præsit.

Il a encore eu beaucoup de part à un assez mauvais journal, qui ne pouvait faire honneur ni au cœur ni à l'esprit de l'auteur. Il était intitulé : *Mercure savant*. Il parut à Amsterdam, au mois de février 1684, et disparut après le mois de février. Le principal auteur de ce Mercure n'était pas même notre Gauthier, mais un certain *Blégny*, chirurgien de Paris. Dès l'an 1676, le même Blégny avait entrepris un journal qu'il avait intitulé : *Nouvelles Découvertes dans toutes les parties de la Médecine*. Il le publiait tous les mois ; mais la manière outrageante dont il traitait plusieurs personnes de mérite, donna lieu à un arrêt du conseil, qui le fit cesser en 1682. Blégny n'osant plus faire imprimer son journal en France, jeta les yeux sur la Hollande, et s'associa avec notre Gauthier réfugié à Amsterdam. C'était à lui qu'il adressait ses Mémoires. Cet ouvrage ne contenait point d'extraits de livres, mais plusieurs petites pièces, dont la plus grande partie regardait la médecine. C'était un assemblage bizarre et sans liaison de différens morceaux. On y trouvait des poésies, des nouvelles politiques, jusqu'à des chansons notées. La médisance en était l'âme, elle y régnait encore plus que dans le Journal de Médecine. Mais cet ouvrage, si mal conçu et si mal exécuté, produisit un excellent effet. Bayle, indigné qu'on osât présenter au public un recueil si peu digne de son attention, reprit la pensée qu'il avait eue autrefois de donner un ouvrage périodique. Le journal de Blégny et de Gauthier fit naître le modèle des journaux, je veux dire la *République des Lettres*, qui commença au mois de mars 1684.

GENTE POITEVINRIE (LA) (1580) est un Recueil de différentes pièces de poésies en langage poitevin. On en cite une édition in-8° sans date à la page 307 du second tome du Catalogue de la Bibliothèque de Thou ; il y en a eu plusieurs autres avant l'an 1600 ; celle dont je me sers qui m'a paru la plus ample, est de 1660, à Poitiers, in-12. Le volume est divisé en deux parties. La première, qui contient les pièces de l'ancien Recueil, porte ce titre :

La Gente Poitevinrie
Tot de novea rencontrie,
Où Talbot bain et bea
Fait réponse à Robinea.

(1) Lisez ou baiu, y ve prie,
Pre vou railli do sotric
De beacop de chicanous,
Qui fasan de moechant tours.

La seconde pièce, qui est une des meilleures, est intitulée *le Plet de Jon Michea* et parut dix ans après l'établissement des présidiaux (2), dont on y trouve l'éloge assez bien tourné. Je la crois de Jean Boiceau, ainsi que le *Menologue de Robin* dont nous avons parlé à l'article de ce jurisconsulte. Ce *Menologue* est suivi de la réponse *de Talebot à Robinea*, et du procès de Georget et de son voisin, dans le même goût, etc. A l'exception de ces pièces, où il y a de la naïveté et quelques pensées, tout le reste est fort peu de chose. Le chef-d'œuvre de ce Recueil est le *Menologue de Robinea*, qui fut applaudi des savans mêmes. La seconde partie du Recueil, intitulée, *Rolea* (3) *divisi in beacop de péces*, bien inférieure à la première, contient des chansons et quelques autres poésies poitevines, presque toutes dénuées de ces grâces qui appartiennent au jargon dans lequel elles sont composées. Les auteurs qui en ignoraient le génie, n'ont pensé qu'à copier la rusticité des paysans du Poitou. C'est un burlesque grossier et sans finesse, point d'images riantes dont la vérité exprimée avec les traits choisis que présentent toutes les langues, quelqu'ingrates qu'elles puissent être, fait toujours l'éloge de l'esprit et du discernement de l'auteur. La plus grande partie de ces pièces ont pour objet les événemens les plus célèbres du règne de Louis XIII, la prise de la Rochelle, celle d'Arras, de Perpignan, la naissance de Louis XIV, les succès de la France

(1) Lisez-la bien, je vous prie.
(2) C'est-à-dire vers l'an 1560.
(3) Recueil divisé, etc.

pendant la minorité de ce prince. Le morceau le plus considérable de cette partie, et celui qui m'a paru le meilleur, sont les *Quatrains de réjouissance sur la nomination du cardinal Antoine Barberin* à l'évêché de Poitiers. On y voit la description de la ville et son éloge assez bien tourné. On peut y joindre une autre pièce sur la conversion de Cottiby, ministre de la religion prétendue réformée, réconcilié avec l'Eglise le jour de Pâques de l'année 1660. Je n'ai rien trouvé d'ailleurs qui méritât l'attention du lecteur que l'épitaphe du cardinal de Richelieu, dont la naïveté a quelqu'agrément.

(1) Sy gist entre (2) quez deon pillés
Mousiou l'évêque de Luçon.
(3) Glavet d'os écus à millés
Piût à Dieu que nous les usson!

Voici encore une inscription digne de la plus grande simplicité de nos Pères. Elle est en vrai langage poitevin.

(4) Quion qui cou reloge a fat foaire,
L'est in moaire nommé Boilève;
A cause que les pouvre geant
Gne saviant à quo l'houre igls diniant.

(1) Est-ce l'original ou la copie de celle qu'on trouve page 467 de la défense d'Étienne Pasquier, liv. III?

Ici gît et dort en somme
L'archidiacre de Lusson,
Qui d'argent avait grand'somme.
Plût à Dieu que nous l'usson!

On la trouve aussi dans la Recherche des Recherches de Pasquier, par GARASSE, page 644.

(2) Ces deux piliers.

(3) Il avait des écus à milliers.

(4) C'est-à-dire: Celui qui a fait faire cette horloge, est un maire nommé Boislève, parce que les pauvres gens ne savaient à quelle heure ils dînaient. Ce Boislève dont il s'agit ici, était d'une très ancienne famille du Poitou. Il y a eu trois maires de ce nom, Thomas Boislève en 1448,

En voilà sans doute assez et peut-être trop sur ce Recueil, mais j'ai dû le faire connaître dans une Bibliothèque poitevine. (*Voyez le Catalogue* de la Bibl. de DE THOU au lieu cité, et l'article de JEAN BOICEAU DE LA BORDERIE.)

GERVAISE (PIERRE), (1550 *ou environ*), assesseur de l'official de Poitiers, contemporain, et ami de Bouchet, naquit sur la fin du quinzième siècle, à Poitiers même, si l'on prend à la lettre les reproches que lui fait *Rhétorique*, qui lui propose pour exemple Jean Bouchet *né dans la même ville*. Ces reproches se trouvent dans l'épitre 22 du Recueil des Épitres familières de Jean Bouchet, fol. 22 tourné. Elle est de la composition de Gervaise qui feint qu'étant endormi sur les bords de la Vienne, *Rhétorique* lui apparut pour lui reprocher le peu d'usage qu'il faisait des talens qu'elle lui avait donnés, et sa paresse d'autant plus inexcusable qu'il devait son avancement au bel art qu'elle lui avait enseigné. *Rhétorique* ne savait pas apparemment la maxime de Charles IX. *Poetæ nutriendi non saginandi. Les auteurs, disait ce prince, et surtout les poètes, ressemblent aux Chevaux, pour les faire travailler, il faut les nourrir ; mais il ne faut pas les engraisser.* Gervaise moins à son aise aurait peut-être été plus laborieux. Pour l'animer au travail la déesse lui donne Bouchet son ami pour modèle. Cela fournit occasion à Gervaise de faire l'éloge de la fécondité et des talens de cet auteur. Il donne même un catalogue en vers de ses ouvrages. Quelques personnes du temps de Bouchet et de Gervaise, prétendaient que la poésie n'était pas une occupation digne d'un ecclésiastique. Le goût des études qu'on faisait alors fortifiait cette idée. Les subtilités de Scot, et sa Théologie occupaient entièrement les personnes consacrées à l'Église. Les humanités se faisaient dans un goût encore plus dépravé. A peine osait-on lire les bons auteurs du

Nicolas Boislève en 1476, et Hilaire en 1496. Il y a eu une maison illustre de ce nom au parlement de Paris et à celui de Bretagne ; mais la différence de leurs armes m'empêche de regarder les Boislève de Poitiers comme étant la même maison, quoique cette différence n'y soit pas un obstacle absolu.

siècle d'Auguste et le plus grand nombre (1) de ceux qui prétendaient se donner pour savans, ne les entendaient pas. *Rhétorique* répond à l'objection, et propose l'exemple :

Des bons pasteurs et prélats de l'église,
Qui en leur temps ont, chacun à leur guise,
Bien composé en bonne rhétorique,
Sans délaisser la vraie théorique.

Elle met dans ce rang le célèbre Gerson, Jean-Michel, évêque d'Angers, Octavien de Saint-Gelais, évêque d'Augoulême, Jean d'Authon dont nous avons parlé, etc. Pierre Gervaise ne répond point, et son épître finit. C'est à peu près la même versification que celle de Bouchet, parce que dit *Rhétorique*, il la négligait après s'être avancé par son moyen ; on doit en conclure que Gervaise avait fait plusieurs pièces de vers dans sa jeunesse. Ils sont ignorés aujourd'hui, et sans Bouchet qui nous a conservé cette épître, l'auteur serait peut-être entièrement inconnu.

(Voy. les *Épîtres familières* de Bouchet, épître 22, fol. 22, v°, et la *Bibliothèque* de M. l'abbé Goujet, tom. XI, p. 329 et suiv.)

GILBERT DE LA PORÉE, (1154), (*Porretanus*) évêque de Poitiers, naquit en cette ville vers l'an 1070. Il y fit ses premières études sous Hilaire, chef de l'école qui y était établie, et qui se distinguait par les savans qu'elle donnait à toute la France. Après s'être perfectionné à Paris sous les plus grands maîtres, il alla à Laon, où il suivit les leçons des deux frères *Anselme* et *Raoul*. Il revint à Poitiers. La place d'Hilaire, son maître, se trouva vacante, il la remplit, et donna à cette école un lustre plus grand que celui qu'elle avait encore eu jusqu'alors, surtout pour la théologie. On accourait de toutes

(1) Voyez les *Epistolæ obscurorum Virorum*, qui sont de vives satyres, du genre d'études des quinzième et seizième siècles ; — Rabelais, dans ce qu'il dit de l'éducation de son Pantagruel, qui est aussi une satyre fine de la manière d'élever la jeunesse.

parts étudier sous un maître si célèbre. Tout ce que l'Europe avait de savans venait écouter Gilbert. Il enseigna aussi à Paris, et y soutint la réputation qu'il avait avant d'y donner des leçons.

L'église de Chartres attira Gilbert, et l'honora de la qualité de *Chancelier*. Il s'employa, pendant qu'il y fut, avec les plus savans hommes de son temps, *Guillaume de Conches*, *et Pierre Abélard*, à combattre le ridicule système de ceux qui prétendaient anéantir l'éloquence et la grammaire, et à qui l'on donnait le nom de *cornificiens*. Il était encore maître de l'école de Poitiers, lorsqu'il fut élevé à l'épiscopat de cette ville, en 1142. L'esprit de Gilbert était fait pour son siècle. La logique la plus hérissée, les idées les plus singulières, les conceptions les plus abstraites, ne lui offraient que des fleurs.

La science des mots était à la mode. Sous le nom fastueux de *nominaux*, on avait vu une secte de philosophes s'acquérir un empire absolu aux dépens de la raison, subjuguée par les applaudissemens qu'on donnait à des obscurités inconcevables. Gilbert brilla dans cette carrière, et mérita même avec Pierre Lombard, Robert Pullus et Pierre Abélard, le titre de *labyrinthes de la France*, c'est-à-dire, de *philosophes très embarrassés et très embarrassans*. L'élévation de Gilbert à l'épiscopat ne désarma pas l'envie que des talens applaudis de toute l'Europe avaient animée. Un de ses archidiacres, surnommé *Qui non ridet*, chagrin de se voir déchu de ses prétentions au siége de Poitiers, poussa le zèle jusqu'à dénoncer la doctrine de son évêque. Il était bien difficile que Gilbert, toujours extrêmement abstrait dans ses spéculations, ne s'égarât pas. Le dénonciateur prétendit prouver que, suivant la doctrine de l'évêque, *les relations divines*, c'est-à-dire, *les attributs de la Divinité*, étaient distinguées *numericè* de l'Essence divine, qu'il les faisait *accidentelles* en Dieu, ou suivant les termes *extrinsèques à Dieu*, qu'il prétendait qu'on devait concevoir la sagesse, la justice et les autres attributs, *non abstractivè*, mais seulement *concretivè*, ou *in concreto*;

c'est-à-dire que Gilbert soutenait qu'on ne devait pas dire que Dieu fut la Divinité, ou la sagesse; mais seulement un Dieu, un être sage, bon, etc. On voit par ces opinions à quelles fausses subtilités Gilbert se serait livré. Qu'il me soit permis de joindre ici la réflexion du sage auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ. Non seulement elle est naturelle, mais je crois que la méthode de Gilbert et de ses pareils, dans les matières théologiques, l'a occasionnée. Je me servirai de la traduction de Corneille :

De quoi sert une longue et subtile dispute,
Sur des obscurités où l'esprit est déçu?
De quoi sert qu'à l'envi chacun s'en persécute,
Si Dieu jamais n'impute
De n'en avoir rien sçu?

Grande perte de temps et plus grande faiblesse,
De s'aveugler soi-même et quitter le vrai bien,
Pour consumer sa vie, à pointiller sans cesse
Sur le genre et l'espèce,
Qui ne servent de rien!

Saint Bernard, dont la foi et l'humilité étaient bien opposées à toutes ces subtilités, s'éleva contre Gilbert, comme il fit contre Abélard. Il écrivit contre ses opinions dangereuses et sophistiquées. Gilbert fut condamné dans un concile tenu à Paris en 1147 et dans un autre tenu à Rheims en 1148. Le pape Eugène III, auquel l'évêque de Poitiers en appela, ayant confirmé les décisions de Paris et de Rheims, Gilbert se rétracta avec toute la docilité d'un véritable enfant de l'Église, et mérita même d'être cité pour modèle par saint Bernard.

Il eut quelques différends avec les religieuses de Fontevrault, mais la contestation fut terminée en 1150, et Gilbert devint un protecteur et un ami de l'ordre. Il ne bornait pas ses soins à ceux de l'instruction de ses diocésains; toujours persécuté par les ennemis de la gloire, que ses talens lui

acquirent, il savait joindre à l'étude du cabinet, et aux saintes fonctions d'un pasteur vigilant, la passion des monumens durables. Il n'épargnait rien de tout ce qui pouvait contribuer à l'embellissement de son église et de son évêché, prodiguant, avec une libéralité sans bornes, l'or, l'argent et les pierreries. Il avait aussi rassemblé un grand nombre de volumes, qui ne consistant alors qu'en manuscrits, étaient et très rares et très chers. Il en fit présent à l'église de Poitiers. C'étaient les ouvrages des Pères, de saint Hilaire, de saint Ambroise, de saint Grégoire, et de saint Augustin. Ces trésors inestimables furent joints à ceux que pouvait posséder la bibliothèque de son église.

Enfin, d'après les termes de l'éloge qui lui fut consacré par le doyen de son chapitre après sa mort, il éleva des édifices d'une magnificence extraordinaire. Il mourut avec la réputation méritée d'un des plus grands prélats de son temps, et dans une vieillesse fort avancée, le 4 septembre de l'année 1154, la treizième de son épiscopat, sous le pontificat d'Anastase. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Hilaire de Poitiers, par Geoffroy, évêque de Bordeaux, en présence des évêques de Saintes, d'Angoulême et de Périgueux. On prétend, et je n'en doute pas, que le tombeau de marbre blanc qu'on voit près de la sacristie, et qui était autrefois au-dessous d'une chapelle où était le tombeau de Fortunat, est celui de Gilbert de la Porée. Il est en forme de cercueil de six à sept pieds de long, élevé sur quatre piliers de deux pieds de hauteur; la façade exposée à la vue, est ornée de bas-reliefs, qui représentent l'entrée de Jésus-Christ à Jérusalem, et le jugement de Pilate. Le dessus, ou le couvercle de ce monument, est brisé, et le coffre sert actuellement à ramasser des cierges et quelques autres meubles du chœur. Apparemment il faut imputer la destruction de ce tombeau à la fureur des calvinistes, qui ont bien fait d'autres ravages à Poitiers; mais la réparation en était facile, et on l'a négligée.

A la fin du Traité manuscrit de la Trinité, de la bibliothè-

que des Carmes déchaussés de Paris, on trouve cette épitaphe :

Temporibus nostris celeberrimus ille magister
Hoc opus excepit, strenuus, sapiensque minister
Floruit, et cunctis præcelluit ipse magistris.
Logicus, ethicus, hic theologus, atque sophista
Solaque de septem cui defuit astronomia
Artibus, ac divâ precelsus philosophiâ.
Qui quàm facundus verbis fuit, atque profundus,
Sensu testantur benè qui legisse probantur
Illius in libris magni Commenta Boëti;
Hic alter rectè, dictusque Boëtius ipse,
Cum Gislebertus proprio sit nomine dictus.
Pictavis hunc genuit quem pontificem sibi legit,
Nobilior tanto verè dictata (1) *patrono.*
Hic requie æternâ potiatur pace supernâ.

Gilbert de la Porée a composé un grand nombre d'ouvrages :

Un Commentaire sur Boëce, *de Trinitate*, qu'on trouve dans l'édition des Œuvres de Boëce, à Bâle, in-folio.

Une Lettre à Mathieu, abbé de Saint-Florent. On la trouve au tome I des Anecdotes du P. Martène, p. 427.

Un Traité, *de sex Principiis*, souvent imprimé dans les anciennes éditions d'Aristote, en latin, par Hermolaus-Barbarus.

Des Commentaires sur Boëce, *de duabus Naturis et unâ Personâ Christi*, dont parle le P. le Long, dans sa Bibliothèque sacrée.

Des Commentaires sur tous les Psaumes. Ils se trouvaient manuscrits dans la bibliothèque de M. de Thou, suivant le catalogue imprimé de cette bibliothèque, tome II, p. 424.

Sur toutes les Épîtres de saint Paul.

Sur l'Évangile de saint Jean.

Un grand nombre de Sermons, où Pierre de Celles dit, liv. VII, épit. XIX, qu'il trouvait tant de beautés, qu'il les égalait sans difficulté à ceux de saint Bernard.

(1) *Ditata.*

Des Livres de Questions, et un grand nombre d'au... Traités, ou tout-à-fait perdus, ou ensevelis dans la poussière de quelques cabinets.

Simon et Chopin, l'un dans sa Bibliothèque du Droit, l'autre dans son Traité du Domaine, disent que Gilbert a professé le droit à Poitiers avec un concours si grand d'auditeurs, qu'on pourrait le regarder comme le fondateur de cette université, s'il n'était pas constant qu'elle est entièrement de fondation royale. Il est fort probable que Gilbert qui avait un esprit si étendu et si universel, n'ignorait pas le droit, surtout le droit canonique, et qu'il pouvait en faire des leçons.

Enfin, on ne saurait disconvenir que ce grand homme n'ait été le plus éclairé de son temps, la gloire de sa patrie, et même celle de la France, et qu'il ne lui a manqué que de vivre dans un siècle où le savoir, guidé par l'examen et la raison, est venu à bout de substituer la vérité, ou un doute raisonnable à des subtilités, qui n'avaient d'autre réalité que celles que l'orgueil de l'esprit humain leur donnait.

(Voyez l'*Histoire littéraire* de dom RIVET, tom. IX; — La *Bibliothèque de la moyenne et basse Latinité* de FABRICIUS; — TRITHEME et DU BOULLAY, *Histoire de l'Université de Paris;* — Le P. NOEL-ALEXANDRE, tom. VI, p. 486; — SAINT BERNARD, *Sermon* 80; — Le P. LA MAINFERME, *Clypeus fontebraldensis*, tom. II; — BESLY, *Liste des évêques de Poitiers*, p. 100 et suiv; — et les auteurs de la nouvelle édition du *Gallia christiana*, de LAURENT, évêque de Poitiers.)

GIVRY ou DE LONGWY (CLAUDE DE) (1561), appellé le cardinal de Givry, était fils de Philippe de Longwy et de Jeanne de Bauffremont. Il fut d'abord chanoine, puis archidiacre, et enfin évêque de Mâcon, par la démission d'Étienne de Longwy, son oncle; il fut ensuite transféré à l'évêché de Langres, puis à ceux d'Amiens et de Poitiers (1), dont il eut l'administration perpétuelle par la permission de Clément VII.

(1) Il fit son entrée solennelle en cette ville en 1541.

Ce pape lui donna le chapeau en 1533 ; il eut beaucoup de part aux affaires les plus importantes de son temps. C'était un génie grand, élevé, capable des négociations les plus délicates. Il mourut à Mussi, âgé d'environ 80 ans, avec la qualité de doyen des cardinaux, le 8 août 1561, et fut inhumé dans l'église cathédrale de Langres. L'auteur de l'*Athenæum romanum* le met au nombre des cardinaux illustres par leurs écrits. Il publia en 1560 un Bréviaire pour le diocèse de Langres, magnifiquement imprimé, et les actes du concile provincial de ce même diocèse, où il avait présidé en 1517. Nous ne prenons point sur nous le jugement de ces sortes d'ouvrages, je veux dire du Bréviaire de 1560 ; c'est aux connaisseurs à les examiner. On sait quelle érudition est nécessaire pour la composition d'un Bréviaire estimable ; une saine critique, une bonne théologie, une connaissance entière de l'Écriture et des Pères sont des qualités absolument nécessaires pour l'entreprendre et y réussir.

(Voyez le *Gallia christiana;* — AUBERY, *Hist. des Cardinaux français ;* — BESLY, *Athen. rom.*, lett. C, p. 170.

GOULD (THOMAS) (1734) (1) naquit à Cork, en Irlande, en 1657, et passa en France vers l'an 1678. Il s'arrêta à Poitiers et y fit sa théologie. Entièrement dénué des biens de la fortune, il ne subsista pendant quelque temps que des charités des personnes qui s'attendrissent sur le mérite indigent. Après avoir reçu les saints ordres, il fut envoyé par l'évêque de Poitiers (Hardouin Fortin de la Hoguette) en 1681 ou 82, à Thouars pour y être aumônier des religieuses ursulines de cette petite ville. Il commença dès ce temps-là à donner des marques de son zèle pour la conversion des P. réformés. On avait établi à Thouars une communauté où les filles des protestans, victimes innocentes de l'erreur où elles étaient nées, étaient instruites des vérités de la religion catholique ; l'abbé Gould fut un des plus zélés catéchistes. Ses succès le firent

(1) D'autres écrivent Gould, mal ; les PP. Martène et Durand l'appellent Goulc dans leur Voyage littéraire, très mal.

connaître au duc de la Trémoille qui lui donna des marques de l'estime qu'il avait pour lui, en lui donnant un canonicat de l'église du château, à laquelle on donne à Thouars le titre de *Sainte-Chapelle*. Quelques années après, il le fit trésorier de ce chapitre. Il en remplit les devoirs avec exactitude. La conversion des protestans faisait toujours sa grande occupation. Il écrivait sur cet objet à M. le chancelier, aux ministres, à M. le procureur-général. Il fit tant qu'il obtint un brevet de *missionnaire pour le Poitou, pour la conversion des prétendus réformés de cette province.* Muni de cette commission, il alla dans le Bas-Poitou, où la moisson était la plus abondante. Lorsque l'entêtement des parens mettait obstacle au retour des enfans dans le sein de l'Église, il en donnait avis à la cour, qui secondait ses travaux par des ordres particuliers ; enfin l'abbé Gould s'acquit la réputation d'un illustre missionnaire. Le roi l'honora même d'une pension de 300 livres en 1714. Il fut aussi nommé à l'abbaye de Saint-Laon de Thouars, ordre de Saint-Augustin ; et cinq ou six ans après, on ajouta à sa première pension une nouvelle de 600 livres sur un évêché. Il résigna son abbaye de Saint-Laon au sieur Edmond Gold (1) qu'il faisait passer pour son neveu, et qui en effet n'était pas même son parent, comme il en est convenu plusieurs fois lui-même. Notre savant abbé mourut le..... septembre 1734, à l'âge de 77 ans, et emporta avec lui les regrets de toute la province. M. l'abbé Péronneau, chanoine de Thouars, en fait ce beau portrait dans le Mémoire qu'on m'a adressé de sa part. « Le caractère de l'abbé Gould était, dit-il, tendre, doux et bienfaisant. Il cherchait avidement l'occasion d'obliger, même ceux dont il avait le plus à se plaindre. Son cœur noble et reconnaissant était insensible à l'ingratitude des autres. Ce n'était que par des bienfaits qu'il se vengeait des ingrats. » A l'égard des qualités de son esprit, elles sont peintes dans ses différens ouvrages. On peut dire

(1) Et non pas *Gould*, ou *Goulde*, comme il est nommé dans les nouvelles publiques ; il est mort le 23 juin dernier (1753).

que personne ne rappela les brebis errantes au bercail avec plus de talens et des dispositions plus heureuses que l'abbé Gould. Tout ce qu'il a écrit fait voir un théologien consommé dans l'étude de l'Écriture et des Pères. Ce n'était point un de ces scolastiques emportés qui prétendent subjuguer des préjugés par une manière de raisonner, et des autorités étrangères aux protestans. Toute autre autorité que celle de l'Écriture ne leur paraît point décisive dans les matières de *foi*. Au-delà du cinquième siècle, les écrivains les plus respectables leur sont suspects. L'abbé Gould, en médecin adroit, consulta le tempérament de ses malades pour les guérir. Il ne se servit avec eux que des passages les plus formels de l'Écriture, et ne leur opposa que le témoignage des auteurs des temps apostoliques ou voisins des apôtres. La connaissance qu'il avait de l'histoire de la prétendue réforme en Angleterre et des auteurs protestans, lui fournit encore des armes d'autant plus fortes, qu'elles lui étaient administrées par ses ennemis. Point d'aigreur dans la dispute, point de chaleur dans l'attaque, ou dans la défense; après avoir forcé le préjugé à se rendre à ce ton calme et plein de charité qui est celui de l'Évangile, il rend la vérité aussi aimable que sensible. Les ennemis les plus déclarés de son zèle furent contraints de lui donner eux-mêmes presque tous les éloges que nous lui donnons. Ils prétendaient trouver dans sa doctrine toute pure, toute catholique qu'elle est, des adoucissemens « qu'il proposait, disaient-ils, avec un certain caractère de douceur et d'honnêteté qui était, criaient les « ministres, un venin caché et un piége adroitement dressé « pour tâcher d'attirer à la communion romaine les protestans qui pourraient se laisser séduire par les artifices de cet « Irlandais demi-Français. »

On peut ajouter que tout étranger qu'il était, il entendait fort bien notre langue et qu'il écrivait en français avec force et très purement. Il parut si dangereux aux prétendus réformés du Poitou dès l'année 1700, que les zélés du parti lui firent des menaces qui auraient pu intimider un autre que

l'abbé Gould. Il tint bon, et continua d'écrire et de catéchiser. M. Girard, évêque de Poitiers, l'en félicite dans une lettre du 20 mars 1700, qu'on trouve à la page 242 des Preuves de la Doctrine de l'Église.

Je ne connais des ouvrages de l'abbé Gould que sa *Lettre écrite à un gentilhomme du Bas-Poitou, touchant la véritable doctrine de l'Eglise catholique contre les dogmes qui lui sont faussement imputés dans les écrits de deux ministres.*

M. Girard, qui lui écrivit, le félicite de son zèle avec une effusion de cœur qui ne fait pas moins d'honneur à la piété de ce prélat, qu'à celle de l'auteur de cette lettre (1). « J'espère, « lui écrit-il, que cet ouvrage sera une source de bénédic« tions, non seulement pour la personne à qui vous l'adres« sez, mais encore pour tous les autres nouveaux convertis « de ce diocèse (de Poitiers) qui le liront sans prévention et « avec attention, puisqu'ils y trouveront la connaissance « exacte de la religion, sur les points qui y sont traités, et la « doctrine de l'Église très solidement établie par la parole de « Dieu. »

Ce même prélat lui parle à la fin de cette lettre *d'une prière à la Vierge, précédée d'un avertissement* qui servait à établir la doctrine de l'Église catholique sur le culte qu'elle rend à la mère de Jésus-Christ, et les déclare l'une et l'autre très orthodoxes.

Il fit imprimer, ou plutôt le roi fit imprimer à ses dépens un autre livre de notre auteur, intitulé : *la véritable Croyance de l'Église catholique.*

Ce même livre reparut en 1710, suivant les termes d'un mandement de M. de la Poype de Vertrieu, du 28 décembre de cette même année, qu'on trouve à la tête de l'édition de 1720.

(1) Un auteur protestant prétendit réfuter cette lettre par un écrit, intitulé : *Antidote contre la Lettre d'un missionnaire à un gentilhomme du Bas-Poitou, touchant la véritable croyance, etc.*

(Voyez les *Preuves de la Doct. de l'Eglise*, p. 236.)

Il s'en fit une troisième édition en 1717, et une quatrième en 1720; c'est celle dont je me sers. Cet ouvrage n'a que 231 pages. L'auteur y démontre l'injustice des imputations des P. R., qui attribuent à l'Église catholique des dogmes contraires à ceux qu'elle enseigne, faux et quelquefois impies. L'abbé Gould, dans un examen juste et précis, réduit tout au pied du vrai, et l'on peut dire qu'il rassemble sous un point de vue toutes les vérités de la religion catholique d'une manière si claire et si simple qu'on ne saurait qu'admirer la force et l'ordre de cet ouvrage; toutes les maximes en sont solidement établies, et l'auteur a su défendre les droits du sacerdoce, sans ces écarts dangereux qu'on a reprochés à tant d'autres controversistes qui ont compromis ceux de l'empire.

Dans l'édition de 1720, ce traité est suivi d'un autre ouvrage, intitulé : *les Preuves de la doctrine de l'Église fondées sur l'Écriture Sainte, pour servir de réponse à un Libelle, intitulé : Antidote contre la Lettre d'un missionnaire, touchant la croyance de l'Église romaine.* C'est un petit Traité des sacremens, et en particulier de l'Eucharistie, où il ne se sert presque que de preuves tirées de l'Écriture. Les ministres, qui avaient voulu embarrasser les questions essentielles qui nous divisent, l'avaient accusé d'imposture en ce qu'il avait dit que ce n'est point un article de foi parmi nous que le pape soit infaillible, séparé du consentement de l'Église, qu'il soit au-dessus du concile, ni qu'il ait aucun pouvoir direct, ni indirect, sur le temporel des princes. « Je laisse à part, dit« il (1), ce qui regarde les injures, mais je ne crains point « de soutenir, à la face de toute l'Église catholique, que ce « n'est nullement un article de foi chez elle. » Il s'explique aussi clairement à la page 252, au sujet des entreprises de Grégoire VII, et retorque ensuite le reproche contre les protestans eux-mêmes, qui ont plus déposé de rois et de reines, dans un siècle, que tous les papes, qui ont excédé en cela leur pouvoir, n'ont entrepris d'en déposer en dix-sept siècles. Il

(1) Page 246.

justifie ce reproche par les exemples de la reine Marie, exclue du trône d'Angleterre par la prétendue réformation pour y élever Jeanne Gray, fille aînée de la duchesse de Suffolk, sous prétexte de conserver la pureté de la parole de Dieu.

De Marie Stuart, petite nièce de Henri VIII, pour donner la couronne à Élizabeth d'Angleterre.

De Charles Ier, détrôné et conduit sur un échafaud.

De Jacques II, pour y substituer à sa place le prince d'Orange, et de sa postérité exclue par la doctrine de la déposition des rois, enseignée par Luther même dont il cite les termes, page 249, et ceux de Calvin que l'horreur qu'il en a lui fait supprimer. Ces endroits méritent d'être lus, l'auteur n'y dissimule pas les fautes que l'esprit de vertige a pu faire commettre à quelques mauvais Français, et même les entreprises de quelques papes. « Mais, ajoute-t-il, les bulles « de Sixte V et de Grégoire XIV n'empêchèrent pas que le roi « Henri IV ne fût reconnu comme légitime souverain (1). » Il passe ensuite aux points de controverse qu'il traite avec la même solidité. On lira surtout avec beaucoup de satisfaction ce qu'il dit des falsifications du texte qui se trouvent dans les Bibles protestantes de Genève, de Hollande et d'Angleterre, et les contrariétés qu'on y voit entr'elles.

Ce volume est terminé par un petit ouvrage lié au précédent, intitulé : *Réflexions sur le consentement général des chrétiens orientaux avec l'Église catholique, touchant les points de doctrine et de discipline que les protestans ont pris pour prétexte de leur séparation.* Il s'y agit surtout de la croyance des Orientaux sur le sacrement de l'Eucharistie. L'auteur y développe avec sa précision ordinaire tout ce qu'il y a d'important dans l'historique et dans le dogmatique sur cet objet.

Le volume entier (2) a été imprimé sous ce titre général :

(1) Page 253.

(2) Le savant abbé Renaudot n'a pas fait difficulté de faire l'extrait de cet ouvrage dans un Mémoire qui se trouve à la tête de la *Dissertation sur la validité des ordinations anglaises et sur la succession des évêques de l'église anglicane*, imprimée à Bruxelles en 1723, in-12, 2 vol.

La véritable croyance de l'Église catholique et les preuves de tous les points de sa doctrine, fondées sur l'Ecriture-Sainte, nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée. Paris, chez Jean-Baptiste Coignard, 1720, in-12, 535 pages.

Le Traité du sacrifice de la messe, avec l'explication des cérémonies qui s'y observent et la manière d'y assister dévotement, selon l'esprit de la primitive Eglise, adressé à une dame de qualité nouvellement convertie, fut imprimé par ordre du roi, à Paris, chez Jean-Baptiste Coignard fils, imprimeur de Sa Majesté, 1724 : in-12, pp. 265.

« M. l'abbé Gould, disent les auteurs du Journal des Savans (1), établit d'abord dans ce Traité toutes les vérités « catholiques sur le sacrifice de la messe, et il fait voir par « l'autorité de l'Écriture sainte et par les témoignages des « premiers Pères de l'Église, la sainteté et l'ancienneté des « cérémonies qui s'y observent. L'auteur y donne l'origine « du mot de *Messe* qui vient, dit-il, du mot hébreu *Missahac*, « qui signifie une observation volontaire, comme il est remarqué au chapitre XVI du Deutéronome. Il fait ensuite « voir l'ancienneté de cette expression dans l'église, par « saint Ambroise, saint Léon pape, saint Grégoire-le-Grand, « saint Augustin, saint Césaire d'Arles.

« Il passe à l'explication des cérémonies de la messe ; ce « que l'auteur dit du *Memento des Morts* est remarquable. Il « nous apprend que deux savans évêques de la religion protestante d'Angleterre ont eux-mêmes avoué que cette prière « pour les morts est très sainte et de tradition apostolique ; « c'est, dit-il, ce qu'on peut voir dans la déclaration de la duchesse d'Yorck, première femme du roi Jacques II. L'Église « anglicane protestante avait conservé cet usage de prier Dieu « pour les morts du temps du roi Édouard VI, et dans la Liturgie anglicane, imprimée en 1678 par l'ordre de Charles II, après avoir prié pour les vivans, l'évêque ou le « prêtre s'adresse à Dieu en ces termes : *Nous bénissons aussi*

(1) Mars 1724.

« *ton saint nom pour tes serviteurs et servantes morts dans ta foi* « *et dans ta crainte* (1).

« L'auteur, sur la fin de son Traité, justifie l'usage de « faire le service divin en langue latine. L'intention de l'Église, « dit-il, en se servant de la langue latine, n'est point de ca- « cher les mystères. Elle approuve les traductions des épitres « et des évangiles de l'année, et même la traduction de la « messe. Elle a toujours désiré, dit-il, page 208, qu'on dit « la messe dans la langue vulgaire des nations converties à la « foi de Jésus-Christ, et même le pape Paul V avait permis « de dire la messe en langue chinoise. »

Enfin M. l'abbé Gould, qui n'a jamais cessé de travailler pour le bien de l'Église, publia en 1727 *ses Entretiens, où l'on explique la doctrine de l'Église catholique par l'Écriture-Sainte et où l'on fait un juste discernement de sa croyance avec celle des protestans.*

C'est la même méthode et la même exactitude, et souvent même les mêmes preuves auxquelles il donne une forme bien différente. Quelque temps après parut l'*Abregé des Psaumes de David sur la conduite que chaque chrétien doit tenir dans le cours de sa vie, où il trouve le remède à ses inquiétudes, le sujet de sa tranquillité et de sa paix avec Dieu, avec son prochain et avec soi-même*, in-18, 1 vol.

Le dernier de ses ouvrages, imprimé en 1733, est un petit *Recueil des opérations que font les protestans aux catholiques sur quelques articles de foi controversés, et les réponses des catholiques aux objections.* Les PP. Martène et Durand, qui parlent de lui dans leur Voyage littéraire (2), où ils lui donnent mal à propos la qualité de *trésorier de la Sainte Chapelle de Paris et de Saint-Martin de Tours*, après avoir dit qu'il leur fit présent d'un livre qu'il avait composé contre les protestans, sans en

(1) Ce que dit le prêtre, p. 193 de la nouvelle *Liturgie*, imprimée en français à Londres en 1683, *dans l'ordre pour la sépulture des morts*, confirme encore cet usage.

(2) En 1718.

donner le titre, ajoutent, que comme Irlandais, il parlait *scientifiquement* de son pays.

(*Voyez* les Ouvrages de M. l'abbé GOULD; — le *Mandement* de M. de la POYPE, évêque de Poitiers, à la tête de la véritable croyance de l'Eglise catholique; l'approbation en forme de lettre de M. Girard, aussi évêque de Poitiers, à la suite du Mandement et les autres endroits cités; — le *Journal des Savans*, mars 1724; — le *Voyage littéraire* vers le commencement; tout le reste est tiré d'un Mémoire de M. Péronneau, chanoine de Thouars, auquel je n'aurais point retouché, si cet article n'avait pas été entre les mains de l'imprimeur lorsque je l'ai reçu. L'ordre et le style en sont dignes de la meilleure plume, et je ne saurais trop en remercier l'auteur qui l'a inséré dans une lettre datée de Thouars, du 18 septembre 1753.)

GOUPIL (JACQUES) (1564), natif des environs de Luçon, d'une très bonne famille, alliée à celle de Tiraqueau, passa sa jeunesse à étudier dans l'Université de Poitiers. Il fit de grands progrès dans les langues grecque et latine. Il quitta Poitiers et alla en Saintonge, où il s'occupa de l'éducation des enfans de première qualité de la province. Après quelques années, pendant lesquelles les leçons qu'il donnait aux autres l'instruisaient lui-même, il vint à Paris; son goût pour la médecine s'y déclara : il s'y livra tout entier, et fut reçu docteur en 1548. La connaissance des langues, et surtout de la langue grecque, le mit en état de paraître avec distinction. Il se fit même connaître assez avantageusement pour mériter une chaire de professeur en 1555. Il avait l'honneur de succéder au savant Sylvius (1), l'un des plus célèbres médecins du seizième siècle. Il s'appliqua dans cet emploi à faire connaître les originaux de sa profession. Ses travaux sur Dioscoride, Paul Éginète, Trallien, Actuarius, Rhasis, prouvèrent

(1) Mort suivant Sainte-Marthe cette même année 1555. Tout le monde sait l'épitaphe critique que fit Buchanan :

Silvius hic situs est, gratis qui nil dedit unquam.
Mortuus et gratis quod legis ista dolet.

jusqu'où il avait porté l'intelligence des textes. Un célèbre (1) moderne ne montre pas assez de reconnaissance pour Goupil et ses pareils, en leur faisant une espèce de reproche d'avoir borné leurs études à celles des anciens. *Ils s'imaginaient*, dit-il, en parlant de notre Goupil, de Ruel et de Sarazin, *qu'on ne pouvait pas aller plus loin. Leurs ouvrages roulent presque uniquement sur des confrontations de passages, des corrections, des variantes et autres pareilles discussions, qui bien loin d'enrichir le fonds de la botanique, ne servaient qu'à la resserrer de plus en plus dans les bornes étroites où les anciens l'avaient renfermée.* N'y a-t-il point, comme je l'ai dit, de l'ingratitude à mépriser de pareils travaux ? Ne nous ont-ils pas mis en état de marcher dans une route obscure, embarrassée de ronces et d'épines, en nous l'aplanissant, en écartant les obstacles qui nous y arrêtaient ? Si nous avons fait de si grands progrès, ne les devons-nous pas aux veilles de ces laborieux auteurs qui ont dévoré tous les dégoûts pour nous offrir des fleurs à cueillir et nous mettre en état d'en distinguer le mérite ? D'ailleurs Goupil ne bornait pas son étude à la botanique. Ce grand homme, exposé à la fureur des premiers troubles, eut la douleur de voir la perte d'une rare bibliothèque qu'il avait rassemblée avec beaucoup de soins et une dépense infinie. La populace força sa maison, ses livres, ses chers livres furent pillés. Il faut être savant et les aimer pour bien concevoir quel fut son chagrin. Il fut si vif qu'il ne put longtemps y survivre. Il en mourut de tristesse en 1564. On trouve dans la Bibliothèque de Médecine de Menget le catalogue des ouvrages de Goupil ; nous l'allons donner avec les additions qu'on doit y faire.

Il publia à Paris, chez Robert Étienne, en 1485, *le Traité de Rhasis* de Pestilentiâ, *traduit du syrien en grec, avec des corrections, et joint aux* 12 *livres de médecine de Trallien*, in-folio.

Le Traité de Actionibus et Affectibus spiritûs animalis

(1) M. Ant. de Jussieu, Discours sur les Progrès de la Botanique, imprimé à Paris en 1718, 24 pag.

d'Actuarius, en grec, *avec des scholies sur les 7 livres de Paul Éginète, de Re medicâ*, Lyon, 1567, in-8°.

Une Version latine de Dioscoride, de Materiâ medicâ, *avec des corrections*.

Un Traité sur l'accouchement d'une petite fille (infantulæ) *d'Agen, imprimé dans la sixième partie des OEuvres de Jacques Sylvius*, in-folio.

Sept Observations et des Scholies sur la Version d'Actuarius, par Ambroise Léon de Nole, Paris, 1548, in-8°. Utrecht, 1670, même format.

La Sphère du monde d'Alexandre Piccolomini, gentilhomme siennois, dédiée à Catherine de Médicis, Paris, 1580, in-8°.

Une Lettre écrite en grec, adressée au savant cardinal Odet de Châtillon, imprimée chez Turnèbe.

Quelques Épigrammes latines et grecques dans les Poésies de Salmon Macrin, imprimées en 1550 *sous le titre de* Næniæ. Ce poète parle de lui comme de son ami et l'un des savans médecins à qui il avait confié la santé et la vie de sa chère Gélonis.

Tiraqueau parle encore d'un ouvrage de Goupil : c'est une traduction d'un morceau de Galien sur le Jeu de Paume, *de Ludo Pilæ*, que l'auteur dit en s'amusant ; c'est ainsi que le jurisconsulte que nous citons en parle dans son Traité *de Nobilitate*, chap. XXXI, p. 266, de l'édition de Rouille de 1574, en le mettant au nombre des célèbres médecins dont il fait l'énumération : *Jacobus Gopilus pictaviensis, vir græcè et latinè eruditissimus, cujus extat libellus Galeni de Luco Pilæ in latinum eleganter conversus ; id quod etiam ludi, et animi causâ fecit, dùm multa magnaque in Medicinâ meditatur ; nam et Alexandrum Trallianum, è Bibliothecâ regiâ deprumptum jàm in vulgus edendum curavit, in eumque castigationes scripsit, de quo plura dicerem, nisi affinis, et amicus meus esset*. Ce fut Jacques Goupil, qui avec le secours de trois manuscrits, mit le premier au jour le *Texte grec d'Arétée*, imprimé en très beaux caractères, à Paris, chez Adrien Turnèbe, en 1554, in-8°. On trouve à la fin de cette édition plusieurs variantes, accom-

pagnées de quelques conjectures de l'éditeur qui ne sont pas à mépriser. La même année 1554, un anonyme, que le docte M. Wigan soupçonne être *Goupil* lui-même, fit réimprimer à Paris chez Morel, in-8°, la version de *Junius Paulus Crassus, professeur de Padoue*, augmentée des cinq chapitres omis dans la première édition, et de diverses notes, où l'anonyme relève les méprises de l'interprète latin. Jean Portesius a fait son Paranimphe, et P. Boulanger lui a élevé un tombeau poétique parmi les autres ouvrages de ce genre, pag. 101.

(*Voyez* les auteurs cités, SAINTE-MARTHE, *Elog.*, liv. I, pag. 73, Ed. de 1606; — DUVERDIER VAUPRIVAS, pag. 603 et 604; — MENGET, *Bibl. Med.*, *verbo* GOUPIL; — *Le Collége royal de France*, in-4°, pag. 65 et à *l'Errata ad calcem*; — *Le Journal des Savans* du mois de mars 1752.)

GOUYN (OLIVIER), (1550), né à Poitiers vers le commencement du seizième siècle, a composé un ouvrage dont le titre était suivant Duverdier: *Le Mépris et Contemnement de tous jeux de sort*, contenant neuf chapitres; il y découvre les finesses et les fourberies que peuvent employer les joueurs: de pareils livres font plus de fripons qu'ils ne convertissent de joueurs. Ils ressemblent aux traités faits sur la matière *des superstitions* qui font plus de *superstitieux* qu'ils n'en corrigent. Le livre de Gouyn fut imprimé à Paris, in-8°, chez Abel l'Angelier, en 1550. La Croix du Maine sans dater l'édition, dit qu'il fut aussi imprimé à Poitiers.

(*Voy.* DUVERDIER, p. 930; — LA CROIX DU MAINE, p. 365.)

GRAMMONT (GABRIEL DE) (1534), fils de Roger de Grammont, sénéchal de Guyenne, et d'Eléonor de Béarn, fut, après la mort de Charles son frère, évêque de Couserans; il fut employé, pendant qu'il fut sur ce siége, à plusieurs importantes négociations dans lesquelles il réussit au gré de la cour. Il passa de l'évêché de Couserans à celui de Tarbes, ensuite à celui de Poitiers, dont il prit possession le 26 mai 1532. Il fut même archevêque de Bordeaux et de Toulouse. Etant allé à Rome en 1532, pour y proposer le mariage du duc d'Orléans (depuis Henri II, roi de France), il y reçut le

chapeau de Clément VII. Il s'agissait du mariage de ce prince avec Catherine de Médicis, nièce du pape. Il avait été, en 1526, un des négociateurs qui avaient ménagé la liberté de François Ier auprès de l'empereur Charles V. Il y était encore en 1527 et fut arrêté par l'ordre de Charles, qui avait appris la ligue formée entre le roi et le roi d'Angleterre Henri VIII. Il fut mis en liberté, alla en Angleterre négocier le mariage de Marguerite d'Orléans-Valois, veuve du duc d'Alençon et sœur de François Ier, avec Henri, au lieu de celui de Catherine d'Aragon qu'on proposait à ce monarque; il n'y réussit pas; *on a le discours qu'il fit au roi d'Angleterre en présence du parlement, pour dissuader cette alliance.* Je n'ai point vu ce discours; mais tout concourt à faire croire que l'éloquence n'y brillait pas moins que la politique. Henri était lui-même trop éloquent, et François Ier s'entendait trop bien en habiles gens, pour se méprendre dans le choix. La première qualité de tous ceux qu'il employait dans les ambassades était celle d'homme savant et éloquent. Le discours du prélat fut pourtant infructueux, le roi d'Angleterre ayant épousé Catherine d'Aragon. Le père Le Long, n. 1275, parle, dans sa Bibliothèque historique de la France, d'un manuscrit, in-folio, contenant les *lettres de Gabriel de Grammont jointes à celles du cardinal du Tournon, de Jean du Bellay et de Pompone Trivulce*, écrites à l'évêque d'Auxerre, ambassadeur pour le roi à Rome. Ce sont des monumens respectables pour notre histoire. Gabriel de Grammont mourut d'une fièvre lente, au château de Balma, près de Toulouse, le 26 mars 1534. Son corps fut porté à Bidache, où il fut inhumé dans le tombeau de sa maison.

(Voyez *August. Oldoidum*, *Athenæum Rom.*, *Litt. G.*, pag. 262; — Le *Gallia Christ.*; — Besly, *Evéques de Poitiers*; — Moréry. — Aubéry, *Histoire des cardinaux Français*, etc.)

GRANDIER (Urbain) (1634), bien plus connu par les horreurs de sa destinée que par ses talens, n'était pas Poitevin de naissance. Il naquit à Roüères, près de Sablé en Anjou, de Pierre Grandier, notaire royal de Sablé, et de Jeanne

d'Estièvre (1) ; il fit ses études sous les jésuites de Bordeaux. Les talens qu'ils lui remarquèrent lui valurent l'estime de la Société ; il fut même pourvu, par leur moyen, de la cure de Saint-Pierre-du-Marché de Loudun, dont ils sont patrons. Il obtint aussi une prébende dans l'église de Sainte-Croix. L'union de ces deux bénéfices fut le premier motif de la jalousie de ses ennemis. Il avait le talent de la parole, il eut le malheur de prêcher contre les confréries et contre l'abus qu'il y a dans la conduite de ceux qui négligent la messe paroissiale ; ce fut la source de la haine des moines contre lui. Grandier eut la réputation d'excellent prédicateur, et de réussir mieux qu'eux, autre motif d'animosité. Enfin tous les malheurs qui lui sont arrivés, et la mort cruelle qui en fut la suite, n'eurent presque d'autres principes que ses talens acquis et naturels (2). Tous les avantages qu'il remporta en différentes occasions contre ses ennemis lui furent funestes : avec une figure moins agréable, une taille moins avantageuse, des agrémens moins puissans sur les cœurs, il ne serait pas devenu la terreur des pères et des maris, des jeunes gens même qui le regardèrent comme un rival dangereux. S'il n'eut point eu une supériorité de génie qui lui inspirait trop de fermeté, il aurait eu plus de ménagemens dans sa conduite avec des gens qu'il irrita à force de succès. Du nombre de ces succès sont le procès qu'il gagna en 1620 à l'officialité de Poitiers contre un prêtre nommé Mounier ; un autre qu'il gagna encore contre le chapitre de Sainte Croix et Mignon solliciteur de ce procès. L'arrêt qu'il obtint contre un nommé Duhibaut, les avantages qu'il eut contre le procureur du roi Trincant, qui l'accusait d'avoir abusé de sa fille ; contre l'évêque de Poitiers même (M. de la Rocheposai), tant au présidial de Poitiers, que devant l'archevêque de Bordeaux (en 1631).

(1) Il avait un frère conseiller au présidial de Loudun.

(2) Jamais personne n'a eu tant de raison de dire :

Ingenio perii qui miser ipse meo.

Ce furent ces succès mêmes qui donnèrent naissance à la fameuse possession des religieuses de Loudun, à cette affreuse tragédie, dont il fut enfin la funeste victime, par l'adresse qu'eurent les acteurs d'y intéresser le plus redoutable ennemi qu'on put alors avoir en France, je veux dire le cardinal de Richelieu. Je n'entrerai point dans des détails qui épouvantent encore tous ceux qui les lisent; il est facile de s'en instruire dans les ouvrages particuliers auxquels ont donné lieu la possession des religieuses de Loudun, et l'affaire du célèbre malheureux dont je parle. Il me suffira de dire qu'il fut condamné à être brûlé vif, préalablement appliqué à la question ordinaire et extraordinaire par jugement du 18 août 1634, rendu par les commissaires nommés, à la tête desquels était Laubardemont, maître des requêtes, ce qui fut exécuté, à l'égard du dernier supplice, dans la place de Sainte-Croix, avec des circonstances et une barbarie encore plus effrayantes que le supplice même.

Mais détournons les yeux d'un si horrible spectacle pour passer aux qualités d'hommes de lettres, et de savant, qui nous ont engagé à placer Grandier dans notre Bibliothèque.

J'ai dit que les jésuites de Bordeaux avaient jugé très avantageusement des talens de Grandier; ils ne se méprirent point. Non seulement il avait les grâces de la prononciation, mais il composait avec facilité, et réunissait le délicat avec le solide dans ses compositions.

L'éloge funèbre de Scévole de Sainte-Marthe en est une preuve. Ce grand homme était mort entre ses bras, et pour employer les expressions d'Abel de Sainte-Marthe son fils, *il lui avait servi dans ses dernières heures, de père, de fils et d'ami.* Il fut son panégyriste, et prononça l'oraison funèbre de Scévole le 11 septembre 1623, six mois après la mort de ce grand homme, dans l'église de Saint-Pierre de Loudun, dont il était curé. On la trouve jointe aux autres pièces qui composent le recueil intitulé: *Tumulus Scæv. Sammarthani* avec ce titre: *Oraison funèbre de Scévole de Sainte-Marthe, président et trésorier général de France à Poitiers, par M. Urbain*

Grandier, curé de ladite église et chanoine de Sainte-Croix. A Paris, 1629, in-4°, 22 pages.

Grandier y fait paraître beaucoup, et peut-être même trop d'esprit. Il y a quantité d'expressions figurées, de métaphores hardies, d'anthitèses et de tours épigrammatiques dont le faux éclat séduit facilement tous ceux qui n'ont pas un goût assez formé pour y résister.

Il parcourt la vie de Sainte-Marthe en orateur, et choisit avec jugement les circonstances les plus dignes d'occuper son auditoire. L'expression est noble, les transitions sont heureuses, sans être trop recherchées. Grandier est éloquent et orateur chrétien dans tout son panégyrique, et à l'exception des défauts que nous lui avons reprochés, et que le mauvais goût de son temps avait consacrés, on le lit encore avec plaisir. Le procureur du roi Trincant, dont il avait parlé avec distinction dans cet éloge, lui adressa des vers très flatteurs qu'on peut lire dans son article : Abel, fils aîné de Scévole, fit une épigramme pour le remercier, et du zèle qu'il avait montré en assistant son père à la mort, et du panégyrique. Elle est conçue en ces termes :

URBANO GRANDERIO, JULIODUN. ECCLESIÆ RECTORI.

Scævola cùm periit, meliori sorte potiri
Sperantem verbis, auxilioque juvas.
Tandemque intrepidè morienti lumina condis,
Et bonus exhalantem excipis ore animam.
Dein populi in turbâ, procerum cœtuque frequenti,
Mellito eloquio tollis ad astra virum.
Debemus tibi, Granderi, qui patris, amici,
Et nati officio fungeris ipse pio.

Abelii Epig., lib. II, p. 243.

Un autre ouvrage qui lui a été funeste, puisqu'il fut un des prétextes dont on se servit pour le perdre, fut *un Traité du Célibat des prêtres*. Il faut convenir que Grandier dont un attachement contraire à la pureté de son état avait corrompu le cœur, abusa de son esprit dans la composition de ce Traité.

Il tâchait d'y détruire la nécessité du célibat des prêtres, et l'avait composé pour calmer par le poison de sa doctrine la conscience d'une jeune personne qu'il aimait, et avec laquelle il entretenait un commerce criminel. Je ne sais si ce livre a jamais été publié. Par l'arrêt de mort de Grandier, il fut ordonné que le manuscrit serait brûlé avec son auteur. Tout ce qu'on en cite sont ces deux vers qui se trouvaient à la fin, adressés à la personne pour laquelle l'ouvrage était destiné.

Si ton gentil esprit prend bien cette science,
Tu mettras en repos ta bonne conscience.

Grandier ne le désavoua pas et convint même du motif. Il a passé, dit un moderne, pour être fort bien écrit. Je ne parlerai point de la satire intitulée : *Lettre de la Cordonnière de la reine-mère à M. de Baradas* (1), qu'il a toujours constamment désavouée ; ouvrage de parti, indigne du génie et de la plume de Grandier, et où le cardinal de Richelieu était extrêmement maltraité ; ce fut encore un prétexte que prirent ses ennemis pour irriter contre lui la vengeance du cardinal, auquel on persuada que Grandier était l'auteur de cette satire violente et tout-à-fait méprisable.

Je ne dois pas passer sous silence un livre de piété ou recueil, assez gros, de prières et de méditations qu'il composa pendant les quatre mois qu'il fut détenu prisonnier au château d'Angers. Ceux qui ont vu le manuscrit qui fut produit au procès, ont assuré que tout y respirait la constance de son auteur dans ses maux et sa résignation aux ordres de la Providence. Bien loin qu'un tel ouvrage pût être celui d'un

(1) C'est le vrai titre de cette pièce, d'une obscurité et d'un galimatias presque inconcevables. Elle finit par quatre méchans vers, le reste est en prose ; cette pièce est signée, *Catherine d'Amour*, *ci-devant cordonnière de la reine-mère*. Elle a été imprimée à la suite de la conversation de Me Guillaume avec le prince de Conty aux Champs-Elysées, pag. 93 de ce Recueil, qui contient 128 pages. La manière dont elle est citée, sous le titre de *Cordonnière de Loudun*, me ferait croire que peu de personnes la connaissent.

magicien, qualité que la vengeance et la haine donnaient à Grandier, il aurait dû suffire à sa justification, et le style comparé avec celui de la *Lettre de la Cordonnière*, ne permettait pas de penser que l'un et l'autre fussent de la même plume.

Pendant le cours de son procès, il composa plusieurs écrits pour sa défense, qui ne firent pas moins d'honneur à son esprit qu'à la constance et à la fermeté héroïque et chrétienne qui ne l'abandonnèrent pas même au milieu des flammes et à l'instant de sa mort.

(*Voyez* l'*Histoire de la possession des Religieuses de Loudun*, par AUBIN ; — la Lettre de Seguin dans le *Mercure français* ; — le *Ménagiana*, tom. IV ; — BAYLE, article de Grandier ; — son Procès, dans les *Causes célèbres* ; — Me GAYOT DE PITTAVAL ; — et l'article d'AUBIN, tom. Ier de cette Bibliot.)

GUI GEOFFROY (1086), connu sous le nom de Guillaume VIII par les modernes, était suivant le P. Labbe, dans le troisième Tableau généalogique des ducs de Guyenne, fils de Guillaume V, dit le Grand, dont nous parlerons, et d'Agnès de Bourgogne, sa troisième femme. On ne lui donne que le huitième rang dans le nombre des princes du nom de Guillaume, parce que Guillaume VI, son frère du premier lit, c'est-à-dire de Guillaume V et d'Almodie ou Adelmodie, fut duc de Guyenne et comte de Poitiers depuis la mort de son père, arrivée l'an 1030, jusqu'en 1037 qu'il mourut lui-même, suivant la Chronique de Maillezais, sans postérité, et parce qu'il fut encore précédé aux duché de Guyenne et comté de Poitou par Eudes ou Odon, fils de Brisque ou Prisque de Gascogne, seconde femme de Guillaume V, qui fut tué en mars 1039 devant Mauzé, château du pays d'Aunis, et par Pierre, surnommé *Acer, le Prompt*, son frère utérin, mort à Poitiers en 1058, qu'on a aussi appelé Guillaume VII. C'est donc à l'an 1058 qu'il faut placer le commencement de son règne en Poitou. Il fut d'abord comte de Gascogne qui avait été uni, ainsi que le comté de Bordeaux, au duché de Guyenne par le mariage de Brisque de Gascogne, et plus particulièrement par la mort d'Eudes, son fils. En cette qua-

lité, il avait assisté, en 1043, Henri Ier, roi de France, contre Guillaume le Bâtard, duc de Normandie. Devenu duc de Guyenne et comte de Poitiers, il eut de grands différends avec Foulques Réchin et Guillaume le Barbu, fils de Geoffroy Martel et d'Agnès de Bourgogne. Ils prétendaient des droits sur la Guyenne et le Poitou du côté d'Agnès leur mère, épouse en premières noces de Guillaume V de Poitiers. Leur père, comme tuteur, les avait déjà fait valoir contre Eudes, dont nous avons parlé, et contre Guillaume VI. L'un et l'autre y avaient péri. Guillaume VIII fut aussi battu près de Chef-Boutonne, le mardi jour de saint Benoît, c'est-à-dire le 21 mars 1062. Il rétablit ses affaires et subjugua Saintes en 1063, passa ensuite en Espagne et prit Barbaste sur les Sarrazins : à son retour, il se saisit de Saumur au mois de juin 1069. Après avoir procuré la paix à ses états et s'être fait craindre de ses voisins, il pensa à signaler sa piété. On en voit un monument célèbre dans l'abbaye de Montiers-Neuf, qu'il bâtit aux environs de Poitiers avec une magnificence toute royale. L'église, qui subsiste encore presque en entier en forme de croix, malgré les efforts du temps et les fureurs des protestans, annonce un des grands édifices du onzième siècle. Dans l'état où elle est, elle peut encore passer pour une belle église, soit qu'on ait égard à son étendue ou à la régularité de ses parties. Il paraît par une ancienne inscription, qui était autrefois derrière l'autel et qui se trouve aujourd'hui scellée dans la muraille de l'ancienne sacristie, que le maître-autel fût consacré en 1096, dix ans après la mort de Guillaume, en l'honneur des martyrs saint Étienne, saint Laurent, saint Vincent, saint Chrysant et sainte Darie, par Urbain II qui y mit des reliques de ces saints. L'église avait été dédiée à la sainte Vierge, saint Jean et saint André. Le pape renouvela cette dédicace en faisant une nouvelle consécration de l'autel. Pendant que Guillaume faisait travailler à cette magnifique basilique, Philippe Ier, roi de France, étant venu trouver le comte à Poitiers pour lui demander du secours contre Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, notre comte

de Poitiers lui fit voir les bâtimens qu'il faisait élever, l'église était déjà fort avancée ; le roi ne put s'empêcher d'admirer la magnificence de son vassal. Le comte en obtint même une charte que Bouchet dit avoir lue et qu'il date du 15 octobre 1076, par laquelle Philippe approuvait et confirmait tous les legs et donations faites, ou à faire, à l'abbaye de Montiers-Neuf par les vassaux du comte. J'ai entre les mains une copie de la charte de fondation ; elle comprend les libéralités prodigieuses que le prince fit à l'abbaye de Montiers-Neuf, soit en terres et autres biens, soit à l'égard de la juridiction temporelle dont les seigneurs et nos rois avaient alors la faiblesse de se dépouiller par un motif de piété mal entendue et trop applaudie dans ces siècles. La préface ou le préambule de cette charte fait honneur à ce siècle et au prince, du côté de la langue latine. L'acte fut passé en présence de Gui Ier, abbé de Montiers-Neuf, de Hugues de Lusignan, de Borel, seigneur de Montreuil, et quelques autres. On trouve dans Besly beaucoup d'autres chartes de Guillaume VIII, qu'il appelle Guillaume VII ; quelques historiens le mettent au nombre de ceux qui ont aimé et cultivé la poésie provençale. Il épousa en premières noces une fille d'Audebert, comte de Périgord, qu'il répudia pour raison de parenté, prétexte ordinaire dont se servaient les grands qui s'ennuyaient des liens d'un mariage qu'ils voulaient rompre. Mahaud ou Mathéode, qui est peut-être le nom féminin de Mathieu (*Matheodis*), lui succéda et ne donna qu'une fille au prince ; quelques historiens l'ont appelée Agnès et disent qu'elle épousa Alphonse VI, roi d'Espagne. Mathéode n'eût pas un sort plus heureux que la première. Le comte trouva encore des raisons pour rompre ce second mariage, l'histoire ne nous en instruit pas. Ce que je viens de dire de ces deux mariages est bien clairement exprimé par l'auteur de la Chronique de Maillezais. « *Qui* « *(Guielmus) relinquens filiam Audeberti comitis uxorem suam*, « *causâ parentelæ, aliam, Matheodam vocatam, accepit in conju*- « *gio, de quâ tantùm unam filiam habuit, etc.* » Comment Besly, qui avait ce texte sous les yeux, a-t-il pu confondre *Matheo*-

dis avec la fille d'Audebert ? Le P. Labbe l'a relevé de cette erreur avec beaucoup de justice. Besly cite lui-même la Chronique de Maillezais dans ses preuves. Tout ce qu'on peut répondre en sa faveur, c'est qu'il est aisé de s'égarer dans le pays ténébreux des chroniques et des chartes. Ce second divorce arriva vers l'an 1068. Guillaume épousa, dans ce temps ou environ, Aldéarde de Bourgogne, fille de Henri de Bourgogne, et petite-fille de Robert Ier (1), duc de Bourgogne, qui survécut longtemps à son mari, si c'est elle dont il s'agit dans une charte de l'an 1119, rapportée par le P. Labbe. En effet, il est certain que Guillaume mourut le 24 septembre de l'an 1086 au château de Chizé. Il fut d'abord inhumé dans le chapitre de l'abbaye de Montiers-Neuf, et de là transféré, dit Bouchet, dans le chœur de l'église. On voit encore aujourd'hui dans le milieu de la nef un tombeau de pierre très moderne, où l'on trouve cette inscription :

HIC JACET

Guielmus VII, qui est Gauffridus, dux Aquitaniæ et Pictavorum comes; hujus monasterii novi fundator. Obiit anno 1086.

L'inscription est aussi moderne que le tombeau.

Guillaume eut d'Aldéarde de Bourgogne Guillaume IX dont nous parlerons, Hugues qui vivait encore en 1129, et Agnès de Poitiers, femme de Pierre Sanche, roi d'Aragon.

(*Voyez* Besly, *Histoire des Comtes de Poitou*, sous l'article de Guillaume VII et dans les preuves ; — le P. Labbe, *troisième Tableau généalog.* des ducs de Guyenne, §§ 8 et 9, et le *treizième Tableau* des ducs de Bourgogne, § 1 ; — Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, troisième partie, pag. 124 et 125, qui l'appelle Guillaume V ; — et les auteurs du *Gallia christiana*, diocèse de Poitiers, abbaye de Montiers-Neuf.)

GUILLAUME (1096), chanoine de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers, vivait, suivant dom Rivet, vers la fin du onzième

(1) Troisième fils du roi Robert et de la reine Constance.

siècle. Il a laissé un petit poème en vers léonins ou vers rimés. C'est une apostrophe à Guibert, qui se porta pour pape depuis 1080 jusqu'en 1100. Il lui reproche sa résistance opiniâtre à l'église et l'exhorte à renoncer au titre de pape qu'il avait usurpé. Il ne prend dans son ouvrage d'autre qualité que celle de dernier chanoine de Saint-Hilaire. On le trouve dans les notes d'Usserius sur les Lettres hybernoises, qu'il publia en 1665. Le séjour que fit à Poitiers Urbain II, qui y célébra la fête de saint Hilaire en 1096 (1), occasionna ce petit poème suivant les apparences.

(*Voyez* dom Rivet, tom. VIII, onzième siècle, p. 448.)

GUILLAUME V (1030 *ou environ*), duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, surnommé Le Grand, était fils de Guillaume IV du nom, dit *Fier à bras* ou *Bras de Fer*, mort en l'abbaye de Saint-Maixent avec l'habit de religieux, le troisième jour de février 993, et d'Emme ou Emmeline de Blois, fille de Thibault le Vieux, comte de Blois. Il fut instruit dès sa plus tendre jeunesse de toutes les connaissances qu'on pouvait acquérir de son temps, et en particulier de celles qui ont l'intelligence de l'Écriture pour objet. Il y prit tant de goût qu'il rassembla une bibliothèque considérable, et, si l'on en veut croire Bouchet, qu'il établit même une école dans son palais à Poitiers. Je ne vois rien qui ne favorise cette opinion. Il avait pour modèle tous nos rois depuis Charlemagne, et l'école du palais qu'ils entretenaient dans leurs propres domiciles, était la plus considérable de la France. En hiver, que les nuits sont les plus longues, dit la Chronique d'Adémar, il en passait une partie à l'étude et ne quittait la lecture que lorsqu'il ne pouvait plus résister au sommeil. Le même auteur, en lui dédiant sa fameuse lettre sur l'apostolat de saint Martial, lui donne le titre de *Grammairien*, par lequel on enten-

(1) Dans l'ancienne sacristie de l'église de Montiers-Neuf, on trouve une inscription sur une pierre blanche, scellée dans la muraille, qui réfère la consécration de cette église, par le pape Urbain II, assisté de trois archevêques et d'autant d'évêques, à cette année 1096.

dait alors un homme versé dans la connaissance des belles-lettres. Dom Rivet ne fait pas difficulté de le regarder comme le contrepoids le plus puissant de l'ignorance des dixième et onzième siècles, et le restaurateur des sciences en France. Ce fut de son temps qu'on vit naître les troubadours ou trouvères de Provence et notre poésie française, dont on n'avait encore aperçu que de si faibles vestiges, qu'il est plus sûr de lui assigner le temps où a vécu Guillaume V que toute autre époque. Non seulement les savans trouvaient une retraite à sa cour, mais il n'oubliait rien pour les y fixer. Il donna à Renaud, surnommé Platon, l'abbaye de Saint-Maixent; les talens de Fulbert, qui a été évêque de Chartres, lui valurent la dignité de trésorier et chef de l'école de Saint-Hilaire-le-Grand.

Il honora Odillon, abbé de Cluny, de la plus intime confiance; ce fut lui qu'il chargea de la réforme des monastères de toute l'Aquitaine, où le désordre empêchait les progrès de la piété et de la science, dont la réunion seule peut faire fleurir les cloîtres. Cet heureux concert régnait dans le prince. Il fit rétablir l'église de Saint-Pierre de Poitiers et la plus grande partie des autres églises de cette ville qu'un incendie général avait presque toutes consumées en 1018 (1).

La fondation de la riche abbaye de Maillezais en Bas-

(1) Sur la pierre qui forme la clé de la voûte de Saint-Pierre de Poitiers, au-dessus du chœur, se voit une inscription qui paraît attribuer cet ouvrage à notre Guillaume. Elle est ainsi conçue :

O A V O
M V I I *b.* X.
I ɢ I I

Je crois que les deux OO ne servent que d'ornement, et que l'inscription peut signifier *Almodis. Wilelmus*, *millesimo septimo et decimo* (*anno*) *martis primâ* (*die*). Voyez ce qu'en a pensé Besly, dans une Lettre écrite à M. de la Rocheposay, page 53 des pièces jointes aux Annales d'Aquitaine de Bouchet de l'édition de 1644. Au reste, il n'y a pas apparence que le bâtiment, tel qu'il est, soit l'ouvrage de Guillaume V; il paraît bien postérieur à cette époque, et du treizième ou quatorzième siècle.

Poitou, celle de l'abbaye de Bourgueil en Anjou, et un grand nombre d'autres, sont des preuves de sa pieuse magnificence et d'une libéralité égale à celle des monarques par l'importance de ses fondations. Mais si Guillaume était pieux, s'il était savant et même livré à l'étude, il l'était en prince qui n'est pas né pour l'ombre du cabinet, ou pour les pratiques d'une piété oisive et solitaire. Sa jeunesse fut agitée par les démarches avides et ambitieuses de ses voisins; Adalbert, comte de Périgueux, et Gérard, vicomte de Limoges, l'attaquèrent. Il sut leur résister; sa prudence et la mort de ses ennemis lui procurèrent la paix. Il sut la maintenir et se concilier l'estime des souverains et le respect des peuples, celui même des étrangers. A Rome, où sa piété le conduisait tous les ans, il recevait les honneurs qu'on rendait aux têtes couronnées; les Italiens voulurent même l'avoir pour roi, et peu s'en fallut qu'il ne trouvât des sujets chez une nation étrangère. On peut voir dans Raoul Glaber et quelques autres auteurs ce qui empêcha cette faveur d'avoir son effet.

L'empereur Henri le Boiteux, le roi de France, celui d'Espagne semblaient se disputer l'estime et l'amitié du comte de Poitiers. En un mot, peu de monarques ont joui sur le trône des honneurs dont il a joui, d'autant plus touchans qu'il les devait à son mérite et à sa vertu, encore plus qu'à son rang. Il eut trois femmes *Almodis* ou *Adelmodie*, sur laquelle on ne trouve rien qui puisse donner une connaissance précise; ce qu'en dit Besly, n'ayant rien que de ténébreux et de très confus (1). Il en eut Guillaume VI qui lui succéda.

Sa seconde femme fut Prisque ou Brisque de Gascogne, dont il eut deux fils *Eudes* et *Thibaud ;*

La troisième, Agnès de Bourgogne, dont il eut Pierre, dit Guillaume VII, Gui Geoffroy, connu sous le nom de Guillaume VIII;

Et l'impératrice Agnès.

(1) Il la fait tout à la fois sœur du vicomte de Limoges, Guy, et fille du vicomte Géraud; lui donne le nom de Provence et celui d'Arles.

Ce prince mourut au milieu de cette nombreuse postérité, le dernier jour de janvier de l'an 1030 ou 1031. Il avait pris, quelque temps avant sa mort, l'habit de religieux dans l'abbaye de Maillezais. C'était une idée, qui toute singulière qu'elle paraisse aujourd'hui, était alors fort en vogue. Les moines avaient établi, comme une opinion certaine, qu'en se faisant inhumer avec leur habit, on ne pouvait manquer la voie du ciel. Le préjugé subjugue l'esprit des plus grands hommes. Guillaume suivit celui de son temps et fut inhumé dans l'abbaye de Maillezais.

Outre un grand nombre de chartes qu'on a de lui et dont une partie a été publiée par Besly dans son *Histoire des Comtes de Poitou*, on trouve six lettres de ce prince jointes au Recueil de celles de Fulbert, évêque de Chartres; le style en est net, dégagé de la barbarie de son siècle; et du Boullay, dans l'Histoire de l'Université, tom. Ier, p. 597, dit qu'elles ne manquent pas d'élégance; dom Rivet, tom. VII, p. 284 et suiv., en fait l'analyse et en montre le mérite.

(*Voyez* Besly, *Histoire des Comtes de Poitou;* — le P. Labbe, tabl. III, § VIII, des ducs de Guyenne; — Adémar de Chabanais; — Duchesne, tom. IV, p. 191 et 194; — du Boullay, cité; — et Catel dans son *Histoire des Comtes de Toulouse*, etc.)

GUILLAUME IX (1126), duc d'Aquitaine, comte de Poitiers, et suivant Catel, comte de Toulouse, était fils de Guillaume ou Gui Geoffroy, fondateur du monastère de Montiers-Neuf, et d'Aldéarde de Bourgogne, fille de Robert Ier et nièce de Henri Ier, roi de France, suivant le P. Labbe. Il naquit, suivant le même auteur, qui suit la Chronique de Maillezais, le 22 octobre 1071, et succéda aux états de son père en 1086; non seulement il fut un des plus grands princes du temps où il vécut, mais encore l'esprit le plus beau et le plus cultivé. Il imita d'abord le zèle et la piété de ses prédécesseurs, Guillaume V et Guillaume VIII, son père. L'an 1087, il travaillait à perfectionner les bâtimens de la célèbre abbaye de Montiers-Neuf fort avancés par son père. L'ordre

naissant des religieuses de Fontevrault, et son fameux fondateur *Robert d'Arbrissel*, éprouvèrent aussi ses libéralités.

Les suites ne répondirent pas tout-à-fait à ces commencemens. Par une lettre que lui adresse Urbain II et qu'on trouve dans les notes du P. Sirmond, sur les lettres de Geoffroy, abbé de Vendôme, il paraît qu'il voulait usurper sur les moines de cette abbaye, l'église de Saint-Georges dans l'île d'Oleron, avec les revenus qui y étaient attachés. Ce monument prouve la réputation de savoir et de doctrine où était notre comte de Poitiers. *Ipse pater tuus*, lui dit Urbain, *principatùs sui Ecclesias devotissimè coluit; plures rebus suis ditavit, novas etiam à fundamentis extruxit, de te verò miramur qui cum aliis bonis studiis, quantum ad militem polleas, in hâc à patris tui probitate degenerare perhiberis, quod ecclesiarum jura perturbes, et quas ille fundavit expolies.*

Guillaume de Malmesbury (1) n'épargne rien pour noircir le portrait qu'il fait de notre Guillaume. La haine se déclare dans toutes ses expressions, la passion perce partout. Il ne laisse pourtant pas de lui accorder un génie vif, et même délicat. « C'était, dit-il, un fou, un homme livré aux « femmes avec un emportement extrême. Avant son retour « de Jérusalem, il s'était plongé si aveuglément dans toutes « sortes de vices qu'on pouvait croire qu'à peine admettait-il « une Providence. Mais à ces idées toutes fausses, toutes « absurdes qu'elles étaient, il savait leur donner un tour « si agréable, une enveloppe si naïve, si amusante même, « qu'on ne pouvait l'entendre sans rire jusqu'à éclater. Il « faisait bâtir (2), ajoute l'auteur, un château dans un lieu

(1) *Lib.* 5, *de gestis Henrici I, Anglor. reg.*

(2) *Denique apud Castellum quoddam Yvor habitacula quædam quasi monasteria construens, Abbatiam Pellicum ibi se positurum delirabat, nuncupatim illam, et illam quæcumque famosioris prostibuli esset abbatissam, vel priorem, cæteras verò officiales instituturum cantitans. Guillelm.* de Malmesb. *ubi suprà.* C'est à une pareille idée que l'on doit rapporter le nom que l'on donnait à Toulouse aux filles débauchées, que l'on appelait encore sur la fin du quatorzième siècle, *les filles de la grande abbaye de Toulouse.* Elles

« appelé Ybor : son dessein, disait ce prince, était d'y rassembler toutes les femmes dont la vertu n'était rien moins « que reconnue. Celles dont la réputation était le plus mal « établie, devaient tenir le premier rang dans cette communauté. Une telle, disait-il en la nommant, sera le chef : « telle autre aura tel emploi. » Guillaume de Malmesbury n'oublie pas le divorce du prince avec Hildegarde sa femme, et sa passion sans bornes pour Mauberjeonne, femme du vicomte de Châtellerault. Il l'enleva à son époux et abandonna tout-à-fait Hildegarde, sa femme. Gérard, évêque d'Angoulême, ayant pris la voie d'excommunication contre lui, *on verra*, lui dit-il, *tes cheveux bien peignés et bien frisés avant qu'on me voie quitter la vicomtesse.* Le prélat était chauve. Pierre II, dit le Bienheureux, évêque de Poitiers, fit voir une fermeté qui ne servit qu'à le faire exiler.

En 1101, suivant le calcul d'*Ordéric Vitalis*, Guillaume se croisa pour aller en Orient. Il partit, suivant cet auteur, à la tête de trois cent mille hommes ; mais ce nombre prodigieux, et presque incroyable qui suivit Guillaume, ne contribua pas au bonheur de ses armes. Il perdit tout, eût bien de la peine à sauver sa vie, et revint à Antioche à pied et sans suite. Tancrède en eut pitié et le soulagea autant qu'il le put.

ont ce nom dans les lettres de sauve-garde que leur donna Charles VI en 1389, dont parle dom Vaissette dans son *Histoire générale du Languedoc*, tom. IV.

M. Astruc, dans son *Traité des Maladies vénériennes*, liv. I, parle d'un réglement donné par Jeanne I, reine de Naples et comtesse de Provence, écrit en Provençal, intitulé : *Statuts du lieu public de débauche d'Avignon*, où la qualité d'*abbesse* est employée dans le sens de notre comte de Poitiers. « La porte du lieu sera fermée à clef, dit l'un des articles de ces « statuts, afin qu'aucun jeune homme ne puisse aller, sans la permission « de l'*abbesse* ou *baillive*, qui tous les ans sera élue par les consuls. » V. PASQUIER, *Recherches de la France*, liv. VIII, chap. 35. Ce que Guillaume de Malmesbury donne comme un exemple de libertinage outré, n'était peut-être qu'un projet que les mœurs du temps autorisaient. C'est à ces idées que Rabelais doit son abbaye de Thélème.

C'est ce que rapporte Foucher de Chartres dans son Histoire du voyage de la Terre-Sainte. Orderic, plus équitable que Guillaume de Malmesbury, lui rend aussi plus de justice que lui et n'en fait point un portrait odieux. « Il était « brave, dit-il, rempli de probité et d'un esprit agréable. « En vivacité d'esprit et en bons mots, il surpassait ceux « qui en font une espèce de métier. » Il veut parler des jongleurs et des troubadours qui vivaient des saillies préparées dont ils amusaient les grands.

Apparemment les malheurs de son voyage de Jérusalem ne firent pas une grande impression sur son esprit, quoique Guillaume de Malmesbury nous dise le contraire. En effet, la date de ses amours avec la vicomtesse de Châtellerault est postérieure à ce voyage ; ce fut en 1114 qu'il fut excommunié par Gérard, évêque d'Angoulême. Il fut cité au concile de Reims en 1119. Calixte II y présidait ; mais Guillaume ne s'y trouva pas. L'histoire parle des secours qu'il donna à Alphonse, roi d'Aragon, contre les Sarrazins, et de ses voyages au-delà des Pyrénées. Il mourut le 10 février 1126, et fut inhumé dans le chapitre du monastère de Montiers-Neuf, dont il est le fondateur avec son père.

Parmi les manuscrits de la bibliothèque du roi, il s'en trouve deux qui contiennent les vies et les ouvrages de cent dix-sept poètes qui ont écrit en langue provençale ou Aquitanique. Le plus ancien de ces poètes est notre Guillaume IX, qui s'était distingué dans ce genre de poésie avant la fin du onzième siècle, et non pas du neuvième, comme on lit dans l'Histoire littéraire de la France, par la faute de l'imprimeur et par un renversement de chiffre.

Au retour de son voyage d'Orient, il versifia ses aventures. Il se faisait un plaisir de déclamer ses vers devant les rois et les princesses avec lesquels il se trouvait, et d'en faire l'amusement des plus grands cercles. J'ai vu huit pièces de poésies de ce prince dans les recueils de M. de Sainte-Palaye. Ce savant académicien m'ayant mis à portée

de profiter des richesses immenses en ce genre que rassemble son cabinet, j'y ai copié le sujet d'une des pièces du comte Guillaume, auquel je joindrai quelques-uns de ses vers pour donner une idée de l'état de notre langue, ou si l'on veut de la langue provençale, dans laquelle tous les poètes du temps se piquaient de composer.

Le comte Guillaume dit dans cette pièce, qu'en allant en Auvergne du côté du Limousin, il rencontra la femme du seigneur *Garin* et celle du seigneur *Bernard*, qui le saluèrent *par saint Léonard* (1).

Il répondit à leur salut par quelques sons mal articulés et qui n'avaient aucune signification. Elles le prirent pour un muet. *Agnès* et *Ern essen* (ce sont les noms des deux dames) l'engagèrent à les suivre. Il les accompagna, elles le firent entrer chez l'une d'elles : Bon, dirent-elles, il n'y a rien à risquer avec lui. Il sera discret celui-là : on se met auprès du feu, on soupe. Les dames, extrêmement circonspectes, voulurent s'assurer qu'il était vraiment muet. Elles employèrent un moyen qui aurait pu rendre la parole à tout autre qu'au comte Guillaume, elles le firent égratigner par un chat depuis la tête jusqu'aux pieds : mais à cela pas un mot. Après cette expérience qui fut réitérée, nos dames crurent, avec assez de raison, qu'elles ne risquaient rien à tout risquer ; on le récompensa des égratignures.

Guillaume dit dans son langage naïf des choses que personne ne croira, et que le respect pour mon lecteur m'oblige de supprimer. Il ajoute qu'il en fût malade, et on le serait à moins. La pièce finit par un envoi aux deux dames qu'il prie de tuer *le maudit chat* pour l'amour de lui. En supprimant l'épisode du chat, qui me paraît fort déplacée, voilà l'original de Mazet de Lamporéchio. Voici les premiers vers de la pièce.

(1) Patron du Limousin ; cette formule de salut était : *Dieu vous gard'*, *et sanh Launard*. Elle servait à faire connaître la province d'où l'on était, aussi bien que le compliment.

(1) En Alvernhe par Lemozi,
Men aney totz sols à tapi
Trobey la molec d'en (2) Gary,
E d'en Bernard,
Saluderon me francamen
Per sanh Launard.

Ce qui suit est bien plus obscur. Il finit ainsi en parlant à un de ses domestiques, qu'il charge de ses vers.

(3) Monet, tu m'iras al mati,
Mo vers portaras el borssi,
Dret à la n olber d'en Gary,
E d'en Bernard.
E digas lor que per m'amor,
Auccisol cat.

Tels furent les originaux de notre poésie, dont bien des savans ont regardé Guillaume comme l'un des premiers auteurs. C'est le sentiment du savant Adrien de Valois. Toutes ses pièces respirent un goût de liberté d'esprit, qu'on caractérisera mieux en l'appelant libertinage. On trouve un grand nombre de chartes de Guillaume : Besly en a plusieurs dans son Histoire des Comtes de Poitou.

(*Voyez* les auteurs dont j'ai parlé ; — le *Clypeus fontebraldensis* du P. LA MAINFERME ; — et DOM RIVET, t. VI, p. 55, de l'*Histoire littéraire*.)

(1) C'est-à-dire : En Auvergne, du côté du Limousin, je m'en allai seul déguisé (*incognito*). Je trouvai la femme du seigneur Garin et du seigneur Bernard ; elles me saluèrent franchement ou honnêtement par saint Léonard.

(2) *D'en* ou *dem*, qu'on a dans la suite prononcé *dam*, veut dire *seigneur*, *monsieur*. *Dam chevalier*, dans nos vieux romanciers ; de là le mot de *dame*, *madame*, qu'on a séparé en deux mots jusqu'au dix-septième siècle, et le mot de *vidame*.

(3) C'est-à-dire : Monet, tu iras ce matin, tu porteras mes vers dans la bourse (ta poche) droit à la femme de Garin et de Bernard, et tu leur diras que pour l'amour de moi, elles tuent leur chat.

H.

HAYE (JEAN) (DE LA) (1575), baron des Couteaux, lieutenant-général en la sénéchaussée de Poitou et siége présidial de Poitiers, était d'une famille très noble (1) si l'on s'en rapporte aux Mémoires qui ont paru sous son nom. Le président de Thou, qui parle de la *Haye* en différentes occasions, ne lui refuse point non plus la noblesse, ajoutant seulement que sa famille était fort mal partagée des biens de la fortune. Mais Pierre Brisson, frère de Barnabé, parle tout différemment de la famille de notre la Haye; *Il est descendu*, dit-il, *d'une maison telle et si basse, qu'il n'est besoin d'en parler plus avant*: j'aurais pu ajouter quelque foi à ce que dit cet auteur, si la lecture de son ouvrage ne m'avait fait connaître plus de passion que d'équité dans sa manière d'écrire. Il est vrai, et l'auteur des Mémoires publiés sous le nom de la Haye, convient que ses premières occupations n'eurent rien de fort noble. Aidé d'un génie vif, il n'eut pas sitôt parcouru la carrière ordinaire des études, que s'étant fait recevoir avocat au parlement, il s'y chargea de l'emploi de solliciteur des affaires des plus grandes maisons du Poitou, sa patrie; il suivit en particulier celles de l'ancienne maison de la Roussière-Girard. Non seulement il acquit la confiance de cette maison, mais la veuve du sieur de la Roussière (2) porta la reconnaissance des succès qu'elle lui dut, jusqu'à lui donner sa main. Elle était encore assez jeune pour espérer du retour d'un homme

(1) M. l'abbé de Vairac le fait naître à la Haye, en Touraine, petite ville sur la Creuse, où naquit Descartes; mais sans en donner de preuve. Voyez la suite de l'explication historique et topographique du voyage de l'infante. *Mercure* de mars 1722, vol. deuxième, pag. 63. Mais M. l'abbé de Vairac ne s'est pas piqué d'exactitude dans ce morceau historique, où quelques vérités sont enveloppées de bien des contes copiés de Jean Bouchet et de quelques autres auteurs aussi peu exacts.

(2) Anne de la Brosse, veuve du sieur de la Roussière (Emery Girard), morte en 1554.

à qui elle apportait de très grands biens (1). Il était déjà avocat du roi aux Monnaies, lorsque la dame de la Roussière l'épousa. Cette alliance le mit en état d'acheter la charge de lieutenant-général de Poitiers; c'était alors l'une des dignités les plus importantes de la province, dont elle le mettait à portée de partager le gouvernement civil et militaire. Ses talens, qui égalaient son ambition, lui en firent remplir les fonctions avec beaucoup d'éclat; le Poitou était exposé à toutes les fureurs de la Ligue et des guerres civiles. Il fit voir qu'un génie supérieur passe sans peine des exercices tranquilles du cabinet et du barreau, aux travaux et aux embarras de la guerre; qu'il sait quitter la plume quand il faut prendre l'épée. Le fameux siége de Poitiers (2) formé par les protestans, et l'amiral Coligny à leur tête, ne servit qu'à lui attirer l'estime générale de ses citoyens dont il embrassa la défense avec tout le courage et la prudence d'un homme qui aurait vieilli dans les armées. Il avait contribué l'année précédente à la conservation de *Lusignen*. Cette petite ville, dit M. de Thou, fut conservée par la diligence de François de Sépeaux Vieilleville, maréchal de France, qui était à Poitiers, et celle de Jean de la Haye. Il soutint la réputation qu'il s'était acquise en cette occasion, par sa présence d'esprit et par le soin avec lequel il s'acquittait de son devoir. Le comte du Lude s'était enfermé dans Poitiers pour défendre cette grande ville; il avait avec lui quelques capitaines de cavalerie et de gens d'épée... On leva outre cela six compagnies d'infanterie dans la ville sous autant de capitaines (3); Jean de la Haye était à leur tête. Il répondit

(1) Voyez les plaidoyers d'Abel de Sainte-Marthe et ceux de Me Anne Robert, Me Antoine Arnaud et de M. l'avocat-général Servin, joints au recueil de ceux de M. Corberon, publiés par Sainte-Marthe en 1693, in-4o, dans la cause de François et Barbe Girard, filles d'Emery de la Roussière et d'Anne de la Brosse.

(2) En 1569.

(3) Ces six capitaines étaient le Basclc, Lauson, Raby, Mouraült de la Vacherie, Fressinet, de Nouzières. Tiré de la liste manuscrite de ceux qui

à l'attente qu'on pouvait avoir de lui. Non seulement il était attentif à repousser les attaques de l'ennemi, il se chargea encore du soin de faire panser les blessés. Enfin l'on peut dire qu'il partagea avec les plus grands capitaines qu'ait eu la France, le comte du Lude, le duc de Guise, Clermont d'Amboise, et un grand nombre d'autres, l'honneur d'avoir sauvé des mains de l'amiral de Coligny, Poitiers, sa patrie, et peut-être la France. Scévole de Sainte-Marthe exprime les sentimens d'estime et de reconnaissance qu'on avait pour la Haye, dans des vers qu'il lui adressa quelque temps après sur la naissance d'un fils. La pièce est intitulée dans le recueil *in*-4° de 1573 (1) *In clariss. viri Joh. Haï proprætoris pictaviensis filium recens natum.* Cette pièce est d'une beauté parfaite; je ne copierai ici que ce qui fait à mon dessein :

Non tamen omninò, Superi, delere paratis
Pictonicum genus, et civili excindere ferro,
Cum pulchram nobis generoso è sanguine prolem
Sufficitis forti de semine nobilis Haii.
Patria cui debet, latio quod Roma Camillo
Debuit, urbs etiam pulsis hoc tempore Gallis,
Qui sacra nec veriti fuerant violare Deorum
Limina, sacrilegi soboles verissima Brenni.
Non illum solas, præstat quibus impiger artes,
Exercere togæ juvat, et fora nata fovere;
Sæpè etiam patriæ, cum res id postulat, arma
Tempore sumpta placent, et Pallade claret utràque.....
Fortunate puer, tali qui patre creatus,
Quod sectere domi tantæ virtutis habebis
Exemplum nullo meritò delebile sæclo.....

Nous parlerons de la réponse que fit de la Haye à ces vers; suivons-le dans sa carrière. Il était d'une ambition démesurée;

se trouvèrent dans la ville de Poitiers pendant le siége de l'an 1369, laquelle se trouve dans la sacristie des PP. Cordeliers de Poitiers, dans un tableau que le Père Gardien a eu la bonté de m'envoyer.

(1) Dans les éditions postérieures elle n'a que ce titre : *Genethliacum*, et le nom de *Haius* est changé en celui d'*Ælius*. On en verra la cause.

enflé par les louanges, il conçut les plus grandes espérances. La familiarité avec laquelle il avait vécu pendant le siége avec les plus grands seigneurs, leur estime pour lui, son amour propre excessif, tout cela lui fit croire qu'on ne pouvait trop acheter ses talens. Il sollicita une charge de maître des requêtes auprès de la reine Catherine de Médicis : le refus qu'il éprouva put bien l'indisposer ; mais il ne le rebuta pas au point de se déclarer ouvertement. Il demanda la charge de président, ou en cas d'un autre refus, il se proposa de la faire supprimer pour donner à sa charge le lustre du premier rang qu'elle avait perdu depuis l'établissement des présidiaux. Ses nouvelles tentatives furent encore inutiles ; elles ne servirent qu'à découvrir la passion qu'il avait de s'agrandir, et de ne point reconnaître de supérieur. Peut-être, dans les circonstances où se trouvait la cour, vit-on du danger à se prêter aux vues d'un particulier trop ambitieux. Pierre Rat, dont nous parlerons, obtint la présidence à laquelle la Haye aspirait. Son orgueil trompé lui fit prendre le parti criminel d'extorquer de la cour ce qu'elle lui refusait. Ses concitoyens commencèrent à ouvrir les yeux sur sa conduite ; il devint suspect ; les plus clairvoyans furent ceux contre qui il conçut la haine la plus violente. Il dissimula pendant quelques années ; mais en 1574 il donna tant de prise à ses ennemis sur sa conduite, qu'on le déféra à la cour, comme un traître à sa patrie, un rebelle à son roi. Son intention, dit Pierre Brisson, très instruit des circonstances de la vie de la Haye, était de se déclarer, et de prendre les armes, avec le sieur de la Noüe, ce chef célèbre du parti protestant, connu sous le nom de *Bras-de-Fer ;* son dessein était de faire dépendre le sort des meilleures villes de France du parti qu'il prendrait ou au moins d'alarmer la cour. Il eût plusieurs conférences avec la Noüe, auquel il tâcha de persuader que leurs intérêts communs exigeaient qu'ils agissent de concert. Le prudent la Noüe lui ayant fait voir par ses démarches qu'il n'avait pas assez de confiance en lui pour agir en conséquence de ses propositions, il offrit

aux protestans de la Rochelle, et à la Noüe, sa femme pour gage de la sincérité de ses intentions. Il envoya même des députés au nom des états de Poitiers à Milhaud en Rouergne, pour faire accepter ses propositions qu'il décorait du nom de bien public. Il fit aussi plusieurs démarches à Poitiers et aux environs qui ne purent qu'exciter l'attention des catholiques. Le duc de Montpensier qui en fut averti, ôta la garde du chateau de Poitiers à celui qui y commandait, et la donna à deux échevins pour s'opposer aux entreprises que pourrait faire la Haye sur ce château. Ces précautions étaient sages. A peine le duc de Montpensier fut-il parti que la Haye essaya de s'assurer du château. L'inutilité des efforts qu'il fit pour en venir à bout, le désespéra. Son chagrin éclata. La Noüe s'étant emparé de Lusignan, à peu près dans le même temps, lui donna un nouveau sujet d'inquiétude. Ce capitaine avait pris cette place sans lui en rien communiquer; d'ailleurs, il était à craindre que la prise de Lusignan par les protestans, ne réveillât l'attention sur la capitale de la province. Il suivit pourtant sa pointe. Sainte-Souline (1) l'observait de près; il voulut le rendre suspect et engager les habitans de Poitiers à s'en défaire. Cet officier s'était emparé de la porte de la Tranchée; la Haye voulut le chasser de ce poste les armes à la main; mais ses gens l'abandonnèrent; il se vit même obligé de sortir de la ville. Il voulut se joindre à la Noüe, ils publièrent même de concert quelques écrits: mais tout l'effet de ces manifestes aboutit à confirmer les esprits dans l'opinion qu'on avait des mauvaises intentions de la Haye. Pour donner le change à la cour, il avait adressé de longs mémoires à la reine, où, en détaillant ses services, il articulait pour preuve de son zèle, les différentes sommes qu'il avait dépensées en espions. Il en faisait monter le total à plus de 80,000 livres, somme très considérable dans ce temps-là. Ces mémoires étaient spécieux, et soit qu'on les crut sincères, ou que la reine voulut amuser l'ambition de

(1) Joseph d'Oyneau, seigneur de Sainte-Souline.

la Haye, elle lui promit pour indemnité une charge de maître des requêtes, après laquelle S. M. savait qu'il aspirait depuis longtemps. Ces promesses ne l'empêchèrent pas de prendre des mesures pour arriver au but qu'il se proposait. Pour se faire un parti dans la noblesse, il la constituait arbitre entre le roi et son peuple, dans ses conversations et dans les écrits qu'il répandait à propos. Mais ces ménagemens avec les différens partis étaient un obstacle invincible à ses projets; les liaisons qu'il entretenait avec la cour le rendaient suspect aux protestans, celles qu'il avait avec eux lui ôtaient toute confiance à la cour. Pour achever de convaincre la Noüe, et tout le parti calviniste de la sincérité de ses procédés, il leur proposa de remettre Poitiers entre leurs mains, soit qu'il eût effectivement ce dessein, ou qu'il voulût se rendre lui-même le maître d'une ville si importante. Il s'adressa au meûnier du moulin de Tison (1), lui dit qu'on avait d'injustes soupçons sur lui, qu'il voulait rentrer dans la ville pour se justifier, et les dissiper. Il promit au meûnier, s'il l'aidait dans un dessein si raisonnable, et de l'argent et son crédit. Ces offres firent leur effet. Le meûnier s'y rendit, et la Haye lui assigna jour et heure pour entrer avec lui dans la ville par la porte Saint-Cyprien, située au-dessous de ce moulin. La Haye se présenta, il entra dans la ville (2): il était déguisé en prêtre, et tenait un bréviaire à la main; il prit la précaution de prendre un pistolet. Le meûnier qui se défiait de la Haye, avait averti les principaux habitans de son entrée à Poitiers. La mèche fut éventée. Il s'en aperçut à la foule qu'il vit accourir pour l'accabler: il fut obligé de retourner sur ses pas, et tua

(1) Au midi de Poitiers.

(2) Le 23 mai 1574, un manuscrit que M. Poisnin, chanoine de Saint-Pierre-le-Puellier de Poitiers, m'a prêté, dit que pour remercier Dieu de la découverte de la conjuration de la Haye, on décerna une procession générale qui se fesait tous les ans à pareil jour, fol. 43 du Manuscrit; elle n'a plus lieu.

en fuyant un des plus échauffés à sa poursuite. Il fut assez heureux pour échapper à ses ennemis. La mort de Charles IX étant arrivée peu de temps après (1), il assembla plusieurs catholiques le 5 juillet 1574 dans une maison près de Fontenay, il dîna avec eux, et dans une longue conversation leur fit son apologie, et y ajouta celle des protestans. Il n'oublia rien pour les engager à mettre les armes bas, et à s'en retourner dans leurs maisons. Mais tous ses discours, quelques spécieux qu'ils fussent, n'eurent aucun succès. Pendant le siége de Lusignan, il fit tant par ses intrigues et par ses amis, qu'il obtint du duc de Montpensier un sauf-conduit pour aller à la cour ; il y alla avec les députés de la Rochelle, qui y obtinrent une cessation d'armes à l'exception du siége de Lusignan dont le duc de Montpensier s'empara, ayant rasé par un dépit mal entendu ce fameux château qui faisait par sa prodigieuse solidité et son ancienneté, l'admiration de tous les étrangers et une des curiosités de la France. Un soldat de la compagnie des arquebusiers de la Noüe, ayant été pris aux environs de Lusignan, fut envoyé à Poitiers. Il y fut condamné à mort ; il déposa dans l'interrogatoire qu'on lui fit subir, que la Haye avait formé une entreprise sur Poitiers ; qu'elle avait été conclue à Lusignan ; il en détailla toutes les circonstances.

Avant d'aller en cour, la Haye avait fait une course à la Rochelle : il avait promis d'appuyer de tous ses amis et de tout son crédit les demandes des députés de cette ville. Les troupes à la tête desquelles il était, s'étant trouvées sans chef après son départ, elles avaient été taillées en pièces aux environs de Pons. Elles pouvaient monter à quatre ou cinq cents hommes.

La Haye revint avec un pardon général de toutes les fautes qu'on pouvait lui reprocher. Il était outre cela rétabli dans tous ses biens par lettres patentes scellées du grand sceau. Le roi (Henri III) avait même poussé la clémence jusqu'à lui

(1) Le 31 mai 1574.

donner un ordre tant pour M. de Montpensier que pour tous les officiers, maire et échevins de Poitiers, portant que l'intention de S. M. était qu'il fût reçu dans sa maison de Poitiers. On sera surpris de la bonté excessive du monarque. Les services passés de la Haye, son éloquence naturelle et ses talens pour les affaires, eurent sans doute beaucoup de part au succès de son voyage. Les maire et échevins de Poitiers qui avaient été témoins, et presque les victimes des démarches et des projets furieux de la Haye, supplièrent qu'avant d'exécuter l'ordre dont il était porteur, il leur fût permis de faire leurs remontrances à S. M. La Haye qui savait à quel degré d'évidence on pouvait porter la conviction de ses crimes contre lui, craignit l'effet des remontrances. Il se retira dans une maison qu'il avait près de Poitiers appelée la *Bégaudière.* Sa haine contre ses ennemis, l'ardeur de la vengeance, son ambition, sa fureur étaient des passions trop actives pour qu'il restât longtemps oisif; il n'y demeura que deux jours, et alla à *Surgères* et à *Tadon*, à dessein de se ménager une entrée dans la Rochelle, sinon de communiquer par députés avec la Noüe et Perdillon : mais les Rochelais qui avaient quelque lieu de craindre que la Haye, qui revenait de la cour, ne voulût leur débaucher la Noüe, dont ils avaient alors tant de besoin, firent échouer son projet. Il fut obligé de retourner à sa maison, où ayant rassemblé ce qu'il avait d'amis dans le parti protestant, il forma avec eux de nouveaux plans pour surprendre les meilleures villes du Poitou. On prit chez lui les mesures nécessaires pour s'emparer de Poitiers. Il alla ensuite chez un de ses amis pour diriger ses opérations contre Fontenay ; ce second projet fut aussi conclu, et l'exécution fixée au vendredi saint 1575. Enfin il arrangea un troisième plan pour surprendre Parthenay, en sorte qu'il devait s'emparer en même temps de ces trois villes. Il s'en fallut peu que celle de Fontenay ne fût prise; pour l'entreprise de Poitiers elle fut presque aussitôt découverte que conçue. Un bourgeois que le nommé Courraudière avait voulu engager dans le parti de la Haye en ayant sur-le-champ

donné avis à Bois-Séguin (1) gouverneur de la ville, la vigilance de des Roches-Baritaud conserva Fontenay. Le comte du Lude, gouverneur du Poitou, averti de la conduite de la Haye en instruisit aussitôt la cour. On adressa des lettres circulaires aux commandans des autres places. La Haye se vit abandonné de tout le monde. Amis, ennemis, catholiques, protestans, tout se déclara contre lui. Il ne laissa pas de vouloir se justifier auprès du comte du Lude, de des Roches-Baritaud, et de Bois-Séguin, protestant de son innocence dans les termes les plus forts, et rejetant tous ces bruits sur la haine de ses ennemis. Il poussa la hardiesse plus loin; il entreprit de se justifier auprès du roi et de la reine-mère, promettant à leurs majestés de faire rentrer la Rochelle sous leur obéissance. On se souvint encore de ses services; l'offre de la Rochelle avait alors quelque chose de bien séduisant. Il eut un sauf-conduit pour faire un voyage à la cour. Il se présenta devant le roi et la reine-mère. A l'égard de Poitiers s'il avait eu dessein de s'en emparer, leur dit-il, c'était pour en assurer la possession au roi; à l'égard de Fontenay, c'était à la Roussière qu'il fallait tout imputer, qu'il n'avait jamais eu d'autre vue que de détruire le pouvoir qu'avaient les protestans dans les villes du Poitou; pouvoir illégitime et démontré par le refus qu'elles avaient fait de recevoir garnison. Il fit même entendre qu'il agissait de concert avec la Noüe qui n'attendait que l'occasion de rendre quelque service important à leurs majestés. L'apologie de la Haye avait tout le degré de vraisemblance qu'on pouvait lui donner: cependant il n'y a pas d'apparence que le roi ni la reine-mère eussent pris le change. Ils ne laissèrent pas de le renvoyer avec toutes sortes de sûretés; le roi l'honora même de la commission particulière de recevoir les hommages des fiefs dépendant de son domaine à Montmorillon. La Haye qui ne s'attendait peut-être pas à un succès si avantageux, en fit part à la Noüe, et l'assura en même temps que toutes les

(1) De la maison de Daillon du Lude.

faveurs de la cour ne lui feraient point changer de résolution, qu'il persistait toujours dans celle qu'il avait prise avec lui; d'un autre côté, pour s'attirer la confiance des catholiques et passer dans leur esprit pour un homme employé par la cour, il fit sonner bien haut la commission que le roi lui avait donnée de recevoir les hommages de Montmorillon. Enfin il n'oublia rien de ce qu'il pouvait mettre en œuvre pour une nouvelle entreprise sur Poitiers. Pour ne pas révolter l'esprit de ceux qu'il voulait employer à l'exécution de son projet, il voulut leur persuader qu'il n'agissait que par ordre de la cour, que tout ce qu'il faisait y avait été concerté avec le roi et la reine-mère. Il convint avec ses complices d'un jour marqué du mois de juillet 1575. Il devait ce jour-là faire entrer plusieurs charrettes couvertes de foin sur les dix heures du matin. Elles devaient être remplies de hallebardiers bien armés, qu'on distribuerait en différens endroits de la ville. Quelques momens après d'autres charrettes chargées de bois, dont on avait préparé les essieux, devaient se rompre sur les ponts, et à la porte Saint-Cyprien par où il aurait introduit dans Poitiers 200 hommes, au moyen de ces charrettes arrêtées qui auraient empêché de fermer les portes. Enfin pour être plus assuré de l'exécution de son dessein, il devait avoir dans la ville six hommes des plus résolus qui dans le même temps, et au même signal, auraient mis le feu dans six endroits de la ville éloignés les uns des autres, afin de faire courir le peuple dans ces mêmes endroits, et de l'occuper à éteindre l'incendie. Il y avait encore quelques autres mesures prises avec autant de précaution, ou plutôt avec autant de scélératesse; mais la providence les rendit inutiles, en détournant l'orage prêt à éclater. Un ancien officier nommé *Bastardin*, marié en Poitou depuis quelques années, s'étant trouvé sur la place, qu'on appelait alors le vieux marché, et qui est aujourd'hui la place royale, avec un gentilhomme de ses amis, nommé *Dupin*, l'avertit de mettre à couvert son argent s'il en avait, qu'il avait ses raisons pour lui donner cet avis; que Poitiers était à la veille d'éprouver une

révolution terrible. *Dupin* en homme prudent, et qui voulait avoir des connaissances plus précises de ce que lui disait *Bastardin*, l'emmena chez lui, et l'ayant adroitement enfermé dans un cabinet où il l'avait fait entrer, sous prétexte de boire ensemble, il alla avertir le magistrat et le fit arrêter. Son procès lui fut fait dans les formes, et il détailla dans ses interrogatoires tout le plan de la conjuration. Il eut la tête coupée sur la place Notre-Dame. Le lieutenant la Haye fut condamné par commission de la cour à pareille peine. Le jugement rendu contre lui par contumace fut exécuté en effigie sur la même place Notre-Dame. Le roi fut informé des crimes et des nouveaux projets de la Haye. Ils furent prouvés par des mémoires et des écrits de sa propre main qu'on trouva entre les mains d'un nommé *la Beauce*, arrêté à Orléans. Le 21 juillet 1575, Bois-Séguin et Sainte-Souline conclurent sa perte qui seule leur parut devoir assurer le salut de Poitiers et de toute la province. Il était à sa maison de la Bégaudière à une lieue de Poitiers; ils allèrent la nuit du 22 au 23 juillet suivis de trois ou quatre cents hommes de pieds et de soixante chevaux, et investirent sa maison. Les portes en furent enfoncées. Le lieutenant après avoir lâché un coup de pistolet, et se voyant forcé, eut encore le temps de se sauver dans un colombier où il s'enferma: il était déjà blessé; il demanda le nom du chef, on lui nomma Sainte-Souline. Il ne devait pas s'attendre à en obtenir de grâce; il demanda pourtant à lui parler. Sainte-Souline approcha, et le trouva percé de trois coups mortels, et noyé dans son sang. Le coupable auteur de tant de désordres n'eut pas la force de dire une seule parole. Il expira sur-le-champ: son corps tout sanglant fut porté à Poitiers, où tout mort qu'il était, on ne laissa pas de séparer la tête du corps en conséquence du jugement qui avait été rendu contre lui, et déjà exécuté en effigie. Sa tête fut exposée sur la porte Saint-Cyprien par où il devait entrer pour se rendre maître de la ville; on dispersa ses membres dans les autres quartiers. Telle fut la fin des crimes et de l'ambition de Jean de la Haye. Le célèbre Scévole

de Sainte-Marthe qui avait été le panégyriste de ses talens et de ses belles actions, publia ces vers après sa mort ; il lui donne le nom d'*Elius* par un reste de ménagement pour la mémoire d'un homme qu'il avait estimé, ou parce qu'ils étaient alliés.

IN ÆLIUM, AD CIVES PICTAVIENSES.

Qualis ubi Actæon mutatâ fronte, figuram
Exuit, et similis desiit esse sui ;
Ipse suis canibus, quos prædæ assueverat olim,
Discerpto miserè corpore, præda fuit.
Sic quoque mutatâ cœpit cum mente videri
Ælius, et similis desiit esse sui,
Civibus ipse suis, quos prædæ assueverat olim,
Discerpto in partes corpore, præda fuit.
Ne tamen id fieri Divûm sine numine credas,
Par fuit his fatum, par quia crimen erat :
Viderat Arcanum Cybeles hic, ille Dianæ,
Ille Deæ pœnas, solvit et iste Deæ.

Par Cybèle l'auteur entend Catherine de Médicis mère de trois de nos rois, François II, Charles IX, et Henri III qui régnait alors. Les vers latins de Sainte-Marthe semblent n'accuser la Haye que d'avoir trahi les secrets de la reine-mère, ou de les avoir découverts malgré elle. Les faits que j'ai rapportés, et qu'un auteur (1) contemporain, et de la même province m'a fournis, paraissent bien plus graves que cette espèce de trahison. Quoi qu'il en soit, ils furent alors traduits en français en cette sorte.

Comme Actéon changeant sa forme, et premier être,
Et ne paraissant plus tel qu'il était devant,
De son corps déchiré vit ses propres chiens paître,
A la proie par lui nourris auparavant.

Ainsi lorsque cettuy commença de paraître
Changé de volonté, plus à soi ne semblant,

(1) Pierre Brisson.

Fut des siens, qu'il avait appris à se repaître
De proie et de butin, déchiré tout sanglant.

Cela pourtant n'avint sans le vouloir divin,
Car leur faute est commune, ainsi que leur destin,
Cettuy vit les secrets de la mère des Dieux ;

L'autre ceux de Diane, et chacun d'eux ressent
De sa témérité la peine et le tourment.
Voilà comment il en prend aux gens présomptueux.

L'auteur a prétendu faire un sonnet ; mais quelque irrégulier qu'il soit, j'ai cru que je ne pouvais me dispenser de le joindre à ce que j'ai dit de la Haye ; l'ouvrage de Pierre Brisson, dont je l'ai tiré, étant fort rare.

Jusqu'ici je n'ai fait voir cet ambitieux Poitevin, que du côté des dangereux talens qui causèrent sa perte, et pensèrent occasionner celle de sa patrie, montrons-le du côté de son mérite littéraire, et en qualité d'auteur.

En parlant des vers que Scévole de Sainte-Marthe lui adressa sur la naissance d'un fils, j'ai dit que Jean de la Haye, y fit une réponse : elle est en vers latins ; il y en a environ soixante et dix. Le père y montre un grand abattement sur l'état de sa patrie, et sur la mort de son fils arrivée peu de temps après sa naissance. Il la finit par une espèce de souhait d'accompagner cet enfant au tombeau. Les sentimens, et les vers m'en ont paru également beaux, on en jugera par l'extrait de la pièce. Elle est intitulée :

JO. HAII VIRI CLARISS. AD AUTHORIS GENETHLIACUM CARMEN, RESPONSIO.

Ergo suos augur vates frustratus Apollo
Nunc primùm vanos, mendaci perculit aurâ?...
Erro, et mortales vexant deliria sensus,
Non vano mentes afflatu lusit Apollo
Castalias, nec te penitùs tua Musa fefellit,
Sammarthane ; puer divum mihi numine cretus,
Cretus, et ostensus tantùm, non traditus urbi
Pictonicæ, cœlo carpit, quem terra negavit
Felicem vitæ requiem.....

Gratiâ rectori superûm, vobisque beati
Stelliferæ cives aulæ, quibus additus infans
Ille meus, meus ille patrem, patriamque tuetur.....
At mihi quum patriæ peragetur vita superstes,
Quid nisi luctus erit? Periere insignia laudis,
Virtutis monumenta jacent, decus omne profugit.
Nulla remanserunt sceleratis numina terris.....
Si quantum vellem, possem quoque, si vel in armis
Ulla paludato mihi vis, vel mentis in almâ
Pace vigor patriæ posset sarcire ruinas,
Nec Mario tantum, nec forti Roma Camillo
Debuit, ereptâ læti de faucibus urbe.
His defuncta malis proles mea, sidere terras
Illustrare novo pergit, fatique manices,
Sammarthane, suæ gladios avertere genti,
Et deploratæ veniam, pacemque saluti
Poscit inoffensæ traducens tempora vitæ.
Quem, cum Parca volet, sequar, et felicibus illic
Illic ordinibus, celesti munere jungar.

Si les vers de la Haye n'égalent pas tout-à-fait la beauté, la force, la délicatesse de ceux de Sainte-Marthe, au moins ne défigurent-ils pas le recueil de 1573 où ils se trouvent; et l'ouvrage peut donner lieu de penser que s'il se fût livré aux Muses, il n'aurait pas été indigne de leurs faveurs. Je crois que ceux qui sont sensibles aux beautés de la poésie latine en porteront le même jugement.

Je dis cela dans la supposition que ces vers fussent de lui, car j'ai entre les mains un manuscrit de pièces latines en vers et en prose, composées par Adam Blakvod dont nous avons parlé, où j'ai trouvé cette pièce plus étendue que dans le recueil de Sainte-Marthe, où elle a été imprimée sous le nom de Jean de la Haye. Il se pourrait fort bien faire que Blakvod qui faisait assez bien des vers latins, eût prêté sa plume à la Haye.

M. de Thou (1), sous l'année 1569, en parlant des services qu'il rendit au siége de Poitiers, ajoute qu'il composa le Journal de ce même siége et qu'il le fit imprimer depuis sous

(1) Page 383 de l'édition in-8° de 1606.

un autre nom que le sien. Varillas cite ce même Journal dans l'Histoire de Charles IX. Je ne sais s'il ne se trompe point en le distinguant du Journal qui a paru sous le nom de Marin Liberge qui a professé le droit à Poitiers (1).

A s'en tenir à la traduction de du Ryer, Jean de la Haye serait encore l'auteur d'un Commentaire sur la Coutume de Guyenne, imprimé par ses amis après sa mort. Mais c'est une de ces fautes si ordinaires au traducteur qui n'a pas toujours bien pénétré le sens de son original, ni entendu son latin. Ces Commentaires prétendus sur une coutume qui n'existe pas, ne sont autre chose que ses Mémoires, intitulés : *Mémoires et Recherches de France et de la Gaule aquitanique*, imprimés à Paris in-8°, 1581, et joints aux Annales d'Aquitaine de Bouchet, de l'édition d'Abraham Mounin, in-folio, 1643.

Jean Besly (2) et presque tous ceux qui l'ont suivi, ont prétendu que ces Mémoires n'étaient point l'ouvrage de la Haye ; ils en donnent même des raisons très plausibles ; ils se fondent sur l'ignorance de l'auteur de ses Mémoires, sur les pièces fausses et supposées dont ils sont remplis, sur la mauvaise foi, sur des présomptions bien raisonnables ; ils sont indignes, dit Besly, du génie et de l'intelligence du sieur de la Haye. Je souscris très volontiers à ce jugement et à la critique du savant Besly ; mais il ne donne point de preuve bien décisive, et il y a bien à répondre à tout ce qu'il dit pour les attribuer à un autre qu'à notre la Haye. Sans cesse occupé de ses projets, toujours dans l'embarras de la guerre ou des intrigues, il peut fort bien arriver que l'auteur ait fait bien des fautes et n'ait pas pénétré fort avant dans l'histoire de sa province. Les faux titres et les pièces supposées dont il se sert, ne me déterminent point non plus à lui ôter cet ouvrage. Son amitié ou sa haine pouvaient l'engager à imaginer toutes ces

(1) Et depuis à Orléans. Il fit même imprimer en cette ville un ouvrage intitulé : *Marini Libergii universi Juris descriptio*, in-4°, chez Marnef en 1567. *Bibl. Thuana.*, vol 1er, pag. 213.

(2) Dans la critique qu'il en a faite à la fin de son Histoire des Comtes de Poitou.

pièces. C'était un esprit vif; un brouillon, un emporté peu capable, quoiqu'en dise Besly, de discuter les points historiques dont il parle. Tout ce qui favorisait sa passion lui paraissait un titre suffisant; la façon dont il parle de lui-même est fort adroite, il y dissimule ses projets avec je ne sais quel air de bonne foi et de sincérité qui ferait presque croire ce qu'il en dit; et si ces Mémoires ne sont pas de lui, il me paraît qu'ils ont bien rendu son esprit, son caractère remuant et inquiet.

Le président de Thou, comme je l'ai déjà dit, les lui attribue, et l'éditeur qui les publia en 1581 dit dans un avis au lecteur, qu'après sa mort (de la Haye) un artisan, nommé le *Provençal*, prit dans la maison de la Bégaudière où il fut tué, un sac de cuir dans lequel se trouvèrent ces Mémoires et beaucoup d'autres *brouillons*, ajoute-t-il, qu'on ne peut lire et que je garde. *Étant écolier à Poitiers;* c'est l'éditeur qui parle, *je retirai le tout: cependant je n'ai voulu laisser perdre les observations qui s'ensuivent auxquelles je n'ai voulu ni diminuer ni ajouter, encore qu'il me semble que l'auteur n'y eût mis la dernière main.* Je sais que toutes ces histoires de manuscrits trouvés par hasard et par un inconnu, sont fort suspectes, que c'est même une marque fort ordinaire de supposition. Mais il se peut faire aussi qu'il y ait quelquefois de la vérité.

Si l'on en croit l'auteur, tout ce qu'il dit de l'origine des Poitevins et de leurs comtes héréditaires, est tiré de deux anciens manuscrits, dont l'un appartenait à l'abbaye de Montiers-Neuf, et l'autre venait de l'ancienne bibliothèque de Jean, duc de Berry. Dans quelque source qu'il ait puisé, il n'a pas été à celle de l'exactitude et de la vérité.

Les deux objets de l'auteur des Mémoires sont sa vie et des récits peu fidèles de ses entreprises, et la généalogie de la maison de Sanzay dont il refère l'origine aux anciens comtes de Poitiers, par un mariage imaginaire de Jeanne, héritière de cette maison et fille de Raoul (1) ou Radulphe de Sanzay avec

(1) Le comte de Boulainvilliers a admis ces chimères.

Arnaud, frère de Girard qu'il fait fils d'Albon IIe et d'Athilde, ou d'une Mauberjeonne sous le règne de Louis le Débonnaire. Les lecteurs peuvent consulter la critique de Besly sur ces Mémoires, ils prendront le parti qu'il leur plaira sur l'auteur véritable.

HÉLIODORE, prêtre de Poitiers, ayant eu un disciple aussi célèbre que saint Hilaire, mérite un rang distingué entre nos savans Poitevins. Saint Hilaire, voulant faire une étude particulière des écrits d'Origène pour lequel il paraît qu'il avait une grande estime, se voyait souvent arrêté faute d'entendre parfaitement la langue grecque : Héliodore la possédait. Il le choisit pour en recevoir les leçons : réunis par la piété, l'étude et le goût, on peut penser que leurs travaux étaient communs.

Saint Jérôme en était si persuadé, qu'il impute à Héliodore les fautes qu'il croyait trouver dans les écrits de saint Hilaire sur les Psaumes. Les éloges que le même saint Jérôme donne ailleurs à cet ouvrage, doivent aussi se répandre sur Héliodore, puisqu'il avait part à la critique. L'auteur de l'Histoire littéraire de la France prouve qu'il n'a pas accompagné saint Hilaire dans son exil, comme quelques-uns l'ont avancé. Il prouve aussi fort bien qu'on n'a pas dû le confondre, ni avec Héliodore, évêque d'Altino, ni avec un autre Héliodore, prêtre d'Antioche. *Gennadius*, qui les distingue, attribue à notre Héliodore un ouvrage intitulé : *De Naturis rerum exordialium :* de la Nature des causes premières. *Il faisait voir dans cet ouvrage*, dit Gennadius, *qu'il n'y a qu'un seul principe ; que ce principe est Dieu, avec lequel il ne peut y avoir rien de co-éternel ; que Dieu n'est point pour cela auteur du mal.* Le titre et la matière du Traité doivent en faire regretter la perte. On y trouverait apparemment de nouvelles armes contre ces dangereuses opinions des deux principes, dont la naissance a précédé Manès, quoiqu'elles soient connues sous le nom que leur a donné cet hérésiarque. (*Voyez* les auteurs cités.)

HENRI II (1189), roi d'Angleterre, duc de Normandie et de Guyenne, comte de Poitou, etc., du chef d'Éléonore, dite

de Guyenne, qu'il épousa après le divorce de cette princesse avec Louis le Jeune, roi de France, doit avoir une place distinguée dans les fastes littéraires du Poitou. Cette province, qui l'a reconnu comme un de ses souverains, doit le reconnaître comme un de ses savans. Il descendait de la célèbre maison d'Anjou (1), étant fils de Geoffroy le Bel ou Plante-Genest, comte d'Anjou, mort en 1151 avec la réputation d'un des plus savans princes de l'Europe, et de Mahaud ou Mathilde d'Angleterre (2), fille de Henri I[er] du nom, roi d'Angleterre, et veuve, lors de son mariage, de l'empereur Henri V, morte en 1167. Suivant la Chronique de Caen, Henri naquit au Mans l'an 1133. Le goût de Geoffroy pour les lettres influa sur l'éducation du prince son fils. Il fut élevé par les maîtres les plus éclairés de son temps. De grandes dispositions répondirent aux soins qu'on prit de sa jeunesse. Il conserva toujours du goût pour les sciences et le porta aussi loin que les affaires d'un règne brillant, mais agité, purent le lui permettre. Ses délassemens les plus agréables étaient avec les Muses. Sa cour était l'asile de tout ce que l'Europe eut de savans. Il les chérissait, s'entretenait souvent avec eux et savait apprécier leur mérite. Dans les conseils, sa prudence et ses lumières égalaient la force et la politesse de ses discours. Il se plaisait à parler, et le faisait avec cette éloquence dont le charme victorieux acquiert dans la bouche des rois un mérite supérieur qui s'empare toujours de notre admiration. Tous les auteurs qui ont parlé de Henri, n'en parlent que comme d'un prince véritablement savant et éloquent.

Il ne faut que lire l'histoire de son règne pour y reconnaître

(1) La maison de Bourbon compte Henri parmi ses ancêtres. De son mariage avec Éléonore naquit, entr'autres filles, Éléonore, épouse d'Alphonse VIII, roi de Castille, mère de Blanche, femme de Louis le Gros, et aïeule de Saint Louis, tige des Bourbons.

(2) Le nom de Henri que portaient le père, le beau-père, le mari et le fils de Mathilde a donné lieu à cette épitaphe :

Ortu magna, magna viro, sed maxima prole
Hic jacet Henrici filia, sponsa, nurus.

le génie éclairé qui en conduisait les événemens. S'il y en a eu de sinistres, on peut dire que son mérite, qui donna de la jalousie aux plus grands rois, en fut en partie la source. Suivant Polydore Vergile, il avait un génie juste et pénétrant, une mémoire prodigieuse. Il aimait la lecture et n'oubliait jamais rien de ce qu'il avait lu. C'était surtout dans l'adversité que paraissait toute la force de son esprit. Sa constance ne l'abandonna que dans des extrémités auxquelles la constance humaine ne pouvait résister.

La théorie et la pratique l'avaient rendu le capitaine de son temps le plus expérimenté. Ménager de la substance des peuples, il dispensait ses bienfaits avec sagesse. Il était adoré des gens de guerre. Sa libéralité animait le zèle du soldat, ses louanges celui de l'officier. Il les prodiguait à ceux qui étaient morts à son service, et ceux qui aimaient la belle gloire, croyaient ne pas trop payer ses éloges de tout leur sang. Enfin, ajoute Vergile, s'il était le plus éclairé politique de son siècle, il était aussi le plus lettré.

Jean Serlon, moine de Fontaines, en lui dédiant son poème latin sur l'Oraison dominicale, fait dépendre le succès de son ouvrage du jugement qu'en porterait Henri. Il faisait lui-même des vers, et surtout en langue Provençale, avec succès. Suivant le nécrologe de Fontevrault où il est inhumé, on le regardait du côté de la science comme le Salomon de son temps. En un mot, après un examen judicieux de ses défauts, on verra que tous se réduisent presque à une faiblesse qu'il est plus aisé de condamner que d'éviter. Rosemonde, ou la belle Cliffort (1), eut sans doute trop de pouvoir sur son cœur; mais elle avait un génie délicat et cultivé, beaucoup de douceur, et une beauté qui lui fit donner le nom de *Rose*,

(1) Elle survécut peu de temps à Henri II, et fut inhumée dans un couvent de filles d'Oxfort, avec cette épitaphe, qui marque, ou la malignité, ou la sincérité du Siècle.

Hic jacet in tumulo Rosa mundi, non Rosa munda,
Non redolet, sed olet quæ redolere solet.

ou *Merveille du monde*. Il l'aima jusqu'à sa mort, arrivée à Chinon en Touraine le 6 juillet 1189.

On a consacré la mémoire du génie vaste de Henri dans ces vers de son épitaphe :

Sufficit huic tumulus cui non suffecerat orbis :
Res brevis est ampla (1), *cui fuit ampla brevis.*

(*Voyez* Dom Rivet, ou son continuateur, tome IX, douzième siècle; Polydore Vergile, *in Henrico secundo*, pag. 312; Les *Lettres* de Pierre de Blois.)

HENRI, (surnommé au Courtmantel) (1181), fils de Henri II, roi d'Angleterre, et d'Éléonore de Guyenne, et frère de Richard, eut pendant sa vie le titre de comte de Poitiers : il naquit en 1155, et fut couronné roi d'Angleterre en 1170, du vivant de Henri II, mais sa mort arrivée en 1183 avant celle de son père, l'empêcha de monter sur le trône. Il se signala dans la poésie provençale aussi bien que Richard son frère. Ce prince avait toutes les belles inclinations de Henri II, et s'il faut en croire Arnoul de Lizieux, un esprit aussi vaste. Ce prélat, qui n'était pas un poète méprisable, a consacré la mémoire de notre Henri par l'épitaphe suivante qui ne saurait convenir à Henri II, puisqu'on y dit que le corps du prince fut inhumé en Angleterre, celui de Henri II, étant certainement inhumé à Fontevrault, comme nous l'avons dit dans son article. Je laisse au reste le lecteur donner à l'épitaphe l'interprétation qu'il jugera à propos de lui donner.

Henrici, cujus celebrat vox publica nomen,
Hoc pro parte (2), *jacent membra sepulta loco.*

(1) Ou suivant d'autres :

Res brevis amplia nimis, cui fuit, etc.

(2) J'ai lu dans quelque recueil que la coutume d'inhumer les différentes parties d'un même corps en différens endroits était moderne : l'auteur qui l'avance s'est trompé. Non-seulement cette coutume subsistait dans le douzième siècle, comme le prouve cette épitaphe, celle de Richard,

Quem neque viventem capiebat terra, nec unus
Defunctum potuit consepelire locus.
In tria partitus sua jura quibusque resignat,
Partibus illustrans sic tria regna tribus.
Spiritui cœlum, cordi, cerebroque dicata est
Neustria, quod dederat Anglia, corpus habet.

Ce qui peut déterminer à attribuer cette épitaphe à la mémoire du prince Henri dont nous parlons, c'est, outre la raison que nous avons donnée, la naissance de Henri en Angleterre, son père étant né au Mans. Barthius qui rapporte cette même épitaphe, n'a point pris de parti: il ne s'en sert que pour prouver l'usage établi de distribuer les différentes parties du corps des grands en différens endroits. Si c'était ici le lieu de s'entendre avec Barthius sur cette coutume, il serait aisé de prouver que ceux qui ont prétendu qu'elle n'était pas fort ancienne, n'avaient pas une grande connaissance de l'antiquité, puisqu'on prouve par Victor d'Utique (*Lib.* 1°) que le cœur de Saint Cyprien fut placé dans une église particulière.

HERBODEAU (Louis) (1591) ne m'est connu que par ce qu'en dit le jeune poète Banchereau dans ses poésies latines, p. 2? et 107 de son Recueil. Ils étaient amis et, je crois, com-

Cœur-de-Lyon, et une infinité d'autres exemples qu'on pourrait joindre à ceux-ci; mais nous apprenons par Victor d'Utique, lib. I, que dès le temps de saint Cyprien, qui souffrit le martyre, l'an 258 de Jésus-Christ, il était d'usage d'inhumer le *corps* dans un endroit et le *cœur* dans un autre, *unam (ecclesiam occupavit) ubi sanguinem fudit (Cyprianus) aliam ubi ejus sepultum est cor*, dit Victor. *Henricus Hutindoniensis*, en parlant de la sépulture de Henri II, roi d'Angleterre, au commencement du livre huitième, dit: « Le roi Henri était mort le premier décembre; son *corps* fut « apporté à Rouen, ses *entrailles*, sa *cervelle* et ses *yeux* y furent inhu- « més. Le reste de son corps ayant été disséqué et saupoudré de sel, fut « enfermé dans des cuirs de bœuf et porté à Caen. » *Rex Henricus primâ die decembris obierat. Cujus corpus allatum est Rothomagum, et ibi viscera ejus, et cerebrum, et oculi consepulta sunt. Reliquum autem corpus cultellis circumquâque dissecatum, et multo sale aspersum coriis taurinis reconditum est, Cadomumque deportatum.*

Voyez *Barthius* sur la Philippide de Guillaume le Breton, lib. V, p. 335 de son Commentaire.

patriotes. Herbodeau est l'auteur d'un traduction en vers français de la tragédie de Sénèque intitulée : *Hercules furens.* Cette traduction ou imitation a dû paraître en 1591. Voici ce qu'en dit Banchereau, p. 29, dans une épigramme à laquelle il donne cette inscription.

DE LUDOVICO HERBODELLO VERNACULÈ HERCULEM FURENTEM EXPRIMENTE.

Gallica quis tragico resonare theatra cothurno
Jusserit hoc tantum fingere doctus opus?
Esse rear genium binis in vatibus unum,
Quando hic (1) *Garnerii voce tonare licet.*

Garnier était le Corneille de son siècle. On ne pensait pas que l'esprit humain pût aller plus loin dans le tragique. Le même Banchereau adresse encore une ode de trois strophes à Herbodeau sur la même traduction. Il y ajoute la date de l'année que parut la pièce d'Herbodeau. *Lodoico Herbodello Herculem furentem gallicis versibus exprimenti*, *anno* 1591. Ce poète est fort exact dans la date de ses petits ouvrages ; il serait à souhaiter que ses confrères en Apollon l'imitassent, notre Histoire littéraire y gagnerait beaucoup. Il dit dans sa dernière strophe qu'Herbodeau donne lieu de douter qui de Sénèque ou de lui l'emporte.

Cui tam bene irâ fervidus Hercules
Est pictus, anceps ut prope nesciam
Num præstet hic Annæus tibi, vel
Tu Senecæ, Lodoice, præstes.

HILAIRE (SAINT), (368), a brillé d'une lumière si vive, d'un éclat si pur, que l'église l'a toujours regardé comme un flambeau allumé par l'esprit de Dieu, pour dissiper les nuages que l'erreur opposait à la vérité. Il en fut le confesseur intrépide. Il ne cessa de combattre pour l'Église, que lorsqu'il cessa de vivre.

(1) Fortè *huic.*

(1) L'opinion la plus commune donne à Poitiers l'honneur d'avoir vu naître saint Hilaire vers le commencement du quatrième siècle. Il était d'une des plus illustres familles des Gaules. L'étude des belles-lettres occupa sa première jeunesse. Né, suivant l'apparence, dans l'ombre du paganisme (2), il se livra d'abord au faux éclat que pouvait lui donner la qualité d'homme éloquent. Dieu qui l'avait destiné pour être le défenseur du Christianisme, lui en fit voir les sublimes vérités. L'esprit d'Hilaire était vif, mais il était juste et profond. Il cherchait le vrai bien ; la connaissance de la vérité, la pratique de la vertu, lui parurent des objets dignes de le fixer : mais ce système, qui n'était encore que celui d'un payen vertueux, ne le satisfit pas.

Il cherchait un port plus assuré dans ses agitations, un bien plus solide. « J'étais, dit-il (3). rempli de ces pensées (4), « lorsque les livres de Moïse, et des prophètes, me tombèrent

(1) Saint Jérôme, *lib. II, in epist. ad Galat.*, s'exprime de la sorte : *Hilarius latinæ eloquentiæ Rhodanus, Gallus ipse, et Pictavis genitus.*

Fortunat, dans ses Poésies, en parlant de sa demeure à Poitiers, désigne ainsi cette ville :

Pictavis residens, quâ sanctus Hilarius olim
Natus in urbe fuit, notus in urbe pater.

Le même auteur, *lib. VI*, en parlant de la reine Gelsuinte :

. . . . *Pictavas attigit arces*
Inclytus ille quibus verè ampliùs Hilarius oris
Et satus, et situs est ore tonante loquax.

Voyez à la fin de cet éloge ce qu'en dit le même Fortunat.

(2) Le P. Constant, qui a donné la dernière et la plus belle édition des Ouvrages de saint Hilaire, pense qu'il naquit dans le christianisme. Son opinion peut s'admettre ; celle que je suis est plus probable et plus générale.

(3) *De Trinitate, lib. I.*

(4) Louis Texier, prêtre, prieur d'Allone, près Saumur, a prétendu que saint Hilaire était né chrétien et fils de saint Francaire, confesseur, dont le tombeau fut découvert à Clairé, près Passavant, en Poitou, sous l'épiscopat de Jean du Bellay, évêque de Poitiers, en 1470 ; mais il n'articule pour preuve que la tradition et l'autorité de Jean Bouchet et de René

« entre les mains. Je fus charmé de ces paroles : *Je suis celui « qui est*. Je connus par ces expressions, et par d'autres en« droits des prophètes, que l'être appartient essentiellement « à Dieu ; qu'il est la source de toute beauté, la beauté « infinie..... Les écrits des Évangélistes et des Apôtres me « découvrirent au-delà de ce que j'avais osé espérer. » C'est ainsi que saint Hilaire rapporte les motifs, et les progrès de sa conversion au commencement du premier livre de son Traité de la Trinité.

Le peuple de Poitiers touché des dons de grâce et de science qui brillaient en lui, depuis son baptême, le choisit pour évêque vers l'an 355 (1). Sa résistance fut inutile. Il fallut se soumettre à l'ordination. Il n'était encore que laïc, et même engagé dans les liens du mariage. Devenu chef du troupeau, il consacra sa vie aux soins qu'il devait à cet emploi important. L'Arianisme avait fait des progrès rapides, et l'Église était persécutée par l'empereur Constance. Il s'opposa sans ménagement à l'hérésie et à ses protecteurs. Il commença par adresser une requête à l'empereur, dans laquelle il le conjurait d'arrêter les persécutions injustes que souffraient les défenseurs de la vérité.

En 356, il dénonça Saturnin, évêque d'Arles, au Concile tenu à Béziers : mais son zèle déplut aux fauteurs de l'hérésie ; ils le dénoncèrent lui-même à l'empereur, qui, s'en rapportant aux relations qui lui furent envoyées, exila saint Hilaire en Phrygie avec Rhodane, évêque de Toulouse. Son exil ne ralentit point son zèle ; il soutint la pureté de la foi contre les blasphêmes d'Arius, soit dans le Concile de Séleucie, soit à Constantinople. Les Ariens, qui redoutèrent son éloquence et la force de ses raisons, le dénoncèrent encore à l'empereur.

Benoît qui l'a copié, avec un extrait de la généalogie de la maison du Bellay, sans pièces justificatives qui d'ailleurs ne remonteraient, suivant l'auteur, qu'au onzième siècle. Cet écrit, assez rare et au fond très peu estimable, est intitulé : *Discours fait en l'honneur de saint Francaire, père de saint Hilaire, évêque de Poitiers*. Saumur, in-8°, 1648, seconde édition.

(1) Suivant d'autres en 350, mais mal.

C'était, disaient-ils, *un homme dangereux ; c'était un brouillon qu'il fallait renvoyer dans sa patrie*. Il revint donc à Poitiers en 360, après plus de quatre ans d'exil. Il fut suivi de saint Martin, le plus célèbre de ses disciples, qui forma même la résolution de ne point s'éloigner d'Hilaire, son père et son maître. Ce fut pour exécuter ce dessein, que saint Martin fixa sa retraite dans le lieu qu'on appelle *Ligugé*, à une petite lieue de Poitiers (1). Saint Hilaire, de retour dans son évêché, pensa à remédier autant qu'il pouvait aux maux de l'église. Après de grands travaux, il mourut en paix dans son diocèse vers l'an 368 (2). L'église de Saint-Hilaire de la Celle de Poitiers a possédé longtemps les respectables reliques de ce glorieux confesseur. Elle les posséderait encore sans les fureurs des protestans, qui l'en privèrent et les brûlèrent en 1572. Il en reste encore quelques parcelles qu'on a renfermées dans une châsse, qui décore le maître-autel de l'église connue sous le nom de Saint-Hilaire-le-Grand.

Les ouvrages qui nous restent de ce saint docteur, sont un *Commentaire sur les psaumes*, où il établit la divinité de Jésus Christ, qui est le but de presque tous ses écrits. Il s'est beaucoup servi des Commentaires d'Origène, se donnant la liberté de retrancher ce qu'il jugeait à propos, et d'ajouter ce qu'il croyait devoir ajouter. Il ne cite cependant jamais ce grand homme, *apparemment*, dit le savant Érasme, *pour ne pas exposer son ouvrage aux préjugés où l'on était contre Origène*. Nous avons ses Commentaires sur les deux premiers, sur le cinquantième et les psaumes suivans jusqu'au soixante-neuvième, et depuis le psaume cent dixième jusqu'au dernier. Il avait travaillé sur tous les psaumes.

Son *Commentaire sur saint Matthieu*, composé, suivant

(1) Il y a encore un prieuré possédé aujourd'hui par les PP. Jésuites de Poitiers.

(2) Suivant saint Jérôme en 368. M. Fleury, 367. Robert Dumont, Vincent de Beauvais et Guillaume Cave, en 369. Sévère Sulpice, 365. *Voyez* Genebrard sur cette année.

quelques-uns, dans les premières années de son épiscopat, a paru à quelques savans une traduction d'Origène, tant on y trouve de rapport avec le style et le tour de phrase, même avec la manière de ce grand homme. On y voit ce goût pour les allégories si familier à Origène; d'ailleurs il y a une connaissance profonde de l'Écriture.

Les douze livres de la Trinité sont son plus célèbre ouvrage. Il y établit la consubstantiabilité du Père, du Fils et du Saint-Esprit contre toutes les hérésies, et en particulier contre les Ariens et les Sabelliens. Il le composa pendant son exil en Phrygie, c'est-à-dire depuis l'an 356 jusqu'en 360. Notre saint docteur connaissait les profo..ds abimes du mystère dont il avait à traiter: il se plaint en plus d'un endroit d'être forcé à ce travail. Il craignait qu'en entreprenant d'expliquer la foi de l'Eglise touchant le mystère de la Trinité, il ne tombât dans quelque faute. C'est ce qui lui fit prendre le parti de ne rien dire de lui-même, mais de suivre pas à pas les saintes Écritures, en montrant l'abus que les hérétiques faisaient de certains passages qu'ils croyaient leur être favorables. Les anciens ont fort estimé cet ouvrage. Ils l'ont mis à la tête de tous ceux qu'il faut lire pour se confirmer dans la foi de l'Église sur la Trinité. Ils en ont loué l'éloquence et approuvé la doctrine. Saint Jérôme, en parlant du style de saint Hilaire, dit *qu'il a toute l'élévation et la force du cothurne gaulois*, *avec l'agrément et les fleurs de la Grèce*. Ce qu'a dit ce grand maitre doit surtout avoir son application au traité de la Trinité, où l'on trouve ces traits élevés, ces beautés austères, si j'ose parler ainsi, particulières au génie français, jointes aux embellissemens de la Grèce: la force et la grandeur de l'expression, un style mâle et serré, orné des grâces de l'imagination, de figures vives, de lieux communs, de descriptions.

Le livre *des Synodes* est un autre Traité de la Trinité dans un goût différent. Il y rapporte en quels synodes l'hérésie des Ariens a été condamnée. Il l'adressa aux évêques des Gaules, en les félicitant de ne s'être point livrés aux factions des Ariens qui avaient fait de si terribles ravages. C'est encore

une traduction du grec, mais une traduction libre, où il s'attacha plus aux pensées qu'aux mots, et où il mit du sien quand il crut le devoir faire. Il ne faut pas mesurer les expressions de notre saint évêque sur cet état de précision où sont aujourd'hui les questions théologiques, par la nécessité qu'ont imposée la malignité et les détours de l'hérésie adroite à tirer avantage de tout.

La lettre de saint Hilaire à sa fille Abra et une hymne du matin composée, disent quelques auteurs, pour elle, ne me paraissent point dignes de la plume de ce grand saint : Érasme les a absolument rejetées, et dit, en parlant de ces deux pièces, *nugamentum hominis otiosè indocti*, *hymnus ejusdem est farinæ*. Il faut pourtant convenir que ce n'est pas un sentiment général, et depuis peu un fort savant homme les a employées dans l'énumération des ouvrages de saint Hilaire, sans marquer le moindre doute qu'elles fussent de lui : c'est aussi l'opinion de dom Constant et de l'auteur de l'Histoire littéraire de la France. Les raisons qu'ils en donnent ne me paraissent point assez convaincantes pour m'obliger à les recevoir.

Les trois livres contre Constantius : De ces trois livres, les deux premiers sont deux requêtes, dont l'une fut adressée à cet empereur; l'autre présentée par saint Hilaire; la troisième, composée pendant la vie de l'empereur et non pas après sa mort, comme l'a cru saint Jérôme, fut adressée aux évêques des Gaules. Il ne faut que la lire pour s'apercevoir qu'elle a été écrite pendant la vie de Constantius. Le style de ces trois ouvrages est vif, poli et soutenu. Il ménage Constantius dans les deux requêtes. Le moyen de se faire lire sans ces égards ? Mais dans la dernière, son zèle paraît tout entier et même avec trop de force, suivant l'opinion de quelques personnes. Au reste, il n'attaque l'empereur que du côté de la religion, que Constantius voulait détruire par toutes sortes de moyens.

La lettre contre Auxence, évêque de Milan, est adressée à tous les évêques catholiques et aux peuples fidèles : elle est à peu près du même style que les ouvrages contre Constantius. C'était un déserteur de l'église, un fauteur de l'arianisme

qu'il s'agissait de dévoiler dans l'évêque Auxence. Il le fait sans ménagement. Il le traite d'Ante-Christ, d'ange de Satan, d'ennemi mortel de Jésus-Christ, de perfide déserteur du christianisme, de démon même, *mihi certè nunquam aliud quàm diabolus erit, quia arianus est*, dit ce zélé docteur à la fin de son livre.

Je laisse quelques autres traités qu'on pourra voir dans la magnifique édition qu'ont donnée les RR. PP Bénédictins (1) de la congrégation de Saint-Maur, des Œuvres de saint Hilaire, in-folio, 1697, à Paris. Je prie aussi le lecteur qui voudra connaître plus particulièrement ce grand évêque, de consulter la savante préface de cette édition.

Je ne puis pourtant omettre une partie des éloges donnés par les plus grandes lumières de l'Église aux ouvrages de saint Hilaire. Saint Jérôme ne tarit point sur ses louanges. Il n'en parle qu'avec un sentiment de respect et d'admiration, qu'il rend par les expressions les plus vives et les plus recherchées (2). Il l'appelle quelque part *la Trompette de la langue latine*, *le Rhône de la langue latine*. Il compare saint Hilaire et saint Cyprien à deux grands arbres, à l'ombre desquels l'Église s'est élevée. Dans une épître à Marcella, il dit qu'il n'ose reprendre un homme tel que saint Hilaire, l'écrivain le plus éloquent de son siècle, dont la foi, les vertus, les ouvrages sont admirés partout où l'Église est connue. *Il n'y a point d'ouvrage de saint Hilaire*, dit-il dans un autre endroit, *qu'on ne puisse lire avec sécurité*. Saint Augustin ne le cite aussi qu'avec éloge dans son Traité de la Trinité : *Personne*, dit ce père, *ne peut ignorer cet évêque si vénérable, ce défenseur si invincible de la foi, ce docteur si illustre des églises*. Les auteurs ecclésiastiques ne lui donnent pas de moindres éloges : ils l'appellent

(1) Dom Constant.

(2) Plusieurs écrivains, du nombre desquels sont Érasme et Possevin, se sont trompés en faisant à saint Hilaire l'application de ce que dit saint Jérôme d'un Hilaire, diacre, qu'il appelle par ironie *Deucalion orbis*, le réparateur du monde. (Voyez RIVET, *Critici sacri*, lib. III, pag. 301).

une des plus brillantes étoiles de l'Église. Ils disent que ce docteur profond et sublime, ce sage et prudent interprète des Écritures, en développe les paroles et les énigmes, entre dans leurs secrets, et enseigne ce qu'elles ont de plus profond et de plus caché.

La ville de Poitiers est sanctifiée par une infinité de monumens, qui retracent encore aux yeux de ses citoyens la mémoire de ce grand évêque. Tels sont la petite église paroissiale de Sainte-Abre, qui est une chapelle où l'on voit sous l'autel un tombeau de pierre, qui renferme, à ce qu'on prétend, le corps de cette vierge fille de saint Hilaire; le monastère de la Celle-Saint-Hilaire, qui, dans son origine, était une retraite où vivait ce saint évêque, et où l'on voit le lieu de sa sépulture. L'église de Saint-Hilaire-le-Grand, à l'extrémité méridionale de la ville, etc.

On prétend qu'une chambre qu'on voit auprès du grand portail de cette église est celle qu'il habitait, et qu'une espèce de crèche de bois est le lit où il couchait. On l'appelle le berceau Saint-Hilaire, et l'on y couche ceux qui ont le malheur de devenir insensés ou furieux. Je n'ai point vu de titres qui confirment assez puissamment cette tradition pour n'en pas douter; mais comme elle n'a rien de contraire à la foi ni à la piété, je ne vois point de raison de la rejeter absolument.

Devant l'hôtel-de-ville de Poitiers est une pyramide qui sert à consacrer la mémoire d'un miracle opéré par saint Hilaire, lorsqu'il entra dans Poitiers au retour de son exil: Un enfant, qu'avait abandonné sa mère pour voir le saint évêque, se noya; il lui fut présenté et Hilaire lui redonna la vie. La ville le regarde comme l'un de ses protecteurs, et son patron auprès de Dieu.

On verra, sans doute avec plaisir, l'éloge abrégé qu'a fait de ce saint évêque, Fortunat, l'un de ses successeurs, livre second de ses Poésies, poème 16, pag. 63 de l'édition de Brouverus.

Si Hilarium quæris quis sit, cognoscere, lector ;
(1) Allobroges referunt Pictaviis genitum.
Cùm populum regeret divinâ mente sacerdos,
Servabat legis fœdera sollicitus.
Improbus ut vidit plebes quod scinderet error,
Græcorum virus protulit in medium.
Vipereo promunt semper qui ex corde venena ;
Filius ut dicant quia est creatura Dei.
Queis magis auxilium præstat sapientia mundi,
De ingenito genitum quæ negat esse Deum,
Quam malè complexus, cupiens calcare prophetas,
Arrius infœlix cum retinet, crepuit.
Egregius doctor veterum monumenta secutus,
Quem Stephanus vidit, comprobat esse Deum.
Vinctus amore Dei, contempto principe mundi,
Intemerata fides pertulit exilium.
In Patre, qui omnipotens Deus est, cognoscere natum
Divinis tantum vocibus insinuat.
Perpetuum lumen Christum, Dominumque, Deumque.
Bis senis (2) populos edocet esse libris.

Le lecteur qui voudra connaître dans un détail plus particulier, les actions de saint Hilaire, pourra consulter Baillet et les auteurs dont il s'est servi ; sa *Vie*, par FORTUNAT ; chez Surius, tome I, au 13 janvier ; — SULPICE SÉVÈRE, BARONIUS ; — l'*Histoire ecclésiastique* de M. DE FLEURY, TILLEMONT, septième volume ; — ADON de Vienne, GRÉGOIRE de Tours, etc. L'édition des *Œuvres de saint Hilaire*, de dom PIERRE CONSTANT, bénédictin, et la préface qui est à la tête de cet ouvrage. Ce que dit saint Hilaire de lui-même dans le premier Livre de la Trinité, dans ses livres contre Constance, *et passim*.

HILAIRE (1100 *ou environ*), chef de l'école ou écolâtre de de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers, contemporain de Raoul Ardent, dont nous avons parlé, et premier maître de Gilbert de la Porée, doit être regardé comme une des lumières de la province et de son temps. Dom Rivet, qui en parle, relève

(1) *Id est ; Galli.*
(2) Les douze livres *de Trinitate.*

avec justice le P. Mabillon, qui a entendu ce qu'Othon de Frisingue dit de notre Hilaire, du grand saint Hilaire. Suivant l'auteur que je cite, c'est au même Hilaire qu'il faut attribuer un sermon manuscrit sur l'Eucharistie, sous ce titre: *De Corpore et Sanguine Christi*, qui se trouvait autrefois dans les bibliothèques des abbayes de Saint-Amand et de Laubel, et dans celle de la cathédrale de Saint-Omer. On ne saurait au moins attribuer cette pièce ni à saint Hilaire, évêque de Poitiers, ni à saint Hilaire, évêque d'Arles, puisqu'on y commence par citer le Traité du soin pour les morts de saint Augustin, postérieur à l'un et à l'autre ; mais il est à présumer, ajoute dom Rivet, qu'elle fut composée à l'occasion des erreurs de Bérenger sur l'Eucharistie, ce qui convient au temps d'Hilaire écolâtre de Poitiers.

(*Voyez* DOM RIVET, tom. VII, *État des Lettres en France* dans le onzième siècle, pag. 50 et 51.)

HILDEGARDE (1130 *ou environ*), comtesse de Poitiers, duchesse d'Aquitaine, troisième femme de Guillaume IX, dont nous avons parlé, l'épousa après la mort de Philippe ou Mathilde de Toulouse, vers l'an 1112. L'histoire ne nous dit rien qui puisse faire connaître de quelle maison elle était: elle eut besoin de toute sa vertu avec le prince son époux, qui la mit aux plus sensibles épreuves par sa passion excessive pour la vicomtesse de Châtellerault. Elle eut en vain recours à tout ce qui aurait dû toucher son cœur et son esprit ; il marqua toujours pour Hildegarde une aversion que rien ne put vaincre. La foudre de l'excommunication, lancée par l'évêque d'Angoulême et celui de Poitiers, ne put les réunir. Hildegarde engagea le pape Calixte II à le citer au concile de Reims, pour y donner les raisons de son divorce. Elle se présenta devant les Pères du concile avec une suite digne de la qualité qu'elle ne cessait point de porter, quoique le désordre des passions lui arrachât son époux. Elle exposa le sujet de ses plaintes contre le prince et plaida sa cause devant le pape et les prélats assemblés avec tant de force, de précision et d'éloquence, qu'elle se concilia l'attention et l'admi-

ration de tous ceux qui s'y trouvèrent. *Intereà Hildegardis, comitissa Pictavorum*, dit Ordéric Vitalis, *cum suis pedissequis, processit, et altâ claràque voce querimoniam suam eloquenter enodavit, quam omne concilium auscultavit, se siquidem dixit à marito suo esse derelictam, etc.* Suivant toutes les apparences, elle se servit de la langue latine. Il paraît que c'est le sentiment de Fabricius dans sa *Bibliothèque de la moyenne et basse latinité.* Consultez cet auteur, lett. H, *verbo Hildegardis*; — ORDÉRIC VITAL, liv. XII, pag. 859; — le P. LA MAINFERME, *Clypeus fontebraldensis*, tom. II, pag. 197; — le P. LABBE, *Tabl. généalog.* de la Maison de France, duc de Guyenne, sect. X, troisième tableau.

HILLERIN (la famille (1) de) (1648), originaire de Fonte-

(1) Suivant un Mémoire qu'a eu la bonté de me faire tenir M. de Hillerin, avocat du roi au siége royal de Fontenay, Jean de Hillerin, écuyer, seigneur de Linières et de Chambort, fils de Dominique de Hillerin, chevalier, seigneur du Pommier et du Marny, et Marguerite Girard sa femme, eurent plusieurs enfans, et entr'autres *Jacques de Hillerin*, conseiller au parlement de Paris, dont nous parlons, et *Henri de Hillerin*, écuyer, seigneur de Saint-Martin de l'Ébaubinais et de Burcq, qui est le seul dont la postérité subsiste. Ce *Henri* fut prévôt général de l'Anjou et du Lodunois, et fut marié deux fois. En premières noces, il épousa une demoiselle Briçonnet, de la famille du cardinal de ce nom. Il eut de cette première femme entr'autres enfans *Charles de Hillerin* (c'est le nom que lui donne l'auteur du Mémoire, et non celui de *Jacques* que lui donnent les auteurs du Supplément de Moréri), curé de Saint-Méri, à Paris, dont nous parlerons aussi. De Catherine Licquet, sa seconde femme, il eut entr'autres enfans *Jean de Hillerin*, prêtre, chanoine de Notre-Dame de Paris, aumônier du roi et conseiller au parlement de Paris. *Pierre de Hillerin*, écuyer, seigneur de la Guérinière, d'abord maître d'hôtel du roi et ensuite capitaine en chef du vol pour les champs de la grande fauconnerie du roi, lequel épousa Marie Fornier, fille de M. Fornier, président au parlement de Paris, duquel mariage est issu *Jean-Baptiste de Hillerin*, chevalier, seigneur de Boitissandeau, conseiller au parlement de Bretagne, père de M. de Hillerin du *Boitissandeau*, correcteur en la chambre des comptes de Paris, frère de N. de Hillerin, lieutenant de vaisseau, tué à la bataille de Malaga.

Le troisième fils de *Henri de Hillerin* et de Catherine Licquet fut *Jacques de Hillerin*, chevalier, seigneur châtelain de Bazoges, père de *Jean de Hillerin*, seigneur de Bazoges, conseiller au parlement de Paris, qui de

tenay-le-Comte en Poitou, où elle existe encore, a donné deux écrivains à cette province, Jacques et Charles dont nous allons parler.

Jacques, fils de Jean de Hillerin, seigneur de Linières et petit-fils de Dominique, seigneur du Pommier et du Magni, naquit à Mortagne, petite ville du Bas-Poitou ; il prit le parti de l'église et fut chanoine de Notre-Dame de Paris, prieur commendataire des prieurés de Saint-Pierre de Mortagne et de Saint-Julien de Concelles, conseiller, aumônier ordinaire du roi et conseiller au parlement de Paris, où il fut reçu le 10 mai 1613 suivant Blanchart. Il y mourut doyen des conseillers de la grand'chambre, âgé d'environ 90 ans, vers l'an 1648.

Il a laissé différens ouvrages de théologie et de jurisprudence, qui témoignent que l'auteur était extrêmement laborieux.

1° Un traité du *Verbe incarné* en trois volumes in-folio.

2° Un autre, intitulé les *Grandeurs de Marie*, dont il y a eu deux éditions, l'une in-12 et l'autre in-folio. C'est un recueil de différens passages de l'Écriture, des saints Pères et des sentimens des théologiens sur la vénération et le culte dû à la Vierge.

3° Un troisième ouvrage mystique dont voici le titre bizarre : le *Charriot à quatre roues pour conduire l'Ame au ciel.* L'auteur a imité dans son titre et dans sa manière de traiter son sujet, l'ouvrage de sainte Thérèse, intitulé le *Château de l'Ame.* Il y en a eu aussi deux éditions, une in-12 et une in-folio.

4° Enfin, on a de Jacques de Hillerin un livre intitulé : *Discours mélangés et actions diverses*, imprimé à Paris in-folio,

N. Charton, fille de M. le président Charton, n'eut qu'une fille, mariée à M. Irland, lieutenant criminel de Poitiers.

Jean de Hillerin, sieur de Linières, tige de la branche dont nous venons de parler, avait un frère nommé *Pierre*, seigneur du bourg de Saint-Hilaire, près Mortagne en Poitou, de qui descendent par différentes branches les de Hillerin de Poitou, de la Rochelle, etc.

1651. C'est une collection de plusieurs questions de droit avec plusieurs arrêts rendus au rapport de l'auteur, ou dans la chambre où il était conseiller, ouvrage intéressant par cette seule circonstance, mais dit l'auteur du Mémoire, on y trouve plusieurs détails sur ce qui se passa au parlement pendant que M. de Hillerin y était.

(Extrait d'un mémoire de M. de Hillerin, avocat du roi de Fontenay-le-Comte).

HILLERIN (Charles de) (1669), prêtre docteur de Sorbonne, curé de Saint-Méri à Paris, fils de Henri de Hillerin, prévôt général de l'Anjou et du Lodunois et de Nicole Briçonnet, sa première femme, et neveu de Jacques de Hillerin, conseiller au parlement, dont nous venons de parler, fut pourvu de la cure de Saint-Méri lorsque cette paroisse avait deux pasteurs; mais il s'en démit dans la suite en faveur de M. Duhamel, curé de Saint-Maurice de Sens. Il se retira aussitôt (au mois de février 1644) dans le petit prieuré de Saint-André qu'il avait en Poitou, dirigé par les directeurs de l'abbaye de Port-Royal. Il y vint faire quelque séjour et mourut à Paris dans un voyage qu'il y fit, le 14 avril 1669, sur la paroisse de Saint-Jacques du Haut-Pas, où il fut inhumé auprès de l'abbé de Saint-Syran, qui avait été son premier directeur. Son cœur fut porté à P. R., et le docteur Hamon lui dressa l'épitaphe qu'on trouve dans le nécrologe du P. R. Charles de Hillerin, étant encore curé de Saint-Méry, publia, dit-on, dans le Supplément de Moréri de 1753 les *Grandeurs du Verbe incarné*, en français, imprimé à Paris en 1635. Peut-être cet ouvrage n'est-il qu'un abrégé de celui de Jacques son oncle, ou même c'est peut-être un ouvrage de ce dernier.

L'auteur du livre intitulé le *grand Chemin du Jansénisme au Calvinisme*, prétend dans cet ouvrage que lorsque Charles de Hillerin quitta la cure de Saint-Méry, il avait voulu la résigner à Jean Labadie (né à Bourg en Guyenne, le 13 février 1610, mort à Altena dans le Holstein en 1674); mais ce fait important ne me paraît pas assez bien prouvé pour être adopté,

et l'on prétend que M. de Hillerin a toujours protesté qu'à peine connaissait-il Labadie, qui était éloigné de Paris de cent cinquante lieues au temps de sa résignation. De pareilles accusations veulent être démontrées pour être crues par un lecteur judicieux.

(Extrait du Mémoire manuscrit de M. de Hillerin, avocat du roi de Fontenay.)

(*Voyez* le *Nécrologe du Port-R.*; — le *Supplément* de Moréry de 1735, tom. I; — la *N. Hist. du Port-Royal*, tom. IV, première année 1644, pag. 35 et suivantes.)

HUGON (Pierre), (1321 *ou environ*), valet de chambre de Philippe-le-Long, était, dit Nostradamus, dans les vies des poètes provençaux, gentilhomme de Dompierre (1). Le bourg de ce nom situé en Poitou-sur-Boutonne, nous met en droit de lui donner place dans notre recueil. Il prit pour *sa dame* Béatrix d'Agoût, que d'autres ont appelée *Agouste d'Agoût* suivant Nostradamus, qui me paraît se tromper en la faisant de la maison de Roquefeuil. Cette belle Provençale était une de ces dames spirituelles qui présidait à ce qu'on appelait la Cour d'amours, que tenait la dame de Romanil (2), tante de la célèbre Laure. Ce galant sénat, semblable à celui qu'on avait vu sous les Bérengers, était composé de tout ce que la Provence avait de plus illustre. Dans le siècle dont nous parlons, on y voyait briller Jeanne des Beaux, Agnès de Forcalquier, dame de Tretz, Briande d'Agoût, comtesse de Lune, Mabile de Ville-Neuve, dame de Vence, Béatrix d'Agoût, dont il s'agit, dame de Saulx, et un grand nombre d'autres dont la naissance, l'esprit et la beauté sont si vantées dans les fastes provençaux. A ce tribunal se portaient toutes les questions que l'amour et la galanterie peuvent faire naître; l'examen s'en faisait avec tout le sérieux de l'équité. Les gens de qualité et les poètes qui y étaient

(1) Car je crois qu'il n'y a point de différence ici entre Dompierre et Dampierre.

(2) Gantelme..

admis proposaient; les dames décidaient. De cette cour partait ce que l'on appelait les *Arrêts d'Amours*. Il est très aisé de concevoir que ces conférences donnaient matière à une infinité d'ouvrages d'esprit; malgré la simplicité du siècle, ceux qui ont passé jusqu'à nous, portent encore un caractère de délicatesse et de génie digne des temps les plus polis de la monarchie. Il suffit pour en donner une preuve à ceux qui l'ignorent, de dire que c'est dans les écrits des élèves de ces écoles, que Pétrarque a puisé le tendre et l'agréable de ses sonnets. Ce que j'ai dit de la *Cour d'Amour* n'est pas éloigné de mon sujet, puisque je n'en ai parlé que pour donner une idée du mérite de notre Hugues de Dompierre qui y était admis en qualité de poète favori et d'amant décidé d'une des présidentes de ce tribunal. Il fit plusieurs chansons à l'honneur de Béatrix d'Agoût; l'une de ces chansons commençait, dit Nostradamus, par ces vers :

Tos tems amor m'i ten en tal façon,
Enfins qu'à quel mal dont s'adormis.

C'est-à-dire,

Amour me tient toujours dans des liens si forts,
Qu'au milieu de mes maux à la fin je m'endors.

Si je me trompe dans l'explication du dernier vers, qui me paraît mal copié par Nostradamus, ce n'est qu'après le traducteur italien de ses *Vies des Poètes provençaux*, qui les rend ainsi en sa langue :

Sempre m'i tien' amor in tal prigione,
Perfin che nel mio mal' io m'adormenti.

Je ne saurais faire l'éloge de cette pensée, où je trouve plus de singularité que de justesse. Pierre Hugues de Dompierre ou de Dampierre, eut, suivant les apparences, le sort de ses confrères qui périrent presque tous en 1321, par la méchanceté des Juifs qui empoisonnèrent les eaux.

(*Voyez* l'*Histoire de Provence*, de NOSTRADAMUS ; — les *Vies des Poëtes provençaux*, page 197 ; — et le traducteur italien GIO GIUDICI, page 194 ; — l'*Histoire de Provence*, de GAUFFREDY, tome I, page 106 et 109 ; — et RÉDI.)

HUGUES, surnommé de POITIERS (1070), archidiacre de Lisieux, et chapelain de Guillaume le Conquérant, duc de Normandie et roi d'Angleterre, dont il a écrit l'histoire vers la fin du onzième siècle, n'appartient au Poitou que par le nom de *Poitiers* qu'on lui donne, puisqu'il était Normand, né au village de Preaux, près le Pont-Audemer. Il était un des plus savans hommes de son temps. Ordéric Vital et Guillaume de Jumiége en font un grand éloge : s'il ne fait pas partie des savans que le Poitou peut revendiquer, au moins pourra-t-il servir de preuve de l'estime qu'on faisait de son temps des écoles de Poitiers, puisqu'on y accourait d'une province alors presque étrangère à la France, pour y venir puiser la science, et l'érudition comme à sa source. Nous pécherions contre les lois de notre projet, en nous arrêtant sur son article : nous nous contenterons de renvoyer ceux qui veulent le connaître à ORDÉRIC VITAL, livre III, page 503, à ANDRÉ DUCHESNE, qui l'a rangé au nombre des historiens de Normandie, depuis la page 178 jusqu'à la page 213 de son Recueil ; GUILLAUME DE JUMIÉGE, livre VII, page 44 ; ALBERT FABRICIUS, *Bibliothèque de la moyenne et basse Latinité*, livre VII, page 479, et LE GENDRE, sur les historiens de France, à la tête de son *Histoire de France*, in-folio.

HUGUES DE POITIERS (1168), secrétaire de Guillaume, abbé de Vézelay, est l'auteur de l'*Histoire du Monastère de Vézelay*. Il commença à y travailler sous les ordres de l'abbé Ponce, en 1165, et la finit sous l'abbé Guillaume en 1168. On a de Hugues, dit Le Gendre, dans sa *Notice des Historiens de France*, une histoire imparfaite de son monastère. Je dis imparfaite, parce que nous ne l'avons pas toute entière ; elle est bien écrite, et l'auteur, en homme d'esprit, y défend avec vigueur les droits de son abbaye. Son ouvrage n'est proprement qu'une description des combats qu'elle a eu

à soutenir, soit contre les évêques d'Autun qui attaquaient ses priviléges, soit contre les comtes de Nevers qui voulurent envahir son bien, et des victoires glorieuses qu'elle a remportées sur les uns et sur les autres par la protection des papes, et principalement par celle du roi Louis-le-Jeune, sous qui vivait Hugues de Poitiers. Cet ouvrage commence par le testament du comte Gérard, fondateur de cette abbaye, lequel vivait sous Charles-le-Chauve, vers le milieu du neuvième siècle. On ne peut qu'applaudir au jugement de l'abbé Le Gendre, le style de Hugues est assez latin, et d'une politesse qui le distingue des écrivains de son temps. La phrase est claire, le tour aisé, les matières assez bien digérées, on sent un homme accoutumé avec les bons auteurs, et qui s'étudie à prendre leur manière, et à employer leurs expressions. Tout ce qu'on peut reprocher à l'auteur sont quelques gallicismes qui défigurent son style, des dialogismes imités de l'Ecriture Sainte, et quelques façons de parler qui en sont tirées, et dont on se faisait alors un mérite de se servir. On trouve dans l'*Histoire du Monastère de Vézelay* quelques traits historiques du règne de Louis-le-Jeune. L'Auteur, sans perdre le respect dû aux rois, parle de Louis avec une sincérité digne de l'histoire. Il condamne sans détour son divorce avec Eléonor, et par l'énumération des provinces dont il se privait par ce divorce, il fait concevoir combien cette démarche était contraire aux intérêts de la France.

Voici les termes de Hugues : *hic est rex Ludovicus qui decimo quinto anno regni sui, præsidente in cathedrâ Romanâ Eugenio cum magno exercitu vexillo vivificæ crucis insignito Hierosolimam perrexit, gentem inimicam fidei debellaturus, sed incognito Dei judicio, maximâ suorum parte amissâ absque triumpho rediit, pravoque usus consilio, uxorem suam, cum prænominatâ terrâ, quæ regnum aliquando per se extiterat dimisit.*

Le premier livre de cette histoire est rempli des brefs et des priviléges des papes Nicolas I[er], Jean VIII et leurs successeurs jusqu'à Adrien IV. Duchesne a publié dans le quatrième volume des *Historiens de France* un extrait de cette

histoire concernant Louis VII. On le trouve depuis la page 424 jusqu'à la page 427.

Outre cet ouvrage, le père Le Long, dans sa *Bibliothèque de la France*, indique celui-ci : *Chronicon Hugonis et Ricardi Pictaviensis à Cæsare Octaviano ad Ludovicum Juniorem.* Trithème qui parle de Hugues sans indiquer sa patrie, dit qu'il était l'homme le plus savant de son siècle, d'un esprit vif, subtil et de plus très éloquent. Il lui attribue un livre d'histoire de son temps et un recueil de lettres.

L'*Histoire du Monastère de Vézelay* divisée en quatre livres, a été publiée pour la première fois par le père d'Achéry dans son *Spicilége*, page 446 de la première édition, et page 498 du second tome de la nouvelle.

(Voyez Duchesne, *Bibliothèque historique de France*, page 133, qui parle de cette histoire comme étant encore manuscrite; — Fabricius, *Bibliothèque de la moyenne et basse Latinité*, livre VIII, page 873; — Le Gendre, *des Historiens de France*, au mot *Hugues de Poitiers ;* — Trithème, *Bibliothèque des Auteurs ecclésiastiques ;* — *la Collection* de Duchesne, tome IV, page 424 et suivantes, et le *Spicilége* du père d'Achery)

HULLIN (Gabriel) (1617), procureur fiscal de Tiffauge, où il est peut-être né, petite ville du Bas-Poitou, dans l'évêché de Luçon, publia en 1616 le *Traité de la nature et usage des Marches* (1) *séparantes les provinces de Poitou, Bretagne et Anjou*, imprimé à Nantes, in-12, pp. 140 Il dédia son livre à Henri de Gondy, duc de Retz et de Beaupreau, etc., et baron de Tiffauge. Il date sa lettre du 25 juillet 1616. Elle est suivie de quelques complimens en vers adressés à l'auteur sur l'utilité de son ouvrage. Quelques-unes de ces pièces sont sans nom d'auteur ; les autres, c'est-à-dire la troisième n'est signée que par les lettres initiales J. D. L. C., la quatrième

(1) *Nota est Francorum vel Germanorum vox March. sive* Marche, *pro limite. Vid. Cujat. de Feudis, lib. 1*, Tit. 1er, pag. 467 ; — *Operum T.*, 4e édit. de 1577, in-folio; — et Ducange.

L. H. qui peuvent signifier *Louis Hullin;* la cinquième est du même auteur et l'une et l'autre en latin, ainsi que la sixième signée *Denis Hullin*, cousin de l'auteur ; la septième, et la huitième et dernière signées *Jean Guery*, avocat à Tiffauge, *et Pierre Pineau*. Le traité des Marches, divisé par chapitres, en contient trente. Il y en a quelques-uns dont on pourrait se passer. Gabriel Hullin suit la règle que Cicéron a établie et qu'il n'a pas toujours suivie lui-même. Il définit, il divise, et son traité est fort clair, quoique la matière soit fort obscure. Après avoir défini dans les cinq premiers chapitres les termes de *dividu*, *individu*, *divis et indivis*, par ce qui se peut diviser et ce qu'on ne peut diviser, ce qui est divisé et ce qui ne l'est pas, il fixe l'épithète qu'on doit donner aux *Marches* ou frontières, et dit qu'on doit les appeler *Individues potentià et actu*. Il définit le terme de Marches *un fief individu qui n'admet et ne reçoit aucun confort* ou communauté. Il divise ensuite les Marches en *Marches communes*, *avantagères* et *contr'hostées* (1) (contrà hostes). Dans les premières, le droit de prévention a lieu, c'est-à-dire que le juge poitevin, breton ou angevin, le premier saisi, a droit de connaître de la contestation et d'exercer sa juridiction. Il devient juge légitime. Dans les Marches avantagères, si elles sont Marches poitevines, bretonnes et angevines *avantagères*, les justiciables sont obligés de suivre la juridiction de l'avantage, exclusive des autres, sinon en matière féodale ou seigneuriale où le vassal suit la juridiction du seigneur. Les Marches *contr'hostées* ne sont considérées qu'en matière de *tenue et mouvances seigneu-*

(1) C'est-à-dire dans les Marches où le vassal était obligé de servir son seigneur, *poitevin*, *angevin* ou *breton*, contre ceux qui l'attaquaient, *contrà hostes*. Hors ce service et la mouvance ou tenue, les Marches étaient communes. Les guerres particulières de seigneur à autre, n'ayant plus lieu, et le roi seul ayant *jus belli et pacis* dans ses états. Il n'y a plus que la mouvance ou tenue, et les actions qui en résultent qui distinguent ces Marches. Ce droit est confirmé par l'article 11 du titre XXIV des récusations de l'Ordonnance de 1667. *Voyez* BORNIER sur cet article, et D'ARGENTRÉ, sur Bretagne, art. 30, n° 5, et art. 45, n° 9.

riales, et appartiennent pour le tout aux seigneurs poitevins, si les Marches *contr'hostées* sont en Poitou. Il parle dans le quinzième de la pratique du droit de prévention en Marches communes, et de la coutume qu'on doit suivre en cas de prévention. Il examine les *actions* particulières, où les Coutumes de Poitou, d'Anjou et de Bretagne, différentes entre elles, donnent lieu à de grandes questions, et tâche de fixer la Coutume que doit suivre le juge saisi par le droit de *prévention*. Ce petit ouvrage m'a paru très utile pour les matières dont l'auteur y parle; et en le joignant à ce qu'a dit Jean Constant sur le même sujet, on peut marcher avec quelque sûreté dans une route fort embarrassée. C'est encore un livre à joindre aux interprètes de la Coutume du Poitou pour avoir la collection complète. Le sort d'Hullin m'est inconnu.

I.

IMARE ou IGMARE (1164), abbé de Montiers-Neuf, prit l'habit de religieux dans le monastère de Saint-Martin-des-Champs à Paris, et fit profession entre les mains de Ponce, abbé de Cluny ; il devint quelques années après prieur de de la Charité, puis abbé de Montiers-Neuf (1). Il fut créé en 1142, au mois de décembre, cardinal, évêque de Frescaty, par le pape Innocent II. Luce II, le nomma son légat en Angleterre. Il s'acquit dans cette légation la réputation d'un homme intègre et sur qui les sollicitations ni les présens n'avaient point de prise. Mais il se déshonora tout-à-fait en prenant le parti de Victor IV, qu'il sacra même en qualité de plus ancien des cardinaux du parti de cet anti-pape. Arnolphe, évêque de Lisieux, cité par Baronius, sous l'année

(1) Cette abbaye fut fondée à Poitiers par le comte Guillaume VIII, mort en 1086. La charte de fondation que j'ai vue est datée du 5 des calendes de février, c'est-à-dire, du 28 janvier 1077; en commençant l'année au 1er janvier, c'est 1078.

1159, taxe le cardinal Imare de gourmandise dans une lettre adressée au sacré collége; il dit qu'il avait précipité l'élection de l'anti-pape Victor, parce que l'heure du dîner se passait. Apparemment qu'Imare était persuadé avec le prudent Gilotin (1), *qu'un dîner réchauffé ne valut jamais rien.* Quoi qu'il en soit de cette anecdote et de la réflexion, Imare fut cruellement puni de sa lâcheté. Il fut déclaré par Alexandre III, en plein consistoire, rébelle au Saint-Siége et déchu de toutes ses dignités ecclésiastiques. Obligé de prendre la route de France, sa patrie, il fut arrêté par la garnison de Plaisance, dont le gouverneur tenait pour Alexandre. Son bagage fut pillé, il n'échappa lui-même qu'après avoir reçu mille outrages. Arrivé au monastère de Cluny, il y passa le reste de ses jours dans la pénitence. Il mourut environ l'an 1164, et fut inhumé dans l'église de ce monastère, auquel il avait fait de grandes augmentations. Ciaconius nous apprend qu'il était savant théologien, et très versé dans l'Écriture sainte, sur laquelle même, dit cet auteur, il a laissé des commentaires à la postérité.

(Voyez l'*Histoire générale des Cardinaux* d'AUBÉRY, tome I, page 48, et CIACONIUS)

IRLAND (ROBERT) (1561), d'une des plus anciennes maisons (2) d'Écosse où les seigneurs du nom d'Irland, sortis

(1) Voyez BOILEAU, lutrin, chant I[er].

(2) J'ai sous les yeux les preuves des faits généalogiques que j'avance: ils sont justifiés par les titres originaux que m'a communiqués M. (François Hubert) Irland de Beaumont, lieutenant-général criminel de Poitiers.

Ces titres consistent: 1° Dans des lettres-patentes de Jacques II, roi d'Angleterre, données à Vithal le 28 juillet 1664, scellées du grand sceau d'Ecosse, de cire rouge en lacs de soie, d argent et violet, et dûment en forme. Elles sont latines et suivies d'une traduction française.

2° Dans un acte de notoriété sur la noblesse de la famille d'Irland en France, signé Irland, baron de Murthlie, comte de Neykloure, Alex. Irland, baron de Domsey, Alex. Irland, fils aîné de *Burnben*, et de quelques autres de la même famille; des comtes de Drumont, de Moray, et d'autres des plus grandes maisons d'Ecosse; cet acte est en forme authentique.

d'Irlande, ont possédé pendant plus de trois cents ans la terre *Bordland* dans la province de Lorn et ensuite la baronnie de *Murthlie*, dans la province de Perth, jusqu'au commencement du quatorzième siècle, que cette baronnie passa dans la maison d'*Aberscrumby*; Robert Irland, dis-je, était fils d'Alexandre Irland et de Marguerite *Coûtes*, fille du seigneur d'*Auchterfont* et d'Anne d'*Auchinmouty*, petit-fils de Guillaume Irland, baron de *Burnben*, et d'Isabelle de *Pitsindi*. La tige de cette branche était un Jean Irland, vivant en 1300 et baron de *Burnben* par la dotation que lui fit de cette terre Alexandre Irland, son neveu, dont les biens passèrent, comme je viens de le dire, dans la maison d'*Aberscrumby*. Celui dont nous parlons avait un frère qui continua la branche de *Burnben* qui existe encore en Écosse. Pour lui, ayant préféré le parti des lettres à celui des armes, il fit ses humanités et étudia la philosophie dans sa patrie, d'où il passa en France vers l'an 1496. Il s'arrêta à Poitiers et y fixa son séjour et ses établissemens. Reçu docteur en droit dans l'université de cette ville, il y obtint une chaire en 1502. L'étude des lois fleurissait à Poitiers. Le concours des écoliers y était très grand: le docteur Robert Irland, bien loin de faire tort au lustre de l'université, le porta au plus haut degré (1). Le mérite et les talens des grands hommes qu'il forma et qui se sont fait honneur de prendre la qualité de ses élèves, font l'éloge de notre savant professeur. Le témoignage d'estime et de reconnaissance que lui a donné le célèbre Eguinard Baron, suffit à assurer à Robert Irland un rang distingué dans la jurisprudence. Baron, regardé par Cujas comme le plus savant homme de son

3° Dans les lettres-patentes données par Louis XIV, du mois de septembre 1665, scellées, etc.

4° Dans l'arrêt d'enregistrement, au rapport de M. Catinat, conseiller au parlement.

(1) Je crois que c'est de Robert Irland qu'il faut entendre ce que dit Rabelais en parlant des décrétales. *Il m'avint un jour à Poitiers, chez l'écossais docteur* Decretalipotens, *d'en lire un chapitre, etc., etc.* — *Voyez* son Pentagruel, liv. IV, ch. LII, page 641, tom. II, édition de 1691.

temps, comme le Varron de la France, a dédié à Robert Irland, son *Economie des Pandectes*, avec une épître dédicatoire dont l'adresse est conçue en ces termes.

« *Spectabili viro utriusque juris doctori apud pictavos Decano,* « *professionis legalis jure comiti et præceptori suo cousultissimo* « *D. Roberto Irlando Scoto Eguinarius Baro* (1) *Leonensis.* La lettre est datée à Poitiers le 25 décembre 1535. Il y joignit une épigramme où il compare Robert Irland aux plus grands hommes de l'antiquité ; elle est terminée par ce distique.

Vere, Irlande, es homo cynicus quem non face quondam ,
Accensâ , medio repperit ille die. »

On ne saurait donner d'éloges plus flatteurs ; c'est ainsi que j'ai rendu ce distique pour le faire entendre à tous mes lecteurs.

Sa lanterne à la main, en plein jour Diogènes
Cherchait partout un homme, il y perdit ses pas.
Irland est le trésor qu'il cherchait dans Athènes.
C'est l'homme qu'il n'y trouva pas.

Il eut encore pour disciples le célèbre Roaldez (*Roaldesius*) dont Scévole de Sainte-Marthe a fait l'éloge (2) et qu'on regarde comme une des lumières de la jurisprudence dans le seizième siècle ; Philippe Hurault, comte de Chiverny, chancelier de France, Achille de Harlay, premier président du parlement. Ces magistrats et la maison de Thou eurent pour Robert et ses enfans une extrême considération. A des noms

(1) De Saint-Brieux, en Bretagne. *Voyez* Sainte-Marthe, élog. lib. I, page 54. Suivant du Verdier, dans le supplément à la Bibliothèque de Gesner, l'Économie des Pandectes, publiée par Baron, sur le fruit d'une découverte que ce jurisconsulte fit à Poitiers d'un très ancien commentaire. *In adversariis miræ antiquitatis inventa* : c'est ce que porte le titre de l'Économie des Pandectes de Baron. En sorte qu'on doit faire honneur de cet ouvrage au Poitou.

(2) Lib. IV, page 174.

d'un si grand éclat il est inutile d'en ajouter d'autres. Il professa pendant près de soixante ans avec une réputation qui se soutint toujours ; il avait épousé en premières noces Marie Saveteau, dont il eut Jean Irland, conseiller au parlement de Rennes, et dont le fils (1), après avoir possédé la charge de son père quelques années, fut pourvu de celle de lieutenant-général criminel de celle de Poitiers, qui a passé à sa postérité, qui la possède encore aujourd'hui. Il épousa en secondes noces Claire Aubert, sœur de François (2) Aubert, seigneur d'Avanton, qui quitta le parlement de Paris, où il était conseiller, pour l'office de président au présidial de Poitiers, que venait d'ériger Henri II. Il eut de ce second mariage un fils nommé Bonaventure Irland dont nous parlerons. Il a écrit la vie de Robert son père, mais je n'ai pu parvenir à la trouver, Robert mourut fort âgé le 15 février 1561, suivant une épitaphe que lui fit Louis de la Ruelle. Elle se trouve dans ses poésies latines jointes à celles de Scévole de Sainte-Marthe dans l'édition in-4° de 1573. Cette édition étant peu commune, on la verra sans doute ici avec plaisir ; c'est ainsi qu'elle est conçue :

Epitaphium Roberti Irlandi
Scoti mortui XV. Kal. mart.
Anno M. D. LVI.
Hic ex jure scotos pepulit scotus, ara scoteinè
Tellus detineat sôma mén, *haud animam.*

(*Voyez* les auteurs cités.)

IRLAND (BONAVENTURE) (1607), que quelques auteurs ont aussi appelé *Euthychès* ou *Eutichius* (3), au lieu de Bona-

(1) Tige des Irlands de Beaumont.

(2) Reçu conseiller le 5 septembre 1544, suivant Blanchard, qui dit qu'il se démit pour prendre la charge de lieutenant-général de Poitou en 1556, en quoi il y a apparence qu'il s'est mépris ; à moins que François Aubert n'ait possédé l'une et l'autre. Il est le premier qui ait été revêtu de la charge de président du présidial.

(3) Nom à la Grecque, qui rend celui de *Bonaventure* qui a l'air moins savant.

venture, était fils de Robert Irland, dont nous avons parlé, et de Claire Aubert, sœur de François Aubert, sieur d'Aventon, président au présidial de Poitiers. Il joignit à la qualité de docteur et ensuite à celle de doyen des docteurs-régens de la faculté du droit de Poitiers, l'office de conseiller au présidial de cette ville. Il y naquit en 1551, sa jeunesse fut confiée aux maîtres les plus célèbres, et en particulier aux soins de *Ramus*, humaniste, philosophe et géomètre le plus distingué du seizième siècle, et à ceux du docteur (*Etienne Forcatulus*) Forcadel. Il y répondit et se distingua avant sa majorité dans la littérature. Joseph Scaliger, qui reconnut son mérite, lui en fait compliment dans une des lettres du recueil in-4°, de l'édition de 1609; elle est adressée: *Bonaventuræ Irlando juveni doctissimo.* Scaliger lui dit entre autres choses: « Qu'en trouvant tant de savoir dans les lettres « qu'il avait reçues de lui, il ne sait si elles lui ont été plus « agréables par le plaisir qu'il a eu d'y voir des connaissan- « ces si peu ordinaires aux jeunes gens de son âge, ou plus « utiles, par l'avantage qu'il trouvait lui-même dans le com- « merce d'un si savant homme. » *Ea enim est*, ce sont les termes de Scaliger, *eruditio tua, quantum ex litteris tuis humanissimis colligere potui, ut nesciam utrùm major voluptas, quod præter ætatem doctus es, an fructus, quod tam doctus es, ad me redundare debeat.* Il répond ensuite aux questions que lui faisait le jeune Irland, et qui font connaître les progrès étonnans qu'il avait déjà faits dans le droit et dans la littérature.

Dans un discours latin sur la naissance de Louis XIII, imprimé en 1605, il dit qu'il avait déjà ajouté (dès 1601) trente-deux ans de possession à soixante, qu'avait employés Robert Irland, son père, dans ce laborieux exercice. On peut en conclure qu'il occupa une chaire de droit dans l'université de Poitiers, en 1579, à l'âge de vingt-huit ans. En 1581, Bonaventure Aubert, son oncle maternel et son parrain, lui résigna gratuitement sa charge de conseiller au présidial. Etant pourvu de cet office, il voulut abandonner la

chaire qu'il remplissait ; mais il en fut dissuadé par les personnes les plus importantes de l'état et les chefs même de la justice : par le chancelier Philippe Hurault de Chiverny, le premier président Christophe de Thou, Faure de Pibrac, Arnaud Ferrier, élèves du père, protecteurs et amis du fils ; le célèbre Barnabé Brisson s'y joignit. Le moyen de résister à des avis si respectables ? Il les regarda comme des ordres, et conserva le titre de professeur que le savant Ferrier n'avait pas dédaigné de joindre à celui d'ambassadeur pendant qu'il était en Italie. Les occupations de sa charge de conseiller, qui étaient alors plus grandes qu'elles ne sont aujourd'hui, et celles de sa chaire, ne l'empêchèrent pas de publier quelques ouvrages. Un homme, attaché à l'étude, a toujours quelques momens à lui consacrer. Il sut même trouver quelques heures pour les agrémens des belles-lettres, pour le commerce amusant du Parnasse et des muses. Il parle dans la préface de son traité *de Emphasi et Hypostasi* de la vie de Robert Irland, son père, qu'il avait composée et dédiée au chancelier de Chiverny. J'ignore si elle fut imprimée, mais je n'ai pu la trouver, comme je crois l'avoir déjà dit ; revenons aux ouvrages que j'ai pu découvrir.

Le Traité de l'Emphase et de l'Hypostase, parut à Poitiers, chez Jean Blancher, in-8°, avec ce titre : *Bonaventuræ Irlandi, antecessorum primicerii, sive decani et consiliarii regii apud pictavos, de Emphrasi et Hypostasi, ad rectè judicandi rationem consideratio.* Il est dédié à Philippe Hurault (1), comte de Chiverny, chancelier des deux ordres, gouverneur de l'Orléanois, pays Chartrain, Blaisois, d'Amboise et Loudun, chancelier de France et garde des sceaux. On trouve dans l'épître dédicatoire de cet ouvrage, et dans un avis au lecteur d'un autre dont je parlerai, presque tout ce que j'ai dit du père et du fils. Il y explique aussi son titre *de Emphasi* et *Hypostasi ;* mais cette explication n'est pas assez claire pour en donner une parfaite intelligence. Il faut lire l'ouvrage ;

(1) Mort le 29 juillet 1599, âgé de 73 ans.

je l'expliquerai dans un moment. Scévole de Sainte-Marthe, Louis, frère de Scévole, lieutenant-général de Poitiers, Emery Regnault, président, Adam Blacvod et François Gautier, célèbre avocat de ce temps, honorèrent le livre de leurs complimens en vers latins : c'était l'usage ; un livre ne paraissait guère sans ces passeports. Il fallait être tout à fait inconnu dans la littérature pour n'en être pas plutôt accablé que muni. Revenons à l'explication du titre : par *Emphase*, l'auteur veut dire l'apparence, les fausses couleurs qu'on peut donner aux objets pour séduire notre jugement et le faire pencher où l'on veut le conduire. Par *Hypostase*, il entend la vérité, la réalité de la chose qu'on dérobe aux yeux. Le projet de l'auteur est donc de mettre l'esprit en garde sur la séduction que lui fait l'imagination frappée d'une apparence de réalité. En sorte qu'en donnant à son livre un titre plus clair et plus simple, on aurait pu l'intituler : *de vitandis Erroribus prœjudiciorum*, ou *Ars rectè judicandi*. L'ouvrage est méthodique, il comprend les trois objets sur lesquels les erreurs sont d'une dangereuse conséquence, la jurisprudence, la religion et la philosophie. Il insiste peu sur le dernier ; mais la religion et le droit partagent presque le traité, et il les réunit souvent avec beaucoup d'adresse sous un même point de vue, par des comparaisons neuves, mais justes, par des relations qui surprennent d'abord, mais qui frappent et plaisent au lecteur. Quoi qu'il embrasse beaucoup de matière, la variété n'étouffe point le bon ordre. L'auteur ne s'éloigne jamais de son but, il examine tous les côtés de son sujet, sans le perdre de vue ; enfin, il a le talent de faire voir beaucoup d'érudition sans qu'elle fatigue, de proposer plusieurs objets sans digressions, d'être théologien, jurisconsulte, philosophe et historien sans confusion et sans rien perdre de l'exactitude qu'on est en droit de lui demander. Je ne proposerai qu'un exemple pour tout. Il parle de la fausse apparence de nullité des jugemens qui résultaient du défaut de caractère et même de l'espèce de néant où la servitude réduisait *barbarius Philippus* qui les avait rendus.

Tout le monde connait l'espèce de cette loi tirée du Dig. (1) Il dit que le conte de la fameuse papesse Jeanne peut bien avoir été imaginé pour proposer un fait qui pût cadrer avec l'espèce de la loi *Barbarius* ; que *Martinus Polonus*, qui voulait dire quelque chose de merveilleux, a appuyé sur le fait prétendu, en lui donnant toutes les couleurs de la vérité, toutes les apparences d'un fait réel, que l'auteur appelle *Emphase*. Les lecteurs crédules se sont laissés séduire, on a inventé de nouvelles preuves qui n'étaient que l'*Emphase* de l'*Emphase*, des apparences fondées sur d'autres apparences. Le latin de l'auteur est pur ; mais ses phrases sont longues et embarrassées, ce qui les rend obscures. Un style plus coupé eût été plus vif, il eût aussi été plus clair et plus agréable. Il parle dans cet ouvrage, feuillet 37, de Ramus, son maître, dont il plaint les erreurs, d'Etienne Forcadel et de Charles du Moulin, qu'il accuse de s'être laissé séduire aux raisons apparentes des novateurs. Il y a des occasions où on pourrait lui reprocher de ne s'être pas toujours garanti lui-même du préjugé ou du danger de l'*Emphase*. Je crois qu'on trouvera ce défaut dans le reproche qu'il fait à Laurent Valle, d'avoir écrit contre la donation de Constantin faite au saint siége. La validité de l'acte ne trouve plus guère de protecteurs.

Un autre ouvrage de Bonaventure Irland est un discours latin sur la naissance du dauphin Louis XIII, adressé à Henri IV et imprimé à Poitiers en 1605, sous ce titre : *Publicæ lætitiæ nunciatio, ob natum regi, et regno delphinum, vigesimâ-septimâ die septembris 1601, et indè venerationis regum ab insimulatione paganismi adsertio.*

Ce discours est dédié à M. le chancelier Pompone de Bellièvre, successeur de M. de Chiverni : il contient 72 pages sans compter un très long avertissement où l'on trouve une partie des choses que j'ai dites et l'épître dédicatoire. Entre

(1) Lib. I, tit. XIV, de *Officio Prætorum Leg. barbarius Philippus*, pag. 68.

autres raisons qu'il donne de la publication de son discours sur la naissance du dauphin (Louis XIII), il en rapporte une singulière : « Ce qui a achevé de me déterminer, dit-il, à « l'impression de ce discours, est le rêve que fit une femme « lors des réjouissances occasionnées par la naissance de M. le « dauphin. Elle avait rêvé, me dit-elle, qu'elle me voyait « chargé d'une boîte où était renfermé le dauphin, que « j'ouvrais de temps en temps cette boîte pour montrer le « prince au peuple charmé. Je n'ai pas voulu, ajoute l'au- « teur, me refuser à un si heureux présage. »

Quoi qu'il en soit, ce discours est très peu de chose, et n'a rien qui réponde ni à la dignité, ni à la grandeur du sujet. Tout y est sec et aride ; l'orateur y fait le jurisconsulte à contre-temps, l'érudition y est déplacée ; à peine s'y agit-il du sujet principal. Rien n'y répond au *beau rêve* qui avait engagé l'auteur à le rendre public.

Jai dit que Bonaventure Irland se délassait quelquefois avec les muses. On trouve plusieurs pièces de vers de notre jurisconsulte dans les livres imprimés à Poitiers de son temps, il y a même un sonnet au roi à la tête de son discours sur la naissance de M. le dauphin (Louis XIII). Le lecteur jugera de ses talens par la pièce qui suit, adressée à Scévole de Sainte-Marthe.

DE SCÆVOLA SAMMARTHANO.

Dum se Gallica jactitat Camena,
Atque inter numerat suos poetas,
Notum carmine Scævolam latino.
Statim vindicat ut suum latina
En inquit, latiis modis sonantem!
En, tum Gallica, Gallicis sonantem
Ergo Gallica tum ait camena,
Hunc inter loco Gallicos Poetas.
Ergo, tum Latia huic refert Camena
Hunc inter Latios loco poetas.

Bonaventure Irland épousa Marie de Sanzay, de la famille des Sanzay, barons de Contre-Moret ; il en eut plusieurs

enfans, entr'autres Bonaventure Irland de Lavau, qui fut contrôleur général de la maison de la reine, mère de Louis XIV, etc., et père de Louis de l'académie française, trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, dont nous parlerons.

(Voyez les *Lettres* de JOSEPH SCALIGER ; — *les Ouvrages* de BONAVENTURE IRLAND, *cités*, et en particulier l'*Epître dédicatoire du Traité de l'Emphase* et de *l'Hypostase*, et ce traité, feuillet 25, 37 verso, et 54 verso ; — l'*Avertissement à la tête du Discours sur la Naissance de Louis XIII*, et l'*Article de Robert Irland*, sup., page 142.

IRLAND DE LAVAU (LOUIS) (1694), trésorier de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers, et garde des livres du cabinet du roi, ne paraîtrait point dans la Bibliothèque du Poitou, si son nom ne se trouvait pas dans les fastes de l'académie française. En effet, je ne connais point de monumens littéraires de Lavau, et par le portrait que nous en a tracé M. l'abbé d'Olivet, il est aisé de voir qu'il n'a jamais figuré dans le monde lettré avec cette distinction qui remplace aisément les ouvrages imprimés. Louis était fils de Bonaventure Irland, sieur de Lavau, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, et contrôleur général de la maison de la reine Anne d'Autriche, petit-fils de Bonaventure et arrière petit-fils de Robert. On peut voir ce que nous avons dit sur la noblesse de cette famille dans l'article de Robert Irland. Celui dont nous parlons parut jeune à la cour, et se fit d'illustres amis par des talens faits pour la société et pour les affaires.

Il accompagna les seigneurs qui allèrent de la part du roi pour être présens à l'élection de l'empereur Léopold (en 1658), passa quelque temps en Allemagne, et vit la plupart des cours du nord à dessein de s'instruire de leurs différens intérêts et de l'économie politique de leur gouvernement ; son projet était de se former pour les affaires étrangères. Rome était une école qu'il ne devait pas négliger ; il y alla. De retour en France, il quitta l'épée et embrassa le parti de l'église. Les liaisons qu'il avait avec le maréchal de Vivonne engagèrent M. Colbert à se servir de lui pour faire réussir le

mariage d'une de ses filles avec le duc de Mortemar. La récompense des services que l'abbé de Lavau rendit au ministre, fut une place à l'académie française. Elle lui fut accordée à la sollicitation d'un protecteur à qui il était difficile de refuser cette satisfaction. L'abbé de Lavau fut reçu le 4 mai 1679. Ce fut en qualité de directeur de l'académie qu'il eut l'honneur de faire les frais du service du grand Corneille, mort la nuit du dernier septembre au premier octobre 1684. Racine fut élu directeur ce même jour, premier octobre. J'étais encore directeur au moment de la mort de Corneille, disait l'abbé de Lavau, et moi répondait Racine, j'ai été nommé le jour de sa mort, et avant qu'on pût lui faire un service. Dans cette dispute, aussi honorable pour les contendans que pour le défunt, Lavau l'emporta ; ce qui fit dire à Benserade, fertile en jeux de mots : *que si quelqu'un pouvait prétendre à l'honneur d'enterrer Corneille, c'était Racine ; que cependant il ne l'avait pas fait.*

En 1672, il obtint la dignité de trésorier de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers, à laquelle est unie celle de chancelier de l'Université. Il y succédait à Bonaventure Irland, qualifié dans son épitaphe de *conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, contrôleur général de la maison de la reine-mère, seigneur du Treuil et de la Bussière, décédé le 28 avril 1672, à l'âge de 74 ans.* Ce qui me fait croire que le père de l'abbé de Lavau avait pu prendre le parti de l'église après la mort de sa femme ; ce que je n'ose pourtant assurer, n'ayant point d'instructions précises sur ce fait. Notre académicien mourut à Poitiers, le 4 février 1649. Je ne connais de lui que quelques *complimens* imprimés ; l'un fait au roi sur Madame la dauphine, le 12 mai 1690 ; l'autre à M. le dauphin, sur le même sujet, et un discours prononcé le 6 mai 1691, à la réception de M. de Fontenelle à l'académie française. Ces pièces sont fort peu de chose, et n'ont d'autre mérite que celui de la brièveté. Son grand talent était la prononciation, personne ne lisait avec plus de grâce que lui ; un ouvrage acquérait, lorsqu'il le lisait, un degré de mérite qu'il n'avait

pas dans la bouche d'un autre. Aussi Ménage l'appelait-il *ami lecteur*, pour faire connaître l'obligation que lui avaient les auteurs dont il lisait les pièces. Il semble que (1) madame des Houlières ait voulu réduire tout le mérite de notre académicien à une belle déclamation. Cette illustre, dont le jugement n'était pas toujours sûr, l'insulta cruellement, j'ose même dire grossièrement, dans un vaudeville qu'on a publié dans un ouvrage périodique du temps. Tel est le couplet qui regardait l'abbé de Lavau :

Si tu ne savais pas mieux faire,
Lavau, fallait-il l'imprimer ?
Ne sors point de ton caractère,
Contente-toi de déclamer,
Sans présumer
Que ton ignorance grossière
Sur le papier peut nous charmer.

Cette même dame prend un ton bien différent dans des vers qu'elle lui envoya pour *bouquet* au mois d'août 1692 ; c'est ainsi qu'elle lui parle (t. II, p. 45 de la dernière édition.

Je cherche en vain sur le Parnasse
Ces vives fleurs que rien n'efface,
Et que vous y cueillez toujours.
Que vous donner donc en leur place ?...
Ce n'est ni du savoir, ni de l'esprit solide ;
Ni de la piété qu'il vous faut souhaiter ;
Vous en avez assez, abbé, pour en prêter.
Est-ce une conduite rigide ?
Est-ce une probité sur quoi l'on peut compter ?...

Il est vrai que la dame rabat bien sur la probité, la piété,

(1) Antoinette du Ligier de la Garde, née à Paris, en 1633 ou 1634, épouse de Guillaume de la Fon de Bois-Guérin, seigneur des Houlières, gentilhomme du Poitou, petit neveu de M. de Bois-Guérin, gouverneur de Loudun, qui refusa le bâton de maréchal de France que lui offrait Henri IV à condition de quitter la religion prétendue réformée. *Voyez* l'éloge historique de madame des Houlières, à la tête de l'édition de ses poésies, Paris, in-12, tome II, page 1753.

les mœurs; d'un bel esprit à un autre, ce n'est pas paiement. L'abbé de Lavau se déclara pour le parti des modernes contre les anciens. Ce n'était pas le moyen de se faire une réputation de *savant*. Il fallait se trouver à la suite de Desmarets, de Charpentier, de Perrault, contre Boileau, Racine, Huet, Boivin, Fraguier, et les plus grands hommes de l'académie. On lit dans le recueil d'épigrammes de Boileau celle-ci, où le nom de Lavau est joint à celui des partisans des modernes.

Ne blâmez pas Perrault de condamner Homère,
Virgile, Aristote, Platon :
Il a pour lui monsieur son frère,
Grammont, Nevers, Lavau, Caligula, Néron,
Et le gros Charpentier, dit-on.

(*Voyez* l'*Histoire de l'Académie*, par M. l'Abbé d'Olivet, tom. II, pag. 305, et les auteurs cités.)

ISAAC (1163 *ou environ*), Anglais d'origine, moine de Citeaux, et depuis abbé de l'Étoile en Poitou, du même ordre, contemporain de saint Bernard, dont il parle dans un de ses sermons sur l'Assomption, fut un des esprits les plus brillans du douzième siècle : il s'appliqua très sérieusement à la méthaphysique. On peut dire qu'il y fit des découvertes d'autant plus estimables qu'elles étaient plus solides et plus d'accord avec la raison qu'un grand nombre de subtilités dont ce siècle fut plutôt accablé qu'éclairé. Il se conduisit par des principes si justes, que sa méthaphysique se trouve d'accord avec les règles de la foi. C'est ce qu'on peut voir dans son *Traité sur l'Ame*, où il raisonne avec beaucoup de justesse, tant sur ce qui regarde l'ordre naturel que sur ce qui est relatif à l'ordre surnaturel et divin. La définition qu'il donne de l'âme est si exacte que nos modernes après bien des réflexions, et un nombre infini d'écrits sur cette importante matière, n'en donnent pas une autre que celle qu'apporte l'abbé Isaac. Outre son *Traité de l'Esprit et de l'Ame*, on a encore de lui une *Lettre sur le Canon de la Messe* : on trouve cet écrit dans le Spicilège de Dom d'Achéry, tom. I,

où ce savant bénédictin l'attribue par erreur à Isaac, évêque de Langres, comme il l'a reconnu lui-même dans la table du treizième volume, page 33 et plusieurs sermons. Les continuateurs de Dom Rivet ont déjà parlé de cet auteur avec estime, et sans doute ils donneront des instructions plus étendues sur sa personne et ses écrits.

(*Voyez* l'*Histoire littéraire de la France*, tome IX, page 190 et page 203; — GRANCOLAS, dans sa *Critique abrégée des Auteurs ecclésiastiques*, tome II, douzième siècle, page 300; — les auteurs du *Gallia christiana*, diocèse de Poitiers, et le Spicilège, au lieu cité.)

ISAMBERT (ANSELME) (1564), naquit à Thouars en Poitou au commencement du seizième siècle : il fit son droit à Poitiers, dont les professeurs étaient alors dans une grande réputation, et alla ensuite à Paris. Il a travaillé sur une matière bien vaste, mais d'un fréquent usage. Nous avons de ce jurisconsulte deux dialogues touchant les transactions : Ils ont paru sous ce titre : *Dialogi duo de Transactionibus apud Pandectas*, à Paris, in-8°, chez Martin le jeune, 1564.

(*Voyez* le supplément de la *Bibl. de Gesner*, par DUVERDIER.)

J.

JAMET (LYON ou LÉON) (1550), seigneur de Chambrun, secrétaire de madame Renée de France, fille de Louis XII (1), naquit à Sussy en Poitou, d'une famille noble. Il s'engagea de bonne heure dans le parti des Novateurs; il fut même un de ceux qu'on proscrivit, et qui furent obligés de s'éloigner. La protection de la duchesse de Ferrare le mit à l'abri des recherches et des châtimens. Il était intimement lié avec Marot qui lui adresse quelques pièces de poésie, et en particulier deux pièces qu'il intitule *du Coq à l'Ane*. Leur union et la manière dont lui écrit Marot font voir qu'ils se ressem-

(1) Née en 1509, mariée en 1527, avec Hercule II d'Est, duc de Ferrare, morte à Montargis, en 1575.

blaient beaucoup du côté de l'esprit et des mœurs ; et que le symbole de foi de Jamet n'était pas plus chargé d'articles que celui de Marot. Dans une de ses épîtres ce dernier le prie de lui rendre quelque service important, qu'il n'explique pas ; mais pour l'y engager, il lui conte la fable du Lion et du Rat, qu'il termine par ces vers (1) :

Or viens me voir, pour faire le lion ;
Et je mettrai peine, sens et étude
D'être le rat exempt d'ingratitude :
J'entends si Dieu te donne autant d'affaire
Qu'au grand lyon : ce qu'il ne veuille faire.

Dans cette épître il se sert du style ordinaire à ceux qui déclamaient contre les pratiques de l'Église catholique.

Je ne t'écris d'abus trop abusant ;
Tu en fais prou (2), et si n'en vas usant.

Il ajoute :

Je ne t'écris des dames de Paris ;
Tu en fais plus que leurs propres maris.

Ces vers me paraissent décider de la doctrine et des mœurs de Jamet. Une autre preuve de sa manière de penser en religion se tire de ceux-ci de l'épître du *Coq à l'Ane*, qui suit celle dont nous avons parlé.

A Rome sont les grands pardons ;
Il faut bien que nous les gardons
De dire qu'on les appetisse,
Excepté que gens de justice
Ont le temps avec les chanoines.
Je ne vis jamais tant de moines

(1) Suivant *Thomas Sybilet* dans son Art poétique, Marot fut l'inventeur de cette espèce de satire. *Voyez* l'*Art poétique français*, pag. 65, édition de 1548.

(2) Trop ou beaucoup.

Qui vivent, et si ne font rien.
L'empereur est grand Terrien, etc.

Il y a dans cette lettre, et dans une autre en même style, quantité de pareils traits. Elle est suivie d'une épître de Jamet, où malgré la gêne de la mesure des vers de quatre syllabes, et quatre rimes redoublées, ou si l'on veut, de huit syllabes avec une rime au milieu, et à la fin pareille dans les deux vers, on ne laisse pas de trouver un air naturel et beaucoup d'aisance. Il reproche à son ami Marot, le silence qu'il garde avec lui. Voici les premiers qui feront juger du talent de Jamet, dans cette espèce de poésie, si l'on peut appeler talent l'art de réussir dans ce qu'un ancien appelle, avec tant de raison, des bagatelles difficiles : *Nugæ difficiles.*

Mais voirement, ami Clément,
Tout clairement dis-moi comment
Tant et pourquoi tu te tiens quoi (1),
D'écrire à moi qui suis à toi ?
T'ai-je laissé par le passé ?
T'ai-je offensé ou courroucé ?

Cette lettre finit ainsi. Il parle de lui-même :

C'est à Ferrare au huitième an
De la sienne proscription.
Mais à la tienne intention,
Que ce soit le dernier. Amen (2).

La Croix-du-Maine dit qu'il a fait plusieurs poèmes français qui n'étaient pas encore imprimés. Il fleurissait, dit-il, en 1550. Suivant les apparences, il était déjà avancé en âge. Charles Fontaine, poète du même temps, parle aussi de Lyon Jamet. L'estime seule de Marot, et la protection dont l'honora la duchesse de Ferrare font son éloge du côté de l'esprit ; il paraît même que le duc de Ferrare l'employa dans

(1) Quoi ou *Coit*, du latin *quies*, *quietus*.
(2) On prononçait Aman.

des négociations importantes. On apprend dans la quatorzième (1) lettre de Rabelais, qu'il a fait un voyage à Rome pour concilier ce duc avec le pape, au sujet de l'investiture de ses terres, pour laquelle sa sainteté demandait des sommes considérables, et un aveu plus étendu que les précédens.

(*Voyez* Marot, tome I, page 117 et suivantes, et page 169 et suivantes de l'édition de 1702. La Croix-du-Maine et les auteurs cités.)

JEAN AUX BELLES-MAINS (1198) (*de Bellis Manibus*) ou de Bellisme, suivant l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique du Diocèse de Lyon* (2), était originaire d'une ancienne famille du Poitou, mais il naquit en Angleterre, et y fut élevé au rapport de Jean de Salisbury, évêque de Chartres, épître CLXXXII. Il fut d'abord trésorier de l'église cathédrale d'York. La réputation qu'il s'acquit du prélat le plus savant et le plus pieux de son temps engagea l'église de Poitiers à le prendre pour son évêque. Il fut élu et passa en France l'an 1162 ; il assista en qualité d'évêque de Poitiers au concile d'Alby, l'an 1176, et au troisième concile de Latran, 1179. Il eut pendant son épiscopat à Poitiers, quelques démêlés avec Pétronille de Chémillé, première abbesse de Fontevrault, au sujet de l'indépendance de l'ordinaire qu'il lui contestait. Alexandre III apaisa le différend, et Jean, évêque de Poitiers, donna le droit et les prérogatives d'église paroissiale à la chapelle de Saint-Michel, qui était dans le cimetière de Fontevrault, et la rendit indépendante de l'église de Ruffec. En 1182, il fut élu archevêque de Narbonne. Il alla à Rome pour y faire confirmer son élection ;

(1) Page 35 de l'édition de 1710.

(2) Ou de Bellesme, suivant dom Rivet. En adoptant ce dernier sentiment, il faudra faire notre prélat originaire du Perche, et des anciens comtes de Bellesme : une Mabile de Bellesme, épousa Roger de Montgommery, comte de Scrobestury, régent d'Angleterre et de Normandie, pendant le voyage de Guillaume-le-Conquérant en Orient. Louis et Scévole de Sainte-Marthe ont suivi ce sentiment. Dom Denys l'a rejeté, dom Rivet l'adopte.

mais l'église de Lyon, qui était vacante, l'ayant demandé pour son archevêque, Etienne, évêque de Tournay, lui écrivit (1) pour l'engager à préférer le siége de Lyon à celui de Narbonne. Jean se rendit aux prières de son ami et aux vœux de l'église de Lyon. Le pape Lucius III, successeur d'Alexandre, le confirma archevêque de Lyon, et le fit son légat apostolique en plusieurs occasions. En 1192, il érigea et dota en partie le chapitre de Fourvière à Lyon en l'honneur de la sainte vierge et de saint Thomas, archevêque de Cantorbéry : quelque temps après, il quitta le siége de Lyon pour entrer chez les religieux de Clairvaux. Ce fut là qu'il se livra tout entier à l'étude et aux pratiques d'une piété tranquille et dégagée des soins de l'épiscopat. Il mourut vers la fin du douzième siècle sous le pontificat d'Innocent III, élu en 1198, le 6 septembre, suivant le *Martyrologe des Gaules*, ou le 24 avril, suivant l'*Obituaire de Lyon*, qui est peut-être relatif à sa retraite. Il fut en grande relation de lettres avec Innocent III, auquel il proposa différentes questions sur le saint sacrifice de la messe. Ce pape y répond dans la *Décrétale cum Marthæ* (2), sur la célébration de la messe.

Le commerce de Jean aux Belles-Mains avec ce savant pape annonce qu'il était lui-même savant : ses emplois dans l'église, où il travailla plusieurs années avec les plus illustres prélats de son temps, pour la conversion des hérétiques Albigeois, confirment les éloges qu'on peut lui donner, et que lui donnent en effet les auteurs qui en parlent, et entre autres Robert du Mont dans sa *Chronique*, où il le qualifie *d'homme éloquent et d'une érudition fort étendue*. Il mérite donc une place distinguée dans ce recueil.

(*Voyez* les *Epîtres* de Jean de Salisbury, évêque de Chartres, lettre CLXXXII ; — Celles d'Etienne, évêque de Tournay, lettre XCII ; — La *Chronique* de Robert du Mont ;

(1) C'est la quatre-vingt-deuxième de ses lettres.
(2) *Decretal. Gregor.*, lib. III, tit. 41.

— Le P. LA MAIN-FERME, *Clypeus Fontebraldensis*, tome II, page 494; — *Annales d'Aquitaine*, de BOUCHET, page 153; — Les Auteurs de la nouvelle édition du *Gallia Christiana*; la suite chronologique des *Evêques de Lyon* ou l'*Histoire ecclésiastique de ce diocèse de Jean-Marie de la Mure*, page 166 et suivantes.)

JOYEUX (PIERRE) (1600), médecin, natif de Loudun, où son père exerçait la même profession, a suivi les traces d'un grand nombre de ses confrères qui ont plus honoré Apollon en qualité de divinité des poètes, que comme Dieu de la médecine. Sainthe-Marthe, qui a fait son éloge, dit qu'il était philosophe littérateur, poète et médecin. Il n'aurait tenu qu'à lui, ajoute-il, de se faire une grande réputation dans la médecine, s'il n'eut préféré une condition médiocre dans sa patrie à celle qu'il aurait pu se faire en la quittant. Il aimait Loudun, il négligea d'autres établissemens. Son mérite le distingua pourtant de ses compatriotes. Henry de Bourbon (1), prince de Dombes, qui eut occasion de le connaître lorsqu'il alla en Bretagne pour arrêter les progrès du duc de Mercœur et des Espagnols, le prit à son service. Lorsque Scévole de Sainte-Marthe alla dans l'armée de Bretagne en qualité de trésorier général de cette armée, Joyeux (1) et lui passèrent dix mois ensemble. Quelques soins que demandât l'emploi de Sainte-Marthe, un génie aussi actif que le sien avait encore bien des momens à donner aux muses. Il trouvait

(1) Fils de François, duc de Montpensier et de René d'Anjou, appelé le prince de Dombes, pendant la vie de son père, et depuis duc de Montpensier, né à Mézières en Touraine, en mai 1573, et mort à Paris en 1608.

(1) Et René Bouchet, sieur d'Ambillou, neveu de Scévole de Sainte-Marthe, fils d'Etienne Bouchet, sieur d'Ambillou, conseiller au siége royal de Saumur et de Marguerite de Sainte-Marthe. René naquit en 1560, à Saumur en Anjou, étudia les humanités à Paris et le droit à Poitiers. Il succéda à son père dans sa charge de conseiller. Il avait un frère, Jacques Bouchet et une sœur, Nicole Bouchet, qui épousa Jean Grimaudet, procureur du roi de l'élection d'Angers. Nous avons plusieurs poésies de ce sieur d'Ambillou.

dans les entretiens de Joyeux, de quoi satisfaire ses goûts. Il lui communiquait ses travaux littéraires, Joyeux lui communiquait les siens ; chacun rimait de son côté. Le premier a exprimé avec bien des grâces l'obligation qu'il avait à son ami, non-seulement dans son éloge, mais encore dans une ode latine qu'on trouve dans le premier livre de ses *Lyriques*, page 118 de l'édition de 1606. Il regarde comme un présent du ciel, le bonheur qu'ils ont de se voir réunis ; tantôt, dit-il, c'est l'histoire des anciens généraux qui nous occupe, tantôt c'est la recherche des causes et de leurs effets. Le souvenir de notre chère patrie nous revient dans l'esprit.

Nunc ergo vetusta citarè,
Facta præstantum Ducum ;
Nunc lubet rerum latentes
Quærere ortus. . . . . .
Sæpè et meminisse remotæ,
Patriæ absentes juvat,
Urbis et nostra superbæ
Persequi primordia ab usque novo
Gentis emergentis ortu.

Ce fut pendant cette campagne que Joyeux fit le poëme de la *Constance de Job*, et quelques autres poésies sacrées. Quelques années auparavant, il avait traduit en vers français le célèbre poëme de Fracastor, connu sous le titre de *Syphilis*. C'est une vraie perte que cette traduction faite par un homme du métier qui était en état d'exprimer toute la force et tout le sens de l'original. Il est vrai que la langue française a bien changé de face depuis Joyeux, mais au moins sa traduction servirait-elle d'un commentaire à ce poëme. Il traduisit aussi en vers la *Pédotrophie de Sainte-Marthe*, qu'on peut regarder comme le très digne pendant de la *Syphilis* de Fracastor. Joyeux ne se livrait pas tellement à la poésie française, qu'il négligeât la latine et même la prose en cette langue. Au jugement de son ami, il réussissait également dans l'un et l'autre genre. On ne peut, dit-il, rien voir de plus poli, rien de plus achevé

que ce qui partait de sa plume soit en prose, soit en vers. Les malheurs des temps, ou la négligence de ses héritiers nous ont ravi ces excellens morceaux; Joyeux mourut à Paris d'une fièvre maligne sur sa cinquante-unième année; il se trouve quelques petites pièces de lui dans les OEuvres de Sainte-Marthe: je crois que le lecteur les verra avec plaisir. Elles le mettront en état d'apprécier les louanges qu'il lui a données dans l'édition in-12 de 1606. On trouve ce distique à la fin d'un avis au lecteur; il a été retranché des postérieures sans beaucoup de raison. Tout le monde sait que Sainte-Marthe ne s'est pas fort étendu dans ses éloges, et qu'il a préféré les fleurs aux fruits: Joyeux excuse ainsi l'auteur:

Desine scriptoris brevitatem carpere, lector;
Non scribit vitas ille, sed elogia.

Il lui adressa ce sonnet sur ses poésies diverses:

SONNET.

Si les divers accords ravissent notre oreille,
Et si nous estimons seulement le pinceau,
Qui de traits différens enrichit le tableau,
Pour contenter notre œil d'une rare merveille,

A bon droit, cher Scévole, on dira non pareille,
La muse qui t'ayant en son docte coupeau,
De diverses douceurs nourri dès le berceau,
Te fait ore (1) imiter l'industrieuse abeille.

Ainsi ce grand ouvrier (2) a voulu que les cieux
Fussent pour leur beauté riches de divers feux.
Dans la diversité gît la beauté du monde;

(1) Aujourd'hui.
(2) Ce mot a été longtemps de deux syllabes, ainsi que bouclier, sanglier, etc. Les auteurs de la critique du *Cid* blamèrent Corneille d'avoir fait ces mots de trois syllabes.

Et qui pourra compter tout ce qu'a l'Univers
De divers et de beau, celui peut en tes vers,
Conter tous les beaux traits de ta muse féconde.

Quand on réfléchira que ces vers ont près de deux cents ans, on en jugera assez favorablement pour estimer le style de Joyeux, et regretter même la perte de ses ouvrages.

JUSTE, abbé de Charroux, en Poitou (en 815), fut un de ceux qui ranimèrent l'étude des lettres presque anéantie au neuvième siècle, où il vivait. Les liaisons qu'il avait avec l'homme le plus savant de son temps, font présumer qu'il n'était pas lui-même sans quelque science. Ce savant, ami de Juste, était Claude, chef ou modérateur de l'école du Palais établie par Charlemagne, lequel devint dans la suite évêque de Turin. Ce même Claude lui dédia une explication, ou des commentaires sur saint Mathieu, qu'il avait entrepris à la prière de l'abbé de Charroux. Ce titre est le seul qui nous autorise à parler de Juste; mais on pardonnera la place que nous lui donnons à la stérilité du siècle, qui ne nous met pas en état de choisir. Dom Rivet parle de lui vers l'an 815.

L

LAMBERT (Michel), (1682), maître de la musique de la chambre du roi, mérite bien que nous répandions quelques fleurs sur son tombeau. Illustre dans un art qu'on peut appeler la *Poésie de l'oreille*, un musicien est un véritable auteur: il plaît, il touche, il saisit avec autant de force que l'écrivain le plus parfait. Le pouvoir des sons et de la cadence a même sur l'esprit un effet encore plus absolu que celui des mots joints au plus beau sens. Si quelqu'un est insensible à l'harmonie qui résulte des accords des tons, on peut en conclure une imperfection d'organes; mais ce n'est pas ici la place de faire l'éloge de la musique, contentons-nous de faire celui de notre musicien; mais toujours guidés par la vérité qui nous fait voir le mérite de ceux dont nous

parlons, sans nous aveugler sur leurs défauts; bien persuadés que ce n'est pas peindre l'homme que d'en faire un tableau où il ne se trouve point d'ombres.

Lambert naquit en 1610 à Vivonne, petite ville distante de quatre lieues de Poitiers. Il vint fort jeune à Paris, et eut le bonheur de trouver une entrée chez le cardinal de Richelieu qui voyait avec plaisir des talens à développer dans ses compatriotes. Le jeune Lambert jouait très bien du luth et du tuorbe; il accompagnait les sons de ces instrumens d'une voix où brillaient le goût et les grâces les plus délicates. La musique n'était point encore à ce degré de perfection où elle arriva peu de temps après: pour peindre l'état où elle était et en même temps les talens de Lambert, servons-nous du pinceau d'un homme très intelligent: c'est ainsi que s'exprime l'auteur du poëme de la musique, après avoir parlé d'*Orlando Lasso*, des deux Claudins et d'Aucoûteaux, il dit:

Boisset fut le premier qui, le siècle passé,
Composa des chansons d'un style plus sensé.
Des traits passionnés il peignit la tendresse,
Dans les bachiques jeux il sema l'allégresse.
Le Camus pour séduire, et le cœur, et les sens,
N'exhala que des airs plaintifs et gémissans;
Et des tendres oiseaux empruntant le langage,
De ses nouveaux printemps introduisit l'usage.
Lambert qui les suivit, sur un ton doucereux,
Dans le bel art du chant les surpassa tous deux.
Il fit porter des sons conduits avec prudence,
Apprit à soutenir, et battre la cadence;
Par des doubles fréquens il exerça la voix.
Il la sut rendre ferme et légère à la fois.
Mais ainsi qu'au défaut de beauté naturelle,
Des charmes imposteurs font briller une belle,
Ses airs n'ont ébloui que par un chant fardé,
Sur l'art de les chanter tout leur prix est fondé.
La basse n'est jamais juste ni régulière,
Ses doubles sont marqués à la même manière;
Et malgré son recueil, que Ballard vendit cher,
Phébus a décidé qu'il n'avait fait qu'un air.
Tel fut le goût français dans son adolescence....

Un sonnet de Perrin, qu'on trouve tout entier dans le Parnasse Français de M. Titon du Tillet, et une épigramme de Colletet, qui y est jointe, prouvent les talens de Lambert pour le luth et le tuorbe, instrumens très à la mode. On ne connaissait pas alors les défauts da sa composition ; sa réputation lui fit obtenir la charge de maître de la musique de la chambre du roi. Tout ce que la cour avait de plus brillant et de plus élevé brigua l'honneur de l'avoir pour maître, et de prendre de lui des leçons de tuorbe : sa maison était une académie où se trouvaient les gens de la première qualité, et tous ceux qui se piquaient de quelque goût ; on le suivait même jusqu'à une maison de campagne qu'il avait à Puteau-sur-Seine, à deux lieues de Paris ; après cela, ce ne sera rien dire d'étonnant que de dire qu'on ne croyait point faire de partie agréable, si Lambert n'y était. On se l'arrachait ; heureux le grand seigneur qui pouvait l'avoir à sa table ! C'est ce que confirmeraient les vers de la troisième satyre de Boileau si l'on en doutait. C'est ainsi qu'il fait parler le héros de la satyre qui vante le repas qu'il offre :

Molière avec Tartuffe y doit jouer son rôle ;
Et Lambert, qui plus est, m'a donné sa parole.
C'est tout dire en un mot, et vous le connaissez.
Quoi ? Lambert ! Oui, Lambert, à demain, c'est assez.

On voit par ces vers que non seulement Lambert allait d'égal avec Molière, mais qu'il était encore plus difficile de l'avoir, et si j'ose ainsi parler, qu'on s'en *faisait plus de fête*. Perrin, poëte très médiocre, mais pourtant l'auteur des premiers opéras, Boisrobert, Quinault, et surtout Benserade lui fournissaient les paroles des airs qu'il composait. Il vécut assez longtemps pour se voir effacé par Lully, étant mort après ce grand musicien, en 1696, âgé de 86 ans : il fut inhumé dans l'église des Petits-Pères, sous la tombe du même Lully (1) qui avait épousé sa fille unique. On a quel-

(1) Mort en 1687.

ques recueils des œuvres de Lambert dont un fut gravé en 1666, un autre plus complet en 1689, in-folio, chez Christophe Ballard ; on a aussi de lui quelques petits motets, et des leçons de ténèbres d'un goût fort délicat.

(*Voyez* le *Parnasse français* et les auteurs cités.)

LANGLOIS (Pierre) (1583), écuyer, sieur de Belestat, médecin du duc d'Anjou, frère de Charles IX et son successeur, sous le nom de Henri III, était d'une famille noble et distinguée du Lodunois; ce que j'apprends des vers qu'il adresse au sieur de Belestat son frère. Dans l'ouvrage dont je vas parler, pag. 86, il lui dit :

De nos ayeux vous tenez la noblesse,
Et vous prenez la douce liberté
De votre esprit, qui meû de gentillesse,
Loin du vulgaire a son vol écarté.

Une conversation qu'il eut avec François Duplessis de Richelieu, père du célèbre cardinal de ce nom, donna occasion à deux ouvrages qu'il publia. On parlait du blason et de l'origine des armoiries. Belestat prétendit *que la façon des armoiries*, pour me servir de ses termes, *est au tout hiéroglyfique et égyptienne.* Il montra même le projet d'un ouvrage qu'il voulait faire sur cette matière. Il l'exécuta et composa une espèce de dissertation qu'il intitula : *Discours des hiéroglyphes des Egyptiens, emblêmes, devises, et armoiries.* Cet ouvrage fut imprimé à Paris, chez Abel Langelier, en 1583, avec une lettre dédicatoire à M. Philippe Hurault, comte de Chyverni, chancelier des ordres du roi, garde des sceaux de France, gouverneur du Lodunois. Il annonce *son système hiéroglyfique* dans cette lettre, et tire le fond de l'éloge du protecteur des quatre soleils qui étaient dans ses armes, qui *signifiaient*, dit l'auteur, *l'éclat lumineux des quatre vertus essentielles à l'homme destiné aux grandes affaires.* La date de la lettre est à Loudun, le premier juillet 1583 ; *Pierius Valerianus* lui fut d'un grand secours, il ne le dissimule pas. Il commence son discours par les emblêmes dont se servait

l'ancienne philosophie pour envelopper ses maximes. Les Egyptiens, soit faute de caractères, ou par mystère, écrivirent *emblématiquement*, et se servirent de figures d'animaux, de plantes, etc., qu'on a appelés *hiéroglyphes*. L'auteur pense avec raison que ce n'était que pour rendre la religion et les dogmes philosophiques plus respectables par ces voiles mystiques. Il donne des exemples. Il parle de ceux qui ont travaillé à les expliquer, comme *Orus Apollon*, égyptien, le premier de ceux à qui nous avons cette obligation. En disant que les Egyptiens ont été imités par les plus célèbres philosophes, tels que Pythagore, Platon, il prend de là occasion de répandre la bile la plus noire sur les alchimistes, et sur *Paracelse* qu'il traite *d'hérétique, d'imposteur, de furieux, d'athée, de vilain chien de Paracelse, d'ivrognecord, sale et gourmand qui s'ivrait dans les cabarets et tavernes avec des vilains comme lui*. Il passe aux figures employées dans l'Écriture et dans les prophètes, prouve l'utilité des obscurités qui s'y trouvent; cela le conduit à expliquer une partie des Dits dorés de Pythagore, et l'usage des emblêmes en Grèce et à Rome. Il explique la vraie signification du mot grec *emblême*, parle de ceux d'Alciat, des qualités qu'ils doivent avoir pour être justes, de la différence de l'emblême à l'énigme; il explique la nature de la devise; peu de princes et peu de capitaines, dit-il, ont été sans avoir une devise particulière, soit pour se faire connaître dans une action, soit pour indiquer leur caractère et leur valeur. Ces devises sont devenues héréditaires, de là les armoiries et le blason. Il détaille les devises des anciens héros et des peuples, d'après Homère, Hérodote, Virgile et les autres poètes et historiens qu'on peut citer en cette occasion. Notre auteur critique sans ménagement ce qu'il trouve en son chemin qui le choque. Corneille Agrippa (1), qui a référé les figures des ours, des loups, des aigles que portaient les anciens sur leurs casques ou dans

(1) Dans son fameux traité latin de l'*Incertitude*, ou de *la Vanité des Sciences*.

leurs enseignes, à la vanité et à l'orgueil, n'est pas mieux traité que le pauvre Paracelse. *C'est un mauvais plaisant qui méritait avoir le fouet dans une cuisine. C'était un bouffon, un coquin, un impudent, qui est mort comme il a vécu.* Il le laisse là, et passe aux devises de Pompée, de Sylla, d'Alexandre, d'Auguste, de Mécène et de Vespasien, d'où sont sans doute, dit-il encore, venues nos armoiries. Il prescrit des règles pour les devises; elles doivent avoir, dit l'auteur, *un corps et une âme qui symbolisent. Le corps doit être connu, le mot couvert, presque ambigu, sententieux, subtil, en beau langage, étranger à celui qui porte la devise.* Ses préceptes sont en général fort sensés. Il critique les devises qu'on ne peut traiter que de *rébus* (1) *de Picardie.* Après avoir parlé du recueil de Paul Jove, il promet de réunir un jour toutes celles de nos rois, princes, etc., avec l'explication historique. Je ne sais s'il a exécuté ce projet qui aurait son mérite. Il compare les pièces de nos armoiries aux récompenses distinctives accordées à la vertu et au courage chez les Romains; il critique le sentiment de Paul Jove qui fixe l'origine du blason au temps de Barberousse, et dit que les armoiries ont été de tout temps; il revient sur ses pas pour le prouver. *C'est*, dit-il, *se tromper que de croire que les lys n'aient pas été les premières armoiries de France, et de leur substituer trois crapauds, trois couronnes, trois croissans.* C'étaient des devises *particulières à quelques rois, comme un porc-épic à Louis XII, une salamandre à François Ier, un croissant à Henri II, deux mondes à François II, deux colonnes à Charles IX, trois couronnes à Henri III. En qualité de vainqueurs des Goths, qui portaient trois grenouilles ou crapauds, nos rois ont pu les prendre; comme vainqueurs des Danois, trois couronnes.* Il remarque qu'on voit encore à Bayonne, sur le frontispice

(1) Voyez-en des exemples dans les bigarrures du sieur *des Accords.* Le goût en a longtemps régné en France : Charles VII a porté dans ses drapeaux la lettre K, la figure d'un cigne, et la lettre L, parce qu'il aimait une jeune demoiselle appelée Kassignelle, ou Cassignelle. Je crois que Rabelais a fort contribué à faire disparaître ces rébus par la critique qu'il en a fait dans son roman.

d'un portail, à la porte Saint-Nicolas en allant à Saint-Jean-de Luz, deux anciens écussons taillés en pierre. Sur l'écusson à droite il y a trois fleurs de lys, à gauche trois crapauds : c'était un fait à vérifier. Il relève après ces remarques et quelques autres, l'ordre de la noblesse dans l'état, et les distinctions que les différens peuples lui ont accordées. Mais il veut que le courage et la vertu constitue cette noblesse ; cependant il distingue l'ancienne d'avec la nouvelle ; après l'éloge de l'ancienne et vraie noblesse, il passe à la critique de ces gentilshommes *qui ne virent onc fumer autre cheminée plus loin que celles de leur village, et sans avoir jamais rien vû ni rien sû, ne savent quasi en quelle partie de leur corps ils ont la tête assise.* Il excite la noblesse à l'étude, et lui montre, par l'exemple de Barthole, anobli par l'empereur Charles IV, que les lettres illustrent comme les armes.

On peut dire que, si tout n'est pas exact dans la dissertation de l'auteur, il y a pourtant de l'érudition, un système suivi, et assez de précision pour être encore lu avec plaisir.

A cet ouvrage il en joignit un autre imprimé la même année à Paris, aussi in-4°, 112 feuillets, sous ce titre : *Tableaux hiéroglyphiques pour exprimer toutes conceptions à la façon des Egyptiens, par figures et images des choses, au lieu de lettres, avec plusieurs interprétations des songes et prodiges.* Il fut dédié à M. de Richelieu (1), conseiller d'état, prévôt de son hôtel et grand prévôt de France. La fin d'un sonnet qui précède l'épître dédicatoire renferme l'anagramme *de François du Plessis : foi aus princes des lys.* La lettre est aussi datée du 1er juillet 1583. Cet ouvrage est divisé en 54 chapitres, qui contiennent chacun une explication de différens animaux, plantes, astres, ou telle autre figure employée dans les emblêmes des anciens. Avant cette explication se trouve toujours une pièce de vers plus ou moins longue, que l'auteur adresse à un patron ou à un ami (2), accommodant son com-

(1) François, père du cardinal.

(2) Ce sont presque tous illustres Poitevins à qui ces tableaux sont adressés.

pliment aux figures dont il présente l'explication. Par exemple le IX[e] tableau hiéroglyphique du porc et du sanglier est dédié à M. de Racan (1). Voici les vers :

Des présens par moi consacrés
A mes amis plus honorés,
Ici sera votre partage,
O Racan, l'honneur de notre âge.
Le sanglier brave et courageux
De votre valeur est bien digne;
Mais quant au porc vil et fangeux
Renvoyez-le à votre cuisine.

C'était un moyen pour dédier un livre à bien du monde. Les vers de l'auteur sont supportables pour le temps. Il y a de l'esprit et de l'adresse dans la plupart de ces petites dédicaces ; mais le mérite du livre consiste dans les explications qu'il donne, où l'on trouve quantité de choses utiles à ceux qui se livrent au goût des médailles et à l'étude des gravures et des bas-reliefs qui ont triomphé de l'injure des temps. Les mythologues y peuvent aussi faire quelque profit. L'auteur est court dans ses explications, net et assez précis.

La qualité de médecin que je lui ai donnée est prouvée par l'épigramme que lui adresse Sainte-Marthe, page 157 de ses poésies mêlées de l'édition de 1573.

AU SEIGNEUR DE BELESTAT,

MÉDECIN DE MGR (2), FRÈRE DU ROI.

La vertu cachée en la nuit,
De la paresse peu diffère ;
Voilà pourquoi la tienne fuit
Du pays l'ombre casanière ;
Et afin que mieux elle éclaire
D'un jour qui vainque le sommeil,
Du prince elle prend sa lumière,
Qui de la France est le Soleil.

(1) Père du poète célèbre de ce nom, et poète lui-même.
(2) Depuis Henri III.

Il paraît, par les vers du 17e tableau hiéroglyphique adressés à Duplessis Mornay, que Pierre Langlois était protestant. Le lecteur en jugera.

Quel est ce bel esprit monté
Sur l'aigle de la piété,
Qui si haut loin de nous s'envole?
Heureux vraiment sera celui
Qui saura si bien comme lui,
Changer la terre pour le pôle.

LAVAU (Guillaume de), (1603), avocat au parlement de Paris, où il a longtemps suivi le barreau, était d'une ancienne famille de Poitiers (1), ami de Scévole de Sainte-Marthe qui lui adresse même quelques vers français (2). Il s'attacha, en entrant au palais, à M. Servin, avocat-général, et, pour mériter sa protection, lui dédia un petit livre de sa composition intitulé: *Observations de Guillaume de Lavau, avocat en parlement, sur les articles 40, 41, 42, 43, 44, de l'ordonnance de Blois*, imprimées à Poitiers par Jean Blanchet, imprimeur du roi, in-12, 1603, pp. 160.

L'épitre dédicatoire adressée à M. Servin n'apprend rien au lecteur, si non que l'auteur, jeune encore, a composé son ouvrage sur les principes qu'il a trouvés établis dans les ouvrages du grand magistrat auquel il dédie son livre, et dont il fait l'éloge.

La prohibition des mariages clandestins, portée dans les articles de l'ordonnance de Blois de l'an 1579, fait la matière de l'ouvrage. On trouve d'abord le texte des cinq articles de l'ordonnance, ensuite de courtes notes sur l'article 44 tiré du concile de Trente; il rend la raison pour laquelle ce concile n'y est point énoncé: c'est, dit-il, *qu'il n'est pas observé en ce royaume*. Sur l'article 41, il remarque que

(1) Dans la liste des maires de Poitiers jointe aux annales d'Aquitaine de Jean Bouchet, de l'édition de 1644, on trouve Barthélemy Lavau, président de l'élection, maire en 1581.

(2) *Vid.* fol. 81 de ses poésies françaises.

l'ordonnance de 1556, qui permet aux pères l'exhérédation de leurs enfans mariés, sans leur consentement, n'anullait pas le mariage, et n'ôtait pas aux enfans procréés de ce mariage la légitimité. Il ne donnait aux pères que le pouvoir d'une juste punition.

Sur le quarante-deuxième article qui concerne *le rapt de subornation des fils ou fille mineure de 25 ans*, il observe que pour les mâles cette minorité dure jusqu'à 30 ans, que même après être parvenus à cet âge, ils ne sont pas dispensés de demander l'avis de leur père. Sur le consentement du mineur au rapt, il dit qu'il avait vu imposer silence à un avocat qui plaidait pour un fils de famille ravi, et qui *alléguait son consentement au rapt*. M. l'avocat-général Servin dit qu'il ne devait pas être entendu, fondé sur les termes de l'ordonnance.

En interprétant l'article quarante-troisième, il parle d'un arrêt rendu le 22 janvier 1601, par lequel la cour jugea qu'un homme qui avait tiré une promesse de mariage d'une fille, à l'insu de son curateur, avait commis un vrai rapt.

Ces observations sont suivies de quelques questions relatives aux dispositions de la même ordonnance sur les mariages, sur la nécessité du consentement des parties, et sur la nécessité du consentement des parens, qu'il démontre nécessaire de droit naturel et civil.

Il examine, dans la troisième question, si les pères pouvaient exhéréder leurs enfans mariés sans leur consentement dans le droit romain, et distingue les enfans *émancipés* qui n'avaient pas besoin de ce consentement, d'avec ceux qui restaient sous la *puissance de leur père*, qui ne pouvaient s'en passer.

Dans la quatrième, il demande si la naissance des enfans peut rendre indissoluble le mariage contracté contre les dispositions du droit ; il ne résout point absolument cette question qui n'en est plus une aujourd'hui.

Dans la cinquième, qui est la dernière, il prouve que l'or-

donnance comprend *les ayeux, ayeules et autres ascendans* sous les noms de *pères et de mères.*

Ces questions sont suivies de deux plaidoyers qui paraissent être de la composition de l'auteur, en matière de rapt et subornation ; l'un pour la mère d'un nommé *Compagnon*, fils d'un élu de Chartres, demanderesse en rapt ; l'autre pour *Catherine Boquet*, défenderesse.

On trouve dans ces plaidoyers, ainsi que dans les notes de l'auteur, des recueils très curieux sur la matière des mariages clandestins, une littérature étendue et qui brille un peu trop aux dépens du jurisconsulte qu'on aperçoit à peine au milieu du grand nombre de citations dont il est surchargé. Mais c'était le vice dominant du siècle. Un avocat croyait mal étendre la preuve d'une maxime de jurisprudence, s'il ne joignait l'autorité souvent déplacée des SS. Pères et des poètes grecs et latins. On citait, au barreau, Tibule ou Pindare avec autant d'assurance que les auteurs du Digeste.

J'ai fait un extrait un peu étendu de l'ouvrage de G. Lavau, parce que je l'ai regardé comme moins connu qu'il ne mérite de l'être; et que je n'avais point d'autres mémoires sur sa vie que ce que j'en ai dit.

LAVAU (François de Saint-Vertunien), (1608), naquit à Poitiers d'une bonne famille (1) de laquelle était, suivant les apparences, Guillaume Lavau dont nous avons parlé. N. Lavau, son père, était médecin et savant, puisqu'il était en commerce de lettres avec le fameux Michel Servet dont, au rapport de Scaliger, *notre Vertunien avait une cinquantaine d'épîtres écrites par Servet à son père.* Il fut reçu médecin de la faculté de Poitiers, et mourut en cette ville l'an 1608, engagé dans les erreurs des protestants. Il se distingua dans la connaissance des langues savantes et des autres parties nécessaires à former le grand médecin. Il était intimement lié avec

(1) Dans le procès-verbal de la rédaction de la Coutume de Poitou de 1514, comparaît un Jean de Saint-Vertunien, procureur d'office de Saint-Maixent.

Joseph Scaliger, Isaac Casaubon et quelques autres savans. Dans le recueil des lèttres de Joseph Scaliger, on en trouve plusieurs adressées à François Vertunien, datées de *Malval* et de *Touffou*, maisons appartenant à M. Dabin de la Roche-posay ; il s'agit dans ces lettres des noms des plantes corrompus dans *Pline*, dans *Dioscoride*, ou dans les autres anciens naturalistes. Quelques lettres de Casaubon à Vertunien Lavau sont aussi des monumens distingués de leur amitié et de leurs relations. Quand ces preuves seraient solitaires, elles ne laisseraient pas d'attester à la postérité le mérite et la doctrine de Lavau ; mais on en trouve une infinité d'autres. Le président de Thou lui donne, dans ses mémoires (1), la qualité de son ami et de médecin célèbre ; Scévole de Sainte-Marthe lui adresse le serment (2) d'Hypocrate en vers latins. Suivant une remarque de M. l'abbé d'Artigny (pag. 290 du premier volume de ses mémoires de critique et de littérature), ce fut Lavau qui prit la peine de ranger par ordre alphabétique les morceaux détachés du *Scaligerana*, que Sarrau avait copiés sur les mémoires de messieurs Dupuy, et c'est de notre médecin qu'il faut entendre ces mots de l'avertissement au lecteur, *alius vir doctissimus digessit illa in ordinem alphabeticum*. L'auteur de l'observation ajoute que c'est à Lavau qu'on doit le premier *Scaligerana*. Mais une preuve encore plus décisive que ce médecin mérite les éloges que nous lui donnons, est le *Traité des plaies de la tête*, traduit en latin sur le grec d'Hypocrate, et publié sous ce titre :

Hypocratis Coi de capitis vulneribus liber latinitate donatus à Francisco Vertuniano, doctore medico pictaviensi.

Ejusdem F. Vertuniani Commentarius in eumdem, ejusdem Hypocratis textus græcus à Josepho Scaligero J. C. filio castigatus, cum ipsius Scaligeri castigationum suarum explicatione.

Lutet. apud Mamertum patissonium typogr. regium, in officinâ Roberti Stephani 1578, in-8°.

(1) Liv. V, pag. 207, sous l'année 1592.
(2) *Sylvarum lib.* 1°, pag. 199 de l'édition de 1606.

L'auteur dédia son ouvrage au savant *Laurent Joubert*, professeur en médecine à Montpellier, qu'il appelle son père et son cher maître, *patri, præceptorique suo carissimo.*

Lavau n'a point fait difficulté de convenir qu'il doit aux lumières de Joseph Scaliger tout ce qu'il y a de bon dans son livre ; il contient 94 pag. et annonce partout un traducteur éclairé et maître de sa matière. Outre le mérite de la traduction d'un ouvrage fort défiguré dans l'original par les copistes, et l'édition du grec d'Hypocrate, les corrections de Scaliger font du livre un morceau achevé dans son genre.

(*Voy.* les *Opuscules* de JOSEPH SCALIGER et les auteurs cités.)

LAUSON (FRANÇOIS) (1594), fils de Jacques Lauson (1), procureur du roi de la sénéchaussée de Poitiers, et d'Andrée Laurens, naquit à Poitiers en 1527. Il y fit ses études d'humanité et de jurisprudence. Ce fut avec tant de succès, qu'il n'avait encore que dix-sept ans, lorsqu'il soutint avec éclat sa thèse de licencié, et dix-huit seulement lorsqu'il obtint une chaire de Droit dans l'Université de Poitiers, où se trouvaient alors les plus célèbres professeurs qu'eût la France. Il s'était fait une très grande réputation dans la jurisprudence. Le roi, instruit de ses talens, de sa probité et de la noblesse de sa naissance, lui donna l'office de juge conservateur des privilèges de l'Université de Poitiers. Il fut élu maire en 1573. C'était un temps de trouble qui demandait un homme capable des plus importantes affaires. Le Poitou était encore le théâtre des plus fâcheuses scènes des guerres de religion. Ce n'était pas assez d'être grand jurisconsulte, savant et homme de cabinet, il fallait être homme de guerre, présider aux conseils, aux assemblées de la province entière, marcher l'épée à la main à la tête des troupes que le maire conduisait, en sa qualité de capitaine-général de la ville. Il satisfit avec distinction à toutes ces obligations. Il fut même cause du salut de sa patrie, en découvrant les intrigues de la Haye dont nous

(1) Cette famille existe encore aujourd'hui avec distinction dans le Poitou.

avons parlé. Sa parfaite connaissance du droit, son intégrité et la douceur de son caractère le rendirent extrêmement cher à ses citoyens et aux étrangers qui accouraient en foule à Poitiers écouter ses leçons. Il mourut le 18 décembre à l'âge de soixante et sept ans après avoir professé le droit pendant cinquante ans. Il eut de N. Hylboinet sa femme, trois enfans, François Lauson (1), conseiller au parlement de Paris, tige des magistrats de ce nom, dont l'amour pour les sciences a brillé surtout dans le président Lauson, qui avait une des plus riches bibliothèques de son temps. Naudé, Pierre Blanchot et le père Jacob dans leur Traité des plus belles bibliothèques de la France, en ont parlé avec des éloges qui rejaillissent sur le propriétaire de ce trésor. Disons quelque chose de plus, c'est à cette illustre famille que la France a dû son Platon, le célèbre père Mallebranche, fils d'une Lauson (2).

Le second des enfans de François, appelé Jean, se fixa dans sa patrie où il fut trésorier de France ; Joseph le plus jeune fut conseiller au présidial. Ces trois fils ont signalé leur piété par le mausolée qu'ils ont fait élever à François Lauson leur père. On le voit dans l'église de Saint-Porchaire de Poitiers ; il est orné des bustes de François et de son épouse. Sur une table de marbre on lit l'épitaphe qui suit, gravée en lettres d'or et conçue dans un style où l'on a affecté de répandre, par les abréviations que l'on trouve à chaque mot, toutes les obscurités des anciennes inscriptions. La voici telle que je l'ai copiée sur le lieu :

P. M. P.

Illust. V. Fr. Losoni, imò. Soloni. ætat. leg. anar. antecedente, antecess. priv. leg. cons. ac. vind. reg. Pict. urbi Pegaso exerc. præf. qui legal. mil. Comes. illus. Pict. undè subiit. Obiit (3) *XI kal. jan. MDXCIV. an. æt. LXVII.*

(1) Reçu suivant Blanchard, *page* 97, le 18 janvier 1581.

(2) Catherine Lauson, épouse de Nicolas Mallebranche, père du philosophe, né le 6 août 1638.

(3) Banchereau que j'ai suivi, dit le 18 décembre qui serait le 15 des Kal. de Janv. au lieu du 22, qui est la date marquée sur l'épitaphe.

Max. bon. omn. mœr. Hylboyneta. ux. C. tresque filii sup. bene de Patr. B. de Patr. et Rep. cui in præcipuis honorib. serv. mær. P. (1).

Je ne connais de Lauson que des cahiers manuscrits dont on trouve quelques parties dans la Bibliothèque des avocats du parlement de Paris ; mais je ne le regarde pas moins comme un des plus savans jurisconsultes du Poitou. J'ai plusieurs témoins qui déposent en ma faveur. Scévole de Sainte-Marthe, en lui dédiant une pièce en vers latins sur la mort du fameux Brissac, s'exprime ainsi dans un envoi qui suit cette pièce, p. 73 des vers mêlés du recueil de 1573 :

Lausoni, ab Ausoniâ merito qui nobile nomen
Ducis, ab Ausoniâ quod data jura tenes.

Gilbert Banchereau, dans une élégie sur la mort de François Lauson, l'appelle la gloire et l'appui de sa patrie.

Qui columen nostræ, qui decor urbis eras.

Il égale le malheur de sa perte à la mort de Cujas.

Ah! nimiùm citò rapte tuis concivibus, heu! heu!
Francisce Orphæâ Lausoni flende lyrâ.
Sic rapitur Gallis doctus Cujacius arvis.

Enfin Adam de Blakvod, dont nous avons parlé, conseiller au présidial, poète et jurisconsulte a consacré à la mémoire de Lauson deux épitaphes, l'une en vers et l'autre en prose, où il fait l'éloge de sa doctrine avec des expressions qui montrent qu'il en était très persuadé. Nous donnerons

(1) Je crois qu'on doit la lire ainsi :
Illustrissimo viro Francisco Losoni, imò Soloni ætatis, leges Anarchiâ antecedente, Antecessori privarum legum, Consiliario ac Vindici Regio, Pictonum Urbis Pegaso, exercituum Præfecto, qui legalis Militiæ Comes, illustravit Pictones unde subiit. Obiit XI Kalendas Januarias, anno 1594, ætatis 67, Maximo bonorum omnium mœrore. Hylboyneta uxor Carissima tresque filii superstites bene de Patre, bene de Patriâ, et Republicâ cui in præcipuis honoribus servantur mœrentes posuère.

un extrait de la pièce en vers, quelque belle qu'elle soit, sa longueur pourrait rebuter. Elle contient soixante et dix vers.

Lauso jacet modici clausus sub pondere Cippi,
Illustri tot jàm qui replet nomine terras.
Moribus haud melior, nec jure peritior ullus
Vixit, nec genii cui vena benignior artes
Ingenuas vitæ fudit mortalis in usum.
Ætatem quarto decorarunt pilea lustro
Doctori legum nodos, mirante senatu,
Solventi, juvenum rupit subsellia plausus
Doctorumque chorus, fœcundæ præmia linguæ.
Tàm matura stupet, Juvenili pendet ab ore
Docta Themis. . . . .
Sacrilegos auri montes constare pudendis
Artibus, et fœdè miseram deglubere plebem :
Quid mystæ? Petrum liquere, magumque Simonem
Adscivere ducem Scortis ut pabula quærant,
Antetulere focos aris, et sæcula cœlo.
Hæc oculis, animoque tuens mala publica Lauso
Decumbit, patriæ morbo, funusque propinquum
Regni privato præcedere funere gestit. . .
Nobilis ingenio, doctrinâ, moribus, actis,
Conjuge, prole, domo, censu, servavit amicam
Cælicolis animam stabili nunc pace beatus.

(*Voyez* les Auteurs cités. — Le reste tiré de mes Mémoires et de ceux que m'a donnés M. le chevalier de Sainte-Marthe. — Bouchorste parle de François Lauson dans les éloges qu'il fait des professeurs de la faculté de droit de Poitiers à la fin de son Poème latin des troubles de l'année 1562, page cottée E iij.)

LAURENT (1161), doyen, et depuis évêque de l'église de Poitiers, succéda à Chalo, ou Calon, successeur immédiat de Gilbert de la Porée ; il ne posséda pas longtemps le siége épiscopal; le Martyrologe ou Nécrologe du monastère de la Trinité de Poitiers, fixe sa mort au 5 des calendes d'avril, c'est-à-dire au 20 mars 1161.

Besly lui donne deux ans deux jours d'épiscopat. Outre l'éloge funèbre de Gilbert, il y a encore plusieurs chartes de

cet évêque dans les maisons religieuses de Poitiers. (Voyez Besly, Liste des évêques de Poitiers, pag. 109 et 110.

Laurent était ami et contemporain du célèbre Gilbert de la Porée : il lui donna des marques d'une sincère estime dans une lettre qu'il écrivit après la mort de Gilbert, adressée tant en son nom qu'au nom des chanoines de Saint-Pierre de Poitiers ses confrères, à tous les fidèles catholiques.

Cette lettre a été publiée par Besly dans sa Liste des évêques de Poitiers, pag. 103, sur un manuscrit de la bibliothèque du savant Paul Petau, conseiller au parlement, sous ce titre: *Planctus Laurentii decani pictaviensis, super morte Gilberti secundi pictaviensis episcopi.*

C'est une oraison funèbre fort glorieuse à la mémoire de Gilbert de la Porée ; la pièce n'est pas longue, on la trouvera peut-être ici avec plaisir. C'est un monument qui peut servir à la justification de Gilbert de la Porée. Je l'ai traduite pour mettre tous mes lecteurs à même de juger du style, des pensées et du goût dominant de ce siècle. Je m'éloigne de l'original le moins qu'il m'est possible.

(1) A tous les enfans de l'Église, notre sainte Mère, répandus dans toutes les parties du monde sous le nom de Jésus-Christ, Laurent, doyen, et les chanoines de l'église cathédrale de Poitiers assemblés : salut et dilection en Notre-Seigneur. Joug funeste et bien pesant pour les fils des hommes que celui de la mort auquel ils sont assujétis ! Nécessité de mourir, dure et cruelle condition ! Mais le mal est inévitable, la plaie incurable, le malheur sans remède. *Le savant meurt comme l'ignorant*, dit l'Ecclésiaste, *la mort de l'homme ressemble à celle de la bête, leur condition est égale.* Nous venons de voir mourir un docteur célèbre, un illustre pasteur de l'église, Gilbert, la perle des prélats, l'évêque, le pasteur de nos âmes. Nous sommes à présent des brebis errantes sans berger. Que l'homme est fragile ! qu'il est faible ! et qu'est-ce que notre

(1) Cette oraison funèbre est une espèce de thrène ou de lamentation, composée de différens passages de l'Ecriture liés avec beaucoup d'art.

vie, si la foi de Jésus-Christ n'élevait nos pensées au ciel, et ne nous promettait l'immortalité? O mort! ô mon Dieu! quand votre promesse s'accomplira-t-elle? quand la victoire anéantira-t-elle la mort? Vous nous l'avez appris; nous le savons: ce sera quand ce corps mortel se revêtira de l'immortalité; quand ce qu'il y a de sujet à la corruption deviendra incorruptible. Mais en attendant cet heureux moment, que sommes-nous? Toute chair est aussi méprisable que l'herbe des champs, toute la gloire de l'homme ressemble à la fleur qu'elle porte. L'herbe a été desséchée; la fleur est tombée. Comment un homme si célèbre par ses connaissances a-t-il disparu? comment ce grand arbre est-il tombé? C'était un cèdre planté au faîte du Liban, un cyprès d'une hauteur surprenante. Hélas! hélas! ce savant homme, ce rare génie, ce mortel qui avait aimé la sagesse comme son épouse; qui avait dit à la science: vous êtes ma sœur; qui appelait la prudence sa tendre amie; ce mortel nous est ravi. Pleurez, mes frères, pleurez, pontifes; pasteurs, fondez en larmes. Pleures, gémis, crie, sois abîmée dans la tristesse, église malheureuse de Poitiers, église désolée! ta gloire a disparu. Le chandelier qui soutenait ta lumière est renversé, ton flambeau est éteint. Tes jours de fête sont changés en jour de deuil; les instrumens qui servaient à exprimer tes chants de joie ne servent plus qu'à exprimer ta douleur. Tu sais à présent quel bien tu as perdu! combien il était précieux! tu le sais; tu ignorais le trésor que tu possédais; tu as plus perdu que tu ne croyais posséder. Les choses excellentes le sont encore davantage quand on en est privé. Les ténèbres nous font reconnaître les avantages de la lumière. La maladie nous apprend combien la santé est précieuse. Malheureux! quelle perte nous venons de faire! La mort nous enlève un homme sans égal, excellent entre les excellens, qui ne s'attachait pas à la lettre qui tue, mais tout pénétré de l'esprit qui vivifie, comme notre Sauveur nous l'apprend; scribe savant dans la loi du Seigneur, il tirait sans cesse de son trésor des choses nouvelles et anciennes. Mais jusqu'à quand lui payerons-nous un tribut

d'éloges et de regret ? Notre tristesse n'admet point de consolation ; sa gloire n'aura point de terme. *Ne louez point l'homme pendant sa vie*, dit l'Ecriture, *louez le après sa mort*, *louez-le quand tout est consommé.* Sur ces principes nous entreprenons de louer le plus louable de tous les hommes ; mais c'est avec douleur que nous le louons. Nous commençons, et la force nous abandonne; nous entreprenons son éloge, et nous y succombons. Tout ce qui s'offre d'abord à notre esprit disparait et s'efface auprès des objets qui succèdent. Si nous louons sa douceur, sa générosité a quelque chose de plus grand. Si nous voulons nous arrêter à sa modestie, son extrême bonté est encore plus touchante. Son humilité devient-elle notre objet? sa patience l'emporte. Regardons-nous les occupations de ses premières années, les beaux-arts occupent son enfance. Il consacre sa jeunesse à l'étude de la philosophie. Son âge avance avec ses connaissances, il se livre à des études plus sérieuses et plus élevées; c'est à la lecture des livres divins qu'il se donne tout entier. Etudier sans cesse la doctrine des prophètes, celle des apôtres, ne quitter jamais les livres saints, s'en remplir le cœur et l'esprit, méditer jour et nuit la loi du Seigneur, ce fut son seul objet, son unique occupation. Ses écrits sur les épitres de saint Paul, sur l'évangile de saint Jean, et ses autres ouvrages (1) sont des garans assurés des progrès qu'il y fit. Ces ouvrages vivent; oui, ils vivent et vivront toujours, ces illustres, ces éternels monumens de sa saine doctrine. L'envie, la cruelle envie ne les détruira pas; le temps même ne les ensevelira jamais. Gilbert voyant que l'apôtre dont il était rempli dit de lui: *C'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis, et sa grâce n'a point été stérile en moi*, et ne voulant point communiquer aux autres, sans fruit pour lui-même, les dons qu'il avait reçus, a voulu qu'ils lui fussent utiles ; aussi mérita-t-il un rang su-

(1) Il écrivit sur les psaumes, sur toutes les épitres de saint Paul, sur l'évangile de saint Jean, sur Boëce, de la Trinité, plusieurs sermons et autres ouvrages. Voyez son article.

périeur à celui de tous les docteurs de son temps. Il se fit un nom illustre qui surpassa les noms les plus illustres de son siècle. La providence, qui a tiré la lumière des ténèbres, ayant voulu donner à l'église de Poitiers l'éclat d'une lumière si vive, a fait paraître ce flambeau ; elle l'a voulu allumer, afin qu'il ne restât point caché sous le boisseau, elle l'a élevé sur le chandelier, pour éclairer tous ceux qui sont dans la maison. Dès qu'il fut honoré de l'épiscopat, vrai paranymphe de l'épouse, ami sincère de l'époux, il n'eut plus d'amour que pour l'épouse de son maître; il ne pensa plus qu'à lui marquer son zèle jaloux; il s'oublia lui-même: toutes les forces de son âme, toute l'ardeur de son cœur n'eurent pour objet que l'honneur et la gloire du divin époux. Il employait ses richesses à acheter des ornemens précieux d'or et de soie pour embellir son temple. Dans ses mains l'argent se transformait en vases et en meubles consacrés au service de l'autel. L'art et l'élégance y surpassaient la matière. L'or était employé aux mêmes usages : il se changeait en lames, en vermeil pour donner une couleur brillante aux choses destinées pour nos saints mystères; il le convertissait en fil, en frange, en étoffes pour satisfaire sa piété et son zèle. Dans le dessein d'embellir ce qui avait orné ses doigts, de l'or de ses anneaux il fit faire un calice ; les pierreries y furent enchassées. Faire sans cesse briller la *fille du roi*, ce fut le but continuel, la passion toujours dominante de l'évêque Gilbert; il aurait, s'il l'eût pu, revêtu d'or les murailles, couvert le pavé de diamans, afin d'être en état de chanter avec quelque confiance aux noces de l'époux et de l'épouse : *Seigneur, voilà votre maison, voilà le lieu où réside votre gloire.* Mais ce qui mérite d'être rapporté avant toutes choses, c'est qu'il plaça gratuitement dans la bibliothèque de l'église de Poitiers, comme un trésor inestimable, un nombre presque infini de volumes qu'il avait rassemblés avec beaucoup de peine avant d'être élevé à l'épiscopat. Il y déposa ces traités admirables des pères sur l'Ecriture ; les travaux, les veilles de ces auteurs, à la source desquels il avait puisé, dont il avait rassasié sa soif, de

l'autorité et du témoignage desquels il s'était servi pour fortifier ses sentimens ; il y plaça ces magnanimes défenseurs de la foi, Hilaire, Ambroise, Grégoire, Augustin, une multitude d'autres saints écrivains qui combattaient sans cesse pour la saine doctrine, qui avaient toujours le glaive en main pour elle, guerriers invulnérables et formés dans l'art des combats. Il eut après sa mort, pour défenseurs et pour protecteurs de ses ouvrages, ceux qui l'avaient soutenu pendant sa vie contre les attaques de gens mal instruits, qui sont assez hardis pour disputer sur la foi de Jésus-Christ, *sans savoir*, comme dit l'apôtre, *ni ce qu'ils disent, ni ce qu'ils avancent*. Ce serait s'engager trop avant que de prétendre exposer en détail comment, accablé d'ennemis domestiques, exposé aux embuches des étrangers, persécuté de toutes parts, il sut délivrer son église des calomniateurs, dissiper les entreprises formées contre ses intérêts, en augmenter les biens et les revenus. Les bâtimens et les murs de clôture qu'il fit élever, édifices semblables à une ville nouvelle, à une ville fortifiée, à une seconde Sion. Ces grands monumens paraissent, ils parlent, ils se font entendre, ils nous dispensent de nous expliquer davantage. Mais terminons cet éloge : revenons aux pleurs, non pour regretter encore nos pertes, mais pour noyer ses fautes dans nos larmes ; car enfin il était comme tous les hommes, enfant de la colère, homme conçu de la chair ; dans une longue vie passée dans la chair, il n'a pu mourir exempt des taches inséparables de la chair. Vous donc, mes frères, serviteurs fidèles de l'Église de Dieu, si vous avez quelques sentimens de piété, si la pitié touche vos cœurs, joignez vos larmes aux nôtres ; faites quelque attention à nos douleurs : voyez quelle est notre tristesse ! Intercédez par vos prières auprès du Seigneur, afin qu'il délie notre évêque de tous les liens du péché, et lui accorde un bonheur sans fin dans la gloire de ses saints.

(*Voyez* Besly, Liste des évêques de Poitiers, page 103 de l'édition in-4°, et les éditeurs du *Gallia christiana*, diocèse de Poitiers.)

LELET (Jean), (1665), avocat au parlement et au présidial de Poitiers, naquit en 1592. Il se livra tout entier à sa profession ; P. Pestre, dont nous parlerons, son parent et son patron au barreau, lui servit de guide. Il avança rapidement dans la carrière, puisqu'il avait achevé à l'âge de quarante-quatre ans son commentaire sur la Coutume du Poitou. Il avait hérité des mémoires du judicieux Pestre, comme nous le dirons ; le projet avait déjà été exécuté par Rat, Theveneau, Constant, Barraud ; mais l'ouvrage du premier, écrit en latin, quoiqu'excellent, n'est pas à la portée de tous les lecteurs ; il ne peut même servir qu'à un jurisconsulte familier avec le droit romain, et déjà formé ; la jurisprudence, le texte de la coutume même, sur lequel Rat a travaillé, avaient souffert de grands changemens. Theveneau n'est point assez étendu ; les questions n'y sont point assez discutées ; quantité d'articles n'y sont point éclaircis, ou le sont superficiellement : Constant a plutôt donné des mémoires qu'un véritable commentaire ; il règne un air d'incertitude dans son ouvrage, qui n'est point assez satisfaisant pour qu'on puisse se fixer sur les difficultés les plus importantes. Barraud, profond, judicieux, méthodique, commente son texte en maître ; mais il ne tire pas toutes les conséquences qui dérivent de ses principes, c'est un ouvrage qu'on peut regarder comme des institutes sur la coutume du Poitou ; mais dans l'usage, les praticiens n'y trouvent pas le grand nombre de décisions qu'ils cherchent dans les livres. Lelet tâcha de réunir toutes ces qualités, d'être utile à tous les lecteurs un peu initiés dans la jurisprudence et dans le droit municipal. Il rassembla un grand nombre de décisions, tous les jugemens du siége où il était, et ceux des cours souveraines qui avaient de la liaison avec son projet, et qui pouvaient éclaircir son texte. S'il est moins grand jurisconsulte que Rat et Barraud, il est plus d'usage ; d'ailleurs il ne manque jamais de renvoyer aux auteurs qui l'ont précédé, et surtout à Jacques Barraud, ce qu'il fait à la tête de chaque article. Il emprunta aussi de cet ouvrage la conférence

de la coutume de Poitou, avec celles dont les dispositions et l'esprit lui sont le plus conformes ; il pose un grand nombre d'espèces, et les résout très judicieusement. Sa critique est saine, son ouvrage peut passer pour un fruit utile d'une grande lecture, de beaucoup de réflexion, et d'un esprit judicieux et éclairé. Les défauts qu'on y trouve sont quelquefois ceux de ses guides, ou ceux que des principes peu fixes dans quelques matières entraînent nécessairement dans la jurisprudence.

L'ouvrage de Jean Lelet parut imprimé à Poitiers par Julien Thoreau, en 1637, sous ce titre : *Observations sur la Coutume du comté et pays de Poitou, anciens ressorts et enclaves d'icelui, avec les sommaires des articles pour l'intelligence d'iceux, où sont aussi ajoutés deux indices alphabétiques, l'un du contenu au sommaire de chacun desdits articles, et l'autre des matières insérées ès mêmes observations, par Me Jean Lelet, avocat au parlement et cour ordinaire et présidiale de Poitou*, à Poitiers, in-4°, 862 pp. sans les tables. L'auteur dédia son ouvrage à M. de la Rocheposay (Henri-Louis Chateignier), évêque de Poitiers ; la lettre dédicatoire comprend les louanges du patron, et est employée à lui demander sa protection contre l'envie, sur le principe fort chimérique qu'on n'osera pas insulter un auteur, protégé par un aussi grand prélat. A la fin de l'ouvrage est encore une espèce de dédicace de l'auteur, à l'ordre des avocats ses confrères. La date est du 18 juillet 1636 ; la lettre est latine ; c'est dans cette lettre que j'ai appris que l'auteur avait quarante-quatre ans lorsqu'il publia son ouvrage. Il vécut longtemps après la publication de son livre, et rassembla plusieurs mémoires contenant des corrections et des additions à son commentaire. Ce sont ces mémoires qui ont servi à l'édition qui a été donnée en 1683 par MM. Filleau, Thevenet, Riffaut et Braud, et dont je parle dans l'article de Jean Filleau, avec quelques légères additions de leur part, et des changemens qui leur ont paru rapprocher plus particulièrement les choses de la coutume du Poitou ou de la jurisprudence actuelle. Il est bon de joindre l'édition de l'auteur

avec celle de 1683 ; elles s'aident mutuellement ; et quel que puisse être le sentiment de ceux qui rejettent la dernière, je crois qu'on a obligation aux soins des nouveaux éditeurs, et qu'il y a de l'ingratitude à n'en pas convenir.

LIÉGE (Pierre) (1), (1680), avocat au parlement, doyen des avocats du présidial de Poitiers, parut au barreau dès l'âge de 19 ans. Il s'attacha à sa profession, et recueillit avec soin les sentences prononcées au présidial, et les arrêts intervenus sur les appels de ses sentences. Il avait soin d'en charger les marges de son exemplaire de la Coutume du Poitou ; il eut la même attention pendant soixante ans qu'il suivit le palais. Ces observations avec ce que la pratique et la consultation lui fournirent de mémoires, composent le corps de l'ouvrage que son fils a donné au public après sa mort, sous ce titre : *Commentaires sur la Coutume du comté et pays de Poitou, anciens ressorts et enclaves d'icelui, avec le procès-verbal de messieurs les commissaires de la réformation de la coutume, et les sommaires ; et un autre indice sur chacun titre, et les tables des titres ou rubriques, recueillis par Me Pierre Liége, avocat en parlement et doyen au siége présidial de Poitiers, revue et corrigée par plusieurs anciens avocats du présidial de Poitiers :* à Poitiers chez Jean Courtois, imprimeur et marchand libraire au palais, 1695, in-4°, p. 262. Etienne Liége, avocat, fils de l'auteur, éditeur de l'ouvrage, l'a dédié *au barreau du présidial de Poitiers.* L'épître dédicatoire ne fait pas grand honneur au jeune Liége : elle est courte, et à peine l'auteur s'y fait-il entendre ; c'est un style enflé et ridicule, sans grâces et sans justesse, un modèle de mauvais style. Quelques pièces latines et françaises en vers à l'honneur de Pierre Liége et d'Etienne son fils, ne valent guère mieux. Et à l'égard du commentaire, il n'en mérite pas le nom : ce sont des remarques sur quelques articles expliqués par des préjugés ou par quelques arrêts. Il se trouve pourtant des observations où l'auteur s'étend ; mais il n'y a rien de fort remarquable que l'examen de quelques

(1) Un Jean Liége était conseiller au présidial en 1644.

questions où l'auteur se décide presque toujours par l'autorité de la chose jugée. Il s'en faut beaucoup que ce commentaire ait le mérite de celui de Barraud, et de ceux dont j'ai parlé. Ce qu'il dit dans son observation sur l'article premier du titre premier, donne lieu de penser que Liége n'avait jamais envisagé sa coutume qu'en praticien, et non en jurisconsulte. Il blâme la méthode du savant Pierre Rat, qui s'est servi du droit romain dans son Commentaire sur la Coutume de Poitou. « *Dans ces derniers temps*, dit-il, *on a considéré les* « *coutumes comme des lois politiques, toutes particulières chacune* « *dans leur détroit, subsistant par elles-mêmes, selon le consen*- « *tement des peuples, et, selon l'usage, sans rien emprunter du* « *droit romain, et suivant que cet usage aurait été expliqué et ap*- « *prouvé par les juges des provinces et par les supérieurs, nossei*- « *gneurs du parlement, et par leurs jugemens et par leurs arrêts* « *fondés en des raisons correspondantes à l'esprit des coutumes.* « *Et c'est ainsi que j'ai fait ces observations par manière d'apos*- « *tilles seulement sur cet usage de notre coutume de Poitou, pen*- « *dant le temps que j'ai été au barreau, non pas par forme de* « *commentaire sur tous les articles de ladite coutume, dont plu*- « *sieurs sont si positifs qu'il ne s'y rencontre aucune difficulté:* « *mais seulement sur ceux dont résultent les questions les plus fré*- « *quentes au palais, et sur les matières les plus importantes de* « *l'intérêt des familles et des particuliers qui fait la consonnance* « *du droit public.* » Je n'ajouterai point de réflexions sur le système de l'auteur, qui prétend que la connaissance du droit romain n'a rien de commun avec notre droit coutumier. Que le Code et les Pandectes ne servent qu'à obscurcir nos lois particulières sur les *donations*, les *testamens*, les *successions*, les *prescriptions*, etc.

. . . . . . *Credat Judæus Apella,*
Non ego. . . . .

Je ne crois pas non plus que ce fut le sentiment de Ricard, d'Auzannet, de Le Maître, de Cochin, et de tout ce que notre

jurisprudence française a eu de plus respectable et de plus lumineux dans notre siècle et dans les précédens. Je dis ceci d'autant plus volontiers que je sais que la maxime de Liége s'établit chez ceux qu'un gain mécanique fixe et que le travail étonne. On méprise plus aisément une science qu'on ne l'acquiert. L'étude fatigue, le mépris est la ressource de l'amour-propre ; il ne coûte rien.

Pierre Liége mourut âgé de 79 ans, sur la fin du dix-septième siècle.

LIGNAC (Joseph-Albert le Large de), (1753), prêtre de la congrégation de l'Oratoire, âgé d'environ 40 ans, lorsque j'écris ceci (en 1753), est né à Poitiers de N. le Large, sieur de la Drageonnerie, et de N. Derbouville, d'une très bonne maison de Normandie qui subsiste encore aux environs de Verneuil. Le P. de Lignac, en qui il est aisé de reconnaître un génie vif, juste et étendu, une imagination riche, et ce qui est rare, toujours réglée, fit ses premières études avec ce succès qui annonce le talent. Le monde présente mille obstacles à un homme de lettres : ses embarras peuvent mettre quelquefois la philosophie la plus ferme à bout. M. de Lignac quoique jeune encore, avait eu quelques occasions de réfléchir d'après des exemples domestiques, il prit le parti de l'église et ensuite celui de la retraite, et entra dans la congrégation des prêtres de l'Oratoire, à qui la république des lettres doit tant de grands hommes. Les modèles qu'il y a trouvés n'ont fait que confirmer son goût pour l'étude et pour la piété. Les différens écrits qu'il a déjà publiés peuvent le faire regarder comme un de nos meilleurs physiciens. Le plus considérable de ses ouvrages est : *Lettres à un Américain sur l'histoire naturelle, générale et particulière de M. de Buffon, et sur les observations microscopiques de M. Needham*, qui composent la cinquième partie, et la moitié de la quatrième, Hambourg, 1751, in-12, *cinq parties* qu'on peut relier en 4 tomes.

Il faudrait réunir tous les talens du P. de Lignac, être un logicien aussi exact, un métaphysicien aussi subtil, un géomètre aussi précis, un naturaliste aussi éclairé, pour donner

ici une juste idée des *Lettres à un Américain*. Tout ce qu'on peut trouver à redire au projet de l'auteur, c'est qu'il s'est borné à la critique, au lieu de s'occuper, comme les grands hommes dont il est le censeur, à étendre les progrès de l'esprit humain dans la route immense de la nature ; il a toutes les dispositions que demande une si belle entreprise. Au lieu d'arrêter les voyageurs dans leur carrière il ne tenait qu'à lui de se joindre à eux. On ne saurait disconvenir que la république des lettres n'ait de grandes obligations à des censeurs aussi éclairés que le père de Lignac, ils en rendent les sujets plus circonspects, c'est avoir part au gouvernement. Mais quand on peut se mettre à la tête d'une armée, en diriger la marche et les opérations, n'est-ce pas abuser de ses talens que de s'en tenir pour ainsi dire aux fonctions d'espion, quelque utiles qu'elles soient? N'y a-t-il pas plus d'honneur à être le chef et le mobile d'une affaire générale, qu'à se contenter d'un camp volant, ou du poste d'un partisan toujours en embuscade pour surprendre l'ennemi et profiter d'une fausse marche.

Après ces réflexions que le P. de Lignac voudra bien nous pardonner, puisque son mérite les a fait naître, tâchons de donner quelques légères idées de ses lettres, d'après celles qu'une lecture attentive nous en a fait concevoir.

La première partie de ces lettres en contient trois. Dans la première de ces trois lettres le P. D. L. critique en général les principes hypothétiques de M. de Buffon. Suivant le censeur, M. de B. contredit l'histoire de la création telle qu'elle est rapportée par Moïse, il fait revivre l'effet du *concours fortuit* d'Epicure, subsistuant seulement *l'attraction* newtonienne au *hasard* épicurien. Si l'on en croit encore le P. de L. M. de Buffon n'a pas sur les principes de la morale d'autres idées que celles de Zénon et des autres Pironniens que nous a conservées *Sextus Empiricus* (1), et qui ne consistaient, suivant

(1) *Pirrhoniarum Hypotyposcon*, traduit en latin par Henri Etienne, *cum notis*, in-8, 1562. Bayle a presque entièrement copié cet ouvrage dans son Dictionnaire où l'on le trouve dispersé en lambeaux.

ces philosophes, que dans les convenances ou les conventions arbitraires et le préjugé des peuples.

La seconde lettre est écrite *sur la construction et la cause du mouvement des planètes selon M. de B.* Le P. D. L. le trouve contraire aux lois du choc et du mouvement, il prétend que la comète de M. de Buffon, supposée d'une matière *vitrifiable*, et tel qu'il la demande, n'a pu, par son choc contre le soleil, produire le globe terrestre et les planètes, comme l'imagine M. de Buffon.

La dernière lettre est l'*Examen critique de l'idée que donne M. de Buffon de la construction de la surface de la terre.* Il attaque deux hypothèses de M. de B., celle de l'origine des coquillages fossiles et des plantes marines qu'on trouve dans les rochers les plus élevés au-dessus du niveau de la mer; origine qu'on doit attribuer, suivant M. de Buffon, à une prodigieuse quantité d'eau qui se trouvait sur la terre avant le débrouillement du chaos, et la formation des montagnes que le même philosophe réfère aux sédimens de la mer agitée. Suivant le père de Lignac, l'élévation que M. de B. donne à son amas d'eau est bien inférieure à celle qui était nécessaire pour apporter des coquillages dans les entrailles des rocs les plus élevés; il fallait un temps bien considérable pour former les montagnes, et ce temps peut aller à des millions d'années, ce qui n'est pas d'accord avec l'histoire de la création. D'ailleurs, les couches intérieures de pierre, de marne, de chaux, de marbre, etc., qui se trouvent dans la terre, ne pouvaient se former avec les coquillages seuls et les autres productions marines dont M. D. B. les compose. Il ne pouvait y en avoir assez. Il revient contre ces hypothèses dans la lettre suivante.

C'est la quatrième : le P. D. L. y expose les raisons qui ont déterminé M. D. B. a attribuer à d'autres causes qu'au déluge universel, l'origine des coquillages fossiles. Les coquilles logées dans les montagnes font corps avec elles; il y a eu des montagnes avant le déluge; donc, conclut M. de Buffon, les coquilles fossiles déposées dans les entrailles des

rochers, ont une cause antérieure au déluge ; le critique qui ne pense pas, non plus que M. D. B., que les coquillages incorporés avec les rocs soient des monumens de *la friandise* des délicats des temps les plus reculés, ni les débris de quelques cabinets d'histoire naturelle arrangés par des curieux contemporains d'Adam et qui refuse aussi de se soumettre au système du célèbre M. Woodward, qui a cru que le transport et l'insertion des coquilles dans les plus hautes montagnes était une suite de la dissolution générale du globe terrestre par les eaux du déluge ; le censeur, dis-je, prend une route mitoyenne ; il convient avec M. de B. qu'il y avait des montagnes avant le déluge ; il rejette comme lui le système de la dissolution de M. Woodward, mais il dit que toutes les montagnes n'existaient point avant le déluge, et en particulier celles où l'on trouve des coquilles insérées et des plantes maritimes, que ces montagnes sont l'ouvrage du déluge, qui par l'agitation des eaux a rassemblé, réuni des cailloux, des pierres antérieures à l'inondation, qu'il appelle des *noyaux*, et qui sont, selon lui, de l'institution primitive. Il compare la formation de ces nouvelles montagnes autour de leurs *noyaux* à l'action de l'eau sur la chaux. Elle la réduit en matière laiteuse ; cette matière desséchée forme un corps solide. Il faut convenir qu'il y a bien de l'esprit, et une précision admirable dans ce système qui cadre parfaitement avec le récit de Moïse, ou du moins qui ne le choque en aucune façon sans avoir le merveilleux du système de la dissolution générale de M. Woodward.

Le P. D. L. ne laisse pas de se charger de sa défense contre M. de Buffon qui l'attaque indirectement, et on peut dire qu'il le fait assez heureusement.

La cinquième lettre est la suite de la précédente, l'auteur y fait une espèce de récapitulation et y apporte de nouvelles preuves de ce qu'il avait avancé dans la troisième et la quatrième. Il y prouve que la pétrification ou l'insertion des coquillages est l'ouvrage du déluge qui a formé les nouvelles montagnes où elles se trouvent, par le moyen de ces *noyaux*,

qu'il dit être d'institution primitive et la réunion des matières propres à la formation des montagnes ; le déluge, dit-il, est un miracle, mais les suites du déluge sont naturelles.

La sixième lettre a pour objet *l'idée de la construction animale suivant M. D. B.* Ce grand physicien (M. D. B.) prétend que dans les plantes et dans les animaux, chaque partie contient un tout où est le germe d'un tout, germe entièrement semblable au tout qui en résulte, et qui par le seul développement peut devenir et devient en effet une plante, un animal, comme cela se manifeste dans les vers, les polypes, les ormes, les saules, les groseliers (1), il donne aux parties organisantes la même substance qu'aux êtres organisés. Enfin qu'on donne de la vie aux atômes d'Épicure, il me paraît que, selon M. de Buffon, que ces atômes semblables au tout qu'ils formeront composeront une plante ou un animal, de même que les atômes ou particules brutes forment par leur assemblage un corps brut, un rocher, etc. Il imagine *un moule intérieur*, *une puissance active* qui fait que la matière organique pénètre ce moule intérieur; une matière organique ou vivante, et une matière brute qu'il appelle ailleurs *morte*, et de tout cela il en compose un homme, un cheval, un chêne, etc.

Il faut convenir que peu et très peu de lecteurs sont en état de suivre M. de Buffon. Le P. D. L. tâche de concevoir la marche délicate de ce rare génie, cependant il convient qu'il va quelquefois à tâtons ; mais il propose ses difficultés et les embarras où il croit que s'est jeté M. D. B., avec une substilité et une solidité de raisonnemens qui font voir que, s'il ne conçoit pas les hypothèses de M. D. B., peu de personnes

(1) Le P. Mallebranche, critiqué par M. de Buffon, a dit quelque chose d'approchant, en disant que dans un pepin de pomme, tous les pommiers concevables étaient contenus avec tous leurs attributs, racines, troncs, branches, feuilles, fleurs, fruits, etc., et ainsi des autres graines, germes, semences et principes primitifs de toutes les plantes et de tous les animaux. Mais il ne compose point une plante de la réunion d'une infinité de petites plantes invisibles, comme M. de Buffon, ni un *cheval* d'une multitude de petits *chevaux*.

en viendront à bout. Dans cette même lettre, il ne laisse pas passer sans observations critiques la proposition de M. D. B.; que de l'assemblage de ce qu'il appelle *molécules ou petits moules organiques*, il en résulte une infinité d'êtres, soit *vivans* soit *végétaux ;* ce qui peut, ajoute M. D. B., donner lieu à l'axiôme des anciens : *Corruptio unius, generatio alterius*. Le père D. L. montre que sous quelqu'acception que ce puisse être, cet axiôme sera toujours une preuve de l'ignorance des anciens et même de celle d'Aristote (1), quels que soient les éloges dont le comble M. D. B. dans la physique, ce que le censeur appelle *recrépir l'ancienne philosophie*.

La septième lettre sur l'*idée de l'histoire naturelle de l'homme suivant M. D. B.* contient quelques remarques sur les conséquences qu'il prétend que les matérialistes pourraient tirer des principes de M. D. B. qui admet des *sensations corporelles*, et des *sensations propres à l'âme, une douleur du corps et une douleur de l'âme*. Il critique ensuite ce que dit M. de Buffon des défauts de la vue dans l'enfance, dont le premier, suivant le philosophe moderne, est de représenter tous les objets renversés, le second de voir tous les objets doubles, le troisième qu'un enfant ne saurait avoir de connaissance de la grandeur relative des objets.

Huitième lettre sur *l'idée de la métaphysique de M. de Buffon*. Le P. D. L. après avoir rendu justice à la foi et à la religion de M. de Buffon (2), dont on ne saurait soupçonner le christianisme, et après avoir fait quelques réflexions sur l'étude de la métaphysique, prétend trouver des semences de pirrhonisme dans ce que dit M. de Buffon, de la nature des vérités métaphysiques. Le critique, à cette occasion, établit ce que c'est

(1) Voilà encore une nouvelle révolution au sort d'Aristote à joindre à l'histoire de sa philosophie faite par le docte Launoy. Quand je pense au sort de ce philosophe, tantôt adoré, tantôt l'objet de la raillerie, je ne puis m'empêcher de le comparer à *Marius* victorieux et triomphant, fugitif et enfoncé dans la boue des marais de *Minturne*, traité comme le premier des humains, regardé comme le dernier des hommes.

(2) L'auteur l'écrivait au mois de mars 1750. Voyez lettre VIII, p. 26.

que *vérité métaphysique*, et en donne plusieurs exemples familiers aux géomètres; ces vérités, dit-il, sont indépendantes de nous, nous les *découvrons*, *nous ne les faisons pas*. Il en conclut que bien loin d'être arbitraires, ce sont des vérités absolues et nécessaires. Cela paraît démontré non-seulement par des raisonnemens tirés de la nature de la géométrie, mais par une objection qui m'a frappé. Une vérité mathématique, dit-il, clairement exposée, est reçue de tous les hommes, Anglais, Espagnols, Indiens, etc., tous l'adoptent, tous en conviennent unanimement. Le système de la formation des planètes chassées du soleil par le choc de la comète de M. de Buffon, qui est un système purement arbitraire, aura-t-il le même sort chez tous les peuples quoique clairement exposé? N'en serait-il pas de même des vérités mathématiques si elles étaient créées par l'esprit humain? Dans la suite de cette lettre, il prouve contre M. de Buffon la réalité des notions que donne la géométrie de l'étendue (longueur, largeur et profondeur), et par l'exemple d'un dé à jouer, il démontre la distinction réelle des trois dimensions de ce cube. Il ne s'arrête pas à faire connaître la vérité des abstractions métaphysiques, il en montre la source et la fait voir dans la nature de nos sens, qui nous les font connaître par des abstractions indépendantes de nos caprices. Ces notions redressées par l'esprit qui a été aidé par les sens deviennent des vérités. Le P. de Lignac ajoute qu'il en résulte une conséquence bien évidente, que l'axiôme des anciens : *Nihil est in intellectu quod non priùs fuerit in sensu*, est entièrement faux. C'est un axiôme que M. de Buffon prétend faire revivre, et qui, dans la suite, occupe la critique du père D. L.

De tout ce que je viens de dire de la manière de philosopher du père D. L., il s'ensuit qu'il n'est pas un de ces modernes qui se piquent d'abandonner la méthode de Descartes pour la nouvelle philosophie ou plutôt pour se livrer à celle de l'ancienne Grèce; ce qu'il dit du jugement de l'esprit sur le rapport des sens, est la pure doctrine qui dominait avant le règne du Newtonianisme. Quoique la Fontaine n'ait jamais été regardé

comme un philosophe, il me semble qu'on trouve ce que dit le P. D. L. expliqué dans ces vers de la fable 141 de son recueil où il dit en parlant de la vue :

Ce sens ne me nuit point par son illusion,
Mon âme en toute occasion
Développe le vrai caché sous l'apparence.
Je ne suis point d'intelligence
Avecque mes regards peut-être un peu trop prompts,
Ni mon oreille lente à m'apporter les sons.
Quand l'eau courbe un bâton ma raison le redresse,
La raison décide en maîtresse,
Mes yeux, moyennant ce secours,
Ne me trompent jamais, en me mentant toujours.

Voilà la philosophie du père de L. aussi se déclare-t-il hautement disciple de Descartes et élève de Mallebranche dont il fait un magnifique éloge ; disons-le, un éloge mérité par notre Platon aussi admirable que celui de la Grèce jusque dans ses erreurs. Dans la suite de la lettre, il répond aux objections que M. de Buffon fait, après quelques auteurs, contre les définitions du point et de la ligne géométrique et en prouve la régularité ainsi que la précision des idées générales qu'il distingue par des exemples des abstractions chimériques. Il serait à souhaiter qu'il y eut un peu plus de modération dans le choix de ces exemples. Elle finit par la critique géométrique de la carte qu'a fait dresser M. de Buffon pour déterminer les plus grandes longueurs de l'ancien et du nouveau continent.

Neuvième lettre : *Idée de la manière de traiter l'histoire naturelle suivant M. de Buffon*. Le critique prétend que les conseils de M. de Buffon, qui ne demande qu'un spectateur sans dessein, indifférent sur l'ordre, ne peuvent que nuire. Que les gradations insensibles, les nuances imperceptibles de l'animal le plus parfaitement organisé au plus imparfait, sont chimériques, que ces progressions prétendues ne sont bonnes qu'à favoriser les idées des matérialistes qui y voudraient pour dernier terme, une machine *intelligente et libre*, l'homme. Il

passe ensuite à la critique que M. de Buffon a faite des botanistes, et la trouve déplacée et même peu juste. Enfin il parle de la distribution générale des différens sujets d'histoire naturelle que donne M. de Buffon, et termine sa lettre par des remarques critiques sur l'éloge des anciens que M. de Buffon pousse un peu loin. Si Aristote « revenait parmi nous, « dit le censeur, il assisterait avec plaisir aux leçons de phy- « sique de M. l'abbé Nollet et irait très volontiers étudier « l'histoire naturelle dans les très riches et très curieux ca- « binets de M. de Réaumur. » Je crois que c'est un point dont M. de Buffon, tout pénétré qu'il paraisse du mérite d'Aristote, conviendra avec tous les naturalistes éclairés de notre siècle.

Dixième lettre : *Idée de la description du cabinet du roi par M. d'Aubanton.* Pour donner en deux mots un précis de cette lettre, il me suffira de dire que le critique y fait l'éloge de M. de Réaumur (1) aux dépens de M. d'Aubanton. Le premier si généralement connu, si généralement estimé, l'illustre M. de Réaumur avait-il besoin de ce détour pour briller d'un éclat pur que rien ne saurait obscurcir. Sans doute, ce grand homme, dont la modestie égale les talens, n'aura point applaudi au censeur.

Onzième lettre : *Idée des nouvelles observations faites par M. Needham, de concert avec M. de Buffon.* M. Needham prétend avoir découvert la démonstration de ce principe qu'il a adopté, *qu'il y a une force productrice dans la nature*, c'est-à-dire, une *force innée dans un élément immatériel* (2), en sorte que tout corps animal se forme par la vertu ou la force intrinsèque de cet élément qui n'est ni la *force plastique* des anciens et de quelques modernes (Cudworth, Grew, le Clerc, etc.), ni le *germe préexistant* du commun des naturalistes. Il fonde cette démonstration sur ce qu'il a découvert un petit mouvement dans quelques particules de germes d'amandes séparées de

(1) Réaumur, terre noble du Poitou, sur le Lay, à l'occident de Fontenay-le-Comte, dont il est éloigné de cinq à six lieues, n'est pas, je crois, le lieu de la naissance de ce grand naturaliste.

(2) Ce sont les molécules de M. de Buffon.

leurs lobes, dont il avait fait une infusion qu'il avait mise avec trois autres infusions dans des bouteilles bouchées avec du liège. Le critique à cette *force productrice* inconnue, substitue quelque essaim *d'animalcules* introduit dans le germe de l'amande, dont cet essaim s'était fait une loge, une espèce de bateau où il trouvait, avec sa subsistance, la facilité et l'agrément de manœuvrer dans l'eau. Ce second parti, dit-il, est au moins aussi vraisemblable que le premier. Ces animalcules valent bien le *je ne sais quoi*, *la force productrice*, le grand et le petit moule de nos physiciens qui, quoi qu'on en puisse dire, ne sont ainsi que le centre de gravité et l'attraction Newtonienne, que les qualités occultes des Péripatéticiens ; après toutes ces découvertes, on peut encore fort bien dire après Lucrèce :

Heu ! miseras hominum mentes ! Heu pectora cæca !
Qualibus in tenebris vitæ, quantisque periclis
Degitur hoc ævi quodcumque est. . . .

Pour rendre son hypothèse, de l'essaim des animalcules glissé dans le germe d'amande de M. *Needham*, sensible au lecteur, le père D. L imagine une supposition qui égaie son sujet en y portant la lumière.

« Quand j'entends raisonner, dit-il, MM. de B. et N. sur « la cause des mouvemens des particules du germe d'amande, « mon imagination me transporte au temps où les Américains « virent pour la première fois les vaisseaux espagnols aborder « sur leurs côtes. Je m'imagine être avec deux de ces sau- « vages derrière un rocher, d'où ils observent ces étonnantes « machines. Je suppose qu'ils ne sont point prévenus des « fausses idées de l'idolatrie. . . . . L'un d'eux, ayant vu « des baleines d'une prodigieuse grosseur, s'écrie : c'est un « de ces monstres marins animé d'une chaleur si vive qu'il « jette du feu. Voyez ses ailes (1) énormes, il les prête au

(1) Il y a des poissons volans.

« vent pour avancer vers nous ; il semble qu'il nage le ventre « en haut sur son vaste dos. Apercevez-vous ces trous par « lesquels il vomit la flamme et la fumée ? Ce sont peut-être « les organes de sa respiration, tels que ceux que nous voyons « aux chenilles. Voyez-vous comme il tourne adroitement « pour nous prêter son autre flanc ? c'est à nous qu'il en veut. « Quel épouvantable bruit succède à ses feux ! C'est assuré- « ment un animal dirigé par des *mouvemens spontanés.* »

« L'autre Américain pense bien différemment. Ce n'est « point là un animal, dit-il, c'est une machine naturelle qui « s'est formée dans la mer. Elle me paraît être du bois. « N'apercevez-vous pas ces grands arbres où ce que vous « appelez des ailes est attaché. Après avoir ri de leur simpli- « cité, je leur dis que c'est une machine où des hommes sont « cachés et où ils manœuvrent sans être vus. » Le censeur applique sa comparaison à ses idées et à celles de MM. de Buffon et Needham. L'application est facile à faire : il leur oppose encore le clavecin de la Raisin, dont il est parlé dans la vie de Molière, par M. de Grimarest. On demandait un air, le clavecin obéissait, parce qu'il y avait un enfant caché dedans.

Combien d'autres merveilles de la même espèce, qui supposent un *principe vital*, un *moule vivant*, etc., à ce qui n'eut jamais rien que de purement *brut* (1). Le père de L. examine

(1) Tous les monstres de l'Opéra, toutes les marionettes, le Fluteur automate du célèbre *Vaucanson.* L'homme agissant, riant, souffrant, gai, fâché, tranquille, agité, du P. Sébastien (Truchet), carme de la place Maubert ; *Landroïde* d'Albert le grand, évêque de Ratisbonne qui abusa sans doute de la simplicité de son siècle ; *la tête parlante* de Robert Grosse-Tête, évêque de Lincoln, ou, selon d'autres, de Lancastre ; *le pigeon* d'Architas, *la mouche de fer* présentée à l'empereur Charles V par Jean de Montroyal, laquelle dit du Bartas :

Prit sans aide d'autrui sa gaillarde volée,
Fit une entière ronde, et puis d'un cerceau las,
Comme ayant jugement se percha sur son bras.

La tête artificielle de Henri de Villenes, que Henri II, roi de Castille, qui

dans le reste de sa lettre les autres expériences de M. Needham, et partout où l'observateur trouve une *force productrice* des *molécules vivans*, une *vertu végétative existante dans chaque point microscopique de la matière*, le critique n'y voit que des *animalcules* séparés ou agroupés, attirés par la liqueur, et adhérens à la matière. L'air les lui fournit dans toutes les configurations imaginables, et les *filamens animés et végétans* ne sont pour lui que des fourreaux qui contiennent ces petits

y soupçonna de la magie, fit briser devant lui. Une autre qu'on attribue au philosophe Roger Bacon, *le Bœuf*, *le serpent*, *la Grue*, et les autres machines de Boëce, *les Teraphim des Hébreux*, dont parlent Selden *de Diis Syris* et le prophète Zacharie. Nos montres, dont le modèle qui était de bois, dit Rablais, fut condamné au feu avec son auteur. *La statue de fer* qu'un prisonnier trouva le moyen de faire aller par plusieurs détours au palais du roi de Maroc, pour lui présenter à genoux une requête pour la liberté du prisonnier, après quoi elle reviut à la prison par le même chemin (*Journal des savans*, 22 novembre 1683). *Le cheval d'airain* de Vigelius, professeur de mathématiques à Iene en Saxe, si artistement construit qu'il faisait huit lieues de France, ou quatre milles d'Allemagne dans un jour, pourvu que ce fut en rase campagne (*Journal des savans du* 15 janvier 1680). *L'Homme* d'Antoine Salomon Reyselius, médecin du duc de Wirtemberg, contenant toutes les parties intérieures et auquel l'auteur prétendait donner la voix et le mouvement naturel (*Journal des savans du lundi* 20 décembre 1677). *La tête* de M. Comiers, prévôt de l'église collégiale de Ternant, qui parlait toutes les langues et répondait à toutes les questions (*Idem*, 11 mai 1676). Il est parlé dans le même journal, d'un mathématicien condamné à être pendu et brûlé par le parlement d'Aix, pour avoir fait un automate si artistement construit, qu'en lui mettant la main sur une guitare, dans le milieu d'une chambre, la fenêtre et la porte ouverte et l'auteur de l'automate jouant à la fenêtre, la machine jouait le même air; *la statue de Memnon*, etc.

Voyez, outre les auteurs cités, un petit traité de Bacon: *De mirabili Potestate artis et naturæ*, joint au traité *de Mirabilibus mundi*, fol. 42, r° *et* v° *apud Simonem Colineum*, 1542. Que les Américains dont parle le P. de L. voient ces productions de l'art, ils ne manqueront pas de les prendre ou pour des animaux dirigés par des mouvemens spontanés, ou pour des machines naturelles formées sur terre ou dans l'air, si on ne leur montre pas que ce sont des machines dirigées, ou par des hommes qui les font mouvoir et qui y sont renfermés, ou par les lois d'un mouvement imprimé sur la machine et qui n'est rien moins que spontané.

animaux. Il faut convenir que le système des animalcules vaut bien celui de M. Needham, et qu'il est moins embarrassant, quand on a une fois admis la préexistence des germes.

Douzième lettre : *Idée de la métaphysique que M. Needham prétend tirer de ses expériences.* D'après le P. de L., M. Needham a pris pour fondement de sa philosophie deux axiômes des anciens presque bannis de l'école même : le premier, que rien n'est dans l'entendement que ce qui vient des sens, *nihil est in intellectu quod non priùs fuerit in sensu ;* le second, que la corruption d'une chose est la génération d'une autre : *corruptio unius generatio alterius.* Conformément au premier principe, M. N. avance que l'âme même ne s'aperçoit de son existence que par comparaison ; mais, dit fort bien le P. de Lignac, n'est-elle pas elle-même à elle-même un terme, un but de comparaison ? Or, pour que cela soit, il faut un sentiment d'existence, d'individualité antérieure à tout. Il s'étend dans la suite, et prouve ces propositions ; il prouve même que le philosophe moderne se contredit en disant, comme il fait, *que la faculté par laquelle l'âme distingue ses propres opérations et sa liberté, est une faculté innée, indépendante de tout agent extérieur.* Cela ne s'accorde point avec le premier axiôme, *nihil est in intellectu, etc.* La définition singulière que M. Needham donne de la matière a fort exercé la sagacité du critique ; ce sont de ces choses qu'il faut lire dans l'auteur même, ainsi que ce qu'il dit de la figure, de l'étendue et de la pénétrabilité de la matière, de la divisibilité à l'infini, du mouvement, etc., que M. Needham appelle à l'égard de l'âme des *modes d'activité en eux-mêmes, et de purs rapports à notre égard, des façons dont l'âme voit la matière ou des modes de perception.* Quoique le P. D. L. ait pour objet de critiquer l'ouvrage de M. Needham, on peut regarder cette douzième lettre comme une espèce de commentaire de ses ouvrages. Il faut convenir que très peu de lecteurs sont assez éclairés pour marcher sans guide sur les pas de M. Needham. Son système détruit presque toutes les idées auxquelles la philosophie de Descartes, de Mallebranche et de leurs élèves nous

avait accoutumés. Le critique, en nous le faisant reconnaître, et en opposant des principes plus connus à ceux de M. Needham, y porte la lumière, et nous en fait sentir le mérite ou les défauts.

La méthode du critique est exacte ; on ne saurait s'exprimer plus nettement qu'il le fait, et comme il conçoit les choses avec précision, il les explique avec justesse : son style est pur, agréable, varié. On y trouve, dans les matières les plus sèches, un vernis gracieux, des agrémens dans le fond des choses et dans la manière de les rendre ; ami de la vérité, il paraît supérieur au préjugé ; et l'estime infinie qu'il témoigne pour ses maîtres, pour Descartes, pour Mallebranche, n'est point aveugle. En regardant ce dernier comme notre Platon, on peut dire avec justice de l'attachement du P. D. L. pour sa doctrine, *Amicus Plato, magis amica veritas.*

En 1748, M. Lieutaud de Troisvilles (1), gentilhomme de Nantes, ami commun de M. de Réaumur et du père de Lignac, fit imprimer un ouvrage de ce dernier, intitulé : *Mémoire pour servir à commencer l'histoire des araignées aquatiques*, à Paris, chez Pissot, quai des Augustins, à la Sagesse, 1748, in-12, pp. 75, non compris l'extrait d'une lettre écrite par M. de Réaumur à l'éditeur, M. Lieutaud de Troisvilles, sur l'accouplement des araignées.

L'auteur du mémoire dit qu'étant aux Bordeaux, à quatre lieues du Mans, sur la fin de juillet, il prit le bain dans un petit ruisseau où il fut surpris de se voir environné de *bulles* d'air, éclatantes comme l'argent le plus poli, qui semblaient nager et le chercher. Il fut encore plus étonné quand il vit que c'était de grosses araignées dont le corps était enveloppé d'air. Deux ans après, M. de Troisvilles lui ayant envoyé deux de ces grosses araignées, il les examina. Il fait, à la page 3, la description de l'*araignée aquatique* qu'il dit être entièrement

(1) Par la lecture du mémoire on voit que M. de Troisvilles est lui-même un subtil observateur et un grand naturaliste, ses liaisons avec M. de Réaumur l'annoncent.

conforme aux *araignées terrestres* « à l'exception du corps, fait « à peu près comme la partie du fuseau sur laquelle on « arrange le fil ; elles ont, ajoute-t-il, des mamelons disposés « comme en paquet, qui leur sortent du derrière, où elles les « font entrer quelquefois entièrement et de telle sorte qu'on « les croirait terminées à leur extrémité postérieure par les « bords d'un grand trou à peu près rond, et garnis de poils « un peu raides. » Elles sont grises à la sortie de l'eau, et cette couleur est celle des poils dont tout leur corps est couvert. Ces animaux sont amphibies ; dans l'eau, ils paraissent en trois différens états, ou enveloppés d'une bulle d'air transparente au point qu'on voit leur corps à travers, ou couverts d'une espèce de vernis assez semblable, pour la couleur, au vif argent dont on garnit le revers des glaces de nos miroirs, ou sans vernis et sans bulle. Le second état est un état d'indisposition. Leur grandeur est différente, la plus grosse de ces araignées n'égale point la plus grosse araignée terrestre. On peut consulter le mémoire du P. de L. pour les suivre dans leurs opérations, dans leur conduite avec les autres *animalcules* de leur espèce, dans leurs travaux industrieux, dans la manière dont elles s'enveloppent d'air, se munissent de vernis et se forgent une espèce de cloche pour en faire leur retraite. Le lecteur ne lira pas avec moins de satisfaction, pour peu qu'il ait de goût pour les ouvrages tout admirables de la nature, les dissensions de ce peuple aquatique, leurs combats, leurs amours, la manière dont se provigne leur espèce, leurs jalousies, leurs haines, dont la destruction du plus faible par le plus fort est la suite.

L'ouvrage finit par un examen critique sur ce qu'ont dit sur l'accouplement des araignées, Aristote, Aldrouande, Jonston, Bartholin, Pline et le P. Kircher, et par quelques observations sur les parties *caractéristiques* des araignées terrestres et aquatiques, et la bourse où elles déposent leurs œufs.

Rien de plus exact, rien de mieux écrit que ce mémoire : il pourrait servir de modèle dans ce genre, si l'on n'avait pas les écrits de l'illustre historien de la nature, de M. de Réaumur.

Les agrémens de l'imagination joints à la vérité des images, jettent dans le mémoire du P. D. L., ce degré d'intérêt qu'un esprit, maître de son sujet, fait donner à ce qu'il produit. Sans le secours de la fiction qui dépare tout ouvrage de la nature de celui-ci, dont la vérité fait le plus bel ornement, l'auteur a su trouver dans son style et dans ses expressions, tout le vif, tout le gracieux de Pline et de Virgile même.

M. de Réaumur qui parle avec estime du P. D. L. dans son Histoire des insectes, n'a pas cru indigne de la réputation de ses ouvrages d'y insérer ceux de son ami.

J'apprends que le P. D. L. fait actuellement imprimer un ouvrage sous le titre de *Métaphysique expérimentale.* Ce titre, qui ne doit paraître singulier qu'à ceux qui ignorent l'union nécessaire de la métaphysique avec la physique, sera sans doute rempli d'une manière satisfaisante pour ceux qui préfèrent la vérité et l'exactitude à toutes les richesses de l'imagination la plus féconde; la vérité aux systèmes, et la *Methode* de Descartes à ses tourbillons.

(*Voyez* les ouvrages du P. DE LIGNAC, l'Historique de cet article tiré d'une lettre qui m'a été écrite de Poitiers le 5 septembre 1753, par M. L. P. C. D. S. P. L. P.)

LUSSAUD (1), (N.), (1664), médecin de Niort où il fleurissait en 1663, a composé un livre en faveur de sa profession, intitulé: *Apologie pour les médecins contre ceux qui les accusent de trop déférer à la nature.* Patin, qui parle de l'auteur et de l'ouvrage dans la lettre 113 de la première édition de ses Lettres, dit que Lussaud avait prétendu réfuter le célèbre Moïse Amirault, ministre de Saumur, qui accusait les médecins du défaut en question, dans le dernier tome de sa Morale chrétienne: il ajoute, dans la même lettre, que notre médecin ne pouvait trouver d'imprimeur qui en voulut faire les frais, et qu'il ne savait pas si l'apologie verrait le

(1) Il est certain que son nom est *Lussaud*, et non *Lussand*, comme l'appelle Guy Patin, et Bayle après lui. Voyez les lett. de G. Patin de l'édition de 1725, t. II, lett. 295 et 298.

jour, tant les libraires de Paris *étaient froids et peu entreprenans*. Cependant on voit dans la lettre 114 que Lussaud faisait imprimer son livre ; il marque fort peu d'estime pour ce livre et pour l'auteur qui avait refusé de déférer à ses sentimens, et de faire usage des matériaux qu'il lui avait donnés. Le ministre David Ancillon s'est mépris en faisant tomber sur Amirault ce que Patin dit de Lussaud. Il est vrai que la manière dont s'exprime Patin est obscure et amphybologique ; mais, avec un peu d'attention, on s'aperçoit aisément que la critique ne regarde point du tout Amirault, et qu'elle n'a que le pauvre Lussaud pour but. C'est ainsi que s'exprime le médecin de Paris : « *Si M. Amirault daigne se donner la peine de* « *répondre à ce livre* (à l'apologie de Lussaud), *il est homme à* « *dire là-dessus de belles choses que Lussaud ne sait point, et qui ne* « *sont point dans son livre.* » Voilà certainement un éloge bien précis du ministre Amirault, que Patin estimait, comme cela paraît dans quelques autres endroits de ses lettres. Il ajoute de suite : *Je lui en ai suggéré quelques-unes, et entre autres de beaux passages et de bonnes autorités, mais il n'en a pas fait cas.* Il ne s'agit plus ici d'Amirault, à qui Patin n'aurait pas fourni *des passages et de bonnes autorités* contre l'honneur de sa profession, et pour un livre qu'il était très douteux que ce ministre voulut se donner la peine d'entreprendre, passages et autorités dont il ne pouvait, par conséquent, n'avoir *pas fait cas*. Ce qui suit ôte tout équivoque : *Aussi*, ajoute Patin, *est-il d'une province qui n'est pas loin du pays d'Adieusias, où on est ordinairement plus glorieux que savant*, *et où on ne manque pas de vanité ; aussi serait-ce contre la raison et contre le droit des gens qu'un Poitevin presque Gascon voulut apprendre quelque chose d'un Picard qui est sorti de la garenne des sots. Vervecum in patriâ, crassoque sub aere nati*, dit-il, en badinant sur le génie picard. D'ailleurs, Ancillon ne devait pas ignorer que Moïse Amirault était Angevin et non pas Poitevin.

On ne saurait méconnaître que la réflexion critique de Gui Patin ne tombe sur la patrie de Lussaud, Niort en Bas-Poitou, voisine du Bourdelais qu'il appelle pays d'*Adieusias*.

(*Voyez* le *Mélange critique* d'ANCILLON, tome I, pages 133 et suivantes, édition de Bâle 1698 ; — *Lettres* de PATIN, première édition, lettres 113 et 114 ; — BAYLE, *Dictionnaire historique et critique*, a relevé l'erreur d'Ancillon.)

M

MACAULT (ANTOINE), (1540), de Niort en Poitou, notaire, secrétaire et valet de chambre de François Ier, a été l'un de ceux qui s'appliquèrent à faire connaître les anciens, et à leur faire parler notre langue. Il est auteur de plusieurs traductions. J'ai entre les mains sa version des *Apophtegmes, c'est-à-dire, prompts, subtils, et sententieux dits de plusieurs rois, chefs d'armées, philosophes et autres grands personnages tant grecs que latins. Translatés de latin en français par l'éleu Macault, notaire, etc.*, à Paris, par Jeanne de Marnef, veuve de Denis Janot, 1545, in-16, pag. 710. Cet ouvrage est orné d'un dixain de Clément Marot, ami de l'auteur, et qui avait auprès du roi le même emploi que lui. C'est ainsi que Marot parle de la traduction des Apophtegmes dans ce dixain adressé au lecteur.

Si savoir veulx les rencontres plaisantes
Des saiges vieulx faites en devisant,
O tu, qui n'as lettres à ce duisantes,
Graces ne peux rendre assez suffisantes
Au tien Macault ce gentil traduisant
Car en ta langue orras ici lisant,
Mille bons motz propres à oindre et poindre,
Ditz par les grecs et latins : l'avisant
Si bonne grâce eurent en bien disant,
Qu'en escrivant, Macault ne l'a pas moindre.

Ces vers sont suivis d'une épître dédicatoire au roi François Ier, datée à Paris du mois de juillet 1537. La traduction est sur le latin d'Erasme. L'auteur promet la suite dans son épî-

tre au roi. Le style de Macault est assez net pour le temps, et plus poli que celui de ses contemporains ; on y reconnait déjà quelques étincelles du génie de notre langue. L'auteur joint ordinairement quelques réflexions politiques ou morales à la traduction du texte. Elles sont courtes et remplies de bon sens ; elles servent aussi à développer l'esprit des bons mots et des traits particuliers qu'il traduit. La Croix du Maine ajoute que Macault est encore l'auteur de plusieurs autres traductions, des trois premiers livres de Diodore de Sicile, imprimés à Paris, de l'oraison d'Isocrates à Nicoclès, imprimée chez Wekel en 1544, de celle de Cicéron pour le rappel de Marcellus, imprimée à Paris chez Antoine Augéreau en 1534.

(*Voyez* La Croix du Maine.)

MAINARDIÈRE (Hippolyte-Jules Pilet de la), (1663), d'abord médecin, et ensuite maître d'hôtel et lecteur ordinaire de la chambre du roi, reçu à l'académie française en 1665, était natif de Loudun (1). Il ne faisait que de sortir des écoles de Nantes, où il s'était fait recevoir docteur en médecine, lorsqu'il chercha à se faire connaître en attaquant un homme bien plus savant que lui ; c'était Marc Duncan, écossais, médecin de Saumur. Ce docteur avait prétendu que

(1) Il avait une maison à *Besse* sur l'*Envigne*, ruisseau qui tombe dans la *Vienne*, au-dessus du pont de Châtellerault, et près du lieu de la forêt où François Ier reçut Charles V ; c'est ainsi qu'il parle de cette maison dans son hymne *des belles connaissances de la nature*, adressée à madame la marquise de Rambouillet (Catherine de Vivonne, mère de l'illustre Julie d'Angennes, duchesse de Montausier) :

Besse, le doux hameau de vous deux fréquenté,
Et par votre séjour jusqu'aux astres monté,
Pour son maître nouveau qui vos vertus adore,
Invite leurs rayons à l'éclairer encore.

C'est une apostrophe à *Jules et Joseph Scaliger* qui avaient passé quelque temps dans cette maison, lorsqu'ils étaient attachés à MM. de la Rocheposay.

la possession des religieuses de Loudun, qui faisait alors tant de bruit, n'était et ne pouvait être que l'effet d'une imagination dérangée par une noire mélancolie. La Mainardière attaqua l'ouvrage de Duncan, et soutint que la mélancolie, de quelque degré qu'elle fut, ne pouvait rien occasionner de pareil à ce qui se voyait dans la possession des religieuses. La réfutation plut au cardinal de Richelieu qui aurait pu raisonner mieux que personne sur les causes de ce qui se passait. Une approbation si flatteuse attira la Mainardière à Paris, et son ouvrage, que je ne crois pas fort excellent, lui traça un chemin vers la fortune. Il obtint la qualité de médecin ordinaire de M., frère du roi Louis XIII. La médecine lui avait été assez favorable pour mériter un goût plus vif et plus constant que celui qu'il a marqué. L'attrait des belles-lettres l'emporta sur l'étude sérieuse de la nature et des autres parties de la médecine; il paraît même qu'il l'abandonna entièrement. A l'exception d'un livre intitulé : *Raisonnement sur la nature des esprits qui servent au sentiment*, qu'il publia en 1638 avec la qualité de médecin de S. A. R., il n'a rien fait imprimer qui ait le rapport le plus éloigné à la médecine. Sorbière, qui parle de cet ouvrage, ne marque pas en faire beaucoup d'estime. « Jusqu'à ce que je les aie « mieux compris (1) que je n'ai fait, dit-il, je ne ne dois pas « les préférer à ceux d'un *Masius*, d'un Tolet, d'un Raconis, « ou de qui que ce soit du vulgaire des philosophes; et ce- « pendant, chose étrange, ce personnage méprise les senti- « mens de l'école et fait profession de netteté, de politesse et « de bon sens. »

La même année 1638, littérateur décidé, il donna une prétendue traduction du panégyrique de Trajan par Pline. Je dis une prétendue traduction, parce qu'en effet ce n'est qu'un paraphrase de cet ouvrage, où la pensée de Pline noyée dans un déluge de paroles disparaît, et n'est jamais rendue ni avec la précision ni avec les grâces de l'original. Le public ne

(1) Ses raisonnemens.

lui pardonna point ce goût de liberté qui dérobe l'original au lecteur, sans que l'auteur ose prendre d'autre qualité que celle de traducteur.

L'honneur qu'il avait d'approcher le cardinal de Richelieu qui aimait la poésie, et surtout la dramatique, lui fit naître l'idée de travailler à une poétique en français. S'il faut l'en croire, il reçut même du cardinal l'ordre d'y travailler; il y mit tous ses soins, et en donna un très gros volume in-4°, en 1640, qui fut suivi d'un autre sur le caractère élégiaque qui parut la même année.

Cet ouvrage, tout épais qu'il soit, n'était qu'un essai, que l'ébauche d'un projet plus vaste, puisqu'il n'y parle que de la tragédie et de l'élégie; en continuant sur le même pied, il y avait matière à plus d'un in-folio. La mort de son Mécène fit perdre au public la suite de ce grand dessein.

Les uns ont prétendu qu'on ne devait point regretter cette perte, et c'est un sentiment si général aujourd'hui qu'on risquerait de déplaire, si l'on osait soutenir le contraire. Cependant l'abbé d'Aubignac, connaisseur et expert en cette matière, a pensé plus favorablement, et prétend qu'il y a de justes réflexions, de très bonnes remarques dans la poétique de la Mainardière, qu'on ne perd pas son temps à le lire. Quel que soit le sentiment de l'abbé d'Aubignac, personne ne lit cet ouvrage, quoique le goût du théâtre soit aussi vif que jamais.

Pour donner des preuves de la bonté de ses préceptes, la Mainardière fit une tragédie intitulée *Alinde*, où il observa toutes les règles du dramatique. La pièce n'en eut pas un sort plus heureux; le public, qui ne juge que d'après le sentiment, la réprouva par la grande et juste raison que cette tragédie *l'ennuyait*. Les connaisseurs, en convenant que l'auteur avait observé les règles des trois (1) unités, et toutes les autres qu'on doit suivre, décidèrent que c'était une pièce *ennuyeuse dans toutes les règles*; elle fut imprimée en 1643, in-4°.

(1) De temps, de lieu et d'action.

Nous avons dit que la paraphrase du panégyrique de Trajan avait déplu; l'auteur voulut essayer si une traduction littérale aurait un sort plus heûreux. Il traduisit les trois premiers livres des lettres de Pline qu'il fit imprimer en 1643; mais il se trouva précisément dans le cas de la maxime : *En fuyant un défaut, on tombe dans un autre.* On ne retrouva plus les grâces du style épistolaire qui rendent Pline si estimable; cette netteté, cette naïveté, ces traits délicats et polis dont un grand nombre consistent autant dans l'expression que dans les pensées (1). Nous parlerons du recueil de ses poésies; achevons le détail de ses autres ouvrages: il était fécond.

En 1656, il publia, sous le nom du sieur du Rivage, quelques observations sur le poème Epique et sur le poème de la Pucelle, in-4°.

En 1660, un poème intitulé : *Chant nuptial sur le mariage du roi Louis XIV avec Thérèse d'Autriche.* Il contient sept cents vers, et n'a point assez de beauté pour se faire lire, quelque important qu'en soit le sujet.

Ce qu'on a le plus estimé de tout ce qui est sorti de sa plume sont ses relations historiques sur le secours d'Arras en 1655, sur le siége de Valenciennes en 1656, et sur le siége de Dunkerque en 1658, imprimées à Paris, in-8°, en 1662, et depuis chez Clousier en 1672. Je dis que ces pièces ont été les plus estimées, peut-être l'auteur n'a-t-il dû cette estime qu'à ses sujets qui sont intéressans, parce qu'ils font partie du corps de notre histoire.

Chapelain, qui jugeait bien mieux qu'il ne produisait, a dit que la Mainardière avait un style lâche, obscur quand il veut s'élever, plus riche en mots qu'en pensées. Il ne plaît presque jamais, et rebute presque toujours. Suivant le même Chapelain, on doit quelque estime à sa paraphrase des épigrammes choisies de l'antologie. J'ai lu cette partie de ses

(1) C'est ce que Montaigne appelle la *piperie du langage*, partie qui rend les lettres de madame de Sévigné si précieuses au public.

poésies, et je trouve qu'à l'exception de l'air érudit d'un auteur qui s'annonce comme *sachant du grec autant qu'homme de France*, il n'y a rien qui puisse faire pencher la balance pour ces imitations du grec. Qui sait si Chapelain, qui était bien aise qu'on le crut lui-même familier avec la Grèce, n'a pas un peu sacrifié à son faible en vantant cette partie des ouvrages de la Mainardière. Ceux qui connaissent ces épigrammes savent qu'il faut une grande délicatesse d'expression pour les faire passer dans notre langue. Il n'y a ni pointes (1) ni saillies. Tout le mérite ne consiste que dans la naïveté des images, ou dans un arrangement heureux des termes, qui ne se retrouve plus dans une autre langue. Dès qu'on transplante ces fleurs, elles perdent leur éclat, elles se fanent; à peine cinquante madrigaux, je dis les plus estimés des connaisseurs, pourront-ils fournir une traduction assez heureuse pour conserver les grâces de l'original. Dans ces occasions même je ne vois pas que la Mainardière ait réussi. Donnons-en un exemple. L'épigramme qui suit prêtait une idée délicate, qu'on juge si le poète en a bien profité :

Ah ! qu'elle enchante doucement,
Et qu'elle attache puissamment,
Cette agréable voix *qui, d'un bouton de rose*
Semble à tous momens être éclose!
Quand tu chantes si proprement
Les vers que ta muse compose,
Et que ton luth récite avec tant d'agrément,
Que le cœur tout rempli d'une si belle chose
N'en respire pas librement;
Dieux! *Quel nombre d'attraits et quel amas de charmes*!
Comment ne pas rendre les armes,
Lorsqu'on est pris de toutes parts?
Qui pourrait soutenir le feu de ces regards?

(1) Tout le monde sait le bon mot de Racan : Malherbe lui avait fait voir quelques pièces de ce genre; il les trouva sans sel, mais ne voulut pas dire ce qu'il en pensait. Etant à table, Malherbe lui demanda ce qu'il disait de sa soupe? Elle était fade. C'est, dit Racan, *une soupe à la grecque*.

La blancheur de ce teint *plus uni que la cire.*
Cet air galant et doux, cette aimable fierté !
Mais hélas ! que peut-on décrire,
Quand l'esprit et le cœur n'ont plus de liberté ?
J'aime (1) ! Je brûle !... c'est tout dire.

Qu'on accompagne la pensée tendre et délicate des derniers vers d'une douzaine d'autres dont l'expression y réponde, on fera quelque chose qui approchera de l'original : mais de faire éclore la voix d'une belle *d'un bouton de rose*, et jeter dans ses vers la langueur plus que prosaïque et les *grécismes* qu'on trouve dans la Mainardière, on fera comme lui une mauvaise copie d'un excellent original. On a fait beaucoup de cas de celle qui suit :

Je vins nud sur la terre, et durant mon séjour,
Je n'ai d'aucuns biens eu l'usage.
Pourquoi me tourmenter sur la fin du voyage?
Je suis venu sans équipage,
Il n'en faut point pour mon retour.

On peut encore mettre au nombre des pièces heureusement imitées cette épigramme sur un avare :

Avec un chagrin furieux
Phidon va perdre la lumière,
A cause de l'argent qu'il faudra pour sa bière,
Après que le trépas aura fermé ses yeux.
S'il se trouvait un galant homme
Qui voulut payer cette somme,
Il serait content de mourir ;
Aussi bien voit-il sur son livre,

(1) Si l'auteur des vers qui suivent a eu ceux-ci en vue, l'imitation est heureuse :

Dans les tendres sentimens
Qu'un sincère amour inspire,
Si l'on a de vrais tourmens,
On se tait, et l'on soupire.

Qu'il coûte tellement pour vivre,
Qu'il aime autant ne point guérir.

Celle de toutes les pièces de vers du volume in-folio de la Mainardière qui m'a paru la meilleure, est une lettre qu'il intitule *Galanterie*, à la célèbre Ninon l'Enclos. Elle est dans le style familier. Les idées en sont riantes, le style simple en est clair, et, en changeant quelques expressions, on en ferait une très jolie pièce et digne de nos meilleurs poètes; on aurait même pu l'enchâsser avec succès dans la vie de mademoiselle de l'Enclos qu'on a publiée depuis quelque temps. On en verra peut-être quelques vers avec plaisir :

Prenez le soin de corriger
L'amour, votre fils, qui m'outrage.
Depuis notre dernier voyage,
Il m'a presque fait enrager.
Pardonnez-moi si je le chasse,
Car que voulez-vous que j'en fasse,
Incommode et fier comme il est,
Et faisant tout ce qui lui plaît?....

On dirait, à voir comme il gronde,
Qu'il est maître de tout le monde,
Qu'il faut ne penser rien qu'à lui,
N'agir pour soi, ni pour autrui....
On ne sait quasi que lui dire :
Quand on le flatte, il en est pire.

Le gourmander, on ne le peut :
Car il charme tout quand il veut.
Etant, même en faisant la guerre,
Le plus bel enfant de la terre,
Et votre vrai fils en ce point,
Que son pareil ne se voit point....

Surtout, de peur qu'il ne revienne,
Ayez bien soin qu'on le retienne;
Mais ce point n'est pas trop aisé,
Car le marmot est fort rusé....

Pour prévenir ce mal extrême,
Il faut un remède *de même* (1).
Je crains qu'il soit un peu fâcheux,
Car il vous regarde tous deux,
Et me fait peine quand j'y pense :
Mais pour dormir en patience,
Et conserver son embonpoint,
Ninon, que ne ferait-on point?

Donc, pour le tenir en *servage*,
Il vous faut à chacun sa cage.
J'entends vous enfermer tous deux,
C'est le moyen le moins douteux....

Savez-vous bien qu'en votre absence,
A toute heure, il prend la licence
(Qu'on le veuille, ou ne veuille pas)
De contrefaire vos appas ;
Imitant vos beautés divines,
Jusqu'aux moindres petites mines,
Cent traits gràcieux et charmans,
Mille attraits et mille agrémens....

C'est bien pis en votre présence ;
Car, avec lui d'intelligence,
Vous le faites trouver plaisant,
Lorsqu'il est le plus malfaisant.

Mais, qu'il plaise ou qu'il incommode,
Belle, il le fait à votre mode,
Et toujours d'un air si joli,
Et tellement galant et poli,
Que les autres amours, ses frères,
Enfans grossiers de sottes mères,
Semblent même indignes du nom
Des frères du petit *Ninon*.

Je remarque en ses divins goûts
Qu'il m'aime fort auprès de vous,

(1) C'est une locution poitevine échappée à l'auteur. On dit, à Poitiers, un homme *de même*, au lieu d'un tel homme. Je n'aime pas du vin *de même*, pour du vin aussi mauvais, etc.

Et pour moi j'y voudrais bien être;
Mais aussi je voudrais connaître
Que sa maman n'aimât que moi ;
Et je doute fort que le *roi*
Puisse avoir ce crédit en France.

Enfin, pour plus grande assurance,
L'un et l'autre renfermez-vous,
Et ne vous montrez plus à nous,
Si vous voulez que je repose,
Ou que je fasse quelque chose :
Car, je le jure sur ma foi,
Votre fils trouble tout chez moi :
Et, s'il revient par quelque voie,
Adieu, mon repos et ma joie.

La Mainardière, *Poésies*, p. 65.

Avant de finir j'observerai que, s'il en faut croire le magnifique exposé du privilége obtenu pour l'impression de ces poésies, la Mainardière a donné plusieurs ouvrages en latin. Ils me sont inconnus, et M. l'abbé d'Olivet, qui a apporté beaucoup d'exactitude dans le catalogue de ses ouvrages, n'en parle point. Mais revenons au privilége daté à Paris le 5 novembre 1655 : il est de la façon de l'obligeant M. Conrart, secrétaire du roi, ami de tous les beaux esprits ses contemporains, auteur et bel esprit lui-même. C'est ainsi que le roi parle dans les lettres du privilége; *Notre amé et féal conseiller et maître d'hôtel ordinaire, Hyppolite Jules, etc., nous a fait remontrer qu'il a ci-devant donné au public divers ouvrages de prose, concernant les sciences et l'éloquence*, en latin *et en français, tant de son invention que traduits, lesquels ont été reçus si favorablement, qu'il s'en est fait plusieurs éditions ; il est maintenant sollicité de mettre au jour, etc. A ces causes, désirant gratifier l'exposant, en considération de son savoir, de son mérite et de ses services ; sur les témoignages qui nous en ont été rendus par des personnes de rare vertu et de haute condition, nous lui avons permis, etc.*; temps heureux, siècle d'or, où les auteurs trouvaient à la chancellerie des panégyristes, et peut-être

des priviléges aussi gratuits que les éloges. Il se trouve au-devant de l'ouvrage, où l'auteur n'a eu garde de le mettre par extrait. J'apprends par les mémoires d'histoire, de critique et de littérature de M. l'abbé d'Artigny, (tome VI, page 185), que la Mainardière mourut le 4 juin 1663.

(*Voyez* l'*Histoire de l'Académie française*, avec les additions de M. l'abbé d'OLIVET; — *Sorbieriana, verbo* la MAINARDIÈRE, p. 168, et les ouvrages de la MAINARDIÈRE.)

MAINE (GUILLAUME DU), dit MAYNUS), (1560), naquit à Loudun, vers le commencement du quinzième siècle. Il fut abbé de Beaulieu, lecteur de madame la duchesse de Berry, (Marguerite de Valois, sœur de François Ier) et depuis, précepteur des Enfans de France. Son savoir dans les deux langues, dans la grecque et dans la latine, occasionna sa fortune. Le savant Budé l'ayant choisi pour précepteur de *Dreux Budé* son fils ainé et de ses autres enfans, lui fraya apparemment le chemin aux postes avantageux où il fut élevé. On sait que Budé était le protecteur déclaré des savans auprès du roi François Ier, et ceux qui ont lu les lettres de ce grand homme ont pu y remarquer les éloges qu'il donne à Maynus. Dans une de ces lettres, page 58 du recueil de l'édition de Josse Badius, de 1522, il dit à son fils Dreux, qu'il sait par lui-même que Maynus était aussi savant qu'on pouvait l'être. *Quem ego noverim haud quaquam justâ eruditione defectum.* Il dit dans une autre lettre à ce même fils (fol. 77, v°), *qu'il le trouve bienheureux d'avoir un précepteur aussi instruit dans les deux langues que l'était Maynus, que c'était un bonheur qu'il n'avait pas eu dans ses études de trouver un aussi excellent guide.* Non-seulement notre Maynus possédait le grec et le latin, il parlait aussi sa langue aussi bien qu'on pouvait la parler de son temps, et il composait aussi en français.

Ses ouvrages en cette dernière langue sont, suivant le catalogue qu'en donne La Croix du Maine :

Plusieurs Epîtres en vers français dont il y en a une sur la venue de M. le maréchal de Brissac.

Le Laurier, contenant la louange de l'étude et l'utilité qui en vient.

L'heureux partage des excellens dons de la déesse Pallas résignés au roi Henri II. Le tout imprimé à Paris, chez Michel Vascosan l'an 1555, temps auquel il *florissait*, dit la Croix du Maine. Suivant les lettres de Budé datées d'Ardre, du mois de mai 1520; puisque Maynus était déjà précepteur de ses enfans et possédait des connaissances si parfaites dans les langues savantes, il devait avoir au moins 30 ans, en sorte qu'en 1556, il pouvait avoir 65 ou 66 ans. J'ignore la date de sa mort, Salmon Macrin qui lui adresse un épigramme, page 55 du troisième livre de l'édition de Colines de 1539, donne lieu de penser qu'il avait été précepteur de quelque prélat. Il lui reproche que, jouissant d'un profond repos, il n'ait pas daigné lui écrire un billet. Parce que la tête de votre respectable élève est, dit-il, honorée d'une thiare, croyez-vous avoir droit de nous mépriser.

An si discipuli tui verendum
Sacratus decoret caput Thiaras (1),
Circum tempora pendeant que vitæ,
Pastorale pedum, manusque gestet,
Contemnes ideò tumens amicum ?

Nicolas Bourbon en parle aussi comme d'un de ses plus illustres amis et lui donne la qualité de *grand homme*, *d'homme respectable* dans une lettre datée de Paris en 1533, qu'il adresse à *Lucius Stella* (Luc de l'Étoile) sur ses poésies intitulées *Nugæ*. (*Voyez* les auteurs cités.)

MAISONNIER (ROGIER), (1600), contemporain et ami de Scévole de Sainte-Marthe, de Jean de la Péruse et de Jean Boiceau, est au nombre de ceux que la Croix du Maine a employés comme auteurs dans sa Bibliothèque française : tout ce qu'il en dit, c'est que Maisonnier a composé plusieurs poésies françaises. Il était avocat à Poitiers. Les auteurs qui

(1) Je suis l'exemplaire, Thiaras est au nominatif.

ont travaillé sur la Coutume de cette province, rapportent quelques jugemens rendus sur ses plaidoyers, et le traitent d'avocat célèbre. Sainte-Marthe, dans sa jolie pièce sur la mort de Pierre Fauveau, poète et ami de Maisonnier, en parle aussi comme d'un ami de ce jeune poète. « Vous avez « tout perdu, dit-il, en s'adressant à la maîtresse de Fau- « veau, par la mort d'un amant, dont les vers délicats fai- « saient tant d'honneur à vos charmes : mais, ajoute Scévole, « voulez-vous m'en croire, caressez le jeune Maisonnier, « caressez Metel (1); engagez-les à publier le Recueil des « vers de votre amant, à rendre à la mémoire d'un défunt « chéri les devoirs qu'ils voudraient qu'on rendît à leur mé- « moire. » Ces choses sont trop bien exprimées par Sainte-Marthe pour ne pas placer ici ses vers.

At tu, si sapis, ô puella pulchra,
Centum Basia nunc Mesoniero,
Mille Basia nunc dabis Metello,
Ut functi officio boni sodalis,
Sparsa carmina colligant, et edant
In lucem, faciantque jàm sepulto
Quod vellent fieri sibi sepultis. . .

On peut voir la suite dans l'auteur, même épigr., liv. I, p. 271 de l'édition de 1606, in-12. Ces vers font connaître que ce n'est pas sans raison que la Croix du Maine a mis Maisonnier au nombre des auteurs français; ils furent faits en 1562. Un sonnet que le même Sainte-Marthe adresse à Maisonnier (dans la partie de ses poésies françaises qu'il intitule : Bocage de Sonnets mêlés, septième sonnet, feuillet 86 tourné), fait encore connaître plus particulièrement leurs liaisons et le mérite poétique de Maisonnier. C'est ainsi que s'exprime Sainte-Marthe :

Je regrette ce temps plein d'honnêtes ébats,
Quand, sur les bords du Clain, où tu as pris ton être,

(1) *Metello*, Métel, ou plutôt *Memeteau*.

Nos muses, *Maisonnier*, qui commençaient à naître,
Nous retiraient déjà du populaire bas.
Nous chantions à l'envi. . . . .

MAIXENT (SAINT-), (515), abbé du monastère de ce lieu du Poitou, qui a retenu son nom, naquit à Agde, vers le milieu du cinquième siècle. Sa jeunesse fut formée par les soins de saint Sévère, abbé de la même ville d'Agde. Ses progrès dans les sciences et dans la vertu furent suivis de la jalousie. Ses ennemis le virent avec chagrin destiné à l'épiscopat par son mérite et la faveur qu'il lui attirait. Il céda à l'envie, et se retira dans le diocèse de Poitiers. Avant cette retraite, il portait le nom d'*Adjuteur*: Il le quitta pour celui de Maixent, et se mit sous la conduite de saint Agapite, prêtre et abbé du lieu; il fut son successeur. Le miracle (1) qu'il fit en présence de l'armée du grand Clovis aux bords de la Vienne, lui concilia la vénération et la protection de ce monarque. Il mourut le 6 juin de l'an 515. Il a écrit la vie de saint Vivence, prêtre en Poitou, sur les récits qu'on lui faisait de ses actions, et sur ce qu'il en avait vu lui-même. L'anonyme qui la cite dit qu'elle était *stylo currente*, que dom Rivet explique par *style simple*. Je ne veux point entrer en lice avec ce savant bénédictin; mais peut-être ce style courant n'était-il que le langage du peuple, différent d'un langage plus pur, qui était celui des savans, et n'avait-il d'autre simplicité que sa grossièreté. Quoi qu'il en soit, dom Rivet pense que cette simplicité de style a pu occasionner la perte de cette vie. Il fallait, comme il a grande raison de l'observer, de l'extraordinaire, du merveilleux dans ces sortes d'ouvrages. Le vrai, dégagé des ornemens d'une imagination échauffée, ne flattait que peu, ou point du tout, le goût du siècle auquel il écrivait, et de ceux qui le suivirent. Mais si saint Maixent composait d'après les récits qu'on lui faisait, qui peut répondre de la simplicité de son ouvrage au sens qu'adopte dom Rivet?

(1) Voyez Grégoire de Tours, *Histoire de France*, liv. 2, vers la fin.

MALLET (1) (Hugues) (1577), prêtre et curé de la paroisse de Saint-Cybard de Poitiers, où il est inhumé, a été l'un des plus savans adversaires des prétendus réformés : à une vie exemplaire et des mœurs très chrétiennes il joignit les talens d'un grand prédicateur, et ce qui est rare dans les personnes qui se livrent à l'éloquence de la chaire, une grande cônnaissance des langues grecque et hébraïque. La piété, la candeur, la charité étaient les armes qu'il opposait à l'entêtement des hérétiques. Je crois avoir vu dans la bibliothèque des Pères Augustins de Poitiers un livre de controverse de Hugues Mallet; mais je ne puis l'assurer. Il mourut au mois de juin 1577, et fut inhumé dans l'église de Saint-Cybard, au pied du sanctuaire du maître-autel, avec cette épitaphe en vers latins gravés sur une pierre attachée au premier pilier, à gauche. On y trouve le fond de l'éloge que je viens d'en faire.

IN OBITUM DOMINI HUGONIS MALLET, PRESBYTERII.

Qui jacet hìc pastor, curavit pascere sacris
Quod sibi committi jussit ovile Deus.
Ut pius et doctus, sapiens, sincerus, apertus,
Congrua sic factis verba fuere suis.
Christisequus, miseri ejurato fœdere sæcli,
Exposuit populo dogmata sancta Dei.
Hæbræo, græco, ac latio sermone peritus,
Expulit è propriis finibus hæreticos.
(2) *Hanc dùm sacrilegus nimiùm sæviret in urbem,*
Quid valeant, sancta protulit ille preces.
Quidquid habebat opes, sanctos convertit in usus;
Post quorum custos pauperis arca fuit
Hinc cessit fatis, clarum mansurus olympum,
Ut capiat meritis præmia digna suis.
Percupit intereà felix victurus in ævum,
Ipse suo fundas nomine sæpè preces.

Extrait de mon voyage manuscrit de Poitiers.

(1) Il y a à Poitiers deux personnes de ce nom, l'un conseiller au présidial, l'autre avocat. Je leur ai demandé sans succès quelques notions sur notre Hugues Mallet.

(2) En 1562, ou 1569.

MAQUIN (NICOLAS), (1652), avocat au parlement, et depuis sénéchal de Fontenay, contemporain et ami de Besly, a fait l'éloge de ce savant homme. Ce monument de leur amitié fait autant d'honneur à Maquin qu'à l'objet du panégyrique. L'auteur a pris pour modèle le style noble et pur des éloges de Scévole de Sainte-Marthe. Il l'a fort heureusement imité, et cet échantillon prouve que Maquin était fort capable de pareils ouvrages. Il serait à souhaiter que les savans de chaque province eussent des amis aussi zélés pour leur mémoire; au défaut des de Thou, des Fontenelle, et des de Boze, nous aurons recours à ces petits panégyriques. L'éloge de Besly est terminé par cette formule d'inscription : *Amicissimi, et doctissimi college manibus parentabat hoc elogio Nicolaus Maquinus fonteniacensis juridicus.* Il est imprimé à la tête de l'histoire des comtes du Poitou de Besly. Dans les pièces qui composent le recueil des éloges funèbres de Scévole de Sainte-Marthe, il s'en trouve aussi un en prose très digne de Sainte-Marthe, qui aurait eu de la peine à mieux réussir. Les connaisseurs les plus délicats s'y méprendraient; on a quelques autres éloges de Maquin, tous éloquens, d'une latinité pure, et d'un tour fort heureux, et entre autres celui de Julien Colardeau dont nous avons parlé, imprimé à la tête d'un ouvrage de jurisprudence de ce dernier, publié par son fils, en 1652.

— Nous n'avions aucuns mémoires particuliers sur Nicolas Maquin, lieutenant-général de Fontenay, lorsque nous en avons parlé dans notre précédent article. Il paraît, par les titres de famille, dont M. Gusteau a eu la bonté de m'envoyer l'extrait, qu'il prenait la qualité de sieur de Ferbouillant et qu'il épousa demoiselle Catherine Diré, dont il a eu cinq enfans, deux garçons et trois filles; l'aîné, appelé Nicolas comme son père, seigneur de la Coussay, mourut sans postérité avec la qualité d'écuyer tranchant de la reine; le second, nommé René Maquin, sieur de Bourgneuf, capitaine au régiment de la Couronne, épousa Marie Angélique Diré, sa cousine germaine, dont il a eu trois enfans actuellement vivans,

Charles René Maquin, sieur de la Coussay, sans alliance; Marie Jaquette Maquin, épouse de M. Gilbert Taraillé, conseiller au siége de Fontenay, et Marie, religieuse à Poitiers; René Maquin, sieur de Bourgneuf, mourut à Poitiers en 1710, échevin et major de la place; les trois filles de Nicolas Maquin et de Catherine Diré, ont été mariées, l'une avec un gentilhomme dont j'ignore le nom, la seconde, avec M. Goulard, seigneur de la Geffardière, et la troisième avec M. Charlet, duquel mariage est née demoiselle Marie Charlet, épouse de messire Jean Pierre . . . . sieur du Rivault, trésorier de France à Poitiers.

Communiqué par la famille.

MARCHEBRUSE (1350), suivant Gaufredy, ou MARCHEBRUSC, suivant Nostradamus, que le traducteur italien Gio Giudici a rendu par *Marco Brusco*, quitta le Poitou, sa patrie, avec sa mère de l'ancienne et illustre maison des Chabot, pour aller s'habituer en Provence. Quelque réputation qu'ait eu le fils dans la poésie provençale, celle de la mère alla encore plus loin. De la manière dont en parle Nostradamus, on peut la comparer à la fameuse Louise Labbe, ou à Leontium (1), du dernier siècle, ou plutôt ces dernières ont suivi ses traces sur le Parnasse et en amour. Elle était savante dans les belles-lettres; elle composait en provençal avec tant de délicatesse et de génie, que ses ouvrages avaient presque toujours le prix; elle ne parlait pas avec moins d'intelligence et de politesse les langues vulgaires, dit l'auteur des Vies des poètes provençaux; il ajoute *qu'elle tenait cour d'amour ouverte en Avignon.*

Cette cour d'amour ne se bornait pas aux dissertations, à l'analyse des sentimens délicats, aux décisions des questions de constance ou d'infidélité; notre spirituelle Poitevine n'imaginait pas toujours; elle avait des amans, et sans se piquer d'une constance qu'apparemment elle traitait de ridicule, elle ne se faisait point une affaire de faire des heureux.

(1) Ninon de l'Enclos.

Sa conduite a donné lieu à quelques-uns de dire qu'elle était l'objet des sonnets satyriques de Pétrarque contre la ville de Rome à laquelle il donne des épithètes fort violentes. Sans doute, ils se sont trompés ; mais l'erreur en ce fait est toujours une preuve que la mère de Marchebruse n'était point femme à difficultés dans le commerce amoureux. Le moine de Montmajor la nomme, sans détour, la *Palharda d'Amor*. Cependant il fallait que les grâces de son esprit et la supériorité de ses talens effaçassent ses défauts, puisqu'à cette cour amoureuse se trouvaient non seulement les poètes du temps et les gens de qualité, mais même les dames qualifiées, ou, comme dit Nostradamus, les *gentilsfemmes du pays pour ouïr les définitions des questions et tensons* (1) *d'Amours, qui y étaient proposées et envoyées par les seigneurs et dames de toutes les Marches et contrées de l'environ*. Ceux à qui elle voulait bien donner quelques-unes de ses pièces s'estimaient heureux. Ce qui me surprend même, c'est que Nostradamus dit cela des poètes contemporains de Marchebruse. Il fallait que la réputation de la dame auteur fut bien décidée pour inspirer de pareils sentimens à ses confrères en Apollon ; on sait que l'admiration des vers d'autrui n'est pas le défaut ordinaire des poètes, et qu'il faut un talent bien déclaré pour obtenir ce triomphe au Parnasse. Le moine des îles d'Or (2) lui attribue un Traité de la *Natura d'Amor*, que d'autres donnent à son fils. On parle dans ce livre des fautes que l'amour fait faire, de l'abus qui s'y trouve, de son pouvoir, de ses changemens, de ses effets, de ses fausses espérances, de tous les biens, de tous les maux qu'il produit. On attribue au fils un autre livre intitulé : *Les Tables d'Amour*, *las Taulas d'Amor*.

(1) *Les Tensons*, dit Nostradamus, p. 15 de la préface des Vies des Poètes provençaux, *étaient des disputes d'amour qui se faisaient entre les chevaliers, dames et poètes, entre-parlant ensemble de quelque belle et subtile question d'amour.*

(2) Il descendait de l'ancienne maison de Cybo de Gênes, fut d'abord moine de Lérins et bibliothécaire aux îles d'Yères. Voyez son article dans la Vie des Poètes provençaux, article 75, p. 248.

La mère et le fils vivaient à Avignon, sous le pontificat de Clément VI, vers l'an 1350. Tous ceux qui ont parlé des anciens poètes provençaux ont mis Marchebruse au nombre des plus célèbres. On trouve plusieurs pièces de ses poésies dans les Recueils manuscrits de M. de Sainte-Palaye. Comme il a bien voulu me les communiquer, je crois qu'on verra avec plaisir un échantillon de poésies de notre Marchebruse. L'auteur, dans une de ses pièces, dit qu'il trouva auprès d'une fontaine la fille du seigneur du château; elle était désolée et se plaignait du sort qui lui avait enlevé son amant qui était allé en Orient. Le poète la console, et lui dit qu'elle fait tort à ses charmes en se livrant à sa douleur; que celui qui fait fleurir les bocages, peut la consoler. Je veux bien le croire, répond la belle affligée; sans doute, Dieu qui me fait souffrir en ce monde aura pitié de moi dans l'autre; mais, quoiqu'il en soit, je suis séparée de mon amant.

Voici les premiers vers de cette pièce :

A la fontana del Vergier,
On lebera vertz jost'al gravier,
A l'ombra d'un fust domesgier,
En aïziment de blancas flors,
E de novel chant costumier,
Trobey sola ses companhier,
Selha que non vol mon solatz (1).

L'amante exprime ainsi sa douleur :

Dels huelhs ploiet josta la fon,
E del cor sospires pre on.
Jhesus, dis elha, reys del mond,
Per vos my creis ma gran dolors;
Quar vostra onta mi confon :

(1) Traduction littérale. A la fontaine du Verger, où l'herbe verdit auprès du gravier, à l'ombre d'un arbre domestique, auprès duquel naissent les fleurs, et où l'on chante ordinairement des vers nouveaux, je trouvai seule, et sans compagnie, une jeune personne qui refusa le plaisir (ou la consolation) que je voulais lui donner.

Quar li melhor de tot est mon
Vos van servir : mas à vos platz (1).

Ab vos s'en vai lo mieus amiex,
Lo belhs, els gens esprosel riex.
Sai m'en reman lo grans destriex,
Lo desiriers, soven els plors.
Ay mala fos regs Lozoiex,
Que fai los mans, e los presiex
Per quel dols mes el cor intratz (2).

Voici les derniers vers :

Mas say mi tolh aquelha rey,
Dont joy mi crec, mas pauc mi tey,
Que trop s'es de mi alonhatz (3).

On trouve beaucoup d'autres pièces dans les recueils que j'ai indiqués. Il y en a où l'honnêteté n'est pas fort ménagée; d'autres presque inintelligibles. On n'en voit point de *Marca Brusca*, à moins qu'elles ne soient confondues avec celles du fils par la faute des copistes. Extrait des Mémoires de M. de Sainte-Palaye.

(*Voyez* les auteurs cités.)

MARTIN DE POITIERS, (1194), moine de Montiers-Neuf, a fait l'histoire de cette maison. Il n'en reste qu'un fragment imprimé au troisième volume du nouveau Recueil de pièces

(1) Traduction littérale. Elle pleurait (des yeux) auprès de la fontaine, et son cœur soupirait pour lui (son amant). Jésus, disait-elle, roi du monde, c'est pour vous que j'éprouve cette douleur; car votre honte me confond : le plus brave de tous les hommes est mon amant, il va vous servir, vous l'ordonnez ainsi.

(2) Traduction littérale. C'est pour vous qu'est parti mon ami, le beau, l'aimable va s'exposer aux risques. C'est la cause de la tristesse où je suis, celle de mon chagrin, de mes pleurs. Mal soit au roi Louis, auteur de mes maux et des douleurs qui me serrent le cœur.

(3) Traduction littérale. Mais je sais qu'on m'ôte la chose (l'objet) qui faisait tout mon bonheur, et je ne saurais me taire en le voyant si éloigné de moi.

anecdotes de dom Martène, fol. 1210, sous ce titre : *Fragmentum Historiæ Monasterii novi pictaviensis, auctore Martino, monacho ejusdem loci.* Il le dédia à Robert, son abbé. Dans la liste des abbés de Montiers-Neuf, qu'on trouve dans le *Gallia christiana*, on ne voit point ce Robert. Ce qu'il dit de la mort de Guillaume VIII ferait croire qu'il vivait peu de temps après sa mort, puisqu'en parlant du tombeau qui lui fut élevé, il ajoute qu'il fut enrichi des inscriptions qu'il composa : *Et à meis litteris hoc titulo decoratum*, dit Martin. Les vers en sont léonins et obscurs. On trouve cette épitaphe dans le fragment inséré dans le Recueil de dom Martène : elle n'annonce qu'un assez mauvais *rimailleur*.

Le P. le Long parle de cet ouvrage, nomb. 5191 de sa Bibliothèque de l'Histoire de France, et les auteurs du *Gallia christiana* le citent dans l'article de Gui Ier, abbé de Montiers-Neuf. Serait-ce ce même Martin que La Haye appelle *Férus* dans ses Mémoires, auteur d'une chronique de Montiers-Neuf, dont il a tiré, dit-il, tout ce qu'il a de plus rare dans ces mêmes Mémoires. Suivant ce qu'en dit La Haye, ce chroniqueur était au service de Constance, duchesse de Bretagne, morte en 1202. Ainsi il faudrait reculer sa mort jusqu'au commencement du treizième siècle, l'auteur de la chronique lui ayant survécu, et parlant même de Pierre Dreux, surnommé Mauclerc.

(*Voyez* les Mémoires de La Haye, p. 43, ch. XXXII, et les auteurs cités.)

MARTIN (André), (1695), prêtre de l'Oratoire, natif de Poitou, entra jeune dans l'oratoire. Il s'appliqua tout entier à l'étude de la théologie, et surtout à la lecture des livres de saint Thomas et de saint Augustin. Il enseigna quelque temps la théologie à Saumur, et il y a fait imprimer des thèses qui sont encore très recherchées. Il publia, en 1667, la *Philosophie chrétienne* sous le nom d'*Ambroise Victor*. C'est un extrait méthodique et très bien fait des ouvrages de saint Augustin sur les matières importantes qui forment le cours de la philosophie chrétienne. L'auteur emploie très souvent

les paroles mêmes de ce saint docteur. Le P. Martin mourut à Poitiers le 26 septembre 1695. Son livre a paru avec ce titre: *Philosophia christiana, Ambrosio Victore theologo collectore : Parisiis, apud Petrum Prome, 1667*, in-12, 5 vol. Il y en a une seconde édition augmentée de deux volumes, imprimée en 1671. Je n'ai vu que la première édition.

Le premier volume a pour titre particulier : *S. Augustinus de philosophiâ universim.*

Le second : *S. Augustinus, de existentiâ et veritate Dei.*

Le troisième : *S. Augustinus, de Deo.*

Le quatrième : *S. Augustinus, de animâ.*

Le cinquième: *S. Augustinus, de morali Philosophiâ.* On trouve à la fin de ce volume un petit traité intitulé : *Sanctus Thomas, de Voluntate et libero Arbitrio.*

L'auteur, dans la préface qui se trouve à la tête du premier volume, commence par définir la philosophie avec saint Augustin, un objet important qui mérite toute notre affection : *Rem magnam, totoque animo appetendam.* Il en fait valoir la dignité et la sublimité par le respect que tous les peuples ont eu dans tous les temps pour les philosophes qu'ils ont regardés comme des hommes élevés au-dessus du sort ordinaire des autres mortels, en sorte que, même suivant Marcile Ficin, non seulement ils s'occupaient de la recherche de la nature, mais les mystères de la religion leur étaient confiés, et que *prêtre* et *philosophe* étaient deux qualités presque toujours réunies.

Ce respect infini pour la philosophie n'a pourtant pas empêché qu'elle n'ait été la source d'une infinité d'erreurs. Que de chimères, que de contradictions chez les philosophes ! D'où vient donc cette vénération naturelle pour eux ? Il faut qu'il y ait une vraie philosophie qui mérite ces sentimens. C'est celle qu'on puise dans la doctrine de Jésus-Christ, et c'est cette même philosophie que le P. Martin prétend expliquer. Pour ne pas se méprendre, il forme un plan solide, et déclare qu'il n'entend se servir, pour élever son édifice, que des matériaux que lui fourniront les auteurs ecclésiastiques,

et les plus éclairés d'entre les profanes. Tout ce qu'il y trouvera de grand, de sublime, de digne de la vraie philosophie lui appartient, il le revendiquera. Il n'ajoutera du sien que des liaisons, encore le trouvera-t-on imprimé en caractères différens pour le distinguer.

Or, comme quiconque a lu saint Augustin convient que ce père est, en même temps, le plus grand théologien des philosophes, et le plus grand philosophe des théologiens, l'auteur déclare que c'est par les recueils et les extraits qu'il a faits de ses écrits qu'il commencera son ouvrage. Il en résultera, dit-il, une preuve bien claire que personne n'a pénétré si avant dans tout ce qui concerne la nature de Dieu ou de l'âme, et même celle du corps, et ne l'a expliquée si nettement et avec tant de sagacité.

Pour suivre un ordre méthodique et convenable à la matière, le P. Martin dit qu'il était nécessaire de ranger ses recueils de manière qu'ils formassent d'abord un traité de philosophie, considéré en général, et ensuite eu égard à chacune de ses parties, c'est-à-dire à ce qu'on appelle la logique, la physique et la morale. La difficulté de faire imprimer le corps complet, et les vœux de ses amis, l'ont engagé à donner d'abord les traités sur la philosophie en général, sur l'existence de Dieu, sur Dieu, sur l'âme et sur la philosophie morale, divisés en cinq petits volumes, qui font une espèce de cours complet de philosophie, dont les deux objets, comme le dit saint Augustin qu'il cite, sont l'âme et Dieu. La connaissance de l'âme nous conduit à nous connaître nous-même, celle de Dieu, à connaître notre origine ; l'une est plus agréable, l'autre plus sublime. Celle-ci nous rend digne d'une heureuse vie, celle-là nous la donne. Il finit en condamnant dans son ouvrage tout ce que l'Église catholique y pourrait désapprouver. L'ouvrage est précédé de l'approbation des docteurs de Paris.

MATHÉE (Dom Michel), prieur de l'abbaye de Montiers-Neuf, ordre de Cluny, publia en 1544, à Poitiers, une traduction de *Théodoret*, en 1 tome in-8°. Il dédia son ouvrage à *Jean Bouchet*, qu'il appelle *insigne historiographe des gestes des*

Français, à la tête de la lettre dédicatoire. On voit dans cette lettre que le père Mathée avait plusieurs autres ouvrages à publier, puisqu'il dit à Bouchet que s'il l'honore de son approbation, il mettra *au jour* d'autres ouvrages de la même nature. Cette lettre est suivie d'une réponse de Jean Bouchet qui le remercie de l'honneur que lui fait l'auteur de lui dédier un livre de la qualité du sien.

Cette traduction qui est, je crois, la première qui ait paru de l'histoire de Théodoret, m'a paru très littérale. Elle a toute l'obscurité du style du temps; j'ignore si elle est fidèle, n'ayant eu le livre de Michel Mathée, qu'un instant devant les yeux. Duverdier parle d'une édition in-16, à Paris, par Jérôme Marnef, en 1569. Il ignorait si le traducteur de Théodoret était le même Mathée que le médecin qui a traduit les six livres de *Pédation Dioscorides d'Anazurbe, de la matière médicale* avec des notes. C'est qu'il ignorait le nom de Michel que portait le prieur de Montiers-neuf, différent de celui de Martin que portait le médecin. Peut-être étaient-ils parens. Mais ce sont deux personnes. La traduction de Martin Mathée fut imprimée, suivant Duverdier, à Lyon par Thibault Payen, en 1559.

MAXENCE, et MAXIMIN (350) évêque de Trèves, étaient frères. Ils naquirent à Poitiers (1), d'une famille illustre et de l'ordre des sénateurs. Ils furent élevés l'un et l'autre avec beaucoup de soin dans l'étude de l'Ecriture Sainte, et méritèrent tous les deux de parvenir aux plus grandes dignités de l'église par leur piété et leur doctrine.

Maximin ayant abandonné sa patrie, alla à Trèves, il y écouta les leçons de l'évêque *Agroetius* (2), qui lui conféra l'ordre de prêtrise. Après la mort de son maître, arrivée vers l'an 335 (3), il fut élu évêque de Trèves. Il se distingua dans son épiscopat. La faveur que l'empereur Constance accordait

(1) Quelques-uns disent à Sillé, village près de Loudun.

(2) Agrice.

(3) En 332, suivant Bollandus, au 29 mai.

au parti des Ariens, ne l'intimida point. Il embrassa avec vigueur la foi du concile de Nicée, et combattit l'Arianisme de toutes ses forces. Saint Athanase dans sa première dispute contre les Ariens, parle avec éloge des écrits que Maximin composa contre ces ennemis de l'église. Il reçut même chez lui Athanase proscrit par l'empereur. Ce grand homme exilé, banni du monde entier, trouva un asile dans la maison de Maximin pendant près de trois ans. C'est ce que nous apprennent Théodoret et l'auteur de la vie de Maximin, insérée dans le recueil de Surius, tom. III, au 29 mai. Ce saint évêque éleva un monastère au faubourg de Trèves, Saint Augustin en parle. Il fut aussi présent au concile de Milan en 343, à celui de Sardique l'an 347, et à celui de Cologne en 349 (1). Il mourut quelque temps après dans un voyage qu'il fit en Poitou. DADIN D'HAUTESERRE, *rerum Aquitan. lib. 5, Cap. 2*, pag. 308 et 309; — BESLY, *Liste des évêques de Poitiers*, pag. 6; — *L'histoire littéraire de la France*, tom. I, part. II, pag. 110 et suiv.

MAY DE CHATELLERAULT (PIERRE DE), (1567), secrétaire du sieur président Purpurat, sénéchal de Saluces, a écrit:

Les triomphes du baptême du très illustre Charles Emmanuel, prince de Piémont, en odes et sonnets, vers latins, italiens et français, avec des notes, imprimés à Paris, in-8º, par Thomas Richard, 1567.

(*Voyez* DUVERDIER, page 1025.)

MEAUME (FRANÇOIS), (1627), docteur en théologie, fit imprimer en 1626, à Niort en Poitou, un ouvrage intitulé: *la Royauté inviolable contre les injustes armes des rebelles de ce temps*, dédié au roi avec ces paroles de l'épître de saint Paul à Tite, c. 3, v. 1: *Admone illos principibus et potestatibus subditos esse, dicto obedire.* L'approbation de Jacques Gateau, docteur de Sorbone, fut datée à Poitiers le 15 janvier 1626. C'est un in-8º de 405 pages, non compris l'épître au roi, l'avis au lecteur, et les vers de quelques amis de l'auteur, tous de Niort.

(1) D'Hauteserre dit 351 et se trompe.

Le livre est d'un style guindé, lâche et diffus ; au lieu du raisonnement et de la méthode, l'auteur se retranche dans les exemples, l'érudition et les lieux communs. L'avantage que le lecteur y peut trouver, c'est le texte des auteurs qui sont cités, copié en marge. La révolte des protestans de la Rochelle donna occasion à cet ouvrage. On y trouve partout un bon citoyen, un français zélé pour la paix et le bien de la patrie, un sujet pénétré des maximes de l'état et de la soumission due au souverain. Il s'adresse presque toujours aux prétendus réformés qu'il exhorte sans cesse à l'obéissance et à quitter les fausses maximes de leurs ministres, aussi contraires au repos de l'état qu'à la vérité de la religion. On ne saurait donner une plus juste idée de la *manière* et du style de Meaume qu'en comparant son ouvrage à l'histoire de Henri IV de Pierre Mathieu, qui paraît lui avoir servi de modèle (1).

MELLUSINE (1020 *ou environ*) était de l'illustre maison de Lusignan, elle vivait vers le onzième siècle. Elle a vraisemblablement fleuri dans le Poitou. Voilà tout ce qu'on peut raisonnablement conjecturer sur une héroïne si célèbre. Les modernes la font fille d'Aymeric Ier de Lusignan, roi de Jérusalem et de Chypre, et femme de Raymond de Poitiers, prince d'Antioche, qui a épousé une autre princesse nommée Constance, fille unique et héritière de Bohémond Duc, et prince d'Antioche. Bouchet, dans ses Annales d'Aquitaine, dit qu'elle était fille ou sœur de quelque comte de Poitou. La Haye qui copie, dit il, un auteur contemporain, l'a fait sœur de Guillaume VIII, fondateur de l'abbaye de Montiers-Neuf, mort en 1086, mais sa bonne foi est trop mal établie pour l'en croire, malgré les titres et les prétendues chartes qu'il donne

(1) Les beaux esprits de Niort dont on imprima les vers à la tête du livre de Meaume furent : Etienne Jouslard, écuyer, sieur de la Règle, président de l'élection de Niort ; Jacques Jouslard, sieur de Chantecaille, conseiller ; L. Coyaud, avocat ; J. Hugueteau, avocat ; et Jean Arnauldet, sieur de la Repoussonnière, aussi avocat.

pour garans. Je ne dis rien de ce qu'ont avancé sur la naissance de Mellusine et ses alliances, Jean d'Arras, dans son Roman de Mellusine, et frère Etienne de Lusignan, jacobin, dans sa fabuleuse histoire des soixante et sept nobles maisons descendues de celle de Lusignan. Ce bon religieux a beau déclamer contre le roman de Mellusine, ce qu'il a fait n'est guère plus estimable. Postel, savant singulier dans toutes ses opinions, la faisait descendre d'une des douze tribus d'Israël, parce qu'elle possédait, selon lui, la magie naturelle, c'est à dire la Cabale; et je crois que l'on lui aurait aisément persuadé qu'elle venait en droite ligne de Salomon. C'était, disent nos vieux romanciers en parlant de cette dame, un être étranger à son sexe et à l'humanité, quelque chose de plus qu'une sorcière, une fée, une incube. Enfin, on a dit d'elle en France, tout ce qu'on a débité en Angleterre du célèbre Merlin, né, dit-on, d'une femme sans père, sous l'ancien Vortigerne. Quoiqu'il en soit de toutes ces fables, de toutes ces chimères, il résulte pourtant une vérité, c'est que Mellusine avait un génie supérieur, des connaissances si admirées du siècle où elle vivait, qu'on les a regardées comme surnaturelles et tenant du prodige. L'imagination a embelli la réalité. On a cru qu'en parlant de Mellusine, on ne pouvait lui attribuer rien de trop merveilleux. En un mot, du côté de l'esprit, des connaissances et de l'art de plaire, on a chanté Mellusine, comme on a chanté Charlemagne et Roland du côté de la valeur. On en a fait une magicienne, une fée, une syrène, comme on a fait pourfendre des géans, arracher des montagnes, etc., à Roland. L'auteur d'un long poème sur la mort de François Cardinal de la Rochefoucault, maison qui se prétend aussi descendue de Mellusine, invoque très ingénieusement le secours de notre fée, qui lui fait voir d'âge en âge tous les héros de la maison de la Rochefoucault. On me permettra de finir par les vers qu'il lui adresse (1), comme à une *nouvelle muse*, ils me serviront d'autorité

(1) Page 41 de son poème.

auprès de ceux qui trouveront peut-être son éloge déplacé. Les voici :

Nympha, parisque gradûs, et totius unæ laboris
Apta Comes (1), *speculo Manifesta, et pectine nosci,*
Dic, age, quo Dominam memorem cognomine? quasque
Erigit inde novas, hinc priscas corrigit ædes
Conscia præteriti, venturi præscia vates,
Nil precor indignum. . . . . . .

(*Voyez* le *Roman de Mellusine*, par JEAN D'ARRAS ; — Frère ÉTIENNE de Lusignan, *Généalogie des soixante-sept maisons*, etc., chap. 31, 32, 33, 34 et 35 ; — BOUCHET, *Annales d'Aquitaine*, troisième partie ; — Les *Mémoires* de LA HAYE ; — BRANTÔME, *Éloge de Louis de Bourbon II*, duc de Montpensier ; — *Breviarum Iconum* en latin et en français vers la fin ; — Le comte de GABALIS, *Entretien quatrième* ; — Dictionnaire de Moréry, etc.)

MESME (LAURENT) (2), (1677), qu'on n'a connu pendant sa vie et longtemps après sa mort que sous le nom de Michel Neuré, était, suivant ce que nous en dit Chevreau, fils d'un gargotier d'un faubourg de Loudun, où il naquit au commencement du dix-septième siècle. Entièrement dénué des biens de la fortune, il alla à Poitiers pour y faire ses études, mais ne trouvant pas le moyen d'y subsister, il fit le voyage de Bordeaux. Il y prit l'habit de Chartreux, autant par nécessité que par vocation. Il y demeura très longtemps ; Chevreau dit trente ans, pendant lesquels il ajoute que Neuré, ou Laurent Mesme, apprit les mathématiques sans maître. Il était né philosophe, et avec de très grandes dispositions pour les sciences ; l'austérité de son ordre le fatigua ; il

(1) On la représente ordinairement un miroir dans une main, et un peigne dans l'autre.

(2) L'auteur des supplémens de Moréri l'appelle Mathurin ; c'est aussi le nom que lui donne M. de Montmort dans son avis au lecteur, à la tête des œuvres de Gassendi ; d'autres l'appellent Michel ; mais la découverte de Chevreau ôte tout doute. Il a été suivi par M. Huet, et il semble que c'est une faute de s'écarter de ce que dit Chevreau, son compatriote, qui l'avait connu particulièrement.

l'abandonna et vint droit à Paris. Il s'y fit connaître avec toute la distinction qui était due à des talens supérieurs. Il acquit même l'estime et l'amitié du célèbre Gassendi. L'état de sa fortune l'obligea de chercher les moyens de vivre : il entra chez M. de Champigny (1) en qualité de précepteur de ses enfans, et alla en Provence, dont M. de Champigny avait l'intendance. Il paraît, par les lettres de Gassendi à Neuré, que ce fut vers l'an 1642 qu'il entra chez M. de Champigny; il était en Provence en 1643; il y resta plusieurs années. Son éloignement de Paris ne l'empêcha pas d'être en relation avec Gassendi et les autres illustres amis qu'il s'y était faits.

Dans la suite le crédit de la dame de Bourneuf, gouvernante des enfans de Monsieur le duc de Longueville, lui fit obtenir l'emploi de précepteur de M. de Longueville, Jean-Louis-Charles d'Orléans, qui prit le parti de l'église en 1669, et du comte de Saint-Paul, Charles Pavis d'Orléans, tué auprès du fort de Tolhuis en 1672. Il s'acquita de cet emploi au gré de l'illustre duchesse de Longueville (2), qui le gratifia même d'une pension considérable. Neuré, toujours ami de Gassendi, avait aussi lié quelque commerce avec Jean-Baptiste Morin (3), mais il n'en agit pas fort sincèrement avec ce dernier. Il devint l'émissaire de Gassendi, avec qui Morin se brouilla. Le pauvre Morin, à qui Neuré montra une déférence aveugle pour ses opinions, qui étaient souvent de véritables travers d'esprit, fut la victime de sa confiance pour ce faux ami. Nous ne saurions nous dispenser de parler de quelques circonstances de la dispute entre Gassendi et Morin, Neuré y ayant eu beaucoup de part.

(1) François Bochart de Champigny, fils de Jean Bochard, premier président au parlement.

(2) Anne-Geneviève de Bourbon, fille de Henri II du nom, prince de Condé, et de Charlotte-Marguerite de Montmorency.

(3) Mathématicien et astrologue célèbre, mort à Paris le 6 novembre 1651. Il était de Villefranche en Beaujollais. On trouve le catalogue de ses ouvrages dans le livre intitulé *le Collège royal*, pag. dernière, dans les notes et corrections.

Morin avait prétendu prouver, dans un de ses ouvrages (1), l'*immobilité de la Terre*. Gassendi ayant publié en 1642 deux lettres contre ce système, sous ce titre : *de Motu impresso à motore translato*, Morin crut que Gassendi avait eu dessein de le réfuter. Il publia un écrit qu'il intitula (2) : *Alæ telluris fractæ ; les ailes de la terre brisées*, ou *la terre sans ailes*, voulant faire entendre par ce titre qu'il ôtait à la terre le mouvement que lui donnait Gassendi. Si Morin s'était contenu dans les bornes d'une critique raisonnée, il n'y avait rien à dire. Deux amis peuvent (3) penser différemment en pareil cas, sans blesser les droits de l'amitié ; mais il prit dans sa réponse un ton emporté et tout à fait incivil. Gassendi, qui reconnut le caractère de Morin qu'il n'avait pas eu dessein d'offenser, se contenta de s'en plaindre à quelques amis. Il fut assez sage pour ne pas répondre lui-même, mais il ne le fut pas assez pour le négliger. Au lieu de se commettre, il lâcha contre lui Bernier et notre Neuré ; les choses furent poussées à toute extrémité. De la manière dont on s'emporta, jamais philosophes n'en méritèrent moins le nom. Les injures les plus grossières, les anecdotes les plus chagrinantes furent les armes des combattans. Neuré, qui avait déjà pris le nom du sieur de la Roche, répondit à Morin sous celui d'un ami de M. Gauthier, conseiller au parlement de Provence, par une lettre datée d'Aix du 6 juillet 1649, signée LA ROCHE. Elle se trouve avec une autre adressée à M. Luillier, conseiller au parlement de Metz, datée de Lyon, le 25 septembre 1649, dans un recueil imprimé à Paris in-4°, 1650, chez Augustin Courbé. Neuré est aussi l'auteur de la lettre qui se trouve au-devant de l'apologie de Gassendi ; elle est adressée à M. de Barancy, avocat au parlement, et n'a paru qu'en 1649.

(1) Dans celui qu'il intitula : *Famosi problematis de telluris motu vel quiete hactenus optata solutio quâ telluris quies ostenditur.*

(2) Ce titre a été étrangement défiguré, les uns ayant écrit *Aræ*, les autres *Aliæ*.

(3) *Diversum sentire duos de rebus iisdem,*
Incolumi licuit semper amicitiâ.

Les lecteurs curieux de disputes littéraires *à fer émoulu* trouveront de quoi se satisfaire dans l'*Anatomia* (1) *ridiculi Muris*, imprimé à Paris in-12, en 1651, et dans une autre pièce intitulée: *favilla ridiculi Muris*, qui sert de réplique dans le procès de Gassendi et de Morin. Je sais que ces deux écrits appartiennent à Bernier; mais Neuré y eût sans doute beaucoup de part, au moins fournit-il la plupart des anecdotes scandaleuses dont ils sont remplis. L'astrologue Morin y est cruellement déchiré. « On y dit qu'il avait été maître d'é« cole jusqu'à l'âge de quarante ans, qu'on l'avait vu la « plume à l'oreille et l'écritoire à la ceinture, aller deman« der de porte en porte si quelqu'un voulait apprendre à « lire, à écrire et à calculer à tant par mois; on lui repro« che quelques coups de bâton qu'il avait, dit-on, reçu pour « paiement de ses horoscopes, son humeur avare y est justi« fiée par des traits qui apprêtent à rire au public. » Morin, poussé à bout, fit imprimer de son côté un autre ouvrage intitulé; *Vincentii Panurgi de tribus Impostoribus*. Il n'est pas besoin de dire que ces trois imposteurs étaient Gassendi, Neuré et Bernier. Quelle joie! quel avantage pour Morin, s'il eut su que la qualité d'imposteur cadrait si bien avec l'un de ses adversaires, avec Neuré, dont le nom, la naissance, l'état, la patrie, étaient déguisés au public. Je crois qu'une pareille découverte eut été plus agréable à Morin que celle du carré de l'hypothénuse ne le fût à Pythagore, qui immola cent bœufs à Jupiter. Il est étonnant que Neuré, qui avait tant de raisons de craindre qu'on ne parvint à lever la toile derrière laquelle il se cachait, surtout avec un homme comme Morin, se soit avancé si avant; aussi ai-je remarqué qu'il ne parut dans la dispute que le moins qu'il lui fût possible. Ce fût Bernier à qui il céda l'honneur du tournoi, et qui se déclara le père des deux satyres dont j'ai parlé. Pardonnons

(1) C'était une allusion au titre que Morin avait donné à un de ses ouvrages imprimé en 1619, intitulé: *Nova Mundi sublunaris Anatomia*, dédié à M. du Vair, garde-des-sceaux de France.

à Neuré cet écart ; la partie était égale : il y avait dans ce combat, *signa, pares aquilas, et pila minantia pilis*. Mais, quelqu'indulgence qu'on ait, on ne lui pardonnera jamais la conduite qu'il tint avec sa bienfaitrice madame la duchesse de Longueville. Le désordre s'étant mis dans ses affaires, elle fut obligée de lui retrancher quelque chose de la pension qu'elle lui avait accordée. Neuré en fut outré. Il composa contre elle un ouvrage, où à peine gardait-il plus de ménagement avec la princesse qu'il n'avait fait avec l'astrologue Morin. Les exemplaires furent saisis, l'imprimeur, dédommagé des frais, rendit jusqu'au manuscrit. L'auteur de la satyre fut connu. Des raisons particulières et les circonstances empêchèrent de sévir contre Neuré avec la rigueur dont on aurait pu user suivant les lois civiles, et même les lois naturelles. L'affaire fut étouffée, ainsi que l'ouvrage qui n'a point vu le jour.

M. Huet en parlant de Neuré ou Laurent Mesme dans ses mémoires, où il adopte tout ce qu'en dit Chevreau sur son nom et sa patrie, parle d'un voyage que fit Neuré à Caen avec les jeunes princes de Longueville ses élèves. « Pendant « ce voyage, dit M. Huet (1), Neuré qui aimait l'astrologie « allait au château de Caen, dont la vue est très étendue, « pour y examiner les astres et l'état du ciel. Il se servait « d'une lunette de quatre pieds seulement, avec laquelle il « ne cessait pas de découvrir *Vénus* fort distinctement. » Il parle dans le même endroit de ses liaisons avec Gassendi et Bernier, et de leur dispute avec Morin. Noël d'Argonne, chartreux, ou ce qui est la même chose Vigneul Marville dans ses Mélanges d'histoire et de littérature, nous apprend sans le nommer, des faits particuliers sur sa vie et sur sa mort, que je ne dois pas omettre ici. « NN. (Laurent Neuré, « ou plutôt Laurent Mesme) né à Bordeaux, dit-il, se fit « moine assez jeune (2) ; mais devenu inquiet, il apostasia

(1) Ce fait est placé par M. Huet vers l'an 1662.
(2) Contraire à ce que dit Chevreau, plus croyable, et son compatriote.

« et se déguisa si bien qu'on n'entendit plus parler de lui « que trente ans après, qu'il fut reconnu par un religieux « de son ordre chez M. le marquis de Vardes (1), à qui il « enseignait la philosophie de Descartes. Ce religieux lui fit « des propositions de la part de son général, pour l'obliger « à rentrer dans son couvent ; il s'en moqua et fit toujours « l'inconnu. On l'abandonna à lui-même, et quelques années « après il mourut avec des circonstances remarquables. C'é- « tait un des plus célèbres cartésiens de son temps (2) ; il « n'écrivait rien, se contentant de penser pour s'instruire « soi-même, ou pour instruire deux ou trois de ses amis. Sa « méthode d'étudier ou plutôt de méditer sur les sciences, « approchait assez de celle du P. Mallebranche, qui consiste « à consulter le Verbe ou la Sagesse éternelle dans le silence « des passions. Il passait les jours comme les nuits dans sa « chambre à la lueur d'une petite lampe qui ne lui servait « que pour jeter, dans le besoin, quelques figures de géo- « métrie sur le papier. Rarement il sortait du logis, et ce « n'était presque jamais que pour conférer avec des person- « nes savantes. Il vivait d'une grosse pension qu'une prin- « cesse (3) lui avait créée, pour le récompenser des leçons « de mathématiques qu'il avait données à M. le duc de L*** « (Longueville). Il fut pourtant ingrat envers cette dame, et « n'épargna point contre elle les traits envenimés de sa mé- « chante langue. Sur la fin de ses jours, il s'attacha particu- « lièrement à étudier les insectes avec le microscope, et il « avait fait quantité de remarques qui auraient augmenté « notablement l'histoire de la microscographie, si on les « avait recueillies. Il avait observé que la démangeaison que « l'on se sent autour du nez, quand on se sert de lunettes « garnies de corne, vient des mittes ou petits vers qui s'y

(1) Ami et protecteur de Neuré ; il était chevalier des ordres du roi, capitaine des cent Suisses de la garde.

(2) Peut-être faut-il dire *Gassendistes*.

(3) Madame la duchesse de Longueville.

« engendrent. Le jour qu'il mourut, il commanda à son valet « de porter une lettre à la poste. Ce valet, qui le vit extraor- « dinairement changé, quoique sans maladie apparente, lui « dit qu'il serait plus à propos d'aller quérir un confesseur « et le médecin ; mais le bon homme, ne voulant entendre « parler de l'un ni de l'autre, le valet partit, et à son retour « il trouva la lampe éteinte et son maître mort, ce qui l'ef- « fraya beaucoup. »

La mort de Neuré arriva vers l'an 1677. On peut conclure du récit de Vigneul Marville, qu'il était du nombre de ceux qui disent avec une malheureuse intrépidité : *Moriatur anima mea morte philosophorum*. On a eu raison de dire qu'il écrivait peu.

L'auteur du supplément au Dictionnaire de Moréry, qui a adopté le récit de M. de Montmort, lui attribue une vie de Gassendi (1). Jamais elle n'a paru, quoiqu'il dût cet ouvrage à la mémoire d'un ami aussi illustre, et que M. de Montmort lui eut donné tous les mémoires nécessaires. Et suivant les apparences, jamais cette vie n'a été écrite par Neuré.

Ce n'est encore que sur ce que lui écrit le savant (2) Jacques Moisant de Brieux, qu'on dit que Neuré a composé

(1) Dans l'avis au lecteur de l'édition in-folio des œuvres de Gassendi (à Lyon, 6 vol., 1658), M. de Montmort dit page dernière : *Cæterum ut nihil ad tanti viri* (Gassendi) *gloriam deesset, à Mathurino Neureo viro omni genere doctrinæ instructo, consequutus sum ut.... ejus vitam posteritati consignaret, ad eum missis, quæ ad ejus vitam illustrandam faciebant monimenta, variis è locis erutis, sed dum Bibliopolæ, urgentibus Typis, veniam emittendorum in lucem operum efflagitant, audio ex Capello* (Chapelain)....... *Neureo per valetudinem et varia instantiaque negotia non licuisse amici vitam ad umbilicum perducere*. Gassendi mourut âgé de 65 ans.

(2) L'un des plus savans hommes de son temps, il avait été conseiller au parlement de Metz, il se retira à Caen, où il forma une académie, dont les membres étaient peut-être, comme le dit M. Huet, les plus savans hommes de l'Europe. Nous avons de M. Moisant de Brieux un recueil précieux de lettres latines, imprimé à Caen, in-8°, en 1670. Il s'en trouve cinq adressées à Neuré. (*Voyez* DAN. HUET, *Comment.*, liv. III, p. 159.)

l'histoire de M. le duc de Longueville (Henri d'Orléans II, né au mois d'avril 1597, mort au mois de mai 1663); quoique le savant magistrat en parle comme d'un livre prêt à finir, je doute encore que Neuré l'ait effectivement exécuté.

Pendant le séjour qu'il fit à Aix auprès des enfans de M. de Champigny, il publia sans nom d'auteur un petit ouvrage sur les abus du cérémonial d'Aix, dans la célébration de la Fête-Dieu, imprimé sous ce titre : *Querela ad Gassendum de parùm Christianis provincialium suorum ritibus, minimùmque sacris eorum moribus, ex occasione ludicrorum quæ Aquæ-sextiis in solemnitate corporis Christi ridiculè celebrantur.* Ce livre, fort rare, réfuté par Pierre-Joseph Haitze dans un autre imprimé à Aix avec ce titre : *Esprit du Cérémonial d'Aix dans la célébration de la Fête-Dieu*, a été mis en vers provençaux par René Gaillard; et la doctrine ainsi que la morale en a été soutenue par un écrit de M. de la Roque, inséré dans le Mercure de France du mois de septembre 1738.

Ces mots du titre : *Provincialium suorum*, ont donné lieu à quelques-uns de dire que le faux Neuré se donnait pour provençal. Ce qu'on ajoute qu'il se donnait aussi pour normand n'est peut-être fondé que sur les liaisons qu'il avait avec plusieurs savans hommes de Caen, où il avait été quelque temps avec ses élèves.

L'auteur du Moréry, en parlant d'une lettre assez longue que Neuré avait écrite à son ami Gassendi sur les désagrémens de son état de précepteur pendant qu'il le fut des fils de M. de Champigny, datée d'Aix du 18 août, nous apprend à la vérité qu'il souhaita la suppression, et qu'elle se trouve contre son intention p. 155 de la première édition des lettres de Gassendi; mais il n'en dit point le motif, et il semble qu'il n'y en avait pas d'autres que celui de la vanité de cacher au public qu'il était dans le poste de précepteur. J'ai lu quelque part qu'il travailla à faire supprimer toutes celles que lui avait écrites Gassendi lui-même, pendant qu'il fût auprès de MM. Bochart de Champigny; mais que François Henri, le véritable éditeur, moins complaisant que

M. de Montmort, avait conservé les cartons. On trouve même une observation à la fin du volume des lettres de Gassendi, où l'on apprend que Neuré avait demandé qu'on supprimât le nom de *Neuré* à la tête des lettres et dans l'adresse, qu'il regardait, comme un monument assez précieux pour lui, que Gassendi lui eut donné le nom d'ami, *amico* ou *suo*. Cette délicatesse parut singulière et personne n'en approfondit le motif. Je ne doute pas que dans cette occasion, ainsi que dans la première, la crainte d'être démasqué ne fut la véritable raison du faux Neuré. Il pouvait arriver mille incidens que détournaient la suppression de son nom, et des lettres qui donnaient des lumières sur sa vie. Le mystère découvert ne pouvait avoir que des suites fâcheuses pour lui, eu égard à son apostasie. Il voulait le cacher même à la postérité. On parle dans les supplémens de Moréry de quelques poésies latines de Neuré ; je ne les ai point vues.

Les lettres que lui écrit Gassendi se trouvent dans le recueil de celles de ce philosophe, tome sixième.

Dans la première du 27 août 1643, pag. 168, Gassendi lui marque qu'il lui envoie un télescope ; il l'engage aussi à supporter patiemment les peines que lui donnent MM. de Champigny ses élèves.

Dans la seconde du 13 novembre de la même année, pag. 172, il lui rend compte des raisons physiques d'une apparition dont lui avait parlé le duc d'Angoulême (Louis-Emmanuel de Valois, petit-fils de Charles IX). Dans la troisième, du 9 mars 1644, p. 181, il remercie Neuré de la description d'un veau marin (*phocæ*) qu'il lui avait envoyé. Il loue l'exactitude et la pureté de son style, sa facilité d'expression, et les choix des termes et des pensées dans tout ce qu'il écrit.

Dans la quatrième du 24 février 1645, p. 220, il lui parle d'une éclipse de lune sur laquelle Neuré lui avait écrit, lui demande ses observations et lui envoie les siennes. Enfin, dans la cinquième sans date, il lui parle de la mort du savant Gabriel Naudé, qui était récente.

(*Voyez* CHEVRÆANA, édition de 1700, seconde partie,

pp. 290 et suivantes, la vie de Morin et son apologie à la tête de son *Astrologia Gallica*, imprimé à la Haye en 1661 ; — *Abrégé de la vie des savans*, seconde partie, pp. 187 et suivantes; — *Huetii Commentarius de rebus, etc.*, l. 3, pp. 170 et 171 ; — VIGNEUL MARVILLE, *Mélang. d'Hist. et de Litt.*, t. I, pp. 324 et suiv. de l'édit. de 1790 ; — la préface des *OEuvres de Gassendi* et ses *Lett.*, tom. VI; — les *Supplémens de Moréry*, art. Neuré.

MEYNARD (FRANÇOIS), (1623), a fait trop d'honneur aux écoles de droit de l'Université de Poitiers pour ne pas trouver place dans notre Bibliothèque, quoiqu'il fut étranger. Il naquit à Stelleinworf, en Frise, en 1570. Il était encore jeune lorsqu'il vint à Poitiers. Il y professa d'abord les humanités ; mais son goût le portait à la jurisprudence. Il s'y appliqua et se mit en état de disputer une chaire vacante dans la faculté de droit. Il l'obtint malgré les oppositions de quelques concurrens, et en particulier de N. Rousseau, qui eut le secret de se faire une brigue dans la Faculté même. Il prenait, en 1610, la qualité de professeur en droit. Elle paraît à la tête d'un livre qu'il publia en latin, imprimé à Poitiers chez Mesnier, sous ce titre : *Regicidium detestatum, quœsitum, prœcautum*. La funeste mort d'Henri-le-Grand donna occasion à cet ouvrage, qui parut un mois après. Florentin du Ruau, dont nous parlerons, montre beaucoup d'estime pour le livre et son auteur (1), qu'il appelle *l'honneur des Muses grecques et latines, et un des plus riches et singuliers ornemens de l'Université de Poitiers*. Mais si les savans Poitevins parlèrent avantageusement de l'ouvrage, il n'en fut pas de même des Angoumoisins qui se crurent insultés dans le livre de Meynard. L'auteur en montrant sa juste horreur pour l'exécrable Ravaillac, rendit jusqu'à sa patrie odieuse. Par la distinction qu'il établit des *Français* et des *Gaulois*, il prétendit qu'on ne devait pas regarder Ravaillac comme un Français, que l'Angoumois ne faisait pas partie de la France proprement dite.

(1) Du Ruau, *Tableau des Régences*, pag. 222.

Il fait un parallèle de la France ou des vrais Français avec les Gaulois, où l'Angoumois est maltraité.

On crut entrevoir que Meynard regardait le crime de Ravaillac comme celui de sa patrie. Paul Thomas, Villotreau et Victor de Touarts, savans angoumoisins prirent la plume contre *le Régicide* de Meynard. Le dernier, dans son *Apologia pro Francogallis* (1), entasse injures sur injures contre lui. Il attaque la forme de l'ouvrage, il en attaque le fond, le style, les expressions, la personne de l'auteur ; tout y est accablé des traits de la plus violente critique. Jamais le zèle de la patrie ne peut aller plus loin, si l'on donne le nom de zèle à un emportement déréglé. Il faut convenir que Meynard avait un peu maltraité l'Angoumois, et que sa distinction de *Français* et de *Gaulois* est odieuse. Tout prête à des applications chagrinantes, et ses protestations de ne pas confondre les honnêtes gens de l'Angoumois avec Ravaillac, ne sont pas des excuses suffisantes, ni même proposables. Au fond, le livre de Meynard fait voir une lecture fort étendue et beaucoup de savoir. C'est même un morceau que ne doivent pas négliger ceux qui veulent s'instruire à fond sur l'origine des Français. Il s'en faut beaucoup que Meynard soit aussi ignorant que les critiques voulurent le faire croire.

En 1614, il publia différens discours qu'il avait prononcés dans les écoles de droit. Ce sont des dissertations oratoires sur différens sujets. Elles parurent sous le titre de *Orationes legitimæ*. Il s'agit, dans la première, du gui de chêne, si fort estimé des anciens Druides. Paschal le Coq parle de ce discours avec éloge, dans celui qu'il a fait *de Gallo Gallinaceo*.

Il prie ses auditeurs de lui accorder la même faveur qu'ils avaient donnée à l'éloge du gui fait par son ami et son allié François Meynard. Il sera content, dit-il, si l'on l'écoute avec autant de plaisir que Meynard fut écouté. *Modo eâ favoris*

(1) Imprimée à Paris, en 1610, in-8°, page 107, sous ce titre : *Apologia Victoris Tuartii pro Francogallis contrà mendacia, imposturas, et calumnias Joannis Menardi Frisii, in Academiâ Pictaviensi Leguleï.*

vestri aurâ fruar quâ Cl. amicissimumque et affinem Meynardum juris Utriusque in Academiâ nostrâ antecessorem vile Viscum quercinum. . . . . apud vos ingeniosissime depingentem. . . . estis prosequuti.

J'ai oublié de dire qu'il fit imprimer, en 1612, un petit traité sur les droits des évêques. *Disputatio de Juribus Episcoporum, non modo legum Canonumque momentis expensa, sed rerum quoque judicatarum autoritate confirmata*, in-8. Poitiers 1612, page 145.

C'est un commentaire du récrit *d'Honorius III*, ou du chapitre 16, *de Officio judicis ordinarii, apud Gregorium*. L'ouvrage est court, mais dans un ordre lumineux et rempli d'excellentes choses. L'auteur y fait voir une connaissance étendue du droit civil et du droit canonique dont la réunion forme des décisions solides, où brille la connaissance de la saine antiquité. Il s'arrête sur tous les termes du récrit dont il fait un juste commentaire. Ce petit ouvrage fut présenté par l'auteur au nom de la faculté de droit, à M. de la Rocheposay, nouvellement évêque de Poitiers. L'épître dédicatoire adressée à ce prélat, est datée du jour même que *T. Caninius Rebilus* demanda autrefois à Rome un consulat de quelques heures. *Ipso die quo T. Caninius Rebilus paucissimarum horarum Romæ quondam Consulatum petiit, anno 1612*. Par la singularité de cette date, il voulait indiquer les oppositions de *Rousseau* son compétiteur qui, dit-il dans un court avertissement, était plus savant dans la chicane du palais que dans les lois. Un des motifs de la publication de son livre fut, dit-il dans le même endroit, le dessein qu'il avait de faire voir les bévues qu'avait commises son adversaire dans l'explication de ce même récrit *d'Honorius*. Meynard fut complimenté par François Gauthier, son confrère, auquel nous avons donné un article particulier dans cette Bibliothèque. On trouve un court éloge en vers latin du livre de l'auteur et du prélat auquel l'ouvrage est dédié.

On doit encore mettre au nombre des ouvrages de Meynard une grande partie des notes jointes à la vie de sainte Radégonde,

publiée par Charles Pidoux, avec la règle de saint Césaire, évêque d'Arles. Il y a de très bonnes choses et une érudition recherchée et digne de nos meilleurs critiques. J'ignore si Meynard a donné d'autres ouvrages. Sa réputation le fit connaître de Louis XIII. Ce monarque le gratifia même d'une pension de mille livres, objet considérable pour le temps. Mais il ne jouit pas longtemps du bienfait du prince, étant mort le 1er mars 1623, âgé de 53 ans. Il avait épousé *Jeanne Irland*, fille de *Bonaventure*, et petite fille de *Robert*, dont nous avons parlé. Je ne crois pas qu'il en ait eu d'enfans. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Cybard de Poitiers où on lit cette épitaphe sur un tableau peint en toile, dans lequel il est représenté en robe et à genoux. J'ai cru devoir la conserver ici telle que je l'ai copiée sur le lieu (en 1749), peut-être a-t-elle déjà cédé aux injures du temps.

EPITAPHIUM.

Vin., Viator, scire cujus hæc ossa quiescant? Francisci Meynardi, natione Frisii ex Stellinworffia J. U. CL. D. et Antecessoris celeberrimi in almâ Pictaviensi Academiâ, qui diù litteras bonas Professus, tandem publicis disputationibus Clarissimi antecessoris voce Cathedram in hâc Universitate promeruit. Cui ob egregiam eruditionem et doctrinam Christianissimus rex Ludovicus XIII mille Librarum Pensionem annuam extra ordinem attribuit. Heu! Fatales Deæ non diu hoc beneficio regio uti frui, siverunt. Annos natus LIII. magno Reip. litterariæ damno, et bonorum mœrore, et Conjugis suavissimæ luctu in ædibus suis diem suum supremum obiit Kal. Mart. sub horâ quintâ promeridianâ, anno Sal. rep. MDCXXIII. cui æternam salutem precare. In æternæ pignus amicitiæ Joanna Irlanda Conjux mœstissima posuit.

MICHEL (Nicolas ou Nicole), (1559), comme il se nomme lui-même à la tête d'un de ses écrits, docteur en médecine et doyen de la faculté de Poitiers, naquit au commencement du seizième siècle. Il fait un commentaire sur le livre d'*Alphonse Ferrier*, Napolitain, qui a traité des propriétés du *Gayac*. On faisait tant de cas autrefois de ce remède, qu'on le regardait avec une espèce de vénération, et comme un spécifique absolu que le ciel avait accordé à l'homme contre le mal *syphilitique;* Ferrier l'appelle le saint bois (*sanctum li-*

gnum), le commentaire de Nicolas Michel intitulé: *De l'administration du Bois Saint, traduit du latin de Ferrerius*, parut à Poitiers en 1540, in-8°. Jacques Content en parle ainsi, pag. 193, chap. 175 de son ouvrage sur Dioscoride: *Qui voudra entendre l'origine du Gayac, le lieu de son être, sa vertu et usage, lise Huttan Massa sur le Traité du mal français*, imprimé à Boulogne, en Italie, *Alphonse Ferrier, Napolitain, sur le livre du Saint Bois commenté par M*e *Nicolas Michel, jadis docteur, doyen de la faculté de médecine de cette université de Poitiers.* Le savant M. Astruc, en parlant de lui dans son Traité du mal vénérien, fait voir le peu de cas qu'il fait du Traité de Nicolas Michel.

Il est encore l'auteur d'un autre ouvrage intitulé: *Les causes, remèdes et cures des fièvres qui ont couru cette année 1557, par Nicolas Michel;* Poitiers, 1557. Le docteur Coyttar, médecin de Poitiers, dont nous avons parlé en le traitant par pure politesse de savant et d'homme illustre, l'accuse d'avoir traité ses confrères sans ménagement, et pour les venger de sa critique et de ses insultes, il prouve non-seulement l'injustice de cette critique, mais que Michel était lui-même tout-à-fait éloigné de la vérité et des principes de la saine antiquité. Suivant une liste des médecins de la faculté de Poitiers jointe aux Satuts, et imprimée en 1730, Nicolas Michel mourut en 1559.

MILHON ou MILLIO (Pierre), (1320), suivant Naudé, était d'une famille noble du Poitou, et l'un des beaux esprits du treizième siècle. Il fut premier maître d'hôtel de Philippe le Long, comte de Poitiers. Il tenait un rang distingué parmi les poètes provençaux que ce prince, poète provençal lui-même, avait toujours à sa suite; par la qualité de poète provençal, il faut entendre ceux qui avaient choisi la langue provençale ou aquitanique pour composer en vers. Ce dialecte était alors du bel usage. Sa douceur, et je ne sais quel agrément qui lui était particulier et que n'avaient point les autres langues vivantes, l'avaient rendu la langue presque universelle de l'Europe. Il n'y avait presque aucune diffé-

rence entre le langage poitevin et le provençal. L'objet de l'amour et des poésies de Millio ou Milhon, fut une dame poitevine de la maison de *Montagu*. On pouvait appeler ces maîtresses des *infantes poétiques*, dont un chevalier du Parnasse ne pouvait non plus se passer qu'un chevalier errant. Milhon fit pour la sienne quantité de chansons. Nostradamus rapporte le début d'une de ces pièces ; il était tel :

Pueisque dal cor m'y ven, faroy canson nauvella.

Il se vante, ajoute Nostradamus, qu'après bien des soins et des peines, il avait enfin obtenu *le don d'amoureuse mercy* (1). Le poète paraîtra indiscret ; mais dans ce temps une belle n'était point déshonorée par ces sortes d'aveux, quand la réputation du poète pouvait servir d'excuse.

C'était précisément ce bon vieux temps, dont on pouvait dire avec l'illustre Deshoulières que le bel esprit,

Des dons du ciel passait pour le gros lot,
Des grands seigneurs il donnait accointance,
Menait par fois à noble jouissance.

Au moins Milhon n'est-il pas le seul qui en ait usé ainsi. J'ai vu un assez bon nombre de ses pièces de poésies dans les recueils de M. de Sainte-Palaye ; il y a plusieurs chansons. Il s'en faut beaucoup qu'il se flatte toujours d'être bien traité : il se compare dans une de ses chansons à un malade à qui le médecin fait accroire qu'il réchappera, mais qui en est abandonné, quand sa fin s'approche. Il en est de même, dit-il, de ma maîtresse : elle m'a donné quelques espérances, mais elle me méprise aujourd'hui ; n'importe, ajoute-t-il, jamais je ne songerai à briser mes liens. On jugera de la versification de Pierre Milhon, par le premier couplet de sa chanson :

(1) Il est bon d'avertir que Jean Nostradamus ne s'explique pas comme César, et qu'il dit seulement, en parlant de cette chanson : *Puisque dal cor, etc., en laquelle Milhon dit qu'il aura jouissance d'amour*, ce qui rend le poète bien plus excusable.

Si com le mege fait creire,
Al malant que crid e bray,
Quan ly dis : tu scamparay,
E del morir, sapper vere
Eperò sil delinquis,
Enans qu'il mort sia ;
Ni no iva tant consolia,
Quan s'aprosma de la fis (1).

(*Voyez* La Croix du Maine; — Naudé, *Additions à l'histoire de Louis XI*, tome III, page 158, édition de 1723; — Nostradamus, *Histoire de Provence*; — *Vie des Poètes provençaux*, de Jean de Notre-Dame, page 196 de l'édition de 1575, et les recueils manuscrits des *Poésies provençales* de M. de Sainte-Palaye.

MILON V (1212), abbé du Pin, de l'ordre de Citeaux au diocèse de Poitiers, est nommé dans une charte de Saint-Hilaire-le-Grand de l'an 1199, et dans une autre d'Eléonore de Guyenne, qu'on trouve dans le Chartulaire de la Mercy-Dieu de l'an 1212. Richard, roi d'Angleterre, le demanda à l'ordre de Citaux, et en fit son aumônier. Il se reposa sur lui de ses aumônes, et des autres libéralités qu'il avait à faire. Milon s'en acquitta à la satisfaction du prince, et à celle des moines que les affaires conduisaient à sa cour. Il le suivit dans son expédition de la Terre-Sainte; il fut d'un grand secours à ce prince par le don particulier de la parole qu'il possédait. C'était Milon qui exhortait le soldat à la patience, et à ne pas abandonner les intérêts de la croix de Jésus-Christ, foulée aux pieds par les infidèles. Dans ces entreprises, un prédicateur éloquent et persuasif était aussi utile qu'un bon général. Son ministère était employé encore plus efficacement dans l'adversité : il soutenait le courage du soldat

(1) C'est-à-dire : de même que le médecin le fait croire par son malade, qui crie et se plaint, quand il lui dit : tu échapperas de la mort, saches-le comme une chose vraie; et cependant il l'abandonne avant qu'il soit mort, et ne va plus le consoler quand il voit la fin de la vie s'approcher. Il compare sa maîtresse à ce médecin, et se compare au malade.

abattu, il l'animait au milieu des combats, où il marchait l'étendard de la croix à la main. Il arrêtait les fuyards et les déserteurs; sa voix produisait des armées, faisait des miracles quand les talens secondaient son ardeur. Ce fut Milon qui assista Richard à la mort, et l'exhorta à mourir chrétiennement. Suivant le témoignage rapporté par dom Martène, il lui administra l'extrême-onction et lui ferma les yeux.

(*Voyez* dom MARTÈNE, tome V, page 858 de sa collection; — le continuateur de dom RIVET, tome IX, page 181; — les auteurs du *Gallia christiana*, diocèse de Poitiers, abbaye du Pin; — les lettres d'Innocent III, épître XXX.)

MIRMET ou LE PETIT (PIERRE), (1194), moine de Charroux, était fort instruit dans la grammaire; c'est-à-dire, suivant le langage du douzième siècle auquel il vivait, dans les belles-lettres et la rhétorique. On était de son temps dans une ignorance absolue de la géographie. Pour sortir de ces ténèbres, il crut qu'il fallait voyager. Il alla en Espagne et en Afrique pour se mettre au fait des mœurs des chrétiens et des infidèles. Il exerça même quelque temps les fonctions d'archidiacre à Avila dans la Vieille-Castille. Revenu en France, il fut abbé au diocèse de Thérouanne, il y mourut en 1194. Le continuateur de dom Rivet a cru ces titres suffisans pour le placer au nombre des savans qui ont éclairé la France. Peut-être, en repassant sur son article, y fera-t-il de nouvelles découvertes; je m'en tiens à ce qu'il m'en apprend, page 137 du tome IX.

MONTEMBOEUF (BERTRAND BERGIER DE), (1550), natif de Poitiers, est qualifié par Joachim du Bellay son contemporain, du titre bizarre de poète *bédonnique bouffonnique*, à la tête d'une ode pastorale, folio 136 du tome III de l'édition de 1569. Il lui adresse aussi une pièce, folio 45 des jeux rustiques, tome VIII, où il lui donne le nom de *poète dythyrambique.* On pourrait penser que du Bellay loue dans sa première pièce le poète Bergier, si ce qu'il lui dit dans la seconde n'était pas décisif contre le pauvre poète qu'il maltraite sans miséricorde. Bergers, dit-il dans son ode pastorale,

. . . Oyez le son divin
Du chalumeau poitevin,
Renouvellant la mémoire
Du pasteur Sicilien,
Et du grand Italien (1)
La vive et durable gloire.

Naguère notre berger
Traversant d'un pied léger
Le dos chenu des montagnes,
Ramena les doctes sœurs,
Abreuvant de leurs douceurs
Les poitevines campagnes.

C'est lui, premier des bergers
Qui, dédaignant les dangers
De l'envieuse ignorance,
A ses vers ôta le frain,
Les faisant d'un libre train,
Galopper parmi la France.

Ses vers, de fureur guidés,
Comme fleuves débridés
D'une audacieuse fuite,
Nos campagnes vont foulant :
Mais les ruisseaux vont coulant
Toujours d'une même suite.

Ces deux stances contiennent des louanges ironiques qui détruisent ce qu'on pourrait trouver de sérieux dans les autres; c'est sur ce ton, tantôt flatteur, tantôt ironique, que du Bellay parle dans les quatorze strophes de cette pièce qu'il finit par cette dernière :

Ainsi l'arcadique Dieu
Te favorise en tout lieu,
Et tes brebis camusettes !
Ainsi à toi seulement
Demeure éternellement
L'honneur des vieilles musettes !

(1) Pétrarque.

Dans la pièce du VIIIe volume, du Bellay ne ménage point la vanité de Bergier, qui s'était peut-être mépris au ton de la première. Après l'avoir comparé au poète Ascrée en ce qu'il est devenu poète du soir au matin, *sans art, sans travail et sans cure;* il lui dit :

Tu ne prins oncques fantaisie
De lire ancienne poésie,
Soit de ce temps, soit de jadis,
Et si, fais des vers plus que dix.

Tu ne sais que c'est de mesures,
D'apostrophes, ni de césures,
Ni de ces préceptes divers
Qui montrent à faire des vers....

Premier tu fis des dithyrambes,
Lesquels n'avaient ni pieds, ni jambes;
Ains comme balles, d'un grand saut,
Bondissaient en bas et en haut.

Tu dis maintes gaies sornettes
Sur le bruit que font les sonnettes;
Accordant au vol des oiseaux
Les horologes et leurs appeaux.

Après, en rimes héroïques,
Tu fis de gros vers bédonniques;
Puis en d'autres vers plus petits,
Tu fis des hachi-gigotis.

Mais cette barbe vénérable,
Mais ce grave port honorable,
Qui d'auguste a je ne sais quoi,
Ne sont-ils pas dignes d'un roi?

La Croix du Maine parle d'un Claude Bertrand Bergier qu'il fait natif d'Auvergne, et qui a traduit trente Psaumes de David selon l'Hébreu.

MONTESPAN (Françoise-Athénaïse de Rochechouard-Mortemar, marquise de), (1707), était fille de Gabriel de

Rochechouard, duc de Mortemar, et de Diane de Grandseigne, et sœur du maréchal de Vivonne, de Marie-Madelaine de Rochechouard, abbesse de Fontevrault, dont nous parlerons, de Gabrielle, marquise de Thianges. Ayant épousé Henri-Louis de Gondrin de Pardaillan, marquis de Montespan, elle parut à la cour. Elle y surprit par l'éclat de sa beauté et les grâces de son esprit tout ce qu'il y avait alors de plus brillant, et l'on peut dire qu'elle s'attira les hommages de tous ceux qui crurent qu'on ne pouvait les refuser à la beauté : on admirait chez elle ce qu'on appela depuis, à la cour, l'*esprit de Mortemar* (1); c'était une délicatesse d'ex-

(1) On eût dit que la nature avait pris plaisir à combler cette famille de tous ses dons, et en particulier de ceux de l'esprit. Aux trois illustres sœurs, Marie-Madelaine-Adélaïde de Rochechouard, abbesse de Fontevrault, Françoise-Athénaïse, marquise de Montespan, dont nous parlons, Gabrielle de Rochechouard, marquise de Thianges, épouse de Claude-Léonor de Damas, marquis de Thianges, on peut joindre, pour l'honneur des lettres, Louis-Victor de Rochechouard, comte de Vivonne, maréchal de France, génie facile, et né pour le commerce le plus délicat des muses et des beaux esprits; Marie-Elizabeth de Rochechouard, marquise de Castrie, sa fille, dont la modestie, la beauté et le savoir sont consacrés par l'éloge qu'en a fait M. Huet, dans ses Mémoires latins, liv. VI, p. 381. Il nous apprend que dans un voyage qu'il fit aux eaux de Bourbon, il la trouva un jour lisant le *Criton de Platon*, en grec, et qu'il fut étonné de l'intelligence avec laquelle elle lisait les écrits de ce philosophe. Il lui adressa la neuvième de ses églogues, intitulée : *Mimus, sive Speculum*, le Miroir. Les premiers vers de cette pièce sont un éloge achevé du savoir de cette admirable personne qui était encore dans la première jeunesse. Il la prie de s'amuser pour un moment à la lecture de son églogue, et ajoute :

Mox tamen antiqui repetes dictata Platonis,
Rursùs et umbrosis academi condita sylvis
Heroas inter spectaberis heroïnas.

Le mérite littéraire n'éclate pas moins dans les alliances de cette grande maison. Jeanne de Saulx, épouse de René de Rochechouard-Mortemar, inhumés l'un et l'autre aux Cordeliers de Poitiers, entendait les langues grecque et latine; Françoise de la Beaune-Montreuil, sa mère, épouse du célèbre maréchal de Tavannes dont nous avons les mémoires, était si

pression, un tour fin dans la pensée; cette fleur de génie que la nature donne, que perfectionne Versailles, et que toute l'étude ne saurait acquérir. L'Histoire anecdote du dernier règne nous conserve quelques-unes de ses réponses préférables à toutes celles qu'a rassemblées Plutarque. On trouve, ce qui est assez rare dans les bons mots, beaucoup de justesse à beaucoup de vivacité. *Montons*, dit-elle un jour à madame de Maintenon, à qui elle pouvait attribuer sa disgrâce, *Montons en carosse, et causons-y en bonnes amies, nous ne nous en aimerons pas davantage.* Ceux qui ont débité qu'elle avait eu besoin de l'esprit de madame de Maintenon pour les lettres qu'elle écrivait au roi, ignoraient que si cette dernière avait plus de solidité, un air plus raisonné dans son style, qu'elle devait peut-être à ses infortunes, madame de Montespan jetait dans ce qu'elle écrivait beaucoup plus de feu et plus d'enjoûment; ils ignorent ce que savait toute la cour. Les beaux esprits même trouvaient chez elle un Mécène: elle appréciait leurs talens, et il était difficile d'obtenir son suffrage pour de fausses beautés. Le charmant la Fontaine, qui l'avait éprouvé, lui dédia un livre de ses fables. Tout le monde sait par cœur la dédicace qu'il lui en fit; c'est ainsi qu'il lui parle:

Le temps qui détruit tout, respectant votre appui,
Me laissera franchir les ans dans cet ouvrage:
Tout auteur qui voudra vivre encore après lui,
    Doit s'acquérir votre suffrage.
C'est de vous que mes vers attendent tout le prix.
    Il n'est beauté dans nos écrits

savante dans l'écriture et les textes, qu'elle convertit un fameux rabin dans une dispute réglée. Diane d'Escars, ayeule de trois sœurs et du maréchal de Vivonne, a passé pour l'esprit le plus cultivé et le plus délicat du seizième siècle. Personne n'ignore quelles étaient les lumières de feue l'illustre duchesse de Rochechouard, aussi célèbre par son érudition que par sa piété. De quelque côté qu'on envisage la maison de Mortemar, on ne trouve que beauté, esprit, érudition. *Voyez* le père Anselme, Histoire des Généraux des Galères de France, ch. IX.

Dont vous ne connaissiez jusqu'aux moindres traces.
Eh ! qui connaît que vous les beautés et les grâces ?
Paroles et regards, tout est charme dans vous.
Ma muse, en un sujet si doux,
Voudrait s'étendre davantage.
Mais il faut réserver à d'autres cet emploi,
Et d'un plus grand maître que moi,
Votre louange est le partage.

L'éloge était mérité. L'auteur de la Vie de madame de Maintenon nous assure qu'il y a un grand nombre de ses lettres qui pourraient faire honneur à l'écrivain le plus poli. On nous fait même entrevoir que le public pourra les voir un jour. C'est un trésor pour lequel il forme sans doute des vœux très vifs. On en a déjà vu quelques-unes, et entr'autres celle que l'éditeur des lettres de madame de Maintenon a publiée, et qui est la soixante-dix-septième du premier volume. Elle survéquit assez longtemps à sa faveur pour montrer une grandeur d'âme et des sentimens dignes de sa naissance et du christianisme.

Elle mourut aux eaux de Bourbon, où elle était allée chercher un remède à des incommodités habituelles qu'elle souffrit avec beaucoup de constance. J'ai entendu dire à une personne, qui l'avait vue dans sa retraite en Poitou, qu'elle s'était fait une habitude de l'humilité si grande, que, lorsque les derniers de ses domestiques manquaient au respect qu'ils lui devaient, elle en montrait une espèce de joie, ne permettant pas qu'on leur reprochât ces manquemens : sa mort arriva le...... 1707.

(*Voyez* les auteurs cités.)

MONTLOUDUN (GUILLAUME DE), (1343), professa d'abord à Paris, ensuite à Toulouse et enfin à Poitiers. Il était déjà prieur (1) de Saint-Paul de cette ville lorsqu'il fut élu abbé

(1) En 1083, l'évêque Isembert donna l'église de Saint-Paul de Poitiers au monastère de Montiers-Neuf, à peine était-il fini à l'égard des bâtimens. (*Voyez* DESLY, *Histoire des comtes de Poitiers*, page 387 et suivantes.

de Montiers-Neuf, en 1334. Jean Bouchet, en parlant de lui dans ses Annales d'Aquitaine, dit qu'il vint à Poitiers avec les enfans du roi de Hongrie, Sigismond; apparemment il avait été leur précepteur. Guillaume introduisit le goût des livres et de l'étude dans son abbaye. Il fit présent au monastère de plusieurs volumes. C'était alors un vrai présent; ils étaient rares et très chers; il fit aussi les fonds d'une bibliothèque dans le dortoir.

Trithème en parle comme d'un homme qui excellait dans la connaissance de l'écriture, de la philosophie d'Aristote, et du droit canonique. Il lui attribue un *Traité des Sacremens*, une *Somme des Cas de conscience*, et différens ouvrages de droit. Suivant Albert Fabricius, il a composé des gloses sur le sexte, sur les constitutions de Clément V, sur les extravagantes de Jean XXII, et sur le décret. Il parle aussi du *Traité des Sacremens* adressé à Ponce de Villemur (*de Villamuro*) qu'il appelle son cher fils.

Il mourut le 2 janvier 1343, et fut inhumé dans l'église de Montiers-Neuf. C'est une erreur grossière de la part de Simon, de dire qu'il a professé le droit à Poitiers en 1155. Il copiait Chopin qui a fait bien d'autres fautes dans ce qu'il a dit des universités. Fortsnerus fait notre abbé contemporain de Jacques *de Arena*. Fabricius, qui le fait vivre jusque en 1346, s'est aussi mépris.

(*Voyez* les auteurs de la nouvelle édition du *Gallia christiana*, tome II, diocèse de Poitiers, colon. 1270; — Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, quatrième partie, page 193; — Fabricius, *Bibl. Med. et Infim. Latin.*, pag. 461; — Oudin, dans son *Supplément aux écrivains ecclésiastiques*, tome III, page 966; — Simon, *bibliothèque du droit;* — Fortsnerus, Chopin, *de Domanio*, lib. 3, tit. 27, num. 17; — Trithème, *de Script. Eccl.*, pag. 222 de l'édition de 1546; — Baluze, *ad Petri de Marcâ Concord.*)

MOREAU (René), (1671), bachelier de Sorbonne, curé de Notre-Dame de Fontenay et vicaire-général du diocèse de La Rochelle, naquit le 16 septembre 1605, au village de la

Chapponière, paroisse de Notre-Dame de Moulins en Poitou, alors du diocèse de Maillezais, transféré depuis à la Rochelle. Jacques Moreau, son père, était un laboureur du village de la Chapponière, et Renée Vion, sa mère, était âgée de cinquante ans lorsqu'elle le mit au monde. Il donna, dès sa plus tendre jeunesse des marques de piété. Il étudia la rhétorique et la philosophie à Poitiers, et alla ensuite à Paris, où il fut reçu bachelier de Sorbonne. Lorsqu'il eut été ordonné prêtre, M. de Béthune, évêque de Maillezais, l'appela auprès de lui. Il lui conféra ensuite la cure de Notre-Dame de Fontenay, et il le fit son vicaire-général. Quelques différends dont la cause est ignorée, obligèrent René Moreau à se démettre de cette cure. Il retourna à Paris dans la vue d'y vivre absolument ignoré et dans la retraite; cette ville, la plus peuplée de l'univers, devenant un désert pour ceux qui n'y cherchent que la solitude. Il y était lorsqu'il fut nommé à la cure de Saint-Michel-du-Mai, diocèse de La Rochelle. Il fut obligé de la quitter quelques années après par ordre de son évêque, pour reprendre celle de Fontenay. Le même prélat (c'était M. de Béthune) lui rendit aussi le titre de grand-vicaire. Deux autres évêques eurent pour lui la même confiance; René Moreau mourut à Fontenay, le 18 janvier 1671. C'était, dit l'auteur de sa vie, un pasteur zélé, continuellement occupé du salut des peuples qui lui étaient confiés, travaillant avec ferveur à la conversion des hérétiques, détaché des biens de la terre, toujours appliqué à la prière, à l'étude ou à l'instruction des fidèles. On lui donne même le don de prophétie, et on prétend qu'il s'est fait plusieurs miracles après sa mort par son intercession. A la fin de sa vie, imprimée à Paris sous le titre de : *Vie d'un Curé de Poitou, etc.*, en 1719, in-12, pp. 28, on trouve un petit écrit de René Moreau, qui a pour titre : *Sentiment de Piété.* J'ignore le nom de l'auteur de cette vie. (*Voyez* le *Journal des Savans*, du lundi 5 juin 1719, article dernier.)

MORET DE LA FAYOLE (Pierre), (1693), avocat au présidial de Poitiers, ne m'est connu que par quelques ouvra-

ges qu'il a publiés en différens temps, quoique je n'aie rien négligé pour avoir quelques mémoires instructifs sur sa vie.

En 1675, il fit imprimer à Paris l'*Histoire généalogique de la Maison de Rouci et de Roye*, en 1 vol. in-12. Le père le Long la cite n. 9789 et 16740 de sa *Bibl. de la France.*

En 1676, parut son *Histoire de la République romaine*, imprimée à Paris, chez Martin Coutelier, in-12, 2 vol. Il y traite du règne des rois et du gouvernement démocratique, partie la plus obscure et la plus négligée de l'histoire romaine. Il remonte aussi avant dans l'histoire qu'il l'a pu faire, et parle des Aborigènes que l'on convient avoir été les pères des Romains. Il est vrai que tout ce qu'on trouve dans le premier livre qui contient l'origine des Romains jusqu'à Romulus, n'est pas de la dernière certitude. L'auteur a la bonne foi d'en convenir lui-même. Mais, outre que ces recherches ne laissent pas de plaire, elles servent à éclaircir beaucoup de points de l'ancienne histoire : par exemple, ce que dit Denis d'Halicarnasse de la ville de Rome, qui subsistait en Italie avant Romulus, lequel par conséquent n'aurait fait que l'agrandir et y établir une monarchie plus brillante que celle que *Roma*, fille d'Italus, y avait établie en fondant cette ville à qui elle donna son nom. Ce sont là à peu près les remarques que l'abbé Gallois, auteur du Journal des Savans, fait sur cet ouvrage de Moret de la Fayole, dont il parle dans le journal du 17 février 1676, sans porter d'autre jugement, ni sur le style ni sur l'ordre observé par l'auteur dans son histoire. On peut dire que ni l'un ni l'autre ne sont pas méprisables.

En 1692, il publia un livre avec ce titre bizarre : *le Paravent de la France contre le vent du nord*, ou *Réflexions sur un Livre anonyme intitulé : le vrai Intérêt des Princes chrétiens.* Il fut imprimé à Poitiers.

Le Journal des Savans du 2 février 1693 s'exprime ainsi en parlant de cet ouvrage. De tous les libelles que la Hollande imprime et débite contre la France depuis la ligue d'Augsbourg, celui qui a pour titre : *le vrai Intérêt des Prin-*

ces chrétiens depuis la ligue d'Ausbourg, est un des plus outrageux. . . . La calomnie qui règne dans toutes les pages est si grossière. . . qu'elle aurait pu être méprisée. . . . mais M. Pierre Moret de Fayole, avocat au présidial de Poitiers, a jugé à propos de l'arrêter par cette réponse.

N.

NADAL (AUGUSTIN), (1740), abbé de Doudeau en Boulonnais, de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, ne dut la fortune dont il a joui qu'à ses talens. Il était fils d'un marchand passementier, qui quitta Bordeaux pour venir s'établir à Poitiers avec sa famille; il y fit ses premières études, et après en avoir fini le cours, il fut appelé à Paris par M. de la Bertière, sous-gouverneur de M. le duc de Chartres, depuis duc d'Orléans (1), que l'état et la religion pleurent encore. Il entra par le moyen de ce protecteur chez M. le marquis d'Étampes, capitaine des gardes de Monsieur, frère unique de Louis XIV, en qualité de précepteur de ses enfans (2). Après quelques années, il eut le bonheur de trouver un véritable Mécène dans la personne de M. le duc d'Aumont (3), premier gentilhomme de la chambre du roi, et gouverneur de la province du Boulonnais. Ce seigneur, d'un goût sûr, d'un génie aussi élevé que délicat, venait de perdre Antoine de la Fosse son secrétaire, mort le 2 novembre 1708. Il donna sa place à remplir à l'abbé Nadal, avec la qualité de secrétaire de la province du Boulonnais. L'auteur de Saül et de Mariamne n'était pas tout-à-fait indigne de succéder à l'auteur de Manlius. Quatre ans après, c'est-

(1) Mort en 1752.

(2) On trouve dans ses poésies diverses une élégie sur la mort du marquis d'Étampes de Sallebris, guidon de la Gendarmerie, son élève, tué en 1704, le 13 août, à la bataille d'Hocstet. L'abbé Nadal dit :

> Dans un espoir plus doux par nos soins élevé,
> A périr par le fer étais-tu réservé?

(3) Louis.

à-dire en 1712, le feu roi, à la recommandation de M. le duc d'Aumont, le nomma secrétaire de l'ambassade extraordinaire dont ce duc fut chargé auprès de S. M. britannique la reine Anne, pour la paix d'Utrecht (1). Il s'acquitta de cet emploi à la satisfaction de la cour, qui lui accorda pour récompense l'abbaye de Doudeau en Boulonnais, en 1716. Après la mort de messieurs les ducs d'Aumont père et fils, l'abbé Nadal retourna à Poitiers. Cette ville avait le bonheur de posséder M. le Nain, qui y faisait sa résidence en qualité d'intendant de la province. Le goût de ce magistrat pour les arts et les belles-lettres, fut une ressource pour l'abbé Nadal. Il fut vu avec plaisir, il fut même chéri; il ne pouvait se séparer des muses après les avoir si longtemps cultivées, il saisissait toutes les occasions d'exercer sa veine. L'académie de musique qui s'était établie à Poitiers sous les auspices de M. le Nain, lui donna lieu de composer plusieurs morceaux pour être chantés dans les fêtes qui se donnaient à Poitiers, et en particulier chez M. l'intendant. Il était déjà âgé: les muses, dit-on, aiment la jeunesse; l'abbé Nadal crut qu'elles lui devaient toujours le même tribut, mais il se trompait, et s'il eut eu plus d'égard à conserver sa réputation qu'à sacrifier à son goût, il aurait supprimé plusieurs pièces qu'il composa pendant sa retraite à Poitiers. Il portait la délicatesse de la propreté jusqu'à l'excès dans ses habits et dans toute sa personne. Il avait une plaie qui s'opposait à ce goût par les suites nécessaires qu'elle eût. Il voulut les détruire et la fit fermer. Cette cure lui fut funeste et lui causa une attaque d'apoplexie dont il mourut le 7 août 1740. Il fut inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Cybart de Poitiers, où l'on voit son épitaphe sur une tombe plate. On y découvre son âge qu'il avait toujours eu la faiblesse de cacher. Elle est conçue en ces termes :

Cy gît maître Augustin Nadal, ancien abbé commendataire de Doudeau, secrétaire d'ambassade en Angleterre et de l'académie

(1) Conclue au mois d'avril 1714.

royale des inscriptions et belles-lettres, âgé de 76 ans (1), *décédé le 7 août 1740. Priez Dieu pour son âme.*

Deux ans avant sa mort (en 1738), il donna une édition complète de ses ouvrages, qui furent imprimés en 3 volumes in-12, à Paris, chez Briasson ; les deux premiers volumes sous le titre d'*OEuvres mêlées*, et le troisième sous celui de *Théâtre de M. l'abbé Nadal.* C'est aux pièces dramatiques qui composent ce volume que l'auteur a du sa plus solide, sa plus grande réputation. Elles sont au nombre de cinq. *Saül*, *Hérode*, *Antiochus ou les Machabées*, *Mariamne*, auxquelles il faut joindre *Osarphis ou Moïse* qu'on a mise à la fin du second volume. Cette dernière pièce n'a point été représentée, quoique reçue des comédiens qui avaient déjà leurs rôles, et quoiqu'approuvée d'un censeur public. Le ministère mit à la représentation de la pièce des obstacles dont l'auteur dit qu'il adopta les motifs.

Ces motifs étaient le peu de respect qu'on reprochait à l'auteur d'avoir eu pour les vérités sacrées de l'Écriture dans l'ordonnance de sa pièce, et surtout dans le caractère qu'il donne à Moïse, tout-à-fait opposé aux grands desseins de Dieu sur le législateur de son peuple. Il alléguait pour s'excuser l'exemple de Corneille dans Polieucte ; mais quelle analogie entre Polieucte et Moïse ? Il apportait aussi celui de l'Athalie de Racine. Mais quelle différence dans la manière de traiter son sujet ! On prétend que toutes les fois qu'on joue Athalie, le parterre est rempli de Juifs, et qu'elle eût une réussite prodigieuse dans toutes les villes où il y en a. Je ne pense pas qu'*Osarphis* eût fait fortune à *Metz* ou à *Avignon*.

Je serais trop long si j'entreprenais l'examen critique et détaillé des cinq pièces de théâtre de l'abbé Nadal. Je me contenterai donc de dire en général qu'il n'y en a pas, où il n'y ait quelques beautés auxquelles les plus difficiles n'ont pu refuser leurs suffrages ; mais qu'il n'y en a pas non plus,

(1) M. Titon dit 66 ans dans le Parnasse français ; c'est peut-être une faute d'impression.

où l'on ne trouve des défauts qui déparent bien ces beautés. La poésie en est agréable et facile, mais elle a quelque chose de lâche, et l'on ne trouve point cette main de maître, ces traits hardis, sublimes, qui saisissent, qui élèvent, qui remplissent notre esprit et s'emparent de notre admiration. En un mot, le public qui redemande encore *Rodogune*, *Vinceslas*, *Manlius*, ne pense plus à *Saül* ni à *Hérode*, et ne regrette point *Osarphis*.

Le premier volume contient l'*Histoire des Vestales*, en 96 pages; 2° *Un petit Traité du luxe des Dames romaines*; 3° *Une Dissertation sur l'origine de la liberté qu'avaient les soldats romains de dire des vers satyriques contre ceux qui triomphaient*; 4° *Une autre Dissertation sur les Vœux et les Offrandes des anciens*; 5° *Une Lettre adressée à M. Crébillon, sur sa tragédie de Pirrhus* qu'il loue beaucoup, peut-être pour consoler l'auteur du mauvais succès qu'elle eût, quoique l'on lise le contraire dans la lettre de l'abbé Nadal; 6° *Une Lettre contenant quelques particularités de la vie du chevalier de Méré*, dont l'auteur a fait son grand modèle, et dont il publia, en 1700, les *Œuvres posthumes*, avec *son éloge* de ce genre fleuri, léger, qui amuse et n'instruit pas, étant dénué de circonstances et de faits; 7° *Des Pensées sur l'éducation*. On prétend qu'il a voulu s'y peindre, dans l'idée qu'il donne du précepteur dont on doit faire choix. Au reste, le portrait est beau, et il a sur le plan d'éducation qu'il trace, des réflexions fort justes et d'un homme du métier; 8° *Quelques autres Lettres et des Remarques critiques sur la Tragédie d'Hérode et de Marianne, de M. de Voltaire*. Il en attaque les mœurs, l'ordonnance de la fable, les caractères et même les vers, où il prétend trouver du plagiat. Apparemment si M. de Voltaire s'était amusé à critiquer la *Marianne* de l'abbé de Nadal, il y aurait aussi trouvé bien des défauts. Je ne sais ce qu'a voulu dire l'auteur par ces derniers mots de sa critique: *Il n'y a que le temps qui donne le sceau au mérite des ouvrages et à la gloire des poètes. Nous en avons quelques-uns parmi nous dont l'orgueil perce jusques dans l'avenir le plus reculé: mais tel jouit par*

avance (1) *des suffrages de la postérité qui cependant a déjà survécu à sa réputation, si on s'en rapporte au jugement des maîtres et des connaisseurs.* S'il avait en vue M. de Voltaire, il s'est mépris. 10° *Lettre à Mme la comtesse de Fiennes, sur la tragédie de Zaïre :* s'il faut en croire le critique, M. de Voltaire a prouvé par cette pièce qu'il n'entendait ni le *théâtre*, ni la *versification. L'auteur*, dit-il, *y passe du faste épique dans un tissu de lignes prosaïques, sans cadence et mal rimées.* En un mot, sans l'actrice admirable (2) qui joua la pièce, elle eut été sans mérite. Il finit en disant que le succès qu'elle a eu, il pouvait ajouter et qu'elle aura longtemps, a été si brillant qu'il présage la décadence du théâtre, prêt à retomber dans le chaos, si le public s'obstine à applaudir à de pareils poèmes. En effet, Mérope a succédé à Zaïre, et le public a encore *admiré*. Le lecteur appréciera la critique qui révolta tous les honnêtes gens. C'est ainsi que s'en expliquèrent les sages auteurs du Journal des Savans, en parlant de la préface de la Mariamne de M. l'abbé Nadal. *L'Auteur*, dirent-ils, *a cru se dédommager de la chute de sa pièce par une déclamation injuste et offensante qui ne fait tort qu'à lui-même.* 11° La dernière pièce est une lettre touchant la préférence de la rime sur la prose. Il fait l'éloge de la rime, et M. de Voltaire y est encore plus maltraité que la prose. On dirait que l'abbé Nadal avait formé le projet de se faire un nom par d'illustres inimitiés. Cette lettre est suivie de trois autres qui ne sont là que pour grossir le volume.

Le troisième est composé de plusieurs petites pièces de vers pieuses ou galantes, suivant les dispositions d'esprit où se trouvait l'abbé Nadal. Quand toutes celles de ce dernier genre auraient été supprimées, il n'aurait pas eu moins de droit à l'estime du public. Son caractère et son âge semblaient exiger ce petit sacrifice. Je pense la même chose de quelques

(1) Comment jouir par avance des suffrages de la postérité, en survivant à sa réputation ?

(2) La demoiselle Gaussin, à qui les pièces de Voltaire ont fait autant d'honneur qu'elle leur en a fait.

fragmens qui n'ont point assez de mérite pour être offerts à la postérité par un auteur vivant. Ceux qui liront le fragment du *poème de Radégonde*, conviendront de ma réflexion. Les deux premiers vers suffiront à ceux qui ne voudront pas lire tout.

> Je chante cette reine en vertus si féconde,
> Jadis l'amour du ciel et l'exemple du monde.

C'est ainsi que l'auteur débute : c'est à peu près le début de Brebœuf : *Je chante cette guerre en cruautés féconde.*

Le *si* du premier vers marque une grande faiblesse, et le *jadis* du second en parlant d'une reine qui jouit de la béatitude, me paraît ridicule. Est-ce que les saints ne sont plus l'amour du ciel, parce qu'ils le possèdent?

Ces poésies diverses sont suivies des observations sur la tragédie ancienne et moderne, de quatre dissertations sur les quatre 1res tragédies de Racine, et de sept sur les sept autres, *Bérénice, Bajazeth, Mithridate, Iphygénie, Phèdre, Esther, Athalie.*

Il a encore travaillé avec M. Piganial de la Force, à un ouvrage périodique intitulé *le Nouveau Mercure*, dédié à M. le prince de Dombes, à Trévoux, in-12; commencé en janvier 1708, interrompu en avril 1709, pendant dix-huit mois; et tombé tout-à-fait avec le mois de mai 1711. On l'appelait Mercure de Trévoux, à cause du lieu où il était imprimé.

M. l'abbé Nadal et les autres auteurs de cet ouvrage suivaient le plan du Mercure galant : historiettes, dissertations, pièces fugitives en vers et en prose, nouvelles du mois composaient ce Mercure. Toute l'attention qu'avaient les auteurs était de ne pas se rencontrer avec ceux du Mercure galant. Ceux qui sont jaloux de recueillir les suites des ouvrages périodiques ne doivent pas oublier le *nouveau Mercure* qui commence à devenir rare.

L'ouvrage par où l'abbé Nadal débuta fut son histoire des Vestales. L'auteur y fit connaître son caractère, et ce vernis galant et déplacé qu'on trouve dans presque tous ses écrits : le style en est travaillé et poli ; mais on reconnaît à chaque

ligne un goût affecté (1), un air précieux, beaucoup de néologismes et d'opposition avec la justesse et la simplicité d'une expression noble et naturelle. La critique qui en fut faite par l'auteur de la *France savante* est peut-être outrée ; mais on est forcé d'avouer que les fautes qu'il reprend, sont de celles qu'un écrivain sage n'aurait point faites. La démangeaison de joindre l'érudition à la galanterie, ne servit qu'à faire connaître que sur le premier point l'abbé Nadal ne pouvait en imposer qu'aux dames et à des juges de toilette.

L'auteur de la critique lui montra qu'il était moins familier qu'il voulait le paraître avec les bons auteurs de l'ancienne Rome, et que bien souvent il leur faisait dire toute autre chose (2) que ce qu'ils avaient dit en effet.

(1) Je ne sais si l'on ne peut pas dire de ce style ce que Boileau a dit dans ces Vers :

Je laisse aux doucereux ce langage affété,
Où s'endort un esprit de mollesse hébété.

Satyre IX, à son esprit.

(2) Exemple : De ces deux vers d'Ovide du *Concubitus Corynnæ*, qu'un abbé se serait fort bien passé de commenter,

. . . . . *Nec multum* rara *nocebat*,
Pugnabat tunicâ *sed tamen illa tegi*.

L'abbé Nadal en conclut que la *chemise* de Corrynne était *large et laissait du jeu*. Cette *largeur* et ce *jeu* que laissait la chemise de Corrynne sont des imaginations toutes pures du commentateur. Ovide n'a jamais voulu dire, et n'a jamais dit autre chose dans ces deux vers, sinon que la *chemise de Corynne était extrêmement fine, et que l'obstacle qu'elle mettait aux plaisirs de son amant était peu de chose*. M. l'abbé, accoutumé aux idées de *toilette*, n'avait qu'à imaginer une espèce de gaze, dont la belle Corynne s'efforçait de dérober ses appas aux yeux d'Ovide, au lieu de chercher de *la largeur et du jeu* dans ce galant déshabillé.

Il n'est pas plus heureux dans la citation de ce vers de Juvénal : *Et nigrum flavo crinem abscondente galero*, qu'il prétend expliquer en disant qu'un cheveu blond ombrageait quelquefois une tête toute noire. Juvénal voulait dire seulement que les dames romaines cachaient leurs cheveux noirs avec une espèce de toque blonde, en comparant l'ornement de tête que Juvénal appelle *mitra*, à la mitre telle que nous la connaissons, il donne encore une explication fort déplacée et sans justesse.

(*Voyez* la première partie du premier tome de la *France savante*, pag. 56 et suivantes ; — M. TITON DU TILLET, dans son *Parnasse français*, édition in-fol., article 81, p. 752.)

NEVEU (MADELEINE), (1587), dame des Roches, et Catherine des Roches sa fille, ne sauraient être séparées ; elles furent unies par les liens les plus étroits. Ceux du sang ne pouvaient l'être davantage ; les talens, l'inclination, l'amour le plus tendre avaient formé entre ces deux admirables personnes des nœuds que rien n'a pu rompre. Madeleine, fille d'un gentilhomme appelé Neveu, épousa François Éboissard, seigneur de la Villée. Ceux qui ont fait le sieur Fradonnet, père de Madeleine Neveu, se sont grossièrement trompés. De ce mariage naquit Catherine des Roches ; elle devint l'unique objet des soins et de la tendresse de sa mère, après la mort du sieur de la Villée : la mère était savante, elle cultiva les talens de sa fille et réussit à en faire l'esprit le plus orné et le plus délicat de la province, et peut-être de la France. On ne parlait à Paris aussi bien qu'à Poitiers que des charmes et du savoir de la mère et de la fille. Leur réputation s'étendit surtout par les éloges qu'elles reçurent des magistrats célèbres et des avocats que les Grands-Jours amenèrent à Poitiers en 1579 (1). Ces dames qui y demeuraient, avaient fait de leur maison une espèce d'académie ; c'était un parnasse où elles présidaient en qualité de muses. On consultait leur goût, on leur dédiait des ouvrages, elles communiquaient ceux qu'elles faisaient ; les plus honnêtes gens voulaient avoir l'honneur de les connaître et d'en être connus. Obtenir leur estime c'était une preuve d'un mérite décidé. Enfin, la maison des dames des Roches était à Poitiers,

(1) De la façon dont parle M. l'abbé Goujet, on croirait que les Grands Jours de Poitiers durèrent autant que vécurent mesdames des Roches. *Les beaux esprits de ce temps-là*, dit-il, *que le devoir ou la curiosité conduisaient aux Grands-Jours de Poitiers, ne manquaient pas de s'y trouver*, c'est-à-dire, de se trouver aux assemblées académiques dont l'auteur parle six lignes au-dessus ; car on pourrait encore s'y méprendre. On sait que les Grands-Jours ne duraient que peu de temps, un mois ou six semaines.

ce qu'a été si longtemps, à Paris, le célèbre hôtel de Rambouillet. Aux brillantes qualités de l'esprit on trouvait celles du cœur réunies, et pour comble de bonheur, auprès d'une mère qui avait encore des grâces que l'âge respecte dans une personne qui a été belle, on voyait une fille chez qui elles éclataient à leur plus haut point, une beauté naissante, et une beauté qui n'était point encore éclipsée. Étienne Pasquier dans l'avis au lecteur qui précède le recueil de vers connu des gens de lettres, sous le titre de *la Puce de Mademoiselle des Roches*, nous apprend que les charmes de cette belle fille donnèrent lieu à ce badinage, qui exerça une infinité de beaux esprits. « M'étant, dit-il, transporté en la « ville de Poitiers pour me trouver aux Grands-Jours aux- « quels devait présider M. de Harlay (Achille), je voulus « visiter Mesdames Desroches. Après avoir longtemps gou- « verné la fille (ce sont les termes de notre galant juriscon- « sulte), l'une des plus belles et sages de notre France, j'a- « perçus une puce qui s'était parquée au beau milieu de son « sein, au moyen de quoi, par forme de risée, je lui dis « que vraiment j'estimais cette puce très prudente et très « hardie. » C'est le style de la galanterie du temps, et l'on peut dire qu'elle sent un peu l'homme à paragraphes. « Très « prudent *(quidem)*, ajoute-t-il, d'avoir su choisir cette belle « place. Hardie *(autem)* de s'être mise en si beau jour. . . . « finalement, ayant été l'auteur de la Noise (c'est toujours « Pasquier qui parle); je lui dis que cette puce méritait « d'être *enchassée* dans nos papiers, et que très volontiers je « m'y emploierais, si cette dame voulait de sa part faire le « semblable.... Nous mîmes la plume à la main, et comme « un dimanche matin pensant la prendre à l'impourvu, je « lui eusse envoyé mon ouvrage; elle, n'ayant encore fait « mettre le sien au net, le mit entre les mains de mon « homme, afin que je ne pensasse qu'elle se fût enrichie du « mien. » Ces vers furent le signal d'un combat poétique qui dura autant que les Grands-Jours; juges et avocats, tous renoncèrent à leur gravité pour chanter la Puce de Cathe-

rine des Roches (1). Le président du Harlay, l'avocat-général Brisson, Antoine Loysel, René Chopin, Pierre Pithou, Jacques Mangot, Odet *Turnebus*, ou Turnèbe, tous se réunirent pour adresser des vers toujours trop savans et quelquefois même spirituels ; mais d'une galanterie bien éloignée de nos idées. On employa le latin, l'italien et même le grec, pour se signaler dans ce combat. Le barreau trouva des troupes auxiliaires dans les beaux esprits du Poitou et des environs ; Sainte-Marthe et Rapin s'y signalèrent. La Puce de Mlle Desroches eut tous les honneurs qu'on a rendus à la Guirlande de Julie (2) (d'Angennes). Les dames des Roches répondirent à tout : elles étaient comme les tenantes du tournois. On trouve dans le recueil des pièces sur cette *Puce* plusieurs ouvrages de la mère et de la fille. Comme il devient rare, on sera peut-être bien aise de voir ici quelques vers de la fille, ils serviront à faire connaître sa muse. On y apprend aussi les noms des beaux esprits dont j'ai parlé dans l'éloge qu'elle fait des principaux.

QUATRAINS

DE CATHERINE DES ROCHES AUX POËTES CHANTE-PUCES.

O le digne ornement de la parfaite bande,
Pasquier de qui le nom, l'oraison et les vers
Volent par la rondeur de ce grand univers,
La Puce maintenant votre secours demande.

Haussez-là, grand Chopin, de qui la voix exquise
A souvent contenté ce fils de Jupiter,
Ce du Harlay qu'on voit les grands dieux imiter,
Que tout le monde admire, estime, honore et prise.

Le pilier, le miroir, l'oracle de la France
Qui soutient, représente et anime sans fin

(1) On les trouve dans les lettres d'Étienne Pasquier, et dans le recueil intitulé *La Puce*.

(2) Julie Lucine, depuis duchesse de Montauzier, fille de Charles d'Angennes et de la savante Catherine de Vivonne, maison illustre du Poitou.

Peuple, princes et lois (1), brise l'air poitevin,
Pour conduire la puce avec plus d'assurance.

Mangot (2) le vert printemps à la vertu chenue,
Le favori des Dieux, le Mercure facond,
Qui est premier de tous et n'a point de second,
La soulève et lui fait outre passer la nue.

Mesdames des Roches eurent un procès pendant les Grands-Jours; elles le gagnèrent. Catherine remercia ses juges de leur arrêt. Les vers coulent de la même source: voici la dernière stance : il y a de l'esprit et de la délicatesse.

O combien je désire une faveur du ciel!
C'est que lisant les vers que je vous viens d'écrire,
Vous les puissiez trouver aussi coulans que miel :
Car ainsi je rendrai du miel pour de la cire (3).

Ceux qui connaissent le génie des poètes de ce temps et leur style, conviendront que ces vers valent bien ceux des savans qui se mêlaient d'en faire. Notre langue naissante n'était pas encore débarrassée des vices et de l'affectation d'esprit et de savoir qu'on avait introduite dans tous les ouvrages sous le règne de François Ier. Il ne faut que lire Pasquier, Baïf, Ronsard, Jodelle, et tout ce qui a précédé Malherbe.

L'amour réciproque de la mère et de la fille fut assez constant pour engager la fille à refuser les partis les plus avantageux qui s'offraient, dans la crainte que le mariage n'y apportât quelqu'atteinte. Le même Pasquier qui parle en amant plutôt qu'en ami, s'exprime ainsi dans une lettre adressée à Pithou sieur de Savoie; l'air original de son style amusera. . . . « C'est une roche inexpugnable que je com- « bats par mes vers. Je ne saurais si bien l'assaillir qu'elle ne « se défende trop mieux d'une plume si hardie que je crain-

(1) C'est ici une finesse du temps pour exprimer le nom de Brisson.
(2) Jacques.
(3) A cause du sceau attaché aux arrêts de la commission.

« drai désormais de lui écrire. . . . . Je ne vis jamais esprit « si prompt ni si rassis que le sien. . . . . le matin vous « trouverez la mère et la fille, après avoir donné ordre à « leur ménage, se mettre sur les livres ; puis tantôt faire « un sage vers, tantôt une épître bien dictée. Les après-« dîners et soupers là porte est ouverte à tout honnête « homme. Là, l'on traite divers discours, tantôt de philoso-« phie, tantôt d'histoire ou du temps, ou quelques propos « gaillards. . . . . La fille, belle en perfection, tant de « corps que d'esprit, requise en mariage, met toutes requê-« tes sous ses pieds, résolue de vivre et mourir avec sa mère, « et cela avenant elle se trouvera seule. . . mais lui ayant « fait cette remontrance, encore n'est-elle demeurée sans « réponse, me disant qu'elle ne pourra jamais être seule, « ayant ses livres et papiers qui lui feront perpétuelle com-« pagnie. Et puis, dites que notre France ne produit point « de philosophes, puisque les femmes le sont. » Julien de Guersens (1) ayant vu Catherine des Roches, fut un de ses amans déclarés. Il en devint éperdument amoureux, et sa passion lui fit faire un assez long séjour à Poitiers. Il y fit imprimer, en 1571, la tragédie de *Panthée*, sous le nom de sa maîtresse. Les auteurs de l'histoire du théâtre français prétendent que quoique Guersens *proteste dans les termes les plus forts et devant Dieu, que cet œuvre n'est jamais sorti de la boutique de son esprit ; mais d'un Jupiter du cerveau duquel la Pallas de notre France la fait naître*, il ne faut pas moins l'en regarder comme le véritable auteur ; la Croix du Maine qu'ils font parler affirmativement, se contente d'insinuer que peut-être est-ce une galanterie de la part de Guersens. Duverdier, disent-ils aussi mal-à-propos, la donne à cette savante demoiselle ; Duverdier la donne bien précisément à Guersens (2),

(1) Né à Gisors, diocèse de Rouen, en 1545, et mort sénéchal de Rennes, en 1583.

(2) Pag. 141. Quoiqu'en disent les auteurs du Théâtre Français, et après eux M. l'abbé Goujet.

M. l'abbé Goujet pense et s'exprime de même. Pour moi, je crois qu'on peut fort bien en partager l'honneur entre Guersens et sa maîtresse. La demoiselle des Roches qui faisait des vers aussi facilement qu'aucun poète de ce siècle, a fort bien pu y travailler avec un amant, à qui la qualité de bel-esprit pouvait donner quelques priviléges. La protestation de Guersens aura alors quelque fondement. On peut voir dans l'Histoire du Théâtre Français, sous l'année 1571, t. II, p. 357 et suivantes, un extrait de cette pièce. Le titre est tel : *Panthée, tragédie prise du grec de Xénophon, mise en ordre par Caye-Jules Guersens.* A Poitiers, par les Boucher, 1571. Ce titre vient à l'appui de ma conjecture. Quoi qu'il en soit, Guersens ne réussit point auprès de la belle des Roches, et les fleurettes du bel-esprit n'allèrent point au cœur. La mère et la fille restèrent unies jusqu'au dernier moment de leur vie ; elles la perdirent même l'une et l'autre presqu'au même instant, étant mortes le même jour de l'année 1587, d'une maladie épidémique, dont Poitiers éprouva les fureurs. Il paraît par la comparaison des ouvrages de ces deux savantes dames que la mère était plus savante, la fille plus facile dans ses compositions, plus délicate dans son style, plus fertile en idées et en images agréables. Scaliger qui vivait alors à la Rocheposay, et qui connaissait particulièrement mesdames des Roches, s'explique ainsi dans le Scaligerana (page 341 de l'édition de 1595). *Madame des Roches mère, qui en sait plus que madame sa fille, est plus docte et a plus lu et retenu d'histoires à mon jugement, qu'aucun Français parle autant promptement, facilement et éloquemment qu'il est possible. Bref, c'est la plus docte personne, pour ne savoir qu'une langue qui soit en Europe* (1). Suivant les apparences, la fille avait quelque teinture

(1) Sur quoi s'est fondé M. l'abbé Goujet, en disant, contre ce témoignage exprès de Scaliger, que Mme des Roches possédait bien la langue latine, qu'elle n'ignorait pas l'italienne, et qu'elle savait assez la grecque pour s'en servir dans le besoin ? Sainte-Marthe ni Pasquier n'en disent rien. Ils n'auraient manqué d'en parler ; leur silence joint à ce que dit Scaliger est décisif.

des langues savantes. A s'en rapporter aux ouvrages qu'on lui adressait et aux titres de ceux qu'elle écrivait elle devait savoir le grec et le latin. Une grande partie de ces ouvrages est tirée du grec : mais les liaisons qu'avaient la mère et la fille avec Scaliger et les autres savans pouvaient aisément suppléer à la connaissance des langues. Il est peu d'auteurs contemporains qui ne se soient fait un devoir de parler des dames des Roches ; outre le concert d'éloges que forment en leur faveur ceux qui ont travaillé au recueil de la *Puce*, dont nous avons parlé, elles en ont reçu de beaucoup d'autres auteurs. Scévole de Sainte-Marthe leur a donné un rang distingué dans son recueil d'éloges latins. Il en parle aussi dans différens endroits de ses ouvrages avec la même estime. Il traduisit en vers latins une ode française de Madeleine, sur le retour de Henri III de Pologne en France. Scaliger la traduisit en grec. Cette dame ayant fait un poème d'environ 300 vers sur la mort du grand comte Brissac (mort à 32 ans au siége de Mucidan en Guyenne, au mois de mai 1569), il en félicita la dame auteur par une épigramme qu'on trouve à la page 170 de l'édition de 1573. Pierre Langlais de Belestat, dans ses hyérogliphes leur adresse le tableau deuxième qui est celui du Phénix, avec ces vers :

A l'unique oiseau je compare
Ces deux dames de vertu rare,
Jointes d'un lien si heureux,
Que ce n'est qu'une d'elles deux :
Et cette une en tout ce grand monde
Ne trouve rien qui la seconde.

Le père Hilarion de Coste n'a pas oublié nos savantes Poitevines dans ses éloges des Dames illustres. Tous ceux qui les ont rassemblées en ont orné leurs recueils. Le traducteur de Sainte-Marthe, Guillaume Colletet, a enrichi sur son original. Dans son traité du Quatrain il donne à la fille les épithètes de *belle* et de *savante ;* c'est au sujet de la traduction en vers français des vers dorés de Pythagore, imprimée avec

les autres œuvres pour la dernière fois à Rouen, en 1604. Il en cite le premier quatrain ; le voici :

Adorez humblement les grands Dieux éternels,
En suivant du pays la forme coutumière :
Révérez de la Foi la vertu singulière
Qui unit les humains avec les immortels.

De pareils vers pouvaient passer pour bons dans leur temps.

Enfin, pour ne pas m'engager dans un détail qui deviendrait ennuyeux, Mornac dans ses *Feriæ Forenses* les a mises au nombre des plus grands génies qu'on connut alors. Il les compare à Sapho et à Sulpitie. Le livre de Mornac devient rare, c'est ce qui m'engage à les mettre ici sous les yeux du lecteur avec le titre :

DUÆ POETRIÆ AUGUSTORITI PICTONUM QUÆ A RUPIBUS VOCABANTUR.

Sapphon suam celebret Camœnarum Parens
Græcia ; probamque Roma et academicam alteram
Sulpitiam : habuit en nuper ad lenium Clitim (1)
Quâ lambit ingens oppidum lacus sacer,
Castissimas purissimas Sophiæ duas
Poëtrias Gallia, novum exteris, novum
Et patriis Tritoniæ ostentum choris.

MORNAC, *Feriæ Forens.*, pag. 69.

Les ouvrages de la mère et de la fille, dont on trouve le détail avec l'extrait d'un de ces écrits, intitulé : *le Dialogue de Jeunesse et de Vieillesse, mêlé de vers et de prose*, dans Duverdier, sous les noms de *Catherine de Fradonet et Madeleine Neveu*; ces ouvrages, dis-je, ont été imprimés à Paris, chez Abel l'Angelier, in-4°, 1 tome, en 1569. Secondes œuvres à Poitiers, chez Nicolas Courtois, in-4°, 1583 ; à Rouen, 1604. La Puce se trouve à la suite des jeux poétiques de

(1) Ou Clenim, le Clain, petite rivière qui passe à Poitiers.

Pasquier, imprimés à Paris en 1610; c'est de cette édition dont je me suis servi. Les Missives de mesdames des Roches, Paris 1586.

(*Voyez* les ouvrages cités; — DUVERDIER, pp. 142 et 834; — LA CROIX DU MAINE, v° Caye-Jules Guersens, pag. 40; v° Catherine des Roches, pag. 41, et v° Madeleine, pag. 303; — SAINTE-MARTHE, *Élog.*, pag. 153 de l'édition de 1606; — HILARION DE COSTE, *Éloges des Dames illustres*, pag. 402; — M. l'abbé GOUJET, tom. XIII, pag. 256 et suivantes. Il a donné une bonne notice de leurs ouvrages.)

NICODON (JEAN), (1580), natif de Saint-Maixent, publia en 1578 une édition du traité de François Patrice de Sienne, *de Regno, et regis institutione*, sous ce titre qui exprime la supériorité de son édition sur les précédentes.

Francisci Patricii senensis de Regno et regis institutione, libri novem multò quam anteà emendatiores, unà cum argumentis in singulos omnium librorum titulos, et autorum locis, unde exempla petita sunt, in margine adscriptis. Per Jo. Nicodonum sammaxentinum: adjectus est etiam index locupletissimus. Paris, apud Joannem Hulpeau, 1578, in-16.

Dans l'épître dédicatoire, datée du collége de Boncourt à Paris, du 29 janvier 1578, et adressée à François de Valence (*Valentiano*), lieutenant-général d'Issoudun (1), l'éditeur parle de l'utilité des traités qui concernent le gouvernement et la conduite des princes. Le rang supérieur où le ciel les a placés mérite, dit l'éditeur, tous nos respects, il exige toute notre soumission; nous ne saurions nous écarter de ces principes sans perdre de vue la qualité de citoyen, et nos obligations; mais les princes, les rois, sont nos modèles, c'est sur eux que nous devons nous régler, leurs exemples ont sur nous une force bien plus puissante que ceux des personnes d'un rang inférieur. Les liens du devoir nous unissent donc avec eux, et la lecture des traités qui regardent les souverains ne nous est pas si étrangère qu'elle semble

(1) Ville du Berry.

paraître. Il passe à l'éloge du traité de *François Patrice*, qui a réuni dans son ouvrage toutes les perfections qui forment un roi parfait pour nous le proposer pour modèle. Il n'y a point d'auteur estimé dont Patrice n'ait employé les traits les plus exquis dans son ouvrage. « Pour prouver ce que « j'avance, dit Jean Nicodon, je me suis appliqué à marquer « avec soin, à la marge du texte, les traits les plus frappans « et les ressources où Patrice a puisé. Dans le dessein de « rendre encore l'ouvrage plus utile, j'ai joint un sommaire « exact à la tête de chaque chapitre. On y verra d'un coup-« d'œil ce qu'il contient : enfin, *ajoute-t-il*, j'ai eu une ex-« trême attention à rétablir les noms propres défigurés en « cent et cent endroits dans les précédentes éditions. » Il finit par les fruits qu'il espère tirer de l'approbation que le *patron* donnera à l'ouvrage.

Outre ces avantages, cette édition est précédée de la table des titres ; la lecture n'en est pas infructueuse. On trouve dans cette table le plan du livre, et la méthode de François Patrice. On peut dire, sans crainte de se méprendre, qu'elle annonce un auteur d'un jugement profond, et dont les vues étendues, mais justes, laissent peu de choses à désirer. Aussi les modernes qui ont travaillé sur le même sujet, et celui de tous (1) qui passe pour y avoir le plus heureusement réussi, ont-ils reconnu les obligations qu'ils avaient à François Patrice. L'éditeur a ajouté à la fin une table très ample, et faite avec beaucoup de soin ; travail ingrat, négligé par bien des auteurs, mais qui mérite toute notre reconnaissance lorsqu'il est exécuté avec goût et intelligence. Le choix qu'a fait Nicodon en publiant le traité de François Patrice, *de regno et regis institutione* ; et la manière dont il s'en est acquitté prouvent qu'il était en état de produire de son fonds.

S'il faut en croire le compliment en vers latins que lui fit sur son édition J. *Mathieu* de Saint-Jean-d'Angély en Saintonge, Jean Nicodon était excellent poète latin ; enchanté de

(1) M. Dugué.

la douceur des vers de Tibulle, et de la majesté de l'Enéide, Il méritait d'avoir pour admirateur Tibulle et Virgile. Parlait-il en public? Il ne le cédait qu'à Cicéron. Voici les vers de Jean Mathieu :

Seu ludit latiis lubens Camenis,
Admirans numeros Tibullianos,
Admirans lituos graves Maronis,
Sic ludit queat invidere ut ipse
Ut Jano queat invidere uterque.
Seu mulcet populum decente gestu,
Cedit Romuleo solùm Patrono.....

En joignant cet éloge du talent de Nicodon à parler en public, à la date du collége de Boncourt, cela peut donner lieu de croire qu'il y occupait une chaire de professeur.

(*Voyez* l'édition du Traité de Patrice dont il s'agit ici).

O.

OLIVIER (Pierre), (1), (1684), naquit à Poitiers ou aux environs vers l'an 1622. Ayant fait ses études au collége des jésuites de cette ville, il entra dans la société en 1641. Il professa pendant plusieurs années les humanités et la rhétorique au collége de Poitiers, et dans la suite à Bordeaux. Cet emploi, qui l'obligeait à l'étude des auteurs de la pure latinité, lui donna occasion de faire voir les progrès qu'il y avait faits. Rien n'excite plus le goût des jeunes gens pour l'étude que celui d'un savant professeur qui joint l'exemple aux préceptes. La méthode du P. Olivier était de publier de temps en temps quelques discours, ou des dissertations ornées sur les matières qui lui paraissaient les plus susceptibles d'embellissemens. Il apportait une extrême attention dans le

(1) Cette famille existe encore aujourd'hui dans les environs de Poitiers, dans messieurs Olivier de la Razillière, dont l'un a pris le parti de l'épée et l'autre celui de l'église.

choix de ses sujets, ne craignant rien tant que de déplaire ou d'ennuyer. On est naturellement prévenu dans le monde poli contre les productions qui naissent dans ce qu'on appelle la poussière du collége ; on pense qu'elles doivent y rester ensevelies. Le P. Olivier fit tout ce qui dépendait de lui pour subjuguer ce préjugé justifié par bien des exemples, condamné par beaucoup d'autres; il supprima longtemps le zèle indiscret qu'ont presque tous les auteurs de publier leurs productions ; il ne le fit que de loin à loin, et choisit celles qu'il crut de l'intérêt le plus général. Son recueil de dissertations académiques avait été approuvé par le P. général de la province de Bordeaux (Claude Herbodeau), dès le mois de décembre 1664 ; il attendit jusqu'en 1672 pour obtenir la permission du magistrat. Ce ne fut qu'en cette année qu'il fit imprimer son recueil, après avoir essayé le goût du public par quelques pièces détachées; il parut à Paris chez Michel le Petit, sous ce titre : *Dissertationes academicæ de oratoriâ, historiâ et poeticâ.* L'ouvrage est divisé en 2 livres contenant chacun cinq dissertations. Suivant une table qui est à la tête, il devait y avoir trois volumes divisés comme le premier en deux parties, contenant cinq dissertations chacune, c'est-à-dire trente en tout. Je ne connais que ce premier volume, et suivant les apparences tout n'a pas été imprimé.

Dans une préface écrite d'un style vif, net, et où respire, ainsi que dans les dissertations, le goût de la bonne antiquité, l'auteur déclare que son seul but est de *plaire*, parce qu'il a reconnu que toutes les règles cèdent à celle du plaisir dans tous les arts, dans l'éloquence, dans la poétique, dans le dramatique. Il est même fâché qu'un livre ne puisse faire passer aux yeux le charme de la prononciation ; apparemment le père Olivier avait le talent de la déclamation. Enfin, pour arriver à son grand but, à celui de plaire, il a répandu dans ses sujets toute la variété, tous les agrémens dont il a pu les parer. C'est ce qui a produit dans ses dissertations des descriptions, quelques lieux communs, des vers de différentes mesures, tous les ornemens qu'il a pu décemment em-

ployer. Il le fait avec beaucoup d'art et d'adresse, et dans cette variété je n'ai rien trouvé de monstrueux, point de disparates choquantes. Il y a même partout une uniformité de génie qui fait toujours reconnaître la main du même maître. Ce sont des fleurs, des plantes, des arbres ornés de leurs beautés, mais on les trouve dans leur place ; et pour me servir de l'application que fait heureusement le père Olivier :

. . . . . Facies non omnibus una ;
Nec diversa tamen, qualem decet esse sororum (1).

L'ouvrage dont je parle n'étant pas aussi connu qu'il mérite de l'être, je me suis cru obligé d'en donner un extrait. L'objet de la première dissertation est la difficulté qu'il y a à réussir dans l'histoire. Il regarde un historien accompli comme un être de raison qui n'a jamais réellement existé, et qui est à peine possible. Il prend pour texte les paroles du livre 2 de l'orateur de Cicéron. *Age vero, inquit Antonius, qualis oratoris, et quanti hominis in dicendo putas esse historiam scribere?...... Summi, inquit Catulus.* Voyons maintenant, dit Antoine, quel orateur, quel homme il faut être pour écrire l'histoire?..... un homme accompli, dit Catulus. Il donne pour exemple l'extrême difficulté qu'on trouverait à bien écrire l'histoire des troubles d'Angleterre sous Charles Ier ; détaille en peu de mots tous les talens nécessaires à l'historien et les lois fondamentales de l'histoire, et en particulier cettte loi primitive *de ne jamais oser rien dire de faux, d'oser toujours dire la vérité ;* loi aussi difficile à pratiquer qu'elle est belle à proposer. Il prouve par les vices qu'on a reproché aux historiens les plus célèbres qu'il n'y en a pas de parfait, soit pour le fond des choses, soit pour le style. Il exige aussi, d'après Cicéron, que son historien soit un orateur accompli.

2° Le danger de la lecture des romans fait le sujet de la seconde dissertation ; elle est intitulée : *Romantii cur historiæ percare docentes?* Il définit les romans *une création de brillans*

(1) Ovid. Metham, lib. 2, ỳ. 13 et 14.

mensonges, un labyrinthe harmonieux de l'esprit humain, un magasin où les passions se débitent, splendidam mendaciorum fabricam, vocalem mentis humanæ labyrinthum, officinam affectuum. Non-seulement il accuse les auteurs de ces sortes de livres de tous les ravages ordinaires qu'on leur reproche dans la morale, il prétend encore qu'ils sont dangereux pour le dogme, et il avance sur l'autorité de Possevin et de Florimond de Rœmond que la lecture des Amadis ne contribua pas peu à l'établisssement du luthéranisme en France, et que Luther s'en servit adroitement pour répandre l'impureté de ses dogmes contre les vœux des religieuses et le célibat des prêtres.

Je passe rapidement sur ce discours qui n'est rien moins qu'ennuyeux pour venir à un fragment de satyre contre les romans dont il est suivi. La pièce est intitulée: *Puella romantios legens.* Elle contient environ cent vers. J'y ai trouvé de grandes beautés, une belle versification, et des images rendues d'après nature. On en jugera par quelques vers que je ne puis m'empêcher de joindre à mon extrait :

Sola sedet thalamis, demisso Julia vultu.
Fixa oculos, composta manus, neglectaque cultum,
Sola sedet. Nempe illa colos, lanasque sequaces
Sustinet, et rigidas studiis imitata sabinas,
Exiguis laribus pompam meditatur agrestem.
Hæc quondam: nunc sæcla vigent meliora, animisque
Tota vacant. Doctâ ludetur fabula Româ
Si qua trahit pensum, et veteres sapit ore Camillas.
Regna Phrygum, Assyriæ gazas, et bella superbæ
Persidis, Heroumque acies, blandumque laborem
Versat, et accensos oculis ridentibus orbes.
Trojam agitat, Paridisque rogos, Helenæque decentis
Fortunam, et plenis illectum navibus ignem
Europâ, atque Asiâ. Tantæ fax fœmina cladis!
Multus in ore Cyrus, et fœlix vindice Perseo
Andromeda, Augustique fugax Cleopatra triumphi
Et formosa sequens puerum Chariclæa modestum
Per maria, et terras, et mundi limen utrumque;
Casta quidem: namque hinc vitæ præcepta severæ
Virtutumque animas, et succum haurire decori

Instar apum. . . . .
Promittit sapientum agmen. Sic itur ad alta
Septa pudicitiæ. Vivâ vestalis acerrâ
Fumantem Vestam suffitu supplice adorans.
Lampadaque æternum curans, et tristia bella
Avertens votis, sæva aut contagia, nunquam
Purior. O stultos majorum oracla Catones!
Scilicet austerâ latitantem fronte pudorem,
Et latè obductum velis, et simplice cultu
Lucifugum finxere, ei solo horrore verendum.
Ille cultus Regum, teneros vagus inter Amores,
Nunc obit : et minio malas rubet. Ah, mihi tandem
Dic, age, quis spinas evulserit, et civilem
Fecerit? exempli vis magna, et ductæ per omnes
Fabula circuitus rerum, atque imitatio recti.
Namque liber morum speculum, et pietatis imago
Heroum illustres animas, et grandia facta,
Virtutesque canit, virtutum et præmia, palmas.
Melleus eloquii sapor, obsequiosus amanti
Melleus ingenii flexus : sed vincit utrumque
Ipse amor insinuans sese, atque per omnia regnans
More animæ, et vitam verboso corpore fundens (1).

TRADUCTION.

(1) Julie est seule dans un endroit retiré de son appartement. Elle a l'air occupée, ses yeux sont baissés, son attitude est recueillie, elle est sans parure. Elle cherche la solitude : apparemment Julie s'occupe de la quenouille et du fuseau ; à l'exemple de ses aïeules, elle travaille à quelque utile et simple ameublement. Que dites-vous? Cela était bon autrefois. Nos mœurs sont bien changées! Il faut penser à cultiver son esprit. Voilà le grand point. Dans un siècle aussi poli, aussi éclairé que le nôtre, on se moquerait d'une dame assez bonne pour filer comme sa grande mère. Julie pense bien à autre chose. Elle est toute occupée des héros de l'Asie, des aventures du sérail, des richesses de l'Assyrie, des guerres de la Perse, des révolutions, et des malheurs occasionnés par l'amour et par la jalousie. L'embrâsement de Troie, les amours de Pâris, l'enlèvement d'Hélène, l'Europe et l'Asie en feu pour cette beauté, voilà les grands objets dont son esprit est rempli. De quels désastres une seule femme fut cause! Elle ne s'entretient plus que de la tendresse de Cyrus pour Mandane, de la délivrance d'Andromède par le généreux Persée, de la grandeur d'âme de Cléopâtre, qui se soustrait en mourant au triomphe d'Auguste, des chastes amours de la belle Cariclée

Il faudrait copier la pièce entière, pour ne rien perdre de ses beautés. L'auteur, après avoir parlé de la lecture des romans les plus célèbres, de Cyrus, de Cléopâtre, de Clélie, d'Argenis, de Théagènes et Cariclée, etc., et de l'intérêt vif et passionné qu'une jeune personne prend aux aventures chimériques de ces héros imaginaires, à leurs infortunes, à leur fidélité à toute épreuve, met dans sa bouche ces vers

pour le vertueux Théagène, qu'elle fuit par terre et par mer, avec qui elle parcourt le monde entier. Toujours réservée, toujours sage, la tendre Cariclée ne s'écarte jamais de ses devoirs. C'est un modèle de vertu, c'est à une pareille époque qu'on s'instruit, qu'on se forme le cœur. Démêlant adroitement le miel d'avec le venin, la jeune lectrice est une industrieuse abeille qui sait se composer un trésor de vertu, de délicatesse et de sentimens. Les sages du temps nous en donnent leur parole. C'est en suivant de pareils guides qu'on peut pénétrer au sanctuaire de la sagesse la plus scrupuleuse. La Vestale la plus innocente, sans cesse occupée à entretenir le feu sacré, ou à adresser ses vœux au ciel pour implorer ses faveurs et détourner sa colère, n'eut jamais le cœur plus pur. Que nos pères étaient fous! Que leurs maximes étaient ridicules! Ces bonnes gens s'imaginaient que la pudeur ne régnait que sur un front austère, qu'elle avait besoin d'être voilée, que le grand jour la blessait, qu'une parure galante ne lui convenait pas. Elle n'était respectable chez eux qu'autant qu'elle était farouche. Génies étroits! Qu'ils reparaissent: ils verront qu'elle ne craint point l'éclat de la plus brillante cour, ni les amusemens agréables de l'amour et de la galanterie. Elle a perdu sa timidité, paraît hardiment, et se peint même le visage de vermillon. Eh, dites-moi, docteur suranné, comment ôter *la bourre* de l'esprit, quel moyen d'acquérir l'air, les manières, *le bon ton*? Il faut des modèles pour se former. On en trouve dans les événemens intéressans, dans les portraits bien finis, dans les aventures *bien filées* d'un roman ingénieux. Il n'y a qu'à suivre les exemples qu'il fournit. Un livre où les mœurs sont soutenues, le vrai bien présenté, nous fait voir la vertu, l'héroïsme, le mérite récompensé, le crime toujours puni. L'expression polie de l'ouvrage instruit. Les amans n'y paraissent qu'avec un caractère tendre et délicat, ils y sont toujours soumis, toujours pénétrés d'un respect aveugle pour leur maîtresse. Fort bien! répondront les pédagogues du temps passé: oui; mais l'amour, plus fort que toute cette prétendue délicatesse, ne laissera pas de s'insinuer dans un jeune cœur, les passions naissent, se développent dans la jeune lectrice animée. Ces discours polis, ces entretiens charmans sont des filets, le cœur s'y attache: il y est pris

bien naturels, et qui expriment les sentimens ordinaires d'une jeune fille :

. . . . . O fidum pectus amori
Julia ait : digna imperiis, et principe princeps.
Fœlix illa malis si per discrimina tantæ
Agnosci meruit (1).

Et finit par ceux-ci :

. . . . . . Tanti secura furoris
Inviolata manet, documentaque splendida culpæ,
Exemplis melior, melior virtutibus ipsis,
Quas molli sermone doces, ridebit amorem
Julia, et intentos vitabit Cypridis arcus
Scilicet, etc. (2).

Ce mot finit la satire, dont on ne voit la fin qu'avec peine.

La troisième dissertation est un discours prononcé par le P. Olivier, lorsqu'il commença ses leçons sur Q. Curce. On y donne une idée de l'histoire exprimée d'après les anciens; on y examine lequel des anciens historiens est le plus estimable. Q. Curce y est regardé comme le modèle de l'histoire particulière. L'auteur introduit Famianus Strada pour porter ce jugement et ajoute que, puisqu'un si grand homme a donné la préférence à Q. Curce, on ne saurait la lui refuser. L'auteur ne pouvait guère parler autrement dans la circonstance où il se trouvait.

TRADUCTION.

(1) Ah! l'amant constant! le fidèle amant, dit Julie. Cela s'appelle aimer. La princesse mérite le trône. Elle est bien digne de son cher prince. Elle a eu bien des malheurs; mais enfin ses malheurs l'ont rendue heureuse. Après bien des dangers, la voilà reconnue. Elle est réunie à ce qu'elle aime.

(2) Julie au-dessus de toutes les faiblesses de l'amour, supérieure aux exemples dangereux qui ne prêchent qu'à pécher avec éclat, plus vertueuse même que la vertu dont on lui donne de si voluptueuses leçons, se moquera sans doute de l'amour. Il aura beau attaquer son jeune cœur, il est invulnérable. Le cœur de Julie invulnérable : quel abus! etc.

La quatrième traite du panégyrique. Après un court éloge de Louis XIV, on trouve une épigramme de l'auteur adressée au sculpteur qui travaillait au buste de ce monarque qui a été placé au-dessus du grand portail du collége de Poitiers. On suppose que l'artiste, peu satisfait de son ouvrage, y retouchait sans cesse.

Quid facis ah! frustràque teris docto otia scalpro,
Et regem in crudo marmore quœris adhuc?
Desine, mortali non est imitabilis heros :
Non opis est nostrœ, crede, nec artis opus.
Sudavit natura diù; sola astra dederunt,
Solaque perfectum sic potuère dare.
Proficies tantum votis : te transfer ad aras;
Munera perficient. Dic, age, cedo polis.

Je crois que la pièce n'y perdrait rien quand on retrancherait les deux derniers vers: j'en laisse le jugement au lecteur.

Dans la cinquième dissertation, le père Olivier développe la nature et les causes du plaisir qu'on éprouve dans la tristesse qu'inspire la poésie, et pourquoi les larmes sont agréables. C'est l'explication de cet hémistiche d'Ovide (1): *Est quædam stere voluptas.* On y trouve un petit poème sur la tarentule et sur la guérison de sa piqûre; il ressemble aux églogues du savant M. Huet, et par le tour du poème et par la pureté de l'expression. La dissertation sur la douceur qu'on trouve dans les larmes avait déjà paru dans un recueil imprimé à Cologne en 1665, in-12.

La sixième dissertation, qui est la première du second livre, est un examen de cette pensée d'Horace: *ut pictura, poesis erit.* On y traite de la partie qui rend le poète, ainsi que le peintre, supérieur en son genre; et l'on prouve que cette partie est l'imitation parfaite de la nature en ce qu'elle a de plus touchant et de plus beau. Le père Olivier, toujours appliqué à se concilier l'attention du lecteur par la voie du plaisir, rapporte ces vers sur Jésus-Christ mourant, comme

(1) Trist., liv. 4 élég. 3.

l'expression vive et naturelle d'un sentiment qui doit toucher, et par conséquent admirable.

Aspice deficientem, et jam cœlo morientes
Atollentem oculos, suspiriaque ægra trahentem.
Nec jam sufficiunt vires; amor improbus urget:
Improbe amor, quid jam petis ampliùs? expiravit.

On y trouve plusieurs autres exemples qui caractérisent le goût et les talens de l'auteur, et qui démontrent que le principe du *beau* et du *sublime* consiste moins dans la politesse du style que dans l'*imitation parfaite*, et la vive expression de la nature. C'est aux beautés de ce dernier ordre qu'il donne la préférence.

Le père Olivier, qui prend pour texte ce vers d'Horace : *et prodesse volunt et delectare poetæ*, explique, dans la septième dissertation, les raisons du plaisir que donne la poésie; il traite son sujet en philosophe platonicien. Cette dissertation finit par la description en vers de la trompette marine.

L'auteur examine dans la huitième en quoi l'on doit faire consister le mérite de la poésie. Il le fixe dans ce qu'on appelle *génie*, belle imagination dont il établit la supériorité sur l'exactitude, et cette sagesse d'idées et de conduite exempte de grands défauts, mais presque toujours jointe à la médiocrité, qu'il appelle *la peste de la poésie*. Suivant ses principes, pour l'élocution il suffit que les termes soient usités; il ne faut pas s'exprimer comme on faisait à la cour des Valois, ni emprunter les termes de la loi salique; mais il ne faut pas non plus employer ces expressions efféminées qui sont faites pour la toilette d'une dame: la cadence des vers ne doit être ni choquante ni grossière, mais elle ne doit pas être trop *affectée* ni trop scrupuleuse; s'il exclut les pensées déréglées, extraordinaires, il exige qu'elles ne soient pas trop ressserrées, trop compassées. Il demande enfin de la politesse, de l'élégance dans le style, mais il veut une beauté naturelle et sans fard. Il est même d'avis qu'on peut y laisser quelques taches, telles qu'on en trouve dans le marbre le plus parfait,

quelques termes anciens, et qu'on en hasarde quelques nouveaux, quelques-uns de la province, ou même étrangers. Il s'autorise d'une comparaison où il y a bien de l'esprit : pourquoi, dit-il, n'en sera-t-il pas du beau style, comme d'un beau palais, fait-on scrupule chez les rois?

Pictos ostendere vultus
Majorum, et stantes in curribus Æmilianos,
Et Curios jam dimidios, humeroque minorem
Corvinum, et Galbam auriculis, nasoque carentem?

Il y a, comme je l'ai dit, beaucoup d'esprit dans la comparaison. C'est au lecteur à décider de la justesse de l'application. Si le père Olivier raisonne juste, Malherbe et la Mothe ne sont pas deux grands poètes, et Corneille l'emporte de bien loin sur Racine.

Pourquoi l'esprit poétique est-il plus estimé que l'esprit oratoire? Ou pourquoi les poètes sont-ils préférés aux orateurs? Cette question fait la matière de la seconde dissertation. Elle a deux parties : l'auteur, dans la première, examine en physicien les causes du flux et reflux de la mer Aquitanique, de la Dordogne et de la Garonne qu'il attribue aux amas de sable que ces deux rivières roulent à leur embouchure, et qui sont arrêtés par la digue que forme l'Isle de Cazaux. Cette pièce mérite d'être lue ; les raisons employées par l'auteur sont solides, et les liaisons qu'elles ont entre elles empêchent d'en donner un extrait fidèle. Cette première partie est terminée par un poème de cent vers sur le même sujet, où l'auteur paraît aussi bon physicien que bon poète.

La seconde partie est un dialogue où il traite la matière principale de la préférence du génie poétique sur le génie oratoire. La raison qu'il en donne est la liberté du poète dans le choix des sujets et dans la manière de les traiter. Un poète, en effet, a peut-être moins d'esprit qu'un orateur, mais l'esprit de l'orateur paraît moins que celui du poète ; restreint dans ses sujets, restreint dans ses expressions et dans sa manière de peindre, moins libre, moins variée que

celle d'un poète dont le pinceau plus brillant, plus lumineux, fait aussi plus de plaisir. Cette dernière partie est suivie d'un poème sur le *Cypressat* de Bordeaux.

Dès l'an 1665, le père Olivier avait publié un recueil de pièces latines sous ce titre : *Lacrymarum deliciæ Rhetorum collegarum P. P. S. J. mutuo studio expressæ ; sive dissertationes duæ de naturâ et arte lacrymarum, coloniæ ubiorum, apud Jodocum Kalcovium*, 1665, in-12. La première de ces dissertations, qui, suivant un avis au lecteur, est d'une autre main que de celle du père Olivier, est intulée *Lacrymæ eloquentes*. On y fait l'éloge des larmes, de leur éloquence, de leur pouvoir, de leur origine : l'auteur y parle en physicien, en orateur et en poète, en joignant plusieurs pièces de vers à la prose ; tout y est raisonné, intéressant et orné; c'est la méthode et le style du père Olivier. La seconde pièce a été insérée dans le recueil de 1672 (p 81), et est aussi intitulée : *Poeseos jucunda tristitia, sive lacrymæ in luctu cur suaviores? Problema*. Ces deux dissertations sont suivies d'un recueil d'odes latines sacrées. Il y en a douze : *de utrâque Verbi divini nativitate, æternâ et temporariâ*, sur la naissance éternelle et temporelle du verbe divin : et sept sur les sentimens que peut inspirer Jésus-Christ naissant, sous ce titre général : *Christo nascenti affectuum Cytharisma*. Le père Olivier n'est pas moins élégant dans ses vers lyriques que dans ses autres ouvrages. Tout y paraît facile et naturel, quoique rien n'y soit lâche et négligé. Il y a beaucoup de feu, beaucoup d'art, et d'autant plus de travail qu'il n'en paraît point. J'apprends, par les mémoires qu'ont bien voulu me communiquer les PP. jésuites de Poitiers, que le père Olivier a fait une oraison funèbre d'Anne d'Autriche, qu'il a composé en vers latins un panégyrique de M. de Marillac, apparemment René, intendant de Poitiers, qu'il dédia à M. de Barentin ; et qu'il est aussi l'auteur de *la réponse au livre de la probabilité*, livre où l'on a prétendu que ce système théologique a été inconnu dans l'église primitive, que saint Augustin est le premier qui en ait parlé, et que la probabilité est l'opinion des anciens aca-

démiciens qui, comme l'on sait, ne différaient des Pirrhoniens qu'en ce que ces derniers ne reconnaissaient point de vérité, ou, si l'on veut, d'indice certain qui caractérisât la vérité, et que les autres s'occupaient à la chercher par la voie d'un doute universel. Je n'ai point vu l'ouvrage du père Olivier, ainsi j'ignore comment il a traité sa matière. Il mourut suivant ces mémoires, le 24 mars 1684.

P.

PAGER (Romain Dupin), (1630), naquit à Fontenay-le-Comte vers la fin du seizième siècle. Il fit imprimer un Recueil de poésies latines et françaises en 1629. Il paraît, par ses ouvrages, qu'il était lié d'amitié avec François Ogier, le premier prédicateur de son temps, Augustin de Thou de Chanteloup, Jean Besly, Julien Collardeau, Guillaume Colletet, et quelques-autres personnes illustres par leur mérite et leur savoir. Collardeau honora les ouvrages de Pager d'une épigramme qui sert à le faire connaître, et que je crois devoir employer ici. Elle se trouve à la fin des pièces latines de Pager.

Nomen poetæ, si vogas, Romanus est:
Si nationem, fontenatum Pictonum.
At si hæc legas latina, Romanum putes
Hunc natione, verius quàm nomine.

Les œuvres de Pager furent imprimées à Paris chez Jacques Quesnel, rue Saint-Jacques, aux Colombes, avec privilége du roi du 25 août 1629, la même année; elles sont divisées en deux parties. La première sous ce titre: *Les œuvres poétiques du sieur Dupin Pager, in-12, pag. 267.* La seconde partie, qui comprend les poésies latines, sous celui-ci: *Romani Pinæi Pagerii latina.* Ces poésies latines, parmi lesquelles il y a quelques pièces en prose, m'ont paru fort inférieures à l'éloge de Julien Collardeau; outre le peu d'intérêt

des sujets, la versification en est dure et obscure, et le compliment de Collardeau sur le beau latin de Pager, ne doit passer que pour un compliment.

Ses poésies françaises contiennent quelques *odes*, la *consolation à Pasithée*, *des vers à Belinde*, *un poème sur l'hérésie* en deux parties, et en stances de dix vers. Il y a environ deux cents stances. Ce poème est suivi de pièces sur différens sujets.

On trouve dans les poésies françaises de Pager des expressions vives, de belles images, des rimes neuves, et quelquefois des vers fort heureux. Mais le poète s'y livre trop à la vivacité de son imagination. On ne trouve point dans ses ouvrages cette sagesse, cette belle économie dont Malherbe a, le premier de nos poètes, fait connaître le mérite essentiel à notre langue et à notre génie aussi éloigné des liens d'une étroite captivité que de ce qu'on peut appeler *libertinage*. Je ne saurais mieux comparer Pager qu'à Théophile, dont il a presque tous les défauts. Colletet, ami de Pager, prit la trompette en faveur de ses ouvrages qu'il célèbre dans une ode fort longue. On la trouve à la tête des œuvres de Pager, et p. 117 des Divertisssemens de Colletet. Si l'on prenait à la lettre les louanges de Colletet, son ami serait le coryphée des poètes latins et français. C'est ainsi qu'il l'apostrophe :

Soit que ta voix toute divine
Se joigne aux antiques chansons,
La force de tes nouveaux sons
Etonne la rive latine.....
On trouve moins Rome dans Rome,
Qu'on ne la trouve en tes écrits.

Soit que d'un style magnifique,
Et d'un air purement françois,
Tu chantes la gloire des rois,
Il n'est rien de plus héroïque....

Soit que d'une plume usitée
A tracer mille raretés,
Tu nous dépeignes les beautés
De Belinde et de Pasithée.

Tu nous fais douter en tout lieu,
Si l'amour parle par ta bouche,
Ou toi, par celle de ce Dieu...

Pour mettre le lecteur en état de juger des poésies de Pager, qui sont fort rares (1), je vais copier ici quelques stances de son ode sur la prise de la Rochelle. Je ne dissimule point que je choisirai celles qui m'ont paru les plus belles.

STANCES

DE ROMAIN PAGER SUR LA PRISE DE LA ROCHELLE.

Sourcilleux boulevards, effroyables murailles,
Qu'un peuple forcené portait jusqu'aux cieux,
Vous ne servez à rien, qu'aux tristes funérailles
Des fous qui méprisaient, et les rois et les Dieux.....

Avortons d'une nuit moins vieux que nos grands pères,
Qui sapiez cet état jusques aux fondemens,
En croyant avancer le cours de nos misères,
Vous vous êtes creusés d'éternels monumens.

Douze siècles passés font voir que nos monarques
L'ont toujours emporté sur tous les potentats.
Insolens, toutefois vous aviez pris les marques
Que la rébellion prend dedans les états.

Mais celui de qui l'œil garde cette couronne,
Et dont le bras puissant soutient les royautés,
Vous a fait dessécher comme feuilles d'automne;
Il vous a fait périr comme enfans avortés.....

Cet ange foudroyant dessus les infidèles (2),
Qui défit tout un camp dans une seule nuit;

(1) J'en dois l'exemplaire à M. de la Fautrière, conseiller au parlement, connu par son amour pour les belles-lettres, et par les talens qu'il réunit dans sa personne, comme on trouve tous les secours qui y conduisent, rassemblés dans son magnifique cabinet.

(2) Le célèbre Rousseau a donné à cette pensée toute l'étendue qu'elle

C'est celui qui, pour nous, a dompté les rebelles,
Et qui fait qu'à nos yeux l'insulaire s'enfuit (1).

Les herbes qu'ils mangeaient, cherchant leur nourriture,
Au lieu de les aider, leur ôtaient la raison,
Et comme ils renversaient l'ordre de la nature,
La terre pour des fruits, leur donnait du poison.....

J'ignore l'année de la mort de Pager, et les autres circonstances historiques de sa vie.

PALLADIUS (450 *ou environ*), fils d'Exupérance, préfet des Gaules, et parent ou allié du poète Rutilius, naquit dans le Poitou ou à Poitiers même, vers le milieu du cinquième siècle. Tout ce qu'on en sait est renfermé dans ce qu'en dit Rutilius, dans son *itinéraire*, vers 211 et suivans. *Prêt à partir de Porto*, dit ce poète, *je renvoyai à Rome et à ses études le jeune Palladius, l'espérance, l'honneur de ma famille. Il y avait quelque temps qu'il avait quitté les Gaules, pour aller se former à Rome dans l'exercice du barreau. Il fait l'objet de mes plus tendres soins. L'amitié me le fait regarder comme mon fils : par les liens du sang il est mon proche parent. Exupérance son père est occupé à rendre la paix aux Bretons, et à la leur faire aimer.* Dom Rivet pense que notre Palladius est le même que celui auquel nous devons un traité de l'agriculture intitulé : *De re rusticâ*. Barthius, qu'il cite, est du même avis. Cet auteur, suivant le P. Sirmond, se nomme *Palladius Rutilius Taurus Æmilianus*, à la tête d'un ancien manuscrit.

Enfin, comme le remarque don Rivet, une autre preuve que Palladius, fils d'Exupérantius, est l'auteur du traité

devait avoir dans son ode sur la bataille de Peterwaradin, avec la noblesse de l'expression qui le distinguera toujours des autres poètes.

Ainsi le glaive fidèle
De l'ange exterminateur,
Plongea dans l'ombre éternelle
Un peuple profanateur......

(1) Les Anglais sous la conduite du duc de *Buckingham* en 1627.

dont il s'agit, c'est que cet ouvrage est d'un temps où la barbarie avait déjà commencé à prendre la place du bon goût et des belles-lettres. Il contient quatorze livres, dont les treize premiers sont écrits en prose, et le quatorzième en vers élégiaques. Dans le premier livre, Palladius donne divers préceptes généraux sur l'agriculture : il emploie les douze suivans à marquer ce que l'on doit semer ou planter, et tous les autres travaux qui conviennent à chaque mois de l'année, en commençant par le mois de janvier. Le quatorzième et dernier livre, qui est en vers, est intitulé : *De Insitione*, sur la manière d'enter et de greffer les arbres. Cet ouvrage se trouve presque toujours réuni avec les écrits de Caton, Varron et Columelle, *De Re rusticâ*. Les éditions les plus estimées sont celles de Robert Etienne de 1543, et celle de Josse Bade de 1529, in-folio, suivant Dom Rivet que le lecteur peut consulter.

(*Voyez* aussi l'*Histoire littéraire de la France*, t. II, Ve siècle, sur la vie de Palladius et ses ouvrages, pag. 297 et suiv.)

PARTHENAY L'ARCHEVÊQUE (ANNE DE), (1550), était de cette maison célèbre en Poitou qui prit le surnom de *l'Archevêque* vers le commencement du XIe siècle, par considération pour Josselin de Parthenay, archevêque de Bordeaux, mort en 1086, dont Guillaume de Parthenay était frère, suivant toutes les apparences. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans cet examen généalogique, ni de détruire ou d'établir l'idée de ceux qui ont prétendu que Guillaume était fils de Josselin; je me contenterai de renvoyer le lecteur à ce qu'en a dit le Laboureur sur les mémoires de Castelnau, et le père La Mianferme dans son *Clipeus Fontebraldensis*, tome II (1).

Anne était fille de Jean de Parthenay l'Archevêque, et de Michelle de Saubone (2), et sœur du fameux Jean l'Archevêque, seigneur de Soubise, l'un des héros du Calvinisme.

(1) Voir aussi le Dictionnaire historique de Bayle.

(2) Cette dame fut gouvernante de Renée de France, et la suivit après son mariage avec Hercule d'Est, duc de Ferrare.

Elle ne fut pas moins illustre par la vivacité de son esprit, l'étendue de ses connaissances, son érudition même, que par sa naissance. On sait qu'il y avait peu de cour au monde aussi polie, aussi livrée aux talens que celle de Renée de France, duchesse de Ferrare.

Anne de Parthenay fut un des ornemens de la cour de cette princesse. Elle se servait facilement de la langue latine; mais son goût pour l'étude ne se borna pas à cette langue savante, elle étudia la grecque, et y fit d'assez grands progrès pour lire toutes sortes d'auteurs grecs. Les disputes de religion commençaient à faire beaucoup de bruit; elle voulut s'en instruire, et se livra à l'étude de l'Écriture et des livres de lá plus haute théologie. L'esprit de nouveauté dominait à la cour de la duchesse de Ferrare, Anne de Parthenay s'en laissa séduire. Théodore de Beze assure, dans son Histoire ecclésiastique, qu'elle était digne sœur de Soubise, c'est-à-dire, une des calvinistes les plus entêtées de son temps. Elle avait épousé, en 1533, Antoine de Pons (1), comte de Marennes.

Ce seigneur s'étant vanté que sa maison ne le cédait en rien à celle d'*Est*, dont le chef venait d'épouser une fille de France, seconde fille de Louis XII, fut obligé de quitter la cour de Ferrare. Outre les talens supérieurs du génie que possédait Anne de Parthenay, elle avait encore celui de chanter parfaitement bien. Elle entendait, disent les auteurs de son temps, toute sorte de musique. Le savant *Lilio Giraldi*, qui avait dédié son premier dialogue sur l'histoire des poètes à la princesse Renée de Ferrare, dédia le second à Anne de Parthenay. On trouve dans cette dédicace, qui est à la tête

(1) Antoine, sire de Pons, comte de Marennes en Saintonge, gentilhomme de la chambre de François Ier, était lui-même très savant. Théodore de Beze, cité par Bayle, nous le représente comme un homme en état de tenir la place d'un théologien protestant. Lilio Giraldi, le Varron de son siècle, lui dédia son quatrième dialogue des poètes latins. Voyez le Recueil de ses œuvres, tome II, page 135 de l'*édition* de Bâle, in-folio, 1580.

du dialogue, un éloge magnifique de cette savante dame. *En adressant*, lui dit-il, *mon premier dialogue à la princesse Renée, j'ai fait ce que j'ai dû ; en vous dédiant le second, je m'acquitte encore d'un devoir. Je rassemble dans mon ouvrage tous les anciens poëtes depuis Homère ; j'y joins ce que mes lectures m'ont pu apprendre des sybilles. Pouvais-je adresser ce dialogue à une autre personne qu'à vous, madame, dont la prudence et la sagesse égalent celle des célèbres filles ; qui tenez le premier rang après la* princesse? *Sans parler de votre illustre rang, de cette intégrité de mœurs qui vous rend un modèle admiré de tout le monde, peut-on penser sans surprise aux progrès que vous avez faits dans les sciences, à l'âge où vous êtes* (1) ? *Ce n'est pas seulement dans la langue latine que brillent vos connaissances, vous la possédiez dès l'enfance. Vous avez fait de si grands progrès dans la langue grecque, qu'il n'y a point d'auteurs en cette langue que vous ne lisiez sans crainte d'être arrêtée par les difficultés. Tout ce qu'on en publie surpasse l'imagination. Après ce que je viens de dire, parlerai-je de votre goût pour la poésie, soit comme juge, soit comme auteur? mais vous ne vous bornez pas à la composition : tous les talens sont de votre ressort. Vous mettez en air, vous chantez vos vers avec une délicatesse et des grâces admirables. Les maîtres de l'art le publient eux-mêmes ; mais ce ne sont pour vous que des qualités accessoires, que des talens d'amusement, quelque dignes qu'ils soient d'une princesse. Que ne pourrai-je pas dire de vos connaissances dans les livres saints ? Ne vous voit-on pas tous les jours embarrasser les théologiens les plus savans, les prédicateurs les plus versés dans ces matières?*

L'auteur passe à la tendresse de la dame de Parthenay pour le seigneur de Pons son époux, et finit l'éloge par un épigramme ou un madrigal, où il répète en vers ce qu'il venait de dire en prose. Ce monument de l'estime du plus savant homme pour Anne de Parthenay mérite d'être joint à ce que j'en ai dit.

(1) C'était en 1543 au plutôt, le troisième dialogue dédié à Anne d'Est étant daté du mois de mars 1544.

Quod veteres æquas virtutibus Heroïnas
Pontia (1), *et exiguo corpore* (2), *tanta nites*,
Hoc deses non vita facit (3), *madidique trientes*,
Nec quas delitias plurima turba colit;
Sed quod Palladiis teneros das artibus annos,
Thespiadumque sacris fontibus ora lavis;
Et quod Socraticas audes evolvere chartas;
Miraque divini pandere sansa viri.
Et majora facis, veteris mysteria legis,
Atque arcana Novæ pectore, et ore tenes.
He tibi sunt artes, quibus una Heroïdas æquas,
Et super alta tibi sydera sternis iter.

Bien d'autres savans que Giraldi lui ont rendu leurs hommages. Je me contenterai d'indiquer ici l'épitre que Marot, qui était à la cour de Ferrare, lui adressa. Elle est intitulée: *Epître perdue au jeu contre madame de Pons.* Il y confirme tous les éloges de Giraldi.

(*Voyez* les auteurs cités: Bayle, *Dictionnaire historique*, v° Parthenay; — Marot, tome I, page 206, édition de 1702).

PARTHENAY L'ARCHEVÊQUE (Catherine de), (1631), fille unique de Jean l'Archevêque de Parthenay, sieur de Soubise, et d'Antoinette Bouchard, épousa en 1568 *Charles Quellenec*, baron du Pons, d'avec qui elle fut séparée pour cause d'impuissance, et en 1575, René de Rohan, II du nom, mort en 1586. Quoique sa veuve fut encore jeune, elle ne pensa qu'à faire élever les enfans qu'elle avait eus de ce mariage. Ils furent tous illustres autant par des talens extraordinaires et des connaissances acquises et naturelles, que par leur naissance.

Il ne faut que les nommer (4); l'aîné fut:

Henri II, duc de Rohan, pair de France, etc., mort des

(1) A cause de son mari Antoine de Pons.
(2) Apparemment elle était de petite taille.
(3) Cette galanterie est bien allemande.
(4) Marguerite, duchesse de Rohan, sa fille et l'héritière de cette grande maison épousa, en 1645, Henri Chabot, mort le 5 février 1655, âgé de 39 ans, d'où sort la maison de *Rohan-Chabot*.

blessures qu'il reçut à la bataille de *Rheinfeld* le 13 avril 1638, âgé de 58 ans. Il ne lui a manqué qu'une meilleure cause pour être un héros accompli. Il n'est pas moins illustre dans les lettres par ses différens ouvrages, *les intérêts et maximes des princes et des états souverains dont on a un grand nombre d'éditions*, et entre autres une, en deux vol. in-12, sous le nom de Cologne en 1666. Je crois la première de l'an 1638, à Paris chez House, in-4°, avec ce titre un peu différent : *de l'intérêt des princes et états de la chrétienté.*

Le Parfait Capitaine, autrement *l'Abrégé des guerres de Gaule, des commentaires de César*, avec quelques remarques; *un recueil de l'ordre de guerre des anciens*, et un traité particulier *de la guerre* par H. D. R. *(Henri, duc de Rohan)*, Paris, in-12, 1658, et in-4°, 1638.

Mémoires de Henri, duc de Rohan, sur les choses advenues en France depuis la mort de Henri le Grand jusqu'en 1629, augmentés d'un quatrième livre, avec les *discours politiques* du même auteur, et son *voyage en Italie, Allemagne, Angleterre et Ecosse* en 1600. Paris, 1661, in-12, 2 vol.

Le second fils de Catherine de Parthenay fut Benjamin, sieur de Soubise, mort sans postérité après son frère Henri, duc de Rohan.

Catherine, première femme de Jean de Bavière, II du nom, duc des Deux-Ponts, morte le 10 mai 1607, avait une beauté que rien n'égalait que son esprit et sa vertu. Ce fut elle qui répondit à Henri IV, qui lui proposait son cœur sans pouvoir lui donner sa main, *qu'elle n'était pas assez riche pour être sa femme, et de trop bonne maison pour être sa maîtresse.*

Anne, demoiselle de Rohan, morte à Paris le 20 septembre 1646, âgée de 62 ans, était un prodige d'érudition; quoiqu'on ait d'elle quelques lettres et quelques poésies françaises, elle possédait parfaitement les langues savantes, et la langue sainte lui était si familière qu'elle lisait ordinairement l'ancien testament dans l'original hébreu, et qu'au prêche, au lieu de chanter comme les autres les psaumes de Marot, elle suivait le chœur en récitant le psautier en hébreu.

On peut voir ce qu'en disent mademoiselle de Schurman, qui n'ignorait presque aucune des langues mortes ou vivantes, et Colomiers, qui cite les lettres de cette savante, pag. 165 du *Gallia Orientalis*.

Quand Catherine de Parthenay n'aurait que la qualité de mère d'une si illustre et si savante famille, elle mérite place dans nos fastes littéraires; mais ce fut sur ses traces que ses enfans marchèrent dans la carrière du savoir. Catherine fit admirer sa constance au siége de la Rochelle, où elle ne vécut aussi bien que sa mère, pendant trois mois, que de chair de cheval et de quatre onces de pain par jour. Ces deux dames refusèrent d'être comprises dans la capitulation, et demeurèrent prisonnières de guerre. Elles furent conduites au château de Niort le 2 novembre 1628. Quelques-uns prétendent que Catherine était alors âgée de 91 ans; d'autres ne lui en donnent que 70, et cette opinion me paraît la plus naturelle puisqu'elle avait encore sa mère; elle est pourtant la moins suivie. Elle mourut au Parc en Poitou le 26 octobre 1631; il paraît qu'elle était âgée de 77 ans, puisqu'elle n'en avait qu'environ 14 lors de son premier mariage en 1568; ainsi, ce fait supposé, ceux qui lui donnent 91 en 1628, ainsi que ceux qui réduisent son âge à 70, se sont également trompés. On lui attribue l'apologie pour Henri IV, pièce remplie d'esprit et de délicatesse, dans laquelle, sous prétexte de disculper Henri, l'auteur lui fait des reproches très vifs, et entre dans le détail de tous ses défauts. Suivant la Croix du Maine, elle a composé plusieurs tragédies ou comédies françaises, et entr'autres la tragédie d'Holopherne qu'elle fit représenter, vers l'an 1574, à la Rochelle, qu'elle regardait dans les préventions du parti protestant où elle était, comme une autre Béthulie. Suivant le même auteur, elle a traduit les préceptes d'Isocrates à Démonique, et elle a écrit plusieurs élégies ou complaintes sur la mort de l'infortuné baron du Pons, son premier mari, sur celle de l'amiral Coligny, et sur quelques autres événemens aussi tristes.

(*Voyez* le père Anselme, *Maréchaux de France*, section 52;

— Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, articles Quellenec et l'Archevêque de Parthenay; — La Croix du Maine, Colomiers, *Gallia Orientalis*, pag. 165.)

PATERNE (Saint), (552) naquit à Poitiers l'an 482. Sa famille était considérable par ses grands biens et sa noblesse. L'amour du christianisme le détermina de bonne heure à se dérober aux avantages qu'il eut pu trouver dans le monde. Il embrassa l'état religieux dans le monastère d'*Ansion*, qu'on a depuis appelé *Saint-Jouin*. Il quitta cette maison avec un autre religieux, et alla aux environs de Coutances en Basse-Normandie, y prêcher la foi aux habitans encore idolâtres. Ses prédications ne furent suivies d'aucun succès; il les cessa, et se retira avec son compagnon dans une cellule. Saint Généroux, son abbé, l'y étant venu visiter, l'exhorta à ne pas abandonner tout commerce avec les hommes, auxquels il pouvait être utile par ses exemples. Il suivit ce conseil, et fut ordonné diacre, et ensuite prêtre par l'évêque de Coutances. Il travailla de nouveau à la destruction du paganisme. Childebert, roi de France, qui entendit parler de lui, le fit venir à Mantes, et lui donna des aumônes à distribuer aux pauvres de sa province. Saint Gilles, évêque d'Avranches, étant venu à mourir l'an 552, Paterne fut élu à sa place. Il avait alors soixante et dix ans; cet âge avancé ne l'empêcha pas de signaler son zèle par la conversion d'un grand nombre de payens et par la ruine d'un temple des idoles qui était dans son évêché.

Baronius, qui parle de saint Paterne sous l'année 569, le met au nombre des prélats vertueux et savans du sixième siècle qui assistèrent avec saint Germain au concile de Paris. On trouve sa vie dans Surius, sous le 16 avril, jour auquel l'église célèbre sa fête. Il était fort lié avec Fortunat, évêque de Poitiers : il fallait que ce dernier le regardât comme poëte et savant, puisqu'en lui envoyant un de ses ouvrages il le prie d'en corriger les fautes. C'est dans la pièce trentième du troisième livre, où l'on trouve ce que je viens de dire exprimé en ces termes :

Pariumus tandem jussis, venerande Sacerdos,
Nominis officium Jure, Paterne, geris.
Qui propriis meritis ornans altaria Christi,
Tam prece, quam voto das placiturâ Deo.
Supplico, cede tamen si quid me fortè fefellit,
Nam solet iste meas error habere manus,
Obtineat supplex modo pagnia missa salutem,
Hæc quoque cùm relegis, me memorare velis.

(*Voyez* les notes du savant jésuite BROUVERUS sur ces vers, et FORTUNAT, lib. 7, poème 23, page 181; — SURIUS, au lieu cité; — *Dictionnaire de Moréry, etc.*)

PAULIN (SAINT), (359), disciple et compatriote de saint Maximin, c'est-à-dire né à Poitiers ou aux environs, fut élu évêque de Trèves en 349 en la place de son maître. Il se trouva au concile d'Arles, convoqué par l'empereur Constance l'an 353; il y soutint avec une fermeté que rien ne put ébranler le parti de l'innocence et de la vérité contre les ruses et les blasphêmes de l'arianisme. L'empereur même tenta vainement de l'intimider en se déclarant l'accusateur d'Athanase; Paulin n'abandonna point le défenseur de la vérité persécutée; il fut déposé par le parti dominant des évêques ariens, exilé par l'empereur, tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, parmi des barbares, dans des lieux où le nom de Jésus-Christ était à peine connu; sa patience alla plus loin que ses maux. Suivant Lupus, auteur de la vie de saint Maximin, insérée dans le recueil de Surius au 29 mai, Paulin vint dans le Poitou accompagné de plusieurs de ses diocésains pour emporter le corps de Maximin son prédécesseur. Les Poitevins s'y opposèrent, mais un orage qui survint leur fit connaître l'inutilité de leur résistance, et Paulin s'en retourna avec le trésor précieux qu'il était venu chercher. Il mourut en Phrygie l'an 359, après cinq ans d'exil. Sa fête est célébrée le 31 août, et son nom est au rang de ceux des confesseurs. Saint Athanase, dans sa lettre aux évêques d'Egypte et de Lybie, parle de Paulin comme d'un écrivain dont les ouvrages, ainsi que ceux de saint Maximin son prédécesseur, du grand

Osius, de Philogone et d'Eustache, ont servi de flambeau à l'Église et de guide aux fidèles.

(*Voyez* Dom Rivet, *Histoire littéraire de France,* tome I, part. II, pag. 121 et suivantes; — Dadin d'Hauteserre, *rerum Aquitan.*, lib. 5, pag. 308.)

PARISIÈRE (Jean-César Rousseau de la), (1736), évêque de Nimes, naquit à Poitiers le 3 mai 1667, d'une famille noble et ancienne en cette ville. On voit dans la liste des maires de Poitiers un *René Rousseau, sieur de la Parisière*, président des trésoriers de France en 1595. Il avait succédé en cette charge au célèbre Scévole de Sainte-Marthe; ce René, décédé en 1621, avait épousé *Marie Chabot* de l'illustre maison de ce nom, de laquelle il eut un fils, *Jean René*, conservateur des priviléges de l'université, et une fille, *Marie Rousseau*, qui épousa Pierre Certani, sieur de la Barbelinière, qui succéda à son beau-père dans la charge de président des trésoriers de France. Cette même famille a donné successivement trois abbés à l'abbaye de Montiers-neuf, *René*, dont on trouve l'épitaphe en vers français mesurés *iambes sénaires,* dont je soupçonne Nicolas Rapin d'être l'auteur; *Pierre*, mort en 1654, et un autre *René* mort en 1723. Enfin la famille de Rousseau appartient par ses alliances aux meilleures maisons du Poitou, aux Sainte-Marthe, aux Brilhac, aux Chabot, etc. Le père du prélat dont nous parlons était *messire César Rousseau Chevalier, seigneur de la Parisière*, saint Léger et Bretigny, et sa mère dame (1) *Marie Reveau de Putigny*. Il passa sa jeunesse à Poitiers, et y fit ses études au collége des jésuites. Le père *de Brilhac*, jésuite, son parent, qui lui trouva d'heureuses dispositions, se chargea de son avancement dans l'église dont il prit de bonne heure le parti. Il le présenta au père le Tellier, confesseur du roi, qui lui fit prononcer le panégyrique de saint Ignace de Loyola. Il s'en acquitta assez bien pour mériter une protection décidée

(1) Martin Reveau, sieur de Cyrières, conseiller du roi, lieutenant particulier et assesseur civil à Poitiers, maire en 1642.

de la part du même père le Tellier. Quelques autres actions publiques confirmèrent l'idée avantageuse qu'il avait donnée de ses talens. Il eut l'honneur de prêcher devant le roi le jour de la Pentecôte 1706, et le fit avec succès. Ce sermon est imprimé dans le recueil de ses ouvrages d'éloquence. Les liaisons intimes qu'il avait avec les jésuites ne servirent pas peu à sa nomination à l'épiscopat. L'illustre Fléchier, évêque de Nimes, étant décédé en 1710, l'abbé Anselme (1) et l'abbé de la Parisière furent proposés; le premier s'était distingué par une éloquence qui le faisait regarder comme successeur nécessaire du plus éloquent des évêques; le second avec des talens peut-être moins solides, mais aussi brillans, et plus puissamment protégé, l'emporta, et fut nommé le 11 juillet 1710, à l'évêché de Nimes. Il reçut ses bulles le 1er décembre, et fut sacré dans la chapelle de l'archevêché de Paris le 8 février suivant par M. l'archevêque (de Noailles), en présence des évêques de Tournai et de Séez. Il devait une partie de son élévation à des talens cultivés et à l'amour des lettres (2) : il n'imita point ces déserteurs ingrats qui se piquent de les mépriser, quand ils n'ont plus rien à en espérer. Son amour pour la belle littérature fut constant, et l'abbé de la Parisière, devenu évêque, ne cessa point de travailler à former de plus en plus son style et son éloquence. Ses ouvrages, dont nous parlerons, en sont des preuves. Ayant été proposé le 21 mai 1731 pour l'abbaye de Saint-Jacques de Provins, au lieu de cette abbaye il fut pourvu de celle de Saint-Gilles. Il mourut le 15 novembre 1736.

(1) Antoine Anselme naquit le 13 janvier 1652 à l'Ile-Jourdain, petite ville du comté d'Armagnac, et mourut le 8 août 1738, âgé de 86 ans, dans son abbaye de Saint-Sever, cap de Gascogne, qu'il avait obtenue en 1699.

(2) Un prélat bien plus connu par la beauté de ses vers que par les dignités qu'il a possédées dans l'église, s'est plaint de cette espèce d'ingratitude :

Vidi ego qui ad summos, Musarum munere, honores
Evecti, mox ingratos contemnere Musas.
Nec vates saltem alloquio dignarier ipsos.

Vida Poët., lib. 1o, v. 505.

En 1740, une partie de ses ouvrages imprimés et non imprimés furent rassemblés et publiés sous le titre qui suit : *Panégyriques, sermons, harangues et autres pièces d'éloquence par feu M. de la Parisière, évêque de Nismes*, in-12, deux tomes, Paris, Gissey et autres, 1740, le Ier tome de 458 pages, le second de 360, y compris les approbations et le privilège.

Le premier volume est précédé d'un long avertissement où l'on fait un grand éloge du cœur et de l'eprit de M. de la Parisière. On y dit « que peu empressé à se faire estimer, le « prélat avait brûlé lui-même la plupart de ses ouvrages, et « qu'il avait laissé égarer les autres, surtout ceux qui n'é- « taient qu'en genre de belles-lettres. » Après quelques réflexions sur la manière de penser du public en matières de productions littéraires, on fixe le degré d'estime qu'il doit avoir pour le recueil qu'on lui présente. « Notre auteur, « dit-on, s'est peint dans ces discours ; on y voit une âme « noble, élevée, une imagination féconde et soutenue, un « esprit qui pense toujours et qui pense indépendamment « de l'expression ; un style naturel, mais serré et concis, qui « dit beaucoup plus qu'il ne paraît dire, qui ménage les pa- « roles en faveur des choses, une parfaite connaissance du « monde et du cœur de l'homme, des peintures qui tracent « la marche de ses passions, et le représentent tel qu'il est... « On y voit une raison dominante, une précision exacte, une « justesse scrupuleuse, un ordre infini dans l'arrangement « des preuves, un raisonnement profond....., surtout on y « trouve un génie noble, heureux, qui se développe partout, « qui donne à tout, de la vie et de la grâce. » Pour dire en un mot ce que l'auteur de l'avertissement étend en plusieurs pages, M. de la Parisière avait toutes les grandes qualités qui forment le parfait orateur, et il n'avait aucun des défauts qui peuvent l'empêcher d'atteindre à la perfection, si l'on en excepte l'obscurité (1) qui ne résulte, dit-il, que de la préci-

(1) L'obscurité est toujours un défaut, de quelque part qu'elle vienne ; et elle est moins excusable dans l'orateur que dans tout autre, puisqu'il

sion de son style et de la force de ses pensées. Encore l'auteur, pour éloigner le choquant de ce défaut, dit-il que s'il y a des prédicateurs qu'on n'entend pas assez, il y en a un plus grand nombre qu'on entend trop bien ; dans ces derniers, on entend tout, et on n'entend rien ; dans les premiers, on fait grâce à ce qu'on n'entend pas en faveur des belles choses qu'on entend. Le lecteur évaluera l'excuse. S'il m'est permis de dire ce que je pense, elle n'est que spécieuse. Pour l'admettre, il faut supposer qu'un écrivain ou qu'un orateur ne saurait être profond, solide, éloquent, sans être en même temps embarrassé, obscur, et que la grande clarté dans le discours n'est pas compatible avec le nerf, la force, la dignité de l'éloquence. Il faut croire que Démosthène, Isocrate et Périclès n'étaient entendus qu'à demi, que Caton, Crassus, Cicéron, Hortensius avaient le même défaut, que Bossuet, Bourdaloue, Fléchier ont souvent embarrassé leur auditoire.

On ajoute dans le même avertissement « *qu'il n'écrivait jamais mieux que lorsqu'il n'avait pas le temps de penser, ou plutôt lorsqu'il pensait sur-le-champ*, qu'il nous reste de lui « des lettres dogmatiques qui, par leur précision, leur force, « leur netteté, sont un chef-d'œuvre d'éloquence. Son secré- « taire, dit-on, peignait moins vite qu'il ne pensait (M. de la « Parisière) et ne s'exprimait. » En ce cas, le prélat aurait dû toujours dicter. On fait ensuite l'éloge de son style épistolaire, et l'on y joint celui des qualités de son cœur. On

ne parle que pour se faire entendre de la multitude et du peuple ? Boileau, d'après Horace, n'a point ménagé ce défaut. C'est ainsi qu'il s'en explique :

Il est certains esprits dont les sombres pensées,
Sont d'un nuage épais toujours embarrassées.
Le jour de la raison ne le saurait percer :
Avant donc que d'écrire, apprenez à penser.
Selon que notre idée est plus ou moins obscure,
L'expression la suit, ou moins nette ou plus pure.
Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement ;
Et les mots pour le dire arrivent aisément.

Art. Poét., chant I, vers le milieu.

peut dire que d'après ces portraits et celui qu'en a fait M. Ménard (1), conseiller au présidial de Nîmes, qui est imprimé à la fin de cet avertissement, M. de la Parisière était un homme accompli, un prélat sans défaut, pas la moindre ombre dans le tableau, point de taches dans cet astre. Cependant le soleil a les siennes; la perfection n'appartient point à l'humanité, et M. de la Parisière était homme.

Les pièces comprises dans le recueil dont nous avons parlé sont : 1° le panégyrique de saint Ignace de Loyola; dans cette pièce, comme dans toutes les autres, l'orateur fait paraître beaucoup d'esprit; les figures les plus favorites qu'il emploie sont l'antithèse, l'énumération, les gradations dans l'expression et dans la pensée. Il y a beaucoup d'art dans la manière d'exposer les faits qui concernent le héros du panégyrique. On sait que saint Ignace de Loyola se livra à tous les égaremens de la jeunesse, que dans sa conversion même il y a des traits d'un zèle singulier. M. de la Parisière n'a point dissimulé ce qui paraît choquant dans la vie de saint Ignace; il n'a pas même omis la contestation qu'eut ce saint avec un maure au sujet de la Sainte-Vierge (2), et son zèle emporté

(1) Il se trouve à la fin de l'histoire des évêques de Nîmes.

(2) Il s'agissait de la virginité de *Marie*; le maure convenait qu'elle était vierge avant l'enfantement; mais il niait qu'elle l'eut été après l'enfantement, quelques raisons que lui donnât Ignace. Il quitta même la dispute, et donna des deux à sa *monture*. Servons-nous du beau latin du P. Maphée : *Quo acto vehementiùs irritatus Ignatius parum abfuit quin citato gressu persequeretur abeuntem, et pugione confoderet... Cumque militari etiam tum spiritu religionis, officiique momenta perpenderet, se sc vix pietati satisfacturum putabet, si tantas blasphemias pateretur inultas... Verumtamen incitatum jam generosi pectoris impetum retardabat suspicio latentis in tam speciosâ cogitatione piaculi, metûsque probabilis ne per hanc animadversionem, et cœleste numen et eam ipsam... Virginem offenderet. Cum igitur multa secum agitasset... statuit ad Bivium usque procedere, unde Maurum... noverat divertisse : in eo Bivio laxatis omnino Mulæ... habenis, itâ de re totâ intepretari, ut si Bestia ipsa per se Mauri vestigiis insisteret, non dubitaret quin accepta futura esset ultio Majestati divinæ; sin minus, pro certo putaret nequaquam id à se officii Deum, Beatamque Virginem postulare. Hâc ille mente processit ad Bivium..... planè divinitùs factum est ut sponte suâ jumentum angustiore viâ Barcinonem*

qui le poussa jusqu'à vouloir tuer le maure anathême d'un coup de poignard, résolution qu'il aurait exécutée si sa mule à qui il s'abandonna n'eût pas pris une route opposée à celle du maure, comme le rapporte le célèbre jésuite Maphée dans la vie de saint Ignace. Il prend son texte dans ses paroles de l'Écriture : *ordinavit in me charitatem*, le Seigneur a réglé la charité en moi, cant. III, et en forme ainsi sa division : *un grand amour de Dieu toujours utile au prochain, un grand amour du prochain toujours glorieux à Dieu.*

Presque toutes les divisions de M. de la Parisière ont cet air *antithétique* et brillant. Il y en a qui ont même tout-à-fait le tour épigrammatique.

2° Le panégyrique de saint Bernard a pour texte : *venit prædicans in deserto*, Math., chap. XI, 1. Il en tire encore cette division ingénieuse : *Bernard, dont l'apostolat s'est déclaré dans la solitude la plus austère, Bernard dont la solitude s'est soutenue dans l'apostolat le plus éclatant* ; il n'y a pas moins d'art dans les sous-divisions. Le lecteur curieux qui n'a pas le recueil de M. de la Parisière sous les yeux, verra peut-être ici avec satisfaction la manière dont l'orateur traite les promesses qu'avait faites saint Bernard pour engager les princes chrétiens et les Français à l'entreprise de cette croisade (1) célèbre par ses malheurs et nos défaites. « S'il semble « échouer, dit l'orateur, s'il échoue quelquefois, le Seigneur « ne le permet que pour donner plus d'avantage à son zèle « ou plus d'éclat à sa vertu..... Il échoue dans cette croisade « qu'il prêcha par toute l'Europe, et à laquelle il engagea « les princes chrétiens ; ainsi le permettez-vous, Dieu des « armées, vous qui disposez à votre gré de la victoire, qui « tenez entre vos mains la vie et la mort, et qui retirez également votre gloire de tout. Le monde aveugle et malin en

versus iter arriperet. Atque hunc in modum Ignatius in re tam gravi... læthalis noxæ crimen feliciùs effugit quam sapientiùs. Inde progressus, etc.

Vita sancti Ignatii, J. Petri Maffei, Paris. 1641, in-16, lib. I, cap. 3, pp. 21 et 22.

(1) En 1146, sous Louis le Jeune, qui se croisa avec Conrad.

« prit une occasion de scandale, et ne put croire qu'une en-
« treprise si malheureuse dans ses succès eut été ordonnée
« dans les conseils adorables de votre sagesse. Mais n'avez-
« vous donc ordonné que ce qui réussit au gré des hommes ?
« N'aviez-vous point ordonné aux onze tribus d'Israël de
« venger sur celle de Benjamin l'outrage fait à la femme du
« lévite ? et cependant quel fut le sort des deux premiers
« combats ? » Il ajoute, pour justifier les promesses de saint
Bernard, le miracle qu'il fit en rendant la vue à un aveugle; miracle qui prouve sensiblement que la croisade était une entreprise que Dieu avait ainsi conduite « peut-être pour
« punir les crimes des chrétiens profanateurs de l'étendard
« de la croix ; peut-être pour procurer à quelques-uns d'en-
« tre eux la gloire de mourir pour vous (ô mon Dieu), peut-
« être pour mettre à une plus grande épreuve la vertu de
« votre serviteur, par cette confusion salutaire, parce que
« tout se fait pour vos élus ; peut-être pour récompenser par
« quelques prospérités passagères les vertus de ces infidèles,
« parce que vous faites justice à tous ; peut-être enfin par
« quelqu'autre vue de cette sagesse impénétrable, dont nous
« devons adorer tous les desseins. »

Ce que dit (1) l'orateur de l'antipape Anaclet et de la décision de saint Bernard en faveur d'Innocent II mérite d'être lu.
« Disons le vrai, messieurs, dit l'orateur, il paraît assez dif-
« ficile de démêler *le pasteur* légitime du mercenaire : tout est
« dans le trouble, chacun se prévient, les grands prennent
« parti, le peuple les suit, les faibles s'alarment, les plus
« sages ne savent à quoi s'en tenir, un concile assemblé à
« Clermont n'éclaircit rien; un autre, convoqué à Etampes,
« sera-t-il plus heureux ; et où peut-on former une assem-
« blée qui offre aux vrais fidèles un degré de certitude suffi-
« sant pour déterminer leur foi ? Seigneur, à qui irons-nous ?
« Par qui nous montrerez-vous celui que vous avez choisi ?
« *Hic venit in testimonium, etc.* »

(1) Tom. I, pag. 97 et 98.

3° Ces deux *panégyriques sont suivis* d'un *sermon sur les plaisirs*, pour le dimanche du carnaval, où il prouve que *le chrétien est infidèle de rechercher les plaisirs suspects, et que le pécheur est injuste de se permettre les plaisirs légitimes*. C'est la division de ce discours.

4° *Un sermon pour une vêture*, dont la division est : *on vit avec plus de repos; on se sauve avec moins de peine*. Il fut prononcé vers l'an 1714 : l'orateur prouve sa première proposition par la situation malheureuse où se trouvaient les fortunes des particuliers épuisées par une longue guerre. Il en fait des portraits vifs et d'autant plus beaux qu'ils étaient vrais. Il y ajoute une peinture du mariage et de ses inconvéniens, qui n'est pas plus flatteuse. « On ne s'y dédommage mutuelle-« ment, dit-il, des tendres sentimens que par une félicité « réciproque, et une estime sèche est tout ce qu'on met à la « place de l'intime union qui devait faire tout le bonheur. « En bien user, c'est ignorer les procédés violens, c'est « n'exercer point une rigoureuse contrainte, c'est ne se point « irriter de vives et d'éternelles contradictions, c'est se pas-« ser des goûts bizarres : moins que tout cela peut-être, c'est « empêcher que rien n'éclate..... La bonne contenance est « pour le public, l'humeur fâcheuse est pour le domestique. « On y porte tout ce qui peut traverser le bonheur, et rien « de ce qui peut le faire. On y porte l'impression d'une dis-« grâce, l'altération du funeste succès d'une affaire, le res-« sentiment d'une injure, toute l'amertume des chagrins. Ce « n'est que dans ces occasions que l'amitié se réveille, et « pour s'attendrir, il faut qu'il en coûte quelques brèches à « l'honneur ou à la fortune..... Ou l'on s'observe, et cette « gêne bannit la douceur de la confiance; ou l'on s'aban-« donne à son naturel, et cette négligence qui laisse aper-« cevoir tous les défauts fait naître les ennuis et les dégoûts; « ou enfin l'on s'aime avec une tendresse vive, et elle « causera des sensibilités infinies, des délicatesses, des « ombrages, des larmes, jusqu'à ce qu'enfin la mort de « l'un accable l'autre d'une douleur mortelle. » Juvénal ni

Boileau, dans leurs satires outrées, n'ont rien dit de plus persuasif pour le célibat.

5° *Sermon pour le jour de la Pentecôte, prêché devant le roi à la chapelle de Versailles.* L'auteur y prouve *que l'esprit de Dieu a triomphé de l'esprit du monde dans le temps que le christianisme n'était encore que dans ses commencemens ; que l'esprit du monde triomphe de l'esprit de Dieu, dans le temps que le christianisme devrait être dans sa perfection.* C'est la division de ce sermon où il parle en orateur de l'établissement miraculeux du christianisme dans sa naissance, et de l'état où il est aujourd'hui.

6° *Sermon sur la prière*: on y fait voir qu'*en qualité de pécheurs nous devons beaucoup demander ; qu'en qualité de chrétiens nous pouvons tout espérer.*

7° *Exhortation sur l'aumône, à une assemblée de charité*; on y fait voir que *la charité, pour avoir du mérite, doit être attentive et saintement curieuse pour découvrir les besoins des pauvres, libérale et sagement prodigue pour subvenir à leurs nécessités ; que l'attention est l'esprit du précepte, que la libéralité en est la lettre.*

8° *Sermon pour le jour de la circoncision*; ces paroles en sont le texte : *in quo circumcisi estis, circumcisione non manu factâ, sed in circumcisione Christi.* Coloss. 11, ch. 2. Il est divisé en ces deux points : *obligation à tous les chrétiens de mortifier leurs sens, imposée par la grâce qu'ils ont reçue au baptême ; obligation à tous chrétiens de mortifier leurs sens, imposée par la loi expresse que J. C. leur en a faite.*

9° *Sermon sur la paix*, prononcé à l'ouverture des états du Languedoc. *Erit opus justitiæ pax*, Isaïe, 32 ; la paix sera l'ouvrage de la justice. L'orateur, dans une division moins marquée que dans ses autres discours, et qui n'en est pas moins agréable, prouve : 1° *Que la paix est l'ouvrage de la justice, que c'est la justice qui nous l'a donnée ;* 2° *Que c'est la justice qui doit nous en faire jouir.* Le second point de ce sermon est perdu, et on n'a que le premier.

10° *Discours prononcé dans la cathédrale de Nîmes aux approches de la peste.* L'auteur y proteste d'un ton vif et

pathétique de son zèle pour son troupeau. C'est ainsi qu'il termine son discours : « Pour moi, mes très chers frères, plein « d'une tendresse pour vous, qui jusqu'ici ne m'a fait chercher « que vous, et non vos biens..... je donnerais volontiers pour « vos âmes tout ce que j'ai, et je me donnerais moi-même; je « ne vous abandonnerai pas dans ces terribles épreuves. Heu- « reux ! si je pouvais me multiplier pour vous servir, livrer « ma vie pour sauver la vôtre et expier par ce sacrifice toutes « les fautes d'un ministère défectueux sans doute, dans mes « exemples et dans mes travaux, mais irréprochable dans « ma volonté! J'ose en prendre à témoin le père des lumiè- « res, le scrutateur des cœurs, le souverain juge, et je ne « crains point d'être confondu. Allons tous ensemble à « lui, etc. »

Le premier tome finit par cette pièce; celles qui suivent forment le second.

11° *Oraison funèbre de madame Marie-Louise de Savoie, Reine d'Espagne* (1). Elle fut prononcée dans l'église cathédrale de Paris, le 2 juin 1714, devant monseigneur le duc d'Orléans, depuis régent.

12° *Oraison funèbre* (2) *de monseigneur le dauphin et de madame la dauphine*. Elle fut prononcée le 19 janvier 1713, en présence des états de Languedoc assemblés à Montpellier, et l'orateur, dans un sujet si grand, si digne de la plus sublime éloquence, réussit assez bien pour satisfaire son auditoire. Quelque abondante que fut la matière, il eut l'adresse d'enchâsser dans son discours les espérances presque assurées d'une paix générale, les justes craintes que la santé du roi encore enfant inspirait à la France, et les regrets qui étaient

(1) Première femme de Philippe V.

(2) Monseigneur le dauphin, duc de Bourgogne, mort le 18 janvier 1712, âgé de 26 ans.

Marie-Adélaïde de Savoie, fille aînée de Victor-Amédée II, morte six jours auparavant.

Louis de France, duc de Bretagne, troisième dauphin, mort âgé de 5 ans, le 8 mars suivant.

dûs à la mort du duc de Bretagne, qui suivit son père et sa mère au tombeau.

13° *Discours prononcé dans la cathédrale de Nîmes à la cérémonie d'une première communion des enfans ;* l'auteur prend pour texte ces paroles des évangélistes : *Sinite parvulos venire ad me ; talium est enim regnum Dei ;* laissez venir à moi les enfans, car le royaume de Dieu leur appartient. Il fait l'éloge de l'enfance, mais, pour être telle que l'exige l'esprit de l'évangile, elle doit être exempte de malice, *estote malitiâ pueri*, sans légèreté, *nolite pueri effici sensibus*. Ces deux conditions font la division de ce discours plein de tendresse et d'onction, et dans ce genre simple qui convenait à l'occasion.

14° Harangues au roi Louis XIV, à monseigneur le dauphin, à monseigneur l'archevêque de Narbonne (M. de la Berchère, président à l'assemblée générale du clergé de 1715), à M. le duc du Maine, à M. le marquis de la Vrillère, au roi (Louis XV), prononcée à Vincennes le 26 septembre 1715, à monseigneur le duc d'Orléans, régent du royaume, prononcée à Paris le vendredi 4 octobre 1715, à madame la duchesse du Maine, à monseigneur le prince de Dombes, à madame la duchesse de Berri, à son altesse royale Madame, à son altesse royale madame la duchesse d'Orléans, à M. le duc de Villeroi, à M. le duc, à M. le duc de Villars, à M. le chancelier, à M. le contrôleur général, à M. le marquis de la Fare, commandant en chef pour le roi dans la province du Languedoc, à M. Lamoignon de Baville, intendant de Languedoc, à M. le marquis de Bon, premier président de la cour des aides de Montpellier. Discours prononcé à la bénédiction des drapeaux du régiment de...... Discours fait au passage de don Carlos.

Les autres pièces sont différens mandemens que M. de la Parisière adresse à ses diocésains pour le jubilé, pour le carême, pour la publication de la constitution de Clément XI du 8 septembre 1713 (1), pour laquelle le prélat demande

(1) Ce mandement est daté du 20 janvier 1615, à Nîmes.

une acceptation humble, *et sans rien excepter de la doctri qu'elle renferme.*

Une lettre pastorale datée à Paris du 5 avril 1720, dar laquelle il rend raison du refus qu'il avait fait d'approuve *le précis de doctrine autorisé par plusieurs prélats, pour engag l'acceptation de la bulle de la part de ceux qui ne l'avaient pa encore reçue*, et une harangue faite au roi à Versailles le 1 septembre 1730, par M. de la Parisière, pour la clôture d l'assemblée générale du clergé de France, tenue à Paris a grand couvent des Augustins. Cette pièce a mérité l'attentio des personnes consacrées par état à la conservation des droi de la couronne (1), qui en ont critiqué quelques proposition qui leur ont parues contraires à ces droits, ou au moin captieuses. Des mémoires que j'ai reçus m'apprennent qu M. de la Parisière faisait des vers dont le tour et la délicatess lui auraient pu faire quelque réputation s'il se fut appliqu sérieusement à la poésie. Son style est fleuri et noble, l choix des termes, la beauté de l'imagination, le génie, bril lent dans tous ses ouvrages ; mais comme nous l'avons déj fait sentir, il est souvent long et embarrassé ; ses phras fatiguent, et le sens trop longtemps suspendu demande un attention qui rebute le lecteur, et encore plus l'auditeu Pour vouloir exprimer fortement, il s'exprime obscurément l'art et l'esprit y étouffent quelquefois la nature, et cet en chaînement d'idées liées les unes aux autres dans une mêm période y jette une confusion inévitable, que toutes les grâ ces de l'expression et l'ordre du raisonnement le plus sui

(1) Cette critique tombe en particulier sur ces paroles de M. de la Par sière. *Tout ce qui n'est qu'humain peut être à la merci des hommes; mais po le dépôt de la foi et notre juridiction* (du clergé) *qui en est une suite nécessair c'est notre trésor, notre gloire, notre engagement; nous ne pouvons jama consentir qu'on nous l'enlève, nous en sommes redevables à Dieu, à l'églis aux peuples, à votre majesté dont le règne est fondé sur la catholicité, et do toujours se soutenir sur les mêmes principes.* Si cette proposition était exa tement vraie, qu'était Henri IV engagé dans le calvinisme?

(*Voyez* les remontrances du parlement du 9 avril 1753, pag. 51).

ne sauraient dissiper. Enfin, quelques éloges que méritent les ouvrages de M. de la Parisière, il me paraît que le public a décidé qu'il n'avait ni la majesté ni la force de Bourdaloue, ni les grâces tendres, délicates et naturelles de son prédécesseur: moins théologien, moins familier avec les Pères, il avait moins d'onction, il était moins touchant que ces deux grands hommes.

PELGEY (1) CLAUDE (1607), natif de Poitiers, quitta sa patrie de bonne heure. Il n'eut d'abord d'autre qualité que celle de secrétaire de Monsieur, alors duc d'Anjou et depuis Henri III, roi de France. Mais dans la suite il se fixa tout à fait à Paris avec le titre de maître des comptes. Pendant le séjour qu'il fit à Poitiers, il conçut une vive passion pour l'illustre madame des Roches. Son application aux sciences les plus abstraites, aux mathématiques et à l'algèbre, son amour pour la poésie, la musique et la peinture, pour tous les beaux-arts qu'il cultivait avec autant de succès que de goût, ne purent le dégager de ces liens. Ses occupations et les agrémens de la capitale ne l'empêchaient pas de tourner les yeux du côté de Poitiers. Scévole de Sainte-Marthe m'apprend tout ce que je viens de dire dans une de ses Odes adressée à Pelgey. Elle est vive, elle est délicate, contient un bel éloge de notre Pelgey, de madame des Roches, et de l'amour dont il vante le pouvoir sur le cœur des savans et des philosophes même. « Vous, dit Sainte-Marthe à Pelgey son « ami, qui connaissez toute la nature, ses effets et leurs « causes, n'espérez pas d'éteindre jamais le beau feu qui vous « brûle, vous fonderiez en vain votre espérance sur vos talens. « Un homme s'éloigne-t-il du vulgaire par ses connaissances, « par l'élévation de son génie, c'est sur lui que l'amour « exerce le plus puissant empire. »

Tu quoque (Pelgœe) cui faciles pandunt sua sacra Camœnæ,
Cui rerum cognoscere causas,

(1) D'autres écrivent Peljai; mal. Sainte-Marthe et Rapin rendent son nom par *Pelegeus* ou *Pelgeius*.

Et varios terræ tractus, et sidera cœli
Divi concessere faventes,
Non ideò speres conceptam extinguere flammam.
Si (1) *quis enim est qui mente sagaci*
Præditus indoctæ fugiat vestigia plebis,
Hoc demum Deus (Amor) hospite gaudet.

Apparemment, Pelgey se paya de raison ou le temps fit sur lui ce que la raison n'avait pu faire.

Tous les auteurs contemporains qui ont parlé de lui, vantent son talent pour la musique et surtout pour le luth. Non seulement la Croix du Maine l'appelle *très excellent musicien*, mais Langlois de Belestat, en lui dédiant son trente-troisième tableau hyérogliphique *des doigts*, lui souhaite tous les doigts du monde :

Mais j'ai tant admiré l'usage de vos doigts,
Vous voyant d'une grâce à nulle autre seconde,
Fredonner sur le luth, que content ne serais
De vous donner des doigts tant qu'il en est au monde.

Avant ces vers il avait parlé de son éloquence. Rapin le met au nombre des grands poètes qu'il invite à regretter la mort de Desportes, arrivée au mois d'octobre 1606. Dans l'élégie latine sur la mort de ce poète, il parle aussi du talent de Pelgey pour le luth.

Quid, Pelegœe, taces et verba incondita mussas?
Heu malè cum Plectro convenit iste dolor!

Abel de Sainte-Marthe a fait un groupe de toutes ses bonnes qualités dans une épigramme assez délicate. Sans doute elle ne déplaira pas.

(1) C'est la pensée de l'immortel Fontenelle, qui dit, en parlant du pouvoir des brunes sur le cœur des philosophes :

Quand vous verrez Brunettes d'un côté,
Fuyez de l'autre en toute humilité :
Brunettes sont l'écueil de notre espèce.

Seu judex bonus aure diligenti
Quæstorum numeros, et acta censes,
Seu te musica, seu juvat Mathesis,
Quæ constat numeris, et hæc, et illa;
Seu molles numeros poeta pangis
Omnibus numeris es absolutus.

Duverdier n'indique qu'un ouvrage imprimé de la composition de Pelgey. C'est *l'Hymne de la Clémence*, imprimée à Paris en 1571. La croix du Maine ajoute qu'il a écrit *deux livres de sonnets et de stances* pour madame des Roches; *une élégie de la peinture en cinq cents vers alexandrins; deux livres d'Optique*, lesquels ouvrages, dit-il, n'ont point été imprimés, à l'exception de *l'Hymne de la Clémence.*

On en trouve un long fragment dans la bibl. de Duverdier. A en juger par ce morceau, Pelgey méritait le nom de poète. Il y a de l'élévation, des idées riantes, de vraies beautés et un style encore supportable et assez noble, s'il n'était point déparé par quelques expressions trop hardies pour être justes. Il évite les *hyatus* ou *baillemens* qui étaient encore soufferts, s'attache à l'harmonie et à l'attrait des sons. Enfin le goût perce dans ses vers, et l'on y voit déjà briller l'aurore des beaux jours de notre poésie. C'est ainsi qu'il s'exprime en parlant de la clémence dont les princes doivent user.

En domptant son courroux, qu'en soi-mèmes (1) il pense
Quel état de ce monde est le plus gracieux,
Quand l'air pur et serein nous laisse voir les Cieux.
Ou quand les tourbillons, le tonnerre et les nues
Ravissent le beau jour et le Ciel de nos vues.
Certes en temps de paix le règne est tout ainsi,
Comme on voit le beau ciel en un temps éclairci,
Et quand l'air est troublé d'orage et de tonnerre,
Il représente aussi la Discorde et la Guerre.

Une nouvelle preuve que Pelgey était livré à toutes les

(1) Vaugelas a prouvé qu'on devait supprimer l's final; mais ce grand homme n'avait pas encore paru,

sciences, se tire de la fondation qu'il fit à la Sorbonne d'une Chaire de Théologie en 1606. Sans doute son zèle pour la religion et la pureté de la doctrine, eut aussi part à cet établissement. C'est un honneur à Poitiers, que l'école la plus célèbre de l'Europe lui doive un fondateur antérieur au grand cardinal de Richelieu, poitevin aussi bien que Pelgey. J'ignore la date précise de sa mort.

(*Voyez* La Croix du Maine v°. — Claude Pelgey — Du-verdier, Bibl., p. 187 et 188; — *les poésies lyriques* de Sainte-Marthe, liv. II, p. 152, de l'éd. de 1606; — *les Poésies latines* d'Abel, son fils, p. 46 de l'éd. in-4°; — *Poésies latines* de Rapin, p. 50; — *Tabl. Hiéroglyph. des Egyp.* de Langlois de Belestat, tab. 33, p. 80; — *les Muses françaises*, p. 21.

PESTRE (Pierre) (1632), avocat au présidial de Poitiers, s'acquit une grande réputation dans la jurisprudence et dans l'usage du barreau. Il fallait qu'il fût d'une très bonne famille, puisqu'il épousa en premières noces Marguerite Thudert, d'une famille des mieux alliées de Poitiers dans la robe. Il en eut plusieurs enfans, et épousa dans un âge avancé *Marie Constant*, en secondes noces. Il arrive souvent que ceux qui sont les guides du public dans les affaires les plus embarrassées, et qui savent en tirer les parties avec succès (1), ne se servent pas de leurs lumières dans leurs propres affaires: Pestre fut de ce nombre; il était l'oracle de sa patrie, l'arbitre des plus grandes contestations; cependant ses affaires domestiques se trouvèrent dans un tel désordre après sa mort, que son bien saisi réellement put à peine fournir un douaire à sa veuve, Marie Constant, et qu'une partie de ses enfans renonça à sa succession. Il paraît, par une épigramme du jeune Banchereau (p. 25 de son

(1) Nos avocats les plus célèbres ne sont pas morts les plus riches. Bouchet a, dit-on, composé sa Bibliothèque du Droit au Châtelet, où ses créanciers l'avaient fait mettre. Le célèbre Gautier ne laissa pas de quoi faire ses obsèques. Patru fut obligé de vendre sa bibliothèque. Me Aubry n'a point fait au barreau la fortune due à ses talens, je ne rapporterai point des exemplesplus modernes. Il y en a.

Recueil), que Pestre soutint ses thèses de licencié en droit en 1595, et qu'il le fit avec éclat. Si cependant il faut entendre des thèses de licence, par ce titre des vers latins adressés à Pestre par Banchereau. *P. Petrea propalam discutienda legum studiosis Theoremata proponenti 1595.* Voici ces vers ; les poésies de Banchereau ne sont pas entre les mains de tout le monde.

Alma Themis gemini (1) *solvenda ænigmata juris*
Doctè cordato vult tribuisse viro.
Quod tibi concessum est, toto admirante Senatu,
Altera pars animæ Petre Petreæ meæ.
Doctius hic nostras quo nemo venustet Athenas,
Legibus innumeris, eloquioque cluens...
Baldus, Barthachinus, quotquot sunt juris alumni,
Hunc properent, nihilum te quoque Petre movent,
Undat facundæ victrix facundia linguæ,
Si quis verboso Theticon ense ferit.
Te docuit validis deffendere Bartolus armis,
Quivis subtili callidus arte petat.
Te voco quærendas tam magna pericla corollæ
Non impugnacem nacta fuere virum.

Il se vit le doyen des avocats de Poitiers. Jean Constant, dans son Commentaire, en parle avec distinction ; il travailla sur la Coutume de Poitou. Lelet, son parent, qui a mis ses Mémoires en usage dans son Commentaire, en parle avec beaucoup de considération dans un avis au lecteur qui précède ce Commentaire. « Je serais, dit-il, ingrat si je ne « confessais hautement que quelques Mémoires dressés sur « la Coutume du Poitou par défunt M. Pierre Pestre, vivant « doyen des avocats du présidial de Poitiers, mon germain, « m'étant après son décès tombés entre les mains, ont en « partie servi de fondement et de base pour la structure de « cet œuvre, moins poli, véritablement et parfait, que si « lui seul en eût été le maître. Mais afin qu'il parut, aux « yeux du public, combien durant sa vie on faisait état de

(1) Droit civil et droit canon.

« son savoir, de sa grande expérience ès-affaires et de ses « judicieuses résolutions pour le palais, et que chacun ap- « prit que ce qu'il a fait ç'a été avec telle recommandation, « qu'à peine la postérité ne pourra rien laisser de semblable « qui le puisse imiter. J'ai cru que ce qui était du sien de- « vait être dénoté par ces deux lettres capitales : P. P., ce « que j'ai fait d'autant plus curieusement et exactement que « je suis assuré, par cet avertissement, que ce mien Com- « mentaire en sera plus agréable et avantageusement profi- « table au public. »

C'est avoir, de la part de Lelet, une reconnaissance bien étendue pour notre Pestre, dont il paraît très peu d'observations dans le Commentaire du premier? N'est-ce point une adresse de la part de l'auteur du Commentaire, pour s'en assurer l'honneur qu'on lui aurait contesté sur le fondement des Mémoires de Pestre, dont on savait qu'il était en possession? J'en laisse juges ceux qui connaissent l'ouvrage. A peine se trouve-t-il une douzaine d'observations sur le premier titre des Fiefs et Juridictions, qui contient 202 articles. Il faut convenir que ces observations sont très solides, et qu'elles font voir un jurisconsulte fort éclairé dans la théorie de notre jurisprudence et dans la pratique. Pestre y montre des vues étendues qu'un simple praticien n'a jamais; il raisonne et décide avec précision, et toutes ses gloses sont relatives au texte dont elles rendent l'esprit. Pierre Liége, dont je parlerai, a fait cette épigramme sur la réunion des ouvrages de Pestre avec ceux de Lelet.

In Pestrci, ei Lelcti fœdus.
Jam redis è letho decus, ô Pestræ, tuorum,
Et nobis, Leleto vindice, lætus ades.
Fœdus amicitiæ sic jungit fœdera vestræ
Virtutis, vita hæc una duobus erit.

Pestre mourut à Poitiers vers l'an 1632 ; au moins Marie Constant, sa veuve, plaidait-elle pour son douaire, contre les enfans du premier lit, cette même année.

PHILIPPE LE LONG, (1322), roi de France et de Navarre, porta la qualité de comte de Poitiers sous le règne de Philippe le Bel son père; ce n'est point comme prince, comme régent du royaume pendant la grossesse de Clémence de Hongrie sa belle-sœur, veuve de Louis Hutin, ni comme roi, héros et guerrier qu'il paraît ici; mais en qualité de savant, d'amateur, de protecteur des savans de son temps. Il est un de ceux à qui notre ancienne poésie, et surtout la provençale, doit ses plus grands progrès. Sa maison était un vrai Parnasse, et la plupart de ses officiers étaient poètes. Emeric de Rochefort, Pierre Hugon, Pierre Milhon, Bernard Machis et plusieurs autres n'étaient occupés qu'à entretenir son goût pour les muses. Lui-même composait, et, si j'ose me servir de cette expression, *rimait de compagnie.* Il laissa plusieurs poèmes en langue provençale qui n'ont point été imprimés; mais qui font l'ornement des cabinets où ils se trouvent.

« Le comte de Poitou, dit Jean Nostradamus en parlant « de lui, daigna bien faire honneur à la poésie en notre lan« gue provençale, car outre qu'il était savant aux sciences « libérales, encore prenait-il plaisir à voir en sa cour des « plus savans poètes qu'il pouvait trouver, lesquels il hono« rait et prisait, leur assignant bons et suffisans gages, et si « les provoyait des plus beaux et honorables offices de sa « cour. » Il passe ensuite à l'énumération de ses officiers tous poètes. Il mourut le 3 janvier 1322 au bois de Vincennes, âgé de vingt-huit ans. Ceux qui voudront connaître ce prince plus particulièrement peuvent consulter nos historiens, le continuateur de Guillaume de Nangis et autres.

En le mettant au nombre des savans comtes de Poitiers, je n'ai fait que suivre la Croix du Maine, qui a employé ce nom illustre dans sa Bibliothèque, et Naudé dans ses additions aux mémoires de Commines, chap. 8, p. 165, t. IV, édition de 1714. (*Voyez* les vies des poètes provençaux, de Jean de Notre-Dame, p. 195; — CRESCIMBÉNI. Dans une note que ce dernier a faite sur l'article de notre comte de Poitiers,

confond étrangement les choses, en lui attribuant ce qui ne peut convenir qu'à Guillaume IX, comte de Poitiers ; il fait Philippe le Long grand-père d'Eléonor de Guyenne : c'est une remarque que je dois à M. de Sainte-Palaye, qui en a fait bien d'autres sur l'histoire de la poésie provençale et de nos antiquités.)

PIDOUX (Jean), (1610), fils de François, médecin, mort à Poitiers doyen de sa faculté en 1577, étoit originaire de Châtellerault, d'une famille ancienne et distinguée, la dignité de maire de Poitiers ayant été possédée en 1575 par Pierre Pidoux, en 1593 par un autre Pierre Pidoux, sieur de Malaguet, Un René Pidoux fut reçu conseiller au parlement en 1594 ; mais la différence de leurs armes (1) peut faire croire qu'il était d'une autre famille. François, père de celui dont nous parlons, avait longtemps exercé la profession de médecin à la cour de Henri II et à celle de ses enfans. Jean naquit à Paris vers le milieu du seizième siècle. Il y étudia la médecine, et alla ensuite à Poitiers sa patrie d'origine, où il se fit recevoir docteur en 1571. Il revint à Paris et y prit aussi le bonnet en 1588. Dès l'an 1574 il avait eu l'honneur d'accompagner Henri III en Pologne. Il y resta avec ce prince jusqu'à la mort de Charles IX, arrivée le 30 mai de la même année, que Henri revint en France. Après la mort déplorable de Henri III en 1589, Pidoux devint médecin d'Henri le Grand son successeur. Ce monarque, qui eu tlieu de reconnaître d'autres talens que ceux de la profession de la médecine dans Jean Pidoux, l'employa même en qualité de négociateur dans ses affaires les plus importantes. Outre le titre de médecin du roi, il parait par ses ouvrages qu'il eut celui de médecin de Ludovic de Gonzagues, duc de Nevers. Il lui dédia son traité des eaux de Pougues, et il l'appelle dans la

(1) Les Pidoux de Poitiers portent d'argent à 12 frétes en trois lozanges de sable en devise, suivant l'anteur de la liste des maires de Poitiers, et ceux de Paris portent de sable à trois macles pointées d'or 2 et 1, suivant Blanchard, qui a peut-être confondu les lozanges avec les macles.

dédicace de ce traité, son *seigneur et son maître*. Nous sommes d'autant plus en droit de le revendiquer qu'il n'a jamais perdu Poitiers de vue, et qu'il y a presque toujours demeuré. Scévole de Sainte-Marthe, dans son ode aux médecins de Poitiers, n'a pas omis le nom de notre Pidoux. C'est ainsi qu'il en parle (en 1606); Pidoux était alors doyen :

Nec, si hic adesses, te silerem,
Pidoxi pater, ordinisque princeps :
Et, quod frequentes prædicabunt posteri,
Primus amor Pugidis Nymphæ, cui se Dea primùm
Patefecit uni;
Cui vim naturæ latentis
Videre primo contigit, et sacros
Inde aperire fontes.

Il s'agit ici trop clairement de la découverte des eaux de Pougues en Nivernais pour en avertir le lecteur. Nous donnerons un extrait du traité qu'il a composé sur ces eaux, et sur l'administration de la douche, inconnue en France avant lui. Joignons aux louanges de Sainte-Marthe l'éloge de Pidoux par Paul Contant, dont on a vu l'article. Il l'invoque dans le poème qu'il intitule *le Jardin et Cabinet poétique*, comme un autre Apollon. Voici ces vers :

Que ce docte Pidoux, ce phénix de la France,
Brille comme un soleil sous ma douce cadence;
Que l'amas glorieux du docte et grand savoir,
Qui l'a fait ici bas comme un miracle voir,
Le fasse avec l'amas de tout l'honneur du monde
Triompher éternel sous la *cambrure ronde*.
Grand d'esprit, grand de corps, d'honneur et de moyens,
De vertus et de nom parmi ses citoyens.

Son traité sur les eaux de Pougues parut en 1597 à Poitiers, chez Jean Blanchet, avec ce titre : *La vertu et les usages des fontaines de Pougues en Nivernois, et administration de la douche par Jean Pidoux, médecin du roi et doyen de la faculté de médecine à Poitiers.*

Discours qui peut servir aux fontaines de Spa, et autres de pareil goût.

C'est un in-4° de 78 pages, en y comprenant une dissertation latine de 14 pages qui se trouve à la fin, et qui a pour titre : *J. Pidoxii pictaviensis sententia de febrium sede.*

Par la dédicace, il paraît que onze ans auparavant le docteur Pidoux avait déjà publié un discours de la vertu et des usages des fontaines de Pougues, par l'ordre de Ludovic de Gonzagues, duc de Nevers, auquel il avait promis d'introduire en France l'usage peu connu de la douche, et que son traité était augmenté et corrigé. Il donne tout l'honneur de cet usage aux soins de ce seigneur, et dit que ce qu'il savait en cette matière était dû à l'expérience qu'il avait acquise à son service.

Dans l'avis au lecteur, Pidoux dit qu'il propose deux remèdes tirés des eaux minérales, l'un intérieur, l'autre extérieur, tous deux supérieurs à tous les remèdes ordinaires. Le remède intérieur est le breuvage des eaux de Pougues, l'extérieur est la douche.

On apprend dans le premier chapitre qu'entre Nevers et la Charité, auprès du village de Pougues en Nivernais, il y a deux fontaines distantes l'une de l'autre d'environ six pieds, l'une appelée *la fontaine S-Léger*, l'autre, *la fontaine St-Marceau*. Après les raisons de ces deux noms que l'auteur fonde sur les traditions pieuses du pays, il fait la description de ces fontaines. « Toutes les deux, dit-il, sont claires à la « vue, froides au toucher. On y trouve une mauvaise odeur, « l'eau est piquante au goût, un peu aigre, avec quelque « désagrément qui tient de l'astriction. La fontaine *St-Mar-* « *ceau* est encore plus désagréable que celle de *St-Léger*, qui « est pourtant plus trouble et moins froide. »

Dans le second chapitre, il attribue la vertu de ces eaux à une substance *vitriolique*. Le goût acide et âcre qu'elles ont ressemble à celui qu'aurait de l'eau détrempée dans du vitriol. Il explique ensuite la nature de la mixtion du vitriol, ou plutôt la teinture que donne à l'eau ce minéral, dont les par-

ties les plus subtiles sont poussées par le feu souterrain qui en opère le mélange avec l'eau. Il croit qu'il y a aussi quelques parties sulfureuses dans ces fontaines, parce que : 1° on y trouve quelque odeur ; 2° parce que la mine du vitriol contient toujours quelques parties de soufre, dont le mélange avec le vitriol s'appelle *marcassite*.

Suivant Pidoux, ces fontaines contiennent des parties *luteuses* ou *terrestres*, et n'ont rien de ferrugineux ; quoiqu'elles ne soient distantes l'une de l'autre que de six pieds, celle de *St-Marceau*, plus piquante au goût, contient plus de minéral. Il ajoute que ces eaux sont plus piquantes que celles de *Spa* ; cependant il les croit propres aux mêmes maladies, et croit leurs effets analogues. C'est ce qu'on ne lui passerait pas aujourd'hui que l'on regarde les eaux de *Spa* comme chaudes, et celles de Pougues comme froides. Apparemment Pidoux, qui avait analysé les eaux de Pougue, n'avait pas bien examiné la nature des eaux de *Spa*. Après avoir expliqué les propriétés des eaux de Pougues qu'il réfère à l'action que produisent en elles les parties subtiles, et à l'activité du soufre et du vitriol, il entre dans le détail du nombre de maux presque infini contre lesquels on peut employer ces eaux. En déterminant la manière de leur action, il parle des personnes auxquelles elles ne conviennent pas.

Les chapitres qui suivent sont employés à fixer la saison et le temps convenables à l'usage des eaux de Pougues ; le lieu et l'heure propres à les prendre, la quantité d'eau et le nombre de jours qu'il faut en user, la préparation des eaux, l'ordre qu'on doit observer en les buvant ; enfin le régime qu'il faut suivre.

Il parle aussi dans un chapitre particulier des accidens qui peuvent survenir pendant l'usage de ces eaux, et des moyens de les prévenir ou d'y remédier, et même du régime qu'il faut suivre après en avoir cessé l'usage. Une table ou un arbre joint à ces chapitres en rappelle la substance. Il y règle la mesure de l'eau qu'on doit boire, suivant la grandeur, l'âge et le tempérament.

Ce que dit Pidoux de la nature, des propriétés et de l'usage de l'eau de Pougues est assez conforme à ce qu'on en pense aujourd'hui, à l'exception de la quantité qu'il réduit pour le tempérament le plus fort à deux pintes et demie ou environ par jour, et qu'on étend aujourd'hui à quatre pintes et au-delà. Cette différence vient sans doute de la hardiesse qu'a inspirée l'expérience d'en faire boire une plus grande quantité. C'est à cette expérience qu'on doit l'usage plus fréquent et les succès de l'*émétique* et du *quinquina*.

Quoiqu'il en soit, on doit savoir beaucoup de gré au docteur Pidoux d'avoir écrit le premier sur les eaux de Pougues, et de l'avoir fait en homme éclairé, avec des principes de physique moins lumineux, il est vrai, moins développés que ceux des modernes, mais aussi clairs et aussi certains qu'ils pouvaient l'être de son temps, où l'on peut dire que la science de la nature était encore en son enfance.

Ce premier traité est suivi d'un autre sur l'administration de la *douche*. Après quelques remarques sur l'étymologie de ce mot *douche*, qui vient de l'Italie ainsi que la chose, il la définit, *une découlante liqueur en manière de fontaine sur le corps humain*, et ajoute qu'il y a peu de maladies auxquelles elle ne convienne, soit que l'on veuille *échauffer* ou *refroidir*, *humecter* ou *dessécher*, *résoudre*, *ramollir*, *resserrer*, *attirer et répercuter*. Il explique ensuite les différentes espèces de *douches* considérées relativement à la *matière*, ou à la *manière* de l'administration, ce qu'il fait avec un détail fort instructif, et qu'il faut voir dans l'auteur même.

Nous ne sommes pas en état de porter un jugement assuré sur cet ouvrage ; tout ce que nous pouvons en dire, c'est que Pidoux est le premier qui ait introduit ces bains en France, et que, s'il n'est pas exact dans la théorie ou dans toutes les parties de la pratique qu'il propose, on doit excuser les fautes en faveur de la découverte et des avantages infinis qui en résultent. Pidoux pouvait dire littéralement : *Juvat integros accedere fontes ;* et c'est un grand mérite.

A la fin du livre, l'auteur a joint son avis sur le siége des

fièvres : *sententia de febrium sede;* relativement à la *douche* qui se donne sur la tête.

Après un texte pris dans le premier chapitre d'Isaïe, *omne caput languidum, et omne cor mœrens à plantâ pedis usque ad verticem, non est in eo sanitas.* Il expose son système sur le siége des fièvres *continues* ou *intermittentes*, qu'il croit devoir placer dans la tête et dans le cerveau, plutôt que dans le cœur et dans tout autre viscère.

Cela lui donne matière à parler de là nature du cerveau, et revenant ensuite à son hypothèse, il prétend la prouver par quelques observations tirées d'Hyppocrate, qui remarque que, dans les fièvres malignes dont il parle, le cerveau était la partie la plus affectée ; d'où l'on peut conclure, dit Pidoux, que dans ces fièvres, le siége de la maladie était dans la tête. Il donne encore pour preuve ce que rapporte Thucydide sur la fièvre pestilentielle dont furent affligés un grand nombre d'Athéniens lors de la guerre du Péloponèse. « Fernel (1), « dit-il, un des plus grands hommes qui ait paru, a prétendu « fixer le siége des fièvres intermittentes dans les entrailles. Il « se félicite de cette opinion comme d'une découverte admi- « rable, mais l'exemple qu'il donne fait contre lui et vient à « l'appui de mon système. » Après avoir fait la critique de cet exemple, il passe plus avant et soutient que c'est même dans la tête qu'il faut chercher l'origine du mal vénérien, de l'hydrophobie (2) ou de la rage, des pâles couleurs, de la mélancolie et de la goutte. Il promet d'en donner ailleurs des preuves plus étendues, et de fixer la partie singulière du cerveau où se trouve le siége de ces maux.

Le sentiment de l'auteur ne pourrait être soutenu aujourd'hui que comme un sentiment hypothétique et probable. Quelque peu conforme qu'il soit avec la doctrine des moder-

(1) Jean Fernel, mort au mois de mai 1554, suivant les vers numéraux cités par Sainte-Marthe qui a fait son éloge, liv. I, pag. 4 du recueil des éloges, édit. de 1606.

(2) Horreur de l'eau.

nes, on voit dans l'ouvrage de Pidoux beaucoup de savoir et une lecture consommée des maîtres dont il n'était pas encore permis de s'éloigner.

Il a aussi travaillé à la curation de la colique bilieuse du Poitou ; et M. de Thou, en parlant de l'ouvrage de Citois, met Pidoux au nombre des illustres médecins dont les mémoires servirent à former son traité. On les trouve même imprimés à la fin de l'ouvrage du docteur Citois. Mais tout est-il imprimé ?

En 1605 il publia un traité sur la curation de la peste, avec une description du polycreste sous ce titre : *J. Pidoxii medici pictaviensis pestis cura, et polychresti descriptio*, in-8°, en tout 25 pp. La peste ravageait le Poitou ; Jean Pidoux, chargé de la fonction de professeur en chirurgie, dicta un traité sur la peste. La plupart des malades étaient dans un assoupissement *comateux* ; cela lui rendit la thériaque, dans laquelle il entre de l'opium, très suspecte. Il travailla à la composition d'un autre antidote plus sûr selon lui, et dont l'usage n'eut rien de dangereux. Cet antidote est très *composé*. Il lui donna le nom de confection polycreste, relativement à ses différentes propriétés. Il a longtemps été connu, et en usage sous le nom du *polycreste de Poitiers* ; on s'en sert même encore dans la province contre différens maux. Pidoux avait dicté son traité de la peste en français : il le dictait à des chirurgiens ; mais en le publiant il le mit en latin avec la description de son polycreste. Tout l'ouvrage est divisé en neuf chapitres : il y traite de la nature, des causes, des signes et de la curation de la peste en très peu de mots. Il définit, il divise, il est très clair et très méthodique. La chimie était encore regardée comme un art diabolique, comme la science des empoisonneurs et des charlatans. Il emploie la fin de son ouvrage à en dire du mal en beaux termes.

Je ne connais pas d'autres ouvrages de Jean Pidoux, sinon quelques pièces de vers qui sont en trop petit nombre pour lui donner la qualité de poète. Il mourut à Poitiers dans le sein de sa famille, avec la qualité de doyen qu'il avait en

1610, suivant la liste des docteurs en médecine de l'université de Poitiers.

PIDOUX (Charles), (1621), sieur du Chaillou, lieutenant-général en la sénéchaussée de Civray près Charroux sur la Charente, à douze lieues de Poitiers, était né à Poitiers où il faisait même sa demeure ; il vivait en 1620 qu'il était revêtu du titre que nous lui donnons. Il a travaillé à la vie de sainte Radégonde avec Meynard, docteur, régent en droit à Poitiers, Besly, avocat du roi à Fontenay, dont nous avons parlé et *E. L. P.* qui rédigea les mémoires qu'on lui donna. Une partie des notes qui sont à la suite de la vie de sainte Radégonde, imprimée à Poitiers en 1621, sont de notre Pidoux avec l'*avant-propos*, qui est une espèce de préface qui contient l'histoire du livre.

Si la vie de sainte Radégonde, dans l'état où elle fut publiée, n'est pas encore un ouvrage parfait, du moins l'est-il beaucoup plus que ce qui avait déjà paru ; les auteurs ont réduit beaucoup de faits au pied de la vérité; on y voit déjà cette lumière que répand la critique, des discussions et de l'examen ; les notes mêmes peuvent passer pour fort bonnes. Il y a des recherches et une érudition peu commune. Enfin on a travaillé d'après des manuscrits et des originaux, et les auteurs les citent exactement. La vie de sainte Radégonde, imprimée dans la Fleur des Vies des saints, est due à Charles Pidoux au moins comme éditeur, suivant l'avis au lecteur qui précède cette vie. Le père Jacob dit dans son Traité des plus belles bibliothèques (p. 696), chapitre 107, partie 2, que Charles Pidoux avait rassemblé une très bonne bibliothèque qui fut vendue après sa mort.

PIDOUX (François), (1662), fils de Jean Pidoux, médecin, naquit à Poitiers en 1586. Il fut reçu docteur en médecine en 1609, et parvint aux honneurs de la mairie en 1631. Il eut dans un âge fort avancé une maladie fatale à bien des savans, je veux dire la pierre, qui lui fit éprouver pendant quelques années de très vives douleurs. Quoique l'extirpation du principe de ce mal ne fut pas encore bien familière, que

son grand âge fit tout craindre des suites de l'opération, il ne laissa pas de s'y résoudre. Elle lui fut faite à la fin d'octobre 1656, par l'habile chirurgien *Coll.* L'opération fut heureuse. François Pidoux s'en félicite dans un petit traité sur la fièvre pourprée, p. 91. On lui tira deux pierres, étendues, solides et qui pesaient trois onces et une dragme. Il fut guéri parfaitement en deux mois de temps, et vécut encore six ans, étant mort en 1662, âgé de 78 ans. La fameuse scène qui se passa dans le couvent des ursulines de Loudun, à quinze lieues de Poitiers, donna à François Pidoux occasion d'écrire ce qu'il pensait des actions de quelques-unes de ces religieuses, regardées comme des énergumènes. Il composa un ouvrage intitulé : *In actiones Juliodunensium virginum Fr. Pidoux doct. pictav. exercitatio pictav.*, 1635. Je l'ai inutilement cherché, mais j'apprends par la réponse qu'il fit à une critique assez violente de ces *exercitations*, qu'il y rapportait les actions les plus extraordinaires de quelques religieuses, et qu'il prétendait que ces actions n'étaient rien moins que naturelles, et qu'elles ne pouvaient être que l'effet de la possession. Le censeur de cet ouvrage, qui prit le nom d'Uralius, et dont le vrai nom était Gabriel Duval (avocat à Poitiers), en traita l'auteur sans ménagement ; il attaqua Pidoux de tous les côtés ; il lui reprocha qu'il n'avait été reçu médecin dans l'université de Poitiers qu'à force de sollicitations et de prières de la part de Jean Pidoux son père ; qu'il était au désespoir de n'avoir pas eu la commission d'examiner les religieuses de Loudun, que M. de la Rocheposay, évêque de Poitiers, avait donnée aux sieurs *Jaquet* et *Carré* ; que personne n'avait pris la défense de son livre que le docteur Umeau. Le critique alla plus loin, il traita Pidoux de *lunatique*, *d'ignorant médecin*, *d'écrivain ridicule*, *de mauvais grammairien*, *d'homme tout à fait dénué de bon sens.* Le docteur Pidoux aurait pu mépriser une satire qui, comme il le dit, ne courut que manuscrite ; quand un censeur passe de certaines bornes, il n'est plus considéré comme un honnête homme ; la malignité lui procure d'abord quelque accueil, mais la ré-

flexion le fait bientôt tomber dans le mépris : cependant il y répondit. Sa réponse est très peu de chose ; il débute par nous apprendre qu'il ne veut point arracher des louanges malgré qu'on en ait ; que tous les savans l'en ont accablé, mais qu'il ne saurait s'empêcher de réclamer contre ceux qui se sont mêlés de décrier ses *exercitutions sur les actions des religieuses de Loudun.* Il s'étend ensuite sur toutes les bévues de son critique, à qui il redit à peu près les mêmes injures. Il fait parade d'érudition grecque et latine, cite le texte d'Aristote et les commentateurs d'Averroës pour défendre des expressions peu latines ; Hyppocrates et Athenée à même dessein, et avec aussi peu de succès ; se jette dans des discussions astrologiques et géométriques, pour prouver que son adversaire n'était ni astrologue, ni géomètre ; en un mot, quand la réponse n'aurait paru que manuscrite, aussi bien que la critique, le public, la charité et les belles-lettres n'y auraient presque rien perdu. Elle fut imprimée à Poitiers en 1636 sous ce titre : *Germana deffensio exercitationum Francisci Pidoux doctoris medici pictaviensis in actiones Juliodunensium virginum adversus Ulalium pictaviensem.* Il m'est encore tombé entre les mains un autre petit ouvrage de François Pidoux, c'est un traité de 100 pages, non compris sept pages remplies de complimens en vers latins adressés à l'auteur par des confrères et quelques autres amis. Dans ce traité, notre Pidoux cherche les causes de la fièvre pourprée ou du pourpre, maladie épidémique dont la ville et les environs de Poitiers furent affligés en 1651 (1). Il y indique les remèdes dont on pouvait se servir ; mais malheureusement ce livre qui, suivant les expressions des amis de l'auteur, aurait vaincu l'opiniâtreté du mal, ne parut que six ans après ; en sorte que Pidoux se trouvait précisément dans le cas du médecin de notre comique : c'était ce qu'il appelle *consulter sur la maladie d'un homme qui mourut hier.*

(1) Il l'attribue aux pluies presque continuelles de cette année, qui causèrent des humeurs *putrides* où il fixe la cause de ces maladies.

Bis ternis, opus hoc si prodivisset ab annis,
Corpora tot nunquam præda Charontis erant,

Lui dit André Mauduit, l'un de ses confrères. Mais rendons-lui justice : Pidoux ne publia, il est vrai, son ouvrage qu'après que la maladie eut disparu ; mais, pendant qu'elle dura, il se livra tout entier à la pratique et n'abandonna point ses concitoyens, quelque dangereux que fut le mal. C'est le glorieux témoignage que lui rend J. Ryot, recteur de l'université de Poitiers :

Ast ubi grassantem audivit Pidoxius hydram,
Sollicitus lustrare domos, stigiumque venenum
Incipit, assiduâ procul indè repellere curâ,
Omnibus unus adest.

Ces vers tirés d'une pièce latine qui précède l'ouvrage, sont suivis de plusieurs autres de différens auteurs, dont on verra peut-être ici les noms avec plaisir. Ceux qui complimentèrent Pidoux furent, outre J. Ryot, H. Maret, docteur en théologie, de Hauteserre de Salvaison, François Carré, médecin ; Pierre Gilibert, professeur en droit ; François Umeau, Pierre Bardon, Louis Fontenettes, Pierre Fouqueteau, R. Cothereau, L. Nivard, Charles Fauveau, Joseph de Lugré, André Mauduit, Jean Busseau, médecin de l'université de Poitiers, Jean Umeau, professeur en droit, et quelques autres personnes qui ont voulu n'être pas connues.

En rapportant les noms de ceux qui ont honoré l'ouvrage de l'auteur, de leurs vers à sa louange et à la louange de son livre, je donne une preuve du lustre de l'université de Poitiers, dont les membres étaient prêts dans toutes les occasions à applaudir aux talens de ceux de leurs confrères qui se distinguaient. Si toutes ces pièces ne sont pas d'un mérite égal, au moins, toutes servent-elles à prouver que ceux qui les ont faites n'étaient pas infectés du venin dont les compagnies les plus célèbres ne sont pas toujours exemptes; je veux dire de la basse jalousie.

« PIE (François de la), (1570), religieux de l'ordre de « saint Dominique ou des Jacobins, natif de Poitiers, a mis « en lumière la confession générale, extrait des saints doc- « teurs de l'église, imprimée à Paris, chez Michel Buffet. » Ce sont les termes de La Croix du Maine. L'auteur de la savante Bibliothèque de l'ordre de saint Dominique croit qu'il faut placer la publication de cet ouvrage vers l'an 1570 ; sa raison, c'est que la Caille, dans son histoire de l'imprimerie en France, donne cette date à l'impression ; c'était aussi, dit-il, le temps où vivait, suivant les apparences, le père François de la Pie. N'ayant rien de mieux à dire sur cet auteur, j'adopte volontiers ce qu'en dit le bibliothécaire que je cite.

(Voyez La Croix du Maine : *Bibl. ordin. Præd.*, tom. II, vº (François) de la Pie.)

POITEVIN (Joachim) (1), (1551), chantre de Sainte-Radégonde de Poitiers, s'est fait connaître dans la poésie française. Colomiès, en parlant de lui dans ses Mélanges historiques (pag. 53 de l'édition de 1675, s'exprime ainsi : *M. de Beze pouvait se passer de tourner en vers français les cent psaumes qui n'avaient pas été traduits par Marot, puisque, dès l'an 1551* (2), *Jean Poitevin, chantre de Sainte-Radégonde de Poitiers, les avait tournés d'une manière aussi fidèle qu'édifiante, et les avait fait imprimer la même année, avec privilège de Henri II. Sept années après, Philibert Jambe-de fer, Lyonnais, les mit en musique au rapport de La Croix du Maine, dans sa Bibliothèque. Ce traducteur suit principalement les septantes.* On joignit à la traduction des psaumes de Joachim Poitevin le cantique de Moïse, traduit en Français par Bonaventure des Perriers, et l'ouvrage

(1) Il y a à Poitiers une ancienne famille de ce nom. Maixent *Poitevin*, sieur de la Bidolière, rendit de grands services à sa patrie au siége de Poitiers, en 1569. Voyez de Thou sur cette année, et la description du siége de Poitiers, *par Marin Liberge*.

(2) Dans le procès-verbal de la coutume de Poitou réformée en 1559, comparut Joachim Poitevin, chantre de Sainte-Radégonde. Joachim était donc son *vrai nom*. Et l'auteur ne l'écrivant que par la lettre initiale J. aura donné lieu à l'erreur des bibliographes et du savant Colomiès.

fut imprimé à Poitiers, chez Nicolas Pelletier, 1551, in-8°. Il fallait qu'ils eussent quelque mérite, puisqu'ils ont été depuis réimprimés à Rouen, chez Jean Malard et Robert du Gord, 1554, in-16; à Paris, chez Nicolas du Chemin, en l'an 1558; à Lyon, chez Angelin Benoît, 1559, et les éloges de Colomiès, protestant habile, ne doivent pas être suspects.

(*Voyez* Colomiès au lieu cité, du Verdier pag. 248; — La Croix du Maine, pag. 259; — l'avertissement sur le *Cymbalum Mundi*, de Bonaventure des Perriers, de l'édition de 1732, pag. 28.)

POITIERS (Pierre de), (1205), appelé par quelques-uns Pierre Poitevin, est regardé comme un des plus grands génies du douzième siècle. Il fut disciple du célèbre Pierre Lombard, mort évêque de Paris en 1164, connu sous le nom de maître des sentences. Il enseigna pendant l'espace de 38 ans dans les écoles de l'église de Paris. Depuis l'an 1190 jusques en 1228, il en fut même le chancelier après la retraite de Pierre Comestor, ou le Mangeur, dans la maison régulière de Saint-Victor de Paris. Pierre de Poitiers, Pierre Lombard, Pierre Abélard avec Robert Pullus, anglais, et Gilbert de la Porée, sont ceux auxquels l'école est redevable de la théologie qu'on appelle scolastique pour la distinguer de celle qui est purement positive, et toute fondée sur l'autorité de l'Écriture et des Pères. On trouve dans les écrits de Pierre Poitevin et de ceux que je viens de nommer, même subtilité dans le raisonnement, même méthode, même style et même esprit. Tous ont soutenu des opinions hasardées, et quelquefois erronées. Gauthier, prieur de Saint-Victor, les appelait avec assez de raison le labyrinthe de la France, comparant leur génie à ce tortueux dédale où l'on ne pouvait trouver d'issue. Notre Pierre était moine et religieux de cette maison en 1119. M. Muratori, dans ses auteurs d'Italie (1), dit qu'on trouve encore l'oraison funèbre qu'il prononça au

(1) Tome III, page 416.

décès de Gélaze II, mort à Cluny, cette même année 1119; l'estime générale que notre savant scolastique s'acquit, le fit élire archevêque d'Embrun. Il est, suivant le calcul ordinaire, le quarante-unième archevêque de cette église; il mourut, suivant Le Maire, auteur du Paris ancien et nouveau, dans la liste des chanoines de Paris élevés à l'épiscopat, en 1205. Dupin, qui se trompe, place sa mort à l'an 1200. En 1170, il composa un corps de théologie sous le titre de *sentences*, qu'on donnait communément à ces sortes d'ouvrages. Il est divisé en cinq livres, et dédié à Guillaume, archevêque de Sens. Il fut publié avec les huit livres des sentences de Robert Pullus en 1695, par dom Hugues Mathou, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, sous ce titre : *Roberti Pulli cardinalis, sententiarum libri octo. Item Petri pictaviensis olim academiæ parisiensis cancellarii sententiarum libri quinque nunc primum in lucem editi, et notis illustrati operâ et studio domini Hugonis Mathou.* Paris, 1695, in-folio. Outre le grand ouvrage des cinq livres des sentences, Pierre de Poitiers a aussi composé des commentaires allégoriques sur quelques livres de l'Écriture, un panégyrique dédié à Hugues, abbé de Cluny, en vers élégiaques passables pour son temps. Jean Maan en cite plusieurs morceaux dans son histoire latine de l'église de Tours. On a aussi quelques autres poésies manuscrites du même auteur. C'est lui qui est l'inventeur des arbres historiques, qu'il composa en faveur des gens peu instruits. Cette idée a sans doute fait naître celle des arbres généalogiques, de ceux où l'on donnait une espèce de filiation aux vertus et aux vices. On trouve dans la bibliothèque de Saint-Victor de Paris une *somme* des cas de conscience manuscrite, dont il est encore l'auteur, enfin Gauthier de Saint-Victor ayant attaqué sa méthode dans la théologie et dans la philosophie, Pierre y répondit par une apologie qui, si l'on en croit les continuateurs de dom Rivet, n'ôte rien à la force des objections de Gauthier.

(*Voyez* LE MAIRE, auteur du Paris ancien et nouveau, tome I, page 103; — DUPIN, *Bibliothèque des auteurs ecclé-*

siastiques du douzième siècle ; — MORÉRY, v° MATHOU ; — FABRICIUS, lib. 7 de sa *Bibliothèque de la moyenne et basse latinité*, page 345 ; — DU BOULAY, *Histoire de l'université*, tome II et tome V ; — LE CONTINUATEUR DE DOM RIVET, tome IX, page 179.)

POPELINIÈRE (LANCELOT DU VOESIN, SIEUR DE LA), (1608), gentilhomme du Bas-Poitou, naquit, suivant La Croix du Maine qui lui donne environ quarante ans en 1584, vers l'an 1545. Né gentilhomme et avec de grandes dispositions pour les lettres, il passa sa jeunesse dans les meilleures universités de France, et s'appliqua à la connaissance des langues grecque et latine qui le conduisirent à celle de l'histoire. Il brilla en qualité de militaire et en celle de savant. Les douceurs du cabinet le délassaient des fatigues de la guerre. Peu d'auteurs ont mieux connu que lui les obligations d'un homme qui prétend occuper son siècle et la postérité. La Popelinière, avant d'écrire, paraît avoir fait un fond chez les anciens dont il connaissait le mérite, et dont il admirait la méthode. Il avait formé son esprit dans la lecture de ce que Rome et la Grèce nous ont transmis de meilleur dans l'histoire, la politique et l'art de la guerre. Il ne tint pas même à lui de se former un style plus net et plus pur que celui dont il s'est servi : c'est une faute de son siècle. Enfin il joignit beaucoup de pratique à la théorie ; il fut souvent chargé d'importantes négociations par les calvinistes dont il me paraît qu'il a toujours suivi le parti, quoique quelques-uns, comme la Faille dans ses Annales de Toulouse, aient prétendu qu'il est mort catholique. Il fut député par le prince de Condé à l'assemblée des états de Blois, pour y soutenir le parti protestant, et faire des remontrances pour le bien commun de la cause. Il fit une protestation qui fut répandue dans le public contre la tenue de ces états, auxquels les protestans ne voulurent donner aucune approbation. Un an auparavant, c'est-à-dire en 1575, la Popelinière prit Tonnay-Boutonne pour les huguenots ; la même année il fut choisi par les Rochelais pour gouverneur de l'île de Rhé. Il y donna des témoi-

gnages éclatans de prudence et de valeur. Landereau, l'un des chefs catholiques, y avait fait passer un bon nombre de troupes. Il se trouva avec les officiers les plus actifs, à la tête de ces mêmes troupes. Ces précautions n'empêchèrent pas la Popelinière d'y entrer l'épée à la main, et de forcer le bourg de Saint-Martin: tous les catholiques qui lui résistèrent furent taillés en pièces; ceux qui voulurent se sauver se noyèrent. On peut voir dans les ouvrages de cet auteur plusieurs autres occasions où il ne se distingua pas moins dans le parti protestant. Tout le temps qu'il ne donna point à la guerre, il le donna à la composition d'un assez grand nombre d'ouvrages qui commencent à devenir rares, et qui ont tous un mérite réel qui assure à la Popelinière un rang distingué parmi nos historiens; il mourut, suivant le même la Faille, en 1608, âgé d'environ 68 ou 70 ans. Les ouvrages de la Popelinière qui me sont connus, sont:

1° *Une traduction sur l'Italien, de Bernardin de Roque de Plaisance, des entreprises et ruses de guerre, et des fautes qui, parfois, surviennent ès progrès et exécution d'icelles, ou le vrai portrait d'un parfait général d'armée, divisé en cinq livres avec des sommaires.* L'auteur y donne des leçons et des moyens de se bien conduire à un général, soit pour former le soldat à l'obéissance qu'il doit à son capitaine, soit pour l'observation de la discipline dans les marches et les campemens, dans l'attaque et dans la défense, et même dans les cas d'une surprise, d'une rencontre, des détachemens et des batailles rangées. Cet ouvrage est orné de beaucoup d'exemples tirés des anciens et des modernes; et un officier qui aime son métier s'y instruit avec agrément. Il fut imprimé à Paris, in-4°, par Nicolas Chesneau, en 1571. C'est dans des écrits de cette nature que l'auteur s'essayait pour se rendre capable des autres dont nous parlerons. Il se nomme dans ce livre, où l'on trouve, dit Sorel (pag. 304 de sa Bibliothèque française) des marques de ce qu'il était et de ce qu'il pouvait produire.

2° *La vraie et entière Histoire des Troubles et Choses mémorables, avenues tant en France qu'en Flandre et pays circonvoisins*

depuis 1562, comprise en 14 livres, les trois premiers et derniers desquels sont nouveaux, les autres revus, enrichis et augmentés de plusieurs choses notables, avec les considérations sur les guerres civiles des Français. L'ouvrage est dédié au roi et à la noblesse française, par un discours qui est une fort longue pièce, imprimée à Bâle, 1572. Cette édition est la seconde, il y en a une troisième imprimée à Bâle en deux volumes in-8, 1579. Je crois la première de Cologne, in-8, 1571.

Il y a dans cet ouvrage beaucoup de détails historiques sur les troubles de la Guyenne et du Poitou ; on y trouve toutes les grandes scènes qui se sont passées sur ce théâtre pendant dix années. Le fameux siége de Poitiers y est écrit avec toute l'exactitude possible, et j'ose dire que peu de nos modernes ont si bien réussi. C'est un excellent morceau.

3° *Histoire de France, enrichies des plus notables circonstances survenues ès provinces de l'Europe et pays voisins, soit en paix, soit en guerre, tant pour le fait séculier qu'ecclésiastique, depuis 1550 jusques en 1577*, deux volumes in-folio, de l'imprimerie d'Abraham H*** (1), 1581 ; Paris, 4 volumes in-8, 1582 ; la Rochelle, 1587.

Il ne faut pas chercher dans cette histoire les grâces et la pureté d'un style moderne. Mais elle est remplie d'un si grand nombre de faits particuliers et qu'on ne trouve point ailleurs, qu'elle sera toujours estimée de ceux qui aiment notre histoire dans ses sources. Malgré l'irrégularité de son expression et la dureté de sa phrase, on y reconnaît toujours le style d'un capitaine, d'un homme de guerre et d'un homme d'état ; attrait bien grand pour un esprit solide qui préfère les choses à la manière de les dire. La Popelinière est aussi moins emporté dans ce grand ouvrage que les autres auteurs calvinistes à qui l'esprit de parti a fait déguiser ou supprimer la vérité dans bien des occasions, et même donner des men-

(1) C'est-à-dire Hautin à la Rochelle.

(*Voyez* La Croix du Maine qui, en parlant de cette édition, dit qu'elle commence depuis 1555 où se termine celle de Sleydan, jusqu'en 1581.

songes pour des vérités. C'est cette modération désagréable aux protestans peu judicieux, qui a donné lieu de croire que la Popelinière était devenu catholique; il s'en faut pourtant encore beaucoup qu'il parle en auteur de la communion romaine. Le Gendre, qui a souvent jugé fort sainement de nos auteurs, ne lui reproche que sa prolixité, et ce reproche est juste. Il y a du trop, dit il, d'avoir fait deux volumes in-folio d'une histoire de 27 ans. Il loue au reste son exactitude et sa sincérité dans beaucoup d'endroits. Ce que dit Sorel ne regarde que le style qu'il trouve plus correct que dans ses autres ouvrages. Il remarque aussi qu'il a voulu se ménager des lecteurs dans les deux partis; mais, ajoute-t-il, il n'a contenté ni l'un ni l'autre. Le père Daniel et le Gendre en jugent différemment, et ils ont raison.

4° *L'Histoire des Histoires, avec l'idée de l'histoire accomplie. Plus, le dessein de l'histoire nouvelle des Français, et pour avant-jeu la réfutation de la descente des fugitifs de Troie aux Palus-Méotides, Italie, Germanie, Gaules et autres pays pour y dresser les beaux états qui soient en l'Europe, et entre autres le royaume des Français. OEuvre ni vu, ni traité par aucun*, Paris, Jean House au Palais, 1599. Le privilége est du 6 juillet de la même année pour dix ans ; on y trouve le nom de l'auteur. Le père Le Long en cite une édition in-8, à Paris chez Orry, de 1589, n'est-ce point une faute?

L'Histoire des histoires est un livre qui mérite encore d'être lu. La Popelinière y fait une critique souvent très judicieuse des auteurs de toutes les nations ; on y trouve une infinité d'observations excellentes, et l'on peut dire que c'est la première méthode de l'histoire qui ait paru. L'auteur n'y fait point les écarts qu'on trouve dans Bodin. Il se renferme dans son projet, et n'affecte point le ton toujours critique du premier. Il rend justice aux anciens en relevant leurs défauts, et apprécie le mérite des auteurs les plus célèbres avec beaucoup d'équité. Si nous n'avions point le grand ouvrage de M. l'abbé Langlet, ce serait encore une espèce de nécessité de lire le livre de la Popelinière. Il servira au moins à prouver

qu'il n'avait pas mis la plume à la main en aventurier, et comme l'on dit, *illotis manibus*.

5° *Les Trois Mondes*, à Paris in-8° et in-4°. Il pouvait intituler son ouvrage les *Quatre Mondes*, puisqu'il y parle fort amplement de la découverte du nouveau monde auquel, dit-il, on a donné ce nom à cause des peuples si différens de nous dans leurs mœurs et dans leurs coutumes, et des richesses infinies qui ont fait penser aux voyageurs et aux gens de mer qui en ont fait la découverte, que c'était une terre différente de la nôtre, et qu'il ne fallait pas confondre avec l'ancien monde connu sous les noms d'Europe, d'Afrique et d'Asie.

6° *L'Amiral de France, et par occasion de celui des autres nations, tant vieilles que nouvelles*, par le sieur de la Popelinière, Paris, in-4°, 1584, feuillets 92.

Ce livre est devenu très rare; il est dédié à Anne de Joyeuse, amiral de France et de Bretagne.

L'épitre est suivie d'un avant-discours où l'auteur prouve qu'un Français doit écrire en sa langue, et la préférer à toute autre; que les modernes sont peut-être les seuls qui aient préféré une langue étrangère à leur langue naturelle. Pourquoi, dit-il, écrire en latin? Sommes-nous esclaves des Romains?... Ecrire en langue étrangère, c'est imiter les gens qui négligent leurs affaires pour penser à celles des autres.

C'est, ajoute-t-il, *ce que font trop de bons esprits aujourd'hui, que vous diriez plus curieux de se montrer bourgeois d'Egypte, de Taprobane et des Indes, que d'être vus Français par les peuples voisins.*

Il attribue le peu de progrès qu'avait fait la langue française à cette manie d'écrire en latin; ce morceau est fort sensé et bien exécuté. Cet ouvrage, divisé en 15 chapitres, contient des choses fort curieuses sur notre marine et celle des autres nations. L'auteur remonte à notre égard au règne de Charlemagne, et trouve des amiraux depuis ce temps.

7° *Histoire de la conquête de Bresse et de Savoye par le roi très chrétien Henri IV*. Paris, in-8°, 1601.

Suivant La Croix du Maine, pag. 496 dans ses additions, la Popelinière est encore auteur d'un traité *du premier langage usité entre les Français ou Gaulois, et les changemens d'icelui, ensemble des mutations de la république française avec la langue d'iceux tout ensemble.* Il dit qu'il n'a point vu cet ouvrage. Peut-être est-ce une de ces occasions où il adoptait assez légèrement ce qu'on lui rapportait, comme le lui reproche Duverdier avec beaucoup de raison. On lui attribue assez communément *la vraie et entière Histoire des Troubles et Guerres civiles avenues en notre temps pour le fait de religion*, publiée sous le nom de Jean le Frère, de Laval, imprimée in-8° en 1573, 1 tome, et en 2 tomes in-8° en 1583, à Paris. Toute la différence c'est que le Frère et Piguerre ont retranché tout ce qui était trop désavantageux aux catholiques. Il peut fort bien se faire, et je n'en doute même presque pas, que la Popelinière, qui voulait se faire lire dans les deux partis, des catholiques et des protestans, ait pris ce détour pour ménager sa réputation et l'estime des huguenots.

J'ai les anciens historiens de France de l'édition de Pithou, in-8°, avec quelques notes marginales de la Popelinière; elles ont presque toutes pour objet la topographique de la France et les pratiques catholiques des premiers siècles de notre monarchie. Tout ce qui concerne les points contestés et fait un témoignage favorable aux catholiques y est soigneusement observé; soit que la Popelinière cherchât à se convaincre, ou qu'il prétendit y trouver des réponses. Les noms des fleuves, des rivières, des villes, bourgs et châteaux exprimés par nos premiers historiens, y sont rendus en français ou soulignés lorsque l'auteur ne les explique pas. Il remarque aussi les conférences qu'on peut faire d'un auteur avec un autre, ou les faits en quoi ils diffèrent, et se sert de petites notes, avec des chiffres de renvoi. C'est une nouvelle preuve de l'attention avec laquelle la Popelinière étudiait notre histoire.

(*Voir* DUVERDIER, Bibl. pag. 782; — LA CROIX DU MAINE, pag. 282, et aux additions pag. 496; — DANIEL, tom. III,

col. 1104; — Le Gendre, *des Historiens de France*, page 66; — la Bibliothèque du père Le Long; — la Méthode de l'histoire de M. l'abbé Langlet; — Sorel, *Bibliothèque française*, pag. 303 et 304; — les ouvrages de l'auteur et en particulier l'*Histoire des Troubles;* — La Faille, *Annales de Toulouse*, pag. 239.

PORTE (François de la) (1590), seigneur de la Lunardière, a été l'un des plus célèbres avocats du seizième siècle : il naquit dans la ville de Parthenay en Poitou, il épousa, au mois de mai 1548, Claude Bochard, fille d'Antoine, seigneur de Fainvilliers, conseiller au parlement et de Françoise Gayant, et en avril 1559, Madeleine Charles, fille de Nicolas, seigneur du Plessis Piquet et de Jeanne Bochard. Ce fut du premier lit que naquit Suzanne de la Porte, mariée à François du Plessis, seigneur de Richelieu, et par ce mariage mère du cardinal de ce nom. Il brilla à Paris dans la profession d'avocat, par tous les talens qui forment le grand homme. Le public auquel il s'était consacré n'admirait pas moins son désintéressement et son affabilité que ses lumières. Si la vanité peut paraître quelquefois excusable, personne n'eût eu plus d'excuses que François de la Porte. Il était l'oracle que toute la France consultait : l'âme des conseils des princes, le chef admiré d'un ordre le plus distingué de l'état. Cependant les consultans ne trouvaient en lui que douceur et politesse, les plus jeunes avocats, qu'un confrère toujours prêt à leur distribuer les trésors de lumières qu'il possédait. Le savant Mornac le compare, du côté du savoir et de la connaissance du droit, à *Mutius Scevola ;* mais il l'élève bien au-dessus par la douceur de ses mœurs et sa facilité à instruire ceux qui avaient recours à lui. Son cabinet était une véritable école de jurisprudence. Ne supprimons point le beau latin de Mornac : *Audivi*, dit-il, *sæpissimè Clarissimum illum non ità pridem fori Parisiensis patronum Franciscum Portanum fuisse apud omnes Consultores, maximè verò apud causidicos juniores comitate tam eximiâ et suavi... ut et juræ illes civilia, Gallica, receptasque usu quotidiano regulas*

comiter vultuque semper, et ore amico, neque unquam tetrico, et infesto doceret.

Ce fut notre la Porte, pour lors bâtonnier des avocats du parlement de Paris, qui fut chargé par ses confrères de porter la parole au premier président Chistophe de Thou, pour se plaindre, en leur nom, de ce qu'il avait imposé silence à Charles du Moulin plaidant.

La Porte fut un des quatre anciens avocats qui firent, au mois de mars 1559, concurremment avec du Moulin, la fameuse consultation dans l'affaire de Martin d'Aragon, duc de Villahermosa, dans laquelle il s'agissait de toutes les questions de substitution les plus épineuses. Les ordonnances d'Orléans et de Moulins n'avaient point encore réglé les degrés auxquels la substitution peut s'étendre. Ce fut d'après les avis de ces grands hommes que le souverain s'expliqua, et réduisit l'extention des substitutions.

POULCHRE (FRANÇOIS LE), sieur DE LA MOTTE-MESSEMÉ (1600), d'une noble et ancienne famille du Lodunois (1), naquit au Mont-Marsan, en Gascogne. Après avoir fait ses premières études dans la maison de son père, à la Motte-Messemé, on l'envoya à Paris, où il ne fit pas de fort grands progrès. C'est ce que j'apprends de lui-même dans son poëme des *Honnêtes Loisirs*, divisé en sept livres, liv. I, p. 99.

Après qu'on m'eut appris les premiers élémens,
Des lettres que l'on montre avec les rudimens,
Et que je fus instruit en la foi catholique,
Maintien plus assuré de notre république,
L'on me fit de Paris voir l'Université,
Où n'ayant pas mon cœur, bien peu je profité;
Car mon esprit tendait à manier les armes.

Il suivit Louis de Bourbon dans le voyage de Guyenne, en 1563. Il fit une grande diligence pour se trouver à la bataille

(1) A une lieue de Loudun et à dix de Poitiers.

de Dreux, mais il ne put arriver que le lendemain (1) : s'étant mis à la poursuite des fuyards, il fut obligé de s'arrêter pour rendre les derniers devoirs à son oncle, qui avait été tué dans la mêlée.

Il passa une année dans un voyage à l'extérieur, après lequel il revint à la suite de la cour. Il prit, en 1567, le drapeau du capitaine la Rivière, l'un de ses parens, et alla cotoyer l'armée du duc d'Albe. Ce qu'il dit des courtisanes qui suivaient cette armée, est curieux, et peut servir de commentaire à ce qu'en dit Brantôme (2). A la queue de l'armée, dit la Motte-Messemé, on voyait :

Deux gaillardes cornettes
De bien trois cents chevaux à tout le moins complettes (3),
Sous lesquelles marchaient des femmes de plaisir,
Pour servir le premier qui en avait désir,
Pourvu, cela s'entend, qu'il leur fût agréable.....
L'une avait un cheval, et l'autre lentement
Allait sur un mulet, ou sur une jument.
Les harnais néanmoins de la housse traînante
Sous leurs piés paraissaient de velours reluisante,
De cinq ou six cliquans cousus tout à l'entour :
Il les entretenait qui voulait tout le jour,
Mais avec un respect plein de cérémonie.....
Or ces dames avaient tous les soirs leur quartier
Du maréchal-de-camp, par les mains du fourrier,
Et n'eût-on pas osé leur faire une insolence.....

Mais le duc d'Albe, qui s'ennuya de tant de *cérémonies*, pour se défaire de cet escadron, les obligea à recevoir tous les

(1) M. l'abbé Goujet dit qu'il s'y trouva; il se trompe. C'est ainsi que le Poulchre parle de cette bataille.

Où à mon grand regret, je ne fus si heureux
D'arriver à l'instant du conflit sanguinaire,
Il ne tint pas à moi. . . . .

(2) Dans l'éloge du duc d'Albe.
(3) Liv. Ier des *Honnêtes Loisirs*, à la fin.

soldats indifféremment, à cinq sous par nuit. Cet ordre leur déplut, et elles quittèrent le camp.

Il a composé un poème divisé en sept livres, dont chacun parait sous le nom d'une des sept planètes, sous le titre général des *Honnêtes Loisirs*, et contient environ quinze mille vers alexandrins, où l'auteur a scrupuleusement observé la suite régulière des rimes masculines et féminines. Il s'y est interdit tous les agrémens d'imagination, et il suit à la lettre l'exacte vérité dans ses écrits. C'est l'histoire des troubles, depuis 1560 jusqu'en 1572, ornée, ou si l'on veut, embarrassée de la rime. Le livre fut imprimé à Paris, in-12, en 1587, caractères italiques, et très beau papier. L'auteur passa dix ans cloué sur cet ouvrage. Il en fit les amusemens de sa retraite; c'est ce que nous annonce le titre d'*Honnêtes Loisirs*, qu'il lui donna. Il paraît qu'il quitta la cour, et se retira à sa maison de la Motte-Messemé, au commencement du règne d'Henri III, et vers l'an 1575, après vingt cinq ans de services. Il s'attendait, sous le règne de ce prince, qui avait été son protecteur sous celui de Charles IX, à des récompenses qu'il croyait dues à ses services; mais, dit-il :

> Néanmoins aujourd'hui qu'il porte la couronne,
> A chacun, fors qu'à moi, libéralement donne.

Il s'en consola avec ses livres, resta fidèle à Dieu et à son souverain, et pensa à ses affaires. Elles étaient fort dérangées. Dans les poésies diverses, jointes à son poème des *Honnêtes Loisirs*, on voit différentes pièces où il se plaint d'être accablé de procès, et que sa mère, mariée en secondes noces, avait ruiné sa maison avec son beau-père. Il dit, dans un sonnet à M. de Harlay, premier président, que son beau-père l'avait frustré de plus de deux cent mille livres, sans les dettes dont il trouva les biens de sa mère chargés.

Les poésies diverses qui sont à la suite des *Honnêtes Loisirs*, ou de l'Histoire des Troubles, sont :

1° Les *Amours d'Adrastie*, en trente-neuf sonnets, et une pièce de quarante-six stances, de six vers;

2° Les *Mélanges de Vers d'Amour*, qui consistent en chansons, stances, sonnets et élégies. Il y en a une partie adressée à ses juges, au président Brisson, à M. Marion, son avocat, à M. le premier président de Harlay, etc.

Après les différens morceaux que j'ai donnés, tirés du poème des *Honnêtes Loisirs*, il me paraît superflu d'anticiper sur le jugement que le lecteur peut faire du mérite poétique de François de la Motte-Messemé. Si l'on juge de la qualité de poète d'après les principes d'Horace (1), faveur unique qu'on aura de la peine à faire à l'auteur, on ne traitera jamais son poème que de gazette rimée. On ne saurait le lire sans lui savoir mauvais gré de la peine qu'il a prise d'obscurcir ses récits par des tours forcés, un style embarrassé, et les difficultés de la rime.

Il se tue à rimer, que n'écrit-il en prose!

Voilà ce que tout lecteur, assez patient pour le lire, dira mille fois en le lisant.

Il a mieux réussi dans ses poésies galantes. On y voit des idées agréables, des pensées délicates et neuves. Et lorsqu'on pense qu'il y a près de deux siècles que l'auteur écrivait, on ne peut lui refuser son suffrage dans quelques occasions.

C'est ainsi qu'il rend cette maxime galante dans un sonnet où j'ai changé quelques expressions.

Collige, Virgo, rosas: pereunt nisi manè leguntur.

AUX DAMES.

Si votre été durait autant que votre automne,
Si le printemps, chez vous, ne craignoit pas d'hiver,

(1) Serm., lib. I, sat. 4.

Non satis est puris versum perscribere verbis,
Quem si dissolvas, quivis stomachetur eodem
Quo personatus pacto pater.

Si l'on pouvait toujours les mêmes fleurs trouver,
Que le ciel libéral en votre avril vous donne.

Si vous aviez toujours pour compagne Dione (1),
Qui tient votre soleil fixé sans se coucher ;
Si par les lois du temps l'on ne voyoit seicher
Les roses et les lis dont il vous environne.

Vous auriez bien raison d'épargner chichement
Ces fleurs, ces tendres fleurs qui font votre ornement ;
Mais puisque ces fleurs sont de si peu de durée,
Que la première nuit, par son obscurité,
Peut effacer l'éclat de leur vive beauté,
Cueillez, dès le matin, ce que perd la soirée.

Scévole de Sainte-Marthe, son contemporain et son vrai ami, le félicite de ses talens guerriers et littéraires, et de l'heureuse réunion de la valeur avec la science qu'il admirait en lui, dans une de ses odes pindariques du premier livre, vers la fin (p. 123 et suiv. du Recueil de 1606). La Grèce, dit-il dans cette pièce, s'est illustrée, Rome a fait parler d'elle jusqu'aux extrémités du monde. Le courage et les beaux-arts sont la source de leur gloire. A la veille d'une bataille, ou dans une ville assiégée, il ne suffit pas d'être orateur ou poète, il faut de la valeur. Mais quelle estime ne doit-on pas faire d'un mortel qui, comme le Poulchre, *re et nomine Pulcher*, est aussi brave qu'il est savant.

Lauream junxit utramque simul,
Bellatorque bonus, bonusque poeta.

Il le compare à Achille ; mais hélas ! dit-il, la goutte et la vieillesse dont vous êtes la proie vous arrêtent malgré vous. Mars vous redemande en pleurs, nos troupes voudraient encore marcher sous vos ordres; tout parle de vous avec éloge; *notumque Pulchri nomen atque laudes, tota diu sonuere castra.* Mais les Muses qui vous ont toujours accompagné, ne vous

(1) Vénus.

abandonnent point : elles vous consolent, elles vous honorent encore de leurs faveurs. Plein de leur divine flamme, vous chantez les guerres de nos princes où vous avez eu une si grande part.

Hoc tu Dearum numine percitus,
Pugnata cantas principum duella,
Quorum etiam bona pars fuisti.

Plût à Dieu, ajoute-t-il, que votre exemple apprît à la France à marcher sur de si nobles traces ! Il paraît par cette ode que François le Poulchre mourut fort âgé dans sa maison, où ses infirmités l'obligèrent de rester.

POUVREAU (Simon) (1561), né à Parthenay, exerça la profession d'avocat à Poitiers avec réputation. Il y fit imprimer, en 1561, un Recueil d'arrêts. L'avis au lecteur, qui précède ce Recueil, est daté du mois d'octobre 1551, à Poitiers. Pouvreau y fait l'éloge, en peu de mots, des Jugemens souverains connus sous le nom d'*Arrêts*, qu'il compare aux oracles de Delphes et aux maximes de Pythagore, si respectés par ses disciples, qu'ils se contentaient de répondre à ceux qui prétendaient les contester. *Notre maître l'a dit, ipse dixit*. Il joint à ce court éloge une idée historique du parlement de Paris, sur le modèle duquel ont été formés les autres. Il donne à Louis Hutin la fixation du parlement à Paris, en 1315, contre l'opinion la plus générale qui l'attribue à Philippe le Bel. Sur la fin de son avertissement, ou préface en forme d'épître, il dit que si son travail est bien reçu, cela l'encouragera *à mettre bientôt en lumières quelque chose de meilleur*. J'ignore s'il a tenu parole, et ne connais que ce Recueil dont le frontispice manque dans mon exemplaire.

Par l'examen que j'en ai fait, j'ai reconnu que Pouvreau a pris pour modèle le Recueil très estimé de Jean du Luc (1),

(1) Jean du Luc, en latin *Lucius*, était fils d'un procureur au parlement de Paris, nommé *Genest du Luc*, dans l'étude duquel il s'instruisit. Son mérite l'éleva à l'office de procureur général de Catherine de Médicis.

publié en très beau latin, en 1554, et divisé en douze livres, sous des titres différens. Ils se ressemblent pour l'ordre, la clarté et la méthode : ils diffèrent en ce que notre jurisconsulte poitevin a écrit en français, dans l'intention de se rendre plus généralement utile. Du Luc, tout Cicéronien, et ne datant jamais ses arrêts que par *ides* et *calendes*, n'est pas un livre à la portée de tous ceux qui fréquentent le palais. Il serait même fort susceptible d'un Dictionnaire particulier. L'*Arrestographe* français a évité cet embarras, et s'est mis à la portée de tous les praticiens ; son Recueil est divisé en vingt-quatre livres. Les livres subdivisés par titres, et les titres par arrêts, du Luc ne rapporte que des arrêts rendus au parlement de Paris; Pouvreau en cite de tous les parlemens indistinctement. Il a soin, lorsqu'il copie du Luc, de le citer en l'appelant toujours *Monsieur*, ou le *Seigneur du Luc*. Je me suis pourtant aperçu qu'il rapporte quelquefois les mêmes arrêts, sans parler de lui. Je n'en donnerai qu'un exemple ; il est singulier, et prouve la rigueur des jugemens contre ces crimes que le relâchement de la morale a rendu trop communs. Du Luc (1) rapporte un arrêt du mois de mai 1551, sans date du jour, qui condamne un garçon cabaretier à être pendu pour cause d'adultère avec la femme de son maître. Il était jeune; la femme, sujette au vin, lui avait donné occasion, en paraissant devant lui dans une indécence plus que négligée. Non seulement elle s'était exposée au péril, mais elle en avait cherché l'occasion. Après l'accusation formée par la femme et le mari, l'un et l'autre se désistèrent, et sollicitèrent la grâce de leur domestique. Toutes ces raisons n'empêchèrent pas les juges de suivre les lois à la rigueur (2), et de condamner le garçon cabaretier à la po-

Il avait été procureur de Henri II, pendant que ce prince était duc de Bretagne : devenu roi, il le donna à la reine. Voyez son épître dédicatoire à Henri II, datée du 8 mars 1552, et la page 80 de son Recueil, petit in-folio.

(1) *Placitorum Curiæ*, *lib. XII*, *de Adult.*, p. 211, tit. IV.

(2) *Leg. quæ adulterium*, *Cod. de Adult.*

tence. Pouvreau a copié du Luc, arrêt 4, tit IX, liv. XXI, sans citer son auteur. Ceux qui aiment les anecdotes de notre jurisprudence, trouveront à se satisfaire dans ce Recueil autant que dans celui de du Luc; on peut ajouter qu'il règne partout beaucoup de netteté. L'auteur pose l'espèce, ou établit le principe en citant l'arrêt; il remarque aussi les *antinomies* des jugemens et ce qui en avait changé les dispositions. Après l'examen de l'ouvrage de Pouvreau, j'ai été surpris que son Recueil, fort bien digéré, fut si peu connu; on y trouve plus de trois mille décisions, et j'ose dire que le Recueil de Papon, si fréquemment cité, est bien moins exact, peut-être moins utile, bien moins clair que celui de Pouvreau, qui ne lui cède que dans la grosseur du volume, n'ayant que 319 feuillets, en petit in-8°. L'auteur a fini son Recueil par le fameux arrêt rendu au parlement de Toulouse, contre le faux Martin Guerre (Arnaud du Thil), sur lequel l'infortuné Jean Coras, conseiller au parlement de Toulouse, a donné un si ample commentaire, publié avec ses opuscules, en 1596 (1).

POYPE DE VERTRIEU (Jean-Claude de la) (1732), évêque de Poitiers, comte de Lyon, d'une famille illustre par ses services et son ancienneté, était vicaire de M. de Saint-Georges, archevêque de Lyon, lorsqu'il fut nommé, en 1702, à l'évêché de Béziers; il le refusa, et se défendit aussi d'accepter celui de Poitiers auquel il fut nommé la même année. Mais il fallut se rendre aux justes remontrances de ceux qui lui firent entendre qu'il devait sacrifier son inclination au bien de l'église. Il accepta donc la chaire épiscopale, vacante par la mort d'Antoine Girard, décédé après quatre ans d'épiscopat, le 8 mars de cette même année. Les journalistes qui ont parlé de sa mort, ont remarqué qu'il a formé plusieurs prélats qui ont passé de son école dans les premiers siéges de

(1) L'histoire de ce procès a été publiée par feu M. Gayot de Pittaval dans ses Causes célèbres. Coras fut massacré et pendu à Toulouse par les Ligueurs, le 4 octobre 1572.

l'église. On compte entre les évêques qu'il a formés M. de Villeroi, mort archevêque de Lyon; M. de Rochebonne, successeur de M. de Villeroi, après avoir gouverné l'église de Noyon; l'un et l'autre avaient été ses vicaires-généraux; M. de la Salle, qui a été évêque de Mende; M. Maboul, évêque d'Alais; M. de Revol, évêque d'Oleron; M. de la Parisière (Rousseau de Poitiers), évêque de Nîmes; M. de Genetines, évêque de Limoges. C'est ainsi que le grand prince de Condé formait des généraux d'armées et des maréchaux de France. Il contribua beaucoup à l'embellissement de l'église de Saint-Pierre de Poitiers. Il témoigna un zèle sincère, et n'épargna ni peines ni soins pour ramener les brebis égarées de son diocèse, je veux dire les prétendus réformés du Poitou, au sein de l'église catholique. Il est partie l'auteur d'un ouvrage célèbre, qui parut sous ce titre : *Compendiosæ Institutiones Theologicæ, ad usum Seminarii pictaviensis, jussu et auctoritate ill. ac reverendiss. Dom. D. Claudii de la Poype de Vertrieu, pictav. Episcopi, apud Joannem Fleuriau, Pictavii*, in-8°, 1708, 2 vol., en y joignant le second tome imprimé à Poitiers chez le même Fleuriau et Jacques Faucon.

Avec le secours des premiers principes d'une bonne logique, on peut acquérir dans cet ouvrage toutes les connaissances qui forment un théologien. Cette théologie est formée, m'a-t-on dit, des cahiers que M. de la Poype avait lui-même étudiés au séminaire de Saint-Sulpice. Ce prélat est le premier évêque de France qui l'ait rendue publique en l'honorant de son nom. Il l'examina, et la fit revoir par quelques théologiens; c'étaient les *PP. de la Tour et Salton*, jésuites et professeurs en théologie à Poitiers. M. de la Poype la proposa à son clergé, qui la reçut après quelques difficultés. Elle fut corrigée de temps à autre. C'est ce qui fait qu'on trouve plusieurs cartons dans la première édition qui est en gros caractères. Les questions théologiques y sont traitées avec beaucoup de précision. Il règne une grande méthode dans la distribution des matières et leur contexture; mais elle est un peu sèche en preuves dans les questions de morale, et encore plus dans

celles de l'école. Le Traité des Péchés a été critiqué. Quelques personnes ont prétendu y trouver des maximes qui ont trait au *péché philosophique*. Au reste, elle a été adoptée par plusieurs évêques de France ; on l'enseigne en Picardie, en Bretagne. M. l'archevêque de Sens l'a reçue. Feu M. de Rastignac, archevêque de Tours (son nom fait son éloge), l'a aussi introduite dans son séminaire. On peut donc la regarder comme un excellent ouvrage.

Les traités contenus dans le premier volume de la première édition regardent la Foi, l'Écriture-Sainte, l'Église, Dieu et la Sainte-Trinité. Le second volume traite des lois en général, et en particulier des préceptes de la loi divine, selon l'ordre du Décalogue. Quoique l'auteur ait eu principalement en vue l'instruction des séminaristes de Poitiers, néanmoins l'ouvrage peut servir à tous ceux qui commencent à étudier la théologie. Les matières y sont expliquées d'une manière plus étendue que le titre ne semble le promettre. Chaque traité est divisé en questions proposées, résolues et soutenues dans les termes, et selon la méthode ordinaire des écoles. On trouve une fort bonne analyse de cet ouvrage dans le Supplément du Journal des Savans, du dernier janvier 1709, p. 25, de l'édition in-4°. Nous en avons tiré le peu que nous venons de dire.

Il fut du nombre des évêques qui signèrent la lettre écrite à S. A. R. Monsieur le duc d'Orléans, régent, pour l'engager à demander au pape des explications sur la constitution *Unigenitus*, « qui missent en évidence son véritable sens, et « qui pussent réunir tous les évêques, et bannir toutes les « mauvaises interprétations que les différens ennemis de « l'Église affectent de donner à la constitution : ou, sur le « refus de Sa Sainteté, ordonner la convocation du concile « de l'église gallicane, où la matière serait examinée à fond. » Ce sont les termes de cette lettre présentée à Son Altesse Royale, au commencement de l'année 1716.

Il mourut à son château de Dissay, à trois lieues de Poitiers, le 3 février 1732, âgé de 77 ans, et après trente ans

d'épiscopat. Il fut inhumé dans la chapelle, qu'on appelle, des évêques, à Saint-Pierre de Poitiers.

PROBIEN (SAINT) (*PROBIANUS*) (568) était natif de Poitiers, fils de Francus et de Periculosa. Il éprouva la protection du ciel dès son âge le plus tendre. Fortunat rapporte dans la vie de saint Hilaire, qu'étant enfant il tomba dans une maladie où on le regarda comme mort. Ses parens, chrétiens et remplis de confiance en Dieu et aux mérites de saint Hilaire, portèrent Probien, dans l'état désespéré où il était, à l'église dédiée à ce grand évêque. Il y donna des signes de vie certains, et y retrouva la santé et la vie qu'il consacra depuis à Dieu. Il devint, dans la suite, archevêque de Bourges. Chenu, dans sa liste des archevêques de ce diocèse, le place sous l'année 554, et lui donne huit ans d'épiscopat. Ce fut lui, dit-il, qui, avec saint Germain, évêque de Paris, exhuma le corps de saint Ursin, premier archevêque de Bourges, décédé vers l'an 260, et qui le fit transporter dans l'église de Saint-Symphorien. Une preuve que Probien était un des plus savans prélats de son temps, aussi bien qu'un des plus pieux, c'est qu'il présida au premier concile de Paris, qu'il souscrivit la huitième année, laquelle, suivant Chenu, est la dernière de son pontificat. Il mourut à Rome, en 568. Son corps fut porté dans l'église de Saint-Laurent, hors les murs.

PROUST (FRANÇOIS LE) (1600), seigneur du Ronday, seigneur de Beaulieu, était fils de François le Proust (1), et petit-fils d'Étienne, receveur des aides et tailles de Loudun, sous les règnes de Louis XI et de Charles VIII. A peine eut-il fait ses études, qu'il prit le parti du barreau : il fut reçu au serment d'avocat, au parlement de Paris, à l'ouverture d'après la Saint-Martin 1571. Ses établissemens ou son inclination le retinrent dans sa patrie, où il exerça les fonctions d'avocat. Il y en avait alors peu de plus brillante et de mieux récompensée de l'estime publique. Il travailla aux recherches qui ont été publiées par son fils, sous ce titre : *De la Ville et Château du*

(1) Un manuscrit de la maison de Sainte-Marthe l'appelle *Vincent.*

Loudunois, *du Pays de Loudunois*, *et des Habitans de la Ville et Pays*. Elles n'ont été publiées qu'après sa mort, et jointes au Commentaire de la Coutume de Lodunois, de Pierre, son frère. C'est un ouvrage assez mince en tous sens ; le style est ancien : ce n'est pas la faute de l'auteur ; mais il est obscur, il aurait pu y remédier. Ce qu'il dit des antiquités de Loudun et du territoire est peu exact. Il y a pourtant des choses sur ce territoire qu'on ne trouve point ailleurs, et qui ont leur mérite : ce sont celles qui concernent les limites et la juridiction. Pour ce qu'il dit du château, comme il ne parle qu'aidé de quelques conjectures, il y a peu de fond à y faire. Par exemple, ce qu'il dit de la prononciation de *Loudun* et *Loudunois*, qu'il faut, dit-il, prononcer ainsi, et non pas *Lodunois*, est fort douteux. Sa grande raison est que le terme de *dun* ajouté à quelques autres noms de villes, telles que Châteaudun, Verdun, etc., est un mot gaulois qui signifie *fort*, *élévation* ; à la bonne heure : on peut même dire que cette observation est juste ; mais triviale ; mais qu'il faille dire *Loudun*, *Loudunois*, parce que les Poitevins prononcent encore, comme on faisait autrefois, *lou* pour *le* ; c'est ce qu'on peut appeler idée hasardée : l'étimologie n'étant pas difficile à tirer du mot *Juliodunum*, s'il est vrai que ce soit le vrai nom latin de cette ville. Pour les instructions qu'il donne sur les grands hommes de ce territoire, il y a très peu de chose à y apprendre ; il n'y parle presque que de quelques illustres de la maison de Sainte-Marthe, alliée à la famille des le Proust, par Renée le Proust que Jacques de Sainte-Marthe épousa ; encore se contente-t-il de les nommer (1).

(1) On y trouve le nom de *Paul Désiré*, avocat au conseil, qui brillait en 1570, et dont Sainte-Marthe, dans l'épître à son frère (Louis Sainte-Marthe), p. 99 du Recueil de 1578, dit, après avoir fait l'éloge de Mangot :

> Un Désiré aussi, notre second soleil,
> Dont les belles vertus luisent au grand conseil.

Celui de Guy Chauvet, célèbre avocat du même temps.

François survécut à Pierre, son frère, et ajouta quelques observations à son Commentaire, d'après la Coutume de Touraine réformée. Il mourut avant 1612, et laissa un fils dont nous parlerons. Il paraît par ce que dit le fils, que François Proust avait aussi fait quelques commentaires latins sur la coutume du Lodunois, qui ont été fondus avec le commentaire de son frère, et traduits en français.

PROUST (PIERRE LE) (1600), seigneur de Beaulieu, naquit à Loudun vers l'an 1560. Il prit le parti du barreau, et le suivit à Paris pendant trente ans. Il était à la suite du parlement séant à Tours en 1591. Le travail et son tempérament lui ayant occasionné une maladie de langueur, il fut conseillé d'aller prendre l'air natal; il alla à Loudun, et y entreprit son Commentaire, où il y employa deux ans; il mourut quelque temps après, suivant toutes les apparences, et laissa son ouvrage entre les mains de François, son frère, qui y fit, avec Pierre, son fils, les additions dont nous avons parlé. Pierre n'avait que cinquante-trois ans quatre mois lors de sa mort.

PROUST (PIERRE LE), son neveu, fils de François, seigneur de Bar, avocat au parlement, rassembla toutes les pièces de l'ouvrage de son oncle, les observations de son père, et ce qu'il avait fait lui-même; il en fit un corps, et publia le tout en 1612, sous le titre qui suit: *Commentaire sur les Coutumes du Pays de Lodunois, où se rapportent les Coutumes de plusieurs autres Pays, Ordonnances royaux, Jugemens et Arrêts, Textes de Droit commun, Autorités et Avis conformes ou contraires à icelles*, par M. Pierre le Proust, seigneur de Beaulieu; à Saumur, par Thomas Portau, 1612, in-4°. Il joignit à ce Commentaire les *Recherches sur la Ville de Loudun et sur le Loudunois*, de François, son père. Le mérite de l'ouvrage de Pierre le Proust sur la Coutume, consiste dans des conférences qui ne sont pas un ouvrage si considéré qu'elles l'étaient alors. L'auteur prouve par la conformité de sa Coutume avec les autres, le degré d'autorité qu'elle doit avoir. En effet, elle ne fait point une loi, qu'autant qu'elle se trouve confir-

mée par l'usage et les coutumes voisines, faute d'avoir eu la solennité de l'homologation au parlement. M. l'avocat général Servin, en parlant de son authenticité, dit que le défaut d'homologation ne la devait faire considérer que comme on considère, dans notre jurisprudence, l'avis de plusieurs jurisconsultes réunis sur le même sentiment, qui n'a jamais la force de loi. On trouve à la tête de cette édition des stances de Pierre le Proust, l'éditeur. On y voit un jurisconsulte; mais certainement on n'y reconnaît pas un poète. On en jugera par les vers qui suivent. Ils renferment dans un langage plutôt deshonoré qu'embelli par la rime, la définition que les jurisconsultes donnent des lois comprises sous le nom de Coutumes.

Coutumes, droits non écrits sont
Approuvés par un long usage;
Et qu'en tout pays, d'âge en âge,
Les habitans introduits ont.

Telles sont, en France, les lois
Que nos majeurs y ont laissées,
Et de temps en temps amassées,
Les récitans en vieux gaulois.

Charles Rogier, conseiller au baillage de Loudun, assez bon poète latin dont j'ai parlé, a fait des vers sur ce Commentaire, où il traite l'auteur de *Législateur du Lodunois*, et ajoute que ses soins assurent à son neveu quelque réputation chez la postérité :

Hoc patrui officio manes mulsisse juvabit,
Chare nepos, aliquod nomen et indiferes.

Q.

QUINTINIE (JEAN DE LA) (1680), directeur de tous les jardins fruitiers et potagers du roi, naquit à Saint-Loup, à

quelques lieues de Poitiers, en 1626. Il fit ses études au collége des Jésuites de cette ville; après avoir fini les deux années qu'on donne à la philosophie classique, il prit quelques leçons de droit, et vint à Paris pour y prêter le serment d'avocat. Il était naturellement éloquent; avec quelque étude il se fit un nom au barreau. Il s'y acquit même l'estime de quelques magistrats. M. Tambonneau, président en la chambre des comptes, informé de son mérite, lui proposa la conduite de son fils avec des appointemens qui le dédommageaient des gains du palais. La Quintinie aurait manqué au vœu de la nature s'il y eut resté. Le barreau aurait conservé un médiocre avocat, la France n'aurait pas eu un grand naturaliste, un jardinier illustre. Il déroba quelques momens à son élève pour se livrer à son véritable goût : c'était l'agriculture. Il quitta les textes et les gloses des jurisconsultes pour lire Virgile, Columelle, Varron et les autres anciens qui ont écrit sur la matière qu'il chérissait. Il y joignit les modernes les plus estimés qu'il put trouver, et s'acquit toute la théorie qu'on pouvait avoir alors du jardinage et de l'agriculture. Il fit un voyage en Italie avec son élève. Il étudia dans ce magnifique jardin de l'Europe avec plus de succès qu'il n'avait fait dans ses livres. Les réflexions naquirent des objets. Tout l'intéressait en ce genre; il trouvait partout matière à instruction ; il en est de la science qu'il étudiait comme de toutes les autres qui ont la nature pour objet. Il faut pratiquer; le guide le plus sûr, c'est l'expérience, et l'application des principes en développe la vérité ou l'incertitude; à son retour à Paris, il se livra tout entier aux expériences. M. Tambonneau, qui avait reconnu son goût, loin de l'en détourner, lui donna tous les moyens de le satisfaire en lui abandonnant le jardin de sa maison. C'est là que notre jardinier feuilleta le livre de la nature. Il planta, il arracha; il suivit les gradations presque insensibles, l'activité des germes dans les plantes et dans les herbes. Il planta en un même lieu un grand nombre d'arbres de la même espèce; ensuite il les arracha tous, l'un après l'autre, pour distinguer

le progrès des racines et celui de leur production. Cette expérience lui apprit qu'un arbre transplanté ne prend de nourriture que par les racines qu'il a poussées depuis la transplantation ; que ce n'est point par les petites racines qu'on lui laisse, et qu'on appelle le *chevelu*. Cela lui fit conclure que le soin de les conserver est superflu, et qu'il vaut mieux les couper. L'expérience lui apprit encore la méthode infaillible de bien tailler les arbres, ce qu'il fallait faire pour contraindre un arbre à donner du fruit. Elle le rendit enfin le premier jardinier de l'Europe. Ces connaissances lui acquirent l'estime de quantité de seigneurs français et étrangers, et surtout de plusieurs Anglais qui étaient avec lui en commerce réglé de lettres (1). Le grand prince de Condé prenait beaucoup de plaisir à s'entretenir avec lui, et l'engageait à le venir voir à Chantilly ; Charles II, roi d'Angleterre, lui offrit une pension qu'il refusa ; enfin Louis XIV, qui ne négligeait aucun des talens parvenus à leur perfection, connut ceux de la Quintinie, c'est dire qu'il les récompensa. Il créa même en sa faveur une charge de directeur général des jardins fruitiers et potagers de toutes ses maisons royales. Le potager de Versailles fut augmenté ; le roi ne dédaigna pas d'y considérer les arbres et les légumes qui semblaient avoir acquis un nouvel être, une nouvelle dignité ; et par les regards du maître et par les soins de notre philosophe on fit le potager de Versailles tel qu'on le voit aujourd'hui. Nous parlerons de l'ouvrage de la Quintinie. Il épousa Marguerite Joubert : de trois fils qu'il en eut, l'aîné et le plus jeune moururent avant lui, et le second n'a vécu qu'autant de temps qu'il en a fallu pour publier l'ouvrage de son père. Il parut en 1690, sous ce titre :

Instructions pour les Jardins fruitiers et potagers, *avec un Traité des Orangers*, *suivi de quelques Réflexions sur l'Agriculture*, par feu M. de la Quintinie, in-4°, deux tomes ; à Paris, chez Claude Barbin, au Palais, 1690.

(1) On a imprimé en Angleterre le Recueil de ses Lettres.

Le frontispice de l'ouvrage est orné du portrait de l'auteur, gravé par *Vermeulen*, avec ces vers latins de Santeuil, au bas du portrait. Ils caractérisent notre illustre jardinier.

Hanc decorate, Deæ quotquot regnatis in hortis,
Floribus è vestris supràque infràque tabellam.
Hic dedit arboribus florere, et edulibus herbis,
Et se mirata est tanto Pomona colono.

La partie de la Quintinie était les fruits et les légumes; on ne pouvait pas l'exprimer plus heureusement, ni avec plus de précision, et le double sens qu'emporte le *florere* est délicatement employé; il est beau, il est vrai.

On trouve ensuite un poème latin, du même Santeuil, intitulé : *Pomona*. Le poète engage toutes les nymphes du jardinage à couronner la Quintinie. Vos rameaux, dit-il, lui appartiennent; c'est lui qui les a fait naître :

Fas olli fuerit, quos sevit, carpere ramos.

Après une peinture vive de l'état de stérilité où se trouvaient les jardins potagers de Versailles, abandonnés par Pomone, il fait paraître la Quintinie qui arrête la déesse et l'oblige de retourner à Versailles.

. . . . Quintiniades properantem sistit, et arti
Confisus meritos Pomonæ spondet honores.

Il entre avec elle dans les jardins.

. . . . Simul explicat artem,
Divinam plantandi artem, ceu numine plenus
Re super hortensi memorabat multa, latentes
Primævâ rerum repetens ab origine causas.
Addebat dicenti animos præsentia regis.

Santeuil rappelle ensuite les préceptes qu'a établis la Quintinie dans son ouvrage. On peut dire que ce poème en

est une analyse. Il passe à l'honneur que Louis XIV fit à la Quintinie de le nommer directeur de ses jardins.

. . . . Illum præficit hortis,
Illum adeò insignem, cui se natura videndam
Omninò exhibuit, nondùm intellecta colonis.

Il ajoute cet éloge par lequel nous finirons :

Quin etiam sentit tellus inarata colonum,
Et regale solum hoc uno cultore superbit.
Hinc dubium est an præclaræ plus debeat arti
Quàm natura sibi :

Je serais trop long si je faisais à l'égard de l'Idyle de M. Perault, jointe à ce poème latin, ce que je viens de faire à l'égard du poème de Santeuil. Les talens de la Quintinie y sont consacrés, sinon avec autant d'art, au moins avec délicatesse. Passons à l'analyse du livre.

Tout l'ouvrage est divisé en six livres. Le premier est un abrégé de ce que doit savoir un honnête homme qui veut avoir un jardin pour y prendre quelque plaisir et pour en tirer du profit. Il réduit ces connaissances générales à treize maximes, qui sont expliquées plus au long dans les cinq autres livres suivans. A la fin du premier livre, est une explication des termes du jardinage suivant l'ordre *abécédaire*.

Il s'agit, dans le second livre, des qualités que doit avoir une terre pour être propre au jardin, de la situation, de l'exposition, de la distribution du jardin, pour joindre l'agrément à l'utilité, le profit au plaisir.

Après avoir expliqué en physicien éclairé par l'expérience les qualités d'une bonne terre, il passe à la situation et à l'exposition. Celle du nord est la moins bonne de toutes. Les meilleures sont celles du levant et du midi. Celles du midi pour les terres froides, celles du levant pour les terres légères et chaudes.

Il explique les moyens dont il faut se servir pour tirer du revenu d'un jardin. En parlant des espaliers, il réfute l'er-

reur commune de ceux qui croient le fumier utile aux arbres. Son expérience l'a convaincu du contraire.

Il parle, dans le troisième livre, des bonnes espèces de fruits, de la place convenable à chaque arbre, du choix des arbres, des marques de leur bonté qu'on connaît au luisant de l'écorce et à la vivacité du jet. L'auteur règle aussi la distance des arbres, distingue ceux qu'on doit mettre en espalier d'avec ceux qui réussissent mieux en buisson.

Le quatrième livre est employé à traiter de la taille des arbres : c'est le chef-d'œuvre du jardinage. Il donne d'excellentes instructions pour la disposition et la distinction des branches bonnes et mauvaises. Les bonnes, dit-il, naissent de l'extrémité de celles qui étaient restées sur l'arbre à l'entrée du printemps. Toute autre branche est mauvaise.

Il parle de la qualité des *yeux* qui doivent être gros, bien nourris, et voisins les uns des autres.

Il donne des leçons sur la taille de la vigne, arbuste très facile à tailler, et qui ne saurait se passer de la taille.

Il apprend enfin dans ce livre la manière d'éplucher les fruits, celle de les cueillir quand ils sont mûrs, et celle de les conserver. Il traite des maladies des arbres et des remèdes, de toutes sortes de greffes, de la manière de les faire, et des temps convenables.

Le dernier livre regarde les potagers, les graines, la terre propre à chaque légume, la quantité et la qualité qu'on en peut tirer chaque mois.

Il préfère, pour le choix de la terre, ce qu'il appelle un sable noir. Il a le juste tempérament du sec et de l'humide, accompagné d'un sel inépuisable. Il est facile à labourer et très pénétrable aux eaux pluviales.

Il a joint à ces six livres un *Traité des Orangers*, celui de tous les arbres dont la culture est, suivant l'auteur, la plus facile, qui reprend le plus aisément, qui vit le plus longtemps, qui soit sujet à moins de maladies, et qui ait moins d'ennemis.

A la fin du second volume, sont de très savantes réflexions

où l'auteur rend les raisons physiques, mais à la portée de tous les esprits, des instructions contenues dans l'ouvrage entier. Il y découvre les plus beaux secrets de la nature sur le suc nourricier, la sève des plantes, ses différences, son passage, ses effets. La sève, dit-il, est aux plantes ce que le chyle et le sang sont aux animaux. Cette sève n'est que de l'eau dans son origine; mais quand elle est filtrée dans une plante où elle s'introduit par les racines, elle devient solide de liquide qu'elle était, et suivant la disposition des pores par où elle passe, elle se change en écorce, en bois, en moëlle, en feuilles, en fruits.

Par l'analyse de ce grand ouvrage, fruit du raisonnement, de beaucoup de réflexions et d'une longue expérience, on peut voir si c'est sans raisons que la Quintinie a obtenu les suffrages de son siècle et ceux de la postérité. Non-seulement les deux poètes que nous avons nommés, Santeuil et Perault, ont loué la Quintinie et son livre; mais tous les naturalistes et les savans, qui ont eu occasion d'en parler, ne l'ont fait qu'avec éloge. Boileau, dans l'Épître à son Jardinier, a fait connaître en un seul mot tout le mérite de notre Poitevin, en appelant le jardinage (1) : *L'Art de la Quintinie*, comme si le jardinage était un art qu'il eût créé. J'ai été surpris de voir que le P. Rapin n'ait rien dit de ce grand homme dans son poème *de Hortis*. La reconnaissance lui en imposait l'obligation; mais l'amour-propre l'emporte souvent sur la reconnaissance.

(*Voyez* PÉRAULT, *Hommes Illust.*, tom. II; — MORÉRY, qui en a fait un bon extrait; — *le Livre de la Quintinie*; — *le Journal des Savans*, où l'on en trouve un très bon extrait, lundi, 15 mai 1690; — les deux Pièces de SANTEUIL et de PÉRAULT.)

(1) Laborieux valet du plus commode maître....
Antoine, gouverneur de mon jardin d'Auteuil,
Qui dirige chez moi l'if et le chevrefeuil,
Et sur mes espaliers, industrieux génie,
Sait si bien exercer l'art de la Quintinie.

QUIRIT (François) (1530) (1) (*Quiritius*), était de Loudun, contemporain du célèbre Salmon Macrin. Je ne le connais que par une pièce de vers insérée dans les œuvres de Macrin, imprimée en 1528 chez Simon de Colines, à la fin du Recueil et dans celui qui fut imprimé en 1531.

R.

RADÉGONDE (sainte) (590), patrone de Poitiers, reine de France, fondatrice de l'abbaye royale de Sainte-Croix, sous la règle de saint Césaire (2), peut être regardée comme un des premiers flambeaux qui ont éclairé la France, et en particulier Poitiers, où elle a vécu très longtemps. Dieu, qui l'avait destinée pour servir d'exemple à l'Europe, l'avait comblée de tous les dons les plus précieux. On peut dire qu'elle joignait à une beauté capable de toucher le plus grand prince qui vécût de son temps, les talens de l'esprit à un degré assez élevé pour tenir sa place avec ceux qui se sont le plus distingués de ce côté-là, quand on ne la regarderait qu'avec les yeux de la chair et du monde. Elle était petite-fille de Bazin, roi de Thuringe, chez qui Childéric fut obligé de chercher un asile, et fille de Berthaire, nièce de Baderic et d'Hermanfroy, ses oncles paternels. Après la victoire de Clothaire et de Sigebert, et la ruine de sa patrie

(1) Cette famille a longtemps subsisté à Loudun. Une *Jeanne Quirit* y vivait en 1615 : j'ignore s'il y a encore des personnes de ce nom.

(2) Que cette reine introduisit dans son monastère de Sainte-Croix, vers l'an 559 au plus tard.

Voyez la *page* 257 *et suivantes* des *Singularités historiques et littéraires*, tome I, sur trois points de l'histoire de Radégonde : 1° sur son voyage d'Arles, qu'on détruit ; 2° sur l'établissement de la règle de saint Césaire ; 3° que sainte Agnès n'a pas été la première supérieure du monastère de Sainte-Radégonde, mais bien Richilde, morte en 559. Dom Rivet avance que Radégonde reçut cette règle en 556, ce qui confirme la remarque de dom Lyron, auteur des *Singularités Historiques*.

où périt le malheureux Berthaire, ce qui arriva vers l'an 527, Radégonde, âgée d'environ huit ans, tomba entre les mains du vainqueur. La politique et le mérite naissant de la princesse déterminèrent Clothaire à l'épouser. Il la fit élever avec tout le soin possible; Dieu parla à son cœur: elle devint chrétienne et l'exemple de la cour; sa douceur et son esprit cultivé l'en rendirent bientôt l'admiration. Je n'entrerai point dans le détail de la vie de cette princesse du côté de la piété; on le trouvera dans Baillet et dans les auteurs qui ont travaillé à nous la faire voir comme un modèle de pureté et de sainteté.

La protection dont elle honora Fortunat, Grégoire de Tours, et quelques autres personnes aussi illustres par les sciences que par la piété, font l'éloge de son mérite littéraire. Fortunat nous en donne une preuve bien certaine, quand il dit d'elle, *lib. 8, cap. I,* de ses Poésies:

Cujus sunt epulæ, quidquid pia regula pangit,
Quidquid Gregorius, Basiliusque docent.
Aut Athanasius, quidquid lenis Hilarius edunt,
Quos causæ socios lux tenet una duos.
Quod tonat Ambrosius, Hieronimus atque coruscat;
Sive Augustinus fonte fluente rigat,
Sedulius dulcis, quod Orosius edit acutus.
Regula Cæsarii linea nata sibi est.
His alitur jejuna cibis, palpata nec unquam
Fit caro, fit nisi jam spiritus ante satur.

L'amour de Dieu lui avait fait quitter le monde et tout ce qu'il a de plus séduisant; mais sa piété active et raisonnée le cherchait quand elle pouvait lui être utile. Elle écrivit donc en différentes occasions au roi son mari, à ses ministres, aux évêques et à tous ceux qui pouvaient faire réussir les conseils de paix qu'elle donnait. Les poésies de Fortunat prouvent qu'elle aimait les muses, qu'elle savait joindre leurs innocentes douceurs avec la sévérité de la piété la plus vive: on peut même penser qu'elle faisait elle-même des vers. Le commerce qu'elle avait avec le saint prêtre Fortu-

nat, le premier poète de son siècle, était trop intime pour en douter. Il lui écrivait en vers, et Radégonde lui répondait de même : ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle entendait et écrivait fort bien la langue romaine. Nous avons de cette pieuse princesse son testament écrit en latin, recueilli par dom Etiennot, et conservé dans ses manuscrits à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, et publié par Mounin, éditeur des Annales de Bouchet, avec quantité de fautes. On le trouve aussi dans Grégoire de Tours, page 472, liv. IX. Elle écrivit à l'empereur Justin, le jeune, et à l'impératrice Sophie : enfin il est certain que nous aurions des monumens très précieux de notre histoire, si l'on pouvait rassembler les écrits de Radégonde. Je ne prétends point ôter à Fortunat les poèmes sur la ruine des états de Thuringe, la lettre adressée à l'empereur Justin et à l'impératrice Sophie, ni un petit poème sur la mort d'Amalfroid, neveu de Radégonde; mais comme ils sont sous le nom de la princesse qui paraît tenir la plume, que ces poésies sont pleines de vivacité et de sentimens extrêmement tendres, je crois qu'on peut dire que Radégonde a fort bien pu y travailler avec Fortunat. Je ne sais si je me trompe, mais je crois y trouver plus de noblesse et plus de douceur que dans les autres ouvrages de Fortunat. On y voit ce langage du cœur qui est particulier aux dames, ces expressions qui leur sont naturelles, le sentiment peint la nature caractérisée par les traits les plus délicats.

Radégonde mourut à Poitiers le 13 août 590.

RAFFAR (VINCENT) (1606), fut créé lecteur et professeur royal en philosophie par Henri III, pendant les troubles de la Ligue. Il fut confirmé dans sa chaire l'an 1594 par Henri IV : cela se vérifie par les lettres de confirmation que Raffar obtint cette même année. Il fut reçu et installé lecteur du roi par Regnauld de Beaune, archevêque de Bourges, grand aumônier de France, entre les mains duquel il prêta serment le 31 mars 1596, et fut couché sur l'état des lecteurs et professeurs ordinaires du roi, ce qu'on peut voir

par un extrait de l'état général des finances expédié au conseil pour l'année 1603. La date de cet extrait est du 7 février 1605. Raffar y est le huitième en ordre de treize lecteurs. Le jeune poète Banchereau lui adresse une épigramme dans la première partie de ses poésies latines, pag. 35, où il le compare à ce que l'antiquité a eu de plus illustre. Il lui donne dans le titre la qualité de *Professeur royal.* C'était un homme extrêmement laborieux, attaché à ses livres, et qui s'était fait un grand fond dans la lecture des meilleurs auteurs grecs et latins. On a de Raffar un discours : *De comparatione Philosophiæ platonicæ cum Peripatheticâ.* Il mourut à Paris au mois de juillet 1606. (1)

RAPAILLON (N.) (1713), natif de Thouars, où son père était fermier des postes, vint s'établir à Poitiers. Il y fut pourvu d'un office de conseiller au présidial, et d'un canonicat dans l'église de Saint-Hilaire-le-Grand. Outre les fonctions de sa charge dont il s'acquittait avec distinction, il s'appliqua à connaître les antiquités de l'église de Saint-Hilaire, l'une des plus célèbres de la France. Il travailla pendant trente ans à l'histoire des abbés de ce Chapitre sur les chartes et les anciens documens qu'il était à portée de feuilleter. La matière était intéressante, non-seulement pour l'histoire de l'Aquitaine et celle du Poitou, mais même pour l'histoire générale de France, la dignité d'abbé de Saint-Hilaire ayant été remplie dans tous les temps par des ducs d'Aquitaine, comtes héréditaires du Poitou, par des princes du sang de France, ou par nos rois mêmes qui en sont les abbés nés depuis un temps immémorial. M. Rapaillon avait, dit-on, laissé dix ou douze volumes manuscrits sur cette matière ; ayant même été attaqué d'une paralysie sur la fin de ses jours, il dictait à un de ses neveux, nommé Frogier, auquel il résigna son canonicat. On ignore ce que sont devenus ses manuscrits, et en quelles mains ils sont tombés après sa mort.

(1) Au collége de la Merci, dont il était principal.

Ce laborieux magistrat mourut à Poitiers le 9 octobre 1713.

RAPIN (NICOLAS) (1608), naquit à Fontenay-le-Comte vers l'an 1540. Il fut reçu avocat au Parlement, et quelque temps après pourvu de la charge de vice-sénéchal (1) de Fontenay. Son mérite lui fit d'illustres amis; mais la fermeté avec laquelle il s'acquitta de ses devoirs, lui fit aussi de grands ennemis.

M. de Harlay devenu son protecteur, se chargea du soin de faire valoir son mérite; il le fit venir à Paris, et lui fit obtenir la charge de lieutenant de robe-courte. Quelque temps après, Henri III l'honora de celle de grand-prévôt de la connétablie. Le zèle et l'intrépidité avec laquelle il s'acquitta de cette charge lui suscitèrent de nouveaux ennemis.

Plus usé de travaux que de vieillesse, il demanda enfin sa retraite et l'obtint après la paix de Vervins (en 1598). Il se retira à Fontenay, où il s'occupa à bâtir sa jolie maison de *Terre-Neuve* (2). Ses amis, l'étude et la poésie remplissaient agréablement son temps. Tout ce qu'il y avait de noblesse considérable l'allait voir à sa campagne, les plus grands seigneurs ne passaient point sans le visiter. M. de Sully, marquis de Rosny lui fit cet honneur; on trouve dans ses poésies françaises (p. 243), les vers qui lui furent récités par trois jeunes enfans, dont l'un représentait Homère, l'autre Virgile, et le dernier Ronsard. Du fond de sa charmante retraite, il écrivait assez souvent en vers à ses illustres amis, MM. *Gillot, de Harlay, Petau*, etc.; mais il ne put résister à l'envie de les revoir encore à Paris, quoique son tempérament déjà usé, et que la saison, qui était celle d'un hiver fort rude, fussent des raisons qui eussent dû l'empêcher d'entreprendre un voyage de plus de cent lieues, il ne

(1) M. l'abbé Goujet se contente de dire, qu'il fut pourvu d'une charge de judicature; pourquoi ne la pas désigner. Il adopte plus bas l'opinion de ceux qui l'ont fait prévôt des maréchaux, c'est une erreur. Voyez la *Bibliothèque française*, page 119, et page 120, tom. XIV.

(2) Aux portes de Fontenay.

le différa même pas ; mais un froid extrême le rendit malade dès Poitiers, il ne put aller plus loin et y mourut dans une auberge.

Il fit imprimer en 1572, *le vingt-huitième Chant du Rolland-le-Furieux de l'Arioste, montrant quelle assurance on doit avoir aux Femmes*, in-12, Paris, en stance de huit vers, dédié aux demoiselles.

En 1583, parurent *les Plaisirs du Gentilhomme champêtre*, in-12, Paris, dans un recueil de diverses poésies, qui a pour titre : *Les Plaisirs de la Vie rustique*.

En 1582, on publia plusieurs pièces de vers sur *la Puce* de Mlle des Roches dans un recueil in-4°, parmi lesquelles on méla ce que Rapin avait fait sur ce sujet. Il a fait aussi la *Contre-Puce*, petite pièce de 26 stances.

Ode saphique rimée sur la Mort du sieur de Billy, abbé de Saint-Michel-en-l'Herm, imprimée à Paris, avec l'éloge de l'Abbé de Saint-Michel, par Pierre l'Huillier, en 1582.

Il a eu beaucoup de part à la célèbre satire connue sous le nom de *Menippée*. Passerat et lui en ont fait les vers dont le tour heureux et facile a encore l'estime de notre siècle, malgré les défauts de celui où ils furent faits.

Rapin est l'auteur de la harangue du recteur Rose, de celle de l'archevêque de Lyon (d'Epinac), et de celle d'Engoulevent. Ces morceaux où règne la plus délicate raillerie, et le sel attique le plus pur, suffiraient à immortaliser le nom de leur auteur.

Il avait publié en 1603, un recueil de pièces choisies qu'il dédia à M. Achille de Harlay.

En 1610, parut le recueil le plus complet de ses ouvrages, dédié par Scévole de Sainte-Marthe, ou Jacques Gillot, au même Achille de Harlay, etc., à Jacques-Auguste de Thou, l'historien, sous ce titre :

Les Œuvres latines et françaises de Nicolas Rapin, Poitevin, grand prévôt de la Connétablie de France ; — *Tombeau de l'auteur et plusieurs Eloges*, à Paris, chez Olivier de Varennes, 1610, in-4°, 1 vol.

Ce recueil comprend :

1° *Les Poésies latines de Rapin*, c'est-à-dire, deux livres d'épigrammes, ses élégies qui n'ont rien d'élégiaque, que *le mode* hexamètre et pentamètre, et ses poésies diverses.

2° *Les Poésies françaises* qui sont des traductions ou imitations d'Horace, avec une épître ou discours du chancelier de l'Hôpital qui est imparfait.

La traduction de l'*Art d'Aimer*, d'Ovide.

Les œuvres de son invention, qui consistent en odes, stances et sonnets sur différens sujets.

Les sept Psaumes de la Pénitence de David, qui avaient paru en 1588, in-8°, avec l'épître dédicatoire adressée au roi par l'auteur.

Les vers mesurés, rimés et non rimés, dédiés à Louis XIII, par Rodolphe Callier, son neveu, en deux livres.

On trouve, joints à ces poésies, les ouvrages en prose qui suivent :

1° *Traduction de l'Epître liminaire de l'Histoire de M. le président de Thou, au très chrétien roi de France et de Navarre, Henri IV.*

2° *Harangue de Cicéron prononcée au sénat en présence de Jules César. . . . . pour le remercier du rétablissement de Marcus Marcellus.*

Il me semble qu'après l'examen des ouvrages de Rapin, on ne saurait sans injustice lui refuser un génie heureux, quelque chose d'original, et bien des talens qui doivent le faire regarder comme un des auteurs du seizième siècle les plus estimables, et qui ont le plus contribué à former le goût et notre langue.

RAPIN Nicolas, fils du précédent, succéda à la charge de grand prévôt de la connétablie de son père, après sa retraite en Poitou ; il succéda aussi à son génie poétique, et faisait assez bien des vers.

RAT (Pierre), sieur de la Poitevinière (1550), avocat et maire de Poitiers, naquit, en cette ville, en 1497 ou 1498, puisqu'il dit, à la fin de son Commentaire sur la Coutume

du Poitou, qu'il n'avait pas cinquante ans accomplis en 1548. Il était d'une famille riche et distinguée. En 1518, on trouve un *Bertrand Rat*, maire de Poitiers; et en 1577, *Pierre Rat*, son neveu, dont nous parlerons, occupait la charge de président au présidial, qu'il emporta sur Jean de la Haye, lieutenant-général, et celle de maire (1). Il brilla très longtemps dans la profession d'avocat. Les suffrages de ses concitoyens lui déférèrent la mairie de Poitiers en 1539. Il eut l'honneur de recevoir, en cette qualité, l'empereur Charles V, qui y fit son entrée le 9 décembre, accompagné du prince dauphin et du duc d'Orléans. Pierre Rat lui présenta le dais à la porte de la ville, appelée la porte de la Tranchée, et le porta avec trois échevins, *Berthelot*, *Acton* et *de Crouzille*. Dans cette auguste cérémonie, ces quatre officiers étaient vêtus d'une robe de satin noir doublée de velours. L'empereur et les princes furent conduits jusqu'à l'église Saint-Pierre.

Le maire, suivi de quelques échevins et des bourgeois les plus considérables, porta les clefs de la ville au connétable (Anne de Montmorency), qui les reçut vers les sept heures du soir. On lui fit voir, le lendemain 10 décembre, les présens destinés pour l'empereur, et le même jour ils furent offerts par le maire, qui les accompagna d'un discours que l'empereur honora de son approbation. Il ordonna même à un de ses gentilshommes de le prendre, dit un manuscrit que je copie (2).

François Ier avait trop de goût pour s'en rapporter à un mérite vulgaire dans une occasion où il s'agissait de faire les honneurs d'une des plus considérables villes de son royaume. Et j'ose dire que le nombre des savans était déjà fort grand à Poitiers. Nous en avons donné des preuves dans l'extrait de la relation qui en fut faite alors. J'ai dit que Pierre Rat s'occupa longtemps des affaires du barreau; il n'abandonna la plaidoirie que pour se livrer plus sérieusement à l'étude de

(1) Jean Rat, son petit-neveu, fut reçu conseiller au parlement en 1600.

(2) Il m'a été communiqué par M. l'abbé Poisnin, chanoine de Saint-Pierre-le Puellier, à qui je dois quelques autres mémoires.

sa Coutume. Il rassembla ses Mémoires, et fit imprimer, au mois d'août 1548, son savant Commentaire. Il le dédia à François Olivier, garde des sceaux et chancelier de France. Personne, avant Rat, n'avait encore travaillé sur la Coutume du Poitou depuis la première réformation de 1514 (1), qui suivit la rédaction qui s'en était faite en 1509. Cette Coutume qui a de grandes difficultés, en avait encore davantage. Il fallait, si j'ose m'exprimer ainsi, *casser la glace*. Rat le fit avec succès. Il approfondit les principes de la loi municipale, il en pénètre l'esprit, il en expose le sens. On a toujours considéré le Commentaire de Pierre Rat dans sa patrie, et au parlement, comme une source où l'on pouvait puiser de grandes lumières sur l'intelligence du texte de la Coutume du Poitou. On y trouve beaucoup de connaissance du droit romain et du droit *coutumier*. Il est vrai qu'il traite quelquefois des questions qui paraissent aujourd'hui plus curieuses qu'utiles; qu'on est tenté de le soupçonner de la démangeaison familière aux écrivains de son temps d'étaler une érudition déplacée; mais ces digressions, qui s'éloignent du texte, avaient alors de fréquentes applications. Il est rare qu'on perde son temps à le suivre. On peut encore lui reprocher cette méthode fastidieuse de remplir ses pages de citations : mais c'est un défaut qu'avaient introduit les jurisconsultes ultramontains, et dont on ne s'est défait que longtemps après notre auteur. Du Moulin, cet homme né pour débrouiller notre jurisprudence; pour raisonner avec une force digne des siècles les plus éclairés, du Moulin avait eu la faiblesse de se ranger du parti des citations. Il a fallu un grand effort pour subjuguer un usage fondé sur la vanité ridicule de faire ostentation d'un savoir universel. D'ailleurs, on peut ajouter que Rat est plus retenu qu'un grand nombre de ses contemporains. On trouve dans un volume médiocre quantité de décisions très nettement exprimées, et sur des objets familiers dans l'usage. A la précision, il a joint un style facile, clair;

(1) La dernière est de 1559.

et, sans adopter la barbarie des jurisconsultes d'Italie dans l'élocution, il s'est éloigné de cette pureté mal entendue qui demande un dictionnaire particulier pour l'ouvrage (1). Bien loin de gauchir les difficultés, c'est dans les endroits de son texte les plus obscurs qu'il s'explique le plus nettement. On en trouve plusieurs preuves dans la matière des *Fiefs du Chemerage* et du *Quart-Hommage;* matière très féconde en obscurités. Ce qu'il dit sur l'article 216 aurait pu servir à fixer la jurisprudence, si l'on ne s'était point écarté des justes principes qui l'ont guidé par des explications plus subtiles que solides. Enfin, on ne saurait trop lire l'ouvrage de cet ancien jurisconsulte. A quelques changemens près dans la jurisprudence, il sera toujours le guide de ceux qui veulent pénétrer l'esprit de la Coutume du Poitou. Nos plus célèbres jurisconsultes l'ont cité, et le citent encore avec éloge dans tous leurs ouvrages et dans leurs plaidoyers. Jean Girinet, avocat au parlement, dans des vers qu'il adresse à Anne de Chappes (2), met Rat au nombre des jurisconsultes à qui la France doit l'intelligence de ses Coutumes. . . . .

Quid non, virtutis quos tenet ardor, agant?
Sic Picto Ratum, sua sic Aurelia Pirrhum
Insignem, tua te sic habet ora, Baro.

On trouve ces vers au-devant des Commentaires de Papon sur la Coutume du Bourbonnais. Ceux de Rat ont paru sous ce titre : *Petri Rat Pictaviensis Decurionis in patrias Pictonum leges, quas vulgus Consuetudines dicit, Glossemata. Pictavii ex officinâ Marnefiorum fratrum, sub Pellicano*, 1548, in-folio, 226 feuillets. L'édition en est très belle pour le papier et pour les caractères.

La Coutume du Poitou ayant été réformée en 1559, un

(1) Chopin s'est mis dans ce cas. Le Recueil des Arrêts de *du Luc* est encore dans ce genre, etc.

(2) Avocat très célèbre. Il était protestant, et fut tué à la journée de la Saint-Barthélemy, en 1572.

auteur anonyme, pénétré de l'excellence du Commentaire de Pierre Rat, le retoucha pour le faire cadrer à la nouvelle Coutume, et le publia, avec ses augmentations et ses corrections, en 1609; elles sont de peu de conséquence, et moindre que le titre ne les annonce; mais une chose en quoi cette édition est préférable, c'est qu'on y trouve le procès-verbal de la rédaction de la Coutume en entier, avec une table des sommaires de chaque titre. La table générale est très peu de chose; cette nouvelle édition parut sous ce titre : *Petri Rat Pictaviensis Decurionis in Pictonum leges, quas vulgus Consuetudines dicit, Glossemata, ad novam Consuetudinem nunc recens relata, et fideliter restituta, adjectis novæ Reformationis actis, nec non ad textûs marginem aliquot emendationibus per quam necessariis.* Poitiers, 1609, in-4°, p. 630, sans le procès-verbal et les tables; les notes marginales regardent le texte, et le rétablissent.

L'ouvrage fut dédié par Meunier, l'imprimeur, à *Jean Rat*, conseiller au parlement, petit-neveu de Pierre, auteur du Commentaire. Cette édition est en très beaux caractères.

RAT (Pierre) (1577), neveu du précédent, naquit à Poitiers vers l'an 1530. Il prit le parti du barreau et occupait, en 1562, l'office d'assesseur du conservateur des priviléges de l'Université; c'était notre Pierre Rat qui, je crois, était en 1577 (1) président au siége présidial, et maire de Poitiers. Nous avons de lui un discours latin, intitulé : *Petri Rati Junioris Jureconsulti, Regii Consiliarii, Conservatorisque Privilegiorum Assessoris ad Pictones admonitio ad illustrissimam Catharinam Claudiam Claramontanam*, avec cette épigraphe jointe au titre : *Parce victis, frange superbos.* Poitiers, chez François Boysateau, 1562, in-4°, p. 44, sans l'épître dédicatoire, qui en a quatre.

Cette épître dédicatoire nous apprend que Rat composa son discours pendant la fureur des troubles de Poitiers de 1562, et que lui et sa famille avaient toujours été protégés

(1) Au lieu de François Aubert, sieur d'Avanton.

par la maison de Clermont et par l'héroïne à laquelle il dédie son livre.

Le style de ce discours est vif, l'expression pure, les sentimens justes : on y voit régner une noble hardiesse, un zèle bien réglé qui répandent, dans tout ce que dit l'orateur, beaucoup de dignité.

RAYNALD ou RAYNAUD (1100), dix-huitième abbé de Saint-Cyprien, suivant les auteurs du *Gallia Christiana*, s'acquit une grande réputation dans son temps. Il fut disciple de saint Robert, fondateur de la Chaise-Dieu.

RAYNAUD (1030 ou environ), prêtre, chanoine de Poitiers, illustra le onzième siècle, auquel il vivait, par sa science et beaucoup de piété.

RÉGNIER (ELIE) (1527), brilla dans l'Université de Poitiers sur la fin du quinzième siècle ; c'était, dit Trithême qui en parle, un jurisconsulte célèbre, et un homme aussi profond dans l'intelligence de l'Écriture sainte que dans les sciences profanes. Il avait l'esprit vif, et parlait avec éloquence et facilité. Il professa longtemps et avec distinction le droit dans l'Université de Poitiers. On a de lui quelques ouvrages excellens. Je n'ai vu, ajoute Trithême, que ceux qui suivent :

Casus sex Decretalium, *Liber* unus.
Casus Clementinorum, *Liber* unus.

RENAUDOT (THEOPHRASTE) (1653), naquit à Loudun en 1584. Dans le procès que la Faculté de Médecine de Paris eut contre lui, Chenuot, avocat de la Faculté, ou Guy-Patin, qui plaida, dit-il, lui-même, avança que Renaudot avait été compagnon chirurgien à Paris en 1606, qu'il alla la même année à Montpellier, où il se fit recevoir docteur en moins de trois mois ; qu'étant retourné à Loudun faute d'occupation, il avait été obligé de se faire maître d'école ; qu'en 1612, il était revenu à Paris où il avait pris des pensionnaires pour y subsister.

Après la chûte d'une *Banque* ou Mont-de-Piété qu'il avait fondée, il se livra entièrement à ses gazettes dont il avait obtenu le privilége en 1631 par le crédit du cardinal Richelieu, et à la composition de quelques autres ouvrages dont l'histoire du temps faisait l'objet ordinaire. Nous indiquerons ceux qui sont venus à notre connaissance. Il mourut à Paris dans une fortune honnête, en 1653. Il paraît, par les ouvrages qu'il a publiés, qu'il n'abandonna jamais sa patrie de vue, et qu'il y a fait des voyages assez longs depuis 1612.

Il y était en 1623; il avait composé *un Traité touchant le soin des Pauvres*, imprimé vers ce temps-là.

Le 5 avril de cette même année 1623, il prononça l'oraison funèbre de Scévole de Sainte-Marthe au palais de Loudun.

Après la mort du malheureux Grandier, brûlé vif le 18 août 1634, Renaudot fut assez hardi pour faire son éloge; il parut à Paris en feuilles volantes.

En 1646, il publia *l'Abrégé de la vie et la mort de M. le prince de Condé.*

En 1647, il fit imprimer un autre livre dans le même goût, intitulé: *La Vie et la Mort du maréchal de Gassion*, aussi à Paris, in-4°.

En 1648, Renaudot donna encore la *Vie de Michel Mazarin, cardinal de Sainte-Cécile*, mort la même année. Ces ouvrages ne sont que très peu de choses, comparés au Recueil périodique de ses gazettes, commencé en 1631, et suivi jusqu'à sa mort : chaque année forme ordinairement un volume. On trouve dans les premières années des relations particulières, et tout le corps contient d'excellens Mémoires pour l'histoire générale de l'Europe, et en particulier pour celle de France. Renaudot avait l'art de se renfermer dans les justes bornes de son sujet, point d'écarts fatigans, jamais de réflexions triviales ou déplacées par leur inutilité ou leur malignité. Il narre avec ordre, avec intelligence, et son style vif et agréable conserve encore toutes ses grâces. Il est à souhaiter qu'on ne s'éloigne point du modèle qu'il a

donné. On doit regarder ce Recueil comme les annales historiques de la nation, dont il méritera toujours l'estime.

Dans l'épître dédicatoire du vingtième tome du *Mercure françois*, Renaudot s'approprie cet ouvrage depuis 1636 jusqu'en 1646. Il avait été conduit jusqu'en 1636 par Jean Richet. Cet auteur, qui était libraire, s'était attaché à rassembler les pièces originales pour former sa collection. Ce dessein suivi la rendait précieuse. Renaudot voulut être auteur; il entreprit de donner des analyses, des extraits qui, chez les savans, n'ont jamais le mérite des pièces mêmes, quelque bien faits qu'ils puissent être. Le continuateur n'eut point le même succès que Richet. On se dégoûta même du *Mercure françois*. Cependant, ce qu'a fait Renaudot est aujourd'hui plus recherché des curieux, et le prix des derniers volumes est excessif comparé à celui des premiers. Mais il en faut convenir, la rareté est la raison de cette espèce de préférence, que de très mauvais livres ont sur de très bons.

RIBAUDEAU (ROBERT) (1559), qui est, je crois, celui que La Croix du Maine appelle Rivaudeau, épousa Françoise Tiraqueau, l'une des filles d'André I. Il fut un de ceux qui applaudirent aux ouvrages de son beau-père. Au-devant du Traité : *de Retractu*, on trouve ce distique de Ribaudeau :

At satius multò quam dicere pauca, tacere ;
Et multa ut dicam, dicere pauca, ferar.

Ils sont la suite de l'éloge que *fit Raoul ou Rodolphe Gatier*, qui avait épousé une sœur de Françoise Tiraqueau; le voici :

Si socer est, instar (ceu tradunt jura) parentis,
Non minus est generi rejicienda fides (1),
Sed quid opus laudes est hic numerare superbas?
Præstat opus, nec eas mens capit artificis.

Je ne connais Rodolphe Gatier (Gaterius) que par ces vers à l'égard de Robert Ribaudeau, s'il est le même que le Ro-

(1) *Quam filio.*

bert Rivaudeau de La Croix du Maine ; il était gentilhomme et valet de chambre du roi Henri II, en 1549, et il est l'auteur d'une traduction française des deux livres de la noblesse civile d'Osorio, ce Portugais qu'on a appelé le Cicéron de son siècle. L'ouvrage fut imprimé à Paris chez Jacques Kerver, en 1549, in-8°. Un autre Rivaudeau, nommé André, a fait une tragédie intitulée : *Aman*, *favori d'Assuerus*, représentée et imprimée à Poitiers, in-4°, 1567. Cet André, suivant les tablettes dramatiques, était cousin de Robert ; il a encore paru à Poitiers, en 1567, un livre intitulé : *La Doctrine d'Epictète*, traduite par un Rivaudeau.

RICHARD (DE POITIERS), vers 1162, religieux de l'ordre de Cluny, composa, de concert avec Hugues, secrétaire de Guillaume, abbé de Vézelai, la chronique qui commence à Auguste et finit à Louis-le-Jeune, élevé au trône en 1137. Outre cet ouvrage, il est encore l'auteur d'une autre chronique conduite depuis la création du monde jusque en 1161, avec ce titre : *Richardi Pictavensis Monachi Cluniacensis Chronicum ab orbe condito ad annum Christi*, 1161. A l'exception de quelques faits particuliers des derniers siècles, prochains des auteurs de ces sortes d'ouvrages, de quelque point généalogique, et des usages du temps où ils écrivaient, il y a très peu de fruits à faire dans la lecture de ces sortes de pièces qui n'intéressent que les savans attachés aux recherches de l'espèce de celles dont nous parlons. Mais il faut convenir que dans ce genre, on y fait des découvertes importantes qui rendent ces morceaux intéressans et précieux aux amateurs, ce sont des roses qu'il faut cueillir à travers de beaucoup d'épines ; mais enfin ce sont des roses qu'on ne méprise que faute de goût.

RICHELIEU (ARMAND-JEAN DU PLESSIS, DUC DE), 1642, cardinal, ministre d'Etat sous le règne de Louis XIII, naquit au château de Richelieu (1) en Poitou, le 5 septembre

(1) Sur les confins de la Touraine, à trois lieues de Chinon, à quatre de Loudun, et à seize de Poitiers.

1585. Destiné pour les armes, il apprit à monter à cheval, et tous les autres exercices de la profession qu'il devait embrasser. Mais né d'une famille peu accommodée des biens de la fortune, et Alphonse du Plessis, son frère, depuis cardinal, archevêque de Lyon, ayant renoncé à l'évêché de Luçon, pour entrer chez les Chartreux, Armand prit le parti de l'église, et obtint du roi une nomination en sa faveur à l'évêché de Luçon ; il n'avait pas encore 22 ans. Il obtint du pape Paul V, une dispense d'âge, et fut sacré évêque à Rome le 17 avril 1607.

De retour à Paris, il étudia en théologie, soutint ses thèses en Camail et en Rochet en qualité d'*évêque sacré.*

Richelieu quitta la cour, se retira d'abord à Blois auprès de la reine-mère, ensuite à Luçon, et depuis à Avignon. Ce fut dans cette retraite qu'il composa l'*Instruction du Chrétien*, et un autre ouvrage intitulé : *Les principaux points de la Foi catholique défendus contre l'écrit adressé au roy par les quatre ministres de Charenton.* Il s'ennuya bientôt de faire des livres de théologie. La reine s'étant sauvée de Blois à Angoulême, l'évêque de Luçon offrit ses services au connétable de Luynes, qui avait succédé à la faveur de *Concini*, ils furent acceptés, et il travailla à l'accommodement entre le roi, la reine-mère et le connétable. Il s'empara même tout-à-fait de l'esprit de Marie de Médecis ; sa faveur ne fit plus qu'augmenter. Il obtint le chapeau de cardinal le 5 septembre 1612. Et l'an 1624, le roi le fit son principal ministre. Je passerais les bornes que je me suis prescrites, si j'entrais dans le détail d'une vie dont tous les momens sont consacrés à la mémoire par tous nos historiens. Contentons-nous de jeter un coup-d'œil sur les ouvrages de ce célèbre ministre. Je passerai donc au détail de ses ouvrages.

Les principaux points de la Foi catholique défendus contre l'écrit adressé au roi par les quatre ministres de Charenton, parurent à Poitiers chez Antoine Mesnier, in-8°, 1617.

L'Instruction du Chrétien fut imprimée à Poitiers, chez Antoine Mesnier, 1621, in-8°.

Traité de la Perfection du Chrétien, Paris, Vitré, 1646, in-4° et in-8°, et 1662, in-8°; le même traduit en latin à Paris, en 1651.

Traité qui contient la Méthode la plus facile et la plus assurée pour convertir ceux qui se sont séparés de l'Eglise, Paris, 1651, in-folio, *ibid.*, 1657, in-4°.

Journal d'Armand-Jean du Plessis, cardinal de Richelieu, qu'il a fait durant le grand Orage de la Cour ès-années 1630 et 1631, tiré des Mémoires qu'il a écrits de sa main avec diverses autres pièces remarquables concernant les affaires arrivées de son temps. Imprimé plusieurs fois et en plusieurs formats depuis 1648, jusqu'en 1666. Cet ouvrage ne saurait passer que pour un ouvrage superficiel, et n'est qu'un mémoire peu digne du cardinal par sa forme, et peu honorable à sa mémoire par le fond des choses qu'on y trouve.

Testament politique d'Armand du Plessis, cardinal de Richelieu, etc., imprimé une infinité de fois depuis 1687, en 1 volume, qui parut in-12, jusqu'en 1737; et qui a paru à Amsterdam, en 2 volumes in-12, avec des notes de l'abbé de Saint-Pierre.

Tous les avis sont réunis sur l'excellence de l'ouvrage. Ils sont fort partagés sur l'auteur. Ceux qui l'attribuent au cardinal de Richelieu sont d'un mérite à balancer l'opinion de ceux qui le lui refusent, et les deux parties ont de bonnes raisons.

Histoire de la Mère et du Fils, c'est-à-dire de Marie de Médicis, femme du grand Henri, et mère de Louis XIII, etc., contenant l'Etat des Affaires politiques et ecclésiastiques arrivées en France depuis et compris l'an 1600, jusqu'à la fin de l'an 1669, par François Eudes de Mézeray, historiographe de France; Amsterdam, 1731, in-12, II tom.

Cet ouvrage donne encore matière à un nouveau schisme dans la république des lettres. Les uns prétendent que c'est un ouvrage que Mézeray fit dans sa jeunesse par les ordres du cardinal de Richelieu, les autres soutiennent que le cardinal en est l'auteur. S'il était certain que ce dernier n'avait

pu avoir recours qu'à Mézeray, et qu'on put dire que si l'*Histoire de la Mère et du Fils* n'est pas de lui, elle est du cardinal; il me paraît presque démontré que Mézeray n'en est pas l'auteur, et par conséquent, je ne douterais pas qu'il ne fût du cardinal.

Une des pièces pour laquelle le cardinal montra plus de tendresse, et à laquelle on peut croire qu'il ait eu, par conséquent, le plus de part, est *Mirame*; la représentation lui en coûta plus de deux cents mille écus. Il fit bâtir la grande salle de son palais. Malgré tous ces soins et cette prodigieuse dépense, *Mirame* eut un succès médiocre.

Europe, comédie héroïque, imprimée, à Paris, chez Henri Le Gras, en 1643, est aussi attribuée au cardinal de Richelieu.

RIPARFONT (Etienne Gabriaud de), (1704), fils de Jean, assesseur civil et maire de Poitiers en 1627, naquit en cette ville vers l'an 1641. Sa fortune le mettait dans une situation qui lui permettait de suivre son goût dans le choix d'un état, et il trouva un père assez tendre et assez raisonnable pour ne pas le gêner. Il se décida pour la profession d'avocat, et vint à Paris pour y paraître sur un théâtre digne de lui; il prêta serment à la cour le 13 juin 1661.

Il mourut le 5 décembre 1704, âgé d'environ soixante-trois ans. Outre ses manuscrits qui sont en grand nombre, et qui se trouvent à la bibliothèque des avocats, on a de Me Riparfont, quelques mémoires imprimés qui font connaître ses talens, et qui prouvent que sa réputation était un bien, justement acquis; celui qui a fait le plus de bruit est un *Mémoire* sur la question de préséance, pour MM. les ducs et pairs de France, contre M. le maréchal, duc de Luxembourg, de l'imprimerie de Louis Sévestre, 1693, in-12, pag. 378.

RIVET (André), 1665, ministre calviniste de France, docteur et professeur honoraire en l'Université de Leyde, et curateur de l'école illustre et collége d'Orange à Breda, naquit à Saint-Maixent en Poitou le 2 juillet, nouveau style,

1571. C'est ce que j'apprends dans son discours sur la *bonne vieillesse*, en forme de lettre à son frère, où il dit qu'à *pareil jour* (1), *deux juillet 1651, l'an soixante-dix-huitième de son âge s'achevait*. Il dit dans ce même ouvrage, et on lui fait répéter dans ses dernières heures, que n'étant encore âgé que d'un an, il fit, par l'imprudence d'une servante, une chute si dangereuse qu'il devait périr, si Dieu ne l'avait visiblement conservé. Ce fut, si l'on en croit Rivet, le motif qui détermina sa mère, dont il loue la piété, c'est-à-dire son entêtement pour le calvinisme, à le consacrer dès-lors au ministère; il était encore jeune lorsqu'il y parvint, ayant reçu, dit-il, l'imposition des mains du ministre Jonas Chaigneau (2), en 1594. La maison de Bouillon, engagée dans le protestantisme, en était l'appui le plus respectable. Rivet s'y attacha; son mérite lui valut l'estime des princes de cette maison, Henri de la Tour, vicomte de Turenne, premier duc de Bouillon (3) du nom de la Tour, et le prince Frédéric-Maurice, son fils. Le mariage de Henri de la Tour, avec Isabelle de Nassau, fille puînée de Guillaume de Nassau, lui donna aussi occasion de se faire connaître des héros de cette maison. Henri-Frédéric confia à Rivet l'éducation de Guillaume, son fils, qu'il eut la douleur de voir mourir (4) avant lui. Pendant qu'il fut en France, différentes églises le voulurent avoir pour ministre. Il le fut à Sedan, à Thouars. Les plus grandes affaires du parti passaient par ses mains: matières de doctrine, matières de politique, tout lui était

(1) Les auteurs du Moréri et du supplément, qui ont déjà remanié cet article trois fois, ne sont point encore exacts, puisqu'ils datent sa naissance du mois de juin.

(2) Mort en 1630, âgé de plus de 87 ans.

(3) A cause de Charlotte de la Marck, duchesse de Bouillon, princesse de Sedan, qu'il épousa en 1591, morte sans postérité en 1594. *Voyez* Anselme, maréchal de France, Isabelle était sœur de père de Philippe-Guillaume, mort en 1618, de Maurice mort en 1625, et de Henri-Frédéric mort en 1647.

(4) En 1650.

confié. Il se soutint avec tant de distinction que les protestans de Hollande lui députèrent, en 1619, quelques-uns d'entre eux pour l'engager à quitter la France et à se charger de l'emploi de professeur en théologie à Leyde. Il ne put se refuser à un honneur si marqué, et quitta sa patrie pour se transporter à Leyde où il professa depuis l'année 1620 jusqu'en 1632. Il épousa, la même année 1620, Marie du Moulin, sœur du célèbre Pierre du Moulin (1), née en 1574. Ils vécurent 30 ans ensemble dans une grande union. De plusieurs enfans de leur mariage, un seul lui survécut, il s'appelait Frédéric Rivet, et il lui donne le titre de gentilhomme domestique de S. A. d'Orange, en lui envoyant la copie de sa lettre à son frère sur la *bonne Vieillesse*. Ce fut en 1632, qu'il fut mis à la tête du collége d'Orange à Breda, fondé par Henri-Frédéric, prince d'Orange, père du prince Guillaume, et fils de Guillaume de Nassau, tué à Delphen (Hollande), en 1584, et de Louise de Coligny, fille de l'amiral. Rivet, fixé à Breda par ce nouvel emploi, se vit encore plus fortement attaché aux intérêts de la maison de Nassau; il les réunit avec les affaires de son parti, et fit quelques voyages à Londres pour le mariage du prince d'Orange avec la princesse Marie, à Amsterdam, à la Haye, etc. Il mourut presque dans son cabinet et la plume à la main, le 7 janvier 1651, âgé de 78 ans 6 mois 5 jours. On peut voir les circonstances de sa mort et le détail de sa maladie dans un petit ouvrage fait sur les mémoires de Marie du Moulin, sa nièce, qu'il engagea à les écrire. Il y en a eu plusieurs éditions, la deuxième sous ce titre : *Les dernières Heures de M. Rivet vi-*

(1) Né en 1567. Il faisait encore les fonctions de ministre en 1650, quoique âgé de 82 ans. Pierre était père de la célèbre *Marie du Moulin*, que Colomiès a placée parmi les savans français qui ont su la langue sainte : le nom de *du Moulin* est célèbre chez les protestans. Colomiès a rassemblé des mémoires rares sur un Claude du Moulin, pendu à Benet, près Fontenay, en 1574. Il a été un des plus savans et des premiers ministres, patriarches de la première réforme en Poitou. Louis du Moulin s'est aussi fait un nom.

vant, *docteur*, etc., à Sedan, par François Chayer, suivant l'imprimé à Breda, par Jean Wæsbergue, en 1651, in-12, pag. 64.

Et la troisième (1) bien plus nette, à Utrech, chez Jean Wæsbergue, 1652, in-12, pag. 68, jointe au discours sur *la bonne Vieillesse*, dont nous parlerons.

OUVRAGES DE RIVET.

1° Le livre le plus connu, le plus souvent imprimé, et peut-être le meilleur d'André Rivet, est le *Critique sacré* qu'il composa à Thouars en Poitou, en 1611 (2). Je me sers de la quatrième édition imprimée à Genève, aux dépens de Pierre Chouet, en 1660, in-12, pag. 500, sous ce titre: *Andreæ Riveti Pictavi S. Théol., doctoris et professoris, in Acad. Lugd. Batavâ Critici sacri Libri IV, præfixus est tractatus de patrum autoritate, errorum causis, et nothorum notis.* A la tête de cette édition, est l'épître dédicatoire de l'auteur adressée à Duplessis Mornay, dont il loue les travaux théologiques; il y dit aussi que c'est par son avis qu'il a entrepris son *Critique sacré*, dans lequel il déclare qu'il a reçu beaucoup de secours de Mornay. Cette lettre est datée du 1er mars 1611, à Thouars, où il exerçait le ministère de l'église P. R. qui y existait.

Le *Traité de l'Autorité des Pères de l'Eglise* qui comprend 95 pages, sert de prolégomènes à l'ouvrage. Rivet y établit les principes protestans qu'il suit dans sa critique. Il y est plus modéré que le commun des écrivains de son parti. A l'exception de quelques découvertes que Rivet a faites dans la critique des pères, et qui sont en très petit nombre, son

(1) Elle est intitulée seconde édition, revue et corrigée; mais en joignant celle de Breda annoncée dans l'édition de 1651, elle ne sera que la troisième.

(2) La première édition est de 1612; la troisième de 1625. Il paraît que la quatrième doit être de 1641, et que celle de 1660 n'est que la cinquième, si on en croit un avis au lecteur, qu'on trouve à la tête, daté de Londres, le 18 mai 1641.

livre n'est qu'un recueil abrégé de ce qu'ont dit sur les écrivains des six premiers siècles de l'église, Bellarmin, Possevin, et quelques autres savans bibliographes catholiques, et Robert Coc, Abraham Scultet, Jean Daillé, Henri Boxhornius et quelques célèbres protestans. Au reste, il faut convenir que Rivet n'a point prétendu dissimuler l'obligation qu'il avait à ceux qui l'ont précédé, puisqu'il a donné une liste alphabétique de leurs noms à la tête de son livre. Le but de son travail est de distinguer les véritables ouvrages des Pères, ceux qui leur appartiennent véritablement, d'avec les ouvrages supposés. C'est dommage que l'ivraie soit mêlée avec le bon grain. Rivet, en quatre livres fort courts, dit quantité de choses qu'on n'apprend d'ailleurs qu'en lisant de très gros volumes, et il est clair et très précis. On trouve cet ouvrage dans le second volume du recueil de ses œuvres en trois volumes in-folio.

2° *Isagoge ad scripturam*, imprimé, pour la première fois, à Leyde, in-4°, 1627. Il y parle des versions anciennes et modernes de la Bible.

3° *Theologicæ et scholasticæ exercitationes CXC, in genesim, ex publicis ejus prælectionibus in celeberrimâ Batavorum Academiâ*, imprimé à Leyde, in-4°, 1633, avec une épître dédicatoire datée du 17 avril 1633, adressée aux états-généraux des provinces unies.

4° *Psalmi prophetici commentario illustrati*, imprimés à Rotterdam, en 1645. Ces psaumes sont les 2, 8, 16, 19, 22, 23, 24, 40, 45, 68, 110 et 119, qu'on appelle *Prophétiques*, parce qu'ils annoncent plus précisément que les autres la venue du Messie, et les circonstances de sa vie et de sa mort.

5° *Meditationes in Psalmos*, imprimées à Arnheim, in-4°.

6° Et jointes aux Commentaires sur le prophète Osée.

7° *Dissertatio de origine Sabbathi, in quâ modestè et placidè expenduntur quæ adversus communem orthodoxorum sententiam nupero adversus eumdem Rivetum scripto protulit CL, et doctiss. theol. fr. Gomarus, Lugduni Batavorum, ex officinâ Isaaci Commelini*, 1633, in-16, pag. 185.

8° *Instruction chrétienne touchant les Spectacles publics des comœdies et tragœdies, où est décidée la question s'ils doivent être permis par le Magistrat, et si les enfans de Dieu y peuvent assister en bonne conscience? Avec le jugement de l'antiquité sur le même sujet, par André Rivet, docteur en théologie, etc.*, à La Haye, par Théodore Le Maire, 1639, in-16, pag. 132.

L'auteur, professant la théologie à Leyde, avait traité cette matière sur le vingtième chapitre de l'Exode, en parlant du troisième commandement de la seconde table du décalogue sur l'impureté. Depuis, il se crut obligé de publier en Français ce qu'il avait dit en Latin.

9° Un autre morceau, qui n'est pas moins rare et qui a aussi un mérite singulier, est un discours français qui n'a paru qu'après la mort de Rivet, sous ce titre: *La bonne Vieillesse représentée en une lettre latine de M. André Rivet, à M. Guillaume Rivet, son frère, sieur de Champvernou, et traduite en Français par lui-même, peu de jours avant leur mort à l'un et à l'autre, avec ses dernières Heures revues et corrigées*, à Utrecht, chez Jean Wæsbergue, imprimeur, l'an 1652, in-12.

Cette traduction faite le 15 décembre 1650, sur la lettre latine écrite à Breda, le 1er août de la même année, et insérée dans le second volume des œuvres de Rivet, sous ce titre: *de Senectute bonâ*, pag. 1266, est dédiée au fameux Conrart (1), secrétaire du roi, à qui tant d'autres ont dédié des livres. Rivet s'excuse sur le style. Vous prendrez, lui dit-il, en considération, que je suis Poitevin, et qu'il y a trente ans que j'habite entre les étrangers de ma nation. Cette lettre finit par les raisons de convenance qu'il y avait entre un traité de la *bonne Vieillesse*, et l'état infirme de Conrart accablé de gouttes.

10° *Andr. Riveti apologia pro sanctissimâ Virgine Mariâ Ma-*

(1) Valentin Conrart, secrétaire du roi, l'un des premiers académiciens, mort protestant le 23 septembre 1675. Voyez l'histoire de l'Académie française de M. l'abbé d'Olivet, tom. II, pag. 161, en parlant des livres qui lui ont été dédiés, pag. 165. M. l'abbé d'Olivet n'a rien dit de celui de Rivet.

tre Domini adversus veteres et novos Antidicomarianitas, Collidirianos et Christianocasthegoros libris duobus absoluta cum indicibus necessariis. Lug. Batav., apud Franciscos Hegerum et Hackium, in-4°, 1639, pag. 384.

Cette prétendue apologie est dédiée au prince Georges Rakoci, qu'on appelle communément Ragotski, vaivode de Transilvanie. Si l'on en croit Rivet, ce prince l'honorait de son estime et ses ouvrages de son approbation. Le livre de Rivet ne répond guère à son titre, et comme le dit le savant évêque de Vence, Antoine Godeau, l'auteur ne prend la qualité d'apologiste de la Vierge, que pour la déshonorer plus sûrement, s'il le pouvait.

11° *Jesuita Vapulans, sive Castigatio notarum Sylvestri Petræsanctæ Romani Loyolæ sectarii in epistolam petri Molinæi ad Balzacum in quâ Romæ et Romano Pontifici objecta vindicantur, Notanti calumniæ nota inuritur, ejus convitia absterguntur et refelluntur, simulque à variis criminationibus ecclesiarum reformatorum doctrina, et mores absolvuntur cum indicibus locupletissimis. Lugd. Batav. ex officinâ Francisci Hegeri*, 1635, in-12, p. 607, sans l'épître dédicatoire.

Cette épître est adressée à Frédéric-Maurice de la Tour, duc de Bouillon, prince de Sedan et de Raucourt, vicomte de Turenne, général des troupes des Provinces-Unies, sous les ordres du prince d'Orange. Elle est datée de la Haye, le 25 mai 1635; on y trouve l'histoire du *Jesuita Vapulans*.

12° *Instructio præparatoria accessuris ad sacram Domini mensam. Accesserunt homiliæ duæ ad eamdem rem pertinentes, éditio priori multò correctior.* Amsterdam, in-12, chez G. Blaen, 1636, dédié au prince Frédéric-Guillaume, marquis de Brandebourg, etc. Cette épître dédicatoire est datée d'Arnheim 1635.

13° (1) Le célèbre Grotius ayant publié en 1642 : *Son Moyen pour procurer la Paix à l'Eglise. Via ad pacem ecclesiasticam.* Rivet, calviniste sévère, s'éleva contre les idées de

(1) Voyez sa Vie, par M. de Burigny, tom. II, pag. 168 et 169.

Grotius qui tâchait, par la publication de son livre, de disposer les esprits à son grand projet de réunion des églises chrétiennes, et publia ses remarques sous le titre qui suit : *Animadversiones in Hugonis Grotii annotata in Georgii Cassandri consultationem ; accessit tractatus de Christianæ pacificationis et ecclesiæ reformandæ verâ ratione ante 80 annos editus*, in-8°, Leyde 1642.

Grotius est traité dans les remarques de Rivet avec aussi peu de ménagement que s'il avait voulu détruire les fondemens du christianisme. Son procédé ne fut approuvé que par les esprits emportés qui ignorent toutes les voies modérées en matière de religion, et par quelques protestans du caractère de Rivet, qui ne voyaient dans *Grotius* qu'un catholique romain.

La réponse de *Grotius*, intitulée *Animadversiones in animadversiones Andreæ Riveti*, occasionna une réplique (14°) de la part de Rivet intitulée : *Examen animadversionum Hugonis Grotii pro suis ad Cassandri consultationem notis* (15°) *accedit. Prodomus adversus Milliterium*, Leyde, 1642. Cet ouvrage que l'auteur appelle *Avant-Coureur (Prodomus)*, était la critique de l'*Avis sur l'Accommodement des Différends de Religion*, publié par la Milletière, sous les auspices du cardinal de Richelieu qui a travaillé très sérieusement à ce projet.

16° En 1643, parut encore un ouvrage de Rivet sur la même matière ; *Grotius* avait répondu à Rivet, dans l'ouvrage intitulé : *Votum pro pace ecclesiasticâ contra examen Andr. Riveti*. Rivet répliqua dans celui qui suit : *Andr. Riveti, apologeticus pro suo de veræ et sinceræ pacis ecclesiæ proposito contra Grotium*, in-8°, Lug. Bat., 1643.

Tous ces ouvrages, la réponse aux lettres de la Milletière, le *Catholicus orthodoxus*, les remarques sur la réponse de Nicolas Coiffeteau, au *Mystère d'Iniquité* de Du Plessis Mornay, et quelques autres ont été rassemblés dans l'édition de Rotterdam, en trois volumes in-folio, 1651 et 1660. L'auteur a publié lui-même le premier volume.

Outre le grand nombre d'ouvrages qu'a composés et publiés André Rivet, il a encore rendu service à quelque savans; c'est à lui qu'on doit le traité de *Episcopis et Præsbyteris*, de Saumaise. Suivant Colomiès, il a aussi donné l'édition des opuscules théologiques de Pierre Pichereau ou Picherel, mort dans la communion romaine avec des sentimens protestans ; le même auteur dit dans ses mélanges qu'il a pris dans quelques ouvrages le nom de *Renatus Verdæus*.

Les calvinistes sévères regardent André Rivet comme un de leurs plus grands théologiens; il faut convenir qu'il avait une vaste lecture, une grande mémoire et beaucoup de facilité dans la composition; mais il m'a paru qu'il ne raisonnait pas toujours avec exactitude ; il manque aussi très souvent de bonne foi. On voit qu'il pense plus au peuple et à s'assurer des lecteurs vulgaires, qu'à contenter les savans. Tout fourmille de préjugés et de passions dans ses livres. Le ton modéré qu'il affecte quelquefois n'est point son ton naturel. Bayle lui reproche quelque part (1) de citer les modernes sans consulter les originaux, en ajoutant qu'il aurait eu meilleure opinion de lui. J'ose dire encore que tous les savans les plus modérés d'entre les protestans en faisaient peu de cas, aussi était-il presque toujours leur ennemi déclaré. Soit dureté de caractère, soit jalousie secrète, ils le trouvaient toujours prêt à parler ou à écrire contre eux.

RIVET (GUILLAUME) (1651), sieur de Champvernou, frère d'André dont nous venons de parler, s'est acquis quelque réputation dans son parti. Avec des connaissances moins brillantes, peut-être moins étendues, il avait plus de jugement, plus de solidité. Il naquit aussi à Saint-Maixent le 2 mai 1580, près de neuf ans après André, au moins, dit-il dans une lettre qu'il lui écrivait, datée du 2 mai 1650, que ce même jour il entrait dans sa soixante-dixième année. Il

(1) Tom. IV du *Dictionnaire historique*, pag. 240, Rem. (A) *verbo*, ephonie.

avait à peine 22 ans qu'on lui conféra la dignité de ministre. Il l'exerça avec estime dans différentes églises de France. Quoique éloigné de son frère qui était en Hollande, ils vécurent toujours dans une étroite liaison et dans un commerce de lettres suivi ; ils moururent aussi presqu'en même temps, Guillaume étant mort la même année 1651, quelques jours après son frère. On a de Guillaume un *Traité de la Justification*, et un autre qui a pour titre : *Libertatis Ecclesiasticæ deffensio, sive adversùs potestatem, et autoritatem supremam quam Romanus pontifex, sibi in ecclesiam universalem arrogat, tripartita pro præsumpturum fundamentorum numero, dissertatio.* Genève, 1625, in-12, pag. 461, y compris l'épître dédicatoire qui sert de préface ; cette épître est adressée à André Rivet, qui était alors professeur de théologie à Leyde.

Le titre annonce assez clairement le projet de l'auteur ; je me contenterai de dire que non-seulement il combat l'autorité que quelques théologiens veulent assurer au pape dans les matières même qui ne lui sont point subordonnées, telles que sont le temporel des rois, mais même le pouvoir spirituel, que nous appelons le pouvoir *des Clés*, donné à saint Pierre et à ses successeurs par Jésus-Christ, et respecté par tous les souverains attachés à la vérité de ses saints oracles. Le point sur lequel il insiste le plus est le pouvoir exclusif dans la personne du pape ou de saint Pierre, qu'il prétend égal aux apôtres, et auquel il ôte la suprématie que tant de siècles lui assurent. Après une lecture attentive de ce traité, on regrette que l'auteur n'ait pas travaillé pour une meilleure cause. Il a de la netteté, beaucoup d'ordre et de sagacité ; enfin, si l'espèce d'anarchie ecclésiastique qu'il prétend établir pouvait se soutenir, on pourrait dire de Guillaume Rivet ce que Virgile dit d'Énée.

Si pergama dextrâ (1),
Deffendi possent, etiam hâc deffensa fuissent.

(1) *Virg., Æn., lib. II*, v. 291 et 292.

RIVET DE LA GRANGE (ANTOINE), religieux, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, était fils de Louis Rivet de la Grange et de Marie Maillard sa seconde femme; il naquit le 30 octobre 1683, à Confolens, dans la partie de cette petite ville qui appartient au diocèse de Poitiers, qu'elle divise d'avec celui de Limoges. La famille de Dom Rivet, originaire de Niort, s'était divisée en plusieurs branches. L'une, infectée des erreurs de Calvin, a produit André et Guillaume Rivet son frère, dont nous avons parlé; l'autre, à laquelle celui dont il s'agit doit le jour (1), conserva constamment la religion de ses pères. Antoine fit ses premières études à Confolens. Il avait à peine quatorze ans, que les progrès rapides qu'il fit, obligèrent le maître à avouer qu'il n'avait plus rien à montrer à son élève. Il perdit son père fort jeune (à treize ans), sa mère, qui l'aimait tendrement, fut deux ans à se résoudre à l'envoyer à Poitiers pour y faire son cours de philosophie sous les RR. PP. jacobins. Un accident y fixa son goût pour la solitude et la retraite. Il était à la chasse avec quelques jeunes gens de son âge, son cheval, qui se cabra, le renversa et le traîna assez loin, un pied engagé dans l'étrier. Préservé de ce péril, il entra dans l'église de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers pour en remercier Dieu, et crut y entendre (2) une voix forte et puissante qui le pressait de sa part de quitter le monde. Il résolut de lui obéir et de lui vouer sa liberté dans la congrégation de Saint-Maur. Il fallait vaincre la répugnance de sa mère et

(1) Dom Rivet avait deux frères, l'aîné chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, fut gouverneur du château de *Brignole* en Provence; le cadet, auquel nous aurions donné un article particulier dans cette Bibliothèque, si nous avions pu trouver des mémoires suffisans, a pris le parti de la médecine, et s'y est fait une réputation assez distinguée, pour devenir le premier médecin de son altesse feue M[me] la duchesse d'Hanovre, mère de l'impératrice Amélie.

(2) L'Auteur des circonstances notables de la vie de don Rivet, assure qu'il entendit cette voix qui lui dit par trois fois: *Fais-toi bénédictin.* (*Voyez* p. 118.)

sa respectueuse tendresse pour elle. Il en vint à bout, et obtint son consentement, dont il se hâta de faire usage. Il prit l'habit dans l'abbaye de Marmoutiers, près Tours, le 25 mai 1704, âgé de vingt-un ans. Il fut reçu à la profession et prononça ses vœux le 27 mai 1705. On le fit passer à l'étude de la philosophie et de la théologie ; ayant été admis dans la suite à une académie formée à Saint-Florent-de-Saumur, où, sans s'assujettir à la méthode sèche et barbare de l'école, on puisait la vrai théologie à ses sources, dans les textes originaux de l'écriture, des conciles et des pères, il eut lieu d'y voir la religion dans toute sa majesté, et, pour ainsi dire, en grand, et d'en discuter les preuves sur les titres mêmes. Il a laissé des témoignages du goût qu'il y prit, et des lumières qu'il acquit, dans plusieurs dissertations sur l'Écriture Sainte, qui n'ont point encore vu le jour de l'impression. En 1716, il fut transféré dans le monastère de Saint-Cyprien de Poitiers. Deux objets l'y avaient conduit : Le premier était le dessein d'écrire l'histoire des évêques de Poitiers, c'est ce que prouve une lettre de dom Rivet à M. de la Poype alors évêque de cette ville ; l'autre de donner la bibliothèque des auteurs de cette province (1). Il s'essayait ainsi à parcourir la carrière presque immense de l'histoire littéraire de la France. Il en dressa même le projet, dit dom Taillandier, avec un soin et une complaisance qui décèlent son goût pour ce genre de littérature.

Appelé à Paris l'année suivante (1717), ces deux projets échouèrent ; ses supérieurs le chargèrent de travailler avec quelques autres religieux à l'histoire des hommes illustres de

(1) C'est sans doute une perte pour le Poitou et pour la république des lettres, que ce savant religieux n'ait pas exécuté ce grand projet. Que de découvertes, que de richesses on a perdues ! Je ne suis point assez présomptueux pour croire que je réparerai cette perte. Je l'ai tenté, c'est beaucoup entreprendre.

. . . . . . *Fortunæ cætera mando*
Quæ juvet ! . . . .

Ovid., *Métam.*, *lib. II.*

l'ordre de Saint-Benoit. Il rassembla plusieurs matériaux pour ce grand ouvrage qui n'a point eu d'exécution. Il est rare que ceux qui dépendent de plusieurs personnes en aient, ou elle est rarement heureuse (1). Libre de cette engagement, il se livra sérieusement à son grand projet de l'*Histoire littéraire de la France*. Il en partagea le travail avec ses illustres confrères D. Joseph du Clou, D. Maurice Poncet et D. Jean Colomb. Laborieux, exacts, d'un goût sûr, et capables de l'éclairer lui-même dans les discussions des faits les plus sombres de notre littérature, ils étaient tels qu'il pouvait les souhaiter.

Nous avons déjà annoncé les neuf volumes in-4° de l'Histoire littéraire de France. Le premier parut en 1733.

Dom Rivet est encore auteur des ouvrages qui suivent :

1° *Du Nécrologe de Port-Royal*, imprimé in-4° en 1723.

2° *De la Préface qui est à la tête de la Bibliothèque Chartraine ;* c'est D. Rivet qui a mis cet ouvrage dans l'état où il a paru à Paris, in-4°, 1729.

3° *De la Lettre à notre très Saint Père le Pape Innocent XIII.*

4° *D'une Lettre d'un Ami de France à un Pasteur du diocèse d'Utrecht, sur ce qui est dit de Dom Thierry de Viaisaines, dans les nouvelles ecclésiastiques du 16 décembre 1735, à l'article d'Utrecht.* Cette lettre est d'une feuille in-4°, datée du 29 de mars 1738.

Outre ces ouvrages imprimés, on a trouvé parmi ses manuscrits :

1° *L'Analyse d'un Mémoire présenté à l'Assemblée du clergé, sur la Constitution du 7 septembre 1713, pour savoir s'il est à propos de se contenter d'explications pour la recevoir.*

2° *Lettre d'un Théologien à un Religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, sur la signature du Formulaire : contre les cinq Propositions attribuées à Jansénius, datée du 22 mai 1723,* de 28 pages.

(1) On peut en faire une maxime. *Segnius expediunt commissa negotia plures.*

RIVIÈRE (Pierre) (1499), naquit à Poitiers vers le milieu du quinzième siècle. Il était jurisconsulte, poète et orateur; quoiqu'il soit mort fort jeune, il n'a pas laissé de se distinguer dans la république des lettres. Jean Bouchet, dont nous avons parlé, son compatriote et son contemporain, a laissé une espèce d'éloge de Pierre Rivière où l'on apprend qu'il traduisit de latin en français un poème assez rare, aujourd'hui intitulé en latin : *Navis Stultifera*, et par le traducteur *la Grande Nef des Fous du Monde*, que Bouchet avait lui-même entrepris de traduire.

L'année de sa mort, qui fut l'an 1499, il publia un autre ouvrage moral mêlé de vers et de prose, intitulé : *le Cercueil des Vertus*. Bouchet le préfère à la traduction de *la Nef des Fous du Monde*.

ROCHECHOUARD-MORTEMAR (Marie-Madelaine-Gabrielle-Adélaïde de) (1689), abbesse de Fontevrault, appartient au Poitou par son origine, si elle ne lui appartient pas par sa naissance.

Elle donna à son ordre un modèle de toutes les vertus; ses mœurs, ses leçons, ses écrits, tout en elle guidait à la perfection. Les soins qu'elle prit d'élever à Fontevrault de savans professeurs, y firent fleurir les belles-lettres et les sciences les plus solides. Elle écrivait sa langue avec cette exactitude et cette délicatesse qui ont fait le mérite de nos dames auteurs les plus célèbres; elle parlait, elle écrivait en latin avec autant d'élégance et de facilité. La langue grecque ne lui était pas moins familière.

Je ne connais de pièce imprimée de cette dame que la *Question sur la Politesse résolue*, *par Madame l'abbesse de F****, jointe à un recueil de divers écrits imprimés à Bruxelles, 1736, in-12, un vol. publié par M. de Themiseuil. On y aperçoit une justesse d'esprit, une délicatesse de raisonnement et de pensées admirables dans la distinction qu'elle donne de la *politesse* d'avec la *civilité* et la *flatterie*. Ce petit morceau, qui n'a que huit pages, égale tout ce que saint Évremont a de mieux écrit.

Il reste d'elle des ouvrages de piété, de morale, de critique, d'excellentes traductions, des maximes de conduite, des sujets académiques et un grand nombre de lettres. En réunissant ces morceaux dispersés, on formerait un corps plus digne du public que bien des ouvrages dont on l'accable plus qu'on ne l'enrichit.

Elle mourut le 15 août 1704, âgée de 59 ans.

ROGIER (PIERRE) (1584), seigneur de Migné, conseiller du roi en la sénéchaussée de Poitiers, d'une famille ancienne et considérable de cette ville, à laquelle elle a donné plusieurs maires (1), publia vers l'an 1584 la *vraie et entière Description du Pays de Poitou, Rochelois et Isle de Marennes*, *avec une partie du Pays de Xaintonge*. Suivant La Croix du Maine qui ajoute que l'auteur promettait à la fin de l'épître dédicatoire de cet ouvrage *un discours sur l'illustre Maison de Lusignen en Poitou.*

RENÉ ROGIER, qui était sans doute de la même famille, ne m'est connu que par ce qu'en dit le P. le Long, dans sa *Bibliothèque historique de la France*, n° 557, où il parle d'une Carte géographique du Poitou, gravée à Paris d'après Ortelius, en 1598.

DANIEL et CHARLES ROGIER, nés à Loudun et fils d'un médecin, sont loués par Abel de Sainte-Marthe, l'un comme un très savant médecin, l'autre comme un excellent poète, dans une épigramme qu'il leur adresse, p. 50 du recueil joint aux poésies de Scévole.

DANIELI ET CAROLO ROGERIIS FRATRIBUS.

Sunt gemini fratres docti generosa parentis
Progenies, Phœbo gens adamata Deo.
Hinc alter patrias callet non degener artes,
Hinc alter cytharæ fila canora movet.

(1) En 1526, Charles Rogier; en 1527, Jean Rogier; en 1530, Guillaume Rogier, sieur de Nouzillet; en 1558, Joachim Rogier, sieur de Migné, peut-être père de celui dont nous parlons; en 1570, Hilaire Rogier, sieur de la Tour-Girard.

Hinc etiam sibi sorte pari pietatis honore,
Fœlices vitæ mutua dona ferunt.
Nempe alter Cytharæ, succisque potentibus alter
Implacidi tardant tristia jura Dei.

Le même loue les poésies de Charles Rogier dans une de ses élégies, page 174. Il y célèbre les noms des grands hommes nés à Loudun.

Scævola, Salmonius, Lœtusque et plurima dudum
Pieridum Sophiæ nomina nota jugis.

Il ajoute :

Rogerius quoque testis erit, cui, flore sub ævi,
Circumdat viridi laurea fronde caput.
Seu molles elegos, seu blanda epigrammata ludat,
Gallisve, aut latiis carmina culta modis.
Deniquè tantorum solus decora inclita vatum
Rogerius genio, mente, animoque refert.

On trouve dans le recueil des vers qui composent le tombeau de Sc. de Sainte-Marthe, plusieurs pièces de Charles Rogier. Il y prend la qualité de conseiller au bailliage de Lodunois. La généalogie manuscrite de la maison de Sainte-Marthe, m'apprend qu'il traduisit le poème latin de la Pédotrophie en vers français.

Daniel Rogier, ayant examiné la possession des religieuses de Loudun, soutint qu'il n'y avait ni magie ni sorcilège. C'était soutenir en honnête homme, mais avec péril, l'innocence de Grandier ; sa voix, qui était presque solitaire, ne put se faire entendre, les cris du grand nombre l'étouffèrent. C'est une justice qu'ont rendue à Daniel Rogier ceux qui ont donné des relations fidèles de la possession des religieuses de Loudun.

Mathieu Rogier, parent et contemporain de Charles et de Daniel a fourni aussi quelques pièces dans le recueil des vers funèbres sur la mort de Scévole de Sainte-Marthe.

Enfin se trouve au nombre des personnes de lettres de Poitiers, *Hilaire Rogier*, sieur de la Tour-Girard, conseiller au présidial et maire de Poitiers en 1576, et *Louis Rogier* son frère, sieur de Nouzillet et de Jardres, aumônier du duc d'Alençon (frère de Henri III) et grand archidiacre de Poitou, en l'église de Poitiers, frère d'Hilaire. *François Barraud*, natif de Tours, leur cousin germain, qui possédait à Poitiers la charge d'enquêteur, commissaire et examinateur pour le roi au siège et ressort de Poitiers, leur dédia en 1579 un petit livre intitulé : *Discours de la Jeunesse*, premièrement fait en latin par Sébastien Foxe, imprimé in-12, 1579, 26 feuillets. Ouvrage qui n'annonce, pour le dire en passant, qu'un très faible traducteur. On y préfère la jeunesse à la vieillesse; il y a beaucoup de justesse et d'esprit; mais ce mérite est celui de Sébastien Foxe.

ROLLOC (HERCULE) (1577), écossais, s'établit à Poitiers vers le milieu du seizième siècle. Il y fréquenta l'université, et peut-être y a-t-il professé. J'ai sous les yeux un poème latin de Rolloc. Il porte ce titre : *Invectissimi Galliæ et Poloniæ regis Henrici III. Pictavium ingredientis pompa. Pictavii ex officinâ Bochetorum*, 1577, in-4°.

Le poème contient environ 250 vers, sans la dédicace, et une autre petite pièce en vers élégiaques adressée à Henri III, au nom des écoliers de l'université. La poésie de Rolloc est dure, ses pensées mal rendues, le style aride et embarrassé.

ROUSSEAU (JEAN-BAPTISTE) (1753), naquit à Poitiers vers la fin du dernier siècle. Il prit de bonne heure le parti du cloître, et entra dans l'ordre de Saint-Dominique à Poitiers même. On l'envoya à Toulouse faire son noviciat, et il vint ensuite à la maison de la rue Saint-Jacques, à Paris, où il commença ses études monastiques ; mais il ne les y acheva pas, et retourna à Toulouse avant d'avoir reçu les Ordres sacrés. Il fut affilié au couvent des Dominicains de Toulouse. A peine eut-il achevé son cours, qu'il fut chargé de professer lui-même la philosophie et la théologie à ses confrères. Il s'en acquitta à la satisfaction de son Ordre, et se distingua

par la clarté de la méthode dont il se servit. Son mérite, reconnu de ses supérieurs, lui fit donner l'emploi de maître des novices. Il en était encore chargé en 1720. Sa piété tendre, ses lumières vives lui acquirent la confiance de plusieurs personnes qui le prirent pour guide dans les voies du salut, en lui donnant la direction de leur conscience. Il publia, en 1710, un ouvrage de piété auquel la modestie, qui sied si bien à un religieux, l'a empêché de mettre son nom. Il a pour titre : *Avis important sur les divers Etats d'Oraison*. Paris, 1710, chez Billot, in-12, p. 388. Ce titre et la manière dont il est rempli prouvent les progrès du père Rousseau dans la piété.

ROUTH (Bernard) (1753), Irlandais (1), prêtre de la Compagnie de Jésus, actuellement vivant à Paris, a signalé le temps qu'il a passé dans la maison des jésuites irlandais de Poitiers, par un ouvrage intitulé : *Recherche sur la manière d'inhumer des Anciens, à l'occasion des Tombeaux de Civaux en Poitou*. Cet ouvrage fut imprimé, à Poitiers, chez Jacques Faucon, en 1738. Il est dédié à feu M. le Nain, qui était, pour lors, intendant de Poitou. C'est un in-12 de 200 pages.

L'auteur nous apprend dans l'épître dédicatoire, que c'est par l'ordre de M. le Nain, par ses soins, par ses secours, et sous ses yeux que l'ouvrage a été entrepris et exécuté. Il dit dans sa préface que le même magistrat voulant satisfaire sa propre curiosité et celle des gens de lettres sur le grand

(1) Ce savant jésuite est auteur de plusieurs autres ouvrages, dont on verra peut-être avec plaisir le Catalogue, quoique étranger à notre projet.

1° *Lettres critiques sur les Voyages de Cyrus*, in-12, Paris, 1728.
2° Sur le même sujet, *six Soirées*, 1728.
3° *Lettres écrites des Champs-Elysées*, par Sethos, à M. l'abbé Terrasson, sur son *Histoire de Sethos*, 1731.
4° *Lettres critiques sur le Paradis perdu* de Milton, in-12, Paris, 1731.
5° *Continuation de l'Histoire romaine*, des PP. Catrou et Rouillé, tome XXI, in-4°, Paris, 1748. Il travaille à la suite.
6° Le même auteur a travaillé aux *Mémoires de Trévoux*, pendant les années 1739, 1740, 1741, 1742 et 1743.

nombre de tombeaux de pierres qu'on voit à Civaux, engagea quelques personnes dont il connaissait l'exactitude, à se charger de l'examen. Ils se transportèrent, dit le père Roux, sur le lieu, le 17 novembre 1737; ils y demeurèrent trois jours. Cent cinquante hommes travaillèrent sous leurs ordres. Dans le détail des faits, constatés par cette visite, tout se réduisit à apprendre ce que tout le monde savait déjà dans la province :

1° Que Civaux est un village à six lieues de Poitiers au sud-est, de cette ville, sur le grand chemin de Limoges, que c'est une petite bourgade, dans une langue de terre plate, unie et longue d'environ trois quarts de lieue, et large d'environ 400 pas dans sa plus grande largeur, qu'elle est bornée à gauche, et du côté de l'occident par la Vienne, de l'autre côté par les terres qui s'élèvent tout autour en demi cercle, comme une digue escarpée, et qui, par un progrès presque insensible, se termine en coteaux; que la Vienne, quand elle s'enfle, l'environne de tous côtés. C'est dans les différens endroits de cette plage isolée qu'on trouve les six ou sept mille tombeaux qui font l'objet des recherches de l'auteur.

2° Leur forme ordinaire est celle de nos cercueils de bois; il s'en trouve de toutes grandeurs, depuis un mètre jusqu'à deux mètres. Ils sont couverts d'une grande pierre, souvent plate, quelquefois convexe, de deux pouces d'épaisseur : un grand nombre de ces couvercles sont marqués d'une croix qui occupe toute la longueur et la largeur de la surface de trois ou quatre lignes de relief, et fort approchantes de ce que nous appelons croix de Lorraine. Il n'y a ni autre sulpture, ni inscription, à l'exception d'un seul de ces couvercles, où quelques caractères presque effacés semblent former le mot *Domine*.

3° Sur la surface intérieure de l'une de ces tombes, on trouva la figure d'un manœuvre tenant un marteau : c'était sans doute, dit le père Routh, la figure de quelqu'un des ouvriers qui travaillaient dans la carrière voisine de Civaux.

4° On en fit ouvrir 150, on en trouva de vides, d'autres remplies de terre et d'ossemens, et dans quelques-unes un squelette entier rangé dans l'ordre naturel, quelquefois deux, et jusqu'à trois.

5° Des témoins respectables assurèrent aux députés de M. le Nain, qu'ils avaient trouvé des bouteilles de grès auprès de quelques cadavres, et d'autres, quelques médailles, dont sept furent envoyées à ce savant magistrat.

L'Auteur, après ces remarques, prétend que les tombeaux de Civaux ne sont point un reste d'antiquité gauloise ; les Gaulois, dit-il, brûlaient leurs morts. Ce ne sont point non plus, ajoute-t-il, des tombeaux romains, ils n'en ont aucuns vestiges ; les Romains plaçaient leurs tombeaux sur les grands chemins, et il n'y avait que les derniers du peuple ou les malfaiteurs qui fussent inhumés dans les sépultures communes.

Enfin, il prouve que ces tombeaux n'ont point servi à ceux qui furent tués à la fameuse bataille que livra (1) Clovis à Alaric à quelques lieues de Poitiers. Cette preuve résulte de celle qu'il donne que cette bataille ne se livra point à Civaux, ni sur les bords de la *Vienne*, ni dans le voisinage.

Il avance et prouve encore que ces tombeaux ne peuvent être les monumens d'aucune autre bataille, ni d'aucun campement antérieur ou postérieur à Clovis.

Enfin, le père Routh soutient que le grand nombre de tombeaux qu'on voit à Civaux ne peut indiquer qu'un ancien cimetière de Chrétiens. Il dit, à cet égard, de très bonnes choses sur la coutume des chrétiens de se servir de tombes ou cercueils de pierres, et sur l'usage des cimetières communs qu'il fixe en Poitou vers le commencement du troisième siècle, ou à la fin du second. Il croit que l'usage des cercueils de pierres, qui commença avec l'église, n'a fini que vers le quatorzième siècle, ou à la fin du treizième. Il répond fort bien à toutes les objections. Son style est pur, sa

(1) En 506.

phrase nette, il règne beaucoup d'ordre et un esprit géométrique dans tout l'ouvrage, qui le fait lire avec plaisir. On y trouve de l'érudition et rien n'est déplacé; tout concourt au but de l'auteur. Cet ouvrage a trouvé des critiques dans la province; mais quel ouvrage n'en trouve point? Pour moi je crois qu'il serait difficile de rien dire de mieux, et qu'on ne peut reprocher à l'auteur que d'avoir composé un in-12 sur une matière qui ne demandait peut-être qu'une dissertation de quelques feuilles.

A ces observations sur les tombeaux de Civaux, le père Routh a joint une petite dissertation par laquelle il soutient qu'on ignore absolument aujourd'hui la position du champ de bataille ou du *Campus vaucladensis*, où Grégoire de Tours dit que Clovis combattit et vainquit Alaric. Il regarde comme une erreur insoutenable l'interprétation du *Campus Vaucladensis* par la plaine de Civaux, qu'ont donnée *Bouchet* dans ses Annales, *Belle-Forêt*, *du Haillan* et les frères *Sainte-Marthe*. Il rejette *Vouglé* qu'ont employé *Mézeray* et quelques autres, parce qu'on ne trouve point d'endroits de ce nom, et il prétend que *Vouillé* employé par *Cordemoi* et *Daniel*, ne peut répondre au *Campus vaucladensis* : 1° à cause de la position que lui donne Grégoire de Tours, sur le Clain, à trois lieues de Poitiers ; 2° à cause des différentes dénominations que donnent les anciens historiens à ce champ de bataille appelé *Vaucladensis* par Grégoire de Tours ; *Vaugladise*, *Vaugladinense*, par l'auteur du *Gesta Francorum*, *Mogotense*, *Mogletense*, par celui de la *Vie de Saint-Remi; Vauglanense*, par Fredegaire; *Vausaglense*, par Roricon. La charte de Clotaire appelle Vouillé, *Villiacum* ; ce second argument n'est pas d'un grand poids. N'avons-nous pas donné, presque dans le même siècle à une seule et même personne, des noms bien différens? Le célèbre du Guesclin (1) est appelé, dans nos historiens, *du Guéclin*, *du Gayaquin*, *du*

(1) Ménage a remarqué qu'on le nommait de quatorze façons différentes.

Guesquin, *Guesquinius*, *Guesclinius*, *Guesquinas*, *etc*. Je renvoie le lecteur à l'ouvrage pour se décider sur le mérite des autres raisons.

On peut aussi consulter sur l'opinion du père Routh, en ce qu'il ôte à Civaux et aux environs l'honneur d'avoir été le champ de bataille où Clovis et Alaric décidèrent leur querelle, un mémoire inséré dans le journal de Verdun du mois de janvier 1739, page 7 et suivantes. L'auteur du mémoire est M. Bourgeois, avocat au présidial de Poitiers ; quoiqu'il y ait déjà quelque temps qu'il ait quitté cette ville, pour aller s'établir à la Rochelle, sa patrie, d'où le goût des voyages l'a emporté dans les pays étrangers, on en parle encore à Poitiers comme d'un homme de goût, qui joignait à beaucoup de littérature une grande connaissance des bons livres. On m'a assuré qu'il avait fait de grandes recherches sur l'histoire civile et ecclésiastique de Poitiers, qu'il avait même de vastes recueils sur cette matière ; je ne connais de lui que le mémoire que je viens d'indiquer, que le journaliste a, dit-il, abrégé autant qu'il lui a été possible. M. Bourgeois veut prouver dans ce mémoire que tous les lieux désignés par le père Routh ne peuvent avoir été le *Campus vaucladensis* de Grégoire de Tours ; sa preuve paraît obscure, et sans doute il faut un peu s'en prendre aux retranchemens faits par le journaliste. La distance de *dix milles* que marque Grégoire de Tours, du champ de bataille à Poitiers, était le grand moyen dont s'était servi le père Routh, pour ôter à Civaux et à ses environs la position convenable. En effet, dit-il, dix milles ne donnent qu'environ trois lieues plus ou moins, en évaluant le mille comme on l'évaluait du temps de Grégoire de Tours. De Civaux à Poitiers, il y a six grandes lieues, donc Civaux ni ses environs ne sont point la position convenable du champ de bataille ; mais M. Bourgeois dit que suivant Calepin, au mot *milliarium*, le mille ne faisait anciennement qu'une demi-lieue française, ainsi les dix milles vaudraient cinq lieues ; il s'agit de savoir si Grégoire de Tours a entendu parler des milles d'Italie ; c'était un

point à discuter : si M. Bourgeois l'a fait, le journaliste a supprimé cette discussion.

ROY (N. . . .) (174), ouvrier et correcteur d'imprimerie chez le sieur Faucon, imprimeur de Poitiers, s'y fixa avec sa famille en 1735 ou environ. Ce que nous dirons prouve qu'il y vivait en 1739. Il était, je crois, né en Bretagne : après avoir fait de très bonnes humanités, il prit le parti de l'imprimerie, et sa fortune le réduisit à l'état d'ouvrier, d'où il passa à l'emploi de correcteur. On peut dire qu'il méritait un siècle plus favorable pour un talent qui était dans la naissance des lettres celui des personnes de la plus grande dis-distinction et du mérite le plus rare. Ceux qui connaissent l'histoire typographique, savent que dans les quinzième et seizième siècles l'emploi de correcteur ne déshonorait pas les plus grands hommes ; non-seulement on sait que le grand Érasme l'a fait, mais des prélats, des évêques ne croyaient pas se dégrader en le faisant (1). Roy, obligé de subvenir à sa subsistance et à celle de sa famille, a passé sa vie chez les imprimeurs dans ce même emploi ; mais l'amour des lettres qui le revendiquait plus particulièrement, lui faisait employer le temps qui n'appartenait point aux maîtres chez qui il travaillait à la composition. Nous avons de lui un livre intitulé : *Traité de l'Orthographe française en forme de Dictionnaire, enrichi de notes critiques et de remarques sur l'Étymologie et le Genre des mots, la Conjugaison des verbes irréguliers et les Variations des Auteurs*, imprimé à Poitiers, chez Jacques et Jean Faucon père et fils, libraires-imprimeurs du roi, 1739, in-8°, 422 pages, sans y comprendre la préface qui en contient 60.

(1) On trouve au nombre de ceux qui voulaient bien se charger de l'emploi de correcteur, *Marc Musure*, qui a été archevêque de Raguse, *Jean Lascaris* d'une famille qui a donné trois souverains à l'empire grec, *Benedictus Thirrenus*, *Jean Chappuy*, *Frédéric Morel*, *Adam Ternouf*, *Josse Bade*, *Philippe d'Aquin*, *Fredéric Sylburge*, *Genelius*, *OEcolampade et Mélancton*. Les imprimeurs qui ont avili un emploi très distingué par son objet, ne se sont-ils pas eux-mêmes dégradés en déshonorant les lettres?

L'auteur, dans cette préface assez bien écrite, donne des règles générales sur l'usage de l'emploi de chaque lettre de l'alphabet et sur la ponctuation. Dans son Dictionnaire, il en fait l'application à chaque mot, sur lequel il remarque les différentes manières dont les meilleurs auteurs l'écrivent, et se détermine à celle qu'on doit suivre conformément à l'étymologie, ou à l'usage qui est le tyran de toutes les langues vivantes. « Cet ouvrage, dit l'auteur du *Journal de Verdun*, « peut passer pour un fort bon abrégé du *Dictionnaire de l'A-* « *cadémie*, de ceux de Furetière et de Richelet, que l'auteur « suit pas à pas. » L'éloge du journaliste a été justifié par le débit du livre qui a eu plusieurs éditions, dont la dernière a été publiée par M. Restaut (Pierre), avocat au conseil, en 1752, in-8°, et s'est fort bien soutenu malgré le grand nombre d'ouvrages systématiques en ce genre, par la netteté et la simplicité de sa méthode supérieure aux autres, en ce que l'auteur n'a point cherché à se distinguer, ni à tracer une route nouvelle, presque toujours sujette au revers même après de grands applaudissemens.

M. le Nain, alors intendant de Poitiers, honora Roy de sa protection, et sans doute il en aurait éprouvé des effets avantageux, si une mort prématurée ne l'en avait privé. Il a laissé un fils actuellement vivant, et qui a pris le parti de l'église. L'absence de sa veuve qui vit à Poitiers, m'a privé des mémoires plus exacts que j'aurais voulu avoir. J'ai vu quelques pièces de vers français de Roy, mais je n'y ai rien trouvé qui lui mérite aucun rang parmi nos poètes, et la perte de ces pièces fugitives ne fera point de tort à sa réputation.

RUAU (FLORENTIN DU) (1617), naquit à Poitiers vers l'an 1580, d'une bonne et ancienne famille de cette ville. Florentin du Ruau, dont il était peut-être fils, y était maire en 1586. Celui dont nous parlons prit le parti du barreau. Il ne s'attacha pas tellement à sa profession, qu'il ne s'en soit écarté pour la composition de quelques ouvrages qui n'y ont qu'un rapport éloigné. Il fit imprimer en 1615 un livre intitulé : *Le Tableau historial des Régences, où se voit tout ce*

qui s'est passé durant icelles, depuis Clotilde jusqu'à Marie de Médicis, à présent régente; ensemble de leurs droits et prérogatives, par M. Florentin du Ruau, avocat au siège présidial de Poitiers. A Poitiers, et se vendent à Paris chez Isaac Mesnier, rue Saint-Jean-de-Latran, 1615, in-8°, 1 vol. de 727 pages. Il est dédié à la reine mère (de Louis XIII), dont on voit le portrait à la tête du livre.

Les trois quarts de l'ouvrage sont employés à l'histoire de la régence de Catherine de Médicis.

RUELLE (Louis de la) *(Ruellius)* (1569), à qui Scévole de Sainte-Marthe adresse plusieurs de ses poésies latines et françaises, était intime ami de ce savant homme et son cousin germain. Il était fils de Charles de la Ruelle, docteur régent en droit de l'université de Poitiers, et d'Isabelle, fille de Guillaume le Fèvre, sœur de Michel, avocat au parlement de Paris, et de Nicolle, épouse de Louis de Sainte-Marthe, frère de Scévole second. Il était de Poitiers et docteur en droit dans l'université de cette ville.

Bouchorstius en parle comme d'un grand jurisconsulte et d'un bon poète, à la fin de son poème sur les troubles de Poitiers de l'année 1562.

Cui sese gressu resonnante Ruellius infert,
Proximus ab illo qui loca digna tenet.
Vir quo non alius quisquam jucundior extat,
Seu faciles musas, seu tua jura colat.
Audin' ut arguto depromat pectore leges?
Ut referant alacrem guttura blanda sonum?
Quem in medio juvenum gravibus de rebus agentem,
Mille vident oculi, lumina mille ferunt.

Son premier objet fut toujours l'étude de la jurisprudence, mais il s'amusait quelquefois avec les muses, comme le dit Bouchorst, et se délassait avec elles des fatigues d'une étude plus laborieuse. On trouve une douzaine de ses épigrammes choisies dans un plus grand nombre, à la fin des poésies de Scévole de Sainte-Marthe, de l'édition de 1573. C'est ainsi

que l'imprimeur parle dans un avis au lecteur : *Ayant entre mes mains quelques épigrammes latines de M. de la Ruelle, personnage savant et bien versé, non-seulement en la jurisprudence, mais aussi ès-lettres plus douces, j'ai pensé faire chose convenable, si j'en choisissais une partie pour ajouter aux OEuvres de M. de Sainte-Marthe, son proche parent et intime ami, afin de faire voir, assemblés en un même livre, les écrits de ceux dont les corps et les esprits sont unis ensemble des étroits liens de consanguinité et d'amitié.*

Quelque intime que fût la relation entre Sainte-Marthe et la Ruelle, il s'en faut beaucoup que son cher parent ait la netteté, la douceur, le génie qu'avait Sainte-Marthe pour la poésie latine. Les deux pièces qui suivent, m'ont paru les meilleures. La première regarde le siège de Poitiers formé le 22 juillet 1569, par l'amiral (Gaspard) de Coligny, à la tête des protestans, et que le duc de Guise (Henry) lui fit lever le 7 septembre, sept semaines après :

Vandalus, Abderamas, Saracenus, Danus et Hunnus,
Attila Pictavii diripuere solum.
Non queror : Impii erant, hostes quos Christus, eosdem
Perpessam esse mihi gloria summa fuit.
Nec queror immitem licet, hostem habuisse Britannum ;
Stemmatis antiquus Franci inimicus erat.
Hoc queror et Christi et Franci suâ nomine Francus
Qui mihi Pontem, arces, mœnia disjiciat.
Sed mihi fatale est, si bellum indixerit hostis
Christo, aut Regi, in me protinus arma ruunt.
Altius at semper quoties dejecta, resurgo ;
Se effert Palma magis, quò magis opprimitur.

La seconde épigramme est faite sur le rétablissement des murs de la ville après la levée du siège.

Quàm pia sit, Christo velata rebellio, fracta hæc
Æternum, reparata licet, monumenta loquentur.

Sainte-Marthe lui adresse entre autres poésies, des stances sur les louanges de la ville de Poitiers. Il épousa made-

laine Le Sage, fille de Charles Le Sage (1), professeur en droit, dont il eut un fils, Charles de la Ruelle, seigneur de Mavault, et deux filles, Madeleine et Elisabeth.

RUFUS, contemporain d'Anastasius le grammairien, enseignait la rhétorique à Poitiers, avec encore moins de succès qu'Anastasius n'y enseignait la grammaire.

RUTILIUS NUMATIANUS, (418), fils de Lachanius, préfet de Rome, était Gaulois de nation : c'est ce qu'il y a de certain. Les uns le font naître à Toulouse, mais sans preuves ; d'autres, comme dom Rivet, à Poitiers, et je ne trouve pas ses conjectures fort décisives. On peut même tirer une preuve négative du silence de Rutilius sur Poitiers. Combien d'occasions ne devaient pas se présenter à son esprit de parler d'une ville qui devait lui être chère, si elle lui eut donné naissance ? Peut-être en parlait-il dans les vers de son *Itinéraire* qui nous manquent ; peut être aussi n'en disait-il rien. Quoi qu'il en soit, j'ai cru que dom Rivet, parlant de lui comme d'un savant né à Poitiers même, je ne pouvais me dispenser d'en parler ici. Il composa son poème au commencement du cinquième siècle, sous l'empire d'Honorius. Sa poésie est moins riche, moins élégante que celle de Claudien, son contemporain, elle ne manque pourtant pas de beautés.

S.

SAINTE-MARTHE (GAUCHER DE), écuyer seigneur de Villedan, de la Rivière, de la Baste en Cursai, de Lerné, du Chapeau, et des Nandes en Aunix, conseiller et premier

(1) Bouchorstius dans le poëme que j'ai cité, parle ainsi de Charles Le Sage, après avoir loué Martin Portier, doyen des docteurs de la faculté droit, E. ij vers la fin.

Quem verò comitem venerando incedere vultu,
Sacraque cui canis tempora sparsa vides :
Præclarus tibi doctor adest, sapientia cujus
Inclyta condignum nomen habere dedit.

médecin du roi François Ier, était fils de Louis de Sainte-Marthe, seigneur du Chapeau, près Saumur, et de Marie du Treuil, d'une noble et ancienne famille d'Anjou, et petit-fils de Nicole ou Nicolas de Sainte-Marthe. Si Gaucher eût suivi les traces de son père et de son aïeul, il aurait pris comme eux le parti tumultueux du militaire. Leur nom connu, les services qu'ils avaient rendus à nos rois Charles VI, Charles VII et Louis XI, contre les Anglais et en Italie, semblaient l'inviter à suivre cette brillante carrière. Mais son inclination et la faveur qu'on accorda aux sciences sous le règne de François Ier, le déterminèrent à en suivre l'attrait; l'étude de la nature et celle de la médecine furent ses principales occupations. Il se fit recevoir docteur dans la Faculté de Paris, et l'on trouve plusieurs preuves de la réputation qu'il y acquit. Il fut successivement médecin du connétable Charles de Bourbon, mort au siège de Rome en 1527; de la princesse Renée de Bourbon, 28e abbesse de Fontevrault, morte en 1534, aux gages, est-il dit dans les lettres de cette princesse données à Fontevrault le 29 mars 1506, de trois cents écus d'or; de Louise de Bourbon, nièce de Renée, morte abbesse de la même abbaye de Fontevrault en 1575. Il eut aussi la qualité de premier médecin de François Ier.

Il mourut le 14 janvier 1551, âgé d'environ 80 ans, et fut inhumé au chœur de l'église de Fontevrault.

SAINTE-MARTHE (Louis de) (1556), deuxième du nom, écuyer, seigneur de Neuilly, du Chapeau et de la Rivière, fils aîné de Gaucher de Sainte-Marthe et de Marie Marquet, naquit en 1509.

Louis avait tous les talens qui peuvent figurer sur le théâtre le plus célèbre, mais il se contenta de les faire valoir dans sa patrie. Il fixa son établissement et sa fortune à Loudun, par le mariage qu'il y contracta, au mois d'octobre 1534, avec Nicole Le Fèvre, fille de Guillaume le Fèvre, seigneur de Bizai et d'Estrepié en Lodunois.

Sa patrie, qui connaissait tout le prix de son mérite, le députa pour les intérêts de Loudun auprès de Charles IX.

Il mourut, en ce voyage, le premier jour de septembre 1566.

SAINTE-MARTHE (CHARLES DE), (1555), écuyer, seigneur de Lerné, de Grand-Bois et de Chasserat, docteur ès-droits, lieutenant criminel d'Alençon, maître des requêtes de l'hôtel de Marguerite de Valois, et procureur-général du duché de Beaumont, second fils de Gaucher de Sainte-Marthe, dont nous venons de parler, et de Marie Marquet, sa femme, naquit à Fontevrault en 1512. Son père, qui reconnut ses dispositions pour les sciences, ne négligea rien pour lui donner une éducation qui les favorisât; après avoir fini ses humanités, il étudia le droit dans l'université de Poitiers. Il s'y distingua par plusieurs actions publiques, et s'y fit recevoir docteur. A l'étude de la jurisprudence, il joignit celle de la théologie, et y fit de si grands progrès, qu'il entreprit d'en faire des leçons publiques dans cette même ville où il fixa sa résidence. Il n'avait que vingt-cinq ou vingt-six ans, puisqu'on place sa résidence à Poitiers, vers l'an 1537.

Charles de Sainte-Marthe fut appelé à Lyon pour y professer les langues française, latine, grecque et hébraïque.

Il dédia ses poésies françaises à la duchesse d'Etampes. Elles furent imprimées à Lyon, chez le Prince, en 1540.

Il fit encore imprimer à Lyon, la même année 1540, un recueil, intitulé *le Livre des Amis*, dédié au secrétain d'Avanson.

Il prononça plusieurs éloges funèbres qu'il fit imprimer.

Charles estimé de tous les savans, honoré de la protection des grands et des princes dont nous avons parlé, mourut en 1555, à Alençon, à la fleur de son âge (à quarante-trois ans) et sans postérité.

SAINTE-MARTHE (JACQUES DE) (1587), chevalier, seigneur de Chamdoiseau et de la Guéritière, troisième fils de Gaucher, premier du nom, et de Marie Marquet, naquit à Fontevrault, le 29 septembre 1517, jour de Saint-Michel. Après le cours ordinaire des études, il s'appliqua à se per-

fectionner dans les langues grecque et latine et dans les mathématiques. Son mérite le fit connaître à la cour, et Henri II le choisit, en 1551, pour son médecin; après la mort de ce prince, il le fut de François II et de Henri III, et plus particulièrement des princesses Louise et Léonor de Bourbon, abbesses de Fontevrault, qui ne faisaient rien d'important sans son avis.

Parmi ses ouvrages qui prouvent qu'il ne se bornait pas à la profession de médecin, est sa traduction latine des oracles magiques ou philosophiques de Zoroastre, avec les commentaires de Plethon, publiée par Jean Obsopée dans son recueil de 1529, page 122 de la seconde partie, sous ce titre : *Magica Zoroastri Oracula Plethonis Commentariis enarrata. Jacobo Marthano Pictaviensis Interprete.*

Il mourut à Fontevrault, le 10 septembre 1587.

SAINTE-MARTHE (René de) (1572), premier du nom, chevalier, seigneur de Châteauneuf, quatrième fils de Gaucher, premier de Sainte-Marthe, seigneur de Villedan, et de Marie Marquet, naquit en 1521, à Fontevrault, où son père s'était habitué. Il eut, comme ses frères, le goût des lettres, et en particulier celui de la poésie latine. Il consacra quelques épitaphes à la mémoire de Marguerite de Valois, reine de Navarre, elles se trouvent dans le Recueil qu'en fit Charles, son frère, lieutenant criminel d'Alençon. Par le partage fait entre lui et ses autres frères en 1553, la seigneurie de Châteauneuf en *Thouarsais*, lui échut. Il la posséda jusqu'à sa mort arrivée en 1572.

SAINTE-MARTHE (Joseph de) (1568), chevalier, seigneur de la (1) Guéritière, cinquième fils de Gaucher premier, seigneur de Villedan, naquit en 1518. Son père l'envoya à Paris faire ses études, il en acheva le cours au collége de Navarre; il avait à peine quinze ans, qu'il se livra par piété

(1) En Anjou, près Montreuil-Bellay, petite ville où naquit le savant médecin René Moreau, fille de Mathieu, allié par la maison de Pontoise à celle de Sainte-Marthe.

et par un véritable goût, à l'étude des livres saints. Il se retira, sur les dernières années de sa vie, dans sa terre de la Guéritière, où il mourut.

SAINTE-MARTHE (SCÉVOLE DE, ou GAUCHER II) (1623), chevalier, seigneur d'Estrepié, de Beausse, des Humeaux, de la Jailletière, etc., en Loudunois, président et trésorier de France en la généralité de Poitiers, et deux fois maire de la même ville, appelé, par quelques auteurs, le grand Scévole, était fils aîné de Louis de Sainte-Marthe, chevalier, seigneur de Neuilly, et de Nicole Le Fèvre, et petit-fils de Gaucher premier. Il naquit, à Loudun, le 2 février 1536.

Dans ce même temps, et avant d'avoir atteint l'âge de dix-huit ans, il composa le *Tombeau de Brunette*, qui forme un recueil de dix petits poèmes réunis par le sujet et imités du latin de Marc-Antoine Flaminius.

Il publia, à Poitiers, en 1573, un recueil de poésies latines et françaises.

Il entreprit la poésie auquel il donna le titre de *Pedotrophie*, c'est-à-dire *Manière d'élever les Enfans à la Mamelle.*

Il publia un charmant petit poème intitulé : *Larmes à la Mémoire du très chrétien roi Henri III.*

Il commença aussi ses éloges des hommes illustres par leur savoir. Joseph Scaliger, à qui il envoya quelques-uns de ces éloges, lui écrivit le 22 juillet 1590, que tout le défaut de l'ouvrage était la briéveté.

Il mourut enfin après cinq ans de demeure fixe à Loudun, le 19 mars 1623, âgé de quatre-vingt-sept ans.

Il est peu d'honneurs qu'on n'ait rendu à sa mémoire. Les éloges funèbres qu'on fit après sa mort en vers et en prose composent un assez gros volume : ils sont joints à l'édition in-4° de ses ouvrages de 1632.

Voici la liste des ouvrages qu'il a composés : Il publia, en 1573, un recueil des cantiques les plus beaux de l'Écriture dédiés à Robert Fournier, sous ce titre : *Canticorum quæ in Bibliis leguntur, paraphrasis poetica : auctore Scævola Sammar*

thano, Consiliario Regio et ærarii apud Pictones Antigrapheo. Pictavii ex Officinâ Bochetorum fratrum, in-4°, 1573, page 23. L'épître dédicatoire est datée, à Poitiers, du dernier mai 1573.

On trouve dans cette édition la paraphrase du cantique de Moïse : *Audite Cœli quæ loquor ;* de celui d'Ezéchias : *Dixi in dimidio dierum meorum*, et du cantique de Moïse ; *Cantemus Domino*. Ils ne se trouvent point dans les éditions de 1606 et de 1632.

Ces poésies se trouvent jointes à celles qu'il appelle *Poésies mêlées*, non-seulement parce qu'elles sont sur différens sujets, mais parce qu'elles sont latines et françaises. Cette partie est intitulée : *Second volume des OEuvres de Scévole de Sainte-Marthe Lodunois, contrôleur général des finances en Poitou, contenant trois livres de Poésies mêlées de vers français et latins.* A Poitiers, chez les frères Boucher, 1573, in-4°.

Les Louanges de la ville de Poitiers, 1573, in-8°.

Gallorum doctrinâ illustrium, qui nostrâ Patrumque memoriâ floruerunt, Elogia. Cet excellent recueil qui a servi de modèle à tous ceux qui ont travaillé dans ce genre, a eu sept éditions ; la première en 1598, et la dernière en 1722. Suivant le père Niceron qui ne parle point d'une édition de Poitiers, de 1600, énoncée dans le catalogue de la bibliothèque de Thou, où je crois qu'on s'est mépris, et qu'on doit lire 1606, au lieu de 1600, on ne saurait contester à Sainte-Marthe, la dignité du style, la pureté de l'expression, le choix des faits, l'art de l'exposition ; mais ceux qui aiment la précision dans les dates, un corps historique, de la variété, un autre intérêt dans leur lecture que celui du style, ceux qui préfèrent les fruits aux fleurs, ne sont pas toujours contens de Sainte-Marthe. M. de Thou est plus rempli dans ses éloges, il ne plaît pas moins et il instruit davantage.

Le poëme, sur la manière d'élever les enfans, divisé en trois livres, parut, en 1584, sous ce titre : *De Pæirodophiâ, libri III.*

Les trois livres, dont ce poème est composé, contiennent environ cinq cents vers chacun : 1,500 pour le tout.

Le poète, après une invocation qui n'a rien de trivial, expose son sujet avec simplicité ; on peut restreindre cette exposition à ce peu de mots.

. . . . . . Refero quis cultus alendæ
Sit soboli primùm in Cunis. . . . . .

Il tient beaucoup plus qu'il ne promet.

Les poésies latines de Sainte-Marthe ont paru aussi plusieurs fois. J'ai les deux éditions qui en ont été faites ; l'une sous ce titre : *Scævolæ Sammarthani poemata*, joints aux éloges, à Poitiers, 1606 ; l'autre est celle de 1632, in-4°, sous ce titre général : *Scævolæ et Abelii Sammarthanorum patris et filii Opera latina et gallica*, Paris, 1632. Mon édition porte 1633. C'est la moins parfaite, la moins belle et la moins curieuse de toutes.

Les poésies latines ont encore été imprimées in-4°, Poitiers, 1696, in-8°, avec les éloges, 1600, suivant le catalogue de la Bibliothèque de Thou, in-8°; Paris, 1616, in-8°; Patisson, 1587 ; Paris, 1575.

Quoi qu'en dise le père Niceron, ces poésies ne m'ont paru ni plates ni dépourvues de feu et de majesté.

Le *Mercure*, du mois de novembre 1706, parle d'une édition de 1569, à Paris, in-8°, sous ce titre : *Les premières OEuvres du sieur de Sainte-Marthe.* L'auteur du mémoire est si peu exact sur ce qu'il dit des éditions des ouvrages de MM. de Sainte-Marthe, qu'on ne doit pas y compter.

Ses poésies mêlées eurent plusieurs éditions.

Le poème de l'*Immortalité de l'Ame*, du savant et infortuné *Aonius Palearius* a des beautés qui ne sont pas à la portée du commun des littérateurs, la difficulté de la matière a répandu quelques ombres inévitables dans ses vers ; mais on y trouve tant de force dans l'expression, quelquefois tant de grâces, qu'il atteint Virgile et Lucrèce, ses modèles.

Sainte-Marthe, pénétré du mérite du poème de *Palearius*, voulut mettre le public à portée de le connaître. Il en traduisit la partie qui regarde la nécessité d'une Providence, et qui en établit le dogme contre les épicuriens et les autres philosophes, s'ils en méritent le nom, qui osent la nier.

Sainte-Marthe a aussi publié plusieurs traductions et imitations de poésie latine.

Il publia quelques recueils de poésie et mourut à Poitiers, le 10 avril 1610.

SAINTE-MARTHE (LOUIS DE) (1610), troisième du nom, chevalier, seigneur de Fontaine, conseiller du roi en ses conseils et lieutenant-général de Poitou, était le second fils de Louis de Sainte-Marthe II (1), seigneur de Neuilly, et de Nicole Le Fèvre, et frère de Scévole. Il naquit à Loudun en 1549, et fit le cours de ses études dans l'université de Poitiers, où il se fit recevoir docteur en droit civil et canonique. Son esprit, naturellement vif et étendu, ne se borna pas à la connaissance du droit. Il y joignit l'étude indispensable de l'histoire, les agrémens de la belle littérature et de la poésie française, latine et grecque. Il fit valoir ses talens pour l'éloquence et la science du droit dans la charge d'avocat du roi, au présidial de Poitiers, où il alla s'établir vers l'an 1572, après avoir suivi quelque temps les audiences du parlement de Paris.

Les affaires publiques et celles du barreau ne permirent pas à Louis de se livrer tout entier à ses goûts et aux douceurs du cabinet ; mais un génie, né pour les muses, trouve toujours quelques momens à leur sacrifier.

On trouve dans le recueil des poésies de Scévole de Sainte-Marthe, quelques pièces de vers de Louis, entr'autres une paraphrase du vingt-deuxième psaume de David. *Ad te levavi oculos meos*. Il en avait versifié plusieurs autres : il semble même, d'après mes mémoires, qu'il a paraphrasé tout le psautier.

(1) Dont nous avons parlé ci-dessus.

Il mourut à Poitiers à l'âge de soixante-un ans, le 10 avril 1610, avec l'estime générale de tous ses concitoyens et de toute la province.

SAINTE-MARTHE (RENÉ DE) (1633), seigneur de Marigny, chanoine et grand-archidiacre de Poitiers, et depuis sous-doyen, frère de Scévole et de Louis, mérite de paraître avec les hommes illustres de sa famille; quoique je n'aie point trouvé de monumens imprimés de son mérite littéraire, le témoignage que lui rend son frère m'a paru suffisant pour me déterminer à ne pas l'oublier. Il naquit à Loudun en 1550, et mourut le 20 juin 1633.

SAINTE-MARTHE (LOUIS DE) (1640), second du nom, écuyer, seigneur de Chamdoiseau, lieutenant-général en la connétablie et maréchaussée de France. Il savait parfaitement les langues grecque et latine, et composait dans l'une et dans l'autre. Il mourut à Paris le 25 décembre 1640.

SAINTE-MARTHE (FRANÇOIS DE) (1641), premier du nom, écuyer, seigneur de Chamdoiseau, conseiller du roi en ses conseils. La capacité de François brillait surtout dans les matières ecclésiastiques, partie la plus importante de notre droit et peut-être la plus difficile.

Il publia une traduction libre des poésies de Virgile, et mourut le 6 janvier 1641.

SAINTE-MARTHE (ABEL DE) (1652), premier du nom, chevalier, seigneur d'Estrepié et de Beausse, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé et bibliothécaire de Sa Majesté, naquit à Loudun le 3 mai 1566.

Pendant une longue vie, puisqu'elle fut presque d'un siècle entier, Abel acquit et conserva l'estime de quatre rois, Henri III, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, dont il a éprouvé successivement les bontés et célébré les exploits, celle des plus grands hommes de la France, la vénération et l'amitié de tous les savans et de tous les gens de bien, attachés à leur patrie et aux lettres. Le palais le regarda longtemps comme un de ces oracles, les muses comme leur plus cher élève. Le pape Urbain VIII (Maphée Barberin), ce grand

homme que sa suprême élévation ne détacha point du commerce des muses, pendant sa nonciature en France, sous le règne de Henri-le-Grand, lui témoigna, en différentes occasions une extrême bienveillance, qu'il lui conserva sur le trône de l'Église. Louis XIII l'honora d'un brevet de conseiller d'état le 22 octobre 1627. Il l'avait déjà gratifié d'une pension, en considération des ouvrages qui avaient la gloire de Sa Majesté pour but, le 22 avril 1626. Il en obtint une autre le 15 octobre 1630. Le 28 avril 1627, il lui accorda gratuitement la charge de son bibliothécaire. En 1638, il fut envoyé à Poitiers, avec ordre aux maire, échevins et habitans de suivre ses conseils, et de se conduire sur ses avis dans toutes les affaires, où Sa Majesté serait intéressée. La lettre de cachet qui lui fut adressée, fut enregistrée au greffe du présidial, et en celui de la Maison de Ville, en 1639.

Dans le voyage que la cour fit en Poitou et dans la Guyenne, en 1651, pour en apaiser les divisions, il eut l'honneur de présenter au jeune roi quelques nouvelles poésies. Il avait alors plus de 85 ans; son grand âge ajoutait je ne sais quel lustre à des talens applaudis depuis si long-temps. Si je ne craignais point de hasarder une idée trop poétique, je comparerais notre Abel présenté à Louis XIV, à Nestor environné des héros de la Grèce. Quelle gloire pour un vieillard qui, en parlant à ce jeune monarque, pouvait lui offrir les titres de l'estime de trois de ces prédécesseurs, de celle d'un grand pape, des cardinaux Richelieu et Mazarin, du grand Gustave, de Charles, père de Gustave, qui tous avaient rendu à son mérite cette espèce de tribut qu'obtiennent les vertus et les talens, et qui devient bien flatteur, quand il est payé par des hommes si fort au-dessus de la condition des autres!

Ce savant homme mourut à Poitiers où il s'était retiré, âgé de 86 ans, le 7 septembre 1652.

OUVRAGES D'ABEL DE SAINTE-MARTHE, PREMIER DU NOM.

On a de lui des plaidoyers, au nombre de douze, publiés

avec ceux de Nicolas de Corberon, beau-père de M. de Corbeville, sous ce titre : *Plaidoyers de messire Nicolas de Corberon, chevalier, seigneur de Torvilliers, conseiller du roi en ses conseils, avocat-général au parlement de Metz, et ensuite maître des requêtes ordinaire de l'hôtel de Sa Majesté, avec les Arrêts intervenus sur ces Plaidoyers*, ensemble *les Plaidoyers de M. Abel de Sainte-Marthe, avocat au parlement, et depuis conseiller du roi en ses conseils d'état, et garde de la bibliothèque de Sa Majesté à Fontainebleau, donnés au public par M. Abel de Sainte-Marthe, chevalier, seigneur de Corbeville, conseiller du roi en sa cour des aides, garde de la bibliothèque du roi à Fontainebleau*, Paris, in-4°, 1693.

Un Discours sur l'Expédition de la Valteline, sous les auspices et par les armes de Louis-le-Juste.

Elocutionis Oratoriæ aliquot Observationes ad Petrum Sammarthanum filium. Ce petit morceau, qui n'a que sept pages, contient de fort bonnes observations sur la construction de la phrase latine, ses agrémens, ce qui la rend pleine, sonore, oratoire, et sur les défauts qu'on doit éviter.

L'auteur y prouve que de quelque nature que soient les aliénations du domaine de la couronne faites par le roi, par quelque acte, en quelque forme et par quelque motif que ce puisse être, elles sont toujours révocables.

Illustrissimæ Gentis Plessiæ Richeliæ Elogium. Dans cet éloge historique de la maison de Richelieu, l'auteur avance et prouve que la France n'en a point de plus considérable par elle-même, par ses alliances et par ses services.

Elogium illustrissimæ Gentis Schombergiæ. La maison de Schomberg, qui fait la matière de cet éloge, est une des plus anciennes de l'Allemagne, d'où elle est originaire par les anciens marquis de Misnie, de la dépendance des ducs de Saxe, électeurs du Saint Empire, desquels les Schomberg étaient maréchaux héréditaires.

Illustrissimæ Albaspineæ Gentis Elogium.

Elogium illustrissimæ Gentis Bellevreæ.

Dans l'éloge qui suit, intitulé : *Elogium Ruzeæ et Coiffieriæ*

Effiatæ Gentium illustrissimarum. L'auteur a réuni, comme l'annonce le titre, les éloges des maisons de Ruzé et de Coiffier d'Effiat.

Illustrissimæ Gentis Buthilleriæ Elogium.

Divers discours français du sieur de Sainte-Marthe, présentés au roi, en lui dédiant ses ouvrages latins auxquelles les victoires de Sa Majesté sont décrites.

Il y en a quatre : le premier, *sur les Victoires obtenues par Sa Majesté en Poitou, Guyenne et Languedoc, représentées en 2 panégyriques.*

Le second, *sur l'Expédition militaire et les Succès des Armes françaises dans la Valteline, sous les heureux Auspices de Sa Majesté.*

Le troisième, *sur la Défense de l'Ile-de-Ré, les Victoires qui l'ont suivie, et la Prise de La Rochelle.*

La quatrième, *sur les dernières Victoires de Sa Majesté obtenues dans le pays de Languedoc.*

On ne saurait dire que le style de ces discours ne soit pas noble, grand et élevé ; mais il a le défaut du temps, une langueur inévitable que produit toujours un style périodique et trop uniforme.

Les poésies latines d'Abel de Sainte-Marthe réunies dans l'édition in-4° de 1633, à celles de Scévole, sont celles dont nous allons donner une notice.

Daphne, sive de Lauro, Liber. Ce poème est adressé à Henri IV, et l'auteur, jeune encore, suivait le barreau lorsqu'il le composa.

Pour le *Poème du Laurier*, l'auteur y parle de la culture que demande cet arbre.

Lex Salica, poème dédié par une épître latine à Henri de Bourbon-Condé, père du grand Condé.

Sylvarum Liber. Ces Sylves, où l'auteur, à l'imitation de Stace et de Scévole son père, a traité différens sujets, sont peut-être la partie la plus précieuse des poésies latines d'Abel de Sainte-Marthe.

Eclogæ duæ. La première intitulée *Dorylas*, est adressée à

Jacques-Auguste de Thou, nommé ambassadeur auprès de la république de Venise. Le poète, sous le nom de *Dorylas*, marque à ce grand homme le chagrin que lui donne ce voyage qui va les séparer, et il le conjure de revenir promptement.

La seconde est intitulée *Phylire* et est adressée à Jean Tumeri, conseiller d'état.

Epigrammatum Liber. Par la première épigramme adressée au lecteur, il paraît que ce sont les fruits de sa jeunesse.

Sylvarum Liber. Ce second livre des sylves contient des poëmes dont les sujets sont plus importans que ceux du premier livre. Le premier poëme est adressé au cardinal de Richelieu, sur sa nomination au ministère. Le poète qui connaissait le prélat, le flatte de la papauté assez adroitement, en lui disant qu'un jour à venir :

Suspicient populi suprema in sede locatum,
Et submissa tuis affigent oscula plantis.

Le second est sur le retour de Louis XIII après les succès de La Rochelle; le troisième est un compliment au duc de la Trémoille (Henri), qui venait d'abjurer le calvinisme en 1628, ce que l'auteur ne touche que légèrement. *Berny*, poëme dédié à Nicolas Brulart de Silleri, chancelier de France; c'est la description de la maison et l'éloge du maître. Poëme sur la mort de Claude Brulart, femme du président Nicolas de Bellièvre; deux petits poëmes sur la pucelle d'Orléans, adressés à Charles du Lys, de la famille de cette héroïne. Poëmes au chancelier d'Haligre, à Jean Bochard de Champigny, surintendant des finances; sur le tombeau de Scévole de Sainte-Marthe, au père Suffren; sur les notes de Brodeau-sur-Louet, sur les pastorales de René Bouchet, sieur d'Ambillou, son cousin, dont nous avons dit quelque chose.

Elegiarum Liber. Il remercie, dans la *première*, le cardinal de Richelieu de la protection dont il l'honore, et lui promet une éternelle reconnaissance. La *seconde* est une comparaison de Henri III avec Henri IV, elle mérite d'être lue. L'auteur

n'y loue point le premier des Bourbons aux dépens du dernier des Valois. *La troisième* est sur son retour à Paris après une longue maladie. *La quatrième* est la comparaison du chancelier de l'Hôpital avec M. Guillaume du Vair, garde-des-sceaux ; c'est encore une pièce qui mérite d'être lue. Dans *la cinquième*, adressée au premier président Achille de Harlai ; il lui fait ce beau compliment fondé sur la vérité.

Cedite quos olim coluit generosa Vetustas,
Cedite, tam fortis non fuit ipse Cato.
Ille etenim cessit fatis, victusque dolori
Succubuit, proprio dum miser ense cadit.
At tu fortunâ, superato et carcere major,
Vivis et afflictis nunc quoque rebus ades.

Il y a bien de la justesse et de la beauté dans ces vers. *La cinquième est une comparaison de Castor et Pollux avec les deux frères Michel et Louis de Marillac*, intendans des finances en 1616. L'auteur ne les nomme ni dans le titre, ni dans le corps de l'ouvrage, peut-être par complaisance pour le cardinal de Richelieu, ennemi de cette maison. Les autres élégies sont adressées à Charles Roger de Loudun, sur ses poésies à Jacques de la Guesle, procureur-général. Celle-ci finit par ces vers remarquables :

At vos magnanimi, sanctique quiescite Manes
Regis, quo melior nullus in orbe fuit ;
Nam licet hoc facinus qui patravère nefandum,
Carnificis meritas non subière manus ;
Hi tamen invictæ perculsi fulmine vocis,
Dedecus æternum, quod meruère, ferent.

Odarum liber unus. Ce livre en comprend dix-sept sur différens sujets. L'expression en est pure, la versification harmonieuse ; mais elle ne diffère guère des autres poésies que par le titre et le *mode* des vers.

Carminum Liber primus. La première des pièces que ce

livre contient est adressée à Urbain VIII auquel il envoyait ses ouvrages.

Les autres sont ou des éloges ou des complimens adressés aux personnes les plus considérables dont l'auteur était aimé ou protégé.

Carminum Liber secundus. Ce sont des pièces de même genre où la beauté de la versification, et la fécondité du poète se font également admirer.

Epigrammatum Liber. Ce nouveau livre d'épigrammes est extrêmement varié, il y a quelques imitations du grec assez heureuses.

Epigrammatum Liber secundus. La seconde pièce de ce livre est trop remarquable pour en priver le lecteur. C'est une épigramme sur la mort de M. l'avocat-général Servin, mort à l'audience en parlant contre les duels.

Servinus medio dum insana duella Senatu
Culpa, et ante sui principis ora notat,
Concidit exanimis, factoque hic sine quiescens,
Hunc tandem extremi funeris hora tulit.
Non potuit supero pia Numine pectorœ plenus,
Sorte, loco, aut Cœtu nobiliore mori.

Hendecasyllabon Liber. Cette sorte de poésie qui brille plus par les grâces tendres et la délicatesse de l'expression, que par le brillant de la pensée demande un génie naturel et juste ; mais pour lui donner tout le mérite dont elle est susceptible, il faut aussi un choix dans les sujets; les vers qu'on admire le plus dans Catule sont ceux que la tendresse ou une molle volupté lui a dictés. Abel a fait connaître qu'il aurait réussi dans cette sorte de poésie, s'il s'y était appliqué, je crois en fournir une preuve, en donnant cet échantillon de ses *Hendécasyllabes*, c'est une imitation de l'*Anthologie.*

En : nigros oculos reflectis in me,
Nigrum delege, Magdalena velum,

Ut albam faciem et nigros ocellos,
Lœtus conspiciam, ô venusta Virgo :
Bina sidera sic mihi recludes,
Auroramque simul, diemque reddes.

Ce volume est terminé par quelques psaumes en vers, et quelques autres poésies sacrées.

J'ai sous les yeux un recueil imprimé à Poitiers, chez Julien Thoreau, in-8°, 1640, et que je crois mal daté de 1643, par le père Niceron, qui n'est au reste rien moins qu'exact dans cet article ; ce recueil contient les opuscules qui suivent, en vers et en prose.

Le Parallèle de Louis le-Juste avec David, dédié en latin au cardinal Mazarin, et en français à la reine-mère.

Une Comparaison du Chef de la Justice avec le Soleil, en vers latins, adressée au chancelier Seguier.

Une Comparaison de la Pourpre avec l'Or, adressée au président de Bailleul, intendant des finances.

Une Comparaison de la Vertu avec la Lumière, adressée à M. le Tellier, secrétaire-d'état.

Un autre petit poème qui est *une Description du Parlement.*

Et un autre intitulé : *Academia regia*, l'Académie française.

Ce même recueil contient encore trois relations historiques des campagnes de Louis XIII en Italie, et celle du siège et de la prise d'Arras, de 1640, malgré tous les efforts du cardinal-infant.

Enfin, j'ai sous les yeux un autre recueil intitulé : *Psalterium Davidis heroïcis versibus expressum ab Abelio Sammarthano Scævolæ Filio, sacri consistorii Assessore, aliaque ejus sacra Poemata, editio tertia, auctior et emendatior : Augustoriti Pictonum, apud Julianum Thoreau, Regis et Academiæ Typographum*, in-8°, 1641.

Le psautier est dédié au cardinal de Richelieu. Avant la préface, se trouvent deux petites pièces de vers latins, l'une de Nicolas de Sainte-Marthe, lieutenant-général de Poitiers, cousin d'Abel, et l'autre de P. Duval, écuyer, seigneur de

la Motte. Dans la préface, l'auteur dit que s'il a entrepris une traduction nouvelle, ce n'est pas qu'il ait pensé qu'on pût réussir mieux que ceux qui avaient déjà exécuté la même entreprise ; en effet, on ne saurait disconvenir que les psaumes, mis en vers par Buchanan, Flaminius et Spinæus, et quelques autres, ont de grandes beautés pour la poésie, et surtout la paraphrase de Buchanan qui a mérité l'applaudissement de tous les savans ; mais presque toutes ces versions sont des paraphrases, et celles qui paraissent les plus rapprochées du texte, sont l'ouvrage d'auteurs ouvertement hérétiques ou du moins suspects : c'est ce qui a déterminé Abel à entreprendre de fournir cette longue carrière, dans le dessein de donner une version exacte moins agréable, moins ornée, mais plus fidèle que les autres. D'ailleurs, il dit que cet ouvrage était l'exécution d'un ordre qu'il avait reçu et d'un vœu qu'il avait fait. Mais comme il avait attendu pour ce pieux ouvrage un âge fort avancé, qu'il craignait même de n'en pas voir la fin, il ne l'a pas mis dans la perfection qu'il lui aurait sans doute donnée dans cet âge heureux où les amis des muses en obtiennent les plus brillantes faveurs. Notre Abel, en imitant Desportes, abbé de Tyron, et Racan qui donnèrent leurs derniers jours à la paraphrase du psautier, a eu leur sort : je veux dire que la poésie est languissante, dénuée des grâces et du feu de l'imagination. Ce ne sont que des vers. L'expression suit le sentiment, elle ne brille plus, quand il languit ; un exemple suffira pour convaincre le lecteur de ce que j'ai dit. Tout le monde est affecté des beautés du psaume 137, *Super flumina Babylonis*. C'est ainsi que le traducteur en rend le premier verset :

Dum miseri liquidas sævæ Babylonis ad oras
Sedimus, atque oculis lachrimarum flumina mœsti
Misimus, in mentem subiit miserandæ Sionis,
Conditio, infandi renovanda doloris imago.
Hic lentæ salices, etc.

L'expression est pure, les vers sont harmonieux ; mais y

trouve-t-on le sublime que présente l'original, même malgré les défauts d'un style dur et barbare, la cruelle image de cette consternation, de cet abattement rendu en deux mots : *Illic sedimus et flevimus!* Nous nous sommes assis et nous avons pleuré.

Je ne prétends pas, par ces observations, ôter au *Psautier* d'Abel tout son mérite. L'auteur, qui avait médité sur son texte, le rend avec fidélité, et ses vers peuvent servir de commentaire à la Vulgate qu'elle éclaircit, et dont elle aplanit souvent les difficultés qui s'y rencontrent et qui arrêtent les personnes les plus intelligentes. Aussi Abel fut-il félicité par ses amis qui étaient ce que Poitiers avait de plus poli et de plus savant, F. Carré, médecin; Jean Rabreuil, avocat ; Louis Fouqueteau, aussi avocat (1); G. Fonteneil, jésuite ; G. Larrivé, de l'Oratoire. Jean de Bry (Bryus) nous apprend que les ordres dont parle l'auteur dans sa préface étaient ceux de Louis XIII.

Rege jubente canit, Regis pia carmina Regi
Fundit ; sic Reges Regia Musa decet.

Dans mon exemplaire, les psaumes sont suivis de la *Christiade*, sous ce titre : *Christiados, Liber unus*, imprimé chez le même libraire, en même format (in-8°), en 1635. Ce sont dix petits poëmes dédiés à Alphonse de Richelieu, cardinal, archevêque de Lyon, sur l'*Avent*, *Noël*, *la Circoncision*, *l'Epiphanie*, *la Transfiguration*, *la Passion*, *Pâques* ou *la Résurrection*, *l'Ascension*, le jour de *la Pentecôte* ou *la Descente du Saint-Esprit sur les Apôtres*, et *la Fête du Saint-Sacrement*.

Partheniados Liber unus, ou poëme sur la Vierge, imprimé en 1635, dédié à Victor Bouthilier, archevêque de Tours. Il contient sept petits poëmes semblables à ceux de la *Chris-*

(1) Ce Louis Fouqueteau a traduit en vers français un poème sur l'Eucharistie, présenté par Abel à Louis XIII, à Lyon, après la maladie dont ce prince releva. On a aussi de lui quelques vers latins dans le tombeau de Scévole de Sainte-Marthe et ailleurs.

tiades, sur la *Conception de la Sainte-Vierge*, sur sa *Nativité*, sur *la Présentation au Temple*, sur *le Jour de l'Annonciation*, sur *sa Visitation*, sur *sa Purification*, sur *l'Assomption*.

Hymnorum Liber unus, dédié à M. de la Rocheposai, évêque de Poitiers. Ces hymnes sont sur *saint Louis*, *saint Jean-Baptiste*, *saint Pierre*, *saint Paul*, *les Innocens*, *sainte Catherine*, *sainte Marguerite*, *sur les Vierges*.

Miscellaneorum Liber unus, dédié à Nicolas de Sainte-Marthe, fils de Louis, lieutenant-général de Poitiers. Le titre annonce la nature du recueil, ce sont presque toutes poésies pieuses, où le goût de la bonne poésie respire avec celui de la piété de l'auteur.

(Extrait de la généalogie manuscrite de la famille de Sainte-Marthe, et des ouvrages imprimés d'Abel.)

SAINTE-MARTHE (Scévole de, ou Gaucher), troisième du nom, chevalier, seigneur de Méré-sur-Indre, en Touraine, des Lyonnières et de Nouères, conseiller et historiographe du roi, naquit à Loudun, avec Louis, seigneur de Grélay, son frère jumeau, et une heure avant lui, le 20 décembre 1571.

Scévole III et son frère Louis firent leurs humanités à Poitiers, dans la maison de leur père qui y était alors établi. Leur père les envoya à Angers pour y étudier la jurisprudence. Miron, évêque d'Angers (1), le savant Pierre Ayraud, lieutenant criminel, et Claude Mesnard, lieutenant de la prévôté, illustraient cette ville célèbre par ses professeurs; ils firent connaissance avec eux; la fureur des troubles s'apaisa. Les deux jumeaux revinrent à Paris : il paraît qu'ils suivirent d'abord le barreau; ils sont employés dans le tableau des avocats de 1599, mais ils ne s'en firent point un état décidé et cherchèrent à mériter l'estime des savans par une autre voie. Le président de Thou leur donna entrée dans cette fameuse bibliothèque, où c'était une preuve de mérite

(1) *Voyez* sa vie écrite par Ménage, avec les observations, et imprimée à Paris, in-4°, en 1675.

d'être admis. Ce grand homme leur inspira cette passion pour l'histoire et pour la vérité qui en est l'âme, qu'ils ont toujours conservée. Ils étaient encore jeunes ; cependant il les crut capables de l'aider dans le projet de sa grande histoire. Ils répondirent à l'honneur que leur faisait M. de Thou ; il paraît même qu'ils eurent quelque part à son travail, et que les secours qu'ils fournirent à notre historien furent importans par la manière dont il en parle dans le testament latin qu'il fit en 1616. Livrez-vous au travail, leur écrivait leur père, mais que ce travail ait la gloire du prince et de la nation pour objet. Ils remplirent ses vœux lorsqu'ils entreprirent l'*Histoire généalogique de la Maison de France*. Pour exécuter ce grand ouvrage, auquel ils ont employé près de cinquante ans pour le mettre dans l'état où il est, ils eurent la communication du trésor des chartres du roi, duquel MM. Dupuy et Godefroi, conseillers d'état, leurs amis, avaient fait faire l'extrait par ordre de Sa Majesté. Ils joignirent à une vaste collection de manuscrits tous les livres imprimés qu'ils purent rassembler sur notre histoire, et celle des états de l'Europe qui y est liée. Ils eurent la satisfaction de présenter à Louis XIII la première édition de cette histoire imprimée pour la première fois en 1619, en deux volumes in-4°. Le roi était à Tours ; Sa Majesté reçut le présent qu'ils lui firent avec tant de marques d'estime, tout jeune qu'il était, qu'il fit expédier aux auteurs un comptant de mille écus ; il y ajouta la charge de ses historiographes et une pension de *trois mille livres*. Le brevet est daté du quinze janvier 1620. Ce titre est-il plus honorable à nos deux jumeaux qu'au jeune roi ? Il fait honneur aux historiens ; il en fait au monarque ; c'est un fait que j'apprends avec plaisir à ceux qui regardent Louis XIII comme un prince tout-à-fait indifférent pour les gens de lettres.

L'*Histoire généalogique de la Maison de France* était encore bien imparfaite. Les auteurs le sentirent bien, ils travaillèrent avec autant d'ardeur que s'ils n'avaient fait que commencer. Elle reparut en 1627, avec beaucoup d'augmenta-

tion et ornée d'armoiries, en deux volumes in-folios. Cette édition est encore recherchée des connaisseurs. Elle a été suivie d'une troisième publiée en 1647.

Les Français et les étrangers, toute l'Europe applaudit à l'ouvrage des deux jumeaux. Je serais trop long, si je détaillais ici les éloges qu'ils reçurent de toutes parts.

André Duchêne et Justel le père leur avaient fourni un grand nombre de mémoires ; pour marquer au premier leur reconnaissance, ils lui donnèrent tout ce qu'ils avaient rassemblé sur la *Maison de Montmorenci*. De cet heureux concours ont résulté deux excellens morceaux : l'*Histoire de la Maison de Montmorenci* et celle de *la Trémoille*. C'est sur ce manuscrit que Pierre Scévole a composé son abrégé généalogique de cette dernière maison, imprimé en un volume in-12, en 1668.

Ce vaste recueil avait été précédé de l'*Histoire de la Maison de Beauveau*, publiée en 1626.

La réputation des deux frères établie sur des fondemens si solides, fit penser le clergé à les employer à l'exécution du projet que Claude Robert, prêtre du diocèse de Langres, avait tracé.

Ils furent chargés en 1645, du grand ouvrage de *la Gaule chrétienne*. Cette nouvelle entreprise les empêcha de donner, à leur *Histoire de la Maison de France*, la perfection qu'ils avaient alors dessein de lui donner, ils en avaient reçu l'ordre du roi (Louis XIV) ; et Christine de France, duchesse de Savoie, les avait engagés à ne pas négliger la maison de Savoie. Cette princesse leur en avait écrit deux fois.

Scévole survécut peu de temps à des titres si glorieux à sa mémoire.

Il mourut le 7 septembre 1650.

SAINTE-MARTHE (Louis de) (1656), chevalier, seigneur de Grélay en Loudunois, naquit à Loudun le 20 décembre 1571. La ressemblance de Louis avec son frère jumeau était parfaite. C'était même taille, mêmes traits, même son de voix, à peine pouvait-on les distinguer.

Louis mourut à Paris, le 29 avril 1650, âgé de 84 ans 4 mois 9 jours, et près de six ans après son frère; il demanda à être inhumé avec lui sous les charniers de l'église paroissiale de Saint-Severin.

SAINTE-MARTHE (PIERRE DE) (1634), écuyer, sieur de la Jailletière, trésorier général de France en la généralité de Poitiers, naquit à Poitiers le quatrième jour de novembre 1578. Il exprimait avec force et élégance ses pensées, auxquelles il savait donner ce je ne sais quel vernis qui embellit les plus communes. S'il se livra à la poésie, ce ne fut qu'en homme qui aime mieux commander aux muses que d'être leur esclave; il les aima sans passion. Il a fait assez de vers français, pour en composer un volume, sur les victoires de Louis XIII, sur des sujets pieux et sur quelques autres matières, mais il négligea toujours de les rassembler, et l'on n'en trouve que quelques pièces qu'il n'a pu se dispenser de faire imprimer. Telles sont les pièces qu'il a jointes à celles qui forment le tombeau de son illustre père, qui sont dans l'édition in-4° de ses poésies.

Il mourut de la maladie fatale aux savans, c'est-à-dire de la pierre, le 29 septembre 1634.

Les auteurs de l'*Histoire du Théâtre français* (tome IV, page 285), parlent, sous l'année 1618, d'une comédie intitulée : *L'Amour médecin*, dont Pierre de Sainte-Marthe est l'auteur. Nous ne connaissons, disent-ils, que le titre de cette pièce indiquée par quelques catalogues; peut-être que les auteurs de ces catalogues n'en savaient pas davantage.

SAINTE-MARTHE (NICOLAS DE) (1645), chevalier, baron du Fresne, seigneur d'Authon en Vandomois. Il naquit à Poitiers, le 24 novembre 1579, et fit ses études en cette ville et sous les yeux de Louis, son père. Il embrassa la carrière du barreau, et s'y fit remarquer par de brillantes qualités. Il mourut le 6 février 1645.

SAINTE-MARTHE IVe (SCEVOLE OU GAUCHER DE) (1652), écuyer, seigneur des Homeaux, fut élevé avec beaucoup de soin et montra, dès son enfance, des dispositions qui en

firent concevoir les plus heureuses espérances. Il suivit le barreau au parlement de Paris, et y brilla en qualité d'avocat dans quelques-unes de ces causes majeures, qui permettent à l'orateur de sortir du genre médiocre où le réduisent les causes ordinaires. Il aimait la poésie, et l'on voit encore quelques pièces de sa composition qui ne sont pas indignes du nom de Sainte-Marthe.

Il mourut à la fleur de son âge le 17 septembre 1652.

SAINTE-MARTHE (PIERRE-SCÉVOLE ou GAUCHER DE) (1690), écuyer, sieur de Méré-sur-Indre, conseiller du roi en ses conseils, son maître d'hôtel ordinaire, et historiographe de France. Il naquit à Paris le 21 novembre 1618. Il fit ses humanités au collége de Clermont, et eut le bonheur d'avoir pour maîtres les PP. Mambrun, grand poète latin; Noël, orateur distingué, et Bourdin, bon mathématicien.

Pour imiter les deux illustres jumeaux qui lui laissaient une si opulente succession dans l'histoire, il se joignit avec Nicolas-Charles de Sainte-Marthe, son frère, et leurs travaux devinrent communs, la continuation de l'*Histoire généalogique de France*, en fut l'objet, ainsi que le *Gallia Christiana* que le grand âge des premiers auteurs les empêchait de continuer. Il y avait déjà quelque temps qu'ils s'étaient livrés à ces études, lorsqu'Antoine Vion d'Hérouval qui était un répertoire vivant de chartres et d'anciens titres, leur en communiqua un très grand nombre qui leur fournirent, en quelques années, cinq ou six volumes in-folios d'extraits, tirés de plus de 300 volumes de la chambre des comptes, où Vion d'Hérouval était auditeur.

La réputation de notre Pierre Scévole égala bientôt celle de ses illustres prédécesseurs. Victor-Amédée, duc de Savoie, lui fit proposer des conditions très avantageuses pour passer à Turin, afin d'y travailler à l'histoire généalogique de sa maison, sur le plan de celle de France. La sincérité de notre savant, qui s'ouvrit à l'agent du duc de Savoie, sur certains points, déplut au prince qui, à son refus, choisit Guiche-

non, auteur des deux volumes in-folios qu'on a sur cette maison.

Pierre Scévole publia la liste de tous les rois et princes souverains vivans, et de celle de tous les cardinaux.

En 1649, il fit graver une table généalogique dressée avec beaucoup de travail et de netteté. Il y fait voir que de la maison de France étaient sortis trente-trois empereurs et impératrices, plus de cent rois et soixante-dix reines, et qu'en 1380, vivaient cinq rois régnant en diverses parties de l'Europe, issus de la maison de France, savoir : en France, *Charles V*; dans la Navarre, *Charles II*, de la branche d'Evreux; en Hongrie et en Pologne, *Louis* surnommé le *Grand*, de la première branche d'Anjou ; à Naples, *Louis*, premier duc d'Anjou, de la seconde branche, et en Portugal, *Ferdinand*.

Cette table fut dédiée à M. le prince de Condé, qui pour remerciement, gratifia l'auteur de la charge de maître d'hôtel du roi, par brevet du 28 janvier 1648. M. le prince était grand-maître de la maison du roi.

Il engagea les deux frères, Pierre Scévole et Nicolas-Charles à travailler à la *Généalogie de la Maison de Maillé-Brézé*. Ils eurent l'honneur de la présenter manuscrite quelque temps après.

Pierre Scévole dont tous les projets étaient nobles et vastes, avait formé le dessein de publier une *Histoire des Vice-rois et Gouverneurs de tous les Royaumes de l'Europe*. Il se donna toutes les peines que demandait son projet, afin de se procurer des mémoires.

Il se délassait quelquefois l'esprit par de petits ouvrages : il traduisit un livre intitulé : *La Disgrâce du comte-duc d'Olivarès, premier ministre de Philippe IV, roi d'Espagne.*

Il publia aussi, en 1651, les *Epîtres de Rabelais avec sa Vie à la tête de l'Ouvrage, et des Observations historiques, généalogiques et corographiques.*

En 1652, il traduisit de l'italien en français : *la juste Balance des Cardinaux vivans.*

Louis de Sainte-Marthe, le dernier des deux frères jumeaux, étant mort en 1656, Pierre Scévole, avec Nicolas-Charles, et leurs neveux se joignirent pour achever les ouvrages qu'ils avaient laissés imparfaits. Le clergé assemblé à Paris, en 1656, continua la commission qui avait été donnée aux frères jumeaux de travailler au recueil immense du *Gallia Christiana*. Abel-Louis, leur frère, prêtre de la congrégation de l'Oratoire, et qui en a été le général, se joignit à ce grand travail; il le revit, le lima, et en composa l'épître et la préface.

Cette savante Société reçut des complimens de tout ce que la France avait de savans dans tous les ordres. Enfin, le livre a été imprimé en quatre volumes in-fol.

L'ouvrage fut offert au clergé, le 13 septembre 1656, dans l'état où il devait être, malgré les brigues des ennemis secrets des auteurs.

On trouve l'histoire de ce qui se passa le 13 septembre 1656, à l'occasion de la présentation du *Gallia Christiana*, dans le procès-verbal du clergé du même jour. En voici les termes : c'est un monument trop respectable et qui fait trop d'honneur aux illustres frères dont nous parlons, pour ne pas nous en servir.

« Du mercredi, 13 septembre 1656, sur ce que M. l'abbé Poncet, promoteur, a dit que MM. de Sainte-Marthe, les « trois frères (Pierre Scévole ou Gaucher, Nicolas-Charles, « et Abel-Louis, prêtre de l'Oratoire) demandaient à entrer « pour présenter à la compagnie leur livre intitulé : *Gallia « Christiana*, il a été prié de les aller recevoir, et étant en« trés, ils ont pris leurs places au-devant du bureau sur des « chaises sans bras; et le père de Sainte-Marthe, prêtre de « l'Oratoire, a pris la parole et a dit : *Dubitabam, Ecclesiæ « principes, illustrissimi, Clerique Galliarum celeberrimi Pro« ceres delegati, apud vos dicturus, post illa quæ nuper gesta « sunt, in hoc Augustissimo Concessu ex occasione Libri Galliæ « Christianæ, quale initium nostra esset habitura Oratio, an « Apologetico sermone, an sincerâ excusatione, an potius gratia-*

« *rum actiona*, et le reste qui est imprimé avec la réponse du « président de l'assemblée dans les actes du clergé de l'année « 1656, page 804). Après quoi lesdits sieurs de Sainte-Mar- « the s'étant retirés, la compagnie a témoigné la satisfaction « qu'elle avait eue du discours du père de Sainte-Marthe, et « par un applaudissement général, a témoigné l'estime « qu'elle faisait de la réponse que Monseigneur le président « y a faite. Mondit Seigneur le président a ensuite repré- « senté à la compagnie les services que lesdits sieurs de « Sainte-Marthe ont rendus au clergé, et ceux qu'ils lui « peuvent rendre encore, et a dit qu'étant très juste de les « reconnaître et de leur donner des marques de l'estime que « la compagnie fait de leur mérite et capacité, elle ne pou- « vait rien faire de plus honorable, ni de plus conforme à « leur sentiment, que de leur accorder une pension : sur « quoi, délibération prise par provinces, il a été unanime- « ment résolu, qu'il sera donné à chacun desdits sieurs de « Sainte-Marthe, la somme de cinq cents livres de pension, « faisant pour trois celle de quinze cents livres, sur le fonds « des *ministres convertis*, et que le sieur de Manevillette, « receveur-général du clergé, leur baillera les trois mille « livres qu'il a entre les mains, outre les trois mille livres « que les sieurs de Sainte-Marthe ont déjà reçues. » La libéralité du clergé n'était point excessive, et les auteurs en offrant les quatre volumes du *Gallia Christiana* aux membres de la compagnie, avaient eux-mêmes fait un présent qui serait aujourd'hui de plus de huit mille francs.

L'ouvrage trouva des censeurs. Il y en eut qui reprochèrent aux frères Sainte-Marthe, d'avoir publié ce grand ouvrage sous leur nom, au lieu de le faire sous celui de Claude Robert. Mais Claude Robert avait-il été plus scrupuleux, lui qui n'avait travaillé que d'après *Démochares*, ou de *Mouchi* qui fut le premier qui donna quelques catalogues d'évêques en un corps, et Jean Chenu, avocat, qui les avait augmentés? Le docteur de Launoi fut un des censeurs, et il ne tint pas à lui qu'on ne regardât nos auteurs que comme

des continuateurs, qui n'avaient fait qu'ajouter leurs fautes à celles de Robert.

Mais pour quelques censeurs que trouva le *Gallia Christiana*, une infinité de savans de tous les ordres s'empressèrent à marquer aux auteurs l'estime qu'ils en faisaient. J'allongerais trop cet article, si j'entrais dans ce détail et dans l'extrait des lettres qui leur furent écrites de tous les lieux de l'Europe où le livre pénétra.

Il entreprirent encore de concert de mettre la dernière main à la continuation de l'*Histoire généalogique de la Maison de France*.

En 1661, les deux frères allèrent en Angleterre; ils avaient envie de voir la fameuse bibliothèque d'Oxfort. En revenant, ils tombèrent tous deux malades à Boulogne-sur-Mer. Ils se firent transporter à Paris; mais Nicolas-Charles succomba après plus de trois mois d'une fièvre qui l'emporta le 8 février 1662. Pierre Scévole qui perdait, dans un frère chéri, un compagnon assidu de ses travaux, vit cette perte avec une extrême douleur. Il appela toute sa raison au secours, et se mit à travailler avec une nouvelle ardeur.

Il publia une table généalogique de toutes les maisons souveraines descendues, par les femmes, de celles de France, qu'il dédia au comte de Saint-Paul, fils du duc de Longueville, qui l'avait gratifié d'une pension lui et Nicolas-Charles, son frère, quelques années auparavant. Il y donne en abrégé l'origine de toutes les maisons souveraines, que le sieur de *Rocoles* a fait imprimer dans son introduction à l'histoire, en 1664, sans indiquer ni le nom de l'auteur de qui il le tenait, ni l'ouvrage d'où il l'avait tiré.

Il n'avait pas perdu de vue son grand ouvrage de l'*Orbis Christianus*; il travailla à le continuer. Guichenon, historiographe de Savoie, lui en écrivit en ces termes, en 1664: *J'ai longtemps rêvé à votre nouveau dessein de l'Orbis Christianus, qui est une entreprise de géant, et qui demande la vie de deux ou trois hommes. Je ne doute pas de votre courage; mais je sais aussi où en sont logés ceux qui veulent faire de grands*

et longs ouvrages, *à moins que d'être puissamment assistés.* Ces réflexions, qu'il avait sans doute faites ne l'empêchèrent pas de publier son plan en 1664, avec une lettre adressée à tous les évêques et autres prélats du monde chrétien.

En 1669, il envoya au célèbre jésuite Daniel Papebroch la *Vie de saint Gaucher*, dont il portait le nom, pour la faire tenir au père Henschenius, continuateur de Bollandus.

Deux ans auparavant, il avait fait imprimer l'*Abrégé de l'Histoire généalogique de la Maison de la Trémoille*, extraite des Mémoires manuscrits des frères jumeaux.

En 1670, il publia l'*Etat de la Cour des Rois de l'Europe*, en trois volumes. Il contient les noms, surnoms, qualités, armes, alliances et postérité des rois et princes souverains, un état des ducs et pairs en France, des ducs, marquis, comtes et grands d'Espagne, grands officiers et chevaliers des ordres des couronnes, les vice-rois et gouverneurs des provinces, les maisons titrées de chaque état, leurs noms, qualités, armes et alliances, les cardinaux, patriarches, archevêques, évêques, généraux d'ordre et principaux abbés de l'Europe, avec les noms et qualités des princes vivans en Asie et en Afrique.

Quoique dégoûté de cet ouvrage rempli de dates et de noms propres, et sujet à un changement perpétuel, il ne laissa pas d'en donner une seconde édition en 1680.

En 1673, il fit imprimer le *Traité historique des Armes de France et de Navarre*, extrait d'un plus grand ouvrage, contenant l'origine des maisons souveraines, de leurs armes et de leurs qualités. L'abbé de Marolles était un de ses intimes amis; cet abbé pensait tout différemment sur l'origine des fleurs de lys, qu'il faisait remonter à des temps bien antérieurs au règne de Louis le Jeune et de Philippe-Auguste, son fils. Une conversation qu'ils eurent sur cette matière, dans le cabinet de l'abbé, occasionna la publication de l'ouvrage de Pierre Scévole.

En 1676, il alla à Lyon pour y traiter avec les libraires de cette ville de l'impression de l'*Hispania catholica*, qui était

une partie presque achevée de son grand projet de l'*Orbis christianus*.

Pour achever de donner l'histoire des travaux littéraires de notre savant, disons qu'après tant d'ouvrages entrepris ou exécutés, il fit imprimer encore l'*Europe vivante*, ou l'*Etat des Rois, Princes, Souverains et autres Personnes de remarque dans l'Eglise, dans l'Epée et dans la Robe, vivans en 1685*. Paris, in-12, 1685. C'est un abrégé de l'état de la cour des rois de l'Europe, avec les changemens qu'exigeaient les cinq années expirées, depuis la dernière édition de ce livre imprimée en quatre volumes.

Il publia aussi, en 1684, des *Remarques sur l'Histoire de France*, du père Jourdan, et sur la *Critique du duc d'Epernon, touchant l'origine de la Maison de France*. Paris, in-12, 1 vol. Mais il n'a pas mis son nom à cet ouvrage.

Parmi les manuscrits qu'il a laissés, et qui sont en très grand nombre, on trouve :

1° L'*Histoire des Vice-Rois, Gouverneurs et Lieutenans-Généraux, Baillifs et Sénéchaux des Royaumes et Provinces de l'Europe, des Indes-Orientales et Occidentales*, en quatre ou cinq volumes in-folio.

2° Un *Traité des Ducs et Pairs de France, avec le véritable état de la Noblesse titulaire de France, tiré des registres du Parlement et de la Chambre des Comptes, et autres Cours souveraines du Royaume, avec des Notes historiques qui marquent l'origine des plus grandes terres du royaume et les noms des différens possesseurs*.

3° Une *Chronologie des Naissances, Mariages et Décès des Rois et Reines, Princes et Princesses, Papes, Cardinaux, Evêques et Personnes illustres, depuis 1500 jusqu'au dix-septième siècle*.

4° Une *Bibliothèque historique-géographique, où il range tous les Auteurs qui ont écrit sur cette matière, sous chaque Royaume et Province, avec des subdivisions pour chaque Ville, Abbaye, etc.*

5° *Différentes Histoires généalogiques des Maisons souveraines d'Autriche, des Rois d'Angleterre, d'Ecosse, du nom de Stuard ;*

de Danemark, de Pologne, de Chypre-Lezignem, de Castille, d'Arragon, des trois Maisons électorales de Bavière, de Saxe et de Brandebourg; des Ducs de Brunswic et de Lunebourg, de Virtemberg, des Marquis de Bade, Landgraves de Hesse et Ducs de Brabant, qui viennent d'une même souche; des Princes d'Anhalt et des Ducs de Saxe Lawembourg, qui viennent d'une même souche; de Mecklembourg, de Lorraine, de Savoye, de Médicis, de Gonzagues et d'Est.

De quelques maisons particulières, telles que celles des *Caraffes, Aquaviva, Crouy, des Guzmans, ducs de Medina-Sydonia, Brancaforte, Lignes, etc.*

6° L'*Histoire généalogique de la Maison des Rois de Navarre, tant ancienne que de celles de Champagne, Evreux, de Foix et d'Albret.*

7° De l'*Origine des Maisons souveraines, de leurs Titres, de leurs Armes, avec plusieurs Tables généalogiques, tant des Familles souveraines qui règnent à présent dans l'Europe et dans l'Asie, que de celles qui sont éteintes, avec plusieurs armoiries en taille-douce, ouvrage qui fait connaître les différens intérêts des Princes et les prétentions qu'ils ont sur plusieurs Etats de l'Europe.*

Pourrait-on croire, en examinant le Catalogue de tant d'ouvrages imprimés et manuscrits, en pensant aux voyages longs, fatiguans et coûteux que notre Sainte-Marthe n'entreprit que pour chercher et se procurer des mémoires; pourrait-on, dis-je, penser qu'il était tout-à-fait dégoûté de l'étude sur les dernières années de sa vie, qu'il en regarda même l'amour, ou plutôt la passion, comme quelque chose de si funeste au repos et à l'établissement de sa famille, qu'il vendit presque tous ses livres, et même la curieuse collection des manuscrits qu'il avait faite? C'est un fait que mes Mémoires avancent, et comme l'auteur me paraît très instruit, je n'en doute nullement. *Quelle folie*, disait-il, *de passer sa vie à de grands ouvrages! de quelque utilité qu'ils puissent être, l'auteur, presque toujours mal récompensé, use son tempérammment, dépense son bien, et a le chagrin de voir un madrigal, une épigramme, une bagatelle, conduire un ignorant à la fortune!*

Aussi vit-il sans inquiétude, dans Pierre Scévole, son fils, peu de dispositions pour l'étude, et il fut le premier à l'en éloigner et à l'engager dans le parti des armes, où il s'est distingué avec la qualité de capitaine du régiment de Rouergue.

Il mourut, ou plutôt il se reposa le 9 août 1690, âgé de soixante-douze ans.

SAINTE-MARTHE (Abel-Louis de) (1697) naquit à Paris le 12 août 1621. Il entra dans la congrégation des prêtres de l'Oratoire. Le P. François Bourgoin, général de cet ordre, l'y reçut. Après son temps de probation, il fut envoyé à Nantes ; il n'avait encore que vingt quatre ans ; cependant il fut employé à enseigner la théologie et la philosophie à ses confrères.

En 1660, il fut élu par sa congrégation pour être assistant du général (Jean-François Senault) ; il remplit ce poste six années.

La partie de l'histoire à laquelle il s'attacha, fut celle des églises d'Orient. Il avait eu toutes les liaisons qu'il avait pu former avec les prélats et les prêtres maronites et coptes qui passaient en France. Il entreprit l'Histoire ecclésiastique des quatre patriarches d'Orient et de celui de Goa. Il corrigea les cartes géographiques de l'Asie, de l'Egypte et des Indes-Orientales, relativement à son projet, et pour assigner aux églises d'Orient la place qu'elles ont véritablement. Il fit aussi une collection des conciles tenus en Orient, et particulièrement à Goa, pour la réforme de ces contrées. Il n'oublia rien de tout ce qui pouvait rendre son ouvrage parfait. Il devait faire le sixième volume de l'*Orbis christianus*. Outre la théologie, l'Histoire de France et l'Histoire ecclésiastique, l'étude des langues grecque et hébraïque, la poésie et l'architecture, remplissaient les vides de son temps. C'était le délassement des travaux sérieux qui l'occupaient ; il peignait même avec goût. Ce fut lui qui fournit aux architectes le modèle du dôme de l'Oratoire de Saumur, de l'église de Nantes et de quelques autres édifices.

Ses poésies imprimées sont en petit nombre, mais elles

font voir beaucoup de goût et de génie : au commencement du premier volume de l'Histoire généalogique de la Maison de France, de la troisième édition, publiée par les deux frères jumeaux, on trouve un petit poëme en vers héroïques, intitulé : *Sanctorum Galliæ Regum ac Principum Sylva, ad Ludovicum XIV.* Il y parle de tous les rois de France qui se sont rendus illustres par leur sainteté.

Mes Mémoires parlent encore des pièces qui suivent comme de pièces imprimées, sans indiquer ni l'année, ni le nom du libraire, ni le lieu de l'impression.

Ad Franciscum Cytesium (1), *Sylva.*

Thalera, sive gentis Thaleæ septem Flores, qui est l'éloge de l'illustre maison de Tallon. On trouve cette pièce parmi celles d'Abel Ier, jointe aux ouvrages de Scévole.

Caroli Castanæi Ruppiposæi et Carolæ Josserandæ Epithalamium. Cet ouvrage fut composé en 1641. L'auteur avait à peine vingt ans. Henri-Louis Chasteigner de la Rocheposay, évêque de Poitiers, qui le vit, en fit compliment à Scévole, père d'Abel de Sainte-Marthe.

Les poésies non imprimées sont les pièces qui suivent :

1° *De Spiritu-Sancto Carmen.*

2° *De divâ Marthâ ad R. P. Mambrunium S. J., præceptorem suum.*

3° *Contemptus Mundi in divo Clodoaldo.*

4° *Obedientia, sive Sacrificium Abrahami.*

5° *Ad Scævolam et Ludovicum Sammarthanos Ode.*

6° *Virtute et Litteris Famam æternam comparari.*

7° *Ad Renatum-Michaelem Rupimalleum* (de la Rochemaillet).

8° *Ad Musas.*

9° *Ortus Solis, et ejusdem Occasus*, et plusieurs autres, dit l'auteur du Mémoire. Toutes ces pièces sont les fruits de sa jeunesse.

Abel de Sainte-Marthe, son oncle paternel, ayant vu quelques-unes de ses pièces, lui adressa cette épigramme :

(1) François Citoys, médecin, dont nous parlons.

Quid mirum teneri primò si flore subœvi,
Tàm benè plectra lyræ tangis? tibi Scævola Magnus,
Quùm sit avus, sunt penè tibi consortia divûm,
Dùm patris, et patrui sub pectore sensa revolvis.

Je ne rassemblerai point ici tous les éloges que lui ont donnés une infinité de savans, tant français qu'étrangers; je m'engagerais dans un trop long détail. Il me suffira de dire que tous les éloges répandus sur les auteurs du *Gallia christiana* et du grand projet de l'*Orbis christianus*, lui appartiennent, avec ses deux frères.

Il se démit de l'emploi de général de son ordre le 14 septembre 1696, et se retira à Saint-Paul-aux-Bois, diocèse de Soissons, où il mourut le 7 avril 1697.

SAINTE-MARTHE (Nicolas-Charles de) (1662), sieur de Noüeres, conseiller du roi en ses conseils, aumônier ordinaire de Sa Majesté, prieur de Saint-Germain, naquit à Paris le 26 avril, jour de Pâques 1623. Il eut part à tous les travaux de Pierre Scévole, son frère aîné; on ne pourrait, sans répétition et des redites ennuyeuses, entrer dans le détail de ses travaux littéraires. Je prie mes lecteurs de voir ce que j'en ai dit dans l'article de Pierre Scévole. Il mourut, comme je l'ai dit dans ce même article, à son retour d'Angleterre, où il était allé avec son frère, le 8 février 1662.

SAINTE-MARTHE (François II de) (1677), chevalier, seigneur de Chamdoiseau, naquit au mois d'août 1616. Il fit ses humanités à Paris, au collége d'Arcourt, et sa philosophie sous *Padet*, qui a depuis professé au collége royal. Il prit le parti du barreau, et le suivit avec succès au parlement et au grand conseil, où il plaida avec beaucoup d'applaudissement. J'ignore le temps de sa mort.

SAINTE-MARTHE (Claude de) (1690) naquit à Paris le 8 juin 1620. Il y fit ses études et sa philosophie; mais au lieu de prendre ses degrés pour parvenir au doctorat, comme sa famille l'y engageait, et de penser aux dignités de l'église dont il avait pris le parti, on fut surpris de le voir détaché de ce que le monde peut promettre de plus flatteur dans un

âge qui paraît fait pour en goûter les charmes. Il se retira à la terre de Chamdoiseau, et s'y livra entièrement à l'étude et à la prière. Il entra à Port-Royal-des-Champs et y devint le confesseur des religieuses; il parlait facilement, très purement et avec grâces. Il se livra à la prédication.

Il est auteur de différens ouvrages, et en particulier de ceux qui suivent :

1° La *Préface et le premier chapitre de l'Apologie de Port-Royal-des-Champs.*

2° La *Lettre d'un Théologien à un de ses Amis, sur le Livre de M. de Chamillard, contre les Religieuses de P. R. (1665).*

3° La *Défense de P. R. et de leurs Directeurs (1667).*

4° Il a eu part à la traduction française du *Nouveau Testament*, connu sous le nom de Mons, quoique imprimée à Amsterdam, en 1667, pour la première fois. Cet ouvrage avait été commencé par Antoine le Maître, continué et achevé par le docteur Antoine Arnaud, Pierre Nicole, Louis-Isaac le Maître de Sacy, Joseph-Sébastien du Cambout de Pontchâteau, et notre Claude de Sainte-Marthe. Il revit et corrigea la seconde édition qui parut la même année, in-12, en deux colonnes. C'est ce que m'apprend l'intelligent auteur de la Bibliothèque du comte d'Hoim, pp. 14 et 15.

5° *Traité de Piété*, ou *Discours sur divers Sujets de la Morale chrétienne*, par feu messire Claude de Sainte-Marthe, prêtre. A Paris, chez Osmond, 1702, in-12, deux tomes.

« Quoique l'auteur de ces Traités, dit l'éditeur, les ait « écrits lorsqu'il conduisait une communauté de religieuses, « il les a aussi composés pour quelques personnes du monde, « ce qui fait qu'on y trouve des vérités qui regardent l'un et « l'autre état, et qui font voir qu'il en connaissait parfaite« ment les devoirs. Il les laissa à une personne qui, après « s'en être occupée plusieurs années, ne voulut pas priver le « public du fruit qu'il en pouvait tirer. On y apprend à se « connaître soi-même, à sentir ses misères, à découvrir les « illusions de l'amour-propre, à développer les plus secrets « replis du cœur humain. L'auteur n'y affecte point les orne-

« mens de l'éloquence humaine; mais il s'y explique avec « cette noble simplicité de l'évangile, qui a tant de feu qu'elle « persuade les esprits et pénètre les cœurs. Il reste, ajoute « l'éditeur, à donner des lettres et d'autres traités qui achè- « veront le Recueil de ses ouvrages. ».

6° *Lettres de M. de Sainte-Marthe sur divers Sujets de Piété, de Morale et de Conduite pour la Vie chrétienne.* Paris, 1709, chez Louis Roulland, in-12, 2 vol.

Ce sont les lettres dont parle l'éditeur des Traités. On y reconnaît aisément le même auteur, le même style, noble, vif, échauffé du feu de la charité chrétienne, soutenu de cette doctrine précieuse acquise aux pieds du crucifix. La piété y est élevée; mais elle n'a point cette hauteur mystique qui n'est à la portée que d'un petit nombre de chrétiens qui ont fait un divorce absolu avec le monde et ses occupations. Ces lettres sont même plus variées, et par conséquent plus agréables que les Traités. Quoique l'auteur y ait également en vue les grandes vérités de la religion, il y a répandu des traits et des récits de faits particuliers qui doivent plaire à toutes sortes de lecteurs.

7° On attribue encore à Claude de Sainte-Marthe une partie du livre intitulé : *Morale pratique des Jésuites.*

8° Un *Traité de la Foi humaine.*

9° Un *Mémoire sur l'Utilité des petites Ecoles.*

10° Enfin, j'ai eu entre les mains un petit volume in-12, manuscrit, intitulé : *Maximes et Réflexions de Piété sur différens Sujets*, par messire Claude de Sainte-Marthe, où tout respire une simplicité admirable.

SAINTE-MARTHE (Jean de) (1690), écuyer, avocat au parlement, naquit à Paris le 1er novembre 1627. Jean de Sainte-Marthe avait fait de très bonnes études, et à la connaissance des poètes, il joignit du génie pour la poésie; mais il étouffa ses talens, en les bornant à la critique des personnes qui lui déplaisaient dans la ville de Poitiers. Dans ces sujets ingrats il ne trouva d'autre gloire que celle de se faire craindre de ses citoyens, et de se faire admirer par un petit nom-

bre de personnes malignes : c'est monter sur le Parnasse pour s'y charger d'épines. Après la mort de sa femme, il prit le parti de l'église et mourut prêtre, curé de Liègre, en Poitou, près Loudun, vers l'année 1690.

SAINTE-MARTHE II (ABEL DE) (1706), fils d'Abel Ier, naquit le 10 août 1626.

Abel II a payé aux muses et au public lettré le tribut que semble leur devoir quiconque a porté le nom de Sainte-Marthe. On a de lui quelques ouvrages imprimés où règnent beaucoup de goût et de politesse. Son *Discours au Roi sur le rétablissement de la bibliothèque de Fontainebleau* fut imprimé à Paris, in-4°, *avec les preuves justificatives des faits avancés dans le Discours.*

En 1698, parut la *Manière de nourrir les Enfans à la mammelle*, traduction d'un poème latin de Scévole de Sainte-Marthe, Paris, 1698, in-8°. La traduction est assez fidèle, et l'auteur s'attache scrupuleusement à rendre le sens de son original; mais il manque de délicatesse et de force.

SAINTE-MARTHE (DENIS DE) (1725) naquit le 24 mai 1650. Il forma le dessein d'embrasser l'état monastique. Il fit cette démarche en 1667, et fit profession dans l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, le 12 août 1668. Après avoir achevé ses études, il fut employé à régenter la philosophie et la théologie dans les abbayes les plus célèbres de la congrégation de Saint-Maure. Il est mort le 30 mars 1705, dans sa 75e année. Le père Denis de Sainte-Marthe a donné au public un assez grand nombre d'ouvrages.

1° Un *Traité de la Confession contre les Erreurs des Calvinistes, où la Doctrine sur ce point est expliquée par l'Écriture-Sainte, par la tradition et par plusieurs faits très remarquables.* Il fut imprimé à Paris, in-8°, en 1685. C'est une réfutation de l'ouvrage de Daillé sur cette matière. Il y a beaucoup d'érudition dans ce Traité ; la dernière partie en est la plus curieuse, l'auteur y prouve l'usage de la confession *auriculaire* dès les premiers temps de la monarchie française devenue chrétienne par l'exemple de Clovis. Les auteurs du *Journal*

des Savans donnèrent une bonne analyse de cet ouvrage dans le temps. Il eut quelques critiques. On reprocha à l'auteur d'avoir réduit son travail à une traduction française des passages latins relatifs à la confession. Cette méthode, qui demande plus de lecture que de jugement, ne fut pas généralement applaudie : mais on ne saurait disconvenir que, quand l'auteur n'aurait pas même pris la peine de traduire les passages qu'il cite, son Recueil serait encore estimable par l'ordre qu'il leur a donné.

2° Il publia en 1688 la *Réponse aux Plaintes des Protestans touchant la prétendue persécution de France, où l'on expose le sentiment de Calvin et de tous les plus célèbres Ministres, sur les peines dues aux Hérétiques*, in-12, 1 vol. L'auteur mit à la fin de ce livre de longs extraits d'un ouvrage anglais de *Guillaume Prynn*, presbytérien, publié en 1647 (1). L'objet de cet ouvrage est de prouver que les théologiens protestans avaient prononcé eux-mêmes leur condamnation, en établissant comme un principe sûr qu'il est permis d'user du glaive pour réprimer les hérétiques. Le fameux exemple de Servet, brûlé à Genève, a toujours fort embarrassé les protestans. Il faut qu'ils conviennent ou de la maxime qu'on doit punir les hérétiques, ou que le patriarche de la réforme, Calvin, agit dans l'affaire de Servet en homme passionné, en ennemi secret, aux dépens des principes de la tolérance politique que le calvinisme prétend établir. Toute la subtilité du célèbre Bayle et l'éloquence de Basnage (2) ne sauraient sauver l'alternative : aussi ont-ils pris le parti d'abandonner Calvin et ses maximes sur ce point.

(1) L'ouvrage de Prynn est intitulé : *L'Appui et la Défense de la Puissance du Glaive des Rois, où l'on prouve par des passages tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament, et le consentement des plus grands Docteurs de l'Eglise, qu'il est permis aux Magistrats de punir les Hérétiques selon la grandeur de leurs crimes.*

(2) BASNAGE, *Histoire des Savans*, mars 1688, art. 8. — BAYLE, *Nouvelle de la République des Lettres*, avril 1686 ; — *Catalogue des Livres nouveaux*, art. 6.

3° Les *Entretiens touchant l'Entreprise du Prince d'Orange sur l'Angleterre, où l'on prouve que cette action fait porter aux Protestans les caractères de l'Antichristianisme que M. Jurieu a reprochés à l'Église romaine.* Paris, 1689, in-12, avec la suite, Paris, 1691.

Ces entretiens sont au nombre de six (1). Un critique lui a reproché que ce livre n'était qu'un titre, une épître dédicatoire et un livre de controverse : le titre, ajoute-t-on, n'a aucun rapport à l'ouvrage, l'épître dédicatoire au roi Jacques a quelque rapport au titre ; mais elle n'en a aucun à l'ouvrage. Enfin le corps du livre n'a aucun rapport ni à l'épître, ni au livre. Le jugement du père le Cerf n'est guère plus favorable à cet ouvrage du père de Sainte-Marthe, qui n'était point propre à de pareilles pièces.

4° *Lettres à M. de la Trappe* (Jean-Armand le Bouthilier de Rancé) (2), *où l'on examine sa réponse au Traité des Études monastiques, et quelques endroits de son Commentaire sur la Règle de Saint-Benoît.* Amsterdam (Tours), 1692, in-12.

5° *Lettre à M. l'Abbé de la Trappe*, 1693, in-12. Le sujet de ces lettres était la fameuse dispute sur les bornes, et le sujet des études monastiques, élevé entre le père Mabillon et l'abbé de la Trappe. Le premier prétendait que ses moines devaient, par état, étudier la théologie dogmatique et positive, l'histoire ecclésiastique, l'antiquité sacrée ; et, dans l'histoire, tout ce qui est relatif à l'église, à ses dogmes, à ses rits, etc. C'était donner une carrière étendue, et tout étant relatif et analogue dans les sciences, toutes sortes d'études devenaient non seulement permises, mais nécessaires aux moines.

L'abbé de la Trappe voulait les réduire à quelques lectures pieuses, à la prière et au travail. Cette contestation occasionna de la part de ces deux grands hommes plusieurs ex-

(1) L'auteur du *Roman allégorique*, intitulé : *Les Aventures de Pomponius, chevalier romain*, ou l'*Histoire de notre temps*, imprimées à Rome chez les héritiers de *Ferante Palavicini*, 1724, in 12.

(2) Né à Paris le 9 juin 1626, mort le 6 octobre 1700.

cellens ouvrages. Quelles que fussent la morale et la piété de l'un et de l'autre, cette diversité d'opinions altéra la charité dans ceux qui prirent parti; le père de Sainte-Marthe fut un de ceux qui s'éloignèrent le plus de l'esprit de paix qui devait présider à cet examen. Le style de ses lettres était vif, peu ménagé; les amis de l'abbé demandèrent même une espèce de vengeance de ce procédé; on leur accorda la déposition du père de Sainte-Marthe pour satisfaction. Il fut obligé de quitter la maison de Saint-Julien de Tours.

6° Pendant qu'il était encore prieur, il composa et prononça l'*Oraison funèbre de Madame de Béthune*, *Abbesse de Beaumont-les-Tours*.

7° Un ouvrage qui lui fit plus d'honneur que tous les précédens, fut la *Vie de Cassiodore, chancelier et premier Ministre de Théodoric le Grand*, *et de plusieurs autres Rois d'Italie*, *ensuite Abbé de Viviers*, *avec un Abrégé de la Vie des Princes qu'il a servis*, *et des Remarques sur ses Ouvrages*. Paris, 1694, in-12.

Cette vie est divisée en quatre livres. Dans le premier, le père Sainte-Marthe représente la naissance de Cassiodore, son éducation et ses emplois, jusqu'à la mort de Théodoric, rois des Goths.

Le second livre contient les plus mémorables événemens des règnes suivans, avec les emplois de Cassiodore jusqu'à sa retraite.

Le troisième fait voir Cassiodore dans la retraite, dont il prit le parti après avoir servi tant de rois, *Théodoric, Alaric et Amalasonte, sa mère, Théodat, Thibaud et Bellas*, dont il avait vu la fin malheureuse. L'auteur prouve, contre les centuriateurs de Magdebourg, que ce ne fut point par un sentiment de crainte, mais par un mépris généreux de la faveur et par un désir sincère de faire son salut, que Cassiodore abandonna la cour.

Le quatrième livre est une notice et un examen fort exact et très instructif des ouvrages de Cassiodore, de ses *Lettres*, de sa *Chronique*, du *Traité de l'Ame*, du *Commentaire sur les*

Psaumes, de l'*Histoire tripartite*, et même de l'*Histoire des Goths* que nous n'avons pas. Des ouvrages de Cassiodore, notre auteur a extrait jusqu'à cxxx maximes morales, politiques et chrétiennes, pour en faire connaître l'excellence et pour donner une idée des ouvrages et de l'esprit de Cassiodore, conforme à celle que l'auteur en avait lui-même conçue. M. l'abbé Lenglet, qui ne loue pas aisément des ouvrages médiocres, trouve cet ouvrage solide, exact et très bien écrit. Le critique dont nous avons parlé prétend que le père de Sainte-Marthe n'avait aucune part à ce livre, et qu'on le lui attribuait à faux titre. Un pareil reproche valait bien la peine que l'auteur le prouvât, c'est ce qu'il ne fait pas; on doit donc regarder ce qu'il dit comme une preuve de la passion aveugle qui le conduisait : il ne pouvait refuser ses éloges à un livre excellent, il se contente de dire que celui auquel on l'attribue et qui l'adoptait, n'en était pas l'auteur; c'est un moyen dont tout critique peut se servir dans la posture la plus désespérée.

8° Le plan de l'histoire de saint Grégoire le Grand est à peu près le même. Cet ouvrage fut imprimé à Rouen, in-4°, en 1697, sous ce titre : *Histoire de Saint-Grégoire le Grand, Pape et Docteur de l'Église, tirée principalement de ses Ouvrages*, par dom Denis de Sainte-Marthe, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur.

Cet ouvrage est aussi divisé en quatre livres. Le premier contient la naissance, l'éducation et les premiers emplois de saint Grégoire; il finit à l'élévation de Grégoire au pontificat. Le père de Sainte-Marthe prouve par plusieurs raisons que les dialogues de saint Grégoire lui appartiennent : c'est son style. Les mêmes miracles, les mêmes faits se trouvent rapportés dans ses homélies, les dialogues sont clairement reconnus par saint Grégoire dans différens endroits de ses ouvrages. Il ajoute qu'ils ont été si estimés, qu'ils ont été traduits en grec, vers le milieu du huitième siècle, par le pape Zacharie, et depuis en arabe.

On trouve dans les trois livres suivans ce que fit saint

Grégoire pendant son pontificat, et l'énumération de ses ouvrages.

Le troisième livre contient fort au long le différend de saint Grégoire avec Jean le Jeûneur, patriarche de Constantinople, qui prenait le titre d'*Écuménique* ou *Universel*. Il fait l'apologie des éloges qu'a donnés ce pape à *Brunehaud*, et même celle de cette princesse. Il la fonde sur les grands biens qu'elle fit aux églises, sur le respect dû au rang suprême de *Brunehaud*, sur la date des faits atroces qu'on lui impute, postérieurs aux louanges de saint Grégoire.

Dans le dernier livre, on voit la révolution arrivée dans l'empire romain par la mort de Maurice, sacrifié à l'ambition de Phocas; sa constance à la mort, et celle de ses enfans. C'est un des traits les plus intéressans de l'Histoire du Bas-Empire. La mort de Grégoire est fixée au 12 mars de l'an 604.

Le débit de cette édition fut très prompt; cet ouvrage, traduit en latin, fut inséré dans le quatrième tome des écrits de saint Grégoire, dont le père de Sainte-Marthe procura une édition en quatre volumes (1), in-folio, en 1705, avec ce titre: *S. Gregorii, Papæ I, cognomento Magni, Opera omnia studio, et labore Monachorum Ord. S. Benedicti è Congreg. S. Mauri.* Le père de Sainte-Marthe était à la tête, et le directeur de ce grand ouvrage.

Si l'on en croit l'auteur des *Aventures de Pomponius*, la Vie de saint Grégoire et l'édition de ses ouvrages n'ont pas obtenu tous les suffrages. C'est de tous les travaux de la congrégation de Saint-Maur celui qui mérite le moins d'estime. L'éditeur, dit-il, est dépourvu d'érudition, il n'y a montré aucun jugement. La critique est outrée : mais il faut convenir qu'il s'en faut beaucoup que l'édition dont il s'agit, fort inférieure à celles de saint Augustin, de saint Hilaire, etc., ait tout le mérite qu'elle pouvait avoir.

Avant de la publier, le père de Sainte-Marthe avait défendu celle des écrits de saint Augustin, critiquée par tant de per-

(1) Le père Castel dit trois, et se trompe.

sonnes, et estimée de tous les savans, et des critiques mêmes. Il donna deux petits ouvrages. Le premier intitulé : *Réflexion sur la Lettre d'un Abbé d'Allemagne aux R. P. Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, sur leur dernier tome de l'édition de saint Augustin*, 1699, in-12.

Le second, dont le but était le même, avait pour titre : *Lettre à un Docteur de Sorbonne, touchant le Mémoire d'un Docteur en Théologie, adressé à MM. les Prélats de France, contre les Bénédictins*, 1699, in-12.

Quelques éloges qu'on eût donné à la collection que les frères Scévole et Louis de Sainte-Marthe avaient commencée, et qui avait été exécutée par Pierre Scévole, Abel et Nicolas de Sainte-Marthe, sous le titre de *Gallia christiana*, et publiée en quatre volumes in-fol., en 1656; quelque mérite qu'eût même ce grand ouvrage, il était défectueux en bien des parties. Ce fut ce qui engagea l'assemblée du clergé, en 1710, de charger le père de Sainte-Marthe de le refondre. On ne pouvait sans injustice lui ôter cet honneur : c'était un bien de famille. D'ailleurs la savante congrégation de Saint-Maur est en possession d'enrichir le public des ouvrages de la nature de celui-ci. Plus occupée du solide que du brillant, et des grâces attachées aux ouvrages d'imagination, elle est regardée dans la république des lettres comme l'organe du vrai, puisé dans les sources les plus pures.

Le père de Sainte-Marthe, secondé de quelques religieux qu'il choisit, travailla donc au *Gallia christiana*, et n'eut plus d'autre occupation. Le public vit paraître, en 1715, le premier volume du *Gallia christiana*, avec une infinité d'additions et de corrections; en 1720, le père Sainte-Marthe en publia un second, et le troisième a paru périodiquement, et cinq ans après, en 1725.

SALMON (Jean), surnommé MACRIN (1557), était fils de *Jean Salmon* et de *Louise Tyrel*, et naquit à Loudun, en 1490. Il fit ses premières études à Loudun. Les talens que sa famille lui reconnut firent penser qu'étant né avec une fortune très médiocre, il devait prendre la profession lucrative du bar-

reau. Mais le jeune Macrin n'y avait aucun penchant : il en avait, au contraire, beaucoup pour la poésie. Il eut un bonheur assez rare ; ce fut de trouver un père qui, loin de gêner une inclination qui n'est presque jamais reconnue qu'avec chagrin dans les familles du rang de celle de Macrin, parut même y applaudir. Faisons-lui dire cette singularité à lui-même, elle en vaut bien la peine, et le poète l'exprime avec beaucoup de grâce.

Jura cùm Civilia plurimi,
Et congerendis divitiis Forum
Accommodum instarent, nec assis
Has inopes facerent Camœnas ;
Spreto suorum consilio Pater,
Præsagienti Numine percitus ;
Discant lucrosas, inquit, artes,
Sacra fames quibus est habendi.
Tranquilla Phœbi natus ad otia,
Dulcesque noster Pieridas, specus
Vates inaccessos, et antra
Nota inugis Satyris frequentet.

Ode ult., lib. II.

Il paraît par ces vers que Macrin ne perdit pas son père dans une extrême jeunesse, comme le fait entendre le père Niceron. On ne négligea point ses dispositions pour les lettres. Il fut envoyé à Paris, où il acheva ses études, sous le célèbre Jacques le Fèvre d'Etaples. Né poète, libre dans ses goûts, il les suivit. Les succès l'animèrent ; il se fit bientôt assez de réputation pour mériter l'attention des personnes du premier rang. La muse de Macrin fit du bruit. On admira ses poésies ; elles étaient délicates ; avec un mérite réel, elles avaient les grâces de la nouveauté. Avant Macrin, la France ne connaissait l'ode, l'épigramme et le madrigal, que chez les anciens. Aucun de nos poètes latins n'avait imité Horace, Catulle ou Anacréon ; tout ce qui avait paru en ce genre était fort peu de chose ; le Mantouan était l'Horace du XVe siècle. Faustus Andrelinus avait paru avec un éclat infini sous le règne pré-

cédent. Les vers de Macrin furent un phénomène; tout le monde en fut surpris, et les admira. Il n'a pas fait difficulté de nous le dire lui-même.

Impunè nam si vera faterier,
Citràque nobis invidiam licet,
Magna ipse primus quem probavit
Gallia tempus ad hoc poetam.
Primus, Puellæ tinnula Lesbiæ
Qui plectra sumpsi, et Pindaricum melos
Non antè vulgatâ per urbes,
Pictonicas fide publicavi.
Dicar Latino Pectine Principem
Flaccum sequutus. . . . .

Il se vit ensuite honoré de la protection de Guillaume du Belley-Langey, dont nous avons d'excellens mémoires, et de Jean du Belley, évêque de Bayeux. La jeunesse et l'amour de la gloire, qui lui est si naturel, rendirent longtemps le séjour de la cour agréable à Macrin. Le roi l'y voyait avec plaisir. Ce prince lui donnait quelquefois les vers français qu'il avait faits à traduire en latin. Il avait une charge de valet de chambre; l'étude, la galanterie et les applaudissemens amusèrent sa jeunesse. Un âge plus avancé lui fit souhaiter un établissement plus solide que celui de *Bel-Esprit à la suite de la Cour* la plus ambulante qui ait jamais été. Je crois même qu'il y fut déterminé par les circonstances. Il avait perdu en onze jours *Louise Tirel*, sa mère, *Françoise* et *Honorée Salmon*, ses sœurs, et trois neveux, qu'une maladie épidémique emporta. Il devint amoureux d'une jeune demoiselle qui n'avait pas encore quinze ans. Il y trouvait tout ce qui pouvait fixer l'homme du meilleur goût: vertu, esprit, naissance, beauté et richesse. L'objet de sa tendresse fut *Guillone Boursaut*, d'une des meilleures familles de Loudun : de ce nom de *Guillone*, peu fait pour les agrémens de la poésie latine ou française, il composa le nom bien plus poétique de *Gelonis*, sous lequel il a célébré ses charmes non seulement en qualité d'amant, mais même en celle d'époux.

Macrin eut douze enfans de son épouse ; il ne lui en restait que six, lors de la mort de sa femme arrivée le 14 juin 1550 (1). On trouve leurs noms dans le recueil des poésies qu'il intitule : *Næniæ*. *Charles* l'aîné, *Timothée*, *Théophile*, *Suzanne*, épouse d'*Adrien Dreux*, *Camille* et *Marie*. La mort de Gelonis n'éteignit point cette belle passion. Elle fut le sujet des tristes chants de la lyre de Macrin, comme elle avait fait l'objet de ses plus doux amusemens. L'année même de sa mort, il publia un volume de poésies, où l'on trouve celles de quelques-uns de ses amis jointes avec les siennes, sous ce titre : *Salmonii Macrini Juliodunensis Cubicularii regii Næniarum, libri III, de Gelonide Borsaldâ, uxore clarissimâ, quæ annos 40 menses 2 dies 15 nata, obiit 14 junii anno Domini 1550. Lutetiæ, in-8°., 1550.* C'est dans un *dixain* de *Jean Sanet* que j'ai appris que le beau nom de Gelonis n'était que l'enveloppe de Guillone Boursaut : le poëte parle ainsi :

> La mort avait jà chanté la victoire
> Sur le tombeau de Guillone Boursaut.

Il faut convenir qu'il exprime bien mieux ses plaisirs qu'il n'exprime ses regrets. A l'exception de deux ou trois pièces, son recueil de vers funèbres n'a rien de précieux. Outre une épouse chérie que la mort enlevait à Macrin, il se trouvait dans une posture désagréable du côté de la fortune ; elle pouvait à peine suffire à l'entretien de sa maison que six enfans rendaient un fardeau pesant à soutenir.

On a presque tout ce qu'il a fait de bon dans le Recueil divisé en quatre livres, de 1530, in-8°, chez Simon de Colines. J'ai sous les yeux ce Recueil, avec un autre chez le même de

(1) *Mille et quingentis annis si dena juvabit.*
Addere lustra, diem nostra Gelonis obit.
Luce etenim quartâ decimâ illo Junius anno
Se nigra voluit mobiliare notâ
Saturni fueratque dies. . . . . .

Næn., lib. III, p. 90.

Colines, et dans la même forme, en 1528, et un troisième divisé en deux livres, avec les épithalames : *Epithalamiorum libellus unus*, en 1531 ; ses *Næniæ*, ou regrets, imprimés à Paris, chez Vascosan, en 1550, divisés en trois livres, avec un recueil de différentes pièces qui ont la plupart la mort de Gelonis pour objet; elles sont de différens poètes, amis de l'auteur.

Il y a eu une fort belle édition des odes de Macrin, en 1537, in-8°. On trouve dans le père Niceron le catalogue de ses ouvrages qui m'a paru exact.

En ne regardant que ce que Salmon-Macrin a fait d'excellent, on le placera à côté d'Horace, et vis-à-vis de Catulle. Il l'emportera même dans l'esprit des honnêtes gens par le mérite des sujets, qui n'ont rien que d'honnête, et par le choix des expressions qui, toutes latines qu'elles soient dans Catulle, révoltent sans cesse ceux qui n'ont pas le cœur assez gâté pour se prêter aux idées de la plus affreuse débauche. Les pièces adressées par Macrin à sa chère Gelonis, ont un caractère si tendre, des grâces si délicates, qu'on se sent agréablement affecté des sentimens qui animaient le poète. C'est à ces morceaux qu'on a toujours donné le prix. Les poésies de Macrin sont assez rares pour qu'on en trouve ici un échantillon avec plaisir. C'est la quatrième pièce du premier livre. Elle est adressée à sa Gelonis qu'il prie d'apprendre le latin pour être en état d'entendre ses vers.

Annos nata, ô puella, quinos (1),
Ipsis quas mihi charior medullis,
Ambobusque oculis, precamur, aude
Primas discere litteras, et illis
Quos misi tibi proximè, libellis
Exercerier, edocente fratre (2).
Hæc prælu dia consequuta postquam
Fraternâ fueris, tuâque curâ;

(1) Elle en avait au moins dix-huit, si elle était sa femme.
(2) Pierre Boursault.

Partes ipse meas obibo, teque
Consortem mihi debitam docebo,
Quæ gratissima erunt utrique nostrûm;
Et prædulcibus excolam Camenis,
Caldo conjugis in sinu cubantem,
Suavia atque jocos reciprocantem.
Quæris quid tibi præmii futurum est,
Si versabere diligenter hisce,
Quos te ediscere jussimus libellis?
Ardentem Tyrio colore pileum,
Indis conspicuum monile baccis,
Sex argenteolos asses, et auro
Squallentem dabo cyprio crumenam;
Addetur quoque bellus ille Passer,
Cantatus numeris Catullianis,
Quem omnes non fatuæ appetunt puellæ.

SALNOVE (HENRI DE) (1559), sieur de la Montgie, natif de Fontenay-le-Comte, en Poitou, a traduit le premier et le second livre de la quatrième décade de Tite-Live de Padoue, des Histoires depuis la Ville fondée, imprimées à Poitiers, par Enguilbert de Marnef, en 1559, in-4°.

SANZAY-RENÉ (1590), premier comte de Sanzay, chevalier de l'ordre, capitaine de cinquante hommes d'armes, pannetier ordinaire et chambellan du roi, capitaine-général du ban et arrière-ban, et intendant des fortifications, était, dit le Laboureur sur Castelnau, un gentilhomme sage, vaillant, savant dans l'art militaire, qui aimait les lettres et l'histoire. Il ne quitta point le connétable de Montmorency à la bataille de Saint-Denis (1), et combattit à ses côtés avec Créqui Bernieulles. L'antiquité de l'illustre maison de Sanzay n'est pas contestable; mais notre René, en voulant lui donner un lustre et un degré de certitude dont elle n'avait pas besoin, a tout brouillé par l'ouvrage qu'il composa avec Jean le Feron, roi d'armes de France. C'est une généalogie de la maison de Sanzay, composée de près de cinquante degrés de génération, suivie par années, avec les noms, surnoms et

(1) Livrée le 10 novembre 1567. Le connétable y fut tué.

armes des femmes. Cette généalogie, qui fait remonter la maison de Sanzay jusqu'aux premiers comtes héréditaires du Poitou, est des plus inexactes, et l'on peut dire que l'auteur y sacrifiait l'histoire et la chronologie à des chimères qui se détruisent d'elles-mêmes : ce fut sur les mémoires de notre René que le Jacobin (1) Etienne de Luzignen bâtit un édifice encore plus irrégulier, en composant son ouvrage, intitulé : Les *Généalogies de soixante et sept très nobles et très illustres Maisons issues de Mérovée, fils de Théodoric II, roi d'Austrasie*, imprimées à Paris, en 1586, in-4°, 128 feuillets. Il cite souvent le témoignage et les mémoires de René de Sanzay. La Haye, qui paraît avoir adopté toutes les mêmes idées, a travaillé sur le même plan. Ces ouvrages, où les fables étouffent la vérité, où l'on substitue des fantômes à des êtres réels, passaient dans un temps où la critique n'avait point encore porté son flambeau sur les antiquités de notre histoire, et où les plus grandes maisons croyaient avoir besoin de ce faux lustre ; rien ne leur paraissait si beau que de descendre des héros de l'Iliade ou des Amadis, par une suite d'aïeux qu'on leur contestait d'autant moins qu'ils étaient plus inconnus, et dont ils pouvaient s'appeler eux-mêmes les pères.

Ronsard, dans le second livre de ses Elégies, tome IV, p. 203, loue la maison de Sanzay et l'auteur de la généalogie. Après avoir donné une origine du blason et des armoiries, il dit que tout change, puis il ajoute :

La tienne (*la maison*), mon Sanzay, sans avoir rien mué,
A toujours son honneur en mieux continué,
Comme ne venant pas d'une race petite,
Où bien peu de noblesse en la maison habite,
Mais de l'illustre sang des comtes de Poitiers,
Dont les prédécesseurs furent vrais héritiers...

(1) Le Laboureur dit *Cordelier*, et se trompe. Etienne de Luzignen était de la royale maison de Luzignen-Cypre ; il mourut en 1590. Il est auteur de plusieurs ouvrages aussi peu estimés que celui dont il est parlé ici.

Or, toi, qui leurs vertus et leur gloire possèdes,
Et qui de droite ligne à leurs armes succèdes,
Tu n'as voulu souffrir que leur nom annobli,
De tant de beaux honneurs fût pressé de l'oubli;
Mais tirant du tombeau leurs armes et leur gloire,
Dedans un livre tien en as fait une histoire.

Portrait leurs écussons et leurs blasons, afin
Que ta noble maison ne prenne jamais fin.
Et que, malgré les ans, ta ligne florissante
Croisse de fils en fils à jamais renaissante.

Toujours puisse ta race augmenter en honneur,
Et toujours ta maison soit pleine de bonheur.
Illustre de vertus, et toujours puisse vivre
Avecques un Senzay, un Ronsard, dans ce livre.

RONSARD, *Élég.*, liv. II, p. 205, t. IV, édit. de 1573.

Duverdier, dans son article, parle de deux harangues qu'il prononça, l'une devant le pape Paul IV, *contre les calomniateurs du roi Charles IX*; l'autre, en qualité d'ambassadeur vers le roi de Portugal, après la prise de l'île de Madère. Ces deux harangues se trouvent dans le recueil des *Harangues militaires* de Belleforêt, à la fin du volume, dans les *Harangues de notre temps*; c'est-à-dire du temps où vivait Belleforêt. Le style en est dur et la phrase embarrassée; au reste, on y reconnaît un génie solide et beaucoup de précision, un homme capable des affaires dont il était chargé.

SAVARY DE MAULÉON (1230 ou environ), si l'on en croit Nostradamus et Rédi, était Anglais de nation, mais d'après un manuscrit du Vatican cité dans les observations de Crescimbéni, sur les Vies des poètes provençaux, il était un des plus grands seigneurs du Poitou, Poitevin de naissance, et fils de *Réols de Mauléon*, seigneur de Mauléon, de Talmont, de Fontenay, du château de Daillon, de Bernon, etc. Il prit tantôt le parti de l'Angleterre contre la France, et tantôt celui de la France contre l'Angleterre. Guerrier intrépide, général intelligent, il se fit valoir dans l'un et

l'autre parti; il suivit longtemps celui de Jean Sans-Terre. Peut-être aussi cruel, mais plus prudent que Jean, il avait conseillé à ce prince de faire bon quartier à tous les seigneurs, ou, comme l'on disait alors, *à tous les barons* qu'il ferait prisonniers. Jean ne suivit pas son avis et se fit détester et de sa nation, et des Poitevins. Savary le quitta et prit le parti de la France. Les propositions qu'on lui fit en Angleterre le tentèrent, il se remit du côté de l'Angleterre; mais après la mort de Philippe-Auguste, arrivée en 1223, il suivit encore le parti de la France: il se plaignait d'une fourberie odieuse de la part de l'Angleterre. On peut même dire qu'elle était jointe au mépris. Henri, roi d'Angleterre, au lieu de lui envoyer les sommes qu'il lui avait promises, lui envoya des ballots remplis de cailloux et de son. Savary se déclara pour Louis VIII, lui fit même foi et hommage de ses terres de Mauléon et des autres qu'il avait en Poitou. Louis s'assura de lui par des conditions avantageuses, et lui donna la garde des îles, c'est-à-dire une espèce d'amirauté en Poitou et en Bretagne. Mathieu Paris, qui a copié un historien du temps, dit qu'il signala sa prudence et son courage au camp de Damiette, en repoussant les Sarrasins qui paraissaient sûrs de la victoire; on le regarda, en cette occasion, comme le libérateur des chrétiens. Voilà ce que l'histoire nous apprend en général sur Savary de Mauléon. Les auteurs qui ont rassemblé les anciens débris de notre poésie française ou provençale, disent unanimement qu'il était beau chevalier, vaillant, courtois, docte et libéral, ami des dames et de ceux qui les aimaient. *Bon troubadour* ou *trouvère* (1), il aimait les poètes et les troubadours. Il suffisait d'avoir la réputation de bon poète italien ou latin, ou d'être *bon chevalier*, pour obtenir sa protection. Les éloges multipliés dont l'ont accablé les poètes ses contemporains, sont au moins une preuve de sa libéralité, s'ils ne prouvent pas toutes les bonnes qualités qu'on lui attribue. Le moine de

(1) C'est-à-dire fertile en inventions.

Montmajor, cité par Nostradamus, dit que sa poésie est si embarrassée et si obscure, que chaque mot a besoin d'un commentaire. Pour Nostradamus, il traite cette obscurité d'érudition, de noblesse de style, de dignité d'expression. A mon égard, je suis fort de l'avis du moine de Montmajor, ayant eu bien de la peine à comprendre quelques-unes des pièces qui nous restent de Savary de Mauléon, et qu'on trouve dans les précieux recueils de M. de Sainte-Palaye. Savary aima une dame de la maison d'Aprémont, d'autres disent de celle de Lévy, d'une beauté sans égale et d'un savoir supérieur à celui de toutes les dames de son temps, surtout dans la musique et dans la poésie. Il l'épousa, dit-on, et la conduisit en Provence : elle y mourut peu de temps après. Savary devint ensuite amoureux d'une demoiselle provençale de l'illustre maison de Glandevez. Il composa un grand nombre de chansons en son honneur Il parle ainsi de cette belle Provençale dans une de ces chansons où, par une allusion au nom de *Glandevez*, il compare sa maîtresse à un chêne, à cause de la dureté de son cœur.

O cor ingrat, rude et inexorable,
Plus dur cent fes à plegar qu'un gros aubre,
C'oura aura fin vers my la crudeltà? (1)

C'est-à-dire :

O cœur ingrat, dur et inexorable,
Plus dur cent fois à ployer qu'un gros arbre,
Quand aura fin vers moi la cruauté?

Ses plaintes furent inutiles, et la dame laissa chanter Savary et épousa, quelque temps après, un gentilhomme provençal de la maison de Beaux, fils de Hugues de Baux et de dame Bérale, vicomtesse de Marseille. Ce mariage dégoûta Savary du séjour de la Provence ; il la quitta et mourut dans

(1) C'oura, c'est-à-dire, à quelle heure, *quâ horâ*?

la suite au service de la France, sous le règne de saint Louis. Aucun de ceux qui ont parlé de lui n'ont daté l'année de sa mort. Les vers que j'ai cités de notre Savary ne répondent peut-être pas à l'idée d'obscurité que j'en ai donnée : ceux qui suivent la confirmeront. Il dit à sa dame : « Je sais bien « que désormais il serait raisonnable que tout le monde vous « ayant conquis à la dérobée, je fisse moi-même cette con- « quête à mon tour. J'ai rassemblé Basques et Brabançons, « tellement que, grâce à mes soins, nous sommes cinq cents « qui exécuteront de point en point tous les ordres que vous « nous donnerez. Expliquez-nous vos intentions : nos cour- « siers sont tous sellés, nous monterons aussitôt à cheval. » Cela n'est pas fort clair en français ; voici le texte provençal :

Dompna, be sai que jamais fora razos
Qe pois qe tot vos conqueron rauban,
Queus conqueses bes ai fait ai tan
Caiostar n'ai Bascles, e Brabanzos
La mee ta que be hen cinc cen.
Que farem' tot lo vostre mandonem ;
E mandatz nos la vostra voluntat :
Car montarem qe tot avem selat.

(Extrait des *Recueils* de M. de Sainte-Palaye ; — *voyez* NOSTRADAMUS, *Crescimbéni*, avec les notes ; — et BARTHIUS, sur la *Philippide de Guillaume le Breton*, liv. IX, page 612 des observations.)

SESNE D'ETTEMARE (JEAN-BAPTISTE LE) (1753), natif de Loudun, où N. le Sesne de Bourbon (1), son père, né à Paris, prit une femme, et forma son établissement, a pris le parti de l'église et s'est fait connaître par un grand nombre d'écrits dans les contestations sur les matières de la grâce et sur la constitution *Unigenitus*. Il est l'auteur de neuf différens Mémoires sur les Propositions renfermées dans cette constitution qui regardent la nature de l'ancienne et de la nouvelle

(1) Frère de M. le Sesne de Témirecourt, père de Mlle de Témirecourt, morte à Paris en 1745.

loi. Ces Mémoires forment deux volumes in-12, imprimés sans nom d'imprimeur ni de libraire, en 1714, 1715 et 1716.

On a, outre ces neuf Mémoires de M. l'abbé d'Ettemare, les écrits qui suivent :

Lettre de M. d'Et....., du 30 avril 1738, à l'occasion des faits faux avancés dans la dix-neuvième Lettre de dom la Taste, in-4°, 1738.

Seconde Lettre de M. d'Et....., du dernier juillet 1738, à l'occasion des faits faux avancés dans la dix-neuvième Lettre de dom la Taste, in-4°, 1738.

Mémoire envoyé à M. Petitpied par M. l'abbé d'Et....., le 20 avril 1736, au sujet de deux écrits intitulés : *Système du Mélange, etc., et Système des Discernemens, etc.*, in-4°, 1736.

Eclaircissemens sur la Crainte servile et la Crainte filiale, selon les Principes de saint Augustin et de saint Thomas, in-4°, 1734.

M. Mariette de l'Oratoire a donné un ouvrage sur le précédent. Il est intitulé : *Examen d'un Ecrit*, qui a pour titre : *Eclaircissemens*.

SIGEBRAND (818), évêque de Poitiers, fut présent, en l'an 830, à la dédicace de l'église de Noaillé, sous l'invocation de saint Hilaire, et à la translation du corps de saint Junien, qui y fut apporté de l'abbaye de Mairé, dont il était abbé. Il fut le prédécesseur d'Ebroin. Il paraît qu'il occupait la chaire épiscopale de Poitiers dès l'an 818, et peut-être avant, puisqu'en cette année ce prélat fit transcrire, à ses dépens, le texte des évangiles, qu'on trouve encore aujourd'hui parmi les Manuscrits de l'église de Saint-Pierre de Poitiers. C'est ce qu'on apprend de ces mots qu'on lit à la fin du Manuscrit : *Anno 818 ab Incarnatione Domini nostri Jesu-Christi, quinto calendas aprilis, Pascha Sigibrandus, donum Dei, episcopus fieri jussit* (1).

(*Voyez* la chronique de Maillezais, citée par BESLY, dans ses évêques de Poitiers, p. 20 ; — BOUCHET, *Annales d'Aqui-*

(1) Ce Manuscrit est le plus beau et le plus rare de ceux qui restent dans les archives de Saint-Pierre de Poitiers.

taine, fol. 43, part. II; — *Voyage littéraire de deux Bénédictins* (1), p. 8 et 9; — et les auteurs du *Gallia christiana*.)

T.

TAVEAU DE MORTEMER (LOUISE DE) (1681), fille du sieur de Taveau, baron de la Chèse et de Saint-Martin-la-Rivière, en Poitou, épousa Roger de Montbel, frère d'Antoine de Montbel, sieur de Champeron. Née avec du goût pour la poésie, elle s'y appliqua et y réussit. « Je lui dois, dit l'abbé « de Marolles, un Recueil considérable de ses poésies écrit à « la main, où tous les vers me paraissent naturels, ingénieux « et bien tournés. Il y en a même quelques-uns dont elle a « bien voulu m'honorer, comme il s'y en lit avec des lettres « agréables et des portraits naïfs pour madame de Guise, « abbesse de Montmartre, madame d'Humières, mademoiselle « de Manneville, madame des Houlières, M. de Montresor, « M. Bourdelot, abbé de Massé, MM. les abbés de V. et de « Challivoy (Furetière), MM. Sorel, Cotin, Girar, Linières, « Vaucelles, un président, et quelques autres qu'elle ne « nomme point, où elle comprend encore une dame sous le « nom d'Oralie, et y joint un dialogue plein d'esprit, de Cyrus « et de Thomyris, avec des vers de madame des Houlières, « et de presque tous ceux que j'ai nommés. » Louise de Taveau était veuve lorsque l'abbé de Marolles en parlait ainsi, peut-être même ne vivait-elle plus.

Voyez le dénombrement de ceux qui m'ont donné de leurs livres, par l'abbé de Marolles, *verbo* Montbel, et ses Mémoires, p. 395.

THÉODORIC DE SAINT-RENÉ (1728) fut le nom de religion que prit *René de Vois*, lorsqu'il s'engagea dans l'ordre des Carmes. Il naquit à Poitiers le 16 février 1665.

Le premier ouvrage que publia le père Théodoric de Saint-

(1) Dom Martène et dom Durand.

René fut celui qui a pour titre : *Remarques historiques données à l'occasion de la sainte Hostie miraculeuse, conservée pendant plus de 400 ans dans l'église paroissiale de Saint-Jean-en-Grève, à Paris, avec les pièces originaires des faits avancés dans cet ouvrage*, 2 vol. in-12, à Paris, chez Antoine Deshaies, 1725.

Cet ouvrage fut dédié au roi par une lettre qui en contient l'abrégé.

« Voici, dit l'auteur au commencement de sa préface, ce « qui a donné occasion à faire les remarques historiques que « l'on donne au public. Le ministre Basnage, dans son Histoire des Juifs, p. 1816 et 1818, édition de Rotterdam, « 1707, s'étant raillé du miracle de la sainte hostie, conservée pendant plusieurs siècles dans l'église paroissiale de « Saint-Jean-en-Grève, à Paris, et plusieurs catholiques demandant l'éclaircissement et les preuves de ce fait miraculeux, on a cru ne pas devoir laisser plus longtemps exposé « à la risée des protestans et à l'ignorance de quelques catholiques un fait qui a été autrefois d'une notoriété publique, et qui est encore aujourd'hui en vénération dans « l'église de Paris. »

Le premier volume contient deux parties. La première, divisée en quatorze chapitres, renferme des remarques historiques sur les miracles en général, dont l'auteur explique en bon théologien et d'après les saints pères, la nature, l'essence et la vérité; et ensuite des remarques particulières sur les miracles de la sainte eucharistie dans les treize premiers siècles de l'église. Ce Recueil, où l'on trouve les textes avec une traduction très fidèle, fait voir autant de jugement que d'érudition; on peut le regarder comme l'Histoire de Jésus-Christ vivant sur nos autels.

La deuxième partie contient des remarques historiques sur le miracle de la sainte hostie de Saint-Jean-en-Grève, arrivé l'an 1290. On en trouve l'histoire que fit imprimer *Jérôme Seguier*, conseiller d'état en l'an 1604, et qui est une traduction des neuf leçons qu'on disait autrefois à Saint-Jean-en-Grève et aux Billettes, le jour de la fête du Miracle. L'au-

teur y joint des courtes notes qui servent à prouver l'authenticité de l'ouvrage et du miracle.

Le deuxième volume est aussi divisé en deux parties. La première contient les remarques historiques de l'auteur sur l'ordre des *Frères de la Charité de Notre-Dame*, appelés à Paris par Philippe le Bel, pour y honorer le miracle de la sainte hostie dans la maison du juif sacrilège.

La partie qui suit contient l'histoire détaillée et fort exacte de cet ordre.

Les deux dernières parties contiennent le Recueil des pièces originales citées dans l'ouvrage, avec des notes sur ces pièces.

En 1728, peu de temps avant sa mort, le père Théodoric publia un autre ouvrage, qui demandait toute la sagacité d'un écrivain polémique. Le père le Courrayer ayant donné une dissertation, qui fut suivie d'une défense de cette même dissertation, sur la matière des ordinations des épiscopaux, dont il prétendait soutenir la légitimité, le père Théodoric de Sait-René travailla à détruire le système du père le Courrayer, condamné en 1727 par un mandement de M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et par une assemblée extraordinaire du clergé. C'est le but du livre que publia le père Théodoric, et dont nous parlons. Il lui donna le titre de *Justification de l'Église romaine sur la Réordination des Anglais épiscopaux*, ou *Réponse à la Dissertation et à la Défense de la Dissertation sur la validité des Ordinations anglaises*. Paris, 1278, in-12, 2 vol.

Le premier volume contient deux parties, dont la dernière est suivie des pièces anglaises originales traduites en français par l'auteur.

La première partie contient quatre chapitres. Il établit dans le premier les *préjugés légitimes* qui peuvent s'élever contre l'épiscopat de la nouvelle église anglicane, par l'idée qu'on a eu de l'épiscopat dans les premiers siècles de l'église.

Le second sert à prouver que l'origine de la nouvelle église anglicane est encore un grand préjugé contre la validité de ses ordinations; il rapporte l'histoire de cette origine et de

la suprématie que s'attribua Henri VIII, après son divorce avec Catherine d'Aragon. Tout ce qu'il dit là-dessus est tiré d'auteurs anglais dont il cite les textes, ou des actes mêmes. On trouve dans ce deuxième chapitre les six fameux articles concernant la réalité du corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie, le célibat des prêtres, l'observation des vœux, la pratique de la célébration des messes basses et particulières, et la confession auriculaire, que Henri voulut conserver, malgré sa séparation d'avec l'église.

Dans le troisième chapitre, il parle des sentimens des principaux réformateurs de la nouvelle église anglicane sur le sacrement de l'Ordre, au nombre desquels il met Craumer, archevêque de Cantorbery, Calvin, Mélancton, Pierre Martir, Bucer, le fameux Parker, l'âme des conseils de la reine Elisabeth. Il en conclut que c'est avec justice que l'église s'est défiée du nouvel épiscopat d'Angleterre,

Il rapporte dans le quatrième chapitre les oppositions que formèrent les évêques et les théologiens catholiques anglais au rituel des ordinations d'Edouard VI, lorsqu'il parut : puissant *préjugé* contre la validité des nouvelles ordinations.

Après avoir établi très solidement la légitimité des *préjugés* contre le nouvel épiscopat de l'église anglicane dans cette première partie, il passe à la seconde, où il prouve que la dissertation du père le Courrayer, et sa défense de cette dissertation touchant la validité des ordinations anglaises, n'a point changé l'état des choses, ni levé les doutes légitimes de l'église romaine, il emploie cinq chapitres pour opérer cette preuve.

Dans le premier il fait voir que l'église a toujours obligé ses ministres, dans un doute solide qui regarde l'administration des sacremens, de les réitérer ; cette proposition est soutenue d'une infinité de preuves tirées de la doctrine et de la pratique de l'église ; et en particulier par un canon du concile de Londres de l'an 1200.

Le deuxième chapitre est employé à prouver contre le père le Courrayer que l'église romaine a réordonné constamment

et sans variation les Anglais épiscopaux depuis qu'on s'est servi en Angleterre du rituel d'Edouard VI.

L'auteur répond, dans le troisième chapitre, à l'objection du père le Courrayer, que n'y ayant eu à Rome aucune discussion, aucun examen juridique sur la difficulté des réordinations, l'usage actuel ne peut être tiré à conséquence. Il prouve que l'église romaine a examiné et fait examiner juridiquement la validité des nouvelles ordinations anglaises. Il se sert, en particulier, des canons des sessions 7 et 23 du concile de Trente, l'une de 1547, l'autre de 1563.

Le quatrième chapitre est une suite du troisième : l'auteur y fait voir la nécessité de la réordination des Anglais épiscopaux, par l'omission des conditions établies par l'église pour la validité de l'ordination. Il joint à ce chapitre le parallèle du rituel d'Edouard VI avec le pontificat romain.

Il dit dans le cinquième et dernier chapitre, qu'outre les raisons qu'on a de douter de la consécration de Barlow, selon le pontificat romain, l'on pourrait en avoir de très solides, de douter s'il se trouva dans l'ordination de Parker l'intention qu'exige l'église romaine pour la validité d'une ordination. L'auteur instruit son lecteur sur les sentimens et la vie de Barlow, homme sans foi, sans religion et sans conscience.

Le volume est terminé par les pièces originales dont l'auteur avait parlé.

Le second tome contient aussi deux parties ; la première, qui est la troisième du corps de l'ouvrage, contient quatre chapitres.

Dans le premier chapitre, l'auteur, qui n'avait encore proposé contre l'ordination des Anglais épiscopaux que des *préjugés légitimes*, des doutes fondés et raisonnables, donne des preuves convaincantes de l'invalidité de ces nouvelles ordinations, suivant le rituel d'Edouard VI. Il attaque le fond de ce rituel, dont il n'avait attaqué que la forme ou les dehors.

Il prouve dans le deuxième chapitre : 1° que la nouvelle église anglicane, sous Edouard VI, ne reconnaissait point de présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, telle que

la reconnaît l'église catholique; 2° qu'elle ne reconnaissait point de véritable sacrifice, comme s'explique le concile de Trente : il en tire la juste conséquence, qu'il n'y avait point de véritable sacerdoce, ni de véritable épiscopat dans l'église anglicane, et que les auteurs du nouveau rituel n'ont pas eu dessein d'avoir de véritables prêtres et de véritables évêques. L'auteur y traite plusieurs questions incidentes.

Le chapitre troisième est destiné à montrer que le nouveau rituel de l'église anglicane n'est que l'ouvrage de la puissance temporelle et laïque, que par conséquent les ordinations faites suivant ce rituel, ne peuvent être valides, suivant la doctrine de l'église et de la session 23, chap. IV, du concile de Trente.

Il prouve, dans le quatrième et dernier chapitre de cette troisième partie, que l'ordination de Parker, faite suivant le rituel d'Edouard, n'a été reconnue valable par le parlement de 1566 que par l'autorité de la reine Elisabeth. Ce chapitre finit par la réfutation de quelques propositions dangereuses ou scandaleuses du père le Courrayer, et par une preuve certaine que la suprématie des rois d'Angleterre intéresse entièrement le spirituel, et ce qu'on connaît sous le nom de sacerdoce.

Toute la quatrième partie, qui contient six chapitres, est composée des réponses faites aux difficultés proposées touchant la validité des ordinations anglaises. On trouve dans le dernier une récapitulation de l'ouvrage entier, qui en donne, en très peu de mots, une idée juste et précise. Nous y renvoyons le lecteur.

A la fin de ce volume est le discours prononcé par *Nicolas Heath*, lord-chancelier d'Angleterre, dans la chambre haute du parlement, contre la suprématie qu'on voulait déférer à la reine Elisabeth, la première année de son règne. Ce discours est en anglais, avec une traduction française fort exacte à côté.

THEVENEAU (NICOLAS) (1595) naquit à Poitiers vers l'an 1525. Il prit le parti de la jurisprudence, et s'y distingua

parmi les célèbres avocats qui étaient alors à Poitiers. Suivant la Croix du Maine, il vivait en 1559. Il vécut encore longtemps après. Il cite dans son Commentaire un arrêt de 1564; ce fut lui-même qui donna une nouvelle édition de ce Commentaire en 1595. Il parut sous ce titre : *Coutumes du Pays et Comté de Poitou, commentées et paraphrasées avec Sommaires sur chacuns Articles d'icelles*, par Nicolas Théveneau; plus, de nouveau, y ont été ajoutées les *Annotations de Me Charles du Moulin sur aucuns Articles*, *ensemble les Résolutions tirées des Ecrits de M. Tiraqueau.* A Poitiers, 1595, in-8°.

Cette édition fut suivie d'une autre, in-4°, avec beaucoup d'augmentations, et où il parle d'un Commentaire bien plus ample qu'il avait dessein de publier, et auquel il renvoie la décision de plusieurs difficultés, ce qui fait présumer qu'il a pu voir le commencement du dix-septième siècle. Son Commentaire, publié en 1595, est une paraphrase excellente des articles et la coutume expliqués les uns par les autres. L'auteur y développe le sens et l'esprit de la loi, par les termes de la loi même, et par des conséquences tirées des principes les plus invariables du droit municipal et de la jurisprudence des arrêts : il est fort réservé sur les citations, et ne s'éloigne presque jamais de son objet. Cette méthode ne conduit pas aux in-folios; mais elle n'est pas la moins bonne.

Du Moulin, cet aigle du droit municipal, cite plusieurs fois la paraphrase de Théveneau dans ses notes sur le Poitou, et lui donne la qualité de *docte avocat.*

Outre ce Commentaire, Théveneau a traduit l'*Enchiridion d'Imbert* en français : ce livre fut imprimé à Lyon, in-8°, 1559. Il a aussi composé un traité de la *Nature de tous les Contrats*, *Pactions*, *Convenances et Substance d'iceux*, avec un Recueil de plusieurs Arrêts *donnés ès Cours souveraines et Parlemens de France*, *concernant la même matière*, imprimé à Poitiers, par Enguilbert de Marnef, vers l'an 1559, et depuis, à Lyon.

Les paradoxes *Forenses*, dont il a fait l'abrégé.

On peut mettre Théveneau au nombre des jurisconsultes

solides et éclairés que la province du Poitou a donnés en assez grand nombre.

THIBAULT (FRANÇOIS) (1555 ou environ), avocat à Poitiers, ne m'est connu que par l'épître qu'il adressa à Jean Bouchet, et qu'on trouve dans le Recueil des *Epîtres familières* de ce dernier. Il lui marque qu'il lui envoie un ouvrage de sa composition, en prose et en vers, et le prie de le corriger. Dans la réponse de Jean Bouchet, on apprend que cet ouvrage, mêlé de vers et de prose, était le *Débat de l'Esprit amoureux*.

THIBAULT (FLORENT) (1556 ou environ), qui était apparemment de la même famille, et parent de François, était aussi un poète contemporain de Bouchet, auquel il a écrit, ainsi que Jean Marin de *Rouffec*, ou *Ruffec*, et plusieurs auteurs, dont le Recueil des lettres de Bouchet nous a conservé les noms, et quelques épîtres en vers, et que M. l'abbé Goujet rappelle dans sa Bibliothèque française.

THOUARS (PHILIPPE DE) (1110 ou environ), que d'autres appellent DE THAUN, ou DE THAON, et qu'on doit appeler, *Thoarcensis*, au lieu de *Thaonensis*, suivant la conjecture de quelques auteurs, que paraît adopter dom Rivet, p. 175 du neuvième volume, vivait encore au commencement du douzième siècle. Il est auteur de deux grands ouvrages en vers français, dont il est parlé dans la Bibliothèque du chevalier Cotton, p. 48, nomb. 1, v. 2. L'un, *des Créatures*, dans lequel il parle des douze signes du Zodiaque, de l'année, des mois, des sept jours de la semaine, des lunaisons, du saut et des phases de la lune; et l'autre intitulé *le Bestiaire*, parce qu'il s'y agit de la nature des bêtes.

TIRAQUEAU (ANDRÉ) (1558) naquit à Fontenay-le-Comte, vers l'an 1480, d'une des meilleures familles de cette petite ville, si féconde en grands hommes. Quoiqu'il y ait tout lieu de croire que son éducation dans les lettres ne fût pas négligée, il est pourtant certain que la langue grecque n'entra point dans le plan de ses premières études, puisqu'il n'apprit cette langue que dans un âge déjà avancé. Dans le

procès-verbal de l'ancienne coutume de Poitou, réformée en 1514, on lui donne la qualité de *juge châtelain*.

A s'en rapporter à Dorat, *Tiraqueau composait un livre, et son épouse faisait un enfant tous les ans. Si cela eut toujours duré, le nombre des enfans aurait égalé celui des livres. La fécondité du mari l'accompagna jusqu'à la mort. Mais celle de Marie Caillier, sa femme, eut un terme. Lucine*, dit Dorat dans ce madrigal, *fut obligée de céder à Minerve. Le nombre des livres excéda celui des enfans.*

Vicisti, Tiraquelle, tuque Pallas;
Libris agmina victa liberorum.

Faisons connaître les ouvrages d'André Tiraqueau. Ils ont été très estimés : ils le sont encore, mais ils sont peu lus. La légèreté de notre goût ne s'accommode plus avec les in-folios, soutenus d'une si vaste érudition; on les méprise, il en coûte moins qu'à les lire. Ce que j'en dirai sera peut-être neuf pour bien des gens. J'abrégerai le plus qu'il me sera possible.

Le premier ouvrage qui fit connaître Tiraqueau fut son traité *de Legibus connubialibus et de Jure Mariti* (1). Il parut en 1515; et si l'auteur du Catalogue de la Bibliothèque de Mess. Bigot (2) ne s'est pas trompé, il parut dès l'an 1513, in-4°. C'est proprement un commentaire du paragraphe Ier, tit. 15, de la Coutume du Poitou. Outre un grand nombre de décisions tirées du droit romain et du droit coutumier, sur cette matière, on y trouve une littérature très vaste, et tout ce qu'on peut dire en faveur des femmes, ou contre elles, aussi bien que dans le recueil de Nevizanus, connu sous le titre de *Sylva nuptialis*. Chaque partie de ce traité est terminée par des lois composées par l'auteur; elles sont dans le style des lois romaines; soit qu'on examine les expressions, leur précision, leur noblesse, soit qu'on s'attache aux pensées, au

(1) Le chancelier de l'Hôpital le préférait à tous les autres. *Ad te non alio tantum jactaveris ullo*, dit il.

(2) *Juridici*, in-4°, n° 901. p. 103.

sens, à l'équité de ces lois, un peu sévères, il est vrai, mais d'une morale très pure, on conviendra que Tiraqueau possédait le talent sublime de la législation, qu'il était plutôt né pour être auteur des textes que des gloses. C'est la partie de l'ouvrage que j'ai lue avec le plus de plaisir. Dans ces lois, où Tiraqueau paraît comme un Platon dans sa république, on trouve un corps de droit naturel, de droit des gens, et de droit civil sur la matière du mariage.

La seconde partie de la première glose est un recueil alphabétique de toutes les femmes savantes et philosophes. Cette liste contient douze pages in-folio. L'auteur y a même ajouté un glossaire fort savant de tous les ajustemens des dames, et de leurs noms grecs et latins. C'est une excellente source pour ceux qui veulent s'éclaircir sur la toilette des Romaines et des Grecques. Une page leur en apprendra beaucoup plus que tout le traité de M. l'abbé Nadal, plus galant, mais bien moins savant que notre jurisconsulte.

Le commentaire sur la loi *Unquam. Cod. de revocand. Donationibus*, dédié, en 1534, au parlement de Bordeaux, est un commentaire sur chaque *mot* de cette loi célèbre, de laquelle Charles du Moulin invoqua depuis le secours contre son frère, son donataire, et qui révoque les donations par la survenance des enfans du donateur. Ce livre est moins orné, ou plutôt moins accablé de littérature que le précédent, et tient plus du jurisconsulte. On peut le lire avec beaucoup de fruit.

Le vaste traité, *de utroque Retractu Municipali et Conventionali*, tiré d'un commentaire entier qu'il avait fait sur la coutume du Poitou, parut en 1543, in-fol., chez Jean Kerver, à Paris, avec une épître dédicatoire au parlement de Paris. Quoique l'auteur ait commenté la coutume du Poitou dans cet ouvrage, ainsi que dans son traité des *Lois connubiales*, il n'a pas laissé d'embrasser tout notre droit coutumier.

De Nobilitate et Jure Primogenitorum. Ce livre contient deux traités considérables, divisés en deux parties, qui forment un très gros in-folio. L'auteur le dédia à Henri II ; on peut dire

que la jurisprudence y est noyée dans la littérature. Tiraqueau y examine la noblesse de chaque profession, et fixe le rang qu'elle tient dans la société. Il y fait l'histoire de la profession dont il parle, rapporte tout ce qu'on peut dire *pour* ou *contre*, et parle des personnes célèbres qui s'y sont distinguées. Il y a des choses fort curieuses sur les médecins et sur les avocats.

Cessante causâ, cessat effectus. Quarante imitations de cette maxime, tirées des auteurs, forment ce petit traité.

Le mort saisit le vif, traité dédié par l'auteur aux avocats du parlement de Paris. Il est précédé d'une excellente préface qui en fait connaître l'ordre et la disposition. Il est divisé en sept parties, et contient une infinité de questions d'usage sur la qualité d'héritier.

Tractatus de Jure Constituti Possessorii. Ce livre, qui suivit les traités *de Nobilitate et Primogeniturâ*, est divisé en trois parties, qui contiennent les *ampliations* ou *extensions*, et les *imitations* ou *restrictions* de la clause que les jurisconsultes appellent *clause de constitut*, ou *précaire*, et par laquelle celui qui se dessaisit de la propriété, un donateur par exemple, stipule *(constituit)* la possession simple ou *précaire* de la chose au nom de celui à qui passe la propriété. Tiraqueau l'appelle *constitutaire*, comme on dit *mandataire*, *dépositaire*. La lecture de ce traité est encore très utile, et contient quantité de décisions d'usage.

De Pœnis Legum, ac Consuetudinum, Statutorumque temperandis, aut etiam remittendis, et id quibus, quotquot ex causis. C'est un écrit posthume. On trouve soixante et quatre causes d'*adoucissemens* des peines, avec des autorités tirées du texte des lois et des docteurs.

De Privilegiis piæ Causæ. L'auteur y explique d'obord ce que c'est que *cause pie*. Il énonce ensuite les legs, les donations, toutes les occasions où la faveur de la cause pie doit l'emporter. Dans le nombre de 35 espèces, il met un legs fait *Meretrici, ut se corrigat*

Il entre ensuite dans le détail des priviléges.

Le traité est divisé en 167 sections, qui concernent 167 privilèges que l'auteur donne aux causes pies.

De Præscriptionibus, traité posthume. C'est un commentaire sur l'article premier du titre des Prescriptions de la Coutume du Poitou. Les questions relatives à ce titre y sont discutées; l'auteur examine son titre en jurisconsulte supérieur à sa matière et en historien.

De Judicio in rebus exiguis ferendo. C'est un traité sur notre ancien brocard, *pour peu de chose, peu de plaid.* L'auteur y traite des matières d'enquête, des cas où l'on doit les ordonner, ou en éviter les frais aux parties. Je regarde ce petit ouvrage comme un des plus utiles de Tiraqueau.

Traité sur le titre du Code : *Res inter alia acta aliis non præjudicare.* On y distingue clairement les cas où cette règle a lieu d'avec ceux où elle est sans application.

Nous avons encore un commentaire de ce grand homme sur l'ouvrage d'Alexandre Alexandri (1) (Alexander ab Alexandro), fort connu sous le titre de *Dierum Genialium*, c'est-à-dire récréation, passe-temps agréable, où Alexandri a traité différens sujets d'histoire, d'antiquité et de jurisprudence dans un goût fort approchant d'Aulu-Gelle ou de Macrobe, ou de ceux de nos modernes qui ont donné ce qu'on appelait, dans les seizième et dix-septième siècles, diverses leçons.

Je ne parlerai point ici des commentaires particuliers sur la coutume du Poitou, qu'on a tirés de ses traités *de Legibus connubialibus*, *de Retractu utroque*, *de Præscriptionibus*.

Ce fut après tant de travaux, et livré aux fonctions d'une charge très importante, que Tiraqueau, comblé d'éloges de tous les savans, admiré de toute la France, mourut en 1558, quelque temps avant la paix de Cateau-Cambresis, entre Henri II et Philippe II, roi d'Espagne, conclue, comme nous

(1) *Alexandri* était son nom, et ceux qui lui ont reproché le faste de ses deux noms, *Alexander ab Alexandro*, ont eu tort. *Voyez* NICERON, t. VI, p. 339.

l'apprend l'histoire, le 3 avril 1559. Cette date, que me fournit Sainte-Marthe, me paraît préférable à toute autre. Le même auteur dit qu'il était dans une extrême vieillesse ; et Simon, sans indiquer de garant, donne quatre-vingts ans à Tiraqueau au temps de sa mort. Il me paraît difficile de fixer bien précisément l'âge auquel il mourut, mais je crois que, puisqu'il était déjà marié et revêtu de l'office de sénéchal de Fontenay, en 1514, il avait au moins soixante-dix-huit ans en 1558.

TIRAQUEAU (MICHEL) (1574), fils aîné d'André et de Marie Cailler, succéda à la charge de lieutenant-général de Fontenay, qu'occupait son père avant d'être honoré de celle de conseiller au parlement de Paris. C'est à lui qu'on est en partie redevable de l'édition entière des ouvrages de ce savant jurisconsulte, faite à Lyon en 1574, où il inséra même ses ouvrages posthumes. Entr'autres preuves du savoir de Michel on trouve des vers et des lettres latines qui servent de préfaces aux ouvrages de son père, qu'il a publiés ; on y reconnaît autant de probité que de génie.

TIRAQUEAU (ANDRÉ, FRANÇOIS et MATHURIN) (1574) furent élevés avec tous les soins qu'un père tendre peut avoir d'une famille qu'il destine au service de la patrie. André succéda à son père dans la charge de conseiller au parlement (1), et y soutint la réputation d'érudition et de piété que l'illustre André Ier y avait acquise ; il employa le temps que les fonctions de sa charge lui laissaient, à l'édition de différens Traités de son père ; il rassembla les pièces dispersées de ceux qui n'avaient point encore paru, et travailla aussi utilement que s'il se fût appliqué à en composer lui-même de nouveaux. Nous lui devons les Traités posthumes : *de Pœnis temperandis*, *de Privilegiis piæ Causæ*, *de Prescriptionibus*. Toutes ces épîtres dédicatoires sont des monumens de la doctrine d'André Tiraqueau II. On trouve aussi quelques

(1) Blanchard date sa réception du 4 juin 1579. Liste des Conseillers, p. 96, col. 2.

vers latins de sa façon, joints à ceux de François et de Mathurin Tiraqueau, ses frères, au-devant du traité *de Retractu*, imprimé en 1543. Mathurin était fort jeune, puisqu'il était encore sous la conduite d'Antoine Girardeau, son précepteur.

TIRAQUEAU (Claude) (1574), conseiller au siége présidial de Poitiers, fils d'André II, a écrit, dit Duverdier Vauprivas, quelques poésies françaises.

TIRAQUEAU (Edmond ou Edouard Tiraquel), religieux de Citeaux, donna, au commencement du dix-septième siècle, une édition des œuvres de saint Bernard : j'ignore sa filiation et le temps de sa mort. Cette édition a été long temps fort estimée : elle est de 1601.

TIRAQUEAU (Charles) (1590), petit-fils d'André, était conseiller au parlement de Paris en 1582. Suivant la Croix du Maine, il est auteur de plusieurs poésies françaises, et en particulier d'un poème intitulé : l'*Amour transformé en Araignée ; lequel*, dit le même la Croix du Maine, *a été traduit en vers latins par Scévole de Sainte-Marthe.*

TIRAQUEAU (Marie) (1590), petite-fille d'André Ier, naquit en 1572. Elle ne crut pas que son sexe dût être un obstacle à suivre les traces de son père et de son aïeul. Elle étudia les langues, et savait au moins la latine, puisque le jeune Banchereau lui dédia, en 1589, sa traduction en vers élégiaques des sept psaumes de la pénitence de David, sous le nom grec de *Metanœa* qu'il donna à ce recueil. Marie Tiraqueau n'avait encore que dix-sept ans, et elle promettait déjà de devenir une des savantes personnes de son sexe.

TIRAQUEAU (Hilaire) (1610), fils de Michel, succéda à son père dans la charge de lieutenant-général de Fontenay, suivant les apparences : il ne m'est connu que par une pièce de vers latins que Rapin lui adresse, ainsi qu'à quelques autres savans qu'il avait invités à un repas.

TREMOILLE (Charles de la) (1515), prince de Talmond et de Mortagne, comte de Taillebourg, fils unique de Louis II, sire de la Trémoille, vicomte de Thouars, connu sous le nom de Chevalier sans Reproche, et mort à la bataille de Pavie,

et de Gabrielle de Bourbon, sa première femme, était un de ces heureux génies qui envisagent la gloire de tous ses vrais côtés, et qui, pour y arriver, marchent par tous les chemins qui y conduisent. Charles avait l'honneur d'appartenir au sang de nos rois. C'est un avantage bien rare que l'éclat d'une naissance si élevée; mais il devient plus brillant quand on se le rend propre; on ose dire que son lustre a quelque chose de plus pur. Dans la durée d'une vie fort courte, le prince de Talmont n'oublia rien pour se rendre digne du rang qu'il occupait; il naquit à Thouars en 1486, et eut pour parrain Charles VIII, alors âgé de seize ans. Les instructions qu'il reçut de la princesse, sa mère, ne servirent pas peu à former en lui les belles inclinations qu'il fit voir dans la suite. Il assista, en 1498, aux obsèques de Charles VIII. Il se trouva à la bataille gagnée par les Français devant la ville de Gênes, et en 1509; le 14 mai, à celle d'Aignadel, célèbre par l'entière défaite des Vénitiens sous les ordres de Louis XII; depuis il soutint avec vigueur le siége de Dijon avec Louis, son père, et mourut enfin en héros digne de son nom, à la bataille de Marignan, où François Ier, qui commandait en personne, défit les Suisses le 13 novembre 1515. Charles avait à peine vingt-neuf ans. Il fit des prodiges de valeur. S'étant jetté avec un escadron de jeunes seigneurs au milieu des Suisses, les ennemis plièrent; le désordre qui se répandit dans leurs rangs décida de la victoire. Mais ce fut au prix du plus pur sang de la France; le prince de Talmont y reçut soixante et deux plaies, dont cinq étaient mortelles. Il fut rapporté dans sa tente, où il mourut trente-six heures après. Dans l'ouvrage intitulé : le Temple de bonne Renommée, Bouchet s'explique sur les talens du jeune prince de Talmont, qui s'était déjà déclaré son protecteur et son Mécène, et apparemment celui des autres gens de lettres, qui avaient l'honneur d'en être connus. Voici le témoignage de Bouchet :

Par passetems Rondeaux faisoit
Et composoit

Souvent, quand le tems lui disoit,
Virelays, et métre héroïque.
Son propos si bien conduisoit
Où gisoit
Son point, que le sens réduisoit
Où vouloit, moral ou mystique.
Il aimoit aussi la musique,
Et bien souvent s'y déduisoit.
C'étoit un esprit angélique.....

La Croix du Maine dit seulement qu'il composa plusieurs pièces de vers, dont le Recueil n'est pas imprimé.

TRÉMOILLE (CATHERINE DE LA) (1650), fille de Gilbert de la Trémoille, marquis de Royan, comte d'Olonne, sénéchal de Poitou, et d'Anne de Chiverny, fille de Philippe Hurault, comte de Chiverny, chancelier de France, fut nommée abbesse de l'abbaye royale de Sainte-Croix de Poitiers après le décès de Flandrine-Charlotte de Nassau. Elle a composé l'éloge de cette princesse dans une épître circulaire, intitulée : *Epître funèbre, où est contenu un Abrégé de la Vie de feue Madame Charlotte-Flandrine de Nassau, sœur de son Altesse d'Orange, très illustre Abbesse du Monastère de Sainte-Croix de Poitiers, de l'Ordre de Saint-Benoît.* Cette lettre fut imprimée à Poitiers, chez Antoine Mesnier, in-8°, 22 pp. Elle est signée : *L'Abbesse et Couvent de Sainte-Croix de Poitiers*, et datée du 1er mai 1640.

On trouve dans cette lettre, qui est un éloge funèbre, le style particulier à ces sortes d'ouvrages, ce coloris de la piété supérieur aux grâces du style, cette éloquence naturelle qui exclut l'art en faveur du sentiment, et d'autant plus persuasive qu'il paraît qu'on pense moins à persuader. S'il y a quelques défauts, c'est au goût du siècle qu'il faut les imputer. On sait quelle différence vingt ans ont établi dans notre langue et dans les ouvrages d'esprit.

TRINCANT (LOUIS) (1639) naquit à Loudun en 1571. Il employa une grande partie de son temps à la composition; les ouvrages imprimés et manuscrits de Trincant, qui sont venus à ma connaissance, sont :

L'*Antiglais*, ou *Réponses aux Prétextes dont les Anglais veulent couvrir l'injustice de leurs armes*. Poitiers, 1628, petit in-8°; suivi d'une *Remontrance à Messieurs de la Religion prétendue réformée de Loudun*. Ces deux petits morceaux contiennent : l'un, 39 pages ; l'autre, 5.

Le premier est un discours que l'auteur devait prononcer, en qualité de procureur du roi, au bailliage de Loudun, lorsqu'on y envoya la déclaration que le roi fit contre M. de Soubize, pour y être enregistrée. Les protestans auxquels les Anglais s'étaient joints (en 1627) firent courir un libelle qu'on prétendait être le manifeste du duc de Buckinkam sur sa descente dans l'île de Rhé. Le prétexte de religion était celui dont on s'était servi dans cet écrit. Trincant y répond, et dit que le motif de secourir leurs frères de la part des Anglais, était une véritable infraction aux traités faits avec eux, et même une atteinte au droit des souverains. Après avoir objecté aux Anglais la conduite qu'ils avaient tenue avec les Français catholiques qui étaient en Angleterre, il reproche aux protestans leur esprit de rébellion, dont il démontre l'opposition avec le véritable christianisme. Au lieu d'avoir recours aux armes, le vrai chrétien, dit-il, ne doit opposer à la persécution que le jeûne et la prière ; dans les temps même que les édits des empereurs leur étaient les plus favorables, ils n'en réclamaient pas l'exécution contre leurs ennemis. On voit dans cet écrit, sinon de l'éloquence, au moins beaucoup de justesse et quelque érudition ; le style en est languissant ; les phrases longues et embarrassées nuisent à la clarté et à la précision des pensées.

La *Remontrance aux Pr. Ref. de Loudun* est toute fondée sur la maxime évangélique de la soumission due aux rois. Il rapporte les exemples de révolte chez les protestans ; tout ce qu'il dit est fort modéré, et par cela même estimable. Ces deux ouvrages furent dédiés au cardinal de Richelieu.

En 1638, il publia l'*Histoire généalogique de la Maison de Savonnières, en Anjou, où la plupart des Généalogies de ses Alliances sont représentées avec les blasons des armes, le tout jus—*



tifié par Titres, Cartulaires anciens, Histoires et autres bonnes preuves. Poitiers, in-4°, p. 185, avec les additions. Il y prend la qualité de *ci-devant Procureur du Roi aux Sièges royaux de Loudun.*

Il se trouve quatre épîtres dédicatoires de cet ouvrage : la première, à *Messire Charles, seigneur du Bellay, prince souverain d'Ivetot.* On y apprend que Trincant avait toujours été protégé par cette illustre famille. La seconde, qui précède le deuxième livre, est adressée à François de Savonnières, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. La troisième, à la tête du troisième livre, contenant les *Seigneurs de la Troche et de Saint-Germain, de Linières et de la Gaillarderie,* est adressée à messire Simon de Savonnières, gentilhomme ordinaire de la chambre, seigneur de la Troche. L'auteur y proteste de sa fidélité et de son amour pour la vérité. La quatrième, à messire René de Savonnières, seigneur de Linières, conseiller au parlement de Paris. Ces patrons étaient les chefs des branches de la maison de Savonnières.

Tout ce que je puis dire de cet ouvrage, c'est qu'il m'y a paru beaucoup d'ordre, et qu'il intéresse en particulier les maisons les plus illustres de l'Anjou, alliées à celles de Savonnières. On en trouve la liste à la tête.

Plusieurs auteurs citent les *Mémoires de Trincant :* ils sont cités dans l'Histoire de la Maison de Richelieu par André Duchêne et par quelques autres. Je les crois encore manuscrits.

Outre ces grands ouvrages, je crois que c'est encore à Louis Trincant, dont nous parlons, qu'il faut attribuer quelques vers français sur la mort de Scévole de Sainte-Marthe, et une épigramme sur l'anagramme du nom de Scévole de Sainte-Marthe : *la sainte muse te décore.*

J'ignore l'année de la mort de Trincant.

TUDEBODE (PIERRE) (1099) (dont quelques-uns ont défiguré le nom en l'appelant *Estudebois, Studeboius* ou *Tudebœuf*), fut honoré du sacerdoce. La croisade ayant animé le zèle des chrétiens de son temps, Tudebode s'engagea à ce voyage en 1096. Il partit avec Hugues de Lusignan, qu'on

a surnommé *le Grand* ou *le Diable*, à cause de sa force prodigieuse. Hugues était seigneur de Civray, et l'un des vassaux du comte de Poitiers les plus considérés. Guillaume VIII, comte de Poitiers, lui donna d'abord le commandement de ses troupes. Pierre avait dans la même armée deux frères, l'un nommé Hervé, et l'autre Arnaud. Ces circonstances jointes à son zèle, le déterminèrent sans doute à ce voyage.

Le 16 mars 1097, il se trouva à Constantinople avec Boesmond, auprès duquel il avait pris parti. Hervé, son frère, dont il loue beaucoup le courage et qu'il appelle *chevalier très estimé* (*probatissimus miles*), périt au siège d'Antioche. Pierre eut le chagrin de le voir mourir des blessures qu'il avait reçues, et l'enterra lui-même devant la porte occidentale de l'église de Saint-Pierre. Arnauld, à qui il donne aussi la qualité d'*excellent chevalier* (*optimus miles*), suivit Hervé de près, et fut tué près de *Marrah*. A l'égard de notre auteur, on ne sait quel fut son sort. Son histoire, qui contient cinq livres, ne comprend que les événemens de quatre années : elle commence à 1096, et finit à 1099. Ce qu'il dit de l'année 1095 ne pouvant être regardé que comme une introduction à son ouvrage, il se donne le mérite d'auteur original, et il l'a en effet en une infinité de choses qu'on ignorerait sans lui. *Credendus est*, dit-il dans son cinquième livre (1), *qui primus scripsit, quià in processione fuit, et oculis carnalibus vidit, scilicet Petrus sacerdos Tudebodus Cyvracensis.* Il finit son dernier livre en ces termes : *Hæc de Hierosolimitano itinere in tribus annis, et liberatione civitatum dicta sufficiant.* On trouve, dans l'Histoire littéraire de dom Rivet, un sommaire des cinq livres de cette histoire, trop bien fait pour y retoucher après lui.

Les mots qui terminent l'histoire de Tudebode, me font penser qu'il retourna dans sa patrie. En effet, aurait-il pu

(1) En parlant d'une procession faite autour de Jérusalem, à la tête de laquelle il se trouva avec beaucoup de danger, puisqu'un clerc y fut tué et tomba mort à ses pieds.

dans un camp, parmi le tumulte d'une armée, composer un pareil ouvrage, le lier, et en faire un corps d'histoire suivie ?

A l'égard du style, sa diction est barbare, et son ouvrage est plein de solécismes. Il n'a rien de latin que la terminaison et les inflexions des mots. S'il n'avait le mérite du fond des choses sur lesquelles on doit le croire comme témoin oculaire, rien ne serait moins estimable que son livre. Il se sert de la langue vulgaire appelée *Rusticana*, dont se servaient encore les Français de son temps, qui prétendaient parler la langue des Romains ; c'est ce que dit Besly sur le langage de l'auteur, jugement dont il est aisé de reconnaître l'exactitude par la lecture même de l'ouvrage. On le trouve imprimé avec la préface de Besly, dans le *quatrième tome* de la collection de Duchesne, page 773 jusqu'à la page 815. Ce savant devait sa copie à Besly, auquel le baron de Cressonnières en avait envoyé un exemplaire si parfait, que Besly le regardait comme l'original de l'auteur même.

U.

UMEAU (Jean) (*Ulmus*) (1682), avocat au parlement, docteur et professeur en droit de l'Université de Poitiers, naquit en cette ville en 1598. Il suivit d'abord le barreau au parlement de Paris, et il y fut, dit-il, écouté fort favorablement des magistrats et de ses confrères, mais il le quitta pour venir exercer ses talens dans sa patrie. La chaire des Institutes de l'Université de Poitiers s'étant trouvée vacante, il y aspira : mais le professeur laissait un fils ; il se trouva même un troisième concurrent ; le fils du défunt fut préféré, et notre Umeau fut exclus par un décret des docteurs. Il en appela au parlement, l'affaire devint de longue discussion ; il fut obligé d'y aller pour la solliciter. Pendant le séjour qu'il y fit, il y composa un recueil de pièces latines, qui forment une espèce de mémoire dans sa cause. Il l'intitula : *Otia Parisina* ; il réussit enfin, et fut pourvu par arrêt du

parlement de la place de professeur dont le décret des docteurs de Poitiers l'avait exclus ; il en prit possession le 27 juillet 1657, à l'âge de 57 ans. Il s'y fit une grande réputation, et comme il avait beaucoup de pratique du palais, il joignit le droit français au droit romain dans ses leçons. Cette méthode est sans doute la meilleure, mais elle trouva de l'opposition, et je ne doute pas qu'elle ne vînt de la part de ses confrères, qui n'étaient peut-être pas en état de la suivre.

Urit enim fulgore suo, qui prægravat, artes.

Les leçons qu'il faisait soir et matin ne l'empêchaient pas de donner de temps en temps quelque ouvrage au public. Depuis 1655, jusqu'en 1672, on peut former un corps d'une espèce d'ouvrages périodiques qu'il composait pendant les vacances, et auxquels il donnait le titre général d'*Autumnalia subsessiva*. Ils sont dans le genre de ses *Otia Parisina*, c'est-à-dire qu'il y parle de littérature et de jurisprudence. J'en ai un recueil divisé en sept livres, et ces sept livres sont divisés en plusieurs sections qui sont autant de petites dissertations. La première partie imprimée à Poitiers en 1655, et dédiée à *M. de Razes de Verneuil*, lieutenant-général de Poitiers, contient sept chapitres. L'auteur prouve dans le premier la nécessité d'enseigner le droit romain en France.

Il montre dans le second qu'il faut y joindre la science du barreau ou la pratique du palais.

Dans le troisième, que la profession du droit ne convient qu'à un jurisconsulte formé dans la pratique.

Il parle dans le quatrième des leçons particulières, et prouve qu'on peut y acquérir beaucoup d'honneur.

Le cinquième chapitre concerne la façon de se conduire des professeurs avec leurs écoliers.

Il fait voir dans le sixième chapitre qu'un jurisconsulte peut avoir quelque commerce avec les muses, faire des vers, etc., et en donne plusieurs exemples anciens et modernes. Parmi les jurisconsultes, dit-il, *Rabreuil*, dont la

mémoire est encore révérée au barreau de Poitiers, le jurisconsulte *Modestinus*, *Cynus*, *Alciat*, *Forcatel*, *Albericus de Rosate*, et le grand chancelier de l'Hôpital, se sont distingués sur le Parnasse.

Dans le septième et dernier de cette première partie, il fait voir que les définitions ou les règles du droit ne doivent pas tellement fixer l'esprit du jurisconsulte, qu'il n'ose s'en éloigner.

Le second livre dédié aux enfans de M. le président de Nesmond, et imprimé en 1665, est un *Traité du Droit du double Lien.*

Le premier chapitre explique le titre, et ce que c'est que le double lien qui a lieu entre les frères de père et de mère: *Conjuncti ex utroque.*

Le second chapitre est employé à l'examen de la question, *si ce droit* (du double lien) *est conforme à la raison et à l'équité.*

Le troisième, s'il peut se prouver par le droit romain.

Le quatrième, s'il est approuvé par la coutume et de quelle différente manière il a lieu dans les coutumes.

Le cinquième, s'il a lieu dans les coutumes muettes.

Le sixième sur le droit commun et sa défense.

Le septième, si le droit coutumier est plus conforme à la raison que le droit commun.

Le huitième chapitre démontre l'équité de la coutume de Poitou sur le double lien.

Le neuvième, si d'après la nouvelle de Justinien et la coutume de Poitou, le droit du double lien appartient aux petits-fils, après la mort de tous les frères.

Le dixième, si un frère germain peut renoncer au droit du double lien.

Le onzième, si la portion du co-héritier, renonçant dans les acquêts et meubles, accroît en entier au frère germain, à l'exclusion des frères consanguins et utérins.

Le douzième, si les meubles appartiennent au père ou au frère germain dans la succession du frère, suivant la coutume de Poitou.

Le treizième, du propre fictif, où il a lieu, et à l'égard de qui.

Le quatorzième, si un acquêt fait des deniers dotaux est subrogé à la dot *ad omnes effectus*.

Le troisième livre intitulé : *Conventus Musarum juridici nuper habiti in Parnasso. Les grands Jours des Muses sur le Parnasse*, et dédié à M. Denis Tallon, avocat-général, contient huit chapitres, et ne concerne que des matières de littérature.

L'auteur, dans le premier chapitre, décrit le lieu de l'assemblée des muses.

Dans le second, il parle des magistrats et de la magistrature.

Dans le troisième, des orateurs.

Dans le quatrième, des maîtres et des écoliers.

Il prend la défense des professeurs dans le cinquième.

Il parle, dans le sixième, des traducteurs ou paraphrastes.

Dans le septième, des poètes burlesques.

Dans le dernier, des romanistes.

Le quatrième livre, imprimé en 1670 et dédié à M. de Barillon de Morangis, conseiller d'état, est un discours prononcé aux Écoles de Droit le 15 novembre 1669, sur l'amour de l'étude.

Le cinquième livre, imprimé en 1670, intitulé : *Seconde partie des Grands Jours du Parnasse*, dédié à M. l'avocat-général Bignon, contient six chapitres.

L'auteur traite dans le premier du plagiat et des plagiaires.

Le deuxième chapitre est intitulé : *Bibliothèque du Parnasse*.

Il parle dans le troisième des grammairiens, des littérateurs et des maîtres ou professeurs.

Il s'agit dans le quatrième chapitre des critiques, des satyriques, des élogistes et des panégyristes.

Des philosophes dans le cinquième.

Le dernier traite des historiens et des médecins.

Le sixième livre est un recueil de lettres de l'auteur à son fils (unique), et à quelques-uns de ses amis et de ses protecteurs. Il fut imprimé en 1672, et dédié à M. Rouillé, maître des requêtes, intendant de Poitou. On y trouve d'assez bon latin, et d'ailleurs peu de choses intéressantes.

Le septième et dernier livre, imprimé en 1678, dédié à M. (René) de Marillac, intendant de Poitou, est un discours latin prononcé par l'auteur le 24 novembre 1677, sur l'union de la jurisprudence avec la philosophie.

Il se trouve encore quelques autres ouvrages de l'auteur imprimés, tels qu'un poème d'environ 200 vers contre la poésie et les poètes burlesques, imprimé à la fin de la première partie des Grands Jours du Parnasse, des Thèses *de Obligationibus et Actionibus, de Usucapionibus et Præscriptionibus.* Un Discours prononcé lorsqu'il fut installé dans la profession du droit en conséquence de l'arrêt du parlement, le 27 juillet 1657. Une Dissertation adressée à M. de la Hoguette (Hardouin Fortin), évêque de Poitiers, lors de son arrivée à Poitiers, imprimée en 1680 sur le titre 7 du livre premier des Décrétales de Grégoire IX, *de translatione episcopi.* Cette dissertation n'est pas la moins intéressante; l'auteur y discute savamment la pratique et la discipline de l'église sur les translations des prélats, qui passa d'abord pour illicite, et fut ensuite introduite et permise. Il fait l'histoire de l'une et de l'autre discipline, et joint les exemples à la jurisprudence. Il finit par des remarques sur l'origine des cardinaux, qu'on appelait *incardinatio*, leurs différences d'avec les prélats transférés ou qui tenaient les bénéfices en *commande*, qu'on a appelés *Commandataires*, et sur l'origine de la translation du siège même d'un endroit dans un autre.

L'auteur avait alors 80 ans. Outre les ouvrages de Jean Umeau dont j'ai parlé, il a encore fait un Traité de *Jure Emphiteutico*; le titre entier de l'ouvrage est: *Joan. Umeau antecessoris in Academiâ pictaviensi de Jure Emphyteutico questiones legales et forenses.* Paris, Antoine Dezallier, 1679. Il est dédié à M. Colbert (Charles), qui avait été intendant de

Poitiers et alors président au parlement de Paris. Il justifie dans une courte préface son dessein d'écrire sur une matière traitée par quelques autres, et dit que s'il a publié son Traité, c'est qu'il y a été engagé par le judicieux Jean Gabriau de Riparfond, dont tout le monde connaît, dit-il, le mérite et la réputation. L'ouvrage est divisé en trente-six questions, et contient en tout 238 pages in-12. Il mérite d'être lu sur cette matière traitée avec succès par l'auteur. Ce fut ainsi qu'en parla le Journal des Savans :

« L'auteur mérite une place considérable parmi ceux qui « ont traité le même sujet. La difficulté des nouvelles ques- « tions demandant de nouvelles décisions, M. Umeau qui en « a prévu la plupart, les examine dans cet ouvrage avec une « très grande exactitude, non-seulement selon les lois romai- « nes et selon les constitutions des empereurs, mais il rap- « porte les ordonnances de nos rois, les arrêts des parlemens « et les coutumes des provinces, et particulièrement celle de « de la sienne. Ainsi on peut dire qu'on trouve, dans un « assez petit volume, tout ce qui est de plus beau et de plus « difficile sur cette matière, laquelle ne regarde pas seule- « ment les biens des particuliers, mais tous ceux de l'é- « glise. »

(*Voyez* le Journal des Savans du 28 août 1679, page 209, de l'édition in-4°.)

Il montre partout un amour extrême pour l'étude, qui ne le quitta qu'à sa mort arrivée au mois de septembre 1682. Ce goût vif l'engagea à rétablir l'école de théologie au couvent des Jacobins de Poitiers.

UMEAU (Pierre) (1589), père ou oncle de Jean Umeau, était avocat à Poitiers, et fit les fonctions de commis-substitut de M. le procureur-général, suivant le titre qu'il prend, en 1589, dans un ouvrage dont nous allons parler. Il fut, dans cet emploi, la trompette de ce qu'on appelait la *Sainte-Union* dans le Poitou, et prononça au palais deux longues harangues, les 17 et 21 août 1589, peu de temps après l'assassinat de Henri III, commis le 1er de ce même mois : la première,

sur la *publication du réglement général fait pour remédier aux désordres arrivés à l'occasion des troubles*; la seconde, pour le *serment de la Sainte-Union des fidèles catholiques.*

Elles furent imprimées l'une et l'autre à Poitiers, par François le Page, en 1590. L'auteur les dédia au président Brisson. Umeau, suivant la maladie épidémique des savans de son temps, fait une parade ridicule et fastidieuse de son érudition (1). Ces deux harangues ne sont qu'un corps assez mal arrangé, composé de citations d'auteurs grecs et latins, cousues les unes aux autres; et comme très peu de personnes auraient pu entendre un discours fait pour être entendu de tout le monde, il traduit ses citations en prose, et en vers, lorsqu'il cite des vers. Il y a un grand nombre de ces traductions en vers qui ont tous les défauts de la poésie du temps, joints à la gêne du traducteur qui s'assujettit à la lettre. L'auteur convient, dans l'épître dédicatoire, au *président Brisson*, du ridicule de ces recueils, auxquels on ne saurait donner de nom plus significatif que celui de *Farrago*, que quelques savans ont donné eux-mêmes à de pareilles rapsodies. Il fallait bien peu de goût, et beaucoup d'érudition pour réussir si mal.

Mais je veux bien pardonner ce défaut à l'auteur des deux harangues : c'était, comme je l'ai dit, celui de son temps. Je ne saurais dire la même chose de la manière dont il parle dans l'une et dans l'autre. Il y paraît ligueur à outrance (2) : on y trouve tous les principes de cette coupable rébellion, dont l'état fut si longtemps la victime. On y voit à chaque

(1) Peut-être aussi Umeau se ménageait-il un moyen pour s'excuser un jour, en disant qu'il n'avait rien dit de son propre fond, et qu'il n'avait parlé qu'après les auteurs sacrés ou profanes les plus respectés.

(2) Je ne sais sur quoi M. l'abbé Goujet s'est fondé en traitant Umeau *de défenseur de la religion contre l'hérésie, et de son roi contre les rebelles*; il faut qu'il n'ait point vu ces deux Harangues remplies de maximes anti-royales et anti-chrétiennes, où l'auteur ne prêche que la guerre et l'éloignement de la paix, où l'on trouve enfin le ton et les maximes des plus furieux prédicateurs de la Ligue.

instant ce mépris criminel de la majesté des rois que la ligue couvrait du voile sacré de la religion. La modération de l'auteur, si j'ose donner ce nom à une fausse apparence de modestie, ne va qu'à supprimer les noms respectables d'Henri III et d'Henri IV; mais il y a des applications si odieuses, qu'il est impossible de lire ce discours sans une espèce de frémissement de l'état où se trouvait alors la France gémissante.

Il établit comme un principe certain (1), que les Français sont obligés de prendre les armes contre leur roi même, si leur roi n'est pas catholique. « Aussi n'ont-ils jamais cessé, « dit-il, de tumultuer et guerroyer tant qu'ils ont eu com-« mandeurs et gouverneurs hérétiques, et jusqu'à ce qu'ils « ont été acertenés et bien assurés avoir pour empereur le « bon Théodose, prince vrai chrétien et bon catholique. » Les ligueurs les plus emportés pouvaient-ils parler autrement d'Henri IV avant sa conversion? Il attaque la tolérance de ce prince pour les deux religions, la catholique et celle qu'il professait encore, en ces termes. « C'est chose mauvaise et « dangereuse que celui-là commande, sous l'autorité duquel « n'est permis à aucun d'entreprendre ou faire quelque « chose, mais encore est beaucoup plus malheureux de vivre « sous celui sous l'autorité duquel est en liberté d'un chacun « de faire et vivre à sa fantaisie (2). » Dans les pages 30, 31, 32 et 33, il fait des applications très odieuses à Henri III et à Henri IV; mais je termine un examen qui me mènerait trop loin.

Dans quelques vers adressés à l'auteur sur son ouvrage, on ne voit aucun de ces noms révérés qui puissent lui faire honneur.

Il mourut à Poitiers, âgé de cinquante-deux ans, suivant ce que dit le jeune poète Banchereau, p. 79 de ses Poésies.

Cum bino solis decursu fausta peregit
Lustra decem fissa conditus Ulmus humo.

(1) Page 13 de la première Harangue.
(2) Page 19 *ibid.*

UMEAU (François) (1594), naquit à Poitiers vers l'an 1530. Il s'y fit recevoir docteur en médecine, et s'y distingua longtemps dans la pratique et dans la théorie. Il fut reçu échevin de la Maison-Ville de Poitiers en 1590, et mourut doyen de la Faculté en 1594. Il eut deux fils qui se sont distingués, l'un dans la connaissance du droit, l'autre dans la profession de son père.

La maladie à laquelle on a donné le nom de pourpre étant devenue fréquente en France, et en particulier dans le Poitou, depuis l'an 1570 jusqu'en 1575, François Umeau publia un discours français *des signes, causes, préservation et guérison du pourpre*. Il fut imprimé à Poitiers par les frères Bouchet en 1575, in-12, page 55.

Notre Umeau est encore l'auteur d'un traité sur la *Rate*, écrit en latin, et dédié à Jean Méméteau, conseiller au parlement. Ce traité fut imprimé à Paris en 1578, avec ce titre : *Francisci Ulmi pictaviensis, doctoris medici de Liene libellus ad Jo. Memetellum consiliarum regium in supremâ curiâ Parisiensi ; Lutetiæ apud Mamertum patissonum typographum regium : in officinâ Roberti Stephani, in-8°*.

L'ordre qui règne dans cet ouvrage fait voir beaucoup de netteté et de précision de génie dans son auteur.

UMEAU (François) (1683), petit-fils de François, mort doyen de la Faculté de médecine de Poitiers, dont nous avons parlé, naquit en cette ville en 1608. Il suivit les traces de son père, et fut reçu docteur dans la même Faculté en 1628. Il parut d'abord se déterminer pour le parti de l'église. Il se livra ensuite entièrement à l'étude de la médecine, y acquit une grande réputation et une fortune très opulente. Ayant perdu un fils unique qu'il avait, il donna avant de mourir tout ce dont la loi du pays lui permettait de disposer, à l'Hôtel-Dieu de Poitiers, et fit les pauvres ses légataires universels. Il mourut doyen de la Faculté en 1683, âgé de 75 ans.

Il fut un de ceux qui préférèrent le préjugé et l'autorité des anciens aux preuves que donna Harvey de la circulation

du sang. Il publia, en faveur de l'opinion détruite par Harvey, un petit livre de 50 pages in-8°. Le livre fut imprimé à Poitiers en 1659, sous ce titre : *Fr. Ulmi pictaviensis doct. medici Francisci olim patricii pictav. et ejusdem facultatis archiatri nepotis, in circulationem sanguinis Harveianam exercitatio anatomica. Pictavii 1659.*

URSIN (690), prieur, ou suivant dom Rivet, abbé de Ligugé, au diocèse de Poitiers, fut engagé par l'évêque *Ansoaldus*, et par *Audulphe*, abbé de Saint-Maixent, à écrire la vie de saint Léger, quelque temps après que le corps de cet évêque eut été transporté du territoire d'Arras, où il avait été décapité, à l'abbaye de Saint-Maixent en Poitou. Je ne sais pas, dit Le Gendre, dans sa *Notice des Historiens de France*, si on doit tenir à Ursin, un grand compte de son ouvrage ; car ce n'est proprement qu'un extrait, un abrégé, presque dans les mêmes termes, d'une autre *Vie de saint Léger*, plus diffuse et plus détaillée, qu'un anonyme, moine de Saint-Symphorien d'Autun, avait composée. L'anonyme ne dit point que saint Léger ait été maire du palais. Ursin le dit, en termes exprès, mais doit-on l'en croire? Il est le seul qui le dise, et tous les autres historiens nomment *Vulfrade*, pour maire du palais, dans le temps que la faveur de Léger était à son plus haut point auprès de Childéric. Cette histoire de St Léger, par Ursin, commence par une lettre dédicatoire adressée à l'évêque Ansoaldus, en ces termes : « *Domino, sanctoque Pictavorum Pontifici Ansoaldo* « *peccator Ursinus jussioni obtemperans vestræ, beatissime* « *Papa, summoperè urgente Audulpho, patre Monasterii beati* « *Maxentii, ut de vitâ, et passione beati Leodegarii pauca ex* « *ejus bonis commemorando scriberem, equidem opus suscipere* « *atque etiam edere cupiebam. . . . . . . quæ tamen mihi co-* « *gnita sunt, quanquam rustico sermone vobis imperantibus* « *edere conatus sum. . . . . . poteram fortassis etiam ego,* « *annuente Deo occultis, et incognitis verbis uti, sed eâ causâ* « *nolui, ut rustici et illiterati me possint intelligere.* »

J'ai jugé ce fragment assez intéressant pour le donner à

mon lecteur, outre l'histoire de l'ouvrage d'Ursin qu'on y trouve, les termes dans lesquels il est conçu et les singularités qu'on y voit méritent attention. Il est encore bon de remarquer que le style de l'ouvrage entier est pareil à celui de cette lettre, aussi poli, aussi latin. Il n'y a pas d'apparence que ce fût là la langue rustique que le moindre du peuple, et les gens sans lettres entendaient, sinon ce langage rustique n'était guères éloigné de la langue latine. N'y aurait-il pas lieu de penser que nous n'avons pas l'original d'Ursin, et que l'ouvrage dans l'état où il est, est une traduction de celui qu'il avait composé en langue rustique? Autrement il faut avouer qu'on parlait latin dans la Gaule aquitanique et dans le Poitou dans les sept et huitième siècles. Ansoaldus vivait en 682, année de la translation du corps de St Léger, qui a précédé la composition de cet ouvrage de quelque temps. Je m'étonne que les auteurs de l'*Histoire littéraire* n'aient pas fait valoir cette lettre d'Ursin, contre ceux qui ont prétendu que la langue latine n'était plus la langue vulgaire, dans les siècles dont il s'agit. Il me semble que si ce n'est pas une traduction du livre d'Ursin, il n'y a point de réplique aux argumens qu'on peut en tirer.

V.

VATHINA (RAOUL DE) (1), ou RODULPHUS DE VATINA (1501), ainsi qu'il est nommé dans la Liste imprimée des Médecins de Poitiers, vivait en cette ville au quinzième siècle, et mourut, suivant cette liste, en 1501. Il s'était fait une très grande réputation dans la médecine. Jean de Saint-Gelais-de-Montlieu nous l'annonce comme le médecin de son temps le plus célèbre, dans ce qu'il en dit en parlant de la maladie dont mourut Charles (2), comte d'Angoulême (à Château-

(1) Peut-être de *Vastinâ de Gâtines*, territoire du Poitou, dont Parthenay est la capitale.
(2) En 1495.

neuf, en Angoumois). « Louise de Savoie, son épouse, en-
« voya à toute diligence, dit Montlieu (1), dont j'emprunte
« les termes, quérir tous les bons médecins que l'on sut
« nulle part, messire Antoine de Lizaine, *et un maître Raoul*
« *de Poitiers, qu'on disait être des plus experts en cet art qui*
« *fussent*. Aussi fut envoyé quérir un Catalan, appelé maître
« Gabriel, un qui s'appelait maître Robert et le sien : ainsi
« furent-ils cinq ou six, laquelle multitude de médecins l'on
« dit lui avoir été préjudiciable. » En effet, le prince mou-
rut malgré leur savoir réuni, le premier jour de l'an 1495.

VIETE (François) (1603), maître des requêtes de l'hôtel de la reine Marguerite, naquit à Fontenay-le-Comte en 1540. La France peut le regarder comme un des plus grands géomètres qu'elle ait produit. Les mathématiques lui durent une nouvelle vie : Ramus, J. Péna, et quelques autres avaient estimé cette solide partie des sciences sans la connaître ; tout leur savoir était borné à expliquer quelques anciens, et à rétablir le texte corrompu de leurs ouvrages. Clavius même, qui a fait tant de bruit, n'alla guères plus loin. Viete, qui se livra tout entier aux mathématiques, ne se contenta pas de comprendre les préceptes des anciens, il ajouta ce qui manquait à leurs ouvrages, réforma ce qui était susceptible de réforme, porta la lumière sur leurs obscurités. Il créa les mathématiques et fut notre Archimède. C'est à lui que l'on doit l'analyse spécieuse, cette méthode si simple et si abrégée de réduire tout à la précision d'un juste calcul par le moyen de quelques caractères qui ont plus de propriétés que les chiffres arithmétiques communs. Il est encore l'auteur de la Géométrie des Sections angulaires, qui rend raison des angles par la raison des côtés. Il était né pour les méditations les plus profondes. Suivant les auteurs du Moréry, il passait quelquefois trois jours et trois nuits dans son cabinet sans manger, et même sans dormir, qu'autant qu'il le pouvait faire en s'appuyant de temps en temps la

(1) Page 99.

tête sur la main pour réparer ses forces par quelques intervalles de sommeil. Ils ont prétendu copier M. de Thou ; mais ce grand historien n'a pas outré les choses jusqu'au miracle. Il se contente de dire qu'il était quelquefois trois jours sans boire ni sans manger, excepté la nourriture qu'il prenait pour se soutenir, et qui veut seulement dire qu'il ne quittait pas ses méditations ni son cabinet pour se mettre à table (1). Tout livré à ses pensées, un bouillon, un morceau sur une assiette faisaient ses repas. Le merveilleux disparaît, mais la vérité n'y perd rien. Il avait acquis tant de facilité à résoudre les problèmes les plus difficiles, que ce qui paraissait impossible à d'autres n'était pour lui que l'ouvrage de quelques heures. Adrien Romain avait proposé à tous les mathématiciens de l'Europe, la résolution d'un problême ; c'était un défi qu'il leur faisait, et la difficulté qu'il y trouvait le flattait d'une espèce de triomphe sur l'esprit humain. Viete ne tarda pas à le résoudre, et l'envoya avec des corrections et une augmentation, joignant à sa réponse ce qu'il avait fait sur Appolonius Gallus. Adrien Romain fut si surpris et en même temps si charmé de l'étendue des connaissances et de la pénétration de Viete, qu'il partit sur le champ de Wisbourg en Franconie, où il demeurait alors, et vint à Paris pour voir l'OEdipe de la France. Viete, malade, avait été obligé de prendre l'air natal, et d'aller à Fontenay-le-Comte. Adrien Romain, arrivé à Paris, prit aussitôt la route de Fontenay ; cent lieues qu'il y avait encore à faire, ne l'étonnèrent point, et il n'eut point de repos qu'il n'eût vu notre savant Poitevin. Il passa un mois avec lui. Peu de personnes alors étaient en état d'entrer en tiers dans leurs entretiens. Il se séparèrent pénétrés d'admiration l'un pour

(1) *Tam profundâ autem meditatione fuit, ut sæpius visus sit totum triduum continuum, in cogitatione defixus, ad mensam lucubratoriam sedere sine cibo, et somno, nisi quem cubito innixus nec se loco movens ad refocillandam per intervalla naturam, capiebat :* Il est certain que le relatif *quem* se rapporte autant à *Cibus* qu'à *somnus*. Il est vrai que le pluriel *quos* aurait été plus clair. On n'eût pu s'y méprendre.

l'autre, et Viete fit conduire son hôte jusques sur la frontière, prenant sur son compte les frais du voyage. Scaliger voulut se mesurer avec Viete. Il s'était flatté d'avoir trouvé la quadrature du cercle ; il prétendait même démontrer sa découverte. Notre mathématicien lui fit voir des erreurs et des paralogistes insoutenables. La fierté du prince de Vérone ne s'accommoda pas des observations de Viete, il le prit d'abord sur le ton haut qui lui était naturel ; mais lorsqu'il eut connu avec qui il avait à lutter, il convint de la supériorité de son adversaire, et prit le parti de l'estime et de l'admiration (1). Il se consola de sa défaite par le mérite du vainqueur. C'est une ressource pour l'amour-propre. Clavius, dont on s'était servi pour la réforme du calendrier, aurait sans doute imité Scaliger, si son ouvrage n'avait pas été protégé par des motifs que M. de Thou fait sentir. Viete, qui avait examiné le calendrier grégorien, prétendit qu'il s'en fallait beaucoup qu'on pût le regarder comme un ouvrage parfait ; il en démontra les fautes et communiqua ses observations au cardinal Aldobrandin, qui se trouvait alors à Paris. Ce dernier les emporta à Rome ; mais tout ce que cela opéra, fut que Clavius, intéressé dans ces observations, déclama contre Viete et contre son travail. Nous verrons dans le catalogue des ouvrages de Viete, ceux qu'il a écrits à cette occasion. Sa réputation était si grande qu'on le croyait capable de tout. Les Espagnols, pendant les guerres de la ligue se servaient d'un chiffre dont personne n'avait encore pu trouver la clef. Leurs lettres et leurs dépêches secrètes étaient composées de plus de cinq cents caractères différens. Depuis dix ans qu'ils s'en servaient contre la France avec leurs généraux et les Français, ennemis de

(1) *Doluit mihi valdè quod tam stomachosè cum præclaro mathematico Fr. Vietâ altercatus fuerit initio Scaliger, cùm de* Cyclometricis *inter ipsos ageretur, sed vir generosus tunc Vietam ignorabat, et ægrè propterea ab illo reprehendi ferebat. . . . . Itaque posteà* honorificâ recantatione *seipsum castigavit, et in arcano præcipuam ergà Vietam ab eo tempore reverentiam servavit.*

leur patrie, ils avaient toujours réussi, quoiqu'on eût cent fois intercepté leurs mémoires. Quelques lettres étant tombées dans les mains du roi, on les envoya à Viete qui les déchiffra sans beaucoup de difficulté. On profita de la découverte. De nouvelles lettres tombèrent entre nos mains; il vint également à bout de les lire. La France profita, pendant deux ans des lumières de Viete, à qui l'on renvoyait toutes ces énigmes dont il ne manquait jamais de donner le nom. L'Espagnol déconcerté croyait ses secrets si fort *indéchiffrables*, que son orgueil aima mieux accuser la cour de France d'avoir le diable et des sorciers à ses gages, que de croire qu'elle eût trouvé un génie français supérieur à ses ruses. l'Espagne publia le prétendu sortilège partout, elle crut même devoir s'en plaindre à Rome. C'était quelque chose de bien amusant pour ceux qui connaissaient le *négroman*, et en particulier pour Viete qui était le démon familier de la cour de France. Ce grand homme mourut à Paris dans son année climatérique, c'est-à-dire âgé de 63 ans, au mois de février 1603, ayant selon le bruit commun, dit l'auteur du journal d'Henri IV, vingt mille écus au chevet de son lit. Cette observation du journaliste donnerait lieu de croire que Viete était accusé d'avarice; mais M. de Thou dit formellement (1) qu'il n'était rien moins que sujet à ce vice. La manière polie et magnifique dont il en agit avec Adrien Romain en est une preuve : il en donne une autre en parlant de ses ouvrages. Quoiqu'il en ait fait imprimer un assez bon nombre, cependant, dit M. Thou, ils sont rares parce que l'auteur qui les faisait imprimer à ses dépens, en gardait les exemplaires qui ne devenaient publics, que par la distribution qu'il en faisait à ses amis. Leur mérite réel et leur rareté engagèrent François de Schooten, professeur de mathématiques à Leyden, d'en donner une nouvelle édition. Jacques Golius, autre professeur de mathématiques et des langues orientales à Leyden, et le célèbre père Marin Mer-

(1) *Longè ab omni avaritiâ positus.*

senne contribuèrent beaucoup à cette édition. Elle parut sous ce titre : *Francisci Vietæ opera mathematica in unum volumen congesta, ac recognita, operâ, atque studio Francisci à Schooten Leydensi, Matheseos professoris. Lugduni Batav., ex officinâ Bonaventuræ, et Abrahami Elzeviriorum*, 1646, in-folio, l'édition est dédiée à Jacques Golius.

Elle comprend les ouvrages qui suivent :

I. *Isagoge in Artem analyticam.*
II. *Ad Logisticem speciosam Notæ priores.*
III. *Zeteticorum Libri quinque.*
IV. *De Æquationum Recognitione, et Emendatione, tractatus duo.*
V. *De numerosâ Potestatum Exegesim Resolutione.*
VI. *Effectionum geometricarum canonica Recensio.*
VII. *Supplementum Geometriæ.*
VIII. *Pseudomesolabum, et alia quædam Capitula*
IX. *Theoremata ad Sectiones singulares.*
X. *Responsum ad Problema, quod omnibus Mathematicis totius Orbis construendum proposuit Adrianus Romanus.*
XI. *Apollonius Gallus.*
XII. *Variorum de Rebus Mathematicis responsorum Libri VIII,*
XIII. *Munimen adversùs nova Cyclometrica.*
XIV. *Ratio Calendarii verè Gregoriani.*
XV. *Kalendarium Gregorianum perpetuum.*
XVI. *Adversùs Christophorum Clavium Expostulatio.*

Quelques-uns de ces ouvrages ont été traduits, d'autres ont eu les honneurs du commentaire. Il en avait laissé d'autres, ou en état de paraître ou imparfaits. Vossius dans ses Eloges des Mathématiciens parle de l'*Harmonie* céleste, *Harmonicon cœleste*, d'après Ismaël Bouillau, dans ses prolégomènes de l'Astronomie de Philolaus. « Pierre Dupuy, dit « Boulliau, avait prêté cet ouvrage au père Mersène : ce « bon père, extrêmement facile, se laissa duper par un « homme de mauvaise foi auquel il le communiqua. Il ne « put le retirer de ses mains, ni le rendre à M. Dupuy. La « république des lettres en fut même privée. Tant que cet « *escroc* a vécu, il a gardé le livre et a refusé de le commu- « niquer à qui que ce soit ; je suis bien trompé, ou il avait

« dessein de s'en attribuer l'honneur, ou de supprimer le
« nom de Viete. »

Tous ceux qui ont parlé de notre savant, le traitent d'*Archimède de la France, du premier des mathématiciens, de Coryphée*. Il ne faut que le jugement de ses illustres éditeurs pour convaincre le lecteur de la vérité des éloges. Je sais qu'on a pénétré encore plus loin que Viete n'avait fait, mais ceux qui ont été si avant ont profité de ses lumières. Il les a précédés d'un demi-siècle.

VILLON (1460), ce génie supérieur qui, suivant Despréaux :

> . . . . Sut le premier, dans ces siècles grossiers,
> Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers.

Cet homme, qui connut aussi le premier le mérite du tour, de l'expression, et que l'on peut regarder comme le créateur de notre poésie et de notre langue ; Villon, dis-je, n'appartient au Poitou ni par sa naissance, ni par son origine ; cependant, comme il y a longtemps demeuré, et qu'il a même composé en langage *poitevin*, on me permettra de rapporter ici ce qu'il y a dans sa vie de relatif avec l'Histoire littéraire de cette province, qui fait mon premier objet. Il était de Paris, s'appelait François Corbeuil, car Villon n'est qu'un sobriquet que lui avaient mérité une infinité d'actions, qui rendaient l'idée qu'on attachait alors au terme de *Villon*, c'est-à-dire, *Fripon*. Il étudia malgré la pauvreté de ses parens, mais en homme chez qui le libertinage accompagne la vivacité de l'esprit. Son penchant à des vices grossiers pensa le conduire au gibet. Il fut même condamné à être pendu ; et s'il évita cette condamnation, ce fut plutôt par l'indulgence qu'eut pour ses talens Louis XI, qui aimait les sciences et protégeait les savans, que par son appel, quoiqu'il en dise lui-même. Le parlement fit grâce aux mœurs en faveur de l'esprit ; la peine de mort fut changée en celle du bannissement.

Il passa d'abord en Angleterre, et sut se faire aimer d'Edouard V. Le goût naturel à tous les hommes le rappela

dans sa patrie : mais il ne jugea pas à propos de retourner à Paris. Il s'arrêta en Poitou, chez un de ses amis, abbé de Saint-Maixent. Ce fut là, s'il faut en croire un auteur (1), qui vivait peu de temps après, que Villon, pour s'amuser dans sa retraite et divertir les habitans de Saint-Maixent, entreprit de faire jouer la Passion de Notre-Seigneur en langage *poitevin*. Le goût de ces spectacles avait été mis à la mode par les principes singuliers d'une piété mal entendue. Villon distribua ses rôles, exerça ses acteurs. Il prit jour avec le maire et les échevins de Saint-Maixent pour la représentation de la pièce. Il n'était plus question que des habits. On n'en trouva point d'assez beaux pour l'acteur qui faisait le Père éternel. Villon sut qu'il y avait aux Cordeliers une chappe magnifique; il eut recours au sacristain, mais ce bon frère le refusa tout net, en lui disant qu'un de leurs statuts provinciaux leur défendait, sous de très graves peines, de rien prêter à ceux qui montaient sur le théâtre. Villon répliqua que ce statut concernait seulement les pièces scandaleuses, et non celles qui pouvaient contribuer à l'édification publique. C'était effectivement la manière de penser du temps, et la logique de Villon était alors de mise auprès de tout autre que du sacristain d'un couvent; il eut beau haranguer, il n'obtint rien. Il s'en revint fort en colère, et fit à sa troupe le rapport de sa négociation.

Les acteurs formèrent sur-le-champ la résolution de se venger, et convinrent qu'un certain jour que le sacristain allait à la quête, sur la mule du couvent, ils iraient se cacher sur sa route, déguisés sous des figures horribles, tenant d'une main des cymbales et des sonnettes, et de l'autre des mèches ardentes, des fusées et des pétards, et que tombant tout-à-coup sur lui, ils lui feraient grand'peur, s'ils ne lui faisaient point de mal. La chose fut exécutée comme elle avait été résolue. Dès qu'ils virent le frère quêteur à portée, ils coururent *sus*, faisant une horrible décharge de leurs

(1) Rabelais.

pétards, et criant de toutes leurs forces : *Hé le vilain ! hé le vilain ! qui n'a pas voulu prêter à Dieu le père une pauvre chappe !* La mule effrayée jeta le cavalier par terre, et gagna le couvent au plus vite. Le pauvre sacristain demeura pour les gages sur le champ de bataille, demi-mort de peur et tout brisé de sa chute. Voilà quels étaient les passe-temps de Villon en Poitou, finissant à peu près comme il avait commencé.

Ceux qui voudront un plus grand détail sur Villon et sur ses ouvrages, n'ont qu'à consulter ce qu'en a dit l'abbé Massieu, dans son Histoire de la Poésie française, p. 248 et 273.

VINCENT (NICOLAS) (1578), chirurgien de Poitiers, est le nom qui paraît à la tête d'une lettre imprimée en 1578, pour servir de défense aux corrections de Joseph-Juste Scaliger, sur le Traité d'Hypocrate des Plaies de la Tête, publié par François de Saint-Vertunien de Lavau, avec sa traduction, même année 1578. Cette lettre du prétendu *Vincent* fut imprimée à Cologne, in-4°, sous ce titre : *Nicolaii Vincentii Pictaviensis, chirurgi ad Josephum Naudinum Bersuriensem* (de Bressuire), *ad Dictata Martini in librum Hypocratis de capitis vulneribus.* C'était un nom de guerre que prenait Joseph Scaliger. Le docteur *Martin* qui trouva mauvais que *son Altesse de Vérone* se mêlât de médecine, avait dit dans ses cahiers que Scaliger était sorti de sa sphère, le faux Nicolas Vincent répondait : « que, puisque les lois permettaient aux jurisconsul-« tes de juger de la *description des sutures de la tête*, Scaliger, « que Cujas avait demandé pour collègue, pouvait bien écrire « sur cette matière. » Il avait plus de vanité que de justesse dans ce raisonnement. Juger de l'exactitude d'un procès-verbal n'est pas le dresser. Il faudrait avoir la critique du médecin Martin pour pouvoir en décider, et je ne crois pas qu'elle ait été imprimée. Quoiqu'il en soit, ce que nous venons de dire suffira pour faire connaître Nicolas Vincent.

Voyez COLOMIÈS, *Gall. orient.*, p. 119 ; — la *Bibl. choisie* du même, et l'article de François de Saint-Vertunien Lavau, année 1608.

W.

WULPHIN BOECE (850 *ou environ*), était Sarmate ou Goth d'origine. Théodulphe, évêque d'Orléans, nous en parle comme du chef de l'école de cette ville, et comme d'un homme entendu dans la versification, et à qui les étudians présentaient assez souvent des vers pour avoir son avis ou peut-être ses suffrages.

Godolen, qu'on a appelé *Idolæus* en latin, abbé de Noaillé, à deux lieues de Poitiers, l'engagea à écrire la vie de S[t] Junien, abbé de Mairé. On a cette vie composée d'après celle d'Aurémond, dont j'ai parlé. Wulphin a joint à son ouvrage un récit court de la translation du corps de S[t] Junien, du monastère de Mairé à celui de Noaillé. Il le dédia à Godolen. Cet ouvrage est écrit, suivant dom Rivet, avec une grande simplicité, mais avec beaucoup d'ordre, sans que l'auteur se soit arrêté au merveilleux, ni à l'extraordinaire; défaut très commun aux auteurs de ces espèces d'ouvrages, du temps que Wulphin composait le sien. Il s'y trouve plusieurs faits qui intéressent notre histoire. Cette vie a été insérée en partie dans le premier volume de la collection des *Historiens de France*, d'André Duchesne. Dom Hugues Ménard en avait publié quelque chose dans ses notes sur le *Martyrologe Bénédictin*, imprimé à Paris, in-8°, 1629. Le P. Labbe et dom Mabillon l'ont publiée depuis en entier avec la relation du transport du corps de S[t] Junien, de Mairé à Noaillé. L'un, dans sa *Bibliothèque nouvelle*, tome II, page 569, jusqu'à la page 579, et le dernier, tome I, de ses *Act. Benedict.*, page 307.

Y.

YSORÉ (MATTHIEU) (1716), fils de Georges Ysoré, baron d'Hervault et marquis de Plainmartin ou Pleumartin, lieutenant-général pour le roi en la province de Touraine,

et de Marguerite de Roucherolles, et petit-fils de René Ysoré, chevalier baron d'Hervault, baron d'Hervault, seigneur de Plainmartin, naquit en 1647, et fut tenu sur les fonts de baptême par l'illustre *Mathieu Molé*, premier président au parlement de Paris. Il fit le cours de ses études au collége de Navarre. Les talens qu'il fit voir pour la chaire lui firent en peu de temps beaucoup de réputation. Il eut l'honneur de prêcher plusieurs fois en présence de la reine-mère de Louis XIV, Anne d'Autriche, qui le fit connaître du roi. Ce monarque, juste estimateur du mérite, l'envoya à Rome où il fut auditeur de rote pour la France. Il fit voir dans cet emploi ce qu'on pouvait attendre de sa fermeté et de ses lumières en défendant les libertés de l'église gallicane et l'honneur de la France dans des occasions délicates et importantes. Clément X, qui n'était encore que cardinal, lui ayant dit un jour que si jamais il devenait pape, il détruirait bientôt *les prétendues libertés de l'église gallicane*, ce furent ses termes, notre auditeur de rote lui répondit d'un ton prophétique : *Je serai peut-être alors quelque chose dans l'église de France, et soyez sûr de me trouver en votre chemin pour les défendre.* Il fut nommé huit ans après à l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, et en 1693 à l'évêché de Condom. On crut n'avoir pas assez récompensé sa vertu et ses services; le roi lui donna deux mois après l'archevêché de Tours, dont il prit possession par procureur le 14 mars 1694. Il ne fut installé que le 18 juillet suivant. Il obtint en même temps l'abbaye de Saint-Maixent. En 1695, M. d'Hervault eut des contestations avec le chapitre de son église sur des exemptions que prétendait le chapitre : les pièces qui regardent cette affaire et les différens mémoires qu'il publia contre les exemptions prétendues furent imprimées à Paris, chez Muguet, en 1697, in-fol., sous ce titre : *Mémoires et Pièces concernant l'exemption de l'église cathédrale et métropolitaine de Tours*, avec une autre pièce qui servait de réponse aux moyens des chanoines, intitulée : *Mémoires pour maître Math. Ysoré d'Hervault, conseiller du roi en ses conseils, archevêque de Tours.*

La contestation y est réduite à trois chefs : à la soumission immédiate au Saint-Siége, à l'exemption entière de l'ordinaire, et à la possession paisible confirmée par différens jugemens et arrêts. Les Auteurs du Journal des Savans parlèrent dans le temps de ces écrits. On peut consulter celui du mois de septembre 1697. On sait que ces sortes de mémoires forment ordinairement des recueils précieux pour l'histoire des églises où la contestation s'est élevée, et qu'ils sont toujours le fruit de beaucoup de recherches, et d'une longue discussion de nos antiquités ecclésiastiques.

Cette affaire ne fut pas plutôt terminée, que le prélat en entreprit une autre encore plus importante. Il résolut de recouvrer les droits de juridiction que ses prédécesseurs archevêques de Tours avaient cédés autrefois à l'abbé, et aux moines de Saint-Martin. Il appella comme d'abus des bulles et autres jugemens qui accordaient ou confirmaient l'exemption et la juridiction spirituelle au chapitre de Saint-Martin de Tours. Il donna sa requête à l'effet d'être reçu appellant au mois de novembre 1702, et sur les mémoires qu'il fournit à son avocat, on publia sous son nom différens écrits.

L'un en 1708, intitulé : *Mémoires pour l'archevêque de Tours, fondateur de la collégiale de Saint-Martin, droits et juridiction de son siège, avec un supplément qui sert de réponse aux contredits du chapitre.*

En 1709, il en parut un autre intitulé : *Salvations servant de réponses aux Ecritures signifiées le 2 janvier 1709.*

Cette affaire produisit plusieurs autres écrits, tant de sa part que de celle du chapitre, que les curieux de ces morceaux historiques ont rassemblés dans le temps.

On a de ce grand homme plusieurs mandemens, ordonnances synodales et instructions pastorales sur des points importans de doctrine et de discipline qui font honneur à sa mémoire.

YVER (Jacques), (1571), seigneur de Plaisance et de la Bigotterie, gentilhomme poitevin, naquit à Niort vers l'an 1520. Suivant la liste des maires de Niort, publiée par

Christophe Augier, Jean Yver était échevin, et Jacques, sieur de la Bigotterie, maire, en 1461, sous Louis XI. Il n'y a pas de doute que celui dont nous parlons ne fût de la même famille. Il se fit une grande réputation par un ouvrage qu'il intitula : *Le Printemps d'Yver*, et qui parut sous ce titre en 1572, chez Abel Langelier, et depuis, in-16, en 1576 et en 1578. Il contient *cinq Histoires discourues par cinq journées, en une noble compagnie, au château du Printemps*. Le livre est dédié *aux belles et vertueuses Damoiselles de France*, en faveur desquelles, dit-il, *ayant la main trop faible pour tenir la plume de cigne, il prit la plumette d'un passereau* (*oiseau de la Mère d'Amour*).

On apprend, dans un avertissement au lecteur, que ce qui occasionna le *Printems d'Yver*, fut la sensibilité de l'auteur aux reproches que quelques Italiens avaient fait aux Français. Leur génie, disaient-ils, n'est propre qu'à imiter servilement les autres. Ils ne vivent que d'emprunt ; incapables d'imaginer, ils copient ce que les étrangers ont écrit. L'auteur dit qu'il aurait voulu, à ce discours, qu'il en eût été de l'ouïe comme des yeux. Il aurait fermé ses oreilles, pour ne pas les entendre, comme on ferme les yeux pour ne pas voir un objet désagréable. Mais pour venger la nation insultée, il voulut faire voir aux étrangers que le Français n'est pas plus stérile en inventions que les autres peuples. Sur la fin de cet avis, il annonce un autre ouvrage dont son *Printemps* n'est que l'avant-coureur. Sa mort prématurée en a privé le public. Dans le recueil des cinq histoires auxquelles il a donné le titre général de *Printemps*, il suppose que trois gentilshommes qu'il appelle *les sieurs de Bel-Accueil, de Fleur-d'Amour et de Ferme-Foi*, vont dans un château auquel il donne le nom de printemps, ouvrage admirable de la fée Mellusine, où demeuraient trois dames, qu'il appelle, sans façon, l'une *Marie*, l'autre *Marguerite*, la troisième, la *Dame du Château*. Après bien des descriptions assez brillantes et pleines d'imagination, suivies de quelques maximes galantes et quelquefois fort sérieuses, on entre dans la preuve

d'une de ces maximes par une *Histoire*. Dans la première à laquelle je m'en tiendrai, *le sieur de Fleur-d'Amour* prétend prouver *non-seulement que les dames sont plus inconstantes que les hommes, mais que leur légèreté en amour a toujours causé le le malheur de leurs amans*. Voici son histoire qui ne prouve certainement pas ce qu'il avance. Perside, jeune et belle rhodienne, fut aimée d'Eraste ; il avait de grands biens, et se trouvait sous la tutelle d'un oncle. Leur amour était né dès leur enfance ; il crut avec l'âge : ils se jurèrent une fidélité éternelle. Eraste en donna pour gage un diamant à sa maîtresse, Perside, une chaine d'or à Eraste. Les noces d'un grand seigneur occasionnèrent des joûtes et des tournois, où Eraste se fait admirer sans être connu ; il l'emporte sur tous les chevaliers, et même sur le grand maître de Villiers, qu'il a plu à l'auteur de faire jouer le rôle d'Amadis en cette occasion. On l'oblige avec une violence polie d'ôter son casque, on le lui arrache. Eraste perd la chaîne d'or que Perside lui avait donnée : cette perte le met au désespoir. Il pense même à se donner la mort ; mais, tout bien examiné, il charge un domestique de chercher sa chaîne ; peine inutile : un gentilhomme l'avait trouvée et en avait déjà fait présent à une *demoiselle champêtre*, voisine de la maison de campagne d'Eraste. Lucine, c'était le nom de cette demoiselle, paraît à Rhodes avec la chaîne, Perside l'en voit parée ; la jalousie s'empare de son cœur, elle maltraite Eraste, lui reproche sa perfidie et le présent de la chaîne. Elle lui rend son diamant ; Eraste se justifie, il présente son épée nue à sa maîtresse. Perside touchée ne répond rien. Son amant est prêt de se jeter sur la pointe de l'épée : heureusement une femme de chambre de Perside accourt et fait glisser le pommeau. Ainsi le *jeu*, dit l'auteur, *s'acheva sans tragédie*. Eraste, pour avoir sa chaîne, feint de l'amour pour Lucine à qui elle avait été donnée. Il lui donne un collier en échange, et retire cette précieuse chaîne. Il court la porter à Perside, mais malheureusement il rencontre l'amant de Lucine, celui qui la lui avait donnée. Cet amant qui se crut encore

plus malheureux qu'il ne l'était, arrête Eraste, il l'insulte, ils se battent. Eraste tue son ennemi. Il est obligé de fuir à Constantinople. Soliman l'y reçoit avec toutes sortes de distinctions. Il lui propose même le commandement d'une armée qu'il fait marcher au siège de Rhodes. Eraste refuse généreusement ce parti. Soliman admire le motif de son refus. Rhodes est assiégée et prise. Le grand seigneur la traite favorablement en considération d'Eraste; Perside, captive, est conduite au sérail; Soliman, touché de ses charmes, en devient amoureux. Elle résiste à sa passion. Le grand seigneur, à qui il plaît d'avoir le respect nécessaire aux romans, sort de l'appartement de Perside, et se tient à la porte pour écouter ses plaintes. Il apprend par ce moyen l'amour de Perside pour Eraste. Il se fait une généreuse violence, et réunit ces deux amans; Eraste épouse Perside, mais elle paraît si belle aux yeux du sultan le jour de ses noces, qu'il se repent de sa générosité et devient plus amoureux que jamais. Un de ses ministres lui conseille de ne point faire un effort qui lui coûte trop, et de se débarrasser d'Eraste. Il lui fait faire son procès, on tranche la tête au pauvre Eraste. Perside, instruite du sort de son mari, s'enferme dans un château où Soliman l'assiège. Elle se fait tuer d'un coup de canon, Soliman entre dans le château, trouve Perside étendue et baignée dans son sang; la vertu reprend ses droits, il rejoint Eraste à Perfide, leur fait élever un monument d'une richesse sans égale, et fait pendre le coupable ministre de ses crimes.

Voilà le précis de la première histoire, où il y a, comme on peut le voir, des situations assez intéressantes, et une imagination assez fertile. La Romancie n'était pas alors un pays si connu. Dans cette histoire se présentaient bien des objets touchans, qui à force de passer et repasser devant nos yeux en mille et mille formes, ne nous affectent plus. Ce qui était fécondité d'imagination, richesse de génie, n'est plus que répétition ennuyeuse ou imitation servile. Ainsi, à juger des choses eu égard au temps, Yver a dû passer pour

un écrivain délicat et très estimable. Sa Fable est bien conduite, il y a plus de jugement qu'on n'en trouve dans les autres ouvrages de ce genre. Ses pensées sont justes : quoiqu'on voie que l'auteur pense toujours à s'exprimer en termes fleuris, on trouve pourtant de l'aisance, de la facilité dans son style. On reconnaît l'air de la bonne compagnie, un ton de conversation bien dialogué dans les entretiens, qui ne font pas la moindre partie de son ouvrage. A le lire avec attention, on s'aperçoit que l'auteur possédait le génie de notre langue. Il paraît qu'il est même un des écrivains de son temps auquel elle a le plus d'obligation. Si sa prose mérite les éloges que je viens de lui donner, il n'en est pas de même de ses vers. Ils n'ont que rarement cette délicatesse, ces agrémens qu'on appelait à la cour d'Auguste, *molle et facetum*, et qui caractérisent les poésies du genre où se livrait Yver. J'ai choisi ceux qui m'ont paru les plus supportables. Si la pièce qui suit n'a pas le mérite de *la forme*, au moins lui trouvera-t-on celle *du fond*. C'est un sonnet sur l'ingratitude de l'homme envers Dieu.

SONNET.

Si le Seigneur nous bat de mille et mille fleaux,
Redoublant coup sur coup l'horreur de sa vengeance;
N'est-ce pas à bon droit, pour la persévérance
Qui nous rend obstinés à tout genre de maux?

Les oisillons chantant parmi les arbrisseaux,
Témoignent du Seigneur la bonté, la puissance :
Les animaux paissans en ont bien connaissance,
Et les poissons muets qui glissent par les eaux.

Les arbres forestiers chevelus de feuillages,
Et ceux qui sont courbés sur le faix du fruitage,
Enfantant tous les ans par célestes bienfaits,

Et l'herbe qui verdit de rosée amoureuse,
Reconnaissent, Seigneur, ta grâce planlureuse :
L'homme seul méconnaît les biens que tu lui fais.

Il n'a manqué à ce portrait qu'un pinceau plus délicat.

Jacques Yver, suivant La Croix du Maine, eut à peine le plaisir de voir son ouvrage imprimé. Il faut donc fixer sa mort vers l'an 1572, que parut la première édition ; on peut regarder cette mort comme prématurée. Elle priva le public des ouvrages qu'il lui avait annoncés. Quelques petites pièces de vers qu'on trouve jointes à l'édition in-16, de 1576, dont je me sers, prouvent ce que dit La Croix du Maine de la mort de Jacques Yver. On trouve à la tête de son livre une anagramme enchassée dans ces quatre vers qui me paraissent avoir été faits pour mettre au bas du tableau de l'auteur.

Du pinceau le docte soin,
Me faire vivre a l'envie;
Mais las ! qu'en est-il besoin,
Puisqu'en mourant j'acquers vie ?

J'acquers Vie, se trouve dans le nom de Jacques Yver.

Le *Printemps d'Yver* eut beaucoup de succès : non-seulement les éditions s'en multiplièrent, mais il parut avec des additions ; on fit ce que font encore de nos jours ceux qui ne sauraient se soutenir par leurs propres forces, on le copia. Un assez bon modèle trouva de très mauvais singes. Benigne Poissenot fit l'*Été*, et il n'eut que le sort de ceux à qui le public dira toujours, *ô imitatores, servum pecus !* Copistes malheureux, serviles imitateurs, pourquoi nous fatiguer ?

Je ne dois pas oublier de dire que Jacques Yver n'était pas le seul bel esprit de sa famille : on trouve à la tête de son *Printemps* deux sonnets, le premier de *Joseph Yver, son frère*, et le second de *Marie Yver, sa sœur unique*. La lecture du sonnet de Joseph n'annonce pas un grand poète : il demande à son frère pourquoi le printemps qui produit des herbes salutaires contre les blessures des cerfs et les maladies des autres animaux, ne produit pas aussi des remèdes contre l'amour ?

Que n'a-t-il fait de quoi être pansés
Du trait d'amour nos esprits élancés ?
Las ! est-il moins aux hommes salutaire ?

Ou bien plutôt, dis-moi frère benin,
S'il tient au mal, si hors du médecin,
Qu'Apollon même onc ne s'en peut défaire?

Marie Yver répond à ce sonnet par un autre, où elle fait l'éloge du livre de son frère Jacques Yver, et la réponse ne donne pas une opinion plus avantageuse des vers de la sœur, que la question, de ceux du frère. Il s'y trouve pourtant plus de clarté, quelque chose de plus facile. Elle insinue que l'ouvrage de son frère trouva des critiques, quelque excellent qu'il fût.

C'est ainsi qu'elle exprime sa pensée.

Vrai est que ceux qui ont les yeux blessés,
De ce soleil se diront offensés,
Car toujours est le bien au mal contraire.

Ainsi l'on voit d'un même romarin,
L'enflé crapaud façonner son venin,
Dont le bon miel une abeille peut faire.

(*Voyez* Duverdier-Vauprivas, *Bibl.*, p. 628 ; — La Croix du Maine, p. 189, et les Œuvres ou le *Printemps* de Jacques Yver. — Colomiès, p. 181 de la *Gaule orientale*, parle d'un David Yver, natif de la Rochefoucault, en Angoumois, savant dans la langue sainte, et père d'un ministre protestant d'Angoulême, qui a eu quelque réputation dans son parti. *Voyez* Colomiès, *Gall. orient.*, au lieu cité.)

Note de l'éditeur. — La ville de Niort a donné à une rue le nom des Yver, et Mirabeau n'a pas dédaigné de rajeunir le style de l'auteur niortais, pour dédier à sa Sophie une des grâcieuses *nouvelles* du *Printemps*.

FIN.

Bibliothèque Poitevine.

TOME VIII.

HISTOIRE LITTÉRAIRE

DU POITOU.



Niort. — Imprimerie de Robin et Cie.



Bibliothèque historique et critique du Poitou.

HISTOIRE LITTÉRAIRE DU POITOU,

PAR DREUX-DURADIER,

PRÉCÉDÉE D'UNE INTRODUCTION, ET CONTINUÉE JUSQU'EN 1849,

PAR M. DE LASTIC-SAINT-JAL.

TOME III.

NIORT,
ROBIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS,
RUE SAINT-JEAN, N° 6.

1849.

SUPPLÉMENT

A LA BIBLIOTHÈQUE

HISTORIQUE ET CRITIQUE DU POITOU,

PAR A. DE LASTIC SAINT-JAL.

SUPPLÉMENT

A LA BIBLIOTHÈQUE

HISTORIQUE ET CRITIQUE DU POITOU.

ALLARD DE LA RESNIÈRE (JEAN-JACQUES), naquit dans le Bocage vendéen, vers le milieu du siècle dernier. Il fit de solides études, et alla à Poitiers où il se fixa après avoir été reçu avocat. Les occupations du barreau ne l'empêchèrent pas de se livrer à des travaux historiques qui marquent sa place parmi les écrivains.

Le premier ouvrage qu'il livra au public est une *Généalogie de la Maison de Joubert*, Paris, Valade, 1782. Il avait, à la même époque, entrepris une histoire particulière du Poitou : elle existe manuscrite, et M. Beauchet-Filleau, auquel elle a été communiquée, en parle avec éloge dans son dictionnaire généalogique des familles de la Province. Prévenu dans l'exécution de son projet, par Thibaudeau, il renonça à livrer son œuvre à l'impression ; mais il se vengea avec esprit de son devancier en rectifiant les erreurs principales qui lui avaient échappé. Son livre a pour titre : *Errata de l'Abrégé de l'Histoire du Poitou ou Lettres à M. Thibaudeau, suivies d'un petit commentaire, par M. ***, poitevin*, in-12, Poitiers, Duclos, 1783.

On a prétendu qu'il avait été aidé dans ce travail par les bénédictins qui lui auraient fourni des matériaux et des notes. Rien ne justifie cette assertion, et le volume d'Allard de la Resnière est resté comme le complément indispensable de l'œuvre qu'il corrige ; on y trouve un examen un peu

acerbe, peut-être, des fautes dont l'*Histoire du Poitou* n'est pas exempte ; il en a relevé un grand nombre, et l'*Errata* a toujours été imprimé, depuis, à la suite de l'ouvrage, en entier ou par extraits. Les derniers éditeurs ont eu raison de supprimer des dissertations grammaticales parfois oiseuses et puériles.

Allard de la Resnière avait entrepris avant la révolution une sorte de *nobiliaire du Poitou*, ainsi qu'il résulte d'une lettre du ministre de la police. Cette pensée, qu'elle eut reçu ou non un commencement d'exécution, ne s'est pas réalisée. Il eut été trop dangereux pour l'auteur de se livrer à un genre de recherches qui aurait nui à sa propre sûreté et serait devenu une liste de proscription contre les personnes dont les familles y auraient été inscrites. Allard de la Resnière ne voulait compromettre ni sa tranquillité, ni la vie et la fortune de ses concitoyens. Il est probable qu'il détruisit les documens qu'il avait ramassés et le manuscrit lui-même dont on ignore aujourd'hui l'existence.

A la suite des événemens qui bouleversèrent la société, il se retira à la terre qu'il possédait dans la commune de la Boissière, arrondissement de Parthenay, et dont il portait le nom. Quoiqu'il n'exerçât plus la profession d'avocat, sa réputation de jurisconsulte et d'écrivain l'avait suivi dans sa retraite, et il était souvent consulté pour les affaires délicates.

On lui doit, à ce titre, un long *Mémoire*, qu'il composa pour les communes riveraines de la Sèvre et qui fut adressé à Napoléon ; il est intitulé : *Très humbles et très respectueuses supplications et remontrances à Sa Majesté l'Empereur et Roi, notre très honoré et souverain-seigneur, les habitans, propriétaires et biens-tenans des communes de Bessines et de Saint-Liguaire, sur le décret impérial du 7 messidor an XII, rendu par Sa Majesté.*

Le style de cette pétition imprimée à Fontenay, Goichot, 1807, in-4°, de 290 pages, est diffus et manque de nerf. Fruit de recherches importantes et curieuses, ce factum au-

rait pu, sans omissions et avec bénéfice, être réduit des deux tiers. Il est rare aujourd'hui et recherché des bibliomanes : Il porte la signature de Guibert maire et Lafiton avocat.

L'année suivante, il rédigea et signa un autre *Mémoire* qui fût imprimé sous ce titre : *Consultation relative à la propriété des marais de Bessines et au droit de pacage, rouchage, usage et herbage, en la partie de ces marais, dite la Plaine ou Grand-Marais*. Fontenay, Goichot, 1808, in-4°, de 40 pages.

L'avocat avait conservé l'esprit mordant du critique, le préfet Dupin et les autres parties adverses sont peu ménagés par sa plume caustique et indiscrète. La lecture des notes de ces deux publications offre souvent l'attrait du pamphlet.

Napoléon, les lut-il ? Non, sans doute ; mais il se fit rendre compte de l'affaire, et lors de son passage à Niort, en 1812, il reçut en audience le maire Guibert qui, dans la chaleur du discours, posa son gros soulier ferré sur le pied de l'empereur. Sa Majesté rit de la maladresse du solliciteur et donna gain de cause aux communes.

Allard n'a rien imprimé de plus, mais il écrivait beaucoup ; il avait envoyé, pour la *Statistique* des Deux-Sèvres, rédigée par M. Dupin, une notice étendue sur le pays de Gâtine ; elle existe manuscrite dans les archives de la préfecture.

Persuadé que, pour obtenir la confiance de la multitude, il faut lui en imposer, il avait pourvu, par un moyen ingénieux, à l'absence des livres que réclamait sa docte profession, et s'était créé une bibliothèque magnifique dans son cabinet de travail de la Resnière. On pouvait y voir tous les ouvrages publiés par les légistes et les jurisconsultes anciens et modernes. Ces trésors de la science et de la chicane, protégés par un grillage qui les défendait contre l'indiscrétion des curieux, étaient rangés dans l'ordre le plus méthodique. Leurs titres, ornés de vignettes et de filets, étaient..... peints sur bois.

Allard est mort en 1828, dans un âge avancé, à Poitiers,

où il s'était retiré à la suite de nombreux procès qui avaient compromis sa fortune et lui avaient aliéné les sentimens de sa famille, contre laquelle il plaidait avec acharnement.

AUGUIS (Pierre-René) naquit à Melle le 6 octobre 1766. Son père, Pierre-Jean-Baptiste Auguis, né dans la même ville en 1742, et mort à Paris, le 7 février 1810, après avoir été tour à tour capitaine de dragons et président du tribunal de Melle, joua un rôle actif dans la révolution, dont il avait adopté chaudement les principes. Il fut membre de l'Assemblée législative, de la Convention (où il vota la détention de Louis XVI et le bannissement à la paix, et, après la condamnation, le sursis), du conseil des Cinq-Cents, enfin, du Corps législatif dont il fut nommé secrétaire le 1er janvier 1800.

Le jeune Auguis ayant terminé ses études au collége Louis-le-Grand, à Paris, se destina d'abord à l'enseignement. Emporté par son enthousiasme pour les idées nouvelles, il embrassa bientôt la carrière des armes et devint officier; mais il ne tarda pas à abandonner une position qui n'était pas d'accord avec ses goûts, pour se livrer à la culture des lettres. Tout entier à son instruction, il acquit des connaissances variées qui lui assignent un rang honorable parmi les érudits.

La collection d'objets antiques, de curiosités artistiques et bibliographiques à laquelle il consacra toute son existence et une partie de sa fortune, était citée parmi les plus remarquables, et prouverait seule son zèle infatigable et son amour pour la science, si nous n'avions encore les nombreux écrits qu'il a publiés.

Son style, en général peu châtié, n'offre rien de saillant: plusieurs de ses ouvrages ont tiré leur mérite des circonstances qui les ont inspirés, et n'y ont pas survécu; les autres peuvent être consultés avec fruit par les antiquaires, avec circonspection par les historiens, avec défiance par les lecteurs religieux.

Voici les titres des principaux :

1° *L'Ombre de Robespierre*, fragment épique, an IX ;

2° *Lettre à Millin* sur une inscription grecque ;

3° *Examen critique* des lettres inédites de Voltaire à la comtesse de Sutzelbourg.

4° *La nouvelle Odyssée*, poème, 1812 ;

5° *Sur les Monumens anciens et modernes de l'Indostan* ;

6° *Histoire de Catherine II*, impératrice de Russie, et de Paul Ier, son fils, Paris, 1813, in-8°.

7° *Les Révélations indiscrètes du XVIIIe siècle*, Paris, 1814, in-8°, ouvrage assez curieux et qui rappelle à la mémoire beaucoup de faits et d'écrits que leurs auteurs auraient volontiers condamnés à l'oubli.

8° *Napoléon, la Révolution, la Famille des Bourbons*, Paris, 1815.

9° *Pièces détachées de Mme Cottin*, Paris, 1818.

10° *Recueil de Proclamations*, rapports et bulletins des armées françaises de 1792 à 1815 ;

11° *Plusieurs Notices* sur la vie et les écrits de Rullière, de Thomas, de Dupaty et du cardinal de Retz ;

12° *Notice* sur les ouvrages manuscrits de Bourgeat, membre de la société royale des antiquaires de France ;

13° *Imitations en Vers de quelques Epigrammes de Martial* ;

14° *Eloges historiques* de Millin, membre de l'Institut et de Chaumeton, l'un des plus savans bibliographes de l'Europe.

15° Table des matières du cours de littérature de La Harpe ;

16° *Considérations sur l'Histoire des principaux Conciles*, depuis les apôtres jusqu'au grand schisme d'Occident, 2 vol. in-8.

Auguis a, en outre, mis en ordre et publié les *Mémoires et Correspondances du maréchal de Catinat*, et en commun, avec M. de la Fontenelle, les *Œuvres de Duplessis-Mornay*, Paris, Treuttel et Wurtz.

Ses écrits portent tous l'empreinte des doctrines philoso-

phiques du XVIII[e] siècle dont son enfance avait été imbue ; il ne s'apercevait pas, en vieillissant, des modifications qu'avait éprouvées la génération nouvelle, et il fut surpris du froid accueil que reçut l'annonce d'une édition de l'*Origine des Cultes*, de Dupuis, qu'il avait préparée dans les dernières années de sa vie. Le temps des attaques haineuses contre la religion était passé ; l'indifférence avait tué l'impiété ; le spiritualisme, en élevant les esprits, les avait ouverts à la foi.

En politique, les idées d'Auguis étaient avancées, parce que, dans cette ligne, il était encore resté fidèle aux impressions de sa jeunesse. Au mois d'octobre 1814, il fut conduit à la Force, jugé et condamné pour un écrit injurieux à la personne du roi. Son affiliation à l'opposition libérale pendant la restauration fut un titre pour les électeurs de l'arrondissement de Melle qui, en 1830, l'envoyèrent à la chambre des députés, où il les a représentés, jusqu'à sa mort, sur les bancs de la gauche. Orateur disert, il parlait sur tous les sujets ; on l'a vu, intrépide adversaire des abus, réclamer des réductions, souvent insignifiantes, sur divers chapitres du budget. Malheureusement, sa voix trop connue se perdait dans le bruit des conversations particulières, et la fréquence de ses discours nuisait à l'autorité de sa parole. Enfin, l'indépendance de son caractère dût fléchir devant les besoins de la nécessité, et il obtint, en 1843, une place de conservateur à la bibliothèque Sainte-Géneviève.

Auguis, frappé d'une attaque d'apoplexie, a été enlevé à la fin de 1844, aux nombreux amis que lui avaient gagnés son affabilité et sa bonhomie.

Il était chevalier de la légion-d'honneur et membre de plusieurs sociétés savantes.

AYRAULT (Louis-Jacques), fils d'un juge-bailli du siége ducal de la Meilleraye, séant à Parthenay, naquit dans cette ville le 2 février 1729.

Après ses premières classes terminées, au collége de Bressuire, il fut envoyé à Montpellier et reçu docteur en médecine

à l'âge de vingt-un ans. Le désir de perfectionner ses études le conduisit à Paris, où il acquit, pendant plusieurs années, sous des maîtres habiles, l'expérience qui lui manquait. De retour dans sa ville natale, il y mérita bientôt la réputation d'un savant praticien. « A de vastes connaissances, dit l'un de « ses biographes (1), il joignait un caractère d'une trempe « céleste; c'était un ange au lit de ses malades. » Aussi fut-il vivement regretté de ses compatriotes et pleuré des pauvres pour lesquels il était une seconde providence, lorsqu'un mariage contracté à Mirebeau, en 1759, le décida à se fixer auprès de sa nouvelle famille.

Sa réputation s'étendit au loin : l'intendant de Tours l'appela plusieurs fois auprès de lui, et il a donné, sur une épidémie qui désola longtemps quelques paroisses de cette généralité, un *Mémoire* qui fut apprécié par les gens de l'art. Il en rédigea un second sur une épidémie qui causa beaucoup de ravages en Poitou, en 1785 ; il y traite spécialement des effets et des causes de cette maladie, dans le Mirebalais et ses environs. Cet excellent travail fut couronné et imprimé dans les Recueils de la Société royale de Médecine de Paris. Enfin on lui doit un troisième *Mémoire*, également estimé, sur une autre épidémie qui, en 1792, enleva à Parthenay, où il s'empressa de porter ses secours, plus de 600 militaires et un grand nombre d'habitans.

Un des premiers, il osa publier, dans le *Journal de Médecine*, des lettres et observations contre les *poudres d'Ailhaud*, dans le temps où ce prétendu remède universel était le plus prôné par son inventeur et par le public crédule, toujours disposé à se laisser séduire par le charlatanisme.

En 1790, appelé par le suffrage de ses concitoyens à remplir les fonctions de maire, il fut député par sa municipalité pour aller à Poitiers solliciter la réunion au district de

(1) Briquet, *Histoire de Niort*, tom. II.

Jouyneau-des-Loges a publié une notice intéressante sur ce Poitevin, en annonçant sa mort, dans le *Journal des Deux-Sèvres* du 25 brumaire an XII, p. 87.

cette ville, de tout le pays mirebalais qu'on voulait joindre à celui de Loudun. Un discours qu'il prononça publiquement à cette occasion fut très applaudi, et le but de sa mission fut atteint.

L'année suivante, on craignit, et les autorités locales discutèrent la suppression du *Jardin des Plantes* établi à Poitiers, en 1784, par le comte de Nantheuil, intendant de la province. Ayrault qui jugeait, en homme éclairé, de l'importance et de l'utilité de cet établissement, lança dans le public, par un mouvement généreux et spontané, deux *Mémoires* remarquables qui déterminèrent la conservation de ce jardin, à la tête duquel on rétablit le directeur-professeur Demesle qui l'avait formé.

Ces faits et ces écrits prouvent la philantropie, le patriotisme, les lumières et les talens du médecin et de l'écrivain que plusieurs compagnies savantes s'empressèrent de s'adjoindre. Il était membre correspondant des facultés de Paris et de Montpellier, agrégé à la faculté des sciences et arts d'Arras, et associé de l'Athénée de Poitiers.

Le docteur Ayrault, après avoir joui de l'estime et de la reconnaissance publiques, a couronné une vie pleine de bonnes œuvres par une fin chrétienne. Il est mort à Mirebeau, le 22 juin 1803.

BEAUREGARD (Jean Brumault de) naquit à Poitiers, le 2 novembre 1749, d'une famille ancienne, qui joignait l'illustration militaire à la noblesse de la magistrature. Quelques mois avant sa naissance, son père, depuis longtemps conseiller au présidial, avait été nommé subdélégué général de l'intendance. Les préceptes de religion que sa mère inculqua dans son jeune cœur, les exemples de piété et de vertu qu'il reçut dans le sein d'une famille dont les Constant, les Irland, les Filleau étaient les amis, décidèrent de bonne heure sa vocation. Élevé par les Jésuites jusqu'à l'époque de leur exil, il pleura des maîtres chéris, et alla terminer ses études au séminaire de Saint-Sulpice, qui retentissait alors des applaudissemens que méritait, par sa science, son frère aîné, cha-

noine de l'église cathédrale de Luçon, où fut formé plus tard, par leurs soins réunis, le pensionnat de demoiselles, dit le petit Saint-Cyr, pour lequel ils s'imposèrent de grands sacrifices; et obtinrent une riche dotation de la munificence du duc de Penthièvre.

Reçu prêtre, Jean de Beauregard alla, avec le titre de chanoine, siéger près de ce frère qui remplissait, à Luçon, les fonctions de théologal. Là, pendant quinze années de calme et de retraite, il se livra à la prière, à l'étude, et justifia l'estime de son savant évêque, Gaultier d'Ancyse, ainsi que celle de son successeur, qui le revêtit des dignités de vicaire-général et de grand chantre du chapitre. Il rédigea à cette époque, sur le dogme et la tradition, des écrits importans qui ont disparu depuis dans la tempête. Fouillant dans les riches archives des couvens de la province, il réunit de précieux matériaux et composa une histoire des évêques de ce diocèse, qui, assure-t-on, existe encore manuscrite à l'évêché de Luçon (1).

La révolution éclate : imbu des sévères traditions de cette église de France dont quelques-uns de ses ministres, amollis alors par les douceurs d'une civilisation corrompue et par les hésitations du scepticisme, n'avaient pu se soustraire à une incrédulité semée par la philosophie, Jean de Beauregard, qui n'a jamais reculé devant le dédain d'un sourire, ni devant les railleries de l'impiété, se trouve prêt à affronter les persécutions et les supplices. Il refuse avec résolution le serment schismatique, et entraîne le clergé à suivre son exemple. Jeté dans les cachots, il sort des prisons de Fontenay et de Poitiers, à la condition de s'expatrier, reste quelque temps à Paris et part pour l'Angleterre, trois jours après le meurtre de l'infortuné Louis XVI. Là, partageant le sort des autres prêtres, il les soutient par son courage, heureux de posséder, à défaut d'autres biens, la liberté de sa croyance. A la

(1) M. de la Fontenelle de Vaudoré, dans ses *Chroniques fontenaisiennes*, cite plusieurs fragmens de cet ouvrage. Ils font regretter qu'il n'ait pas été livré à la publicité.

nouvelle de la mort de la vertueuse Marie-Antoinette, tous les émigrés, frappés de douleur, s'assemblent pour célébrer un service. L'abbé de Beauregard, désigné d'une voix générale, prononce l'oraison funèbre de la noble victime, et excite une émotion si profonde qu'une dame anglaise vint, le soir, apporter au prédicateur une croix d'or qui avait été conservée dans sa famille depuis Henri VIII, et lui prédit ses dignités futures.

Investi par monseigneur de Mercy, son évêque, et par celui de la Rochelle, de la délégation de leurs pouvoirs avec le titre de vicaire-général, il fuit bientôt le repos de la terre étrangère, trop lourd à son âme active, et arrive dans la Vendée peu de temps après la mort de son frère, guillotiné sur la place de la Révolution, le 26 juillet 1794. Doué des qualités fortes si nécessaires à l'apostolat et au martyre dont les temps étaient revenus, il brûle de souffrir pour la même cause, et recommençant la vie errante des catacombes, celui qui était muni d'ordonnances pour l'administration de plusieurs diocèses, celui qui avait été le confident et le conseil des membres les plus remarquables de l'épiscopat, cache, mystérieux apôtre, l'importance de ses fonctions sous l'humble titre de vicaire, auprès du curé de Beaufou, trop âgé pour suffire aux travaux de sa charge pastorale. « C'est là, dit son « éloquent panégyriste (1), qu'il ose, malgré la terreur qui « règne sur la France, et sous le coup des décrets de la « Convention, faire un des actes les plus solennels de la « juridiction épiscopale, le seul sûrement de ce genre qui « ait été tenté durant la révolution. Il profite de l'éloigne- « ment des armées ennemies pour rassembler *soixante* « prêtres dans l'église du Poiré, près de la Roche-sur-Yon, et « y tenir un synode. Là, présidant au nom de son évêque, « il publie ses ordonnances et trace des règles de conduite « appropriées au temps. »

Bientôt les dangers augmentent; la terre se couvre de

(1) M. l'abbé Cousseau a prononcé l'oraison funèbre de monseigneur de Beauregard, le 7 janvier 1842, dans l'église cathédrale de Poitiers.

soldats. Errant, fugitif, en proie aux rigueurs de la saison et de la faim, l'abbé de Beauregard est deux fois arrêté, et, lorsqu'il croit marcher à la mort, il est sauvé par le respect qu'il inspire à des chefs militaires. Réfugié à Nantes, il lit les livres saints avec l'ardeur de la jeunesse et trace un savant écrit qui pénètre dans les prisons et confirme ses frères dans la foi.

Lorsque le calme semble renaître, l'abbé de Beauregard se rend à Poitiers rassurer la tendresse de sa vénérable mère qui pleurait sur lui, pensant qu'il avait partagé le sort de deux de ses frères (1). Il se livre dans cette ville, sous des déguisemens divers, à un ministère accablant pour l'apôtre le plus infatigable. Dénoncé et traduit devant les tribunaux pour le crime d'avoir exercé, dans un oratoire privé, le culte catholique, il dédaigne la fuite et est condamné à la prison, le 29 septembre 1797. Cinq mois après, le cruel exil de Cayenne lui est infligé, et lui fournit une nouvelle occasion de déployer la fermeté qu'il a montrée dans tout le cours de sa vie. Rien ne peut se comparer aux tortures que subirent pendant sept mois, à Rochefort et à l'Ile-de-Ré, plusieurs centaines d'ecclésiastiques, ramassés dans toutes les parties de la France, des suspects de toute condition, même des femmes, si ce n'est l'horreur des tourmens qu'ils endurèrent dans la traversée, entassés à fond de cale, les uns sur les autres, couverts de lambeaux de vêtemens, privés d'air et de nourriture, dévorés par la soif, par la fièvre et par la vermine la plus immonde.

Arrivés à la Guyane, dans les déserts meurtriers de Conanama, entourés de scorpions et de reptiles, rongés par des insectes brûlans, ces malheureux succombèrent bientôt à leurs souffrances, et, après quelques mois écoulés, de huit prêtres du diocèse de Poitiers, l'abbé de Beauregard fut le seul qu'eût épargné la mort (2).

(1) André Georges, théologal de Luçon, et Thomas Brumauld de Beauregard, ancien garde-du-corps du roi, fusillé à Quiberon, à côté de Sombreuil. Il était, dit un des historiens de cette malheureuse expédition, le plus beau et le plus brave de sa compagnie.

(2) Le souvenir de M. de Beauregard est encore vivant à la Guyane.

église. Il s'est dessaisi de cet intéressant manuscrit avant de quitter Orléans.

Malgré la valeur scientifique de ces travaux, son véritable titre à la qualité d'écrivain est dans la relation de ses voyages, dans ses mandemens ou instructions pastorales et dans les lettres-circulaires adressées à son clergé.

« Ces instructions, dit l'auteur de sa vie, coulent d'une âme qui s'épanche; il savait donner du charme à la vérité, à la vertu. La nature l'avait fait éloquent, de cette éloquence spontanée qui n'étudie point ses effets, ne compose pas son attitude, ne dispose point à l'avance et avec art ses mouvemens. Tous ses écrits sont d'une fécondité d'expression qui étonne ; ils ont un attrait qui fait qu'on les dévore ; un caractère prononcé d'individualité qui les fait d'abord reconnaître. Débarrassés de tous les lieux communs de l'école, purs de ce vain luxe d'un style prétentieux, de ce dévergondage d'une imagination désordonnée qui masque le vide de l'âme, ils sont riches d'idées neuves ou heureusement rajeunies, de ces sentimens antiques qui s'effacent de nos jours. Ils ont les allures homériques ; on y trouve un mélange de grâce et de dignité, des mouvemens d'enthousiasme qui entraînent ; en relisant ces mandemens, on admire l'heureux usage qu'il savait faire de l'Ecriture sainte et des Pères, et avec quel art, avec quelle noblesse il faisait revivre l'ancien peuple de Dieu, cherchant, par des rapprochemens toujours saisissans, à effrayer, à rassurer ou à convaincre les imitateurs incorrigibles de ses coupables prévarications. »

Avec quelle vivacité de couleurs Monseigneur de Beauregard sait peindre les terribles scènes de nos années désastreuses, dans son mandement pour le carême de 1839 !

« On reproche aux vieillards de rappeler les temps anciens ; il est vrai, nous avons connu ce temps où notre patrie vivait de Dieu. La religion était alors la modératrice de la société, elle en réglait tous les mouvemens ; l'autorité était respectée, la diversité des rangs, loin de troubler la société, en était l'ornement ; les familles étaient stationnaires et peu

ambitieuses; chacun restait à la place que Dieu lui avait marquée, et, comme il y avait de l'honneur dans le peuple, toutes les places y étaient honorables ; un doux sentiment de charité faisait disparaître les inégalités de la fortune, et souvent les hommes les moins élevés dans l'ordre social étaient l'objet de l'estime publique.

« Quand un orage terrible agite la mer et que les vents impétueux soulèvent ses flots amoncelés, rien ne résiste à sa fureur ; elle renverse les digues, elle entraîne au loin leurs ruines. La mer rentre enfin dans les bornes que la main de Dieu lui a tracées, mais les vestiges de ces malheurs laissent de longs et douloureux souvenirs...

« ..... La contagion qui avait flétri la France franchit bientôt ses limites, et, comme un fleuve débordé, elle se répand dans toute l'Europe. Les princes, les rois sont devenus ses complices ; ils décernent des honneurs à des hommes qui sapent leurs trônes. Mais la justice de Dieu s'irrite à la vue de cette conspiration d'impiété; il laisse tomber sur la France l'étoile fulminante de sa colère; tout-à-coup les esprits de ses habitans sont dans l'agitation et dans le trouble. Aux cris de fraternité, de liberté et d'égalité, le peuple s'empare de la puissance, il délibère. Alors se réunit ce sénat destructeur, dont les membres, comme les habitans sauvages de nos forêts, hurlent des lois de destruction et de ruines; *judices ejus lupi*. L'abîme s'est ouvert, il engloutit à la fois toutes les institutions de la France, et ce qui, depuis plus de douze siècles, en faisait la gloire.

« Le vertueux Louis XVI, le meilleur des hommes, y est précipité avec sa famille; il baisse la tête sous le glaive parricide en proclamant son innocence et en offrant son sang au ciel pour apaiser sa colère. L'Europe tremble au bruit de ces épouvantables ruines : *A voce ruinæ ejus corruent omnes gentes*. Je n'oserais pas dire les jours qui succédèrent à ces incroyables événemens. Pour les peindre, il faudrait les écrire avec du sang. La France en fut bientôt inondée ; dans toutes nos villes les bourreaux se lassent d'immoler leurs

victimes. Bientôt la terreur est universelle; les conspirateurs eux-mêmes tremblent; il se fait un silence d'horreur; et, pendant que les légions françaises vont punir les peuples et les princes, la France infortunée se trouve sans dieu, sans roi, sans prêtres et sans pain. »

Tout le reste est écrit de ce style plein d'images et de chaleur.

Semblable au flambeau qui répand un plus brillant éclat avant de s'éteindre, la voix de Monseigneur de Beauregard devenait plus harmonieuse à mesure qu'il s'avançait vers la tombe. Ses discours avaient une simplicité majestueuse et biblique. Comme dernier exemple, je citerai un passage de l'instruction pastorale par laquelle il adresse ses adieux à ses diocésains, et rend compte des motifs qui l'ont décidé à prendre cette détermination.

« Je n'ai jamais été sans inquiétude sur ce qui me manquait de science et de vertus pour remplir dignement les hautes fonctions de l'épiscopat dont la charge m'avait été imposée à un âge très avancé. Ce n'est point l'amour du repos, après une longue vie qui n'a pas été sans épreuves; ce n'est point le désir de me réunir à mes parens qui m'a décidé; il est loin de moi ce temps où, après quelques années d'absence, arrivant dans ma patrie, j'apercevais de loin le toit de la maison paternelle, je sentais mon cœur ému d'une douce joie. Hélas! les amis, les anciens de la famille ont cédé la place à deux générations; je suis resté seul, comme le vieux chêne de la forêt que la hache du bûcheron a respecté, et je ne vois autour de moi que les rejetons d'une jeunesse dont les actions et les pensées ont peu de rapports avec les graves et sérieuses habitudes de la vieillesse.

« La miséricorde de Dieu, qui a payé quelques années de souffrances et de travail en reculant les chances de la caducité, m'a fait oublier les inconvéniens du vieil âge. Combien de fois n'ai-je pas dit à ceux de mes amis qui en faisaient la remarque, que je craignais bien que ce fût là ma seule récompense! Mais il y a environ un an, la main de Dieu s'est

retirée, j'ai passé une grande partie de ce temps sur le lit des douleurs, j'ai fait quelques efforts passagers, quelques actes de mon ministère, et j'ai facilement compris que les jours d'action s'étaient évanouis, que je ne pourrais plus désormais remplir le plus impérieux devoir d'un évêque, celui de visiter les églises et les paroisses du diocèse..... J'ai cédé à ma conscience et j'ai déposé la houlette pastorale, en demandant à Dieu d'accorder à l'église d'Orléans un pasteur selon son cœur, qui réparât et mes fautes et mes impuissances. »

Il n'est pas un des mandemens de Monseigneur de Beauregard qui ne renferme des beautés d'un ordre aussi élevé. Ces citations ont révélé la valeur de cette éloquence toute apostolique, et rappellent les paroles du grand orateur chrétien, « averti par ses cheveux blancs de consacrer à son troupeau les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint. » Si elles n'ont pas la même majesté sublime, elles respirent peut-être plus de douceur et plus d'onction.

Monseigneur de Beauregard était trop pressé par ses pensées pour disposer avec art ses expressions, mais l'abandon qui règne dans ses compositions ajoute encore à leur charme. On voit que sa plume se hâte, poussée par les impressions multipliées de son cœur. Les relations de ses voyages en Angleterre et dans la Vendée de 1793 à 1796, et de sa déportation à Cayenne de 1797 à 1801, se ressentent de ces qualités qui font pardonner quelques incorrections que leur énergie ou leur naïveté force le lecteur à adopter. Il est resté peu de monumens aussi remarquables de la persécution du dernier siècle, et la pieuse industrie qui a sauvé ces manuscrits des flammes auxquelles leur modeste auteur voulait les livrer, à la fin de sa vie, est un véritable service rendu à l'église de France.

Le voyage à Cayenne abonde en aperçus fins et ingénieux, en observations profondes; il dévoile des connaissances variées dans les sciences naturelles et surtout en botanique. Il y règne un charme de sentiment et de diction qui captive

et entraîne. On s'intéresse au sort de l'homme qui a tracé ces lignes :

« Que de larmes n'ai-je pas versées dans les forêts de la Guyane! J'allais me plaindre et me consoler avec vous dans ces bois sombres et mousseux, dont le silence est celui des tombeaux! Je m'écriais vers vous, ô mon Dieu! Je vous disais : Je ne regrette pas ma patrie, elle est moins paisible que ces bois et ma pauvre cabane. Je ne regrette point mes biens; ne me donnez-vous pas la nourriture et des habits? Vos bontés font un miracle en ma faveur. Avec une santé épuisée, je retrouve des forces dont je suis étonné; mais je regrette l'amitié, vous m'avez dépouillé de ce bien, je l'ai laissé en France. Eh bien! mon Dieu, j'adore votre justice, j'ai mérité bien plus encore. Que je vive seul! oui, seul et sans un cœur qui puisse m'entendre!... Qu'à ma mort il ne soit pas versé une larme! Que mon tombeau ne soit pas visité, et que je sois pour jamais donné à la nuit de l'oubli, de cet oubli qui éteint tout orgueil! mon Dieu! je le veux bien!... »

Ce pieux sacrifice de soi-même ne devait pas s'accomplir : les dépouilles mortelles du saint prélat, réclamées par son successeur, au nom du diocèse et de la ville d'Orléans, furent transférées de Poitiers pour être inhumées dans une chapelle de la basilique qui avait été achevée et embellie par ses soins, au milieu des gémissemens du peuple et des témoignages éclatans de son respect et de sa reconnaissance.

La relation de ses voyages a été imprimée après sa mort, sous le titre de *Mémoires de Monseigneur Brumauld de Beauregard, évêque d'Orléans*, 2 vol. grand in-18°, ornés d'un portrait; Poitiers, H. Oudin, 1843. Elle est précédée de sa *Vie*, par M. Emmanuel de Curzon. Ce morceau historique, rempli de détails curieux, est écrit avec une énergie de pensée et une chaleur de style qui en rendent la lecture pleine d'attraits.

BONCENNE (Pierre) a été l'aigle du barreau poitevin; science, esprit, éloquence, il a réuni toutes les qualités qui constituent l'orateur : elles ont imprimé à son talent un cachet d'élévation et d'originalité qui le place au-dessus de

tous ses rivaux qu'une noble émulation a souvent rapprochés de lui.

Né à Poitiers, en 1775, il cueillit dans son enfance les palmes universitaires, dans sa jeunesse les lauriers de la gloire.

La France menacée faisait appel à ses enfans. Ceux même qui réprouvaient la direction des affaires publiques volèrent au secours de la patrie en danger. Dans ce temps d'héroïsme et de courage, Boncenne fut remarqué parmi les plus braves et devint l'un des aides-de-camp du général Desclouzeaux. Pendant qu'il occupait ce poste périlleux et honorable, il fut, pour une action d'éclat, mis à l'ordre du jour de l'armée. Sa carrière militaire s'annonçait brillante; mais l'étranger battu, refoulé, avait renoncé à ses projets d'invasion et s'était éloigné des frontières; l'intrépide soldat dépose sans regret l'épée, et revient dans son pays natal se livrer à des travaux plus paisibles, à l'étude et à la défense des lois.

Le début de l'avocat fut un triomphe et le plaça au premier rang où il s'est maintenu jusqu'à la fin.

Sa réputation s'était étendue rapidement, et, devant les nombreux tribunaux où il plaida les causes les plus importantes, il justifia toujours la confiance de ses cliens, et surpassa chaque fois la renommée qui précédait son nom.

Voici le portrait qu'en trace un écrivain, digne admirateur de son mérite :

« Boncenne était laid; mais il avait une de ces laideurs spirituelles que l'on pourrait appeler charmantes, tant elles laissent transpirer le feu de l'âme et les rayons du génie. Sa figure offrait peu de lignes; mais ses petits yeux cachés dans des joues saillantes, labourées par la petite vérole, étincelaient de verve et de malice, de mordante et fine ironie. Son buste avait de l'élégance et de l'ampleur; son geste, plein de distinction, trahissait une main bien faite; sa parole sonore, étendue, noblement harmonieuse, commandait tout d'abord l'attention de l'auditoire, tandis que son visage, animé par la lutte, transfiguré par la puissance de l'inspiration, rece-

vait de son talent comme un magnifique reflet de jeunesse et de beauté. La seule médiocrité ne se transforme jamais, elle est trop loin du souffle de Dieu; mais le génie en imposant à toutes choses un cachet immortel, emprunte à la nature, ravit à l'ordre moral tout ce qu'ils ont de noble, de grand et de sublime.

« Dans les solennelles occasions, lorsqu'il avait à défendre, contre un puissant adversaire, les intérêts de son client, la loi, la science et sa propre gloire, Boncenne était bien réellement l'homme que nous venons de peindre. Alors, selon l'expression du poète, il déployait dans toute sa magnificence le beau tissu des plaidoiries-modèles; son éloquence était comme un heureux mélange de la fougue de *Démosthène* et de l'habileté du sauveur de Rome. On le voyait tantôt étreindre et broyer impitoyablement tout ce qui faisait obstacle au succès de sa cause; tantôt jeter à pleines mains dans la discussion les belles clartés du savoir, la magie du style et le miel enivrant de la divine persuasion. Souvent il était inégal; mais il ne consentait guère à descendre qu'afin de remonter plus haut, et, quand il arrivait à la lutte terrestre, au combat corps à corps, son masque plein de mobile expression, suant en quelque sorte le sarcasme, le servait encore admirablement. Alors son regard de myope, sa bouche fortement contractée, cette laideur privilégiée répandue sur son visage, peignaient, avec une irrésistible puissance, la force et l'audace, le dédain et la conviction, la confiance et le défi : bien fort était en ce moment celui qui demeurait droit sur ses pieds. »

En 1815, Boncenne exerçait les fonctions de professeur suppléant à la Faculté de droit, lorsqu'au mois de février, il fut nommé, par le roi, conseiller de préfecture de la Vienne, en remplacement de son père, démissionnaire. Après les événemens de mars de la même année, il fut élu député de ce département, à la chambre des représentans. L'institution du jury, la liberté de la presse, la liberté individuelle eurent en lui un zélé défenseur. Il développa plusieurs amendemens

au projet de déclaration des droits des Français, présenté par Garat, dans la séance du 5 juillet. La brièveté de la session ne lui permit que d'apparaître un moment à la tribune nationale qu'il eût dominée par ses qualités éminentes. Les passions des partis l'éloignèrent plus tard de la législature. On lui préféra des hommes auxquels il était supérieur, mais qui réflétaient plus fidèlement l'opinion. Triste résultat de nos divisions politiques où la médiocrité l'emporte presque toujours, parce qu'elle flatte nos préventions et ne froisse aucune vanité.

Un professeur distingué de l'école de droit de Poitiers, M. Métivier, mourut en 1821 ; sa place fut mise au concours. Boncenne se rendit à Toulouse pour conquérir la chaire de procédure civile : « Or, dit encore le biographe déjà cité, cette épreuve difficile, ardüe, repoussante, sera pour l'illustre avocat l'occasion d'une véritable apothéose. Magistrats, jurisconsultes, littérateurs, hommes du monde, hommes du peuple, c'était à qui féliciterait l'orateur, lui presserait la main, accompagnerait ses pas, lui jeterait des palmes, des couronnes. Au pied de cet autre capitole, où veille le génie de la France, éclatait un de ces pompeux triomphes qui couronnaient si bien la gloire, la puissance et l'orgueil des fastueux Romains. Toulouse en garde fidèlement l'impérissable souvenir. »

Alors commencèrent ces leçons où le plaisir d'apprendre était peut-être dépassé par le bonheur d'entendre. Dès ce moment la contrainte n'enchaîna plus l'élève à son professeur ; on allait au cours de procédure avec un empressement soutenu ; ce fut une véritable révolution.

Pour moi, l'un de ses plus jeunes élèves, en 1822, je me rappelle avec quelle religieuse attention sa parole savante, claire et toujours élégante, était écoutée par son nombreux auditoire. Jamais cours ne fut plus silencieux, et pourtant jamais professeur ne fut plus indulgent.

C'est pour combler une lacune dans l'enseignement qu'il composa l'admirable ouvrage de la *Théorie de la Procédure*

civile, noble testament d'un génie que la mort devait surprendre trop tôt. « Boncenne l'écrivit comme César, après de nombreuses campagnes, après d'innombrables victoires. Il résume en quelque sorte les travaux de sa vie entière, révèle son âme de poète, donne la mesure de son inépuisable talent, des miraculeuses transformations qu'il pouvait opérer, et prouve que, chez lui, la plume était aussi puissante que la parole (1). »

Malheureusement sa main se refusait à suivre les élans de sa vaste pensée et de son ardente imagination. Écrire était un ennui qu'il surmontait avec peine. Si le livre avait pu sortir tout imprimé de sa tête, la *Théorie de la Procédure civile* eût été promptement terminée; mais il n'en a paru que quatre volumes, in-8°, Poitiers, Saurin frères, publiés à des intervalles éloignés.

M. O. Bourbeau, son élève et son successeur, a continué cet ouvrage sur les notes que la famille lui a confiées.

Deux volumes ont été publiés depuis la mort du savant professeur.

Doyen de la Faculté de droit, membre du conseil général, chevalier de la légion-d'honneur, Boncenne mourut le 23 février 1840, frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Son buste fut placé près de la chaire qu'il illustra si glorieusement.

BOURNISEAUX (PIERRE-VICTOR-JEAN-BERTHRE DE), né à Thouars le 1er juillet 1769, était fils d'un receveur des tailles de l'élection de cette duché-pairie, dont la juridiction embrassait cent six communes. Son père était le troisième du nom, remplissant cette charge importante, qui était de 76,000 livres.

Le jeune de Bourniseaux fut envoyé au collége de la Flèche où se réunissaient alors un grand nombre de fils de famille qui, par leur fortune ou leur naissance, étaient destinés à jouer un rôle actif et brillant dans l'armée ou dans l'église. Il

(1) DAVID DE THIAIS, *Éloge de Boncenne*, déjà cité.

n'embrassa pourtant ni l'une ni l'autre de ces carrières. Après avoir terminé ses études avec de brillans succès, en 1786, il alla à Paris suivre les cours de droit, et se livra à la culture des belles-lettres. Une *Heroïde*, en vers français, qu'il fit paraître en 1788, lui servit de titre d'admission au Musée.

La révolution de 1789 vint troubler ses loisirs studieux et l'éloigna de la capitale. Son séjour au château paternel, où il se retira, ne fut perdu ni pour les muses, ni pour les sciences, ni pour ses concitoyens auxquels il consacra dès-lors son activité et son patriotisme. Nommé, après la terreur, président de district à Thouars, il rendit de très grands services à la ville. C'est à ce temps de jeunesse ardente et rêveuse qu'il faut reporter la composition d'un *poème* qui n'a pas été livré à la publicité, et celle d'une *tragédie* qui fut lue, vers 1802, aux séances de l'*Athénée* de Niort.

A la même époque, il retourna à Paris, et y fit imprimer :

1° La *Traduction de l'Aminte du Tasse*, en prose poétique, un vol. in-12 ; Paris, Batillot jeune. Le *Journal des Débats*, dont les feuilletons littéraires étaient alors rédigés par les plus habiles critiques, s'exprimait ainsi en annonçant cette production nouvelle : « L'auteur nous prévient lui-même, dans sa préface, que c'est plutôt une traduction libre du charmant poème du Tasse qu'une version très exacte ; mais peut-être a-t-il abusé un peu de la permission accordée aux traducteurs. Son style est, du reste, assez élégant, et ordinairement pur et correct ; mais il lui échappe des négligences qu'il pourra faire aisément disparaître dans une autre édition. »

2° Un *Précis de l'Histoire de la Vendée*, un vol. in-8°, où sont racontés, dans le cercle de liberté permise alors, les faits dont ce pays avait été le théâtre. Ce livre souleva quelques critiques ; on reprocha à l'auteur : 1° de s'être trompé sur l'origine des Vendéens, en la faisant remonter aux conquérans scythes qui absorbèrent, selon lui, les races indigènes ; 2° d'avoir méconnu la vraie cause de la guerre de la Vendée, en l'attribuant à l'insurrection spontanée du peuple aigri par les horreurs qui avaient souillé le berceau de la révolution,

et violemment excité par les persécutions contre la religion catholique ; 3° de ne s'être point assez étendu sur les faits qui ont signalé cette glorieuse épopée.

La première de ces observations fut réfutée par la citation des sources mêmes auxquelles l'écrivain avait puisé.

La seconde tombe devant le fait admis aujourd'hui par tous les historiens, que l'insurrection éclata spontanément, sans plan, sans réflexion, sans préparatifs ; que les paysans coururent aux armes pour défendre les objets de leurs plus tendres affections, le culte et la famille ; que leurs chefs, *au début*, furent un perruquier, un cardeur de laine et un chaudronnier.

La troisième a encore moins de valeur ; un précis n'est pas une histoire, et, pourvu qu'aucun événement essentiel ne soit omis, le but est atteint et l'auteur est à l'abri de la censure.

La curiosité du lecteur qui aime les détails, piquée par cet abrégé, fut satisfaite plus tard, et cette exigence du public, dont l'impatience se formulait en griefs injustes, fut sans doute la cause qui décida Bourniseaux à entreprendre l'ouvrage dont il sera parlé plus loin.

La partie politique encourut aussi quelques attaques auxquelles l'auteur répondit victorieusement. L'avenir a justifié ses prévisions. Le projet de restauration qu'il proposait pour son pays est un témoignage éclatant de son jugement et de sa pénétration. C'est à peu près celui qui a été mis en pratique depuis cette époque, et qui, en répandant les bienfaits de la civilisation, les lumières de l'instruction et les voies de communication dans cette belle contrée, en ont fait l'une des plus riches et des plus heureuses de la France, parce que ces sources de prospérité, en coulant sur ce sol généreux, n'ont changé ni le cœur ni l'esprit de ses habitans.

Alarmé des faux principes qu'avait semés la philosophie du dernier siècle, de Bourniseaux entreprit d'en indiquer les dangers et d'en combattre les erreurs. Il composa, dans ce but, un ouvrage de longue haleine, dans lequel il ne ménage ni les doctrines pernicieuses, ni les écrivains qui les

ont propagées. La première partie parut sous ce titre : *Le Charlatanisme philosophique dévoilé*, Paris, 1806, 2 vol. in-8°. Sans égaler l'abbé Guénée en science, ni Fréron et Sabatier en aigreur, de Bourniseaux prend, dans cette lutte, un rang assez avancé pour que le patriarche de Ferney, s'il eut vécu, l'eut poursuivi de sa haine et de ses injures. Le plus fervent de ses adeptes lançait alors son *épitre à Voltaire* et ses virulentes *satyres ;* les autres, moins irascibles, négligeaient des attaques qu'il leur eût été difficile de réfuter, et se contentaient d'admirer le maître. Aujourd'hui, on ne partage plus cet engouement pour des diatribes pleines de fiel, qui trahissent la fureur et la mauvaise foi. Sans doute l'impiété existe encore au fond de quelques âmes, mais l'irréligion revêt un masque pour insinuer ses erreurs. Est-ce un progrès?... A mes yeux, la franchise, même dans le mal, est préférable à l'hypocrisie. Il y aurait un chapitre de mordante critique à ajouter au *Charlatanisme philosophique dévoilé*, et plusieurs contemporains y figureraient, malgré les sentimens de religiosité qu'ils affectent. Berthre de Bourniseaux ne s'est pas arrêté aux subtilités des vivans, il a exercé sa logique pressante contre les morts, en s'attaquant aux anciens philosophes, et a laissé manuscrite la seconde partie de sa dissertation qui renferme la matière de trois volumes in-8°. L'ouvrage terminé est entre les mains de sa veuve.

Pendant les années qui suivirent, soit que la censure impériale effarouchât un écrivain peu habitué à déguiser et à museler sa pensée, soit qu'il composât dans le silence du cabinet, de Bourniseaux ne fit rien paraître ; mais, en 1819, il publia l'*Histoire des guerres de la Vendée*, Paris, 3 vol. in-8°.

Plus exacte què celle d'Alphonse de Beauchamp, cette histoire eut le tort de s'adresser à des passions encore exaltées et à des esprits qui n'étaient pas préparés, par le désenchantement, aux déceptions qu'ont engendrées tous les partis en se succédant au pouvoir depuis trente ans, sans produire les améliorations qu'on en attendait. Fidèle expression des opinions de l'auteur, cet ouvrage ne manque ni d'intérêt, ni de

force, ni d'élévation. Il fut accueilli par les uns avec prévention et hostilité, par les autres avec confiance et enthousiasme. Ces sentimens trop vifs sont peu durables. Ils s'éteignirent bientôt; le livre leur a survécu, mais il n'a pas balancé le succès de l'*Histoire de la Vendée militaire*, dans laquelle la plume experte et élégante d'un autre Poitevin, de J. Crétineau-Joly, a su rapporter les événemens et peindre les caractères des acteurs de ce drame mémorable avec une chaleureuse impartialité qui n'a blessé aucune susceptibilité et qui a été admise par tous les lecteurs. Homère d'une nouvelle Iliade, son poème en l'honneur du peuple de géants a effacé tous les autres.

En 1824 parut l'*Histoire de la ville de Thouars, depuis l'an 759 jusqu'en 1815*, Niort, Morisset, un vol. in-8°.

Fruit de recherches consciencieuses, ce livre est exempt de pédanterie et d'affectation. Aucune charte n'y est rapportée, mais les faits y sont mentionnés avec exactitude. La division en est simple et claire; le premier livre fait connaître Thouars, sa population, ses institutions, ses ressources; le second expose la situation de la ville sous ses vicomtes et ses ducs; le troisième est consacré à un tableau comparatif de la cité, aux mœurs de ses habitans, aux améliorations dont son organisation est susceptible, aux hommes célèbres qu'elle a produits, etc.

Un chapitre supplémentaire contient le récit de la conspiration insensée du général Berton, les détails de son entreprise sur Thouars, le 24 février 1822, enfin le jugement de la cour d'assises de Poitiers.

Ce monument élevé par un de ses enfans, à la gloire de son pays natal, est non seulement un ouvrage estimable, c'est de plus une œuvre pieuse et méritoire : le produit de la vente était destiné aux pauvres. La lecture en est attachante, on n'y sent nulle part l'érudition ni le travail; elle instruit sans ennui, mérite rare dans ces sortes de compositions, où la science est le plus souvent escortée d'un lourd bagage qui entrave le récit et le rend aussi pénible que lent.

La série des vicomtes de Thouars a été dressée d'après la *Chronique de Saint-Maixent*, monument admis jusques-là comme exact, et rectifié plus tard sur la collection des Chartes de dom Fonteneau, ignorées alors du public.

Thouars n'avait jamais eu son historien; Drouyneau de Brie, mort en 1754, avait seulement laissé un manuscrit intitulé : *Memoires historiques*. Ce document, rédigé vers 1735, d'après l'invitation de Lenain, intendant du Poitou, et consulté par de Bourniseaux, n'avait ni plan, ni méthode, mais il était précieux par les matériaux qu'il renfermait. Le docteur Allonneau a publié, depuis, une *Histoire* de la même ville qui, malgré sa valeur scientifique plus réelle, n'a pas fait oublier celle qui l'avait précédée.

L'*Histoire de Thouars* donne une courte biographie sur chaque écrivain qui a illustré la cité, et rapporte quelques vers du crû. Plusieurs épigrammes ont du trait; en voici une qui semble écrite d'hier, et dont Demège est l'auteur :

LE VÉRIDIQUE.

Les fripons gouvernent les sots,
Dit Dorilas, dans ses bons mots :
Sur sa parole il faut l'en croire,
C'est un membre du directoire.

Berthre de Bourniseaux livra à l'impression, quelque temps après la mort de Louis XVIII, la traduction d'un *Éloge historique* de ce prince, composé par un curé catholique de Liverpool, avec le texte anglais en regard, in-8°, 1824.

Le dernier ouvrage qu'il a publié est une *Histoire de Louis XVI*, 4 vol. in-8°, Paris, 1829. Lorsqu'il l'écrivait, la théorie de la fatalité n'était pas inventée et prônée par l'école moderne. Personne n'avait tenté la réhabilitation de Robespierre et de ses infâmes acolytes : ce scandale était réservé à notre âge. Berthre de Bourniseaux n'essaie pas de justifier les bourreaux en calomniant les victimes; il flétrit, au contraire, le crime avec l'indignation d'un cœur honnête, avec l'âpre sévérité d'un juge inflexible et convaincu.

Ses principes furent invariables; il les mit en pratique et en lumière en se laissant aller au courant de sa nature et à l'impulsion de sa conscience : il fut et resta toute sa vie monarchique et religieux, comme d'autres naissent et meurent révolutionnaires. Chacun a ses convictions, toutes respectables, lorsqu'elles sont pures et sincères. Celles de Bourniseaux étaient également désintéressées; il ne s'en prévalut jamais pour obtenir les faveurs du gouvernement royal, que tant de courtisans briguaient sans y avoir les mêmes titres que lui; toute son ambition se borna à remplir, pendant trente ans, les modestes fonctions de juge de paix du canton de Saint-Varent.

Comme écrivain, il se ressent des qualités et des défauts de la littérature de son temps : on rencontre çà et là des métaphores outrées, des comparaisons mythologiques, des souvenirs fréquens de Rome et de la Grèce; parfois les périodes sont arrondies avec une sorte d'emphase, parfois la phrase n'a pas toute la régularité prescrite par les règles de notre langue. Quelques locutions sentent le terroir. En général, cependant la diction est facile et coulante, le mot propre arrive naturellement, le style est vif et coloré.

Indépendamment des ouvrages déjà mentionnés, cet auteur fécond et laborieux a laissé plusieurs manuscrits qu'il annonçait comme étant à peu près terminés en 1824. Voici leurs titres :

1° *Tableau des Mœurs de la cour de France, sous la deuxième race des Valois*, depuis François Ier jusqu'à la mort de Henri III, 3 vol. in-8°.

2° L'*Espion napolitain*, 3 vol. in-12; c'est, sans doute, un roman historique dans le genre mis à la mode par Walter-Scott.

3° Une *Traduction* en vers français des *Épigrammes de Martial*, 1 vol. in-12.

Berthre de Bourniseaux, mort à Thouars le 24 décembre 1836, était membre de la *Société libre des sciences, belles-lettres et arts* de Paris, et de diverses sociétés savantes tant nationales qu'étrangères.

BRION (René, sieur de la Relandière), maître chirurgien à Thouars et chirurgien ordinaire de S. A. Madame de Fontevrault, est né dans cette ville, à la fin du seizième siècle. Il était mort en 1668, époque où son fils, C. Brion, exerçant à Thouars la même profession, mit au jour un ouvrage curieux, composé par son père et intitulé : *Anatomie, en vers français, contenant l'Ostéologie, Myologie et Angéiologie,* 1 vol. in-12, de 149 pages, imprimé à Chinon par Pierre d'Ayrem.

On y lit une préface en vers, adressée aux jeunes apprentis en chirurgie, et une épître dédicatoire à Bourgault, conseiller-médecin ordinaire du roi et de S. A. Madame de Fontevrault. Cette dédicace est de C. Brion, qui cherche à justifier son père d'avoir exécuté un semblable travail sur ce que l'*École de Salerne* a été rédigée en vers latins, léonins ou rimés, et sur ce que les *Aphorismes d'Hypocrate* ont été traduits en vers français. René Brion lui-même prétend, dans sa préface, que les élèves peuvent apprendre une science plus facilement en vers qu'en prose, les préceptes se gravant mieux dans la mémoire. Cet homme instruit aurait donc été poussé à cette entreprise originale par le désir de communiquer ses connaissances aux jeunes étudians.

L'auteur et le livre omis par Dreux-Duradier ont été découverts par Jouyneau-des-Loges, qui s'exprime ainsi à leur sujet :

« Il ne m'appartient pas de juger du mérite de cet ouvrage, quant au fond ; et, au surplus, il faut, sous ce point de vue, se reporter à l'époque où il fut écrit. La même considération doit avoir lieu, si on veut apprécier sa poésie. On ne peut qu'être étonné de la patience de l'auteur à faire cinq ou six mille vers, tels quels, mais tous alexandrins, pour décrire toutes les parties de la frêle et compliquée machine humaine. Je me contenterai de remarquer qu'il y compte 244 os, savoir : 59 dans la tête, 61 dans le tronc, 62 aux deux bras, et autant aux deux jambes. Les vers de René Brion ressemblent, et cela doit être, aux vers techniques du P. Buffier, sur la

chronologie et la géographie. On sait que ce genre pénible et bizarre n'a que le mérite de vaincre certaines difficultés de la langue. Il n'y faut ni génie, ni verve, on n'y exige que de la vérité (1). »

Thouars a donné naissance à un autre médecin du même nom, à une lettre près, BRYON, *François*, auteur d'un traité intitulé : *Salubritatis et insalubritatis leges ac judicia è naturæ arcanis deprumpta*, imprimé à Paris en 1631. Les citations que cet écrivain fait dans son ouvrage prouvent qu'il joignait aux connaissances particulières de l'art de guérir une vaste érudition et un grand fond de littérature (2).

BRIQUET (HILAIRE-ALEXANDRE) naquit à Chasseneuil, le 30 octobre 1762, de parens honorables et aisés, qui soignèrent son éducation et développèrent ses dispositions pour les arts libéraux. Il se destina au sacerdoce, reçut les ordres sacrés, et fut attaché comme professeur au collége de Poitiers. La révolution le trouva livré à l'enseignement et fervent disciple des principes nouveaux qui ébranlaient l'ancienne société. Il ne fut pas un des moins ardens à secouer l'autorité de ses chefs, prêta les sermens civils exigés en 1790 et 1792 (3), et fut promu à la dignité de vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel. Le 21 frimaire an VII, il prêta encore un serment, celui de haine à la royauté, etc., prescrit par la loi du 19 fructidor an V et par l'arrêté du directoire exécutif du 5 prairial an VI. Cet acte politique était la conséquence de la conduite que Briquet avait tenue pendant les années sanglantes de la Terreur, dont il fut l'un des fougueux exécuteurs dans la province. Son ardent patriotisme lui valut le malheureux privilége d'être nommé membre du tribunal révolutionnaire de Poitiers. On sait ce que cette ville eut à

(1) *Journal des Deux-Sèvres*, 24 thermidor an XII, p. 527. La biographie de cet auteur, publiée par H. Briquet, dans son *Histoire de Niort*, a été puisée dans cet article.

(2) *Ibid.*, 30 pluviôse an XI, p. 228.

(3) J'ai lu le certificat écrit et signé de sa main, le 21 messidor an VI, par lequel il *déclarre* qu'il a prêté ces sermens, et ne les a pas *rétracté* (sic).

souffrir sous le despotisme ombrageux et cruel de ces tyrans; on connaît le nombre des victimes qui expièrent dans les bagnes ou sur l'échafaud le crime d'être suspects d'incivisme ou entachés d'aristocratie.

Deux vertueux vieillards, le marquis et la marquise de Châteigner de Rouvre, deux de leurs serviteurs, les plus fidèles, furent les derniers martyrs dont les têtes tombèrent sous le fer des bourreaux. La population toute entière de la commune rurale qu'ils habitaient, instruite du sort qui menaçait ses bienfaiteurs, accourut à Poitiers solliciter la grâce des condamnés; les cœurs des juges s'émurent de cette manifestation inaccoutumée... ils hâtèrent l'exécution. Le lendemain, la France délivrée applaudissait à la chûte de Robespierre et maudissait les sanguinaires instrumens de ses fureurs. Briquet dut s'éloigner de Poitiers; il vint se fixer à Niort avec son collègue et président Planier.

Là, à la fondation des écoles centrales, l'ancien professeur obtint la chaire de belles-lettres, et chercha sans doute, dans les occupations littéraires auxquelles il se livra l'oubli d'un passé pesant à sa mémoire.

Quelque temps après, il se maria.

La jeunesse française, sevrée de toute instruction pendant les funestes années qui venaient de s'écouler, s'empressa d'accourir aux leçons qui lui étaient offertes. Briquet, durant le cours de son enseignement, contribua à développer l'intelligence et l'imagination d'une foule d'enfans qui, plus tard, sont devenus des hommes distingués dans les diverses carrières qu'ils ont suivies sous l'empire et sous la restauration. Afin d'imprimer l'élan aux études et de stimuler l'émulation de ses élèves, il avait établi des solennités publiques, et les vainqueurs, dans ces luttes qui ne laissaient aucun regret, obtenaient pour récompense la publication de leurs compositions dans un recueil spécial de prose et de vers, qui paraissait, chaque année, sous ce titre : *Almanach des Muses* de l'école centrale du département des Deux-Sèvres, Niort, in-12, E. et P. Dépierris, de l'an VI à l'an XII.

Le maître payait son tribut à l'œuvre commune et y fournissait des discours prononcés dans ces jours de fête et de triomphe.

Il voulut enfin cueillir lui-même les lauriers qu'il décernait aux autres : la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts* d'Agen avait mis au concours l'éloge de Jules-César Scaliger; Briquet lui adressa un mémoire, et obtint le prix qui lui fut décerné, dans la séance publique du 11 juin 1806.

Ce morceau d'éloquence et de critique, écrit avec pureté, a dû exiger de grandes recherches. Les nombreux ouvrages de ce savant du seizième siècle y sont appréciés avec un jugement sain et éclairé. Je regrette seulement d'y rencontrer une apostrophe, en forme de prosopopée, au vallon délicieux de Vérone et aux ombres de la divine Constance et de la sensible Angéla (1). Ces phrases sentimentales sentent trop le rhéteur et ont un air d'afféterie ridicule. L'auteur aurait été aussi mieux inspiré en supprimant la dernière phrase par laquelle il avoue qu'il ne méritera pas, comme Scaliger, l'immortalité par ses écrits, mais prend l'engagement d'y aspirer au moins par ses vertus.

Cet *Éloge*, in-4°, de 35 pages, imprimé à Niort, chez E. Dépierris aîné, en 1812, est suivi de notes instructives et précédé d'une épître à son excellence monseigneur le sénateur, comte de Lacépède, grand chancelier de la légion-d'honneur, etc. Toutes les formules de l'adulation sont épuisées dans cette dédicace, où l'on a peine à reconnaître le républicain de 1793.

Par suite des événemens, Briquet rentra dans la vie privée; en approchant du terme de l'existence, il voulut attacher son nom à une œuvre durable, et lança dans le public le prospectus d'un ouvrage auquel il travaillait depuis de longues années. Il ouvrit une souscription, et y convia tous ses con-

(1) Angéla était l'amante de Scaliger. On annonça que ce guerrier avait reçu la mort dans les combats : la jeune fille, dans son désespoir, avala un breuvage empoisonné, et mourut.

citoyens en leur promettant la plus stricte impartialité dans l'appréciation des événemens. Son appel fut entendu, et il livra à l'impression l'*Histoire de la ville de Niort, depuis son origine jusqu'au règne de Louis-Philippe Ier*, et le *Récit des événemens les plus mémorables qui se sont passés dans les Deux-Sèvres, ou même ailleurs, sous l'influence ou la direction d'un ou de plusieurs habitans de ce département, avec une biographie des notabilités de cette partie de la France*, 2 vol. in-8°, Niort, Robin, 1832.

Ce titre élastique piqua la curiosité : il permettait beaucoup d'écarts et laissait le champ libre à l'auteur, qui n'a pas manqué de suivre, dans leurs excursions lointaines, ceux de ses compatriotes dont le nom tombe sous sa plume. Le hors-d'œuvre le plus disparate qu'il ait servi à ses lecteurs est le chapitre analytique et louangeux, consacré à l'improvisateur de Pradel et à ses tragédies ambulantes. Le passage à Niort de ce dramaturge n'ajoute ni n'enlève rien aux fastes de la cité. Qu'importent là surtout Cléopâtre et son Antoine? Qu'est-il besoin de rappeler que Charmion apporte la corbeille de fruits, dans laquelle sont cachés deux aspics? Tout cela est renouvelé des Grecs et des Romains; *non erat hic locus*.

Il résulte de ces digressions fréquentes que l'histoire de la ville, proprement dite, tient fort peu de place dans le livre. L'absence de détails neufs, la reproduction d'erreurs de faits et de dates trahissent le manque de recherches et d'études sérieuses; les guerres de religion et les campagnes de la Vendée militaire y sont plus développées; mais on sent trop fermenter le vieux levain qui aigrit encore le cœur du prêtre apostat et du juge révolutionnaire. S'il a cru remplir les promesses de son programme, il s'est abusé; *il a écrit pour son couvent*, comme Montesquieu le dit de Voltaire, et avec un tel système on n'est jamais bon historien.

Quant au style, il est académique, c'est-à-dire, en général, correct, mais froid et monotone.

L'*Histoire de Niort*, attendue avec impatience, ne réalisa donc l'espoir que des personnes vivantes qui avaient fourni pour la partie biographique de pompeux éloges de leurs

mérites dont le public se permit de rire. M. A. Briquet, fils de l'auteur, a pu recommencer, sans encourir le reproche de plagiat ni d'audace, un travail que ce patient investigateur des anciens temps est plus capable qu'aucun autre, si l'on en juge par les extraits déjà publiés, de rendre véritablement intéressant, instructif et digne de son titre.

Hilaire Briquet survécut peu à son œuvre; il est mort à Niort, le 28 mars 1833. Il y avait épousé MARGUERITE-URSULE-FORTUNÉE BERNIER, née dans la même ville, le 16 juin 1782, et qui cultiva les lettres avec un certain éclat.

Douée de dispositions heureuses, cette jeune fille profita de l'éducation libérale que ses parens lui donnèrent, et, dès l'âge de seize ans, elle inséra dans l'*Almanach des Muses* du département des Deux-Sèvres diverses productions en vers et en prose, dont le succès dut l'encourager. L'année suivante, le même recueil publia de nouveaux essais, qui firent pressentir un talent véritable.

En 1800, la muse de Mme Briquet prit un essor plus hardi; son *Ode sur les vertus civiles* lui ouvrit les portes de la *Société des Belles-Lettres* de Paris et des premiers salons de la capitale, où elle s'était rendue.

A vingt ans, elle adressa à l'Institut une autre *Ode sur la mort de Dolomieu*. La classe de littérature et beaux-arts, après en avoir entendu la lecture, chargea son secrétaire de faire parvenir ses remercîmens à l'auteur.

Pendant les deux années suivantes, sa verve ne se ralentit pas. Elle composa l'*Ode à Lebrun*, une seconde *Ode* qui concourut au prix de poésie proposé par l'Institut sur cette question : *La vertu est la base des républiques*, vérité qui, par le temps qui court, peut faire naître des craintes sur leur solidité; enfin différentes pièces fugitives qui parurent dans le *Nouvel Almanach des Muses*, Paris, Barba, 1803, en tête duquel figurait son portrait (1).

(1) Decailly a fait le quatrain suivant pour être mis au bas de ce portrait :

Mme Briquet écrivait mieux encore en prose qu'en vers : la *Décade* publia d'elle un article étendu et curieux sur la vie et les ouvrages de Klopstock, le chantre de la *Messiade*, poète peu connu alors en France; ces divers travaux lui procurèrent l'honneur d'être reçue membre de l'*Athénée des Arts* de Paris.

Son œuvre capitale est le *Dictionnaire historique, littéraire et bibliographique des Françaises et des étrangères naturalisées en France, connues par leurs écrits, ou par la protection qu'elles ont accordée aux gens de lettres, depuis l'établissement de la monarchie jusqu'à nos jours*, dédié au premier consul, 1 vol. in-8°, Paris, Treuttel et Wurtz, 1804, avec cette épigraphe tirée de J.-J. Rousseau : « Les âmes n'ont point de sexe. »

Ce titre est long, c'était le goût du ménage. Tous les journaux de la capitale, le *Mercure* excepté, rendirent un compte avantageux de ce livre; il le méritait pour le fond et pour la forme. L'esprit en est bon, le style élégant et naturel; la critique n'en est pas très sévère, mais à l'époque où Mme Briquet réunissait en un seul corps les matériaux épars qui formaient le trophée littéraire de son sexe, les femmes-auteurs regardaient que « la modestie est à la science ce que la pudeur est aux grâces, » pour employer une de ses pensées, et elles n'avaient pas encore, abjurant tout sentiment de modestie, étalé, dans des écrits obscènes, le cynisme de leur impiété et la violence de leurs passions. Ce spectacle affligeant était réservé à notre siècle, où la manie de la célébrité et l'ambition de la fortune ont produit les *Lionnes et les Bas-bleus*, ces deux fléaux de la société et de la famille.

Mme Briquet a encore imprimé, en 1806, quelques idylles et élégies. Elle cessa alors d'écrire. La réputation brillante qu'elle acquit pendant la courte durée de sa carrière poétique lui avait attiré des relations honorables avec les person-

A vingt ans franchissant l'espace
Qui forme le sacré vallon,
Et comme muse, et comme grâce,
Elle brille sur l'Hélicon.

nages célèbres. Leurs applaudissemens, les enivremens de la gloire, exaltèrent une imagination ardente et troublèrent un cœur tendre et sensible. Son bonheur domestique fut détruit. Des altercations fréquentes provoquèrent une rupture; les chagrins, en altérant sa santé, la ravirent sans retour aux illusions fraîches et pures de la jeunesse. Elle mourut, à Niort, le 14 mai 1815.

BUJAULT (JACQUES), avocat, connu sous le nom de MAÎTRE JACQUES, laboureur à Chaloüe, dans l'arrondissement de Melle, était d'une famille honorable de la Forêt-sur-Sèvre, près Bressuire. C'est là qu'il naquit le 1er janvier 1771.

Après avoir terminé ses humanités au collège d'Angers, il vint vers 1791 à Niort, où il exerça successivement les professions de libraire et d'imprimeur. Ne trouvant pas dans les travaux de la typographie un aliment à l'activité de son imagination, il étudia avec ardeur la jurisprudence, et, grâce au privilège d'une époque où le talent, libre des lisières de l'université, n'avait pas besoin de diplôme pour briller, il devint promptement défenseur officieux, plaida devant les tribunaux civil et criminel de Niort et alla enfin se fixer à Melle, où il s'acquit l'estime et la confiance publiques par une grande habileté dans les affaires, unie à la probité la plus sévère.

Élu deux fois député pendant les Cent-Jours et sous la Restauration, il prononça à la chambre un discours remarquable, où il demandait la réduction de l'impôt du sel, en faveur des classes pauvres et de l'agriculture. Promptement dégoûté du tumulte de la politique, il refusa le nouveau mandat que ses concitoyens lui offraient, et renonça même avant l'âge, à la carrière qu'il suivait avec distinction, pour se retirer à la ferme de Chaloüe où il se fit laboureur, portant, comme il le dit lui-même, grand chapeau, large blouse et sabots à la courge.

Frappé des funestes effets d'une routine aveugle, il résolut de la combattre et d'élever l'agriculture à la hauteur de la science. Son exemple ayant corrigé les plus graves abus qu'il

avait remarqués autour de lui, la pensée lui vint de propager au loin les doctrines dont l'application lui avait réussi, et d'écrire pour les habitans de la campagne.

Écrire n'était pas le plus difficile, il fallait être lu et que la forme fît passer le fond. Il songea alors aux almanachs, ce livre populaire qui pénètre dans la chaumière comme dans le château, et composa ces petits traités si profondément médités, si spirituellement écrits, que tout le monde connaît. S'appliquer à instruire en amusant, cacher la gravité des préceptes sous un dialogue dramatique et gai, tel fut son but : il l'atteignit.

Les acteurs mis en scène ont tous des noms caractéristiques, propres à frapper les intelligences les moins éclairées et personnifiant les vices qui sont flétris ou les qualités qui sont prônées. Pour que les bonnes maximes se gravent mieux dans la mémoire, elles sont réduites en proverbes concis et clairs qui rappellent la *Science populaire du bonhomme Richard*, dont le père Abraham est le ménechme.

Ce pénible labeur, continué pendant plusieurs années, n'a été interrompu que par la maladie et la mort.

Les almanachs de Maître Jacques ont eu un succès prodigieux et se sont toujours tirés à plus de 100,000 exemplaires. On lui a reproché d'avoir parfois franchi la ligne qui sépare le plaisant du grotesque. Les derniers qui ont paru, légitiment peut-être cette critique; mais le succès justifie tout, et les plus honorables suffrages servent ici d'excuse et de réponse.

Voici entr'autres une lettre qu'adressa à l'auteur des almanachs Mathieu de Dombasle, ce Nestor de l'Agriculture :

« Vous avez pris le bon parti d'aller sous le toit même du laboureur, faire entendre la voix de vos utiles leçons. Plût à Dieu qu'il y eût en France vingt almanachs de la nature du vôtre ! Avant dix ans, la révolution de l'agriculture serait générale !... On critique votre style !.... On est bien difficile dans votre pays !... Vous vous êtes formé à l'école des Rabelais et des Paul Courrier : je vous en fais mon compliment. »

« En effet, ajoute le modeste biographe, qui a publié sur

Maître Jacques une notice toute empreinte de sentiment et de regrets, J. Bujault avait pris la fantasmagorie du premier, l'allure franche, vive et naïve du second; des deux genres, il s'était fait un *genre nouveau* qui n'appartient qu'à lui (1). »

Notre célèbre agronome ne s'est pas borné à écrire pour le peuple ; il s'est également adressé aux classes plus instruites de la société dans plusieurs opuscules remarquables, qui ont été successivement imprimés à Niort, chez Morisset. Là, le style, en gardant sa concision, prend une tournure plus élevée, il devient élégant et nerveux, comme dans cette description de la mule :

« Admirable animal, dont la place est marquée depuis des siècles ! — Le bœuf pour le marais ; le cheval pour les plaines, le mulet pour la montagne. — Sobre comme le chameau, il supporte la faim, la soif, les privations avec une résignation courageuse. — Il vit de peu, aime les climats chauds et n'est jamais malade. — On en use, on en abuse, il a un cœur de fer et travaille toujours. — Robuste et vif, il a dans tout son être une force musculaire incalculable; il porte les fardeaux, laboure, traîne rapidement ou lentement une voiture, gravit ou descend une montagne, comme l'onagre du désert d'où il nous vient.

« Animal malheureux ! on lui donne des défauts, on le craint, on l'évite. — J'en conviens, la domesticité ne l'a point vaincu, l'esclavage ne l'a point abâtardi ; il est fier, libre encore et même un peu sauvage ; il porte toujours le cachet de son indépendance originelle, etc. »

Les publications de J. Bujault ont paru sous les titres suivans :

Le Pain à un sou la livre, pour démontrer que les classes pauvres peuvent être à l'abri de la disette en utilisant la pomme de terre. La maladie qui a attaqué ce précieux tubercule n'était pas encore connue (1833).

(1) M. Gaspard Ducrocq me pardonnera de lever le voile sous lequel il s'était mal caché, en adoptant la signature anonyme d'*un vieux ami*.

Lettre sur l'Économie agricole et commerciale, écrit plein de verve en faveur de la race des jumens mulassières poitevines et contre le funeste système de croisemens propagés alors par l'administration du haras de Saint-Maixent (1835).

Lettre à tout le monde, sur l'amélioration des mœurs, des cultures et des animaux domestiques (1836). Une critique fine et mordante des vices de la société rend plus saillans de sages et bons conseils propres à les extirper. Il est regrettable que J. Bujault n'ait pas, avec sa franchise ordinaire, indiqué le véritable et seul remède capable de corriger les hommes et de les rendre plus moraux.

Notice sur les Races craonnaises, où il signale les avantages de cette espèce de cochons qu'il avait introduite de l'Anjou dans le département des Deux-Sèvres (1840).

Pétition aux Chambres et au gouvernement (1840), pour indiquer le mal que fait à l'agriculture et aux populations le droit d'octroi par tête sur la viande de boucherie. Quelques grandes villes, frappées des inconvéniens dénoncés dans cette brochure, ont admis le mode de perception au poids.

Le Guide des Comices, brochure in-8° de 73 pages (1842), testament agricole et dernier mot de Maître Jacques ; c'est un Traité complet d'Agriculture pratique, suivi d'observations sur l'institution récente des comices, sur leur organisation et sur les services qu'ils sont appelés à rendre, s'ils comprennent leur mission (1).

Ces œuvres ont été réunies dans un volume in-8°, Niort, Morisset, 1845, et ornées de jolis dessins dus au crayon spirituel de notre artiste Gellé. Par malheur, les planches gravées sur bois, à Paris, ne rendent pas toujours la finesse de l'original.

En 1830, une élection toute spontanée appela J. Bujault au conseil-général du département des Deux-Sèvres, où il se montra administrateur aussi habile qu'éclairé.

(1) Il y a encore une *Notice* sur le château de Mauvoisin (Hautes-Pyrénées), qu'il avait insérée dans la *Revue anglo-française* (1842).

La croix de la Légion-d'Honneur fut enfin accordée à son mérite, et cette distinction reçut cette fois une approbation unanime.

J. Bujault est mort à sa terre de Chaloüe, le 24 décembre 1842, affectant, par testament, une somme considérable à la création d'écoles primaires dans les communes de Melle et de Sainte-Blandine, qu'il avait successivement habitées.

CAILLIÉ (René), né à Mauzé, le 19 novembre 1799, de parens pauvres, resta orphelin dès le bas âge. Après avoir reçu l'instruction gratuite que l'on distribue aux indigens dans une école de village, il fut mis en apprentissage chez un cordonnier. Désireux d'apprendre, il empruntait des livres qu'il lisait en cachette. *Robinson Crusoë* enflamma sa jeune imagination et lui révéla le secret de sa destinée. L'*Histoire des Voyages*, des cartes de géographie, exaltèrent de plus en plus son esprit impressionnable; il partit enfin pour Rochefort avec 60 fr. dans sa bourse, et le 21 avril 1816, la gabarre la *Loire*, cinglant pour le Sénégal, l'emportait, comme mousse, à son bord.

Arrivé dans ces climats nouveaux, il obtint d'y rester, et voulut se joindre à l'expédition anglaise qui, sous les ordres du major Gray, s'était dirigée, par mer, vers la Gambie, pour explorer l'intérieur de l'Afrique. Accompagné de deux nègres, il entreprit, par terre, ce long voyage sur les sables brûlans; mais bientôt épuisé de fatigue et de maladie, il retourna à Gorée, et fut reçu sur un navire marchand qui faisait voile pour la Guadeloupe. Là, un petit emploi fournit aux besoins de son existence; six mois après, il quitta la Pointe-à-Pitre et vogua vers Bordeaux. Un séjour en France lui permit de venir embrasser sa famille; il s'en sépara bientôt, et le marin, devenu homme, s'embarqua une seconde fois pour le Sénégal, à la fin de 1818. Parcourir les mers, s'acclimater aux tropiques, étudier les opérations commerciales de ces contrées, endurcir son corps aux exercices les plus pénibles, pour que ses forces ne trahissent pas, plus tard, la puissance de sa volonté, tel fut l'emploi de six années, à

la suite desquelles Caillié rejoignit, au Bondou, le major Gray, pour partager avec lui les périls d'une retraite qui, comme l'on sait, se changea en déroute.

En 1824, M. le baron Roger, gouverneur du Sénégal, fournit à Caillié des secours et une petite pacotille pour aller vivre avec les Braknas, y apprendre la langue arabe et les rites de la religion des Maures. Il demeura pendant un an parmi cette peuplade barbare, en butte aux défiances, aux outrages, aux dégoûts, mais soutenu par l'espoir de pénétrer plus facilement, après ces épreuves, dans l'intérieur de l'Afrique.

A son retour à Saint-Louis, en 1825, le nouveau gouverneur, qui ne comprenait pas l'enthousiasme sans la fortune pour mobile et pour point d'appui, l'accueillit avec indifférence; cette froideur ne le rebuta pas. Employé à Sierra-Leone dans une indigoterie anglaise, il gagna, à la sueur de son front, un léger pécule, et marcha enfin vers le désert. Après avoir parcouru la Sénégambie, il joignit une caravane de marchands mandingues, et arriva à Timé, où une maladie cruelle le retint pendant cinq mois entiers.

A peine guéri, Caillié se remet en route pour Jenné, et voit le Niger, après soixante jours de tortures. Le 13 mars, il monte sur une pirogue conduite par des nègres plus défians, plus cruels et plus cupides encore que les Arabes qu'il laissait derrière lui. Que de prudence, de fermeté et d'adresse ne lui fallut-il pas déployer? Nul ne put s'avouer plus fervent disciple du prophète que le pauvre chrétien déguisé. Un soupçon eut été un arrêt de mort. Son énergie le soutint pendant cette longue navigation, où le glaive fut constamment suspendu sur sa tête; enfin, le 19 avril, il était à Cabra, port de Temboctou, et, le lendemain, il pénétra dans la ville.

Son premier soin fut de noter à la hâte des remarques sur tout ce qui fixa son attention; mais, hélas! le désappointement fut grand, la cité des merveilles s'était évanouie devant la triste réalité: produits, commerce, rues, habitations,

plaines environnantes, tout était misérable ; cependant il esquissa une vue de cet amas de maisons informes, construites en boue, en sable et en paille, et, après quelques momens de repos, il s'associa, le 4 mai, à une caravane de 400 chameaux qui partait pour le Maroc, recommençant cette fois avec joie une vie de privations que les vents brûlans de l'est rendirent plus horrible encore. Les mêmes dangers l'environnent : son calme, sa présence d'esprit, son audace, l'en préservent ; le 23 juillet, il parvient au Tafilet, de là à Fez, où il prend un guide, gagne la mer et arrive à Tanger.

Le consul de France le reçoit, le cache, le soustrait aux vengeances qui l'attendraient, si l'Européen était reconnu sous son turban usurpé, et le met en sûreté sur la goëlette la *Légère*, qui le conduit à Toulon, où il débarque le 10 août 1829. La France le reçoit, après onze années d'absence, pauvre d'argent, mais riche d'un trésor plus précieux pour lui, et qu'il a refusé de livrer aux Anglais, au poids de l'or.

Une gratification mit fin à son dénûment; il partit pour Paris, le corps brisé, le teint hâlé et bruni, les yeux brûlés par le soleil et le sable, portant encore les traces du scorbut qui lui a rongé les chairs, mais fier d'avoir gagné une gloire à sa patrie, et cependant toujours humble et modeste.

Accueilli avec faveur par le gouvernement, il subit encore un chagrin qui lui fut plus sensible, dit-il, que tous ses maux passés ; l'envie l'accusa d'avoir trompé la crédulité publique. L'exactitude de ses observations, leur concordance avec les notions antérieures sur les points déjà explorés, triomphèrent de cette injustice. Proclamé le premier Européen qui, partant de la Sénégambie, eut rapporté des témoignages exacts et authentiques sur l'existence et la situation de Temboctou, sur les rivières du voisinage et sur le pays à l'est, il obtint le grand prix de 12,000 fr. que lui décerna la Société de Géographie, section de l'Institut.

« Le succès de l'entreprise de Caillié, dit un de ses biographes, est d'autant plus étonnant, qu'il l'effectua sans la participation ni le secours de personne. Il y sacrifia tout ce

qu'il possédait, fit tout ce qui était possible, plus même qu'on ne pouvait espérer avec de telles ressources, et il eut le bonheur de réussir (1). » Le succès était précisément dépendant de ces conditions : avec des secours d'hommes et d'argent, il était impossible, et cette nécessité de la misère et de l'isolement, subie avec tant de résolution, est un trait de plus qui fait ressortir l'étendue de l'intelligence et l'héroïsme du caractère de l'explorateur poitevin. L'année suivante parut le *Journal du Voyage de Caillié à Temboctou et à Jenné, dans l'Afrique centrale*, Paris, 1830, imprimerie royale, 3 vol. in-8°, avec une carte itinéraire et le portrait de l'auteur.

Cette relation, publiée par les soins de M. Jomard, manque parfois de précision et d'élégance, mais les détails neufs et curieux qu'elle renferme, l'intérêt qui s'attache à l'intrépide voyageur, rendent cette œuvre très remarquable et lui ont assuré une place dans toutes les bibliothèques.

Charles X voulut décerner un témoignage de sa satisfaction et de sa munificence à Caillié, qui reçut, avec la croix de la légion-d'honneur, une pension de 6,000 fr. sur la liste civile.

« Convenablement doté sous deux ministères, dit M. Rivière, de Mauzé, dans un discours sur la vie de son compatriote: nommé à un emploi honorable aux relations extérieures, sans résidence obligée, il put s'occuper du soin de rétablir sa santé délabrée et de satisfaire aux besoins de son âme expansive. Il se choisit une compagne aimable et digne de le comprendre. Bientôt un gage de cette union comblait tous ses vœux; mais prédestiné, dès le bas-âge, à l'infortune, il ne devait pas jouir longtemps de cette heureuse position. Son bonheur ne fut qu'un éclair : 1830 et ses catastrophes commerciales lui enlevèrent ses épargnes. Peu après, sa pension fut réduite de moitié; le reste n'était que temporaire. Sa famille augmentait, il sentit la nécessité de pour-

(1) BRIQUET, *Histoire de Niort*, tome II.

voir à son avenir; mais il ne consulta pas ses forces épuisées... Retiré dans les environs de Brouage, il entreprit de défricher des bois improductifs et de dessécher des marais fétides. Il se voua à ce travail avec l'ardeur si connue de son caractère, mais la nature trahit ses efforts (1). »

Tant de fatigues n'avaient doublé son énergie qu'aux dépens de sa constitution physique. Complètement usé, vieux avant le terme, il succomba à peine âgé de quarante ans, laissant une veuve et quatre enfans, sans fortune.

La Société de Statistique des Deux-Sèvres, voulant témoigner à l'illustre mort ses sympathies et son admiration, proposa d'élever un monument à sa mémoire; le conseil général du département et le gouvernement, trop tard émus du triste sort de ce grand homme, s'associèrent à cette légitime démonstration, et le 26 juin 1842, le buste colossal de Caillié, dû à l'habile ciseau du sculpteur Suc, de Nantes, fut inauguré, aux applaudissemens d'une foule immense, sur une colonne construite au milieu du pont de Mauzé, où il rappelle aux habitans de cette ville la gloire et les malheurs de l'un de ses enfans.

CAVOLEAU (Jean-Alexandre), né le 3 avril 1754, à Légé, gros bourg qui faisait alors partie des Marches communes du Poitou et de la Bretagne (2), est décédé à Fontenay-le-Comte, le 1er août 1840.

Cavoleau, pendant sa longue carrière, a vu s'accomplir les plus grands événemens de notre histoire, et la part qu'il y a prise dans le pays qui l'a vu naître a été active et laborieuse.

(1) *Mémoires de la Société de Statistique des Deux-Sèvres*, année 1842.

(2) M. H. de Sainte-Hermine, dans l'introduction à l'*Histoire du Poitou*, par Thibaudeau, a donné quelques renseignemens historiques sur les Marches.

Cette notice est due à sa plume exercée; il l'avait composée à l'époque de la mort de Cavoleau, et publiée dans la *Revue de l'Ouest*; d'après son autorisation, elle est reproduite ici en entier. Personne, mieux que son successeur, ne pouvait écrire l'éloge de l'ancien secrétaire général de la Vendée.

Elevé au milieu de cette contrée des Marches, qui jouissait, depuis plusieurs siècles, d'importans priviléges, et dont la prospérité contrastait avec la misère des provinces voisines, il a pu apprécier, dès l'enfance, tous les avantages que procurent l'agriculture et l'industrie aux populations affranchies d'onéreux impôts, et c'est peut-être aux premières impressions de sa vie qu'il a dû ces pensées de progrès social et d'améliorations matérielles qui paraissent avoir inspiré toutes ses études et dirigé tous ses travaux.

Dans ce temps où la société était divisée par classes, l'état ecclésiastique était la carrière la plus favorable aux hommes de talent, privés des dons de la naissance et de la fortune. Cavoleau, dont les précoces dispositions révélaient l'avenir, fut destiné au clergé par ses parens et placé par eux au séminaire de Luçon, où il se fit remarquer par son application et ses brillans succès. Après avoir reçu les ordres, il fut nommé curé de Péault, paroisse située à quelques lieues de Luçon.

Appelé, fort jeune encore, à remplir des fonctions qui lui procuraient de l'indépendance, de l'aisance et des loisirs, Cavoleau se créa lui-même d'utiles occupations, et, envisageant sa mission du point de vue le plus élevé, il comprit que le pasteur d'une paroisse rurale devait non seulement se vouer à l'éducation morale et religieuse de la population qui lui était confiée, mais qu'il devait encore travailler de tous ses efforts à l'associer au mouvement de la civilisation et aux améliorations matérielles. La cure de Péault jouissait d'un bénéfice d'où dépendait une ferme assez importante; mais cette ferme, livrée à des colons inhabiles, était, comme tout le territoire du Bas-Poitou, cultivée sans soins et sans intelligence. A peine Cavoleau fut-il arrivé à Péault, qu'il résolut d'exploiter lui-même la ferme de son bénéfice, et de donner par ce moyen à ses paroissiens l'exemple des innovations agricoles dont le pays avait si grand besoin. Ce fut ainsi, qu'il y a plus d'un demi-siècle, un simple pasteur de village conçut l'un des premiers et réalisa au milieu de la Vendée,

par la seule puissance de son patriotisme et de sa capacité, le projet de ces fermes-modèles que recommandent encore aujourd'hui les économistes, et qui offrent tant de difficultés d'exécution. Les efforts du curé de Péault ne furent pas stériles. Ses connaissances en histoire naturelle assurèrent à ses essais les plus heureux résultats; il parvint à modifier la pratique locale de l'assolement et de l'ensemencement des terres, et à introduire les fourrages artificiels, qui sont les premiers élémens de nos progrès agricoles. Par la bienfaisante influence de l'hôte du presbytère, les plaines autour du clocher de Péault furent bientôt mieux cultivées, les moissons plus abondantes, les prairies plus nombreuses et plus vertes, et les troupeaux mieux soignés et plus féconds.

Mais, pendant que le prêtre-laboureur se livrait, dans le calme de la retraite, à ses utiles et paisibles occupations, de grands événemens s'accomplissaient autour de lui; la nation française marchait avec rapidité vers des destinées nouvelles; les vieilles institutions de la monarchie disparaissaient chaque jour, et déjà se formait, à l'horizon, l'orage qui devait renverser le bâton des pasteurs comme le sceptre des rois et la crosse des évêques. Cavoleau, nourri des idées philosophiques et libérales de son siècle, accueillit avec sympathie la grande révolution de 1789, et adopta franchement les principes qu'elle consacrait.

Une nouvelle division et une nouvelle organisation administrative avaient été données à la France, et la paroisse de Péault faisait partie du département de la *Vendée*. Cavoleau, toujours poussé par ses idées de progrès agricoles, adressa à la nouvelle administration du département, appelée le Directoire, un *mémoire* dans lequel il exposa les causes du dépérissement des brebis et de la mauvaise qualité des laines; il proposa l'établissement d'une bergerie de moutons espagnols destinés à perfectionner, par le croisement, la race des moutons du territoire vendéen. L'administration approuva les projets de Cavoleau, et le Directoire, par arrêté du 9 novembre 1790, ordonna l'établissement d'une berge-

rie de dix-huit béliers et de vingt-cinq brebis dans la paroisse de Péault, sous la direction du curé.

Au milieu de l'agitation toujours croissante des esprits, Cavoleau continua à s'occuper des devoirs de son ministère et de travaux agricoles jusqu'en 1791, époque à laquelle la cure de Péault fut supprimée. La loi du 24 août 1790 sur la constitution civile du clergé avait créé un évêque électif pour le département de la Vendée et lui avait adjoint plusieurs vicaires; en 1791, Cavoleau fut choisi pour être l'un des vicaires de l'évêque de Luçon.

Cependant les événemens devenaient sans cesse plus graves. La révolution, qui, avant de donner à la France un gouvernement libre et régulier, devait lui faire éprouver tous les excès et toutes les horreurs de l'anarchie, entrait dans sa plus sanglante période. La Vendée, surtout, était comme un volcan prêt à s'entr'ouvrir; des symptômes de conflagration se manifestaient sur tous les points; les amis de l'ancien ordre de choses se préparaient à cette lutte énergique qui a rendu à jamais célèbre le pays qui en fut le théâtre. Ce fut au milieu de ces terribles circonstances que, vers la fin de 1792, Cavoleau qui, par ses travaux, avait fixé sur lui l'attention publique, fut nommé membre et président du conseil général de la Vendée, qui siégeait à Fontenay. On sait qu'à cette époque de désordre l'autorité départementale s'était concentrée dans le sein du conseil général, qui exerçait un immense pouvoir. Dans les séances publiques et permanentes de cette assemblée se discutaient, sous l'empire des passions du moment, toutes les questions qui intéressaient la sûreté générale, la vie et la liberté des citoyens. Le conseil général correspondait directement avec toutes les administrations, avec la convention nationale, avec les représentans du peuple, et donnait des ordres aux généraux qui commandaient dans le pays. Il est fort remarquable que, dans ce moment d'exaltation populaire, et dans un pays dont le sol était brûlant, les hommes qui furent appelés au conseil général de la Vendée furent choisis dans les opinions les plus modé-

rées : parmi eux se trouvaient Pervinquière, qui a été depuis président de la cour royale de Poitiers ; Massé, qui est devenu conseiller de préfecture et secrétaire-général de la Vienne ; Cougnault, qui a été conseiller de préfecture de la Vendée ; et Bourron, qui est mort conseiller à la cour impériale de Poitiers. A la tête de ces honorables citoyens, Cavoleau se fit toujours remarquer par son esprit de sagesse, de justice et d'humanité, et rendit à plusieurs familles, en proie aux persécutions, les plus importans services.

Pendant que l'échafaud faisait chaque jour tomber des têtes, que la guerre civile moissonnait des milliers de victimes, et que les maisons d'arrêt se remplissaient de prisonniers de tous les rangs et de tous les âges, la population vendéenne était menacée d'une horrible famine. Cavoleau fut chargé plus spécialement des mesures qui avaient pour objet d'assurer les subsistances ; il fit, dans ce but, comme député du conseil général de la Vendée, des voyages dans les départemens de la Charente-Inférieure, de Maine-et-Loire, d'Indre-et-Loire et du Loiret, pour se concerter avec les représentans du peuple en mission dans ces contrées. Comme il s'agissait de combattre les dispositions des représentans Lequinio et Laignelot, qui faisaient enlever tous les blés de la Vendée, il fallait, à la fois, du courage et de l'habileté pour remplir une tâche si délicate, et pour contrarier deux proconsuls qui envoyaient à la mort tous ceux qui osaient résister à leur volonté despotique.

Un fait mémorable caractérise surtout la part que Cavoleau a prise dans ces jours déplorables aux actes du conseil général de la Vendée. Des lois avaient prescrit la déportation des prêtres, et quatre-vingts ecclésiastiques étaient détenus à Fontenay, pour être conduits en exil. Un bataillon d'hommes du Midi traversait la ville pour se rendre dans le Bocage, et avait juré de ne pas s'éloigner sans avoir massacré les quatre-vingts malheureux renfermés dans une salle voisine de celle des séances du conseil général ; cette soldatesque effrénée, indigne du nom Français, avait déjà pénétré jus-

qu'aux portes de la prison, et allait assouvir sa rage sur des hommes sans défense! Une page honteuse et sanglante allait être ajoutée à notre histoire! Cavoleau accourt sur le théâtre de cette épouvantable scène; il invoque en vain les lois et l'humanité, et, voyant son autorité méconnue, il s'attache à la porte, qui va être brisée, présente sa poitrine nue aux assassins, et leur déclare *qu'ils n'iront pas plus loin sans lui passer sur le corps*. Personne n'osa lever la main sur le courageux magistrat, et le bataillon partit sans avoir deshonoré son drapeau par un acte de cruelle lâcheté, semblable aux massacres qui souillèrent, dans la capitale, les journées de septembre.

Ce courage civil d'un fonctionnaire, bien plus rare et bien plus difficile que le courage militaire, est surtout digne d'admiration dans un temps où la terreur comprimait dans les âmes tous les sentimens généreux.

Cavoleau présidait le conseil général de la Vendée, lorsque, le 23 mai 1793, les royalistes s'emparèrent de Fontenay; il se réfugia à Niort, et ensuite à Luçon, avec ses collègues; il ne retourna à Fontenay, ainsi que le conseil qu'il présidait, que le 21 août suivant; il cessa, peu après, de prendre part aux affaires publiques.

La tempête révolutionnaire s'apaisa, et les mauvais jours furent suivis de jours plus tranquilles. Le temps de l'anarchie était passé, et, avec le calme, renaissaient les idées d'ordre et de réorganisation sociale. Les vieilles institutions avaient entièrement disparu, et il fallait en créer de nouvelles, en leur donnant pour bases les principes que la révolution avait consacrés. Cavoleau, qui, plus que personne dans la Vendée, était capable de concourir à ce grand travail de l'époque, s'associa de nouveau aux affaires publiques, dans l'an VI. L'instruction était le plus pressant besoin du pays; ce n'était que par la propagation des lumières qu'on pouvait espérer de faire participer cette contrée si arriérée au mouvement général de la France. Cavoleau, nommé membre du jury central d'instruction publique du département, fut le prin-

cipal organisateur de cet important service dans la Vendée. L'une des plus belles pensées qu'eût alors le gouvernement fut celle des écoles centrales qui ont produit la génération qui nous entoure; Cavoleau contribua puissamment à la réalisation de ce projet dans son département, en devenant lui-même professeur d'histoire naturelle à l'école centrale de la Vendée, établie à Luçon.

Mais une plus vaste carrière allait bientôt s'ouvrir pour Cavoléau. Napoléon, qui s'était tracé avec son épée la route du trône et qui préludait à l'empire par le consulat, reconstitua l'administration française par la loi du 28 pluviôse an VIII. A la tête de chaque département, il plaça, comme représentant immédiat de son autorité, un préfet auquel il donna des attributions embrassant, suivant l'expression du ministre Lucien Bonaparte, *tout ce qui tenait à la fortune publique, à la prospérité nationale et au repos des citoyens;* et, comme un seul homme ne pouvait suffire aux devoirs si multipliés qu'il imposait à ce premier magistrat du pays, il lui donna pour principal auxiliaire un fonctionnaire qui eut le titre de *secrétaire-général*, et auquel il assigna un traitement égal au tiers de celui du préfet. Les secrétaires-généraux des départemens ne reçurent pas de la loi des attributions personnelles fort étendues, mais, par l'esprit de leur institution et par la force même des choses, ils étaient destinés à être les rouages les plus actifs et les plus utiles de cette admirable et intelligente machine administrative qui a imprimé à la France une si vive impulsion. Associés à tous les actes des préfets qu'ils devaient contresigner, appelés à chaque instant à représenter et à remplacer ces magistrats, à présider des conseils, à diriger des commissions, à surveiller et à presser l'expédition des affaires, à instruire et à préparer les décisions, à rechercher et à signaler les questions qu'il était utile d'étudier et de résoudre, ils devaient nécessairement prendre une large part dans l'administration départementale et exercer, par leurs lumières et leurs travaux, la plus heureuse influence sur les destinées du pays.

La plupart des préfets, absorbés par les préoccupations politiques et par les devoirs de la représentation, obligés d'abandonner souvent le chef-lieu de leur département pour en visiter les autres parties, et exposés à de fréquens changemens, ne pouvaient s'initier à tous les détails de l'administration, tandis que les secrétaires-généraux, dans une position plus stable, pouvaient pénétrer plus intimement dans la connaissance des intérêts locaux, et étaient de précieux dépositaires des traditions sur les hommes et sur les choses.

Napoléon, qui a toujours montré tant de discernement ou qui a toujours eu tant de bonheur dans le choix des hommes auxquels il a confié des fonctions publiques, nomma, par un décret du 15 floréal an VIII, Cavoleau secrétaire-général du département de la Vendée.

C'est surtout pendant le long exercice de ces fonctions de secrétaire-général que Cavoleau a rendu à la Vendée des services dont elle porte encore les traces de toutes parts. Napoléon avait jeté sur cette contrée, si longtemps agitée par les discordes civiles, un regard plein d'une généreuse bienveillance; l'aurore de son glorieux règne fut signalée pour la Vendée par d'immenses tentatives d'améliorations; des routes s'ouvrirent, des canaux se projetèrent, des marais furent desséchés, des écoles s'établirent, et une ville s'éleva au milieu du Bocage. Nulle part, peut-être, l'administration impériale n'a été plus féconde que dans la Vendée. Cavoleau prit aux travaux administratifs de ce temps la participation la plus honorable. De 1800 jusqu'en 1814, sept ou huit préfets passèrent à la préfecture dont il fut le secrétaire général, et c'est à ses inspirations et à sa collaboration que sont dûs la plupart des projets d'utilité publique qui furent exécutés; les préfets n'eurent le plus souvent qu'à placer leur nom au bas des propositions d'arrêtés et de réglemens qu'il avait rédigées.

De vastes marais s'étendaient dans la partie méridionale du département, et les sociétés syndicales qui en géraient les intérêts étaient régies par de vicieuses traditions. Cavoleau fut,

pour ainsi dire, le législateur du plus grand nombre de ces marais; il en étudia l'histoire depuis les temps les plus reculés; il se pénétra du mécanisme de leur administration, en signala et en fit réformer les abus. On lui doit spécialement les décrets impériaux, entièrement basés sur ses rapports, qui ont organisé la société centrale des grands travaux de desséchement des marais du Petit-Poitou, et qui ont arrêté les usurpations dans le vaste communal de Benet. Les questions de compétence des contestations relatives aux desséchemens de ces marais avaient été jusqu'alors mal comprises et mal jugées par les tribunaux ordinaires; la jurisprudence, établie à ce sujet, avait les plus grands inconvéniens en soumettant aux formes lentes de la procédure civile des difficultés qui exigeaient une prompte solution et des connaissances administratives. Cavoleau, dans un écrit plein de force, de science et de logique, rétablit les véritables principes, et fit rendre aux tribunaux administratifs toutes leurs attributions.

Lorsque l'empereur vint dans la Vendée, Cavoleau contribua beaucoup à appeler son attention sur l'utilité de créer une navigation intérieure pour le département. L'habile secrétaire-général fut associé à toutes les études de l'inspecteur-général de Prony, qui avait été chargé de présenter des projets à l'empereur. Cavoleau parcourut, avec le célèbre ingénieur, les bords des rivières qu'il était question de canaliser. Il a souvent rappelé depuis la possibilité d'ouvrir, au milieu du département, des canaux qui y multiplieraient les débouchés de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Cavoleau, pour être utile à son pays, ne se borna pas à des travaux administratifs. Il employa tous les loisirs que pouvaient lui laisser ses fonctions à des recherches et à des publications du plus grand intérêt. Il fonda dans la Vendée et rédigea, pendant plusieurs années, un *journal politique et littéraire*, qui eut de nombreux lecteurs, et qui servit beaucoup à éclairer les populations et à répandre les connaissances utiles; il fit paraître des *Annuaires* remarquables; en 1801, il adressa à la Société académique de Nantes un *Mé-*

moire sur les Ravages des Campagnols dans la Vendée. Plus tard il fit paraître plusieurs brochures d'agriculture et d'horticulture, dont l'une lui mérita une médaille d'or à la Société d'Agriculture de Paris.

Cavoleau apportait dans tous ses actes le plus grand désintéressement. Peu soucieux d'attacher son nom aux projets qu'il avait conçus, il en laissait volontiers l'honneur à d'autres. Les adversaires de ses principes politiques eurent souvent occasion de recourir à son obligeante impartialité, et les émigrés qui, après leur retour en France, eurent tant d'intérêts à débattre avec l'administration, trouvèrent en lui un appui plein de générosité. Le plus grand reproche qu'ait mérité Cavoleau, c'était de manquer, dans ses relations publiques et privées, des formes de conciliation et de persuasion qui sont surtout nécessaires à un administrateur.

Cavoleau, dont l'ambition était satisfaite, et qui n'avait jamais sollicité d'autre position que celle qu'il occupait, exerçait encore les fonctions de secrétaire-général de la Vendée lorsque vint la Restauration. L'esprit de parti est aveugle; et, dans les réactions politiques, tous les services sont oubliés et tous les droits méconnus. Cavoleau fut destitué!

Il se retira à Nantes, où il fut accueilli avec une affectueuse bienveillance par les hommes les plus distingués de cette ville; mais, malgré toute sa prudence, il ne put pas se soustraire aux persécutions des agens du nouveau pouvoir. Cardaillac, dont la ville de Nantes conservera longtemps la mémoire, lui donna l'ordre de partir dans les vingt-quatre heures. Cavoleau se réfugia dans un bourg près de Fontenay, où il vécut pendant plusieurs années, livré tout entier à l'étude et aux expériences agricoles; ce fut alors qu'il rédigea et qu'il publia la *Description du département de la Vendée* (1), ouvrage qui révèle une connaissance approfondie du pays, et qui a obtenu une mention honorable à l'Institut.

Un ancien préfet de la Vendée, qui s'est fait un grand nom

(1) Un volume in-8°.

dans le monde politique et littéraire, M. de Barante, devint, quelques années plus tard, directeur-général des contributions indirectes; il avait conservé de son ancien collaborateur les plus honorables souvenirs; il créa pour lui, dans ses bureaux, une place de *conseil* pour les affaires contentieuses de l'administration. Cette place ne fut occupée que peu de temps par Cavoleau; elle fut supprimée en 1825. Cavoleau se retira alors définitivement à Fontenay, chez un de ses anciens amis. Il a continué à travailler jusqu'aux derniers momens de sa vie; et, après avoir occupé plusieurs fonctions publiques, dans un temps où beaucoup d'autres avaient su s'enrichir, il est mort dans un état voisin de l'indigence: c'est qu'il avait au plus haut degré les deux premières vertus des hommes publics, la *probité* et le *désintéressement!*

Cavoleau était membre de la Société académique de Nantes, des Sociétés d'Agriculture, Philomatique et d'Horticulture de Paris, des Sociétés d'Agriculture de Niort, de la Rochelle et de Poitiers, et de plusieurs autres Sociétés savantes.

Comme on le voit, la vie de Cavoleau a été utile à la société. Parmi ses contemporains, si les uns ont étonné l'Europe par leur courage sur les champs de bataille; si d'autres ont enrichi nos Codes de lois qui font l'admiration de l'univers; lui, il a travaillé avec ardeur à préserver des malheurs d'une grande révolution et à faire jouir des bienfaits qu'elle a produits et des fruits de la civilisation nouvelle, l'une des plus importantes contrées de la France. Si le nom de Cavoleau n'a pas eu plus de retentissement, c'est qu'enfant de la Vendée, il a consacré toutes ses veilles au pays qui l'a vu naître, et ce n'est que sur les grands théâtres et dans les grandes cités que la renommée distribue ses couronnes!

CHAMBELLE (PIERRE-FRIDOLIN, PIET-BERTON DE), fils d'un échevin de Niort, d'une des plus anciennes et des plus honorables familles bourgeoises de cette ville, y naquit le 11 mars 1757 et y fit ses études au collége des Oratoriens, où il eut pour condisciple, émule et rival de succès, Louis de Fontanes avec lequel il contracta une de ces amitiés d'enfance

qui ne se démentent jamais.

Doués de semblables dispositions pour la poésie, s'ils n'ont pas laissé une renommée également brillante, la supériorité de l'un ne tient peut-être qu'à la différence des caractères et à la diversité des positions dans lesquelles la révolution les jeta tous deux.

Chambelle débuta dans la carrière des armes, et entra dans le régiment de Berry où ses deux frères étaient officiers et chevaliers de Saint-Louis, décoration qui était alors la récompense méritée des services militaires. Quelques contrariétés et l'opposition qu'il rencontra à des projets de mariage le décidèrent à quitter l'épée. Il prit la soutane, résolu de consacrer à Dieu un cœur qui ne pouvait appartenir à celle qu'il aimait, et qui devint plus tard la compagne de sa vie.

Pendant son séjour au séminaire, le culte des muses adoucit et abrégea les longues heures de la méditation; il composa un poème didactique religieux, intitulé : *Les Sages du Jour*, qui fut accueilli avec distinction dans le monde.

Une versification facile, une diction pure et élégante, des sentimens généreux, justifiaient des éloges qui, en agissant sur l'imagination mobile et impressionable du jeune néophyte, ébranlèrent sa nouvelle vocation qu'un souvenir profane, réveillé par l'espoir, fit tout-à-fait évanouir. Il se maria au mois de janvier 1790, et fut appelé en même temps à remplir les fonctions de secrétaire général du département des Deux-Sèvres.

Le poème de Chambelle, aujourd'hui fort rare et à peu près inconnu, vaut mieux qu'une foule de productions qui lui ont survécu. On y trouve de nombreux passages où la justesse des pensées est encore relevée par la force de l'expression :

« L'homme, cet être noble et plein de majesté,
L'homme, marqué du sceau de l'immortalité,
Chef-d'œuvre merveilleux de la toute puissance,
Pure émanation de la divine essence,
Image du Très-Haut, rayon de l'Eternel,
Nouveau dieu qu'ici-bas plaça le Dieu du ciel. »

Ailleurs, la muse du poète, s'il peint un tableau plus léger, sait changer de ton et allier la souplesse du rhythme à l'harmonie et à la grâce :

« La nature se plaît sous l'ombre du mystère ;
Elle fuit les regards du savant téméraire.
Telle une fille chaste, une jeune beauté,
Se soustrait au grand jour, cherche l'obscurité,
Y fuit des indiscrets la flamme criminelle,
Y consacre à l'oubli la faveur d'être belle ;
Et, toujours occupée à voiler ses attraits,
Défend aux vains mortels de la voir de trop près. »

Çà et là sont semés des vers qui partent du cœur et qui méritent d'être retenus :

Quand on est honnête homme, on croit à Dieu sans peine...
Le vice mène au doute, et le doute au forfait...

Ce début était remarquable et l'emportait, sous certains égards, sur la *Forêt de Navarre* et les premières poésies publiées par de Fontanes.

Pendant l'année 1791, Chambelle rédigea les *Affiches patriotiques* des Deux-Sèvres, où il fit preuve d'esprit et de verve. Arraché bientôt à ses occupations littéraires, il fut envoyé, l'année suivante, à l'armée du Nord, avec le titre de commissaire ordonnateur, et rappelé dans l'Ouest, en 1793, pour y remplir les mêmes fonctions.

Durant ce temps de politique barbare, un échec, un simple soupçon était un arrêt de mort qui atteignait les officiers supérieurs placés à la tête des armées; la Convention étendait ce système de terreur à tous les grades.

Le trésor républicain ayant été enlevé deux fois dans un mois par les troupes royales, à Chantonnay et à Châtillon, le commissaire ordonnateur fut accusé de dilapidation, et l'ordre de l'arrêter fut transmis au général commandant à Niort. Instruit du coup qui le menace, Chambelle accourt, du fond de la Vendée, pour laver son honneur des atteintes de la

calomnie, au risque d'y laisser sa vie. Il se constitue prisonnier le 17 février 1794, demande des juges et est traduit au tribunal révolutionnaire de Rochefort. Sous les verroux, son caractère heureux ne se dément pas; souvent il parvenait à communiquer sa gaîté franche et expansive aux tristes compagnons de sa captivité; il les engageait à la résignation et leur inspirait une confiance qui ne fut pas déçue. Le temps s'écoula, et le 9 thermidor, en les arrachant à une mort certaine, les rendit à la liberté.

Il revint, pendant sa captivité, à la poésie qu'il avait un peu négligée, et composa sur la république une *Ode*, dont M. Briquet a reproduit quelques strophes, dans son *Histoire de Niort*, tome II, p. 201.

« Est-ce le sceptre ou l'opulence
Qui marque le rang des mortels?
Est-ce à l'or, est-ce à la naissance,
Qu'on doit ériger des autels?
Que sont ces brillantes chimères,
Ces dignités trop mensongères,
Dont notre orgueil est si jaloux?
Tout l'appareil de la puissance
Est étranger à notre essence;
Le mérite seul est à nous.

« Voyez Tibère sur le trône:
Voyez Socrate dans les fers:
Tibère souilla sa couronne,
Socrate honora ses revers.
Au temple auguste de mémoire,
Les rangs ne sont rien pour la gloire;
On y veut des titres plus beaux.
Néron régnait sur cent provinces;
Les préjugés ont fait les princes,
Et les vertus font les héros.

« Le conquérant de l'Italie
Doit-il sa gloire à ses ayeux?
Il fit le bien de sa patrie;
Il date de ce jour heureux... »

Cette louange directe parvint à son adresse. On sait que Napoléon n'a jamais su s'élever au-dessus des adulations : s'il les recherchait même à l'apogée de sa grandeur, il y était bien plus sensible à l'aurore de son ambition. Se souvint-il du poème ou du compliment ? qu'importe ! mais, quand il eut soumis la Prusse, il nomma Chambelle intendant des Quatre-Marches, avec résidence dans l'Ukraine.

Plus tard, il l'employa en Espagne, en qualité de commissaire des guerres. Ces différens emplois n'enrichirent pas le titulaire, qui est mort sous-intendant militaire, à Poitiers, au mois de décembre 1819, laissant une réputation sans tache, une veuve et des enfans sans fortune.

Chambelle, actif pour les affaires, se rapprochait comme écrivain de l'école de Chapelle et de Chaulieu, sans égaler cependant ces maîtres de la négligence et de la paresse. Les circonstances réveillaient parfois sa muse assoupie et lui inspiraient des discours en vers, des odes, des stances, de petites pièces étincelantes d'esprit. Ces poésies, imprimées séparément, formeraient, si elles étaient réunies, un bagage suffisant pour assurer un rang distingué à leur auteur ; mais ce serait un travail difficile et qui ne sera jamais entrepris.

DAUPHIN (Augustin-Aimé), né à Niort vers 1759, est mort dans cette ville le 24 juillet 1822, à l'âge de soixante-trois ans. Ses études, commencées à Poitiers, furent terminées au collége des Oratoriens, où il eut pour maître le fameux Fouché, et pour condisciples plusieurs jeunes gens qui ont acquis, plus tard, une certaine célébrité. Dauphin avait une mémoire très heureuse, une imagination féconde et une aptitude extraordinaire pour la poésie : avec un goût plus sûr, il se fut fait un nom dans les lettres ; mais il manqua de guides. Les pensées qui lui arrivaient en foule sont parfois bizarres ; ou, si elles sont belles, l'expression leur enlève une portion de leur élévation et de leur grandeur.

La liste de ses ouvrages manuscrits prouve combien son existence fut active et laborieuse. Leur aspect dénote qu'il revoyait et corrigeait souvent ses écrits : ce sont de véritables

brouillons raturés et surchargés, très difficiles à lire. Comme sa famille en a déposé plusieurs à la bibliothèque publique, j'en donnerai le titre, d'après une *Notice* publiée par M. le docteur Guillemeau :

1° *Traduction en vers français de l'Enéïde;*

2° Sept tragédies en vers français : les *Templiers*, *Brunehaut*, *Philomela*, *Frédégonde*, la *Mort de Néron*, *Jeanne d'Arc*, *Rome libre* ou *Brutus*. Il est à remarquer que la plupart de ces sujets ont été traités depuis avec plus ou moins de succès par les tragiques modernes.

3° *Cours de Rhétorique française;*

4° *Pictavium liberatum*, poème en vers latins et en dix chants ;

5° *Délivrance miraculeuse de Poitiers*, poème historique en prose française et en seize chants, traduction libre de l'ouvrage précédent;

6° *Traité de Rhétorique*, auquel on a joint un grand nombre de fables en vers latins;

7° *Abrégé de l'Histoire de la République romaine*, depuis la fondation de Rome jusqu'à la bataille d'Actium;

8° *Abrégé de la Mythologie*, par demandes et réponses;

9° *Notions de Géographie*, par demandes et réponses;

10° *Questions sur l'Histoire.*

Il a composé, en outre, selon la biographie des Deux-Sèvres de Briquet :

1° Le *Jugement de Pâris*, poème en six chants;

2° La *Traduction en vers latins*, du Télémaque;

3° Dix comédies;

4° La *Sèvre-Niortaise*, poème en deux chants;

5° Le *Paradis réservé aux Amours*, poème mêlé de prose et de vers;

6° Cinq volumes de *pièces fugitives*, parmi lesquelles l'auteur a placé le *Jugement dernier*, poème héroïque en dix chants;

7° Des Cours d'Histoire moderne, une Grammaire française, des Dialogues, Oraisons et Narrations en latin;

8° Enfin un poëme en vers et en quarante-deux chants, intitulé les *Deux Couvens*. Quelque temps avant sa mort, Dauphin brûla ce fruit licencieux de sa muse érotique et plusieurs autres productions qui blessaient les bonnes mœurs.

Avec cette facilité si abondante, une instruction solide et variée et une aptitude irrésistible pour les belles-lettres, sa carrière était tracée; il se livra à l'enseignement, devint professeur d'histoire et l'un des directeurs de l'école centrale des Deux-Sèvres.

Les qualités de son cœur égalaient au moins les ressources de son esprit; Dauphin a laissé la réputation d'un homme honnête, probe et généreux. Pendant la Terreur, sa maison devint le refuge des proscrits, et jamais il ne refusa un asile aux malheureux.

DELAVAULT (Nicolas-Benjamin-André), d'une famille ancienne et honorable, naquit à Niort le 21 août 1782. Sa première éducation se ressentit des ménagemens que comporte une santé frêle. Il commença tard ses études; mais l'activité de son esprit, longtemps comprimée, se développa avec plus d'ardeur et de maturité. Il en arriverait presque toujours ainsi, si les coutumes vicieuses de notre enseignement universitaire n'enchaînaient pas l'enfance à une méthode longue et fastidieuse pour les élèves, ruineuse pour les parens. B. Delavault, par son application, regagna les années écoulées dans un repos forcé; ses classes furent promptement terminées, et il les compléta en suivant les cours de littérature et de législation, professés à l'école centrale par Briquet et Herbault.

Incertain de son avenir, il se destina d'abord au professorat, qui lui offrit un moyen de développer encore son instruction, et se livra, pendant une année scolaire, au pénible soin de diriger la jeunesse dans les sentiers de la science et de la vertu. Ses forces trahirent son zèle; il embrassa alors la profession d'avocat qu'il exerça jusqu'à l'époque où il fut nommé juge au tribunal de première instance de Niort.

Installé comme magistrat, le 12 mai 1816, il a rempli jusqu'à sa mort ces graves et importantes fonctions.

Si un plaideur mécontent a pu attribuer parfois à l'erreur un arrêt qui détruisait son espoir, jamais on ne l'entendit révoquer en doute l'équité de B. Delavault; comme tous les hommes, il se trompa sans doute, mais sa conscience intègre ne lui reprocha jamais d'avoir, par faiblesse ou par complaisance, transigé avec les prescriptions de la religion et de l'honneur. Il poussait l'accomplissement de ses devoirs jusqu'au scrupule, et l'appréhension de l'injuste l'entraîna une fois jusqu'à compromettre sa fortune, plutôt que de s'associer à une fausse interprétation des rigoureuses dispositions de notre Code pénal, qui froissait les impulsions d'un cœur loyal et impressionnable, auxquelles il ne savait pas résister.

La nature de sa charge le rappelait à l'examen et à l'appréciation de nos lois; mais sa constitution débile et nerveuse rendit son esprit plus accessible au prestige de l'imagination. Il savourait avec délices les rêveries d'une âme tendre et mélancolique, et cette tension de l'intelligence développa insensiblement en lui les goûts et les qualités qui le distinguaient.

Malheureusement il ne sut pas fixer son choix, et pratiqua à la fois la musique, la peinture et la poésie, ces trois muses jalouses, dont chacune n'accorde ses faveurs qu'à celui qui s'abandonne entièrement à son culte. La multiplicité de ses travaux nuisit à leur perfection. Néanmoins, grâce au privilége de son organisation et à force de persévérance, il a franchi les limites qui séparent les œuvres de l'amateur de celles de l'artiste et du poëte.

Il possédait le génie musical et exécutait avec âme et précision; ses compositions en ce genre se ressentent de ces qualités, mais manquent du degré de perfection, qui ne s'obtient que par l'étude et par un art de facture qu'il n'avait pas acquis. Cependant on peut citer un *Salve Regina*, un *De profundis*, et quelques *trio* et *quintette*, qui ont été exécutés avec succès à Niort, mais n'ont pas été publiés. Il avait

aussi entrepris une *Pastorale* en trois actes, paroles et musique, dont il n'existe que des fragmens.

La peinture eut une plus large part de ses loisirs. Bernard d'Agescy, le peintre niortais dont le talent s'était perfectionné à Rome, lui enseigna les premiers élémens du dessin; il profita à l'école de ce maître habile; mais il n'en suivit pas assez longtemps les leçons, et l'on peut reprocher à son crayon de ne pas représenter l'esquisse de ses sujets avec tout le fini désirable. Il ne toucha la palette qu'à Paris, où, pendant quelques mois seulement, il peignit dans l'atelier de madame Charpentier, qui lui dit, en se séparant de lui : « Vous avez la gamme, travaillez. »

Deux cents toiles et un nombre plus considérable d'études, d'un premier jet, témoignent avec quelle ardeur il a suivi ce conseil.

Ses paysages ont un charme qui résulte de la parfaite entente de la perspective aérienne, de l'agencement de ses plans, dont les premiers s'harmonisent avec les lointains, de la richesse du coloris et de la fermeté d'exécution; ils rappellent la manière de Claude Lorain.

Les livrets des expositions départementales qui eurent lieu, à Niort, en 1839, 1840 et 1843, fournissent la liste des tableaux remarquables qu'il y produisit. On se rappelle, entr'autres, *OEdipe et Antigone*, *Sophocle près du tombeau d'Eschile*, un *Site de la Palestine*, une *Marine*, un *Clair de Lune*, etc.

Ces compositions laissent peu à désirer : les clairs-obscurs y sont bien ménagés, la touche est nette et franche.

Ses études, paysages à l'huile et à l'aquarelle, d'après nature, portent toutes le cachet de la vérité. La couleur n'y a pas été jetée au hasard, et, à leur aspect, on devine à quelle heure du jour elles ont été faites, tant les effets de lumière ont été fidèlement rendus.

Ses portraits, quoique d'une exécution facile et moëlleuse, sont ce qu'il a laissé de moins parfait, comparés à ses autres ouvrages.

Vers la fin de sa vie, il se décida à lancer dans le public un poème épique, en douze chants, intitulé : *Les Captifs, ou la Foi sauvée en Israël*, un vol. in-8°; Niort, Robin, 1838; et dont le fils de Tobie est le héros.

A une époque vraiment littéraire, ce poème eut été remarqué; lorsqu'il parut, il fut à peine lu. Les esprits légers et sceptiques de notre temps préfèrent à une œuvre consciencieuse et morale les futiles et inféconds impressions qu'ils puisent dans l'amoncellement de ces catastrophes imprévues, qui saturent les compositions à la mode. La hardiesse des expressions et des tableaux, l'impétuosité dans les mouvemens, l'impromptu dans les écarts, sont les caractères distinctifs de ces sortes d'ouvrages, écrits sans méthode dans la marche, sans ordre dans le récit, sans liaison marquée dans les idées. De la gaieté, de l'esprit, des émotions, voilà tout ce que le public exige de leurs auteurs. Ceux-ci, de leur côté, se contentent d'un succès éphémère qui leur procure de l'or. B. Delavault ne sacrifiait pas à cette fausse divinité, mais il fut sensible à l'insouciance qui entoura l'apparition d'un livre sérieux, auquel il avait consacré une partie de son existence. La gloire qu'il rêvait s'attachera sans doute plus tard à son nom, qu'un mérite réel tirera de l'oubli. Cet auteur passera à la postérité, sinon entouré d'une auréole brillante, au moins respecté et béni, car il aura laissé de son pélerinage sur cette terre une trace utile et durable.

Un de ses amis a déjà consacré à sa louange quelques lignes que je reproduis, comme complément indispensable à l'appréciation imparfaite que j'ai hasardée sur cet homme de bien (1).

« Dévoré par le besoin d'être utile à ses semblables, persuadé que l'une des sources de leur bonheur serait dans un retour sincère à la culture des lettres saintes, et non moins

(1) M. Lary, compte-rendu de l'*Oratorio des Captifs*, composé par Eugène Delavault, sur les paroles de son père, et exécuté, pour la première fois, par l'*Association musicale de l'Ouest*. (Voir les journaux de Niort, 1er juillet 1847.)

convaincu que la littérature frivole qui nous inonde était le plus actif dissolvant des élémens d'ordre, de sécurité et de paix, dont l'harmonie fait la force du corps social, il voulut élever la voix contre cette invasion fatale et toujours croissante. La portée du but dépassait évidemment ses forces, car dominer le bruit de la foule, arrêter le mouvement de la pensée qui subjugue le siècle, imprimer une impulsion contraire aux idées, aux habitudes de la société, serait plutôt l'œuvre d'un Dieu que celle d'un homme. Certes, B. Delavault n'ignorait pas quelle serait l'impuissance de ses efforts : la seule pensée d'une lutte qui, même moins inégale, ne pouvait être inspirée que par un orgueil excessif, ne pénétra jamais dans cette âme si modeste et si humblement chrétienne. Le sentiment de son infériorité même soutint son courage ; il crut qu'il avait une dette d'honnête homme à payer, et, plein de confiance dans l'avenir réservé à ce nouvel apostolat de la littérature, il aborda résolument une entreprise périlleuse, compromettante, et dont l'indifférence publique pour les œuvres de ce genre devait faire tourner contre lui toutes les chances. De nos jours, l'écrivain recherche surtout les succès positifs; pour réussir, il flattera les faiblesses et le goût du public, il se laissera aller au torrent des mœurs contemporaines, sans s'inquiéter de la postérité ; il se demandera compte plutôt des avantages que sa mission lui rapportera que de ceux que la société doit en retirer. Incapable de cette capitulation de conscience, B. Delavault élabora, pendant trente ans, une œuvre sérieuse qui, dans sa pensée, devait être une protestation non seulement contre le goût littéraire, mais encore contre l'indifférence religieuse du jour. Il rassembla dans le poème des *Captifs d'Israël* tout ce que sa foi vive, son imagination ardente, ses méditations assidues de l'Écriture-Sainte, lui inspirèrent de sentimens purs, de nobles et généreuses pensées ; mais ni la droiture, ni la délicatesse, ni le désintéressement de son intention, ni sa poésie facile et tout imprégnée des parfums de l'antiquité hébraïque,

ne purent le sauver d'une chûte douloureuse, peu méritée et que l'état de l'opinion rendait inévitable. »

Si, en effet, la critique peut reprocher à ce poème un plan faiblement tracé, une action parfois languissante, elle doit reconnaître que la versification en est le plus souvent vive et chaleureuse, que les sentimens nobles et généreux y sont heureusement exprimés, et qu'il contient des tirades dignes des meilleurs poètes. Les psaumes intercallés à propos dans les divers chants sont traduits avec une concision et une fidélité, que n'ont pas toujours atteintes Lefranc de Pompignan, ni même J.-B. Rousseau.

Le second chant, consacré à la description des puissances infernales qui vont lutter contre les anges du ciel, chargés de protéger les débris du peuple de Dieu, dispersé et captif, renferme des beautés incontestables. On y rencontre des souvenirs de la *Divine Comédie* et du *Paradis perdu*, mais il est permis d'imiter ainsi les grands maîtres :

Soudain sont accourus les monstres de l'abîme.
Quels spectres effrayans! et la mort et le crime,
Et la pâle terreur respirent dans leurs yeux.
Leur croupe immense roule en anneaux tortueux.
Là gisent les dieux sourds que prie encor le monde;
L'un, dans sa forme, unit l'homme à la bête immonde,
L'autre, orgueilleux rival de la Divinité,
Trahit dans sa laideur sa fausse majesté...
Parmi tous ces démons, l'orgueil, sujet rival
De cet esprit tombé sur le trône infernal,
Offre aux yeux pleins d'effroi le bizarre mélange
De la laideur du crime et des beautés de l'ange.
Quel œil suivrait jamais ces divers changemens?
Qui pourrait raconter ses crimes, ses tourmens?
C'est lui qui, tour à tour et rampant et sublime,
Aida l'ange rebelle à tromper sa victime,
Et montre encor son prisme à son œil égaré.
Sur un trône d'airain, de carnage entouré,
Auprès de lui paraît l'Ambition sanglante.
Ce démon lève aux cieux sa tête menaçante,
Cache sous des lauriers ses remords, ses chagrins,

Et dans des coupes d'or boit le sang des humains.
Oh! combien, à présent, il maudit sa puissance!
Elle augmente son crime et double sa souffrance.

L'avarice, affamée auprès de son trésor,
Là voit ses alimens se convertir en or;
Cet esprit est lié; mais il aime sa chaîne;
Insensible à l'amour, insensible à la haine,
Son cœur de fer, privé de vie et de chaleur,
Ne put donner jamais une larme au malheur.

Plus loin est la Colère, au sang vif et bouillant;
Sa voix perce les airs, son œil est effrayant.
Son teint rougit, pâlit. De sa bouche livide
Sort l'injure... Sa main est prête à l'homicide.

L'Envie, à l'œil hagard. . . . .

Cet infatigable travailleur avait en portefeuille des poésies détachées qui auraient formé un volume in-8°, et qu'il comptait imprimer pour faire suite à son Épopée, sous le titre d'*Affections religieuses;* ce projet ne s'est pas réalisé.

Des occupations si nombreuses et si variées permirent cependant à Benjamin Delavault de consacrer une partie de son temps à des œuvres de piété et de charité publique. Il fit, pendant plusieurs années, partie de l'administration de l'hospice de Niort, et se dévoua au service des pauvres avec autant de zèle que d'humanité.

Une mort subite l'enleva à sa famille et à ses amis, le 26 octobre 1846, à sa terre de la Guittonière, commune de Périgné, où il passait le temps des vacances. Il était membre de la Société philharmonique de Niort et de la Société de Statistique des Deux-Sèvres.

FILLEAU DES GROGES (Henri) naquit à Poitiers le 6 juin 1758. Un de ses ancêtres avait reçu de Louis XIV, en 1661, des lettres de noblesse dont la teneur était un titre glorieux pour lui, pour ses descendans une obligation d'imiter ses talens et ses vertus, obligation à laquelle ils n'ont pas

dérogé. Ce nom a honoré la vieille magistrature de la province, et le père de celui dont il s'agit ici avait hérité de la charge d'avocat du roi en la sénéchaussée présidiale de Poitiers à laquelle il joignit, par acquisition, en 1769, celle de procureur du roi et de police.

Son fils unique, désireux de rester fidèle aux traditions que lui léguait une longue suite d'ayeux, et dont tout l'éclat allait reposer sur sa tête, se livra avec ardeur à l'étude et fut reçu, en 1785, au parlement de Paris, procureur du roi au présidial, cour conservatoire des priviléges de l'Université de Poitiers et de police. Il en remplissait les fonctions, lorsque la noblesse du Poitou se réunit, en 1789, pour la rédaction des cahiers et la nomination des députés aux états-généraux. L'assemblée élut Filleau pour l'un de ses secrétaires et pour député suppléant.

La révolution, qui bouleversait tant d'existences, interrompit la carrière du jeune magistrat et lui en ouvrit une nouvelle à laquelle ses habitudes le rendaient étranger, mais qu'il adopta sans hésiter. Emigré an 1791, il servit à l'armée des princes, dans la compagnie commandée par son oncle, le chevalier Filleau, vieux capitaine d'une bravoure éprouvée; fut un des défenseurs de Maëstricht, et passa de là en Angleterre, où il fut incorporé dans un cadre d'officiers, destiné à une descente dans la Vendée, afin de renforcer les armées royales, projet qu'il ne fut pas permis de réaliser.

La patrie, lasse des déchiremens qui avaient ensanglanté son sol, se rouvrit enfin devant ses fils exilés; Filleau s'empressa de rentrer en France en 1800. Napoléon, si habile à distinguer les esprits d'élite, si désireux de s'attacher les hommes honnêtes et intègres, quels que fussent leurs antécédens politiques, ne le laissa pas longtemps dans l'inaction. En 1805, il le nomma juge, par intérim, à la cour d'appel de Poitiers, en remplacement de Thibaudeau, et juge titulaire, par décret daté du quartier-général d'Astorga, le 3 janvier 1809. La restauration lui conserva son siège de con-

seiller à la cour royale, qu'il a occupé jusqu'en 1831, époque à laquelle il demanda sa retraite.

L'estime publique entoura constamment Filleau; en 1808, il fut présenté candidat au corps législatif par le collége électoral de la Vienne, et, en 1816, il fut nommé par le roi membre du conseil général du même département. Cette assemblée lui confia presque sans interruption, jusqu'en 1830, les délicates fonctions de secrétaire qu'il remplit avec autant de zèle que de distinction.

Au conseil municipal de Poitiers, dont il était l'un des membres les plus intelligens, Filleau développa l'idée d'utiliser les travaux gigantesques des Romains, en employant les aqueducs à alimenter les fontaines publiques dont il voulait doter son pays. Ses indications, si elles eussent été suivies, auraient produit des résultats plus certains et auraient diminué les frais qu'a entraînés le projet exécuté plus tard. Le *Mémoire* qu'il composa à ce sujet eut du retentissement et fait honneur à son esprit et à son jugement.

La Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers, à laquelle il était associé depuis sa fondation, a publié plusieurs autres *Mémoires* dus à sa plume élégante et correcte. Ils prouvent les connaissances variées de cet écrivain, qui sut allier aux devoirs de son état, sans jamais les négliger, des délassemens littéraires, portant tous l'empreinte des pensées généreuses qui fermentaient dans son cœur. Parmi les plus remarquables, je citerai : 1° *Du Droit de Mouture perçu par les Meuniers, et des Moyens d'en réprimer les Abus*, brochure in-8°, de 60 pages; Paris, Mme Huzard, 1827.

Cette brochure lui attira, de la part des différens ministres qui étaient alors aux affaires, les lettres les plus flatteuses. Elle a encore le mérite de l'actualité, aujourd'hui que la fraude et la sophistication de cette denrée essentielle, loin d'avoir été réprimées, ont été poussées à l'état d'escroquerie permanente, sans que la police s'enquère des délits pour en arrêter le cours. Filleau avait étudié cette matière comme

membre de la commission consultative sur le Code rural, réunie par ordonnance royale, en 1817; dans l'espoir que la législation atteindrait un vol d'autant plus criminel qu'il s'exerce au détriment du pauvre, il garda le silence jusqu'à ce qu'il vit la présentation de ce Code indéfiniment retardée. Avant de dérouler l'affligeant tableau du trop perçu journalier que s'attribuent les meuniers, il rappelle ce que nos anciennes lois ont statué sur le droit de mouture, depuis 1350 jusqu'en 1789, ce qui fut décrété à cet égard en 1793 et 1794; enfin les mesures qui, depuis, ont été proposées dans le projet du Code rural. Ce traité complet est le cri de la conscience d'un honnête homme, animé de l'amour de ses semblables, tel que devraient le pratiquer les socialistes modernes, au lieu de prêcher des doctrines d'autant plus dangereuses qu'elles sont impraticables.

2° *Essai sur l'Ordre judiciaire et administratif du Poitou*, in-8°, de 72 pages, extrait des Mémoires de la Société d'Agriculture de Poitiers. Dans ce travail, destiné à figurer dans la Statistique du département de la Vienne, Filleau fait connaître quelle était l'étendue du comté de Poitou, à l'époque où les comtes furent institués pour exercer la justice; quelles furent leurs fonctions et celles des officiers sous leurs ordres; il indique la diminution de territoire qu'a éprouvée ce comté, par suite des guerres désastreuses qui forçaient les seigneurs à consentir des cessions de fiefs considérables; il désigne les pays régis par notre ancienne coutume, dont les dispositions furent approuvées, lors des Grands-Jours tenus à Poitiers, en 1405; enfin, il rappelle quels étaient les divers sièges royaux établis en Poitou, la date de leur création, leur étendue et la diminution de ressort qu'ils ont éprouvée.

On trouve là des notions curieuses sur les vicomtes qui formaient le premier anneau de la hiérarchie judiciaire; sur les prévôts dont l'origine remonte aux temps les plus reculés; sur les viguiers dont la juridiction s'exerçait dans les bourgs ou les petites villes; sur les châtelains, gardiens des châteaux

et forteresses, et qui étaient les juges ordinaires dans les villes capitales; sur les baillis et sénéchaux choisis parmi les nobles chevaliers expérimentés dans l'art des combats : ceux-ci exerçaient une grande autorité dans les armées et dans l'administration de la justice.

Filleau a dressé la liste la plus complète des grands sénéchaux du Poitou, chargés de convoquer la noblesse, de la présider lorsqu'elle était rassemblée, et de la conduire à la guerre. Ils sont au nombre de cent, depuis Hubert Gaiffer, qui exerçait cette dignité en 1127, jusqu'au marquis de Beufvier, qui fut installé au mois de mars 1789.

Les Grands-Jours tenus à Poitiers, à diverses reprises, n'ont pas été oubliés par l'auteur. Il trace aussi l'historique du parlement établi dans cette ville par Charles VIII, et rapporte les noms des Poitevins qui, dès cette époque reculée, ont formé la souche de cette docte et grave magistrature, dont les lumières et les vertus ont jeté un vif éclat sur notre province, comme conseillers en la sénéchaussée et siège présidial de Poitiers.

Filleau comptait mentionner les noms des familles qui se sont distinguées dans les divers sièges royaux du Poitou : son travail n'a pas été terminé (1). Ce long fragment de l'Histoire de l'Ordre judiciaire, tel qu'il existe, a exigé des recherches infinies, et suffirait à prouver l'érudition solide de cet écrivain, s'il n'avait laissé un témoignage plus important de son infatigable ardeur à tirer de l'oubli des âges tout ce qui a contribué à l'illustration de son pays. « C'était là son œuvre de prédilection, celle qui avait fait le charme de sa vie, celle qui avait reçu les premiers soins de sa jeunesse, les derniers soins de ses vieux jours, c'est le *Dictionnaire historique et généalogique des Familles de l'ancien Poitou* (2), »

(1) La suite de ce travail a été publié par M. Beauchet, petit-fils de Filleau, sous ce titre : *Mémoire sur les Justices royales, ecclésiastiques et seigneuriales du Poitou*, broch. in-8°; Poitiers, Saurin, 1845.

(2) Cette phrase est extraite du deuxième volume de cet ouvrage, dont une épreuve m'a été communiquée avec obligeance par M. Beauchet. J'y

dont le premier volume a paru, grand in-8°, à deux colonnes, Poitiers, Saurin frères, et dont le second est en voie d'impression.

La carrière longue et laborieuse de Filleau avait à peine suffi pour ébaucher cet immense ouvrage, lorsque les infirmités l'avertirent que sa fin approchait; il légua tous ses manuscrits à son petit-fils pour qu'il les mît en état d'être publiés. M. Beauchet a accepté ce vœu d'un mourant; il n'a reculé devant aucun sacrifice, et, après huit années de persévérance, grâce à l'active collaboration d'un ami et au concours du public, il a atteint à la moitié de cet important monument historique, dont les proportions s'agrandissent sans cesse pour nous transmettre le souvenir de tant de faits mémorables, qui nous ont été inconnus ou qui sont oubliés de nos jours.

Filleau avait reçu la décoration de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur, en récompense des services qui ont marqué le cours de son existence. Cet homme estimable est mort à Poitiers, le 31 mai 1832.

FONTANES (JEAN-PIERRE-LOUIS, MARQUIS DE) naquit à Niort, le 6 mars 1757, d'une famille ancienne et noble, originaire des Cévennes, et que les persécutions religieuses avaient fait déchoir de sa position de fortune. Son père (1) remplis-

ai puisé les détails biographiques sur Filleau. Si j'avais voulu seulement retracer ses qualités, je n'aurais eu qu'à consulter mes souvenirs de jeune homme et la voix publique.

Je trouve dans le même ouvrage une rectification de l'article que Dreux-Duradier a consacré à Filleau de la Chaize. (V. la pag. 31 du tome II de cette édition.) Il lui donne le prénom de Jean, tandis que son nom était Nicolas. Le même auteur que M. Beuchot a suivi dit à tort qu'il est mort vers 1693. On lit, en effet, dans une lettre de madame de Sévigné, à sa fille, datée de Paris du 25 octobre 1688 : « Le pauvre La Chaize, qui vous aimait tant, qui avait tant d'esprit, qui en avait tant mis dans la vie de Sant-Louis, est mort à la campagne, d'une petite fièvre. » Voilà la date de sa mort précisée d'une manière bien plus exacte.

(1) De Fontanes (Pierre-Marcellin), né à Genève le 11 septembre 1719, entra en France, et fut nommé inspecteur des manufactures de draps, à

sait en Poitou le modeste emploi d'inspecteur du commerce et des manufactures, dans lequel il rendit d'importans services. Il était protestant, mais ses enfans furent élevés dans la foi de leur mère qui était catholique.

La première éducation de Fontanes fut confiée au père Bory, ancien oratorien et janséniste outré. Il passa près de lui quatre années, en butte aux tortures morales et physiques que lui infligeaient l'austère vertu et la dureté du curé de la Foye-Monjault.

Cette obscure bourgade devait, à deux siècles d'intervalle, vivre dans la mémoire de deux hommes célèbres; mais si l'un n'en garda qu'un joyeux souvenir (1), l'autre eut toujours l'imagination fortement empreinte du sceau religieux qui y avait été imprimé dans son jeune cœur; et si, plus tard, sa raison en tempéra la sévérité, elle conserva toujours cette teinte de piété mélancolique qui embellit ses écrits.

A treize ans, Louis de Fontanes entra à l'Oratoire de Niort, d'où sortait son frère aîné, et y termina ses hautes classes. Son talent poétique se développa de bonne heure, et dans ses promenades aux environs de la ville, il communiquait les timides essais de sa muse à ce frère tendrement chéri qui l'encourageait par ses conseils et son exemple; car le jeune

Saint-Gaudens, en Languedoc. Il s'y maria, et vint occuper la même place à Niort, où il ne tarda pas à gagner l'affection et l'estime de ses nouveaux concitoyens. Il créa plusieurs établissemens utiles dans le Poitou, et contribua puissamment au défrichement des terrains stériles et malsains, appelés lais de mer. Il a composé plusieurs mémoires sur des sujets d'économie; le plus remarquable est celui qu'il fit imprimer à Poitiers, pour servir d'instruction sur la culture de la garance qu'il avait introduite dans le pays. Il a publié, dans les *Ephémérides du Citoyen*, journal dont Voltaire parle avec éloge, des articles d'un mérite réel qui prouvent la justesse de ses vues et l'honorable tendance de son esprit.

Il fut membre de l'Académie royale d'agriculture et de littérature de la Rochelle.

La perte de son fils aîné hâta le terme de sa vie. Il en fut inconsolable, et mourut à Niort, au mois de septembre 1774.

(1) Rabelais.

Marcelin de Fontanes était poète aussi (1); mais, hélas! il termina, à vingt ans, une carrière qui annonçait de la gloire. A cet âge, il avait déjà reçu de Ferney, en retour d'une tragédie et d'une épître adressées à Voltaire, une de ces lettres qui brevetaient le talent, et que le vieux philosophe expédiait comme une traite à vue sur des complimens qui flattaient sa vanité.

Fontanes pleura longtemps son frère; et, lorsque, après quarante années d'absence, il revint à Niort, en 1815, présider le collége électoral, il retraça ses pieux et douloureux regrets dans des vers empreints d'une exquise sensibilité :

« A LA FONTAINE DU VIVIER.

« Toi, dont l'urne féconde embellit ces prairies,
L'été, quarante fois, a brillé dans les cieux,
Depuis le dernier jour où tes nymphes chéries
Ont reçu mes adieux.
« Elles n'ont point perdu leur riante parure,
Leurs bords sont aussi verts, leur cristal aussi frais,
Et du temps destructeur l'inévitable injure
N'a vieilli que mes traits.
« La céleste Hygia, propice à ma naissance,
M'éleva près des lieux dont ta source est l'honneur;

(1) De Fontanes (Dominique-Marcellin), né en 1753, mourut à Niort, le 17 novembre 1772. Dès l'âge de quatorze ans il fit une tragédie dont plusieurs scènes étaient fort remarquables. Il avait composé beaucoup de pièces fugitives, genre dans lequel il excellait. Deux ou trois seulement ont été imprimées. Il ne voulut pas en publier le recueil, sa modestie sur ce point était invincible; un de ses contemporains qui les avait lues en porte le jugement suivant : « Sa muse était aussi décente que noble et facile; ses écrits sont pleins de vérités morales et politiques exprimées avec force et liberté; une philosophie sage et courageuse formait le fond de son caractère, et il avait autant d'aménité que de force. » (JOUINEAU DESLOGES, *Affiches du Poitou*, 14 juillet 1774.)

Deux ans avant de mourir, il fit un voyage à Paris et fut applaudi et encouragé par des écrivains célèbres auxquels il fut présenté. L'Académie des belles-lettres de la Rochelle l'avait admis avec empressement dans son sein, malgré son jeune âge.

Ah ! rends-moi cet air pur où jadis mon enfance
Respira le bonheur.
« Ranime, s'il se peut, ma vie et mes pensées,
Comme en ce frais vallon, cher à mon souvenir,
On voit l'herbe et les fleurs, de ton eau caressées,
Tous les ans rajeunir.
« Vains souhaits ! Des beaux jours la fugitive image
N'est qu'un regret de plus pour mon cœur attristé;
Là, mon frère, autrefois, l'ami de mon jeune âge,
Marchait à mon côté.
« Il soutenait mes pas, et sa muse pensive
Suivait ces flots errans dans ces prés toujours verts;
Les prés, et l'orme antique, et le flot et la rive,
Me répètent ses vers.
. . . .
Tel, quand il est couvert de son nouveau plumage,
Un jeune rossignol, pour la première fois,
Suit l'instinct paternel, et d'un tendre ramage
Fait retentir les bois.
. . . .
« Des bocages voisins jusqu'aux cieux parvenue,
Sa voix de ses rivaux eut vaincu les concerts;
Mais presqu'à sa naissance, elle expire inconnue
Dans le fond des déserts.
« Cher frère ! ô mon ami, mon maître, mon modèle,
O de mes premiers ans le tendre compagnon !
Puisse un jour l'amitié, sur ma lyre fidèle,
Eterniser ton nom !
« Encor quelques momens, et la mort nous rassemble !
Quand mes derniers soleils vont bientôt expirer,
Aux bords de la fontaine où nous chantions ensemble,
Il m'est doux de pleurer. »

Fontanes ayant perdu son père en 1774, et sa mère, l'année suivante, alla séjourner aux Andelys, en Normandie, y apprit l'anglais, et vint, en 1777, à Paris, où il forma promptement des liaisons littéraires. Dorat fut le premier poète qu'il connut, sans pourtant que son goût souffrît du contact de cet esprit faux et léger. Ducis fut pour lui un meilleur modèle; il gagna son amitié et vécut avec la plupart des hommes célèbres de l'époque.

Les vers par lesquels il débuta dans l'*Almanach des Muses*, en 1778, fixèrent peu l'attention publique. La *Forêt de Navarre*, poëme dans le genre descriptif alors à la mode, lui valut les éloges des connaisseurs et les critiques de Garat, qui blâma comme des défauts ce qui nous semble aujourd'hui des beautés :

> Le poëte aime l'ombre, il ressemble au berger...
> L'oiseau se tait, perché sur le rameau qui dort...

Fontanes appartenant à l'école de Racine et de Boileau par la pureté du langage, par la simplicité, la justesse et la netteté de l'expression, apparaît déjà au premier échelon de cette échelle poétique que graviteront, plus tard, André de Chénier et ses brillans imitateurs. Bientôt, par ses pièces élégiaques et religieuses, il dévoilera le charme d'une harmonieuse rêverie, et formera la nuance intermédiaire entre la littérature du dix-septième siècle et celle du dix-neuvième.

Son début le poussa vers les études sérieuses. Il travailla avec ardeur pour une gloire sévère et durable. La conception et l'ébauche de la plupart des ouvrages qu'il publia dans la suite, remontent à cette époque. En 1783, les œuvres se pressent : ce sont un poëme sur la *Nature*, sujet mis en vogue par la philosophie, et qu'il laissera inachevé comme ceux qui l'aborderont après lui (1) ; l'*Astronomie*, qui paraîtra quelques années plus tard ; la *Chartreuse*, le *Jour des Morts*, et la traduction d'un *Essai sur l'Homme*, de Pope.

La *Chartreuse*, tableau mélodieux de tout ce qu'une imagination sensible renferme de tendre et de mélancolique, la *Chartreuse*, a dit Châteaubriand dans son *Génie du Christianisme*, « prouve aux poëtes que leur muse gagnerait plus à rêver dans les cloîtres qu'à se faire l'écho de l'impiété. » Qui, en effet, ne s'est senti touché en relisant ces vers :

(1) André de Chénier et E. Lebrun.

« Cloître sombre, où l'amour est proscrit par le ciel,
Où l'instinct le plus cher est le plus criminel,
Déjà, déjà ton deuil plaît moins à ma pensée!
L'imagination vers tes murs élancée,
Chercha leur saint repos, leur long recueillement;
Mais mon âme a besoin d'un plus doux sentiment.
Ces devoirs rigoureux font trembler ma faiblesse;
Toutefois, quand le temps, qui détrompe sans cesse,
Pour moi des passions détruira les erreurs
Et leurs plaisirs trop courts souvent mêlés de pleurs;
Quand mon cœur nourrira quelque peine secrète,
Dans ces momens plus doux, et si chers au poète,
Où, fatigué du monde, il veut, libre du moins,
Et jouir de lui-même et rêver sans témoins;
Alors je reviendrai, solitude tranquille,
Oublier dans ton sein les ennuis de la ville,
Et retrouver encor, sous ces lambris déserts,
Les mêmes sentimens retracés dans ces vers. »

Les impressions juvéniles de la Foye-Monjault se trahissent dans cette craintive émotion, et se retrouvent dans le *Jour des Morts*, touchante modulation de soupirs religieux. Le caractère du curé de village, empreint d'une sage tolérance, fait contraste au rigorisme du père Bory, présent encore à la pensée de l'auteur. Cette imitation lointaine du *Cimetière de Campagne*, par Gray, moins hardie, moins éblouissante peut-être que son modèle, est plus plaintive et d'une simplicité pleine de charmes. Bernardin de Saint-Pierre n'a rien de plus frais, Fénelon rien de plus onctueux que ce passage du poème, au moment de l'élévation du Saint-Sacrifice :

« O moment solennel! ce peuple prosterné,
Ce temple dont la mousse a couvert les portiques,
Ses vieux murs, son jour sombre et ses vitraux gothiques;
Cette lampe d'airain qui, dans l'antiquité,
Symbole du soleil et de l'éternité,
Luit devant le Très-Haut, jour et nuit suspendue;
La majesté d'un Dieu parmi nous descendue;
Les pleurs, les vœux, l'encens qui montent vers l'autel,
Et de jeunes beautés, qui, sous l'œil maternel,

Adoucissent encor par leur voix innocente
De la religion la pompe attendrissante;
Cet orgue qui se tait, ce silence pieux,
L'invisible union de la terre et des cieux,
Tout enflamme, agrandit, émeut l'homme sensible,
Il croit avoir franchi ce monde inaccessible,
Où, sur des harpes d'or, l'immortel séraphin,
Aux pieds de Jéhova, chante l'hymne sans fin.
C'est alors que, sans peine, un Dieu se fait entendre :
Il se cache au savant, se révèle au cœur tendre;
Il doit moins se prouver qu'il ne doit se sentir. »

Laharpe, avare d'éloges pour ses contemporains, proclama la beauté de ces vers, et plus tard prédit que Fontanes tuerait l'école de Dorat. Le vieux critique voulant consacrer officiellement le talent du jeune poète, salua l'apparition de l'*Essai sur l'Homme* d'un article dans le *Mercure*, où il louait l'ensemble et le tissu du style, l'art de couper le vers sans le réduire à la prose, et de varier le rhythme sans le détruire, deux choses si différentes, ajoute-t-il, et qu'aujourd'hui l'ignorance et le mauvais goût confondent si souvent. Il célébra le discours préliminaire comme le chef-d'œuvre d'une prose éloquente, appliquée au raisonnement de la critique et aux spéculations du goût. Raison élevée et profonde, aperçus fins et neufs, diction claire et élégante, instruction solide, variété d'idées et indépendance de jugement, tout y est, en effet, réuni, et les plus beaux génies du grand siècle n'ont rien laissé de supérieur aux portraits de Lucrèce, d'Horace, de Boileau, de Voltaire et de Pascal, considérés comme écrivains moralistes par un juge de vingt-six ans.

Lorsque la traduction de l'*Essai sur l'Homme*, retouchée avec soin, fut imprimée, pour la seconde fois, en 1821, un professeur, non moins juste appréciateur du mérite littéraire que son devancier, M. Villemain, s'exprimait ainsi :

« Cette traduction élégante, énergique, harmonieuse, représente vivement l'original; elle le surpasse et l'embellit quelquefois, et ne laisse voir que les défauts inséparables du sujet et du plan choisis par le poète anglais. L'expression de

M. de Fontanes est constamment brillante et correcte, hardie et sage. Notre langue s'y montre dans sa pureté classique, et cette pureté la rajeunit. »

La traduction de Delille n'a pu soutenir la comparaison et ne s'imprime même plus.

Fontanes se laissa distraire du culte de la grande poésie par la dissipation inséparable de la vie de Paris, vie de monde et de plaisir qui le gagna insensiblement. « Il voyait beaucoup les gens de lettres à la mode, Barthe, Rivarol; il dinait, chaque semaine, chez le chevalier de Langeac, son ami, qui les réunissait. Qui n'a-t-il pas connu au temps de cette jeunesse liante, de d'Alembert à Linguet, de Berquin à Mercier, de Florian à Rétif; tous les étages de la littérature et de la vie (1). »

Quelquefois il s'arrachait au tourbillon qui l'entraînait, se retirait à Poissy pour s'y vouer au travail; ou bien il allait passer quelques mois en Suisse et en Angleterre. Les années s'écoulèrent ainsi, et, en 1788, il publia le *Verger*, avec un avant-propos et des notes piquantes. De beaux vers sur les Alpes, le Jura et la vallée du Léman, un morceau gracieux sur les fleurs, firent excuser un plan vague et faiblement tracé qu'il a refondu en entier dans la *Maison rustique*, où son sujet, en s'élargissant, est devenu un élégant poëme didactique.

L'*Essai sur l'Astronomie* parut en 1789 : c'est peut-être un fragment du poëme sur la *Nature*. Fontanes a vaincu dans ce chant la difficulté de célébrer la science et la marche des corps célestes et d'être clair malgré la gêne rhythmique. Le style est grave, ferme et soutenu; l'auteur, pénétré de la majesté de son sujet, ne fléchit jamais; il est égal par les détails, et, par l'ensemble énergique et concis, il est supérieur aux discours en vers de Voltaire :

« Vers ces globes lointains qu'observa Cassini,
Mortel, prends ton essor, monte par la pensée,

(1) SAINTE-BEUVE, *Notice sur M. de Fontanes*.

Et cherche où du grand tout la borne fut placée.
Laisse après toi Saturne, approche d'Uranus;
Tu l'as quitté, poursuis; des astres inconnus,
A l'aurore, au couchant, partout sèment ta route;
Qu'à ces immensités, l'immensité s'ajoute.
Vois-tu ces feux lointains? ose y voler encor:
Peut-être ici fermant ce vaste compas d'or,
Qui mesurait des cieux les campagnes profondes,
L'éternel géomètre a terminé les mondes.
Atteins-les: vaine erreur! fais un pas; à l'instant
Un nouveau lieu succède et l'univers s'étend.
Tu t'avances toujours, toujours il t'environne.
Quoi! semblable au mortel que sa force abandonne,
Dieu qui ne cesse point d'agir et d'enfanter,
Eut dit: « Voici la borne où je dois m'arrêter! »

En terminant, le poète invite de plus habiles que lui à retracer les miracles de la nature et

Ce grand tableau des cieux qu'il osa commencer.

Mais nul n'a poursuivi cette œuvre périlleuse en s'engageant dans les sentiers élevés qu'avait parcourus le guide avec audace et bonheur.

Les *Livres saints* ou la *Bible*, publiés vers la même époque, sont un tableau élégant et précis qui nous rappelle les faits principaux de l'ancien Testament jusqu'à la naissance du Messie. Ils closent la première période de l'existence poétique de Fontanes, qui abandonne les muses pour entrer dans la périlleuse carrière du journalisme.

En 1790, Fontanes, effrayé des progrès d'une révolution dont il avait, comme tant d'autres, salué l'aurore, mais dont il redoutait déjà les excès, fonda, avec son ami Flins, le *Modérateur*, dont le titre indique l'esprit, et qui disparut bientôt devant le torrent furieux qui inondait la France, brisant tous les obstacles qui arrêtaient son cours. Il essaya pourtant de lui résister, et combattit l'anarchie dans plusieurs écrits empreints de sagesse et de courage. Mais le trône s'écroule et emporte dans sa chute ceux qui le défen-

dent et la plupart de ceux qui l'ont ébranlé. Le jeune publiciste se retire à Lyon et s'y marie en 1792. L'année suivante, il partage les périls de ses nouveaux compatriotes ; pendant le siége de la ville, Mme de Fontanes, fuyant les horreurs de l'incendie, accouche de son premier enfant, dans une grange, au milieu des bombes qui éclatent à ses côtés.

Obligé de se cacher, Fontanes erra longtemps sans asile ; recueilli enfin chez un ami, il obtint un passeport du représentant du peuple Maignet, et revint à Paris, en novembre 1793, pour y vivre ignoré. « Il y était depuis un mois, lorsque, le 20 décembre, sortant tout-à-coup de leur stupeur, les Lyonnais envoient à la barre de la Convention quatre hommes du peuple, grossièrement vêtus, qui, semblables au paysan du Danube, retraçant au sénat de Rome les cruautés de ses prêteurs, et lui disant avec l'autorité du désespoir : « Retirez-les, » viennent, dans un discours énergique et adroit, demander au sénat régicide la cessation des massacres et le rappel de Collot-d'Herbois. Déjà les tyrans de la France, d'abord étonnés d'un pareil langage, se sentent, en dépit d'eux, émus de pitié pour leurs victimes. Le décret du rappel est rendu. Mais Collot-d'Herbois, instruit à temps du départ des députés lyonnais, arrive lui-même à Paris et fait rapporter le décret. Le chef de la députation est arrêté ; l'écrivain qui lui avait prêté son éloquence est deviné et menacé ; c'était Fontanes. Il dut se dérober au danger (1). » Il se retira à Sevran, chez Mme Dufrénoy, où il resta paisiblement jusqu'au 9 thermidor.

Tout avait été abattu, tout devait être reconstruit. Après la Terreur, la Convention créa l'Institut, et Fontanes, compris dans la première liste, fut nommé en même temps professeur de belles-lettres à l'école centrale des Quatre-

(1) Nous avons emprunté ce récit au spirituel biographe de M. de Fontanes, qui fut aussi son ami, M. Roger, de l'Académie française. Pour les détails, on peut voir le *Moniteur*, le *Journal de l'Anarchie*, publié par le chevalier de Langeac, le discours de réception de M. Villemain à l'Académie française, et le tome XXX de l'Histoire parlementaire de la révolution.

Nations. Deux discours qu'il prononça, en cette qualité, à des séances publiques, et dans lesquels il glissa des opinions qui froissaient les idées exaltées du moment, le firent dénoncer comme contre-révolutionnaire. Peu soucieux d'une semblable attaque, et voulant aider plus activement, par le moyen de la presse périodique, à la réaction politique et littéraire qui s'opérait dans les esprits, il s'associa, pour la rédaction du *Mémorial*, avec l'abbé de Vauxelles et Laharpe, converti par les persécutions à la cause royale et à la religion. Dans cette lutte animée, où il défendit toujours les principes d'ordre et de saine morale, jamais il ne s'écarta, à l'égard des personnes, de la ligne de modération qui distinguait son caractère.

Le 15 août 1797 parut dans ce journal un article plein de verve et d'une sagacité prophétique. C'était une lettre de Fontanes au général Bonaparte, commandant alors en Italie, d'où il lançait des proclamations contre la tiédeur républicaine des Parisiens. L'écrivain se rit des menaces du conquérant dont il vante le génie et les victoires; il sonde ses projets futurs, les devine et l'invite à monter au Capitole. Peut-être le souvenir de cette lettre contribua-t-il, plus tard, à élever son auteur dans les bonnes grâces de Napoléon; mais certainement elle fut une des causes qui pressèrent le Directoire à rendre le cruel décret du 18 fructidor, qui frappa les trois directeurs dont les noms figuraient en tête du *Mémorial*. Le journaliste, condamné à la déportation et rayé de l'Institut, se réfugia en Angleterre, où il retrouva M. de Châteaubriand qu'il avait connu à Paris. Le poète déjà célèbre révéla le génie du jeune officier breton, et se lia avec lui d'une amitié constante, inaltérable, qui a fait l'honneur et le charme de leur vie (1). Ce temps d'exil, qui se termina en Allemagne, fut consacré à la *Grèce sauvée*, poème épique, dont trois chants et

(1) L'*Essai sur la Littérature anglaise* et les *Mémoires d'Outre-Tombe* contiennent des détails pleins de sentiment sur la liaison des deux exilés pendant leur séjour en Angleterre.

des fragmens détachés font regretter qu'il n'ait pas été achevé.

Le 18 brumaire trouva Fontanes en France. Quelques mois après, son nom fut rayé de la liste des déportés par le premier consul, qui le chargea de prononcer l'éloge funèbre de Washington, aux Invalides. Trente-six heures suffirent pour composer ce discours, qui semble ouvrir le siècle sous des auspices moins funestes. Ecrit avec une adresse et un art admirables, ce chef-d'œuvre de goût et d'éloquence tempérée dut frapper l'auditoire qu'une allusion délicate associait, pour ainsi dire, à un commencement d'expiation offert à la mémoire de l'infortunée Marie-Antoinette, dont la royale bonté était rappelée en ces termes à tous les cœurs français : « O jeune Asgill ! toi dont le malheur sut intéresser l'Angleterre, la France et l'Amérique, avec quels soins compatissans Washington ne retarde-t-il pas un jugement que le droit de la guerre permettait de précipiter ! Il attendit qu'une *voix alors toute puissante* franchit l'étendue des mers et demandât une grâce qu'il ne pouvait lui refuser ; il se laissa toucher sans peine par cette voix conforme aux inspirations de son cœur, et le jour qui sauva une victime innocente doit être inscrit parmi les plus beaux de l'Amérique indépendante et victorieuse. »

Bonaparte parut satisfait, quoique le panégyriste eut mis la modération et le bon sens de son héros au-dessus de ses autres vertus, et Fontanes fut admis une seconde fois à l'Institut. L'homme de lettres va paraître maintenant sous un autre jour et le poète devenir critique. Le *Mercure de France*, qu'il régénère en s'y associant, s'enrichit dans le cours des années 1800 et suivantes de ses articles incisifs sur la *littérature* de Mme de Staël, de ceux non moins justes sur le *Génie du Christianisme*, dont il salue la bien-venue et consacre la renommée ; sur les *œuvres* de Thomas, qu'il apprécie avec un incontestable talent et sur une foule d'autres ouvrages. Un ton vif, animé, s'unit, dans ces morceaux, à une politesse de langage inconnue jusqu'à lui.

L'illustration littéraire de Fontanes lui ouvrit la carrière politique. Au commencement de février 1802, il fut élu membre du corps législatif pour le département des Deux-Sèvres, et choisi pour président au mois de janvier 1804. Dans ce poste difficile, il prend rang parmi les orateurs par des discours empreints de dignité et du courage permis alors (1). Ces deux qualités ressortent brillantes du sein

(1) A l'appui de cette assertion, nous citerons le passage suivant de la notice de M. Roger : « Le 17 février 1804, deux commissaires du gouvernement viennent proposer un décret portant que tout individu qui recevrait Georges Cadoudal et Pichegru serait puni de six années de fers, si le recellement avait eu lieu avant la promulgation du décret, et de la peine de mort, s'il avait lieu postérieurement. Fontanes, sans s'expliquer sur le fond de cette odieuse proposition (et il ne le pouvait pas), n'en flétrit pas moins la création des commissions extraordinaires et des tribunaux spéciaux : « Les lois, dit-il, ont seules le droit de condamner ou d'absoudre, et le corps qui les sanctionne doit attendre leur jugement. » Le 24 mars de la même année, le corps législatif ayant reçu le complément du Code civil, décrète qu'il sera élevé dans le lieu de ses séances une statue en marbre à l'auteur de ce bienfait. Fontanes, orateur de la députation chargée d'annoncer cette décision au premier consul, affectant de ne parler que de la confection du Code et d'éviter toute allusion, même indirecte, à l'attentat commis, trois jours auparavant, sur la personne du duc d'Enghien, Fontanes s'exprime ainsi ; « *La sage uniformité de vos lois* va réunir de plus en plus tous les habitans de cet empire, etc. » Bonaparte, dans le *Moniteur* du lendemain, substitue à vos LOIS ces mots perfides : vos MESURES. Fontanes, indigné, court aux bureaux du *Moniteur*, et y exige impérieusement un *erratum*, qui est imprimé le 27 mars, nº 186, et qui rétablit le texte du discours. Veut-on savoir maintenant jusqu'à quel point cette imposture était audacieuse ? Le 21 *mars*, avant le jour, le premier consul expédie à Fontanes l'ordre de se rendre auprès de lui, à six heures du matin. « Eh bien ? lui dit-il avec un calme apparent, vous savez que le duc d'Enghien est arrêté ? — Je ne puis encore y croire, même en l'apprenant par vous. — Pourquoi cela ? — C'est le plus grand malheur qui ait pu vous arriver. — Que feriez-vous donc à ma place ? — Je me hâterais de le renvoyer libre. — Libre ! quand je sais qu'il a pénétré plusieurs fois sur le territoire français et qu'il y conspirait contre moi ! — Cela fut-il vrai, c'est une raison de plus pour un homme tel que vous de le mettre en liberté. — Les lois veulent qu'il soit jugé, et je l'ai traduit à un conseil de guerre. — Non ! vous ne ternirez pas ainsi votre gloire. — Il faut qu'il porte la peine de son crime. — O ciel ! c'est impossible !

même des louanges prodiguées à Napoléon comme un palliatif indispensable à de hautes leçons et à des vérités quelquefois sévères qui arrivaient toujours à leur destination, malgré le voile qui les enveloppait, et que sa bouche seule osa proférer dans ce temps de muette servilité.

Sa franchise déplut enfin au maître qui le maintint à ce poste important, par la seule difficulté de le remplacer, jusqu'en 1810, qu'il échappa à la nécessité de le renommer, en le créant sénateur.

Napoléon avait institué, dès 1806, l'Université, le plus vaste instrument de pouvoir et de despotisme qu'ait inventé son génie si habile dans la science de gouverner. Effrayé, sans doute, de l'empire qu'il allait déléguer à son chef sur l'esprit de la jeunesse, il recula jusqu'en 1808 la nomination du grand-maître, qui entra en fonctions l'année suivante. Le soin de Fontanes, investi des prérogatives de cette haute dignité, fut de composer le conseil de l'Université d'hommes dont les sentimens religieux offrissent des garanties solides aux pères de famille, et qui honorassent le corps qu'ils constituaient plus qu'ils n'étaient réhaussés par les fonctions qui leur étaient dévolues. Ces choix étaient souvent combattus, mais il finissait par l'emporter, et confiait en même temps l'instruction proprement dite aux professeurs les plus illustres dans les lettres et dans les sciences.

Tout entier à ses importantes fonctions, heureux du bien qu'il opérait, flatté des témoignages d'estime et de confiance qu'il recevait de l'empereur, il ne vit pas sans une triste émo-

c'est vous perdre !... vous ne le tuerez pas ! non, vous ne le tuerez pas ! — Il n'est plus temps, il est mort. »

Jamais Fontanes n'a cessé d'exprimer franchement à Bonaparte son opinion sur ce lâche assassinat. « Pensez-vous toujours à votre duc d'Enghien ? lui dit un jour Napoléon. — Mais il me semble, répondit-il, que l'empereur y pense autant que moi. »

M. Sainte-Beuve raconte les mêmes faits plus détaillés encore, et fait bien ressortir la nuance d'opposition ferme et adroite qui distingue les discours de Fontanes pendant la durée de sa présidence.

tion arriver le moment de sa déchéance; et si un vif regret se mêla, dans son cœur, à la satisfaction politique que lui fit éprouver la restauration de la monarchie, il sut conserver intacts, dans cette double épreuve, sa dignité et son honneur.

Nommé, en 1815, ministre d'état, membre du conseil privé et pair de France, il ne se démentit pas dans cette position nouvelle, siégea au centre droit, ne vota aucune des mesures violentes qui, plus tard, ont servi de griefs contre la restauration et que provoquaient ses amis de la veille, qui devaient être ses ennemis du lendemain. Il parla peu, mais son éloquence eut plus d'une occasion de briller à l'Académie française, où sa réponse au discours de réception de M. de Sèze fut surtout remarquée (1816).

La vie qu'il menait à Paris était douce, sans regrets et sans ambition, lorsqu'il fut atteint d'une maladie dont il jugea aussitôt la gravité. Il se prépara, en philosophe chrétien, plein de foi et de résignation, à la mort qui le frappa le 17 mars 1821.

Fontanes a beaucoup écrit, il a participé à une foule de journaux par des articles en prose ou en vers, portant le cachet de son talent, mais qu'il ne signait pas toujours; car il aimait l'anonyme et le pseudonyme. Ainsi, indépendamment des feuilles périodiques que nous avons citées et où sa coopération fut plus active, il devint tour à tour collaborateur de Dorat, dans le *Journal des Dames;* de Clément, dans le *Journal littéraire;* de Linguet, dans le *Journal de Politique et de Littérature;* de Garat, dans la *Clef du Cabinet*. L'*Almanach des Muses*, les *Petites-Affiches*, le *Journal de l'Empire*, le *Spectateur français* et bon nombre d'autres recueils prouvent sa fécondité et son goût pour la polémique. La plupart de ces bluettes éphémères, éparses çà et là, ou de ces morceaux littéraires qui tiraient leur principal mérite de l'à-propos, n'ont pas été reproduits dans la collection de ses œuvres, publiées par M. Sainte-Beuve, et précédées d'une appréciation faite avec l'intelligence et la finesse d'aperçus qui distinguent cet habile et spirituel critique, 2 vol. in-8°, Paris, Hachette, 1839.

Ces deux volumes, outre les pièces mentionnées dans le cours de cette notice, renferment des poésies imprimées pour la première fois et qui sont autant de modèles dans leur genre, se rapprochant du goût nouveau par le sentiment, de l'ancien par le ton. Dans les *Odes* sur l'assassinat du duc d'Enghien, sur l'enlèvement du pape, sur les embellissemens de Paris, sur les tombeaux de Saint-Denis, etc., le style se soutient toujours noble, harmonieux et pur. Dans les *Stances* à un pâtre, à un pêcheur, à une jeune Anglaise, sur un buste de Vénus, etc., il devient simple sans rien perdre de sa plénitude, et unit la richesse de l'expression à la grâce la plus légère, il rappelle alors les auteurs de la Grèce dans son meilleur temps.

Le marquis de Fontanes nous a apparu, dans les diverses phases de sa carrière, réunissant sur sa tête la palme du poète, du journaliste et de l'orateur, triple couronne dont un seul fleuron eut suffi à une réputation vulgaire, et qui le place au premier rang parmi les hommes les plus célèbres qu'aient produits la fin du dix-huitième siècle et la littérature de l'empire. Comme grand-maître de l'Université, il a laissé des souvenirs qu'aucun de ses successeurs n'a fait oublier, et qui honorent à jamais sa mémoire.

FONTENEAU (Léonard dom), né à Jully, au diocèse de Bourges, fit profession à l'âge de vingt-un ans, dans l'abbaye de Saint-Allise de Clermont-Ferrand, le 7 septembre 1726. Il entreprit en 1741, conjointement avec dom Joseph-Marie Boudet, non seulement de travailler à l'Histoire du Poitou, mais encore à celle de toute l'Aquitaine. La mort ayant enlevé son compagnon d'études en 1743, il ne perdit pas courage et s'appliqua sans relâche à la recherche des diplômes, chartes, actes et autres monumens relatifs à l'histoire des provinces du Poitou, d'Aunis et de Saintonge. Il a collationné ses copies sur les originaux avec beaucoup de soin et d'exactitude. Ces matériaux, ramassés pendant vingt-sept ans et mis en ordre, forment une collection très nombreuse.

Telle est la courte mention que cinquante années de tra-

vaux de toute espèce ont valu à dom Fonteneau dans l'*Histoire littéraire* de la congrégation de Saint-Maure, par dom Cassin. Un autre religieux du monastère de Saint-Jean-d'Angély a laissé sur l'existence de cet homme laborieux une notice anonyme un peu plus développée, écrite en latin, dans laquelle il nous apprend que le patient historiographe du Poitou était également instruit dans les langues anciennes, dans les belles-lettres et la théologie. Il voyageait tous les ans, fouillant tous les chartulaires, les trésors des châteaux, examinant les documens, et revenait, dans le silence du cloître, les transcrire, les annoter, les commenter.

Le biographe fait remarquer que, dans ses voyages, il se conduisait avec tant de prudence, qu'il gagnait l'estime et l'amitié de tout le monde par sa piété, par la régularité de ses mœurs, par sa probité inaltérable : *Vir probitate omnis fallaciæ experte*. Peu d'amateurs de collections mériteraient aujourd'hui cet éloge. Cependant, sur la dénonciation d'un homme tout puissant alors, dom Fonteneau fut, en 1766, arraché à ses études, par ordre de ses supérieurs, et transféré au monastère des Blancs-Manteaux, à Paris. Malgré la douleur profonde que le savant dut ressentir, le religieux obéit sans murmure. Il partit pour l'exil, laissant tous ses chers manuscrits au monastère de Saint-Cyprien de Poitiers.

L'année suivante, il se démit du titre et des fonctions d'historien du Poitou et obtint de se retirer au monastère de Saint-Jean-d'Angély. Là, au moins, il était sur le sol aquitain. Pour que son ordre lui rendit cette incomplète réparation, il fallut l'intervention d'un ministre de Louis XV, de M. Bertin, qui, appréciant dom Fonteneau, voyait avec peine l'inaction à laquelle il était condamné. Celui-ci reprit donc ses travaux à la fin de 1769, sur l'invitation pressante de son protecteur éclairé, par les soins duquel ses manuscrits lui avaient été rendus. Quatre ans après, il quitta de nouveau ses occupations chéries, et, après avoir passé plusieurs années dans la retraite, il mourut le 27 décembre 1780, à Saint-Jean-d'Angély, à l'âge de soixante-quinze ans.

Quelles furent les causes de ces rigueurs qui ressemblent à une persécution? Rien ne les indique ; mais il est certain que dom Fonteneau n'abandonna pas volontairement et sans regret son œuvre imparfaite. Dans une note qu'il rédigea pour son successeur, et qu'il adressa à la diète de son ordre, il signale les lacunes à remplir et les archives qui restent à explorer. « Je souhaite à mon successeur, dit il, toutes les félicités, toutes les douceurs et le plus brillant succès. Pour moi, je me renferme dans le silence ;

Quod potui feci, faciant meliora potentes. »

Ce successeur fut dom Mazet, qui ne fit à peu près rien, mais qui a tout conservé intact pendant la période révolutionnaire, où tant d'autres titres précieux ont été anéantis par la peur ou brûlés par l'ignorance, comme des insignes d'aristocratie et de fanatisme.

En 1817, à la mort du dernier et aimable représentant des Bénédictins, bibliothécaire à Poitiers, la ville acheta par les soins de MM. l'abbé Gibault, Filleau et Pallu-Dubélay, ces amis éclairés de la science historique, les manuscrits que possédait dom Mazet. Ils furent déposés à la bibliothèque publique. Afin de préserver du désordre et de la dispersion dont l'admiration indiscrète des curieux la menaçait de plus en plus, une collection composée, en grande partie, de feuilles volantes, M. de Marconnay les classa méthodiquement. Ces cahiers furent ensuite reliés et forment quatre-vingt-sept volumes in-folio.

La note suivante, jointe par dom Fonteneau à l'inventaire qu'il envoya, en 1773, à la diète de son ordre, donnera une idée de la valeur de ce recueil.

« Je ne me suis pas borné au simple travail de chercher dans les dépôts publics et particuliers ; j'ai de plus examiné de près et en détail toutes les pièces que j'ai trouvées ; je les ai discutées avec sévérité, j'en ai fixé les dates, très souvent avec beaucoup de peine ; j'ai fait en divers endroits des notes

pour faciliter l'intelligence des mots obscurs et de ce que les pièces pouvaient renfermer d'historique; j'ai ramassé scrupuleusement tous les monumens antérieurs au douzième siècle (1), tant pour la confection de l'Histoire du Poitou en particulier que pour servir à la perfection d'autres ouvrages, tels que la Diplomatique, le Dictionnaire de Ducange, et surtout à la refonte du *Gallia christiana*, pour nombre d'églises de la métropole de Bordeaux.

« De quels secours ne seront pas encore ces manuscrits pour la fixation des dates de quantité d'autres chartres intéressantes, qui, selon l'usage des siècles reculés, n'ont jamais été revêtues de notes chronologiques? Quels avantages n'en retire-t-on pas pour la connaissance des coutumes locales et des mœurs d'un siècle à un autre, pour celle des anciens us des Poitevins et des Saintongeois dans la disposition de leurs biens temporels; pour les différentes manières dont ils faisaient passer leurs héritages aux églises; pour la généalogie de la noblesse du Poitou et autres provinces; pour la nomenclature des évêques, des abbés et autres dignitaires des églises? etc. »

Depuis 1773, combien d'originaux ont été détruits par l'incurie des dépositaires ou par les fureurs aveugles de la révolution? Les copies de dom Fonteneau sont d'autant plus précieuses, qu'elles ont été collationnées avec un soin extrême et qu'elles sont enrichies d'annotations propres à les rendre plus intelligibles.

La collection renferme, en outre, des *dissertations* sur les époques éloignées de nos annales. La *Société des Antiquaires de l'Ouest*, excitée par la généreuse pensée d'initier le public à la jouissance des trésors dont elle dispose, a commencé l'impression de ces morceaux inédits. Elle a publié dans ses *Mémoires* un travail plein de renseignemens précis sur les voies romaines qui traversaient le Poitou. Si quelques points obscurs n'y sont pas résolus à la satisfaction de tous les éru-

(1) La pièce la plus ancienne est une charte de Pepin-le-Bref.

dits, cette question difficile et controversée en reçoit du moins une vive lumière qui éclairera les recherches ultérieures.

La même *Société*, voulant que le monde savant put profiter des richesses de la collection manuscrite de la bibliothèque de Poitiers, a fait imprimer des *Tables* énonçant les sommaires des pièces contenues dans les vingt-sept premiers volumes, suivant l'ordre des dates, depuis le douzième jusqu'au dix-huitième siècle. Ce dépouillement chronologique, dressé par M. Redet, ancien élève de l'école des Chartes, et composé de 5000 articles, complète déjà l'œuvre imparfaite des Bénédictins. Il forme un volume in-8°, de 473 pages, qui a paru en 1839, à Poitiers, chez Saurin frères. Un second volume, contenant les tables alphabétiques des noms propres, des lieux et des faits, est annoncé; cette indication sera très utile et servira encore à l'avancement des études historiques de notre province.

FONTENELLE (ARMAND-DÉSIRÉ DE LA) est né le 24 avril 1784, au château de Vaudoré, commune de Saint-Jouin-de-Milly, canton de Cerisay. Son père était major de cavalerie, et sa mère appartenait à la maison des marquis de la Flocelière. La formation des conseillers-auditeurs ouvrit au jeune de la Fontenelle une carrière honorable à parcourir. Il entra dans la magistrature en 1808, et fut attaché à la cour de Poitiers. Nommé, l'année suivante, procureur impérial près le tribunal civil de la Rochelle, il remplit cette charge jusqu'en 1813, et revint alors au chef-lieu du ressort, avec le titre de conseiller qu'il a conservé jusqu'à sa mort.

De la Fontenelle de Vaudoré aimait l'étude et a beaucoup écrit. Le *Manuel raisonné des Officiers de l'Etat civil*, un vol. in-12, 1813, le premier ouvrage qu'il publia, a eu deux éditions dont la première, tirée à 2,000 exemplaires, fut épuisée en quelques semaines, est estimé et prouve une connaissance approfondie de la partie de notre législation qui y est traitée. C'est le seul livre qu'il ait composé sur une matière plus en rapport avec ses fonctions qu'avec ses goûts. L'histoire de notre province devint bientôt l'objet de ses pa-

tientes investigations, et il rassembla un grand nombre de chartes et de documens inédits, ou peu connus, qui devaient entrer dans le cadre des travaux qu'il se proposait d'entreprendre.

Le temps lui a manqué pour terminer tous les ouvrages annoncés, et il a emporté dans la tombe quelques-uns des secrets qu'à force de recherches il avait dérobés aux ténèbres répandues sur les origines et les coutumes des peuples qui nous ont précédés.

Doué d'une vaste mémoire, il avait acquis la science d'un Bénédictin, mais, contrairement à l'esprit qui animait cette célèbre congrégation, il n'associa personne à ses découvertes, et considérait même comme un larcin commis à son préjudice toute tentative d'un écrivain abordant un des sujets qu'il se réservait de traiter (1). Il parlait souvent de ses projets d'auteur et d'éditeur, prenant ainsi rang de priorité pour des œuvres qu'il allait mettre sous presse, et renvoyait, par des notes, à des ouvrages qui n'existaient, par fragmens, que dans ses cartons fermés, ou, qu'en élémens, dans sa pensée.

Fier de son érudition, il s'appliquait à rechercher, pour les relever, les erreurs échappées à nos historiens les plus renommés; il abordait hardiment la controverse, mais supportait avec peine la contradiction, et la discussion s'aigrissait parfois sous sa plume.

Quoique de la Fontenelle n'ait pas tenu toutes ses promesses de prospectus, la liste de ses ouvrages témoigne d'une grande fécondité. Dans les dernières années de sa vie surtout, il se hâtait de vider son carquois, selon l'expression poétique d'André de Chénier. Ses dissertations historiques, ses notices sur des personnages éminens, quoiqu'elles ne soient

(1) « Dans ce temps où tant de travailleurs sont à l'œuvre, annoncer un livre est souvent donner l'idée d'en faire un autre en concurrence, et celui qui écrit ces lignes en sait quelque chose. » *Préface des Archives historiques du Bas-Poitou.*

pas toujours exactes sur tous les points, sont des jalons précieux pour diriger notre marche à travers les siècles écoulés.

L'*Histoire d'Olivier de Clisson, connétable de France*, 2 vol. in-8°, Firmin Didot, Paris, 1826, est le plus soigné et le meilleur de ses ouvrages. Ce début fut loué généralement dans les journaux de l'époque, où la littérature occupait un rang utile, envahi, plus tard, par le roman-feuilleton, qui, semblable à tous les usurpateurs, ne vaut pas les articles de critique qu'il a détrônés.

La vie animée de ce fier Breton, élève de Duguesclin, aussi brave et plus ambitieux que son compagnon d'armes, offre le tableau fidèle du quatorzième siècle. On y admire ces combats acharnés, où les lourdes épées et les haches massives étaient comme des jouets dans la main de ces guerriers bardés de fer, ces luttes corps à corps où l'adresse et la force triomphaient. Le connétable de Clisson fut un des plus terribles guerriers de son temps, loyal dans l'accomplissement de ses promesses, haï des grands qu'il traitait avec hauteur, ami des soldats auxquels il permettait les excès, redouté des ennemis qu'il massacrait sans pitié. Le Poitou et l'Aunis ont été les théâtres de ses exploits et de sa cruauté. C'est là qu'il mérita le surnom de boucher dont l'histoire l'a flétri; tant il est vrai qu'à toutes les époques, le sang versé, après la victoire, est une tache que ne peuvent effacer les plus brillantes actions. C'est une des leçons qui ressortent de l'œuvre de l'historien.

Après le récit des faits et gestes du connétable de Clisson, la publication la plus importante de notre compatriote est l'*Histoire des Rois et des Ducs d'Aquitaine et des Comtes du Poitou*, un vol. in-8°, Saurin, Poitiers, 1842. Il n'a pas composé seul ce savant ouvrage : Dufour (1), à son lit de mort, lui confia

(1) Dufour (J.-P. Marcou), né en Touraine, fut élevé par les Bénédictins. Il acquit auprès de ces religieux une érudition solide et sévère. Lancé dans le monde, il continua à se livrer aux études dont il avait puisé le goût dans les cloîtres. En 1811, il adressa à la Société des Antiquaires de France, qui l'avait admis comme membre correspondant, une *Dissertation sur*

des manuscrits qu'il a complétés et mis au jour. Je serais tenté de croire, après une lecture attentive, que la majeure partie de ce travail est dû aux recherches et à la plume de cet écrivain. Le collaborateur-éditeur y a introduit une amélioration, en encadrant dans le cours de la narration les détails de mœurs que Dufour avait relégués à la fin de chaque période. Tel qu'il est, ce livre paraît encore inachevé : divisé en courts chapitres, qui ne se lient pas toujours entr'eux, il semble une réunion de matériaux attendant une main expérimentée pour les coordonner et les fondre ensemble. Cependant ce premier volume, qui embrasse une période de 185 ans

une Médaille des Turones, qui fut lue à la séance du 9 mai et insérée dans les Mémoires de cette compagnie. Plus tard, parut, sous son nom, un *Dictionnaire historique des Communes du Département d'Indre-et-Loire*. Cet ouvrage, où abondent des détails curieux et inédits, obtint un grand succès et est devenu très rare.

Dufour, inspecteur des contributions directes, perdit sa place en 1815 et se réfugia à Poitiers, où il se fit libraire. Comme il n'avait pas de diplôme personnel, cette ressource lui fut ravie. Cet homme énergique consacra le peu qui lui restait à acheter quelques marchandises, et courut le pays pour subvenir à son existence. Le pauvre marchand forain, emportant son érudition avec son léger bagage, profitait de ses courses pour étudier l'histoire des contrées où il étendait son commerce et appliquait aux localités les chartes de la collection de dom Fonteneau qu'il avait explorées dans ses momens de loisir. Il publia le fruit de ses recherches dans un volume intitulé : *De l'ancien Poitou et de sa Capitale pour servir d'introduction à l'Histoire de cette Province*, un vol. in-8°, Catineau, Poitiers, 1826. Il donna, un peu plus tard, le commencement de l'*Histoire générale du Poitou, jusqu'à sa réunion à la couronne, sous Philippe-Auguste*, un vol. in-8°, Catineau, Poitiers, 1828. La vente de ces ouvrages, estimés aujourd'hui, fut lente à l'époque de leur publication ; le goût des études historiques n'était pas encore répandu ; cette tiédeur découragea Dufour, qui ne fit plus rien imprimer.

La révolution de 1830 le réintégra dans les fonctions qu'il occupait sous l'empire. Le changement de vie lui occasionna une maladie grave, et il fut destitué lorsqu'il n'avait plus que quelques mois à attendre pour avoir droit à sa retraite. Cette nouvelle rigueur, aussi injuste que barbare, accrut son mal et hâta ses derniers momens. Il est mort au bourg de Biard, près Poitiers, où il s'était retiré pour soigner sa santé et vivre avec plus d'économie.

(de 778 à 963), jette une vive lumière sur l'époque la plus obscure de nos fastes, et fait regretter que le second, qui devait nous conduire jusqu'à l'avénement d'Aliénor de Poitou au trône ducal d'Aquitaine, en 1137, ait été interrompu par la mort des deux auteurs.

Je classerai ici un travail lu aux séances de la *Société académique de Poitiers*, dans le cours de l'année 1837 et imprimé sous ce titre : *Recherches sur les Chroniques du Monastère de Saint-Maixent*, in-8°, de 70 pages; Saurin, Poitiers, 1838.

Après avoir relevé la valeur de notre *Chronique* nationale, dite *de Maillezais*, qu'il attribue à Pierre Raymond, abbé de Saint-Maixent, de la Fontenelle argue de faux la seconde chronique que les continuateurs de dom Bouquet appellent *Fragmentum Chronicorum*, et qui a été adoptée pour vraie par les doctes Bénédictins, par la plupart des historiens du Poitou, par Drouyneau de Brie et Berthre de Bourniseaux.

Ce manuscrit établit une liste de vicomtes de Thouars, que notre critique attaque comme étant inventée à plaisir, puisque quelques-uns de ceux qui y sont dénommés n'ont jamais existé ; il dresse, d'après les chartes contemporaines, une nouvelle généalogie de ces puissans princes, et renverse les séries des seigneurs du Bas-Poitou que le moine anonyme de Saint-Maixent fait descendre de la maison vicomtiale. Des preuves, placées en regard, constatent la fausseté de ces documens. Enfin, d'accord avec Besly, il tient pour supposé le testament de Guillaume X, duc d'Aquitaine, et s'étonne que les savans religieux, éditeurs du recueil des Historiens de France, aient adopté cette pièce apocryphe.

La collection des chartes et les recherches de dom Fonteneau ont été mises largement à contribution pour ce long et minutieux examen dont l'importance ne saurait être douteuse ; car il détruit des erreurs accréditées par des écrivains dont l'autorité faisait loi.

Indépendamment des ouvrages qui lui sont propres, de la Fontenelle en a édité plusieurs qui suffiraient à la réputation d'un érudit.

1° *Vie et Correspondance de Duplessis-Mornay*, publication commune avec Auguis, Paris, 12 vol. in-8°, 1822-42. On sait que ce grand homme, qui termina à sa seigneurie de la Forêt-sur-Sèvre son existence agitée, fut un des chefs influens du parti protestant. On le surnomma le pape des huguenots. Après avoir servi Henri IV avec dévoûment, il fut disgracié par Louis XIII. Ses *Mémoires historiques* sont précieux, mais ses œuvres religieuses portent toutes l'empreinte des préjugés de la secte dont il fut le constant protecteur.

2° *Description du département de la Vendée*, par Cavoleau, annotée et considérablement augmentée, un vol. in-8°, de près de 1000 pages, Robuchon, Fontenay, 1844.

L'ouvrage de Cavoleau, publié en 1818, fixa l'attention de l'Institut qui récompensa l'auteur : c'est un des meilleurs en ce genre pour le style et l'exactitude. Quoiqu'il ne représente plus rigoureusement la situation actuelle du pays, il en réflétait l'image fidèle à l'époque où il parut, et, sous ce rapport, il devait être respecté. L'éditeur l'a augmenté des deux tiers; il a mélangé au travail primitif des interpolations fréquentes et des réflexions qui lui ôtent son homogénéité. Les chapitres intercallés formeraient seuls un volume qui offrirait de l'intérêt; mais ce ne serait pas encore une statistique du département.

Des écrivains vivans ont coopéré à cette œuvre : de la Fontenelle cite leurs noms, et reconnaît avoir emprunté des tableaux riches de coloris à deux Vendéens, morts depuis quelques années, Edouard Richer et Massé-Isidore.

3° Les *Archives historiques du Bas-Poitou* devaient comprendre : 1° les Chroniques fontenaisiennes; 2° l'Histoire des Évêques de Luçon; 3° l'Histoire de la ville de Fontenay-le-Comte; 4° la Statistique féodale du Bas-Poitou, etc., en tout, cinq ou six volumes.

Le premier seul a paru.

Les *Chroniques fontenaisiennes*, un vol. in-8°, Gaudin fils, Fontenay, 1841, se composent;

Premièrement, de l'*Histoire du Langon*, trouvée dans les

archives de la seigneurie de ce nom. Commencée au seizième siècle par Antoine Bernard, notaire, continuée, après sa mort, par André, son fils, notaire comme lui, elle fut achevée par René Perreau, sergent du Langon, qui l'a signée au commencement du dix-septième siècle. Cette chronique d'une petite paroisse était inédite, mais connue de Cavoleau, qui en cite des passages dans l'ouvrage dont il a été question plus haut et dans un *Mémoire* contre la famille de Maynard, pour le procès relatif aux communaux du Langon (Catineau, Poitiers, 1812). Elle rapporte sans doute des faits minutieux ; mais on trouve dans le premier livre des détails qu'on chercherait vainement ailleurs sur le desséchement des marais du Bas-Poitou. Les trois autres livres représentent le tableau assez complet des événemens qui ont rendu toujours dramatiques et trop souvent sanglans les débats religieux qui se sont vidés dans nos contrées.

SECONDEMENT, de *la Relation des Guerres civiles en Poitou, Aunis, Xaintonge et Angoumois, de 1574 à 1576*, par Pierre Brisson, imprimée une seule fois et très rare. Les pensées y sont exprimées avec hardiesse, et le fier bourgeois y attribue aux châtelains et nobles habitant les camps, tous les malheurs de la guerre civile.

TROISIÈMEMENT, de *la Chronique de la guerre des trois Henri, en Bas-Poitou*, compilation à peu près ignorée, rédigée d'après les mémoires de la Ligue, de d'Aubigné, de Sully, etc., par un habitant du pays, connaissant bien les faits et les localités.

De la Fontenelle a complété ce volume par une introduction, une table raisonnée des matières et une foule d'annotations sur les personnages et de commentaires sur les événemens.

4° *Le Journal de Guillaume et de Michel le Riche, avocats du roi, à Saint-Maixent*, un vol. in-8°, Reversé, Saint-Maixent, 1846, est encore un précis des actions qui se sont passées dans cette partie du Poitou et dans les provinces voisines, de 1534 à 1586.

Dans ce *Journal* à la façon de Létoile et de Dangeau sont consignés, jour par jour, les troubles fomentés par l'opposition que souleva, dans l'ouest de la France, l'établissement de la gabelle. On y voit comment le protestantisme commença en Poitou, où il fut prêché par Calvin, et comment ses sectateurs débutèrent à Saint-Maixent; les diverses vicissitudes qu'éprouva cette ville, souvent attaquée, prise et reprise pendant ces guerres de religion dont notre territoire fut le grand champ de bataille. Catherine de Médicis et sa cour, le duc d'Anjou, le duc d'Alençon, le roi de Navarre, passent successivement sous nos yeux dans ce panorama, qui nous représente encore les mœurs et les usages du seizième siècle, les débuts de notre scène française et la mésaventure du poète Villon.

A ce volume sont joints, en forme d'appendice : 1° une reprise du *Journal* pour les années 1610 et 1611, attribuée au capitaine François le Riche, petit-fils et fils des précédens; 2° une notice sur la fondation du monastère de Saint-Maixent, avec la liste de ses abbés et prieurs; 3° les noms des maires de cette ville.

En suivant le cours de ses travaux, et dans le but d'en faciliter l'exécution, de la Fontenelle conçut la pensée heureuse de publier un recueil destiné à réunir tous les faits se rattachant au point de contact entre la France, l'Aquitaine et la Normandie, d'une part, la Grande-Bretagne et l'Irlande, de l'autre. Après s'être assuré la coopération d'hommes instruits, il fit paraître le premier numéro de la *Revue anglo-française*, en juillet 1833. Cette publication trimestrielle fut dirigée avec talent et avec une exactitude qui se rencontre rarement chez ceux que n'excite pas l'amour exclusif de la science. Chaque livraison est formée de plus de cent pages, faisant le quart d'un fort volume in 8°. Vingt ont paru de 1833 à 1838, Saurin frères, Poitiers; huit, en 1843, après une longue interruption. Outre les chroniques sur les événemens importans du moment et les bulletins bibliographiques qui terminaient chaque numéro, le directeur a imprimé dans

ce recueil différens articles très étendus, dont les principaux sont :

1° *Coopération des Poitevins à la conquête de l'Angleterre, par Guillaume-le-Bâtard;* 2° *Le Château de Mervent ;* 3° *Duel projeté à Bordeaux, en 1283, pour décider de la couronne de Sicile;* 4° *Le Poitou et ses principaux souvenirs historiques;* 5° *Notices sur le château de Montreuil-Bonnin et sur le palais de justice de Poitiers;* 6° *Savary de Mauléon*, etc.

Plusieurs autres *Mémoires*, par de la Fontenelle de Vaudoré, ont été lus à la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, qui les a insérés dans ses publications. Je mentionnerai ceux qu'il a arrachés lui-même à l'oubli, où tombent injustement ces sortes de recueils trop peu répandus, ainsi que les articles publiés dans la *Revue anglo-française* et tirés à part; presque tous ont obtenu des mentions honorables de l'Institut aux concours de 1836 et 1837.

1° *Recherches sur les petits Peuples qui habitaient le Nord du Poitou*, entre la Loire et la mer, à l'époque de la conquête des Romains et de l'introduction du christianisme, br. in-8°, avec carte, Saurin, Poitiers, 1835. Ces peuples sont les *Ambilatri*, qui auraient occupé la rive gauche de la Sèvre-Nantaise, dans le pays qui s'étend jusqu'au Thouet, et même jusqu'à la Dive; Doué devait être leur capitale. Les *Anagnutes*, qui auraient habité la contrée appelée, depuis, le pays de Retz; et, enfin, les *Agesinates*, ayant pour capitale Aizenay, qui auraient couvert le reste du territoire existant entre les *Anagnutes* et la mer, et qui s'étendaient jusqu'à la Sèvre-Niortaise. Quoique la dénomination de cette dernière peuplade paraisse positive à l'auteur, sa conviction n'a pas passé dans tous les esprits, et M. Massiou, dans son *Histoire des Santons*, traduit ce mot par celui d'Angoumoisins, conformément à l'opinion de dom Bouquet et à celle de l'abbé Belley, qui semblent encore prévaloir.

2° *La Fronde en Poitou*, br. in-8°, Saurin, Poitiers, 1835, dans laquelle l'auteur raconte ce que fut, dans notre province, cette parodie de la ligue, où, tout en protestant d'un

profond respect pour le roi, on combattait ses troupes, afin de renverser le *Mazarin*. L'insurrection commença à Thouars, dont le duc Henri de la Trémouille avait été nommé, par le parlement de Paris, général d'armée dans l'ouest de la France, et se termina, après quelques escarmouches, par la prise de Châteaubriand des Roches-Bariteaux, lieutenant du roi, qui, investi dans son château du Plessis, se rendit prisonnier de guerre. Ce morceau a le mérite de contenir des détails inédits et redresse quelques assertions émises par le spirituel historien des Troubles de la Fronde.

3° *Le Siége de Parthenay en 1419*, br. in-8°, Saurin, Poitiers, 1835, rédigé sur une charte vidimée de la même année, expliquant sous quelles conditions consentit à se retirer l'armée du dauphin, depuis Charles VII, qui s'était emparé de l'autorité royale, dans l'ouest de la France, pendant la démence de son père. Ce traité n'avait jamais été parfaitement connu; il mentionne les mesures prises par chacun des partis pour la conservation de ses droits, et les précautions jugées nécessaires pour neutraliser, non seulement le château et la ville de Parthenay, mais la contrée qui en dépendait.

4° *Notice sur l'Ile-Dieu*, br. in-8°, avec lith., Saurin, Poitiers, 1836, dans laquelle l'écrivain, s'aidant des documens inédits qu'il possédait et des recherches de Cavoleau, de Piet et de M. de la Pylaie, a retracé l'histoire complète de cette petite localité, si digne de fixer l'attention de l'observateur, du naturaliste et du savant.

5° *Prise de Bressuire par Duguesclin*, br. in-8°, avec lith., Saurin, Poitiers, 1836. On y voit avec quelle sévérité furent traités les habitans. Il était réservé à cette malheureuse ville d'éprouver, à plusieurs siècles d'intervalle, toutes les rigueurs de la guerre civile.

6° *Les Arts et Métiers à Poitiers*, pendant les quatorzième, quinzième et seizième siècles, br. in-8°, Saurin, Poitiers, 1837, dans laquelle abondent des détails curieux et peu connus.

7° *Recherches sur les Vigueries et les Origines de la Féodalité en Poitou*, in-8°, avec carte, Saurin, Poitiers, 1839, dans lesquelles de la Fontenelle s'est aidé de dom Fonteneau et de MM. Guérard et Filleau.

Au commencement du neuvième siècle, les comtes réunissaient les pouvoirs judiciaire, administratif, militaire et financier sur un territoire aussi étendu que nos provinces. Ne pouvant exercer seuls ces fonctions, ils déléguèrent des officiers pour les remplacer dans les affaires de moindre importance. Ces officiers, appelés *vicarii*, vicaires ou viguiers, pouvaient, même en cas d'absence du comte, présider le plaid et juger. A cette magistrature était attachée la jouissance de propriétés de l'état qui, devenues plus tard héréditaires avec les emplois, formèrent des fiefs, lorsque s'établit la féodalité qui domina le moyen-âge.

On comprend de combien de difficultés est hérissée l'étude géographique de cette organisation politique, inscrite dans des chartes d'une latinité barbare, dont la traduction est, pour les noms de lieux, souvent incertaine et parfois impossible. De la Fontenelle n'a pas eu la prétention de tout dire sur ce sujet, mais en rassemblant les documens qu'il a trouvés épars, en redressant des erreurs commises par ses devanciers, en hasardant lui-même des opinions, il a ouvert et déblayé la voie où d'autres ont déjà pénétré après lui (1).

(1) M. L Faye a publié, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, un travail très étendu sur les vigueries. Il ne partage pas toujours l'opinion de son devancier, et fait preuve d'une grande sagacité et d'une connaissance exacte des localités; mais je pense que pour la *vicaria bachiacensis*, ou *bassiacensis*, que l'un traduit par la viguerie de Boisse, près Mauzé, l'autre par la viguerie de Bassée, près Frontenay, ces deux auteurs n'ont peut-être pas rencontré la vérité. Je hasarderai mon sentiment sur une question où je suis peu compétent, je l'avoue; mais je puise ma confiance dans une note même que produit de la Fontenelle.

Suivant un titre rapporté par dom Fonteneau, dit-il, il fut fait don au monastère de Saint-Maixent, le 26 juin 978, d'une vigne *in pago Alnisio, in vicariâ Bachiacense, in villâ Niorto*. Selon le savant Bénédictin, la viguerie *Bachiacensis* aurait été à la fois en Aunis et en Poitou.

8° *Recherches sur les deux Voies romaines*, de *Limonum* (Poitiers) à *Juliomagus* (Angers) et à *Portus Namnetum* (Nantes), grand in-8°, avec carte, Saurin, Poitiers, 1841.

9° *Les Coutumes de Charroux*, publiées et traduites pour la première fois, in-8°, Saurin, Poitiers, 1842. L'une de ces chartes, de 1176 environ, est en latin; la seconde, de 1247, en langage vulgaire de l'époque, est très difficile à comprendre. Les fautes qui se sont glissées dans les copies successives, dont la dernière fait partie de la collection de dom Fonteneau, rendent plusieurs passages inintelligibles. De la Fontenelle a consacré beaucoup de temps à ce travail ingrat, pour lequel il a consulté M. Raynouard, et néanmoins il n'est pas toujours parvenu à un sens exact. Il en fait l'aveu dans l'appendice qui précède ces deux chartes, où sont consacrés les droits étendus dont jouissait cette ville peu considérable du Haut-Poitou. Le Code pénal qui régissait ses habitans offre surtout des dispositions singulières : ainsi le braconnage d'un lapin ou d'un lièvre y était puni d'une amende de 60 sols, autant que le viol, plus que l'adultère dont le crime était évalué 40 sols. Ces peines pécuniaires étaient un reste des mœurs germaniques, où tout se rachetait par l'argent.

Les *Bulletins* de la *Société des Antiquaires de l'Ouest* contiennent, en outre, les articles suivans :

1° *Rapport* sur un fragment de manuscrit, intitulé : *Lymoges soubz les Angloys*, 1835; 2° *Notice sur une charte*

Un autre titre, de 946 ou 947, fait mention, comme étant dans cette viguerie, d'un village *ad Fontem*, distant du château de Niort seulement d'une demi-lieue, et note aussi l'église de Saint-Caprais comme étant dans cette localité.

Toutes ces indications s'appliquent parfaitement à Bessines, dont le territoire supérieur, couvert autrefois de vignes, était en Aunis, tandis que la partie marécageuse était en Poitou; l'église de cette paroisse est encore sous le vocable de Saint-Caprais, et le village *ad Fontem* est Piedefond, à la distance indiquée du château de Niort.

Tout, dans ces chartes, concorde donc pour que la *vicaria Bachlacensis* exprime la viguerie de Bessines.

de 1805, *concernant l'abbaye de Charroux*, 1838 ; 3° *Lettre à M. Fauriel sur la charte d'Alaon*, 1838 ; 4° *Note sur le projet de restauration des tombeaux d'Oyron*, 1838 ; 5° *Discours d'installation et de clôture* pour l'année de sa présidence, 1837-38.

Une notice sur Isabelle d'Angoulême, dont il s'est occupé jusqu'à ses derniers momens, était destinée à cette compagnie et sera imprimée par ses soins.

La *Société d'Agriculture*, *Sciences et Arts* de Poitiers, dont il était secrétaire perpétuel, a recueilli dans ses publications un grand nombre d'articles, souvent pleins d'intérêt et toujours d'une solide érudition. Ce sont, entr'autres : 1° *Pièces des Barons* trouvées à Chauvigny, 1828 ; travail réimprimé en 1832, sous le titre de *Notice sur des pièces antiques* trouvées à Chauvigny (Vienne), Poitiers, in-8° ; 2° *Recherches sur la langue poitevine*, 1830 ; 3° *Notice sur l'octogone de Montmorillon*, 1835 ; 4° *Notice nécrologique sur M. de Montbron*, 1841 ; 5° *Améliorations agricoles*, introduites et à introduire dans le département de la Vienne, 1845 ; 6° *Recherches sur l'horticulture du Haut-Poitou*, *dans les temps anciens*, 1845 ; 7° *Discours et Comptes-rendus des travaux de la Société.*

La *Société de Statistique des Deux-Sèvres* a également entendu lire et a publié dans ses *Mémoires* plusieurs morceaux de cet écrivain. Les plus remarquables sont :

1° Une *Notice sur le maréchal de la Meilleraye*, br. in-8°, Robin, Niort, 1840, extraite d'une histoire inédite de Parthenay et de la Gâtine, et dans laquelle sont racontées les principales actions de cet homme de guerre, dont le Poitou doit être fier, et qui s'éleva par ses talens et son courage à la plus haute dignité militaire.

2° Une *Dissertation snr une charte de Marguerite de Flandre*, datée de juin 1262, qui accorde aux marchands de Niort la libre franchise du commerce des vins avec le port de Gravelines.

3° *Duplessis-Mornay à la Forêt-sur-Sèvre*, br. in-8°, Morisset, Niort, 1842 ; 4° et une *Notice sur Tristant Rouault.*

Je clorai cette liste des ouvrages qui me sont connus par la *Notice sur Philippe de Comyne en Poitou*, lue à Douai, au mois de septembre 1835, pendant la troisième session du congrès scientifique de France, présidée par de la Fontenelle; in-8°, Douai, V. Adam, 1836. Cette appréciation historique est sévère pour l'homme privé, mais juste envers le guerrier, le diplomate et l'écrivain supérieur, qui tenait à la Flandre par sa naissance, à notre province par son âge mûr, sa vieillesse et sa mort, qui prit le nom du vieux Donjon d'Argenton-Château, où il passa une partie de ses jours et où furent écrits ses immortels *Mémoires*.

A la fin de cette brochure, de la Fontenelle dit que, depuis longtemps, il s'occupe à étudier la vie de Comyne et à préparer une nouvelle édition de ses œuvres, qui devait paraître à la fin de 1837, chez Crapelet, imprimeur, à Paris. Je ne pense pas que cette promesse ait été tenue.

Plus tard, il annonçait comme étant sous presse :

1° Le deuxième volume de l'*Histoire des Rois et des Ducs d'Aquitaine ;*

2° L'*Histoire du Monastère et des Evêques de Luçon ;* cet ouvrage, dont les dernières épreuves ont été corrigées peu de jours avant sa mort, formera un volume in-8°.

3° *Les Lois et Usages maritimes de l'Aquitaine du Nord* (Poitou, Aunis et Saintonge); vingt-quatre feuilles de cet important ouvrage sont tirées, et il serait à désirer que l'impression put être terminée.

Indépendamment de cette longue nomenclature, notre fécond compatriote a écrit dans des journaux et revues de province; plusieurs personnages célèbres de nos contrées ont été réintégrés par ses soins dans la *Biographie universelle* de Michaud dont il était collaborateur. Ces articles se trouvent dans le supplément, à partir du 56e volume, et sont signés : F. T. E.

Je dois encore indiquer une *Notice sur le Poitou*, insérée dans le tome IV de l'*Histoire des Villes de France*, par A. Guilbert, publiée depuis 1844; de la Fontenelle y a

fourni aussi l'article *Cognac*, tome III; enfin une *Notice sur les Priviléges des Verriers*, in-8°; Blois, 1837.

La plupart de ces *Mémoires* sont mentionnés dans une notice intitulée : *Indication des principales publications historiques de M. de la Fontenelle de Vaudoré*, Crapelet, Paris, 1839, in-8°, de 15 pages.

De la Fontenelle lisait de préférence les notes d'un livre, parce qu'il y trouvait, disait-il, la substance et le meilleur de l'ouvrage. Imbu de cette maxime, il les a multipliées partout avec une incroyable profusion. Les unes, concernant les événemens, les lieux et les familles, sont intéressantes ; d'autres, critiques ou personnelles, sont puériles et prétentieuses; toutes ont le grave inconvénient de couper le récit et d'en rendre la lecture fatigante. On regrette parfois tant d'érudition semée dans un terrain ingrat, et l'on plaint l'homme qui a usé à cette tâche pénible des veilles dont l'emploi pouvait être plus fructueux. Il y aurait dans l'examen de ces notes la matière d'un piquant chapitre de psycologie.

De la Fontenelle de Vaudoré a un style diffus et incorrect; peu soucieux de rendre la science aimable, pressé d'arriver à terme, livré à des préoccupations multiples et simultanées, il ne cherche pas à allier à l'exactitude des dates et des faits l'élégance et la pureté de l'élocution. Malgré ces défauts de forme, il a rendu des services réels, et la valeur de ses travaux lui a acquis une juste réputation. Membre de trente Sociétés savantes, françaises et étrangères, du *Comité des Chartes, Chroniques et Inscriptions* au ministère de l'instruction publique, de la *Commission des Archives de la Grande-Bretagne* (1), de la *Commission royale d'Histoire de Belgique*, conservateur et inspecteur des monumens historiques, président de la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, secrétaire perpétuel de la *Société académique de Poitiers*, il a vu enfin s'ouvrir

(1) C'est à lui qu'est dû l'envoi fait, en 1835, à la bibliothèque publique de Poitiers, d'un exemplaire des ouvrages publiés par la *Records-Commission*.

devant lui les portes de l'*Institut*. Depuis l'année 1838, il avait le titre de correspondant de l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*.

De la Fontenelle avait été compris dans la promotion des chevaliers de la légion-d'honneur, qui suivit le sacre de Charles X. Appelé au conseil général du département des Deux-Sèvres, en 1835, par le suffrage des électeurs du canton de Cerizay, il a rempli ces fonctions avec zèle jusqu'à sa mort. Cette vie pleine et laborieuse s'est terminée à Poitiers, le 12 février 1847.

On doit à de la Fontenelle la pensée de fonder un Musée d'Antiquités à Poitiers; le 31 décembre 1831, à la séance publique de la Société d'Agriculture, il s'exprimait ainsi : « Serait-il vrai qu'au moment même où nous parlons, il serait question de détruire le temple Saint-Jean?... Un tel excès de vandalisme n'est pas supportable dans un siècle de lumières... Que là soit formé un Musée d'Antiquités départementales, dont le local sera plus curieux encore que tout ce qu'il pourra contenir. » Grâce à cette généreuse protestation, le temple Saint-Jean fut conservé; peu de temps après, cet édifice avait reçu sa destination actuelle, et on lisait ces mots au dessus de la portée d'entrée :

MVSÉE DES ANTIQVITÉS DE L'OVEST, 1834.

C'est également sur sa proposition qu'un recueil des livres écrits par les enfans des Deux-Sèvres a été commencé à Niort, dans les archives de la préfecture : cette bibliothèque s'enrichit chaque jour par les soins actifs et éclairés de M. Ravan, spécialement chargé de cet objet, pour lequel le conseil général vote une allocation annuelle. De la Fontenelle a laissé, dans le même but, à la ville de Niort, déjà légataire de ses manuscrits et de la collection poitevine qu'il avait réunie, une rente perpétuelle de 200 francs.

FERRIÈRES (Claude-Elie, Marquis de), né à Poitiers le 17 janvier 1741, passa ses premières années à Vendôme, sous la direction de l'abbé Dubellay, son oncle maternel,

dont les ancêtres s'étaient illustrés sous François Ier, comme guerriers, diplomates et littérateurs. Son père, officier de distinction, avait un esprit aimable et cultivé ; il le rappela à Poitiers à l'âge de dix ans, le mit au collége du Puigarreau, et, plus tard, à celui de la Flèche, pour y terminer ses études. Les Jésuites qui dirigeaient ces deux établissemens lui inspirèrent le double amour de la vertu et des lettres auquel il dut le bonheur de son existence. Aussi voua-t-il à ses maîtres une reconnaissance qui ne s'est jamais démentie.

Le jeune de Ferrières, envoyé à l'école des Chevau-Légers de la maison du roi, fut sans doute ébloui par l'attrait des plaisirs, mais il trouva dans la culture des arts et de la littérature un préservatif contre ces entraînemens du cœur, qui ne laissent le plus souvent à l'âge mûr que la honte et le remords. En 1768, il épousa la fille d'un gentilhomme du Bas-Poitou, et rencontra dans cette union une félicité qu'aucun nuage n'obscurcit pendant trente-huit années.

Ses goûts paisibles l'appelaient à jouir des douceurs de la vie domestique. Il se retira au château de Marsay, dans les environs de Mirebeau, et partagea son temps entre l'éducation de ses deux filles et la pratique des lettres. Ses premiers écrits datent de cette époque et sont dirigés contre l'athéisme qui comptait alors parmi les fanatiques et orgueilleux disciples de Voltaire des apôtres acharnés à ébranler la dernière base de la société, en niant jusqu'au dogme tutélaire de l'existence de Dieu. De Ferrières, dont ces doctrines funestes froissaient les sentimens, entreprit la défense de la vérité méconnue et publia successivement, dans ce louable but, deux ouvrages : *Le Théisme*, ou *Introduction générale à l'Etude de la Religion*, 2 vol. in-12, Paris, 1785, réimprimé en 1790; et *Justine Saint-Flour*, ou *Histoire d'une jeune Française du dix-huitième siècle*, précédée d'un *Entretien sur les femmes considérées dans l'ordre social*, 2 vol. in-12, Paris, 1786.

Ce traité philosophique et ce roman respirent la morale la plus pure et le constant désir d'être utile aux hommes en les prémunissant contre les lumières trompeuses de l'erreur

et de l'impiété; ils assignèrent à leur auteur un rang honorable parmi les bons écrivains, et fixèrent sur lui l'attention de ses concitoyens.

Lorsque les états-généraux furent convoqués, les suffrages de l'assemblée bailliagère de Saumur, où il s'était rendu pour déposer son vote, se portèrent spontanément sur lui. Si sa modestie fut étonnée de cette marque d'estime, son courage ne lui permit pas d'en décliner l'honneur. Député de la noblesse à l'Assemblée constituante, il siégea constamment à droite et protesta contre la Constitution de 1791. Sa naissance, son éducation, ses relations sociales, ses habitudes religieuses, ses principes sur l'organisation des sociétés, marquaient sa place dans les rangs de l'opposition dont il ne se sépara jamais par ses votes, quoique sa raison n'approuvât pas toujours la résistance qu'elle apportait à l'adoption de certaines mesures.

Pendant les deux années de sa carrière politique, de Ferrières n'aborda point la tribune; mais il fit imprimer plusieurs écrits : 1° *De la Constitution qui convient aux Français*, in-8°, Paris, 1789; 2° *Plan de Finances pour l'Etablissement d'une Caisse territoriale*, in-8°, Paris, 1790; 3° son *Opinion contre l'Arrestation du Roi à Varennes*, in-8°, 1791; et enfin son *Compte-Rendu à ses Commettans*, in-8°, 1791. Dans ces publications, sagement pensées et élégamment écrites, on remarque un ardent amour de la patrie et une connaissance raisonnée des besoins de l'époque : la conscience du député était droite, calme, et jugeait les événemens sans prévention et sans emportement.

Rentré dans ses foyers, de Ferrières reprit ses occupations favorites et partagea ses instans entre l'agriculture, la bienfaisance et les lettres. Il traversa ainsi les temps orageux de la révolution. Lorsque le calme fut rétabli, il vint passer les hivers dans sa ville natale, et contribua à y fonder ou à y fixer plusieurs établissemens d'utilité publique : le Lycée dont la jouissance était disputée à Poitiers, et l'Athénée dont il fut l'un des fondateurs. A la première séance de cette société

littéraire, il prononça un *Discours sur le goût*, où brillent des idées ingénieuses, et lut successivement, dans ses réunions, plusieurs autres morceaux. Le plus remarquable est celui qui a pour titre : *De l'Etat des Lettres dans le Poitou*, depuis l'an 300 de l'ère chrétienne jusqu'à l'an 1789, in-8°, de 170 pages, Catineau, Poitiers, an VIII de la république, 2e édition.

Les loisirs du marquis de Ferrières n'ont pas été stériles ; pendant son séjour dans son château, dans le calme de la solitude, il composait des ouvrages dont la plupart ont été imprimés et lui ont acquis une juste célébrité. Voici les principaux :

1° *La Femme*, ou *les Vœux*, histoire véritable, Amsterdam et Paris, 1788, 2 vol. in-12.

2° *De l'Etat des Lettres dans le Poitou*, 1re édition de l'ouvrage que j'ai déjà mentionné, suivi du *Discours sur le goût*, de l'*Eloge historique de Bréquigny*, et de *Lydia*, conte imité du Grec, de Parthénius de Nycée, in-8°, Paris, an VII.

3° *Mélanges de Littérature et de Morale*, in-8°, Poitiers, 1798, qui ne sont, en quelque sorte, qu'une seconde édition du volume précédent.

4° *Mémoires* pour servir à l'Histoire de l'Assemblée constituante et de la Révolution de 1789, 3 vol. in-8°, Paris, 1798, réimprimés dans la Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française, publiée par Berville et Barrière, 2 vol. in-8°, Paris, 1821.

Une seconde partie des *Mémoires* de Ferrières, qui forme un volume in-8°, était inédite, et a paru, pour la première fois, dans cette même collection ; elle comprend depuis les premiers jours de l'Assemblée législative jusqu'à la sinistre et déplorable catastrophe du 21 janvier.

La vieillesse de Ferrières heureuse, paisible et occupée, semblait devoir être longue ; mais il fut atteint, dans sa soixante-quatrième année, d'une maladie douloureuse qui le conduisit au tombeau, après huit mois de cruelles souffrances. Il puisa dans sa piété et dans les soins affectueux de sa

famille une résignation qui soutint son énergie dans cette pénible épreuve. Huit jours avant sa mort, il vint, appuyé sur le bras de sa fille, rendre à la religion de ses pères un dernier et touchant hommage, et expira, plein de foi et d'espérance, le 30 juillet 1804, laissant une mémoire chérie et honorée.

Outre les œuvres indiquées plus haut, de Ferrières a laissé des manuscrits, dont le plus important est un discours sur cette question que l'Académie de Lyon avait proposée, à la sollicitation de l'abbé Raynal : *la Découverte de l'Amérique a-t-elle été utile ou nuisible au genre humain ?*

« Les *Mémoires* sur la révolution française et sur l'Assemblée constituante sont, de tous les ouvrages de Ferrières, celui qui doit le plus longtemps survivre à leur auteur. Le ton de sincérité qui les distingue, la droiture d'intentions qui respire dans chacune de leurs pages, la modération de l'écrivain, l'impartialité, sinon de son jugement, du moins de son cœur, feront toujours de ces *Mémoires* une lecture intéressante. Ils ont un autre avantage, celui d'offrir le tableau de la plus importante époque de notre histoire, tracé par un témoin oculaire, dont le caractère a souvent dominé et presque toujours tempéré les préventions. S'il en est encore quelques-unes qu'une censure rigoureuse puisse lui reprocher, si quelques-uns de ses jugemens sont susceptibles d'appel, s'il ne paraît pas toujours d'accord avec lui-même dans l'explication des événemens, dans l'interprétation des intentions, dans l'appréciation des causes et des résultats, peut-être la lecture de son ouvrage n'en sera-t-elle que plus piquante. On reconnaîtra que Ferrières n'a point écrit sous l'influence des passions, ni sous celle d'un système, mais sous l'influence nécessairement mobile de ses impressions. Sévère envers les partisans de la révolution, il ne fait point grâce à leurs adversaires. Tour-à-tour il condamne la violence de l'attaque et l'obstination de la résistance. On peut différer avec lui d'opinion, l'on ne peut révoquer en doute sa bonne foi; et quelque doctrine politique qu'il ait embrassée,

on ne peut refuser l'estime à son caractère ni la confiance à son témoignage (1). »

GARNEREAU (François-Gabriel) naquit à Fontenay-le-Comte le 11 septembre 1765 (2). Son père, fabricant d'étoffes, lui fut enlevé à la suite d'une inondation dans laquelle il avait réussi à sauver une famille entière; il laissa une veuve sans fortune et six enfans. Les dispositions heureuses de Gabriel, qui était le plus jeune, son intelligence précoce, décidèrent sa mère à lui faire suivre les cours d'humanités. Guidée par une piété fervente, elle formait des vœux pour que son fils tournât ses idées vers la vie religieuse et embrassât l'état ecclésiastique; mais celui-ci, sans démentir complètement ces espérances, ne semblait pas devoir s'assouplir facilement aux rigueurs d'une discipline sévère. Impatient et frondeur, s'il se distinguait par la rapidité de ses progrès dans les lettres anciennes, il se faisait également remarquer par l'indépendance de son esprit et l'impétuosité de son caractère. Les habitudes qu'il contractait au collége de Fontenay, et l'extrême liberté dont il avait toujours joui, semblaient le prédisposer peu à la gravité du ministère sacerdotal.

Cependant sa mère n'en poursuivit pas moins son dessein, et l'envoya étudier la théologie au séminaire d'Angers, dirigé par le vénérable abbé Emery. Là, il put, au contact d'hommes pleins d'aménité, adoucir la rudesse de sa nature. Parmi ceux avec lesquels il se lia, étaient l'abbé Soyer, plus tard évêque de Luçon, et le savant abbé Goguet dont la modestie égalait l'érudition. Là aussi, il vit le fameux abbé Bernier, alors curé de Saint-Laud, qui joua un si grand rôle dans les guerres de la Vendée.

(1) Berville, Notice sur la Vie de Ferrières, mise en tête de ses *Mémoires*.

(2) J'avais écrit à M. Vinet, de Fontenay, pour avoir quelques renseignemens nécrologiques sur l'abbé Garnereau; il a eu l'obligeance de m'adresser une notice complète que M. A. Giraud a bien voulu rédiger pour moi. Je me borne presque à transcrire cette intéressante biographie.

En sortant du séminaire d'Angers, d'où la révolution le chassa, Garnereau revint à Fontenay, où il occupa, pendant quelque temps, une chaire de professeur; mais il ne put y rester. Les exigences de la révolution le forcèrent de quitter cette ville. Errant et fugitif, il trouva enfin un asile au château de la Mothe, où il se rencontra avec des hommes ignorés encore, mais qui acquirent bientôt une célébrité éclatante dans les événemens de l'Ouest. Il y connut Henri de la Rochejaquelein, avec lequel il eut quelques discussions sur les éventualités de la guerre civile. Il n'approuvait pas tous les projets du futur généralissime des armées catholiques et royales; et, quand il voulut arrêter le bouillant jeune homme qui cédait aux sollicitations des paysans insurgés, il n'en reçut que cette brusque réponse : « Allons donc! M. l'abbé, occupez-vous de votre bréviaire! »

Henri de la Rochejaquelein obéissait à la nécessité, Garnereau la subit aussi, quand, répugnant à prêter le serment exigé par la constitution civile du clergé, il se décida à quitter la France. Poursuivi par la liberté intolérante de l'époque, il arriva à Nantes, où un évêque fidèle l'ordonna secrètement. Un garde national, nommé Bompart, lui procura un passeport avec lequel il trompa la vigilance soupçonneuse de Carrier et s'embarqua pour l'Angleterre.

Beaucoup de prêtres, émigrés comme lui, l'avaient précédé dans ce royaume, où une cordiale hospitalité lui fut offerte par des ministres anglicans, qui pratiquaient une fraternité dont les bannières de la république portaient la mensongère inscription. Grâce aux sympathies qu'il rencontra dans des familles riches, il put, en donnant des leçons de français, pourvoir à sa subsistance. Son travail et quelques spéculations avantageuses lui formèrent même le noyau d'une petite fortune. A l'abri du danger sur le sol de la Grande-Bretagne, il suivait les différentes phases que parcourait notre révolution, et sa muse, dans ses courts momens de loisir, retraçait les impressions qu'il ressentait au choc des graves événemens qui agitaient sa patrie.

Quand l'ouragan du 18 brumaire eut balayé les hommes et les choses de la Terreur et du Directoire, l'abbé Garnereau quitta son exil et vint assister à la résurrection de la société française. Mœurs, lois, sciences, lettres, tout avait été englouti dans l'abîme de 93. Le pouls de la France intellectuelle avait cessé de battre, elle était plongée dans une profonde léthargie. La voix de Bonaparte la réveilla en sursaut de sa morne stupeur, et sa main rouvrit les églises et les colléges, sur les portes desquels étaient encore les scellés sanglans de la Convention.

A ce moment de régénération, un esprit vif et éclairé ne pouvait pas rester dans l'inactivité; l'abbé Garnereau fut chargé de réorganiser le collége de Fontenay. Il s'acquitta de cette tâche importante avec fermeté et persévérance. Sous ses auspices, cet établissement recouvra bien vite son ancienne célébrité. Quoique les études y fussent d'abord incomplètes, on y vit affluer un grand nombre de jeunes gens qui avaient hâte de réparer le temps perdu. C'est afin d'imprimer le goût de la littérature à ses élèves, dont beaucoup avaient passé l'âge de l'adolescence, qu'il composa ses pièces dramatiques, destinées à clore les exercices classiques de chaque année.

Les services de l'abbé Garnereau ne restèrent pas sans récompense; en 1811, M. de Fontanes, dont il était l'ami, le chargea d'aller organiser l'université impériale dans les colléges d'Italie. Cette mission fut accomplie avec conscience et ardeur. Après avoir visité Turin, Nice, Gênes, Livourne, Pise, l'île d'Elbe et l'île de Corse, il rentra en France à la fin de 1812, et fut promu au grade de principal du collége de Niort. Son séjour dans cette ville fut de courte durée, et il fut bientôt nommé inspecteur de l'académie à Poitiers, et, deux ans plus tard, à Orléans.

En 1822, il abandonna la carrière de l'enseignement pour jouir de sa liberté et de la fortune qu'il avait acquise. La passion des voyages se réveilla en lui, et il résolut de parcourir divers états de l'Europe. L'Angleterre fut la première

contrée qu'il visita. La reconnaissance l'appelait vers cette terre hospitalière, où il avait laissé tant de souvenirs; mais, hélas! ainsi qu'il arrive toujours après une longue absence, la plupart de ses anciens amis avaient disparu de la scène du monde. Les lieux seuls avaient peu changé : il revit Falmouth, où il avait débarqué en exilé, parcourut les cités importantes, le pays de Galles, toute l'Ecosse, où il remarqua surtout la cathédrale de Rosling et le fâmeux château d'Holy-Rood.

En 1836, il entreprit le voyage d'Allemagne, pieux pélerinage à la royauté tombée. Il alla saluer Charles X, peu de temps avant qu'il ne descendit dans le cercueil, et emporta de Goritz des souvenirs qui ne se sont éteints qu'avec sa vie.

La Bavière, le grand duché du Bas-Rhin, la Hollande, excitèrent sa curiosité d'artiste; il y admira les tableaux des grands maîtres, et, passant par la Belgique, il revint dans ses foyers.

Sa dernière excursion, en Italie, eut lieu en 1842. La partie méridionale fut l'objet de ses explorations. Toutes les grandes villes, Rome, Milan, Florence, Naples, passèrent devant ses yeux, et c'était surtout de leur beauté qu'il s'entretenait dans ses conversations vives et spirituelles.

A partir de ce moment, l'abbé Garnereau mena une existence plus sédentaire.

Retiré dans sa solitude de Saint-Luc, il semblait, assis sur ces âpres rochers, poursuivre à l'horison le souvenir de son passé, comme un vieux matelot, qui, du port où il est retenu par les ans, voit s'enfuir le vaisseau où s'écoula sa jeunesse. C'est là qu'il racontait à ses amis, plus jeunes, l'histoire de sa vie qui paraissait d'autant plus longue, qu'elle avait été mieux remplie et plus ballotée par les flots des révolutions. C'est là encore qu'il s'occupait à mettre la dernière main à ses ouvrages et à en classer les différentes parties, par ordre de dates et de compositions.

La littérature seule ne charmait pas les loisirs de l'abbé Garnereau. Prêtre chrétien et riche propriétaire, il sentait que, même après tant de travaux, il lui restait encore des

devoirs à accomplir ; son temps était partagé entre l'étude et la bienfaisance. Ingénieux dans ses aumônes, il ne donnait pas seulement à ceux qui demandent, mais il s'enquérait avec soin des familles pauvres, et venait secrètement en aide à leur dénûment. Il voulut qu'après sa mort, sa fortune devint en partie leur patrimoine, et, par son testament, il légua une valeur de plus de 80,000 fr. aux indigens de Fontenay. Par une autre disposition en faveur du collége qu'il avait administré, il lui a laissé sa précieuse bibliothèque, à la condition qu'elle serait ouverte au public.

L'abbé Garnereau, parvenu à une grande vieillesse, conserva jusqu'à son dernier jour l'usage de ses facultés intellectuelles. L'année de sa mort, il lisait dans l'*Histoire des Girondins* le tableau des terribles événemens dont il avait été le témoin. Rien ne peut exprimer l'émotion qu'il ressentait quand il voyait repasser sous ses yeux les images des hommes qui, proscripteurs ou proscrits, ont laissé leurs noms empreints dans ces sombres annales. Il s'irritait quelquefois en voyant avec quelle complaisance l'auteur admettait la fatale nécessité des crimes de la Terreur, et c'est dans un de ces momens d'indignation profonde qu'il envoyait à M. A. Giraud les vers suivans :

Quand, sous ton fer, immortelle Charlotte,
Tomba l'affreux tyran Marat,
Pardonne à Lamartine, à sa folle marotte,
S'il hésite à nommer cette action d'éclat
Crime ou vertu ; puisque dans l'attentat
Des infâmes bourreaux du juste Louis Seize,
Lamartine ne voit que le simple débat
D'un procès perdu par Desèze.....

Il avait presque ces vers à la bouche lorsqu'il expira, le 3 juin 1847, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, emportant les regrets universels.

Ses œuvres consistent en deux volumes in-8°, intitulés : *Opuscules littéraires, en prose et en vers*, et *Voyages en quelques parties de l'Europe*; Robin, Niort, 1845. Il a pris pour épi-

graphe ces vers faits en mémoire de Thompson, et traduits de l'anglais :

Il n'écrivit jamais, de son vivant,
Un vers qu'il désirât effacer en mourant.

Au commencement du premier volume, on remarque deux drames sacrés : *Darius* et le *Siège de Babylone*. L'auteur est presque toujours resté au-dessous de la Bible dont il s'est inspiré. Pourtant, malgré le peu d'intérêt de l'action et la languissante monotonie du style, on y aperçoit quelques bonnes tirades.

Sa comédie du *Jeune Joueur* a des traits piquans et des vers heureux ; une morale sévère la couronne. Le personnage de Dufront, valet du joueur, est un caractère assez original. Je me rappelle avoir vu jouer avec succès cette pièce à la distribution des prix du collége de Niort ; cependant elle ne vaut pas les *Incommodités de la Grandeur*, du P. Ducerceau.

La *France en Révolution*, poème en six chants, renferme de beaux vers, mais le ton en est généralement trop déclamatoire.

Le pamphlet sur l'*Esclavage des Nègres, condamné par le droit naturel*, qui valut à son auteur une réponse remarquable de Mirabeau (1), est l'œuvre d'un jeune homme entraîné

(1) Voici cette lettre à laquelle une mesure récente donne le mérite de l'à-propos. Elle est comme un avertissement d'outre-tombe :

« Paris, le 8 juin 1790.

« Recevez mes remercîmens, Monsieur, de votre envoi du *Traité sur l'Esclavage des Nègres*. Dans cette grande question, où il semblait difficile d'accorder l'humanité et la politique, qui cependant ne doivent être qu'une même chose, l'Assemblée nationale a pris le parti que commandait la prudence. Les principes que vous établissez sont éternels et inattaquables ; mais peut-être le moyen de les faire triompher plus sûrement est-il de n'en pas faire une application trop brusque et trop inattendue ? Non pas toujours ce qu'il y a de mieux, mais ce qu'il y a de plus convenable, a dit Solon. Voilà ce que des législateurs ne doivent pas oublier.

« Je suis avec les sentimens les plus distingués, etc.

« Le Comte de MIRABEAU. »

par le courant impétueux de ses idées. On voit que ce morceau a été écrit sous l'influence des œuvres philosophiques du dernier siècle, et surtout de celles de l'abbé Raynal.

Les *Odes sur Louis XVI* et *sur Mirabeau* manquent d'élan, on y sent trop le versificateur, pas assez le poète. L'*Epître sur l'Egalité* et celle *sur les Jongleries du Siècle* sont plus remarquables; mais cette dernière, remplie de traits satyriques, dénote le système arrêté de critiquer les productions littéraires de notre époque. On regrette de voir l'abbé Garnereau parler de la *prose lyrique* de Béranger, des *tragédies informes* de V. Hugo, et avancer que le genre romantique n'a produit que *du bas* et *du mesquin*. Son style, parfois inégal et crû dans l'expression, aurait dû pourtant le rapprocher de cette école. On s'étonne encore qu'un homme d'autant de perspicacité n'ait pas compris que la littérature classique du dix-septième siècle, ayant atteint son apogée, devait faire place à une littérature plus jeune, plus vivace, plus en rapport avec nos mœurs nouvelles. Il est pénible, quand un écrivain a porté presque toujours un jugement juste sur les événemens qui se sont passés en Europe depuis soixante ans, d'être obligé de le ranger parmi ceux auxquels le fait philosophique, scientifique, inévitable de l'avénement du romantisme, a échappé; mais on doit la vérité à ceux qui dorment dans la tombe.

Les *Lettres sur l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie*, composent le tome second. Les premières offrent le plus d'intérêt, non seulement par la description des lieux, mais encore par l'historique des villes et des comtés, par l'appréciation des institutions politiques et administratives du pays.

Tous les écrits de l'abbé Garnereau portent le cachet d'une honnêteté rigide et d'un travail consciencieux. Son but n'a pas été surtout d'amuser ses lecteurs, mais de les instruire et de les rendre meilleurs en leur enseignant une morale pure et indispensable au bonheur des individus et des nations.

GARNIER (Antoine), issu d'une famille honnête plus riche en vertus qu'en argent, naquit à Villiers-en-Plaine,

près Niort, le 18 avril 1762. Les dispositions précoces que le curé du lieu découvrit en lui décidèrent ses parens à l'envoyer à la ville voisine, au collége des Oratoriens, où il fit ses classes avec succès. Ayant achevé son cours de philosophie en 1782, il alla à Paris et obtint, au concours, une bourse dans la petite communauté de Saint-Sulpice, dite des Robertins. Après y avoir doublé sa philosophie, il entra en théologie. Le goût qu'il avait montré, dès l'enfance, pour l'étude des langues, se développa dans cette maison, où il trouva les moyens de joindre à la connaissance du grec et du latin celle de l'hébreu auquel il s'appliqua avec ardeur.

Son aptitude extraordinaire le fit remarquer par l'abbé Lourdet, professeur au collége de France et chargé par le clergé de traduire la version arménienne de la Bible. Ce savant, craignant de ne pouvoir accomplir toute sa tâche, résolut de s'adjoindre un de ses élèves pour continuer son œuvre, et choisit l'abbé Garnier qui venait d'être ordonné prêtre. C'était en 1788.

Le zèle du disciple surpassa bientôt les forces du maître ; obligé de composer une Grammaire arménienne, dont chaque feuille servait de texte à la leçon du lendemain, il ne put suffire à la puissance de mémoire et à l'étonnante facilité de l'abbé Garnier, et contracta une maladie qui faillit l'emporter.

Mais déjà l'élève pouvait être un successeur capable de remplacer l'abbé Lourdet au collége de France. Présenté par celui-ci à l'archevêque de Paris et à plusieurs évêques de l'assemblée du clergé qui faisaient partie des états-généraux, tous l'engagèrent à persévérer et lui promirent une pension pendant la vie du professeur et sa chaire, après sa mort.

Cette perspective le décida à travailler avec une nouvelle ardeur, et déjà il avait traduit, de l'Arménien, quatorze chapitres du Pentateuque, lorsque la lecture assidue des caractères de cette langue lui ayant causé un affaiblissement de la vue, il fut contraint de renoncer à cette entreprise.

Alors il entra dans la congrégation de Saint-Sulpice, où il fut reçu avec joie. Après une année d'épreuves à Yssy, l'abbé Emery l'envoya au séminaire de Saint-Irénée de Lyon pour y enseigner la théologie dogmatique.

En 1791, le refus de serment à la constitution civile du clergé l'exposa à la persécution. Obligé de fuir, il revint à Paris, et partit bientôt pour l'Amérique avec trois autres ecclésiastiques qui allaient fonder un séminaire à Baltimore. Le 8 avril, ils s'embarquèrent à Saint-Malo, et, pendant une traversée de trois mois, l'abbé Garnier utilisa ses loisirs en apprenant l'Anglais, de manière à le comprendre à son arrivée sur le nouveau continent.

Le séminaire renferma d'abord un trop petit nombre de sujets pour que l'enseignement confié à l'abbé Garnier put absorber toute l'activité de son esprit, il se consacra en même temps au ministère extérieur.

Investi par l'évêque qui appréciait ses lumières et ses connaissances de l'administration de la paroisse de la Pointe, il visita plusieurs missions éloignées, s'y livrant à la prédication et à la pénible fonction de catéchiste. A plusieurs reprises, il brava les plus grands dangers pour assister les malades atteints de la fièvre jaune, et gagna partout, avec l'affection des catholiques, l'estime des protestans dont il parvint souvent à dissiper les préjugés contre l'église de Rome.

L'existence du saint prêtre fut vouée, pendant douze années, aux devoirs que lui inspiraient la charité la plus ingénieuse et la foi la plus ardente. Aimé et honoré aux Etats-Unis, il s'y plaisait; pourtant il n'hésita pas à rompre les liens qui l'y attachaient pour se rendre aux désirs de son ancien supérieur. Le vénérable abbé Emery, profitant du retour des esprits à la religion et de la protection accordée au culte par le pouvoir qui, refoulant la révolution expirante de ses propres excès, relevait la société sur ses véritables bases, s'empressa de rétablir la compagnie de Saint-Sulpice. L'abbé Garnier arriva à Paris en 1803 et fut chargé des cours d'écriture sainte et d'hébreu. Afin de pénétrer encore

plus avant dans les secrets de cette langue, il apprit l'arabe et put bientôt en donner des leçons. Il enseignait aussi aux séminaristes les mathématiques et la physique, et suppléait, au besoin, les professeurs de théologie.

Son zèle éclairé et communicatif excitait l'émulation des élèves; les plus célèbres Orientalistes de la capitale se plaisaient à encourager son brillant enseignement en suivant les exercices publics qui terminaient chaque année scolaire.

Des occupations si multipliées n'absorbaient pas tellement les momens de cet érudit laborieux qu'il n'en dérobât quelques-uns pour la défense de la religion. Il composa, pendant ces années si pleines, un grand nombre d'écrits pour venger les livres saints des attaques des philosophes, surtout des naturalistes allemands dont il se procurait les ouvrages pour les réfuter aussitôt qu'ils paraissaient. Il a ainsi publié divers morceaux de critique dans les journaux de l'époque.

A la fin de 1811, contraint d'abandonner Saint-Sulpice par suite d'une mesure sévère qui dispersa de nouveau la compagnie, il se retira à Yssy, puis revint à Paris se livrer à ses goûts favoris. Inquiété par les agens du gouvernement impérial et traité avec rigueur, il résista courageusement, jusqu'en 1814, à des persécutions injustes. Le calme étant rendu alors à la France, le séminaire de Saint-Sulpice se rouvrit, et l'abbé Garnier en fut nommé premier directeur par l'abbé Duclaux qui venait d'être élu supérieur, et qu'il remplaça en 1826.

Dans ce poste élevé, il n'interrompit point ses leçons de langue hébraïque; il reprit même ses commentaires sur l'écriture sacrée, et les continua jusqu'à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Ses cahiers sont toujours suivis dans la maison qui possède ses énormes manuscrits, dont l'impression a été retardée par des circonstances qu'expliquent l'importance d'une semblable entreprise et les dépenses qu'elle entraînerait; mais plusieurs écrivains ont profité des travaux de l'abbé Garnier: MM. Glaire et de Genoude, entr'autres, ont puisé à cette source abondante qu'il leur avait été donné

d'explorer, et les emprunts qu'ils lui ont faits n'ont pas peu contribué au mérite de leurs ouvrages.

« L'abbé Garnier joignait à un esprit vif et pénétrant une candeur et une simplicité qui ne s'allient pas toujours ensemble dans les hommes de lettres. Sa modestie le tint constamment éloigné de tout ce qui aurait pu lui donner de l'éclat et lui fit décliner les distinctions littéraires que d'éminens personnages auraient été flattés de lui voir accepter.

« Dans les affaires les plus épineuses, il faisait toujours paraître un coup d'œil juste et une pénétration rare, que les personnes exercées, entr'autres l'évêque d'Hermopolis, eurent plus d'une fois occasion d'admirer. Il s'est particulièrement distingué dans la conduite du séminaire par un dévoûment sans bornes à la compagnie, un zèle constant à en conserver l'esprit, les maximes et les usages, une vénération profonde pour les fondateurs et les premiers prêtres de la maison, une tendresse paternelle pour tous ses élèves. Dans ses dernières années, il fut éprouvé par de cruelles souffrances. Il les supporta avec résignation, priant Dieu et donnant à ceux qui l'approchaient un continuel sujet d'édification. Il aimait qu'on lui rappelât les exemples et les paroles des saints sur l'abandon parfait à la volonté divine. Fréquemment il répétait ces mots de Clément XI : *Volo quidquid vis, volo quia vis, volo quomodo vis, volo quamdiù vis.* Huit jours avant sa mort, il demanda lui-même les derniers sacremens et les reçut avec la plus sincère piété. Enfin, il rendit son âme à Dieu, le 16 mars 1845, dans sa quatre-vingt-troisième année presque accomplie. Son corps fut transporté à Issy et inhumé auprès des restes de MM. Emery et Duclaux, ses prédécesseurs (1). »

GARRAN DE COULON (JEAN-PHILIPPE, comte), fils de Garran de la Brosse, receveur des tailles, à Saint-Maixent,

(1) J'ai emprunté à l'*Ami de la Religion* du 12 avril 1845 ces détails sur le caractère et la fin touchante de notre compatriote, dont un grand nombre d'ecclésiastiques du diocèse ont pu apprécier la science, les vertus et les aimables qualités.

naquit dans cette ville le 19 avril 1748, et y commença ses études qu'il termina à Niort, au collége des Oratoriens. Ayant fait sa philosophie à Poitiers, il se rendit à Montpellier pour apprendre la médecine. Les opérations anatomiques lui inspirèrent un dégoût insurmontable ; il renonça à cette carrière et vint à Orléans suivre les dernières leçons de droit qu'y professait encore le célèbre Pothier. Ses cours étant achevés, il alla à Paris, où il eut pour patron Henrion de Pansey, qui a laissé une réputation sans tache dans le barreau et dans la magistrature.

Les idées de réforme et de liberté qui fermentaient dans les esprits trouvèrent dans le jeune avocat un zélé partisan. Dès 1788, il publia, sous le pseudonime de l'abbé Velin et sous le titre d'*Apologie de la Cour plénière*, une brochure remarquable d'érudition et piquante de sarcasme et d'ironie contre le ministère qui avait tenté de remplacer les parlemens par une cour de judicature. Ce début annonçait qu'il embrasserait avec ardeur les principes de la révolution qui éclata l'année suivante, et le désigna au choix des électeurs parisiens.

Nommé à l'Assemblée nationale et membre du comité des recherches, il déploya du courage dans l'accomplissement de ses devoirs et rédigea un rapport très étendu, inséré au *Moniteur*, qui contenait des accusations violentes contre la cour et demandait néanmoins que les auteurs des attentats des 5 et 6 octobre fussent poursuivis.

En 1791, élu député suppléant à l'Assemblée constituante et l'un des présidens de la cour de cassation, Garran de Coulon fit rendre par le tribunal un arrêt portant que les membres ne pourraient admettre chez eux personne pour leur parler des affaires qu'ils étaient appelés à juger, qu'ils rejèteraient toutes communications particulières qui auraient le même objet, et qu'ils ne recevraient de pièces nécessaires à l'instruction que dans les formes adoptées par les lois. Cette décision honore le magistrat qui l'a provoquée et ceux qui l'ont prononcée, quoiqu'elle ait été impuissante contre l'abus.

Après la fuite de Louis XVI et son retour à Paris, Garran de Coulon se rendit à l'Assemblée, à la tête du tribunal de cassation, pour protester de son attachement à la Constitution; son discours et celui qu'il prononça, plus tard, devant le roi lui-même, sont dans des termes modérés, pleins d'une convenance trop rare à cette époque.

Paris nomma Garran de Coulon à l'Assemblée législative, dont il fut l'un des secrétaires. Quelques-uns de ses biographes attribuent à un sentiment de concorde et de prudence la motion qu'il y présenta pour qu'il fut ordonné à tous les membres de se couvrir lorsque le monarque serait assis au bureau. Il voulait ainsi le garantir contre des témoignages de respect, qui auraient excité d'un autre côté des violences et des insultes. Les mêmes écrivains nient qu'il ait appuyé la proposition faite par Couthon, de supprimer les titres de *Sire* et de *Majesté* (1). Les habitudes graves de Garran portent, en effet, à penser qu'il sut s'élever au-dessus des exagérations grossières des partis et qu'il évita toujours d'ajouter par l'injure au malheur d'un prince qu'il plaignait.

Dans les fonctions de grand-juge dont il fut investi près la haute cour nationale d'Orléans, son courage égala son humanité; mais son énergie fut impuissante contre la férocité des égorgeurs, qui conduisirent, malgré ses efforts, les prisonniers à Versailles, où ils furent massacrés.

Le département du Loiret, pour lui témoigner son admiration de la belle conduite qu'il avait tenue dans cette périlleuse conjoncture, l'envoya à la Convention, où le procès de Louis XVI lui fournit une nouvelle occasion de montrer l'indépendance et la fermeté inébranlable de son caractère.

Après avoir appuyé l'appel au peuple, qui eut sauvé la victime, Garran de Coulon, forcé de se déclarer sur la peine à appliquer, s'éleva contre un envahissement de pouvoirs qui détruisait la liberté, refusa de se prononcer, comme

(1) Voir l'*Histoire de Niort*, par Briquet, tome II; les *Biographies universelles* de Feller, de Michaud, etc.

juge, sur le sort de l'accusé, et vota comme représentant du peuple, chargé de prendre une mesure de sûreté, la réclusion du monarque.

Après la chûte de Robespierre, la révolution eut en lui un sincère et pur défenseur. S'il montra beaucoup de vigueur contre les débris terroristes, dans la journée du 12 germinal, il lutta aussi ouvertement, au 13 vendémiaire, contre la réaction royaliste. Fidèle à la constitution de l'an III, il soutint constamment le directoire et défendit au conseil des Cinq-Cents dont il faisait partie, contre les attaques de la tribune et de la presse, les sociétés populaires qui, à ses yeux, étaient le dernier asile des principes démocratiques.

Lorsque l'Institut national fut créé pour redonner l'essor aux sciences et aux lettres, absorbées depuis trop longtemps par les agitations d'une politique brûlante, Garran de Coulon en devint membre.

Sa vertu républicaine ne résista pas au prestige de la puissance, du génie et de la gloire; après le 18 brumaire, il s'attacha à Bonaparte et fut élevé à la dignité de sénateur; il remplissait alors les fonctions de commissaire près le tribunal de cassation. Garran de Coulon partagea son temps entre les devoirs du sénat et des travaux qui l'ont occupé jusqu'à sa mort. En l'an IX, il prononça l'éloge de Creuzé-Latouche, son ami et son collègue. Au mois de mai 1804, il obtint la sénatorerie de Riom, plus tard, la croix de grand-officier de la légion-d'honneur, et enfin fut créé comte de l'empire.

En 1814, quoiqu'il eut pris part à tous les actes du sénat contre Napoléon, il ne fut pas compris dans la promotion des pairs nommés par Louis XVIII, et mourut à Paris, le 19 décembre 1816, à la suite d'une attaque de paralysie, âgé de soixante-huit ans.

Malgré les préoccupations et les périls de sa carrière orageuse, Garran de Coulon s'est acquis une juste célébrité comme écrivain, comme jurisconsulte et comme légiste. Indépendamment des rapports aux assemblées dont il a été membre, on a de lui :

1° Des *Recherches politiques sur l'Etat ancien et moderne de la Pologne, appliquées à la dernière Révolution*, Paris, in-8°, 1795, qui contiennent un exposé très savant de la constitution de cette nation noble et généreuse, trop souvent agitée et si malheureuse depuis son morcellement.

2° *Rapport sur les Troubles de Saint-Domingue, fait au nom de la Commission des Colonies, des Comités de salut public, de législation et de marine réunis*, 4 vol. in-8°. Ce document, fruit d'un travail de plus de deux années, est de la plus haute importance pour l'histoire de la révolution de cette île, la plus riche de nos colonies, dont la perte a entraîné la ruine de tant de familles françaises. Il a fallu, pour le composer, dépouiller plus de cent mille pièces, la plupart manuscrites, dispersées dans les différentes archives des comités.

Très versé dans l'étude du droit étranger et de notre ancien droit féodal, il a fourni sur cette matière de nombreux articles à l'*Encyclopédie méthodique* et au *Répertoire universel* de jurisprudence de Guyot. Son *Traité sur le Droit naturel*, inséré dans ce dernier ouvrage, est très étendu et prouve des connaissances variées et solides.

On lui doit encore la *Partie bibliographique du Droit anglais* dans les lettres sur la profession de l'avocat.

En témoignage, sans doute, de souvenir et de sympathie pour le département où il était né, Garran de Coulon se fit recevoir membre de la Société libre des Sciences et Arts des Deux-Sèvres.

GELLÉ (Pierre-Benjamin), fils d'un huissier de Saint-Maixent, né dans cette ville le 13 janvier 1777, reçut une éducation en rapport avec la fortune de sa famille, et alla à Paris suivre les cours de l'école d'Alfort. Muni de son diplôme, il revint en Poitou et s'établit à Parthenay, où il eut bientôt une nombreuse clientelle. Ses sentimens élevés, son heureux caractère, ses bonnes manières, lui ouvrirent les maisons les plus honorables de la contrée, où il était accueilli comme un ami. L'exercice de sa profession ne tarda pas à lui démontrer l'insuffisance de l'enseignement vétérinaire et les inconvé-

niens ruineux qu'encouraient les cultivateurs réduits à appeler, pour soigner leurs animaux malades, des maréchaux-experts dont l'ignorance était une calamité publique. Afin de détruire l'abus des empiriques, il fallait mettre la science à la portée d'un plus grand nombre de sujets, la rendre accessible à toutes les bourses, et, pour la propager promptement et sûrement, créer au moins une nouvelle école. Bourbon-Vendée, où il s'était fixé depuis quelque temps, placé au centre de l'ouest de la France, sur un sol privilégié par la nature pour élever des bestiaux de toute espèce, lui parut le lieu le plus favorable à ce nouvel établissement. Il rédigea un *Mémoire* dans ce sens, sur la demande du vicomte de Curzay, auquel il avait communiqué sa pensée; ce préfet, qui ne laissait échapper aucune occasion d'être utile au département qu'il administrait, appréciant tous les avantages de cette institution, les fit valoir auprès du gouvernement. Le projet approuvé était sur le point de recevoir son exécution, lorsque M. de Villèle arriva aux affaires. L'idée était utile, elle fut suivie avec une légère modification : le siége de l'école fut transféré à Toulouse. Cette ville était loin d'offrir les mêmes conditions de succès, mais c'était la patrie du ministre, elle fut préférée. Gellé, en récompense de son travail, y fut nommé professeur et en a rempli les fonctions jusqu'en 1845.

Pendant son professorat, il composa un ouvrage qu'il a publié sous le titre de *Pathologie bovine*, ou *Traité complet des Maladies du Bœuf*, 3 vol. in-8°, Bouchard-Huzard, Paris, 1839, 1840 et 1841. Il a fait suivre cet ouvrage d'un *Feuilleton*, ou *Recueil d'Observations pratiques sur les Maladies des Animaux domestiques*, 1 vol. in-8°, Paris, 1842.

Gellé a, en outre, publié dans les journaux un assez grand nombre d'articles sur la médecine vétérinaire.

La *Pathologie bovine* est précédée d'une dissertation sur les maladies en général, sur leurs causes les plus ordinaires, sur leurs symptômes, leurs signes, leur marche et leurs diverses modes de terminaison.

Toute maladie se juge par des signes, et le médecin qui ne prendrait pour guide que les symptômes s'exposerait à commettre de graves erreurs. Un praticien éclairé doit apprécier toutes les circonstances propres à faire distinguer le siège ainsi que la nature de l'affection, pour établir un traitement rationel; il ne doit pas perdre de vue que l'art de guérir consiste dans une succession d'inductions fournies par les rapprochemens qu'il a pu faire. L'étude de l'anatomie pathologique est donc la meilleure source où l'on doit puiser pour arriver à la connaissance exacte des maladies.

Après des considérations sur la thérapeutique, Gellé indique le plan qu'il a adopté et classe les maladies du bœuf, suivant l'ordre des fonctions, en maladies des appareils digestif, circulatoire, respiratoire, sécrétoire, nerveux, sensorial, locomoteur et générateur. Ces huit appareils constituent autant de livres, divisés en plusieurs chapitres traitant chacun d'un sujet distinct.

M. Girard, chargé de rendre compte de cet ouvrage à la Société royale et centrale d'Agriculture, après avoir présenté l'esquisse du cadre dans lequel Gellé a circonscrit et coordonné les matériaux de sa *Pathologie bovine*, a donné une idée de la marche suivie dans les développemens :

« La description de chaque maladie, dit-il, se compose principalement de la relation de faits pratiques puisés, pour la majeure partie, dans les journaux de médecine vétérinaire; l'auteur transcrit tous ces emprunts, les discute et en tire des inductions; il ajoute constamment des observations qu'il donne comme étant le fruit de sa longue pratique, et il n'est pas de maladies sur lesquelles il n'ait recueilli nombre de faits qu'il indique. Cette manière de procéder à l'histoire des maladies en rapprochant, en comparant les faits pratiques déjà connus et ceux qui lui sont propres, présente un double avantage : celui d'éviter l'arbitraire et de fortifier les considérations sur les caractères, la marche et la terminaison des affections. Cependant cette multiplicité de faits entassés à la suite les uns des autres, et au milieu desquels se trou-

vent parfois noyés les développemens essentiels sur la nature et le cours de la maladie, entraîne des inconvéniens; elle jette de la confusion dans les descriptions qu'il est si important de rendre claires et faciles à saisir. »

Quoiqu'il en soit de ces remarques critiques et du reproche plus grave que des praticiens adressent à Gellé de n'avoir pas toujours démêlé le vrai du faux dans les textes recueillis par lui, et sur lesquels il appuie ses commentaires, la *Pathologie bovine* est une œuvre de longue haleine, qui a exigé une grande persévérance et de nombreuses recherches. Cet écrit, renfermant l'histoire détaillée de chaque maladie, est un répertoire utile aux professeurs des écoles, aux artistes vétérinaires et à tous les propriétaires qui élèvent et engraissent les bêtes à cornes.

Gellé, mis à la retraite en 1845, s'était retiré à Niort, où il vivait du produit de sa modique pension. Il y est mort le 25 mars 1847.

Il était membre de la Société royale d'Agriculture de Toulouse, de celle des Deux-Sèvres, et membre honoraire de la Société vétérinaire du Calvados et de la Manche.

GIRAUDEAU (Bonaventure), né en 1697, à Saint-Vincent-sur-Jard, commune comprise aujourd'hui dans l'arrondissement des Sables-d'Olonne (Vendée), fit de solides études, embrassa la vie religieuse et entra dans la corporation des Jésuites. Son existence ressembla à celle des autres membres de cette célèbre compagnie, qui, faisant abnégation complète d'eux-mêmes, soumis aux ordres de leurs supérieurs, n'ont laissé d'autre trace de leur passage ici-bas que celle de leurs vertus et de leurs travaux. Ceux du P. Giraudeau font présumer qu'il se livra à l'enseignement des langues anciennes. Dans le but d'en faciliter la connaissance, il composa une *Méthode pour apprendre la langue grecque*, en cinq parties in-12, années 1751 et suivantes. Un peu plus tard, il publia *Praxis Linguæ sacræ*, in-4°, la Rochelle, 1757, ouvrage estimé, quoique basé sur l'hypothèse, et préférable à la méthode de Masclef, consistant à mettre après la consonne de l'hébreu la

première voyelle qui sert à exprimer le nom de la consonne précédente. Giraudeau remplace aussi les points massorétiques, invention rabbinique et dépourvue d'autorité; mais il leur substitue partout la lettre O, système un peu arbitraire sans doute et qui offre des sens parfois incommodes. L'auteur prétend l'avoir puisé dans la lecture même des versions primitives, celles des Septante surtout et de la Vulgate, traduites dans un temps où l'hébreu était encore une langue vivante, ou du moins assez connue pour n'être pas défigurée par des chicanes alphabétiques, telles que les ont soulevées les herméneutes modernes, dans le but de contester aux textes sacrés leur uniformité de leçon.

Le savant hébraïsant contribua ainsi à consolider le sens véritable de la tradition et s'acquit une juste réputation dans une sphère élevée. Son nom serait cependant peu connu du public, *profanum vulgus*, s'il n'avait composé que des écrits de ce genre; ce qui l'a rendu vraiment populaire, c'est un petit volume in-12, réimprimé si souvent et dans des formats si variés, qu'il serait impossible de compter le nombre de ses éditions. Qui n'a pas lu et relu dans son enfance les *Paraboles du P. Bonaventure*, récits naïfs, remplis de moralités bien déduites, ingénieusement et sagement adaptées à l'éducation de la jeunesse? Quelle âme pieuse ne s'est sentie consolée et fortifiée par la lecture de l'*Evangile médité et distribué pour tous les jours de l'année, suivant la concorde des quatre évangélistes*, 13 vol. in-12, 1773, réimprimé en 1778, 8 vol. in-12, ouvrage digne de son titre et dont plusieurs éditions se sont succédées sans interruption jusqu'à nos jours?

La première parut par les soins de l'abbé Duquesne, auquel le manuscrit fut remis par l'entremise de monseigneur de Beaumont, le vénérable archevêque de Paris. Le plan est du P. Giraudeau qui en avait rassemblé les matériaux et en avait commencé l'exécution. Des infirmités continuelles l'empêchant de se livrer à ce travail, il craignit de ne pouvoir l'achever, et le confia avec satisfaction au vicaire général de Soissons pour qu'il y mit la dernière main.

Il eut ainsi la consolation de jouir du succès de son entreprise en voyant l'accueil qu'elle reçut et le bien qu'elle pourrait opérer. C'est le commentaire le plus heureux qu'on ait jamais fait sur la vie et les paroles de Jésus-Christ. « Le style, dit de Feller, en est pur, coulant, naturel; la manière grande et noble, les idées vastes, les réflexions profondes; c'est la philosophie de l'évangile. Le vrai chrétien, et surtout le chrétien instruit, y trouve de quoi nourrir substantiellement sa pensée et son cœur. » (BIOGRAPHIE UNIVERSELLE.)

Les protestans eux-mêmes rendirent hommage aux qualités de cet ouvrage. M. Nallat, recteur dans l'île de Guernesey, écrivait à l'abbé Duquesne, le 14 avril 1777 : « Tout y est digne du Fils de Dieu, tout y répond à la sublimité de sa doctrine et à l'excellence de ses saints préceptes. Les réflexions touchent et persuadent, tant par leur solidité, leur beauté, que par la manière de les exposer. Tout y est méthodique, lié, simple, instructif et surtout onctueux. »

Le P. Giraudeau mourut en 1774, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

GUILLEMEAU (JEAN) naquit à Niort durant le rigoureux hiver de 1709, d'une famille qui y exerçait la médecine, sans interruption, depuis près de trois siècles. Il adopta la même carrière que ses ancêtres et se fit recevoir docteur. Ses talens l'élevèrent bientôt au-dessus de ses confrères, dont la jalousie lui suscita des ennuis de plus d'un genre. Sa modestie et sa douceur imposèrent enfin silence à l'envie.

Il était membre de la religion réformée, dont le culte se pratiquait alors en cachette dans une maison particulière; Guillemeau y remplit, pendant longtemps, les fonctions de ministre, et composa, à ce titre, des *homélies* qui respirent une onction persuasive et la morale la plus pure. Son attachement aux doctrines de Calvin ne le rendit point hostile à l'église de Rome, et il prouva combien il était supérieur aux misérables passions que fomente l'esprit de secte et qu'excite toujours une haine aveugle, en épousant Catherine Boursault,

fervente catholique, à laquelle il permit d'élever dans cette croyance ses filles, qui devinrent des modèles de toutes les vertus chrétiennes.

Praticien habile, Guillemeau obtint la confiance d'une nombreuse clientelle et mérita la reconnaissance des familles. Ce pieux sentiment lui fut exprimé dans des vers du jeune Marcellin de Fontanes, sur la guérison de son père :

« Digne élève du dieu qu'adorait Épidaure,
Toi que le malheureux jamais en vain n'implore,
De mes jours tu fis plus qu'allumer le flambeau,
Que ne te dois-je point? Tu tiras du tombeau
Mon père, mon ami..... »

Médecin instruit, il a fait imprimer des *Mémoires*, parmi lesquels on remarque celui qui a pour titre : *Histoire et Traitement d'une Fièvre scarlatine-épidémique pendant l'hiver de 1766.*

Il a laissé quelques manuscrits et a terminé, à Niort, en 1795, dans sa quatre-vingt-sixième année, une vie utilement et honorablement remplie.

GUILLEMEAU (Jean-Jacques-Daniel), fils du précédent, né à Niort en 1736, suivit la même profession que son père et devint médecin militaire, poste qui lui facilita les moyens de satisfaire son goût pour les voyages. Il compléta son instruction en parcourant diverses parties de l'Europe, et se lia avec des savans d'Italie et d'Angleterre, pendant le séjour qu'il fit dans ces contrées, dont il apprit la langue.

De retour dans ses foyers, il continua de se livrer à l'étude, convaincu qu'il reste toujours beaucoup à apprendre, surtout dans l'art difficile qu'il exerçait. La révolution, qui le surprit au milieu de ses travaux, eut ses sympathies, mais il n'adopta jamais ses fureurs, et les fonctions de maire, dont il fut investi en 1793, lui fournirent plus d'une occasion de déployer, au péril de ses jours, un courage trop rare dans les temps d'épreuves, et de protéger les victimes contre des manifestations hostiles et sanguinaires.

Ami éclairé des sciences et des lettres, Guillemeau fut l'un

des fondateurs de l'*Athénée des Deux-Sèvres* qu'il présida pendant plusieurs années, et légua sa bibliothèque, composée d'environ trois mille volumes, à la ville de Niort, où il mourut, au mois d'octobre 1823, âgé de quatre-vingt-huit ans.

Le docteur Guillemeau a beaucoup écrit, mais il a livré peu de ses ouvrages à l'impression, et parmi ceux auxquels il a donné la préférence, il en est qui portent le cachet de l'originalité et de la bizarrerie dont son caractère n'était pas exempt. Tel est un *Mémoire sur les Chats*, qu'il attaque sans pitié et qu'il propose de remplacer par des serpens.

Dans un travail plus important, composé pendant la première période de son existence et longtemps avant l'expédition d'Egypte, il avait développé dans une brochure les avantages que la France retirerait d'un établissement colonial dans cette partie de l'Afrique.

Il a encore imprimé des notices curieuses sur le P. Gastaud, le P. Dabillon, le P. Isidore et le P. Jousseaume (1), religieux,

(1) Gastaud (Jacques), docteur en Sorbonne, né à Niort vers le milieu du seizième siècle, fut l'un des fondateurs des maisons de la congrégation de l'Oratoire à la Rochelle et à Niort, et contribua au succès de ces deux établissemens. Il joua un rôle actif et pacificateur pendant les guerres de religion, mourut dans sa ville natale, emportant l'estime et les regrets unanimes, et fut enterré dans l'église de Notre-Dame, le 17 juillet 1628. Il a laissé manuscrits un traité de controverse et plusieurs sermons.

Jousseaume (André), né à Niort en 1586, l'un des fondateurs de la maison de l'Oratoire à la Rochelle, y succéda au P. Gastaud, dans la cure de Saint-Barthélemy. Il bénit la nouvelle église de l'Oratoire de Niort, le 23 juin 1653, et y prêcha un sermon qui fit beaucoup de bruit. Sur la fin de ses jours, il s'était retiré dans cette dernière ville, où il mourut le 4 août 1661.

Dabillon (André), fils du sieur de Limbaudière, maire de Niort en 1609, suivit avec distinction les cours d'humanités à Poitiers, se fit jésuite et alla enseigner à Bordeaux, où il fut lié avec Jean Dabadie, dont il ne partagea ni les emportemens ni les erreurs. Il s'en sépara, et revint à Niort. Ayant obtenu la cure de Magné, il remplit les fonctions de sa charge avec zèle et piété, et y mourut vers 1664. On a de lui divers ouvrages de théologie, qui ont été imprimés à Paris en 1645, un vol. in-4°, et qui eurent alors beaucoup de vogue. (V. *Dict. hist. crit.*)

Binet, connu sous le nom de P. Isidore, capucin, ex-provincial de la

qui ont marqué dans leurs ordres, par leurs vertus, leur science et leur mérite, comme prédicateurs ou comme écrivains. Broch. in-8°, Niort, 1818, extraite des Mémoires de l'Athénée.

Le docteur Guillemeau a laissé des traités sur la médecine, qui auraient mieux établi sa réputation et dont le public aurait pu profiter. On doit regretter qu'il n'ait pas publié son *Mémoire sur la Manière de guérir à volonté les Fièvres intermittentes*. Sa *Nosologie méthodique*, ou *Classification de toutes les Maladies qui affligent l'espèce humaine*, avait occupé toute sa

province de Touraine, et définiteur, naquit à Niort vers le commencement du dix-septième siècle. Prédicateur infatigable, il consacra plus de quarante années de sa vie à distribuer la parole de Dieu aux habitans de la campagne en Poitou, Saintonge, Auvergne et Périgord. Il avait un langage à la portée de ses auditeurs, sur l'esprit desquels il exerçait une légitime et salutaire influence. Il a publié un ouvrage sous le titre de : *Le Missionnaire controversiste*, ou *Cours entier des Controverses*, un vol. in-8°, de plus de 600 pages, qui fut composé en 1682, 1683, 1684 et 1685. On a reproché au P. Isidore d'être froid, d'avoir un style sans élévation et suranné. Mais s'il eut parlé un langage plus élevé, eût-il été compris de ses auditeurs, eût-il produit l'effet qu'il désirait? Il se justifie lui-même en ces termes : « N'attendez pas de moi un langage poli et fort réglé. Le sujet même ne le veut pas. J'ai dû rapporter la sainte Écriture, suivre la version des Bibles de nos adversaires (les protestans), et employer leurs propres termes pour les convaincre par eux-mêmes. De plus, j'avoue ingénuement que je ne me suis jamais appliqué à la beauté et à l'élégance du discours, ayant toujours plus estimé une diction simple et naturelle qu'une parole recherchée et affectée. Il me semble même qu'en matière de doctrine, de dispute et d'argumentation, l'expression la plus commune et la plus facile est la meilleure. »

Ne faisant ainsi aucun cas de la célébrité et de sa gloire personnelle, le P. Isidore s'obstinait à parler le langage du peuple pour s'en faire mieux comprendre. Il se rappelait la réponse d'une femme d'Antioche à saint Chrysostôme : « Père, nous t'admirons, mais nous ne te comprenons pas. » Ne pourrait-on pas en dire autant à plus d'un prédicateur célèbre de notre époque?

Assurément le P. Isidore était capable de parler plus éloquemment. La préface de son livre et son épître dédicatoire à l'évêque de Poitiers prouvent que, s'il l'eût voulu, il aurait fait usage d'un style plus élégant

On ignore le lieu et la date de la mort du P. Binet.

vie. A propos de cet ouvrage, il disait avec orgueil : « J'ai décrit là trois cents maladies que j'ai découvertes et dont on ne s'était jamais douté avant moi. »

Ses manuscrits ont été remis à son fils, ancien médecin aux colonies françaises, qui n'a pas jugé à propos de les tirer de l'oubli.

HARCHER (JEAN-BAPTISTE-LOUIS), né à Beaufort (1), en Anjou, au mois de novembre 1700, passa ses premières années auprès de son père, conseiller du roi, lieutenant-criminel et commissaire au grenier à sel de cette ville. Claude Harcher avait acquis, comme avocat, une haute réputation par ses rares talens et son intégrité ; il était la lumière et le conseil du pays, et quoiqu'il eut perdu la vue à l'âge de cinquante ans, il continua ses fonctions avec le même éclat. Voici un fait qui prouve l'estime dont il jouissait : Une contestation qu'il eut avec ses confrères fut portée devant d'Aguesseau, procureur général du parlement ; ce célèbre magistrat lui rendit, dans une lettre écrite à l'un des officiers du siége, le plus glorieux témoignage, en proclamant qu'il fallait le mettre au nombre de ces anciens Romains qui, quoiqu'aveugles, étaient plus éclairés dans les affaires et plus utiles à la république que les plus clairvoyans.

Sous un tel maître, le jeune Harcher se forma promptement pour le barreau ; le langage du palais lui était familier avant même qu'il eut commencé ses études. Ayant terminé ses humanités avec succès, il suivit les cours de philosophie et de droit à l'Université d'Angers, et fut promu, par dispense, à l'âge de vingt-deux ans, aux fonctions de lieutenant civil de la sénéchaussée royale de Beaufort qu'il remplit avec autant de distinction qu'un juge mûri par l'expérience. Il avait atteint sa vingt-septième année, lorsqu'un mariage avantageux l'attira et le fixa à Thouars, où son mérite lui valut bientôt la charge de lieutenant général de ce duché. Lorsqu'il commença à l'exercer, tout le poids de la juridic-

(1) C'est à tort que Briquet, *Histoire de Niort*, le fait naître à Thouars.

tion retomba sur lui. Une grande facilité et un travail assidu le débarrassèrent promptement d'une multitude d'affaires qui languissaient depuis longtemps. La perspicacité et la lucidité de son esprit abrégeaient une tâche, dans laquelle son jugement le dirigeait avec sûreté. Favorisé du don de la parole, il exprimait avec fidélité et élégance ce que son imagination active lui inspirait, ce que son esprit vif, pénétrant et solide avait compris. Quand tout l'arriéré fut expédié, il consacra une partie des heures qui lui restèrent disponibles à l'instruction des jeunes avocats qu'il réunissait chez lui pour leur expliquer les lois romaines, le droit coutumier et les ordonnances. Dans ces conférences, il donnait à ses auditeurs des questions à traiter et les décidait ensuite. Il fut amené ainsi à travailler sur toute la coutume du Poitou; la matière des fiefs qu'il regardait avec raison comme la plus obscure, quoique l'une des plus importantes de la jurisprudence, fut la première qu'il aborda, puis il passa aux donations dont il a fini le traité. Son projet était de travailler sur les autres titres de la coutume, mais frappé de paralysie en 1745, il fut réduit au plus triste état jusqu'à la fin de son existence, qui se prolongea misérablement.

Les collections qu'Harcher avait assemblées pour son utilité particulière parurent dignes d'être présentées au public, et furent livrées à l'impression par son fils, sous les auspices du duc de la Trémouille, en 1762. Le *Traité des Fiefs sur la Coutume du Poitou, augmenté, depuis la mort de l'auteur, de remarques qui contiennent en abrégé les dispositions et les usages des autres coutumes, etc.*, forme deux volumes in-4°, imprimés à Poitiers, chez J.-Félix Faucon.

Les dispositions de notre coutume sur les matières féodales, dont quelques-unes sont particulières au Poitou, étaient répandues sans ordre dans le titre premier qui y est spécialement consacré, et dans plusieurs autres titres. Harcher les a réunies d'après un ordre méthodique, discutant celles qui offrent des difficultés, exposant simplement les autres. S'il remarque une lacune, il y supplée en puisant des décisions

et des avis dans les lois féodales elles-mêmes et dans les auteurs les plus accrédités. Parfois il rapproche les maximes du droit commun et quelques dispositions des coutumes voisines qui sont ou contraires ou conformes à la coutume du Poitou ; ces parallèles n'ont pas paru assez fréquens à son fils, qui a cherché, sans cependant toucher à l'œuvre paternelle, à la rendre plus générale et par là plus utile. Il y a donc ajouté des remarques séparées et distinctes, qui contiennent non seulement les dispositions et les usages des autres coutumes et du droit commun sur les matières féodales, mais encore les changemens arrivés dans la jurisprudence et les avis des feudistes qui ont écrit avant et depuis Harcher.

.Cet ouvrage ainsi complété acquit une estime méritée ; les seigneurs y apprirent en quoi consistaient leurs droits légitimes ; leurs officiers, la conduite qu'ils devaient tenir dans la discussion de ces droits ; les vassaux, les charges réelles et personnelles qui leur étaient imposées ; les avocats y trouvèrent les autorités propres à appuyer leurs avis ; les juges, les motifs de leurs décisions.

Ce livre, malgré les travaux postérieurs de jurisconsultes recommandables, n'a rien perdu de la réputation dont il jouit à son apparition.

Harcher languit pendant huit ans sur son lit de douleur, et mourut en 1753, emportant dans la tombe les regrets unanimes ; ce juge éclairé recevait avec une égale bonté tous ceux qui s'adressaient à lui ; il les dirigeait par ses conseils et devenait l'arbitre impartial de leurs différends, ne demandant pour récompense de ses peines que la douce satisfaction d'obliger et la jouissance d'avoir rétabli ou conservé la paix dans les familles.

Durant sa cruelle infirmité, il ne pouvait supporter un long travail, mais son cœur bienfaisant soutenait encore son ardeur et il donnait des consultations aux malheureux dont la reconnaissance le dédommageait des fatigues que son zèle avait augmentées. Sa mémoire a été longtemps aimée et respectée à Thouars et dans les environs, où a survécu le sou-

venir de ce magistrat désintéressé qui avait un talent admirable pour pacifier les différends et concilier les esprits les plus divisés.

HÉRISSÉ (JOSEPH), né à Aulnay, au mois d'avril 1795, de parens qui appartenaient à l'administration des eaux et forêts, suivit ses cours d'humanités au collége de Niort et fut envoyé à Paris pour y apprendre le droit. Au lieu de se laisser entraîner sur la pente glissante du plaisir, il travailla pour acquérir une solide instruction et s'associa à une réunion de jeunes gens qui se préparaient, dans des *conférences* suivies, au rude exercice de la parole. Il connut, à cette époque, la plupart des célébrités actuelles du barreau et de la représentation nationale; il se lia avec plusieurs d'une amitié qui ne s'est jamais démentie. C'est alors que se développèrent ses tendances hostiles à la Restauration.

Jouissant d'une fortune aisée et marié depuis quelques années, Hérissé vivait à sa terre de la Revêtison qu'il améliorait avec intelligence, lorsqu'on lui proposa, au commencement de 1830, de se réunir à d'autres libéraux avancés pour fonder à Niort un journal de l'opposition : il y consentit, écrivit dans la *Sentinelle des Deux-Sèvres*, mais ne fut pas compris dans les condamnations qui atteignirent les principaux rédacteurs de cette feuille. La révolution s'accomplit, et tous ceux qui y avaient contribué eurent une part des faveurs du gouvernement qui surgit des barricades de juillet. Nommé procureur du roi à Civray, Hérissé avait espéré voir, avec le nouveau règne, s'ouvrir l'ère de la liberté ; son illusion fut promptement évanouie. Le procureur-général Gilbert-Boucher lui prescrivit des mesures de police telles que sa conscience en fut révoltée. Ne voulant pas devenir le Laubardemont de ce second Tristant-Lhermite, il se démit de ses fonctions et vint reprendre le cours paisible de ses travaux agricoles.

L'estime de ses concitoyens le dédommagea de ce sacrifice en l'appelant à siéger au conseil général, comme mandataire du canton de Beauvoir.

Ses loisirs ne furent pas perdus; il les utilisa en mettant la dernière main à un ouvrage qu'il avait préparé depuis longtemps et qui renfermait les méditations sérieuses de sa jeunesse. Les *Droits et Devoirs des Citoyens*, in-8°, de 160 pages, Robin, Niort, 1837, sont traités en cinq parties, précédées de considérations générales. Les titres des différentes parties divisées en chapitres sont : 1° des droits qui dérivent des facultés physiques; 2° de la sûreté, ou de la faculté de pourvoir à sa conservation; 3° de la propagation de notre espèce; 4° de l'égalité; 5° des droits qui découlent des facultés intellectuelles.

Ces études politiques et sociales portent surtout le cachet de l'honnêteté. On ne peut pas adopter toutes les idées du moraliste; il en est de hasardées et même de fausses, auxquelles des préventions injustes avaient donné naissance et que l'âge avait modifiées; quelques passages eussent été effacés dans une seconde édition; mais on ne peut se refuser à reconnaître dans le livre, tel qu'il existe, la conviction, la franchise et la candeur du publiciste.

Le style, toujours élégant et approprié au sujet, est souvent élevé : le passage suivant, tiré du chapitre relatif à l'autorité paternelle et à l'éducation des enfans, justifiera ces éloges et prouvera que l'auteur, comprenant, dans toute leur étendue, les priviléges du père de famille, était opposé aux tendances oppressives que soutenaient alors la plupart des hommes publics qui avaient la prétention de façonner la société nouvelle à leur image et de la diriger vers un avenir créé à leur profit.

« La raison veut que le terme de l'éducation soit aussi celui de l'autorité des parens; mais la société peut-elle, avant ce terme, leur enlever une partie de cette autorité, a-t-elle le droit de diriger l'éducation des enfans? On ne peut le croire. Il est certain que, suivant la nature, ce droit appartient aux parens, qui ne peuvent manquer d'y pourvoir, sans manquer à un devoir sacré. Mais le maintien de la société exige-t-il qu'après les soins de la première enfance,

la direction lui en soit confiée? C'est ce qu'on ne croira pas davantage.

« Il est vrai que dans quelques républiques fameuses de l'antiquité, les enfans des citoyens étaient élevés en commun et par le soin des magistrats. Tout le monde connaît la police admirable que Lycurgue avait introduite à Lacédémone. Ce fut, comme le dit Montesquieu, en choquant tous les usages reçus, en confondant toutes les vertus, qu'il montra une sagesse admirable.

« Mais ces institutions ne conviennent pas à nos peuples modernes. S'il ne s'agissait que de former une classe de citoyens pour la guerre, pour l'indépendance et pour la liberté; si l'on désirait avoir un peuple destiné à conquérir d'autres peuples et à dominer sur une multitude d'esclaves, on devrait sans doute adopter une éducation commune, qui donnerait aux jeunes citoyens des corps endurcis contre toutes les épreuves, et des courages que les revers ne pourraient ébranler. Mais ce ne sont point des Lacédémoniens pour dominer sur des ilotes et sur leurs voisins, des Romains pour conquérir et asservir l'univers, ni des janissaires pour commander à un peuple avili, qu'il s'agit de former; car c'est un bien triste avantage pour une nation que d'avoir une classe de citoyens élevés tout exprès pour la tyrannie. C'est le bien de tous qu'il faut rechercher; voilà le but de la société; et, pour cela, il faut en venir à la nature : elle nous dit que les pères doivent élever les enfans, et c'est pour eux, tout à la fois, un droit et un devoir. Il en résulte que ce qu'ils doivent faire eux-mêmes, ils ont le droit de le confier à d'autres, soit pour faire élever leurs enfans auprès d'eux, soit ailleurs; car ce droit n'a pas de limites, puisque personne n'a plus d'intérêt que les parens à confier leurs enfans à des hommes instruits et vertueux, qui leur inspirent le sentiment de leurs devoirs. »

La Société d'Agriculture des Deux-Sèvres, dont J. Hérissé était un membre actif, l'élut pour son vice-président en 1841; il était déjà président du comice agricole de Beauvoir

fondé par ses soins et qui lui a conservé cette honorable distinction jusqu'à sa mort. Son exemple et ses connaissances ont beaucoup contribué au perfectionnement de l'agriculture dans ce canton; mais son zèle ne se borna pas là : il voulut propager le goût des bonnes méthodes et répandre dans les campagnes l'instruction qui lui manque. Dans ce but, il composa pour l'Almanach de l'imprimeur Robin de petits dialogues à la portée de toutes les intelligences. Si les préceptes du père *Joseph* n'ont pas la concision et le nerf des proverbes du père *Abraham*, ils ont un vernis de bonhomie et de naturel, qui manque parfois aux facéties bouffonnes de maître Jacques, le spirituel laboureur de Chaloüe. Ces deux agronomes, avec un talent différent, ont rendu des services semblables, et leurs noms doivent être confondus dans un même sentiment de reconnaissance. Les six Almanachs de J. Hérissé laissent le regret qu'une fin prématurée en ait subitement interrompu le cours.

Cet homme estimable est mort à la Revétison, le 16 février 1848, quelques jours avant la révolution qui aurait réalisé plusieurs de ses vœux, et qu'il aurait saluée de toute l'ardeur de ses sympathies. Les eut-elle conservées longtemps? c'est une question que je laisse à résoudre à ceux qui partageaient ses opinions honnêtes et modérées.

JALLET (Jacques), né à la Mothe-Saint-Héray le 14 décembre 1732, était fils d'un jardinier qui travaillait souvent chez M. le marquis d'Artaguiette d'Yron, propriétaire du château et seigneur du lieu. Ce fut à ce voisinage qu'il dut son éducation. Le jeune Jallet avait une intelligence précoce : par les soins de son protecteur il fut envoyé à Niort, au collége des Oratoriens, où il acheva avec succès ses humanités. Ses parens le destinaient à l'état ecclésiastique; mais les vœux éternels qu'il devait prononcer l'effrayèrent, et il alla à Poitiers suivre les cours de la faculté de droit.

La carrière du barreau était sur le point de s'ouvrir brillante devant lui, lorsqu'il s'éprit d'une jeune personne noble et riche. Le plébéien, qui sentait sa valeur, crut qu'un amour

partagé nivelait les rangs et devait vaincre les préjugés; il s'enhardit à la demander en mariage. Les parens le repoussèrent avec dédain; et, pour punir leur fille d'un sentiment dont ils rougissaient, ils la renfermèrent dans un couvent, où elle succomba bientôt à son chagrin.

Cette aventure humiliante et douloureuse empoisonna l'avenir de Jallet; il renonça au monde et entra au séminaire, d'où il sortit prêtre à vingt-sept ans.

Nommé vicaire à Gençay, puis bientôt après curé de Chérigné, près Brioux, il s'y bâtit une maison modeste et commode qu'il habita pendant trente années, vivant satisfait d'un mince bénéfice qui lui laissait du superflu à distribuer en aumônes, heureux de l'estime que lui témoignaient de nombreux amis, utile à ses concitoyens dont il était le pacificateur et le père, fier de la confiance que lui attiraient ses connaissances de jurisconsulte et de théologien. Les loisirs de sa paisible retraite étaient consacrés à compléter son instruction. Il lisait de préférence les écrits contemporains des philosophes, ceux de J.-J. Rousseau surtout, et s'imprégnait insensiblement des doctrines qui devaient bouleverser le monde et appeler le pauvre curé de campagne à jouer un rôle actif dans une révolution dont il avait adopté les principes et dans laquelle il figura comme publiciste ardent.

Le 16 mai 1789, Jallet se rendit à Poitiers pour les élections générales, se déclara, dès le début, en hostilité ouverte avec les évêques, prit part à la rédaction des cahiers et fut proclamé septième député de son ordre, quoiqu'il eut décliné cet honneur.

Arrivé à Versailles, il manifesta au sein de l'assemblée du clergé l'opinion que les pouvoirs devaient être vérifiés en commun; le 16 mai il signa, avec plusieurs autres curés, et déposa sur le bureau une déclaration exprimant qu'ils étaient chargés de remettre les cahiers dont ils étaient porteurs, aux états-généraux, et qu'ils se conformeraient à cette obligation.

La justification de cet acte d'opposition fut le sujet de sa

première brochure qui parut le 25 mai, sous ce titre : *L'Évêque d'A....., député aux États-Généraux, à l'Évêque de B....., non député.*

Sa persistance contribua puissamment à la réunion des trois ordres. Dès le 12 juin, au soir, il protesta, dans la chambre du tiers, au nom de dix-huit de ses confrères, contre tout ce que pourraient faire les membres du clergé pour se constituer par une vérification accomplie séparément. Le lendemain, Lecesve, Ballard et lui se présentèrent dans la chambre des communes. A l'appel de la sénéchaussée du Poitou, ils s'avancèrent vers le bureau et déposèrent leurs pouvoirs. Jallet s'exprima ainsi :

« Messieurs, une partie des députés du clergé du Poitou aux états-généraux se rend aujourd'hui dans la salle de l'assemblée générale. Nous y venons prendre communication des pouvoirs de nos co-députés des trois ordres et communiquer nos mandats, afin que les uns et les autres étant vérifiés et légitimés, la nation ait enfin de vrais représentans. Nous venons, précédés du flambeau de la raison, conduits par l'amour du bien public, nous placer à côté de nos concitoyens, de nos frères ! Nous accourons à la voix de la patrie, qui nous presse d'établir entre les ordres la concorde et l'harmonie, d'où dépendent le succès des états-généraux et le salut de l'état. Puisse cette démarche être accueillie par tous les ordres avec le même sentiment qui nous la commande ! Puisse-t-elle être généralement imitée ! Puisse-t-elle, enfin, nous mériter l'estime de tous les Français ! »

Cette phraséologie patriotique excita le plus vif enthousiasme : toute la salle retentit d'applaudissemens, et Jallet prit place au bureau. La conduite des trois curés, tant célébrée par les uns, fut amèrement critiquée par d'autres; on leur jeta l'épithète de transfuges. Jallet répliqua par un écrit virulent contre les évêques, qui parut sous ce titre : *Pièces relatives à la démarche de MM. les curés qui ont passé dans la salle nationale, le 12 juin 1789 et les jours suivans*, Paris, broch. in-8°. On y lit :

« Si, au lieu de perdre à combattre pour de vaines formes un temps dont vous êtes comptables à la patrie, vous vous fussiez montrés dans le sanctuaire de la nation comme les anges de la paix, la France eut reconnu avec transport ses premiers citoyens dans ses premiers pasteurs. La nation entière eut été à vos pieds; les protestans eussent secoué les préjugés de leur éducation qui leur donne de si fausses idées du clergé romain, et trouvant en vous, messeigneurs, les vertus tant recommandées dans l'évangile, ils auraient aimé, admiré, écouté, suivi peut-être des pasteurs que vous auriez forcé de reconnaître pour les dignes successeurs des apôtres. »

La ligne de conduite de Jallet était marquée dans ces débuts. On le retrouve au jeu de paume, à l'église Saint-Louis. Il marche hardiment dans la même voie que Sieyès, Grégoire et autres prêtres, qui entraînaient le mouvement révolutionnaire au lieu de l'enrayer.

La Constituante allait discuter la déclaration des droits de l'homme. Le curé de Chérigné la devance et trace ses *Idées élémentaires sur la Constitution*, Paris, brochure in-8°, qui fut imprimée par ordre de l'assemblée. C'est un souvenir de la lecture du *Contrat social*, dans lequel on aime à rencontrer cette pensée qui rappelle au moins le caractère dont l'auteur était revêtu :

« En mettant l'homme sous la surveillance de Dieu, la religion affermit tous les liens du pacte social. Elle donne une base aux principes de la justice; elle oppose la terreur de la conscience à la tentation des crimes secrets, et celui qui pourrait quelquefois échapper à la loi, en trompant la vigilance du juge, sent qu'il ne peut se dérober à l'œil perçant et infatigable de la justice éternelle. »

Le 26 octobre, Jallet vote contre tout cens d'éligibilité pour les membres de l'assemblée nationale, et, le 2 novembre suivant, en faveur du décret qui confisquait les biens ecclésiastiques. Il avait, selon son habitude, publié, quelques jours auparavant, son *Opinion relative aux droits de la nation sur les biens du ci-devant clergé*, Paris, broch. in-8°.

Dans les derniers jours de novembre 1790 et pendant un congé qu'il avait demandé pour rétablir sa santé épuisée par une lutte incessante, les électeurs, réunis à Niort, l'appelèrent à l'évêché constitutionnel des Deux-Sèvres, dont le siége était à Saint-Maixent. Il eut le bon esprit de refuser cette dignité peu en rapport avec ses convictions hétérodoxes, avec ses attaques contre la suprématie épiscopale, avec ses débats politiques, où il affectait les allures d'un tribun plutôt que celles d'un ministre du Dieu de paix (1).

Son retour à Paris fut signalé par le serment qu'il prêta, du haut de la tribune, à la constitution civile du clergé qui venait d'être décrétée par l'assemblée (décembre 1790).

En avril 1791, il dirigea contre M. de Mercy deux pamphlets, en réponse à la lettre que ce prélat avait écrite à Servan, nouvel évêque de la Vendée. Il les réunit en une brochure in-8°, qui parut sous ce titre : *Pourquoi ne jurent-ils pas, puisqu'ils savent jurer?* ou *Lettres de J. Jallet à L.-E.-I. Mercy*. A la même époque, il publia son *Opinion sur la peine de mort*, Paris, broch. in-8°, conforme à la proposition que Duport devait développer le 31 mai suivant.

Le dernier et le plus considérable des écrits de Jallet est sa dissertation *sur le mariage des prêtres*, 1 vol. in-8°, Paris, 1791. Ce texte de saint Paul aux Corinthiens lui sert d'épigraphe : « Que chaque homme ait sa femme, et chaque femme son mari! » Il le développe avec toute la chaleur d'une âme passionnée qui laisse entrevoir les tourmens et les regrets que lui imposa l'accomplissement de devoirs austères auxquels sa vocation ne l'appelait pas, et dont il avait juré l'observation dans un moment d'angoisses et d'épreuves qu'il ne put surmonter.

Son ardeur à poursuivre les réformes sociales et religieuses jusqu'à leur extrême limite s'explique par la blessure encore

(1) Telle est l'opinion de M. Jules Richard, qui a publié sur son compatriote une notice très étendue dans les *Mémoires de la Société de Statistique* des Deux Sèvres, année 1842.

saignante de son cœur froissé dans son orgueil et brisé dans son amour.

« On assure, dit M. Jules Richard, qu'avant de porter son traité à l'impression, il le soumit à l'abbé Maury qui, tout hostile qu'il était à son opinion, ne chercha point à le dissuader. »

La première édition fut rapidement épuisée, et il en préparait une seconde, lorsqu'il mourut subitement, le 13 août 1791. La veille, il avait siégé à l'assemblée nationale.

JOUYNEAU DES LOGES (RENÉ-ALEXIS), né à la Chapelle-Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Bressuire, le 24 septembre 1736, reçut de ses parens, qui tenaient un rang honorable dans le pays, une éducation solide et libérale. Il la termina à Poitiers, où il prit ses derniers grades à l'école de droit de cette Université. Le jeune licencié ès-lois fut attaché, en 1756, à l'administration des domaines du roi, à la Rochelle; quatre ans plus tard, il devint secrétaire des commandemens du marquis de Narbonne-Pelet, commandant les trois provinces du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge, et remplit cette charge jusqu'en 1772. Pendant ce long séjour à la Rochelle, il travailla à un journal hebdomadaire, où ses articles furent goûtés de tous les amis d'une saine littérature. Les éloges qu'il reçut l'encouragèrent à solliciter pour lui-même le privilége d'un journal semblable qu'il vint fonder à Poitiers, et qu'il a rédigé depuis le 1er janvier 1773 jusqu'au 31 décembre 1781.

Ses *Affiches de la Généralité du Poitou* n'ont aucune ressemblance avec les journaux de notre époque, feuilles éphémères emportées dans les abîmes de l'oubli par la tourmente politique. Ces deux énormes volumes in-4°, imprimés à deux colonnes, chez F. Faulcon, sont un répertoire complet de tout ce qui concerne notre province. Non seulement les événemens du jour y sont rapportés, mais le directeur et les nombreux correspondans qu'il s'était associés, étendant leurs investigations sur le passé, tracent l'historique des monumens, des villes, des corporations religieuses; la biographie

des hommes illustres ; la médecine, l'histoire naturelle, les sciences, les arts, y sont traités par des plumes spéciales qui, de tous les points de la province, étaient conviées dans cette lice pacifique. Chacun s'empressait de concourir à l'œuvre patriotique où abondaient ainsi d'excellens mémoires, des notes précieuses pour l'histoire politique, civile, littéraire, agricole, industrielle et archéologique du Poitou. Son fondateur n'était pas insensible aux louanges que lui attirait une habile direction pour laquelle il n'avait pas eu de modèle, et qui est devenue pour lui un titre incontestable à la reconnaissance des érudits et à l'estime des gens de bien ; car l'esprit qui règne constamment dans cette publication est conforme à la plus pure morale. Les sentimens qui y sont exprimés ont tous pour but l'amour de l'humanité et la gloire de la patrie. La religion y est toujours respectée, mérite d'autant plus louable qu'il devenait de jour en jour plus rare chez les écrivains, à mesure que Voltaire et ses adeptes propageaient les funestes principes d'une philosophie sceptique et railleuse.

Les *Affiches du Poitou* sont une mine féconde où puise plus d'un homme de lettres de notre époque ; en les parcourant, j'y ai retrouvé des morceaux que j'avais lus, rajeunis et reproduits presque littéralement sans que la source en eut été indiquée. M. Dupin, le plus habile des préfets qui se sont succédés dans les Deux-Sèvres, leur a beaucoup emprunté pour sa statistique du département. Jouyneau des Loges l'y avait invité et avait adressé à cet administrateur une série de renseignemens et de notices complètes sur ceux de ses compatriotes qui s'étaient distingués par leurs écrits.

Après avoir abandonné le privilége de ses *Affiches* à Chevrier, licencié ès-lois, imprimeur-libraire, qui les a continuées, dans le même esprit, jusqu'à la fin de 1789, 2 vol. in-4°, Jouyneau des Loges resta pourtant fidèle aux lettres et publia dans divers journaux de la province et de la capitale, et dans les *Mémoires* de l'Académie celtique, plus de 400 articles qui prouvent la variété et la solidité de ses connaissances.

Investi, en 1782, de l'emploi d'inspecteur de la librairie dans les généralités de Poitiers, Limoges et la Rochelle, il s'acquitta de cette fonction avec zèle et intelligence, et fut nommé, l'année suivante, chef des bureaux de l'intendance, place qu'il conserva jusqu'à la révolution. Entr'autres objets, il était chargé de la partie des épidémies sur laquelle il rédigea l'ordonnance d'organisation et de réglement de 1784.

Membre de la commission formée à Poitiers pour dresser le cahier de cette commune aux états-généraux, c'est lui qui fit le cahier particulier du commerce.

Ses concitoyens lui confièrent, en 1790, une importante mission près l'assemblée constituante. La révolution dont il avait adopté avec modération les principes, et dont il a déploré les excès, lui conféra diverses places administratives et judiciaires. Il sut, dans toutes les phases de sa longue carrière, acquérir la réputation d'un homme de bien qu'il a emportée dans la tombe. Il mourut à Poitiers, le 30 septembre 1816.

Jouyneau des Loges, que ses travaux avaient fait connaître dans le monde savant, fut secrétaire perpétuel de l'Académie de peinture de Poitiers, membre de la Société royale d'agriculture et de l'Académie des belles-lettres de la Rochelle, de l'Académie des sciences et belles-lettres de Caen, de l'Académie celtique de Paris, de l'Académie des arcades de Rome et de l'Académie des antiquités de Hesse-Cassel.

Je terminerai cette biographie en reproduisant l'extrait d'une note jointe à l'*Histoire de la Bibliothèque de Poitiers*, par M. de Praysac, publiée dans le *Bulletin* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trim. 1848.

« Il est étonnant que personne jusqu'ici n'ait songé à consacrer quelques lignes à la mémoire de Jouyneau des Loges. On ne sait donc pas avec quel soin, quelle assiduité, par quels travaux et par quelles dépenses qui furent jusqu'à compromettre sa fortune, il poursuivit, pendant près de cinquante ans, ses investigations dans le domaine de la littérature et de l'histoire du Poitou. Que de notes, que d'éclaircissemens

sur ce sujet il a semés dans les *Affiches du Poitou*, qui ont subsisté jusqu'à nos jours, sous des noms et des formats différens, et avec des chances variables de fortune, mais toujours moins intéressantes à mesure que sa coopération diminuait.

« Les *Affiches de la Rochelle*, les *Annonces politiques, religieuses*, etc., du département de la Vendée, le *Journal des Deux-Sèvres*, la *Décade philosophique* même, reçurent aussi leur part de ses communications et s'enrichirent du fruit de ses travaux. Ses recherches procurèrent aux *Mémoires de l'Athénée de Poitiers* et à ceux de l'*Académie celtique* plusieurs notices, dissertations, etc., qui figurent avec honneur dans ces recueils. Combien de volumes ne ferait-on pas de toutes ces pages qu'a disséminées partout cet humble savant, qui fut aussi un homme de bien! Le Poitou peut le compter au nombre de ceux qui ont fait le plus d'efforts, dans une position étroite, pour la moralité, l'instruction et le bien-être de ses habitans. Qu'on lise surtout les neuf premières années des *Affiches*, on verra quelle était sa sollicitude pour tout ce qui pouvait y contribuer. »

Je trouve, dans le même travail, que la veuve de Jouyneau des Loges, pour se conformer aux volontés dernières exprimées par son mari, fit don à la bibliothèque de Poitiers de cent volumes de jurisprudence et de littérature, œuvres en partie d'auteurs poitevins. Elle y joignit un nombre considérable de médailles de divers modules et d'époques différentes.

LÉZARDIÈRE (Marie-Charlotte-Pauline ROBERT de) naquit au château de la Vérie, commune de Chalans, dans le Bas-Poitou, en 1754, d'une famille noble et distinguée qui devait, plus tard, recevoir de ses membres une nouvelle et plus brillante illustration.

Fille d'un père très instruit, elle prit, dès l'enfance, le goût des études sérieuses, et s'appliqua spécialement à celle de l'histoire de France, dont la connaissance de la langue latine lui permettait de rechercher les élémens primitifs jusque dans les sources les plus reculées. Indifférente aux jeux de son âge et aux frivolités de son sexe, elle se livrait avec

passion à la lecture des anciens monumens historiques que renfermait la précieuse bibliothèque du château paternel, et s'occupait avec délices, selon le témoignage d'un contemporain (1), des formules de Marculphe, des capitulaires et des lois des peuples barbares.

Dès cette époque, se sentant forte des connaissances solides qu'elle avait acquises pendant ses loisirs, elle conçut le projet de redresser les erreurs que les écrivains modernes avaient entassées sur les origines de notre nation et sur les faits de notre histoire. L'exil du parlement et les désordres de la fin du règne de Louis XV lui parurent dus, en partie, à l'ignorance universelle alors des anciennes institutions du royaume. Elle entreprit de démontrer quelles furent ces institutions fondamentales de la monarchie et les variations qu'elles subirent d'âge en âge jusqu'à nos jours. Soutenue par l'ambition un peu téméraire, mais que le succès a justifiée, de combler une lacune laissée à regret dans le livre de l'*Esprit des Lois*, elle voulut composer la théorie de nos lois politiques que Montesquieu n'avait pu joindre à sa théorie des lois civiles. « Voilà, dit-elle, dans son avertissement, l'autorité qui m'a donné à la fois la première idée du titre et de l'ouvrage. »

Ses parens, effrayés de la difficulté et de l'immensité d'une semblable tâche, combattirent d'abord son projet; elle triompha bientôt de leur opposition, et, reléguée dans le repos de la province, ignorée du monde, elle put, sans entraves, se livrer au génie qui l'inspirait, consacrer ses plus belles années à satisfaire son irrésistible penchant pour les travaux historiques, et jeter les bases de son ouvrage.

Le plan, dressé avec art, met en relief les textes originaux de manière à exclure toute hypothèse. Le livre devient, en quelque sorte, la fidèle représentation des monumens eux-mêmes et l'écho de leurs voix lointaines. Ce cadre divise chaque volume en trois sections entièrement distinctes, mais

(1) GAILLARD, *Journal des Savants*, avril 1791.

qui doivent simultanément être lues et qui se correspondent article par article. La première partie, appelée *Discours*, est l'ouvrage lui-même; la deuxième, nommée *Sommaire des preuves*, est l'énumération des pièces justificatives et l'indication des *Preuves* que contient la troisième, c'est-à-dire, les documens originaux accompagnés d'une traduction française.

Une telle entreprise n'était pas d'une exécution facile; il fallait réunir à la connaissance approfondie de l'histoire ce coup-d'œil observateur qui ne trompe jamais sur le résultat des faits et sur leurs causes : M[lle] de Lézardière acquit l'un et l'autre à l'aide de la méditation et de l'étude.

Les essais de la jeune érudite furent confiés par son père à M. de Malesherbes, son plus intime ami; celui-ci les communiqua à M. de Brecquigny, au duc de Nivernais, à dom Périer, nommé, plus tard, censeur de l'ouvrage, et à d'autres hommes éclairés, qui tous attachèrent à ce travail une grande importance, encouragèrent l'auteur à le poursuivre et mirent à sa disposition les documens qu'ils possédaient.

Enhardie par ces suffrages, et surtout par l'approbation et les conseils de Brecquigny, qui ne pouvait se défendre d'un dévoûment étonné, d'une sorte d'enthousiasme, en voyant dans une femme une maturité de jugement et une portée d'esprit qui se rencontrent rarement chez les hommes, M[lle] de Lézardière poursuivit laborieusement son œuvre et termina les deux premières époques qui s'arrêtent à la fin du règne de Charles-le-Chauve, en 877. En les livrant à l'impression, elle annonça dans sa préface, comme étant presque achevée, la troisième partie qui devait exposer les modifications et la tradition du droit public de la monarchie, depuis la division de l'ancien empire franc jusqu'au règne de Philippe-le-Bel.

« La destinée de ce livre eut quelque chose de triste; fruit de longues années de travail, il fut, durant ce temps, l'objet d'une attente flatteuse dans la science et dans la société. M. de Malesherbes en suivait les progrès avec une sollicitude mêlée d'admiration; tout semblait promettre à l'auteur un

grand succès et de la gloire; mais la publication fut trop tardive et les événemens n'attendirent pas. La *Théorie des Lois politiques de la Monarchie française* s'imprimait en 1791, et elle était sur le point de paraître lorsque la monarchie fut détruite. Sequestré par prudence, durant les troubles de la révolution, l'ouvrage promis depuis tant d'années ne vit le jour qu'en 1801, au milieu d'un monde nouveau, bien loin de l'époque et des hommes pour lesquels il avait été composé (1). »

Le titre primitif fut remplacé alors par celui de *Théorie des Lois politiques de la France.* Les exemplaires, en petit nombre, qui avaient échappé à la destruction, dans le temps de la Terreur, tombèrent entre les mains des savans et des bibliophiles, auxquels ils étaient doublement précieux par leur rareté et leur mérite. L'ouvrage formait 8 vol. in-8°, Nyon aîné, Paris, 1792.

Une pensée neuve et fière sert de point de départ et de base au travail de Mlle de Lézardière, car elle répudie tout contact avec l'unité du gouvernement romain, comme principe de notre civilisation, et tend à prouver l'existence d'une constitution primitive, exclusivement propre aux conquérans. Elle représente la nation des Francs possédant avec l'énergie militaire qui assure la domination matérielle, l'instinct politique et la prudence qui donnent la puissance morale, et soutenant dans sa lutte acharnée contre les vainqueurs des Gaulois une guerre de principes où la liberté germanique et le despotisme impérial sont aux prises et où la liberté triomphe. Le divorce avec la tradition romaine, tel est l'élément intime de la *Théorie des Lois politiques.*

Examinons maintenant les jugemens qui ont été portés sur la manière dont Mlle de Lézardière a rempli le cadre qu'elle s'était tracé pour renverser les traditions universellement admises jusqu'à elle.

Dom Périer, membre de l'Académie des belles-lettres,

(1) Aug. THIERRY, *Introduction des Récits mérovingiens.*

chargé de l'examen du manuscrit, s'exprime ainsi dans son attestation du 31 mars 1791.

« Cet ouvrage, l'un des plus savans et le plus méthodique que l'on ait composé sur le sujet annoncé par le titre, est le fruit d'environ vingt années de recherches immenses et d'un travail assidu... Le style en est simple, clair et tel qu'il convient à un sujet qui n'en exige point d'autre... C'est un vrai phénomène au milieu de tant de productions frivoles et de livres superficiels dont notre littérature est surchargée ; phénomène littéraire qui paraîtra encore plus surprenant, lorsque l'auteur aura jugé à propos de se faire connaître. »

M. de Savigny, dans son *Histoire du Droit romain*, au moyen-âge, après avoir passé en revue les travaux historiques de Dubos, de du Buat, de Mably, de Dupuy et de Moreau, proclame le plan et l'exécution du livre de Mlle de Lézardière, comme étant sans contredit plus profonds et plus conformes aux sources que ceux des ouvrages précédens.

« On ne peut que louer l'auteur, dit-il enfin, de n'avoir point adopté les préjugés de ses devanciers; mais elle-même n'a pu se défendre de l'esprit de système, et le sien, pour différer des autres, n'en est pas moins exclusif. »

M. de Savigny attaque sur quelques points l'opinion de Mlle de Lézardière, qu'il prétend être tombée dans diverses méprises, sur la nature des institutions romaines. « Cette critique fut-elle fondée, ce qu'il ne faut pas admettre superficiellement, quel savoir encore dans une femme pour traiter de pareilles questions avec tant d'habileté, avec une aussi incontestable supériorité (1) ! »

M. Augustin Thierry (2), après avoir condamné le système qu'il ne trouve pas toujours fondé sur l'ensemble et l'intégrité des monumens historiques, reconnaît que l'ouvrage

(1) M. de la Fontenelle de Vaudoré, à qui cette dernière phrase est empruntée, a payé à Mlle de Lézardière son tribut d'éloges dans un article publié, en 1835, dans la *Revue de l'Ouest*, pour annoncer la mort de cette célèbre Poitevine.

(2) *Loc. jàm cit.*

plus savamment et plus fortement motivé que ceux des auteurs qui l'avaient précédé, est digne de gagner le suffrage des esprits les plus sérieux, et il ajoute :

« Si Mlle de Lézardière, livrée à l'étude exclusive des documens législatifs séparés de l'histoire elle-même, oublie les règles de la méthode historique pour se livrer à un travail tout spéculatif où la chronologie ne joue aucun rôle, ce travail est complet, ingénieux, souvent plein de sagacité. Elle est douée d'une remarquable puissance d'analyse ; elle cherche et pose toutes les questions importantes et ne les abandonne qu'après avoir épuisé les textes qui s'y rapportent. »

Enfin, il est avéré que M. Guizot a beaucoup emprunté à Mlle de Lézardière, dans ses *Essais sur l'Histoire de France.* M. Jourdan fournit, à l'époque où ils parurent, des preuves d'imitations nombreuses ; et, après avoir signalé une erreur dans laquelle est tombé l'habile professeur en parlant des décurions, le critique ajoute : « Pourquoi M. Guizot a-t-il abandonné pour cette fois son guide accoutumé? »

Ce passage n'est-il pas la preuve de l'estime que portent à l'auteur de la *Théorie des Lois politiques* ces deux derniers écrivains ?

Cette estime est partagée, non seulement en France, par MM. de Châteaubriand, de Barante, de Gérando et par tous les hommes de science et de talent dont les écrits feront briller notre siècle d'un éclat immortel, mais en Angleterre, en Allemagne, en Belgique, où Mlle de Lézardière est citée comme une autorité du plus grand poids pour tout ce qui se rattache à l'origine de la féodalité. La troisième époque dans laquelle elle apprécie ses causes et ses effets n'a été publiée que récemment, et n'est pas au-dessous des deux autres.

Avant d'aborder cette portion importante de l'ouvrage, il est bon de justifier tant de témoignages flatteurs, en faisant connaître par une citation, avec quelle force de pensée, avec quelle élévation de langage, Mlle de Lézardière parle, dans la conclusion de la première partie, d'une liberté compagne de l'ordre public, d'une monarchie indispensablement liée

aux intérêts populaires, d'un gouvernement, enfin, tel que sa haute raison le comprenait pour tirer la France d'un état d'anarchie dont son cœur prévoyait et déplorait l'issue.

« Tous les traits de la constitution de la monarchie doivent être considérés comme les conséquences des principes sur lesquels elle fut fondée.

« La récapitulation des faits compris dans ce traité va mettre le sceau à la démonstration des vérités fondamentales qui y ont été présentées.

« Il a été posé en principe et démontré que les Francs, en établissant leur puissance dans les Gaules, substituèrent un gouvernement qui leur fut exclusivement propre au gouvernement que les Gaulois avaient connu sous le joug des empereurs romains.

« Un second principe, non moins important que le premier, a établi que les Francs associèrent toutes les nations soumises à leur empire au gouvernement qu'ils avaient adopté, et qu'ils ne laissèrent subsister aucune différence entre le sort politique des vaincus et des vainqueurs.

« L'intérêt le plus cher des Francs avait déterminé cette communication du droit politique national aux nations assujéties, et même aux malheureux Gaulois. Si les Francs n'avaient pas associé les divers citoyens de l'état aux avantages qu'ils avaient stipulés pour eux-mêmes, en établissant la royauté, on eût vu les rois se servir des nations soumises pour asservir les conquérans, et la monarchie eut péri sous le despotisme.

« Le troisième principe, auquel toute notre constitution se rapporte, a été tiré de l'état primitif des Francs, en Germanie. On a fait voir qu'ils y avaient connu des coutumes et des règles politiques, et que, dans l'établissement de la royauté qui émana du vœu libre de tous, ils modifièrent les principes et les règles qui les avaient régis jusque-là, mais ne les sacrifièrent pas.

« Tout concourt à fortifier cette démonstration dans la suite de cette époque. On trouve dans la constitution primitive

l'alliance de la liberté politique et d'une dépendance réglée. On retrouve l'esprit et la lettre des règles et des coutumes germaniques, dans les plus grands traits et dans les moindres détails des lois et du gouvernement. Pourquoi les règles qui stipulèrent la liberté du peuple furent-elles si sages, si fortes et d'un effet si sûr? C'est que le peuple même les avait dictées. Pourquoi le seul écart de la législation fondamentale fut-il de laisser trop de force au peuple contre le roi? C'est que l'instinct de l'indépendance germanique entraîna sur ce point les législateurs. Pourquoi, enfin, les lois constitutives triomphèrent-elles des désordres anarchiques que fomentaient le vice des lois criminelles et l'imperfection des lois militaires? C'est que la constitution avait essentiellement lié la liberté et le bonheur du peuple à l'existence et au maintien des droits du trône; c'est que le peuple, après ses grands écarts, était toujours ramené par son intérêt à cette institution qu'il avait créée, et qui a légué à la France le seul système de gouvernement capable de concilier les droits du peuple et ceux du roi. »

La troisième époque, qui existait inédite et que renferme la seconde édition de l'ouvrage publié sous les auspices des ministres des affaires étrangères et de l'instruction publique (1), par le vicomte de Lézardière, frère de l'auteur et ancien député, comprend l'intervalle entre le neuvième siècle et le quatorzième, et, par conséquent, les causes et les effets de la féodalité.

Après que la constitution primitive de la France a atteint toute sa grandeur et toute sa force, la monarchie perd, pour un temps, cette gloire et cette prospérité dont le règne de Charlemagne a été la plus brillante période. Attentats sur les droits du peuple, partage de l'empire, guerre civile, invasions des Normands, tout concourt à mettre le comble aux malheurs de la patrie qu'un prince faible croit conjurer en

(1) 4 vol. in-8°, Crapelet et Lahure, Paris, 1844. La traduction des preuves a été supprimée dans cette édition.

abandonnant les prérogatives les plus essentielles de la royauté.

Cette révolution établit la puissance féodale sur les ruines de l'autorité monarchique, qui se releva, plus tard, lorsque l'assemblée nationale eût choisi, élu et créé roi Hugues Capet; celui-ci réunit le pouvoir du plus grand fief au titre de la royauté et trouva dans ces deux conditions la force réelle qui avait manqué aux derniers princes de la seconde race, pour exercer les droits de suprématie conservés et garantis à la couronne.

Pendant les désastres des temps honteux qui précédèrent cet acte de la puissance souveraine exercée par la nation, on ne retrouve le peuple français que dans quelques nobles auxquels leur courage associe des citoyens décidés à se protéger par les armes, et dans ces guerriers qui, formant, avec leurs chefs, de petites armées, écartent et repoussent les hordes barbares.

Mlle de Lézardière retrace ces événemens en traits concis, vigoureux, et montre le génie de la constitution germanique triomphant du sein de cette anarchie, où le peuple dispersé et réduit à chercher dans l'autorité partielle des seigneurs l'appui tutélaire qui doit suppléer l'autorité d'un chef unique, reste cependant tellement attaché aux règles fondamentales de la monarchie qu'elles deviennent la base des rapports politiques entre les grands et les vassaux.

Lorsque les pouvoirs féodaux sont constitués, les seigneurs couronnent, dans la personne du plus brave et du plus fort, celui qui a le plus de moyens de rétablir l'ascendant du trône autour duquel ils aiment à se grouper et qui se revêt d'une splendeur nouvelle.

Dans l'origine, dans les progrès, et dans la chûte du gouvernement féodal, on ne doit voir qu'un accident momentané, qui, né de la dissolution forcée de l'ordre, ne tend qu'à le rétablir. Il a emprunté à la constitution primitive les dignités, les offices, les magistratures, la royauté même, dans l'intérêt collectif de la société, et non par prédilection pour

le petit nombre ou pour la famille élevée au rang suprême. Les distinctions, les honneurs, les prérogatives qui ont été l'apanage des emplois publics, n'ont point altéré l'égalité essentielle des droits qui suivent le titre de citoyen. Les premiers en dignités, dans la monarchie franque, ont toujours été responsables, envers ceux qui leur étaient subordonnés, du maintien des lois qui garantissaient à tous l'honneur, la vie, la propriété, la justice et l'exercice de tous les droits. Il n'y a aucun des dépositaires des divers pouvoirs qui n'ait eu à remplir envers la société au moins autant de devoirs, qu'elle lui avait accordé elle-même d'avantages sur elle.

Tels furent les effets principaux de la féodalité qui eut encore d'autres résultats sociaux et moraux.

Des institutions dont la base était la foi donnée et la foi reçue renouvelèrent dans la nation l'horreur de la trahison et de la tyrannie.

La sage dispensation de la justice modifia de plus en plus l'usage des guerres privées dont la cause disparaissait devant la protection publique; les idées de jurisprudence, se propageant de la sorte, désabusèrent les Francs du préjugé germanique qui soumettait les différends au sort des armes, et conduisirent les siècles suivans à un système de procédure complet.

Enfin, le gouvernement féodal détermina la révolution qui offrit à l'univers le premier exemple d'une société d'hommes libres, sans mélange d'esclaves, et brisa les fers dont la dureté du despotisme romain et la barbarie de l'ancien droit des gens avaient enchaîné les neuf dixièmes des habitans des Gaules.

Ainsi, la religion et la saine philosophie ont éclairé nos ancêtres sur les vrais principes de la liberté, de la fraternité et de l'égalité naturelle des hommes, et leurs plus sublimes maximes sont présentées comme motifs des affranchissemens généraux.

Ces idées, développées par Mlle de Lézardière, sont appuyées de témoignages irrécusables tirés des coutumes du temps, des historiens contemporains, des travaux des Béné-

dictins et des innombrables chartes qu'elle a compulsées; elles sont le fruit de longues et minutieuses recherches.

Le *Sommaire des Preuves*, seul, est imprimé à la suite de ce troisième discours; le cahier des *Preuves* a été perdu en 1793, mais la bonne foi de l'auteur est à l'abri de tout soupçon, puisqu'on peut remonter aux sources toujours indiquées dans les *Sommaires*.

Après avoir étudié avec cet historien les institutions diverses de la féodalité, on comprend son enthousiasme, on excuse quelques inductions peut-être hasardées, quelques réticences sans doute calculées pour que le lecteur ne soit pas détourné de la voie qui communique du point de départ à la conclusion dont voici quelques passages :

« Le peuple le plus soumis à la religion est celui qui ressent le mieux son influence sur la morale.

« La religion imprimait son sceau à tous les devoirs politiques et civils dans les siècles de chevalerie, elle était le premier garant des vertus civiles et publiques.

« Après le serment civil et religieux des vassaux et des sujets, des seigneurs et du monarque, il était impossible de séparer, aux yeux d'un Français, la fidélité à son Dieu de la fidélité à son roi, à son seigneur, à sa patrie. Les devoirs de protection n'étaient pas moins sacrés pour les chefs, pour les princes vertueux, et la foi à l'immortalité de l'âme, étendant au-delà de la vie les espérances et l'ambition des grands cœurs, nourrissait la valeur héroïque de ces hommes toujours prêts à s'immoler pour les devoirs qu'ils avaient une fois embrassés en présence du ciel.

« C'est ainsi que les principes dont se glorifient les siècles les plus éclairés, et que la philosophie moderne croit enseigner à l'univers, trouvent leurs racines dans cet âge où des regards superficiels n'aperçoivent que la barbarie et l'ignorance. »

La révolution de 1793 et ses effets, funestes à Mlle de Lézardière, ont borné là les travaux qu'elle a pu terminer. La position de fortune à laquelle elle fut réduite la força de renoncer à reprendre et à suivre les occupations chéries de

sa jeunesse. Le château et la bibliothèque de ses pères avaient été brûlés : elle accepta ce sacrifice avec la résignation chrétienne la plus touchante et, négligeant la gloire, vécut pour la seule vertu. Après avoir partagé les persécutions et les malheurs que la chûte de la monarchie avait appelés sur sa famille, elle revint, avec ses débris, dans la Vendée, en 1801, à l'époque où les restes de l'édition de la *Théorie des Lois politiques* apparaissaient timidement devant une société nouvelle, insoucieuse des enseignemens du passé et agitée des pressentimens de l'avenir.

De même que son livre, inconnu au public, recueilli par quelques hommes privilégiés, excitait le respect et les méditations des érudits dont il était le partage exclusif, ainsi Mlle de Lézardière, oubliée du monde, coula dans le Bas-Poitou, d'où elle ne sortit plus, des jours paisibles et modestes, aimée et honorée de ceux qui pouvaient apprécier la simplicité, la douceur et l'aménité de son caractère.

Singulière similitude entre l'existence de l'auteur et le sort de son œuvre!

Mlle de Lézardière a achevé avec calme une carrière pleine aux yeux de Dieu et des hommes. Elle est morte en 1835, au château de la Proutière, commune du Poirou, près Avrillé (Vendée). La religion, qui l'avait soutenue dans les épreuves de son long pélerinage, a adouci ses derniers momens : d'une piété aimable, d'une charité tendre ; bonne, en un mot, pour tout ce qui l'entourait, elle a emporté les regrets unanimes de ceux qui l'ont connue.

La réputation dont jouissait, depuis quarante années, la *Théorie des Lois politiques de la Monarchie française*, dans une sphère élevée, mais restreinte, s'est étendue et propagée à l'ombre de cette grave impartialité qui s'obtient par la mort. M. le vicomte de Lézardière a rendu un véritable service à la science historique : cette publication répondait à l'un des besoins de notre jeunesse studieuse ; elle est un des flambeaux les plus propres à éclairer ses pas incertains jusqu'au berceau de nos premiers ayeux.

LIBORLIÈRE (LÉON-FRANÇOIS-MARIE BELLIN DE LA), né le 25 mars 1774, à Saint-Martin, près Saint-Maixent, fut destiné aux ordres sacrés par ses parens que leur naissance et leur fortune plaçaient à l'un des premiers rangs de la société. Ayant suivi avec distinction les cours du collége de Poitiers, il revint à Saint-Maixent et refusa *de chanter au même lutrin* que l'évêque constitutionnel des Deux-Sèvres, dont la résidence était dans cette ville. Il préféra suivre l'exemple de sa famille, et abandonna, en 1791, la patrie déjà livrée à l'anarchie et souillée par le sang de ses enfans.

Sur la terre étrangère, il quitta l'habit ecclésiastique auquel il n'était lié par aucun vœu, prit les armes, et servit tour-à-tour dans l'armée des princes et dans le régiment anglo-français de Vioménil, auquel il fut attaché jusqu'à son licenciement. Il se fixa alors à Brunswich, où il travaillait dans une imprimerie française, et, pendant ce temps, dit un de ses biographes, il utilisait ses loisirs en s'occupant d'ouvrages d'imagination qui fixèrent l'attention publique.

Le premier qu'il publia est une *Suite à Candide*, roman de Voltaire qu'il est aussi imprudent que dangereux de vouloir imiter. L'auteur ne fut pas le dernier à condamner à l'oubli ce malheureux début.

Le genre sombre, mis à la mode par Anne Radcliffe, lui inspira la pensée d'un roman qu'il publia à Hambourg, en 1798, 4 vol. in-12, sous le titre de *Célestine*, ou *les Epoux sans l'être*. Ce roman, favorablement accueilli, eut deux éditions à Paris, l'une en 1800, l'autre en 1801, 4 vol. in-12. Ce succès n'éblouit pas le jeune écrivain qui, frappé des défauts de ces sortes de compositions, en fit, peu de temps après, une critique très piquante dans un autre roman intitulé : *La Nuit anglaise*, ou *les Aventures jadis un peu extraordinaires, mais aujourd'hui toutes simples et fort communes, de M. Dabaud, marchand de la rue Saint-Honoré, ouvrage qui se trouve partout où il y a des souterrains, des moines, des bandits et une tour de l'Ouest*, 2 vol. in-12, Hambourg, 1799 ; 2e édit.,

Paris, même année. Le titre serait un peu long, s'il n'était lui-même une satyre.

Les années suivantes, parurent *Anne Greenwil*, roman historique du temps de Cromwel, 3 vol. in-12, Paris, 1800, et le *Voyage dans le boudoir de Pauline*, Paris, in-12, 1801.

Rentré en France, de la Liborlière travailla pour la scène. Il fit jouer avec succès, en 1803, la *Cloison*, ou *Beaucoup de peine pour rien*, comédie en un acte et en prose, qui fut représentée au théâtre de l'Odéon. Son nom ne figurait pas sur l'affiche. Après la représentation, le parterre demanda l'auteur; un acteur s'avança: — « Messieurs, dit-il, l'auteur désire conserver l'anonyme. — Il fait bien, répondit un plaisant; et d'autres de répéter: Oui, oui, il fait bien! » Malgré cette boutade, qui faillit entraîner une chûte, la pièce se soutint, eut plusieurs représentations et est restée au répertoire. Mais de la Liborlière, dégoûté d'une carrière si hasardeuse, ne composa plus pour le théâtre et se livra à des études plus sérieuses.

Il maniait avec facilité le pinceau poétique: le sujet de la *Navigation de la Sèvre-Niortaise* ayant été mis au concours en 1803, pour le prix de poésie décerné par le préfet Dupin, il concourut et l'emporta sur ses rivaux. Voici deux strophes de la pièce qu'il composa :

« Il faut un immortel burin
Pour rendre hommage à la victoire ;
Que, dans le temple de mémoire,
Coupant l'aile du temps, le fixant sur l'airain,
On voie une savante main
Graver : Bonaparte et la gloire!...
Nous n'irons point dans nos bosquets,
Dresser un monument de sa course éclatante;
Mais notre main reconnaissante,
Pour rendre hommage à ses bienfaits,
Veut, tous les ans, sur l'écorce naissante,
Graver : Bonaparte et la paix!

« Naguère, hélas! ondes chéries,
Vous vîtes les calamités

Qui désolèrent nos prairies!
Quittant avec effroi vos bords ensanglantés,
Fuyant les hameaux dévastés,
Nous pleurions sur nos bergeries!...
Maintenant un retour flatteur
Nous fixe pour toujours sur votre aimable rive;
L'innocence, longtemps craintive,
Bénit un Dieu consolateur
Et croit voir fuir, sur l'onde fugitive,
Le souvenir de son malheur. »

Cette dernière image est charmante, et l'on juge, par cette citation, que la plume de l'auteur était exercée. On ne trouve pas dans ces vers l'élévation que comporte l'ode, c'est plutôt le ton de l'idylle, avec l'intérêt et le coloris gràcieux que ce genre difficile exige et réunit rarement.

La pensée qui termine la seconde strophe est une heureuse réminiscence de Virgile :

O Melibœe, Deus nobis hæc otia fecit.

Imiter ainsi n'est pas copier, c'est presque égaler les maitres.

Pendant son séjour en Angleterre, M. de Fontanes avait connu de la Liborlière; il le revit à Paris et devint son ami. Cette liaison et ses talens lui valurent d'être envoyé à Poitiers, en 1809, avec le titre d'inspecteur de l'Université, pour organiser l'Académie de cette ville dont il fut nommé recteur en 1815. Il remplit les fonctions de cette charge jusqu'en 1830, et s'en démit alors pour rentrer dans la vie privée.

Son zèle éclairé pour l'instruction de la jeunesse, ses connaissances acquises, son habitude d'écrire, se font remarquer dans les ouvrages sérieux qu'il composa pendant qu'il était à la tête de l'enseignement dans notre province. L'*Histoire élémentaire de la Monarchie française*, 1 vol. in-12, Poitiers, 1826, a été réimprimée trois fois, la dernière, à Paris, en 1837 ; l'*Histoire élémentaire des principaux Peuples de l'Europe*, 1 vol. in-12, Poitiers, 1828, a eu deux éditions.

Enfin, quelque temps avant sa mort, il a publié un volume

in-8°, Poitiers, 1846, sous ce titre : *Vieux Souvenirs du Poitiers d'avant 1789*, ouvrage estimé des archéologues et des savans, et qui renferme une foule de renseignemens curieux sur les monumens, les institutions, les mœurs et les usages de cette ville avant la Révolution.

Membre fondateur de la Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts, qui s'organisa à Poitiers en 1818, de la Liborlière y occupa, le premier, le fauteuil de la présidence, et fut appelé plusieurs fois, dans la suite, à la même dignité.

On trouve dans les bulletins de cette compagnie :

1° Un *Rapport sur un Crapaud vivant* découvert dans un tronc d'arbre, en 1826; 2° une *Notice sur la Grand'Gueule ;* 3° un *Mémoire sur son invention d'une calèche-diligence ;* car de la Liborlière joignait au double mérite d'administrateur habile et de littérateur distingué le génie du mécanicien, à tel point, que ceux qui connaissaient ses travaux en ce genre regrettaient qu'il ne se fût pas appliqué exclusivement à cette science.

La Société des Antiquaires de l'Ouest, à laquelle il s'était associé, a inséré dans ses *Bulletins* de nombreux écrits lus dans son sein par de la Liborlière, dont la verve infatigable et la mémoire fidèle ne se ressentirent jamais du poids des années. Les principaux sont :

1° *Mémoire sur l'église de Saint-Hilaire de Poitiers ;*

2° *Mémoire sur diverses particularités relatives à l'abbaye de Saint-Maixent ;*

3° *Rapport* sur des gâteaux de forme particulière qu'on prétendait faire remonter jusqu'aux mystères d'Isis ;

4° *Souvenirs sur l'ancienne Université de Poitiers ;*

5° *Notice sur Diane de Poitiers* et sur l'appartement que l'on suppose avoir été le sien dans la ville du même nom ;

6° *Observations sur le tableau des émigrés du Poitou ;*

7° *Notice sur Mellusine;*

8° Enfin plusieurs *Rapports* sur des ouvrages historiques.

Une critique vive, spirituelle et mordante s'y allie, sous

sa plume, à la politesse du bon ton, à la délicatesse de la pensée et à un heureux choix d'expressions. Ces qualités essentielles du style se retrouvent dans ses nombreux discours d'apparat, où il s'est toujours montré à la hauteur du poste éminent qu'il occupait.

De la Liborlière reçut pour prix de ses services la croix de la légion-d'honneur en 1821, et fut, un peu plus tard, appelé à siéger au conseil général du département de la Vienne.

Cet homme de mérite, chez qui les dons de l'esprit ne nuisirent pas aux vertus du cœur, est mort à Poitiers le 27 avril 1847, regretté de sa famille et de ses amis, pleuré des pauvres au soulagement desquels il consacrait une partie de sa fortune.

LINIERS (Jacques-Louis-Henri Comte de), d'une des plus anciennes familles du Poitou, naquit à Niort le 28 avril 1749, et fut destiné, dès son enfance, à la carrière des armes que ses ancêtres avaient suivie avec éclat sur terre et sur mer.

D'un caractère franc, gai, communicatif; d'un esprit vif et aimable, il ne tarda pas à se lier avec la jeunesse frivole et sceptique de la cour, à laquelle sa naissance et ses qualités personnelles le firent admettre. Les *Mémoires secrets*, dits *de Bachaumont*, mentionnent (1) qu'il assista à la représentation de la parodie d'*Aucassin et Nicolette*, opéra comique de Sedaine, qui fut joué à Versailles, devant la reine, en 1778.

On voit par le même ouvrage qu'il travailla pour le théâtre et réussit dans ce genre. Le *Connaisseur*, pièce qu'il fit représenter à Bordeaux eut du succès (2); l'année suivante, il envoya à Marmontel, qui en fit son profit et dont il se vengea, plus tard, par quelques pointes épigrammatiques, le *Mari Sylphe*, opéra comique, d'après un des *Contes moraux* de cet auteur (3).

L'époque où un quatrain impromptu avait ouvert au

(1) Tome XI, p. 140, 18 avril 1778.
(2) *Ibid.*, tome XII, p. 249, 29 septembre 1778.
(3) *Ibid.*, tome XIV, p. 62, 18 mai 1779.

marquis de Saint-Aulaire les portes de l'Académie française n'était pas éloignée : c'était le temps où Dorat, Bonnard et tant d'autres s'illustraient par de petits vers ; le comte de Liniers sacrifia à la mode, et répandit dans des pièces de poésie légère les flots d'une imagination parfois un peu hardie et d'un esprit toujours enjoué et délicat. La plupart de ces bluettes éphémères ont été égarées, mais il en a recueilli quelques-unes dans un volume in-24, de 84 pages, qui parut en 1789, sans indication de ville ni d'imprimeur. Il le dédia à sa femme par une épître signée JACQUES DE LA BADAUDIÈRE.

Cette dédicace et ce pseudonyme ne s'appliquent sans doute qu'à la relation d'un *Voyage d'Ulm à Vienne par mer*, qui se trouve au début du livre, badinage dans lequel l'auteur raconte les impressions qu'il a éprouvées, les merveilles qu'il a cru voir, les dangers imaginaires qu'il a courus pendant la traversée. Cette plaisanterie est une critique adroite des voyageurs, dont les récits étaient jadis peu véridiques et qui le sont peut-être encore moins de nos jours.

Viennent ensuite des *Couplets*, des *Stances*, des *Romances*, et enfin un *Conte* dont le sujet historique amusa tout Paris.

Les Capucines de la place Vendôme ayant demandé à M. le duc de Nivernois, alors ambassadeur du roi, à Rome, les reliques de saint Ovide, en même temps que le maréchal de Richelieu lui demandait une caisse de saucissons de Bologne, on se trompa d'adresse, et les saucissons parvinrent aux religieuses.

Tel est le canevas que le comte de Liniers a brodé à l'instar de Florian et de Laharpe, c'est-à-dire, en alliant dans ses vers la finesse de la pensée à l'élégance de l'expression. En voici le début, dont la conclusion politique est de toutes les époques :

« Voyez-vous pas sur les deux hémisphères
Que le hasard règle tout pour le mieux :
Sans le hasard, combien de demi-dieux
N'eussent été que d'obscurs téméraires !

J'ai rencontré jadis, vers l'Indostan,
Un peuple aimable, industrieux, galant :
Là, le sultan, par sa pleine puissance,
Peut infuser d'abord toute science.
Un ignorant vient acheter son choix,
Et contre tous professe et vend les lois.
Un Algonquin, dans son Académie,
Doit corriger la langue d'Arabie.
Il fait d'un sourd, un juge d'opéra,
Ou d'un cadi, son capitan-pacha ;
Un fou prodigue a régi sa finance,
Et cependant son peuple rit et danse.
Tant il est vrai que pour bien gouverner,
C'est au hasard qu'il faut s'abandonner. »

Le comte de Liniers écrivait sans prétention pour amuser ses loisirs et ceux de ses amis plutôt que dans le but d'acquérir une renommée littéraire ; il vise au trait sans s'inquiéter beaucoup de la richesse de la rime, ni de la règle grammaticale ; le peu qu'il a imprimé est anonyme et n'a jamais été livré au commerce. Il a composé un grand nombre d'œuvres badines qui nous sont inconnues. Il est permis de tirer cette induction de la lettre suivante, dont l'autographe m'a été confié par son neveu, le comte Joseph de Liniers, digne héritier du nom :

ENVOI D'UNE LANTERNE.

« Avec un meuble tout pareil,
Dans Athènes, certain cynique,
Poussé par son humeur caustique,
Cherchait un homme au grand soleil ;
Aux yeux de la Grèce assemblée,
Si le destin vous eût montré,
Bientôt, dans son tonneau rentré,
La lanterne eut été soufflée
Et Diogène eût soupiré. »

« Si j'eusse accepté votre lanterne dans les mêmes intentions que le philosophe grec, je l'eusse certainement éteinte avant de sortir de chez vous ; mais j'en avais grand besoin

pour me conduire, et, grâce à sa clarté bienfaisante, je suis arrivé, comme Arlequin, prince de Salerne, à la nage avec mon parapluie. Pendant que je suis en train de citer, je pourrais vous dire que, sans elle, j'aurais pu très bien renouveler l'aventure de Léandre, car j'avais aussi le bras de mer du Puynallier à traverser pour aller trouver mon Héro. Mais je mets fin à toute mon érudition pour vous parler de ma reconnaissance et vous prier de lire avec attention le poème de *Didon* que je vous envoie. J'en ai fait la parodie, et cette production est, parmi les folies que vous m'avez permis de vous lire, une de celles que j'aime le mieux (1). »

Au moment de la révolution, le comte de Liniers était colonel d'infanterie et chevalier de saint Louis. Contraint, comme tant d'autres Français, de fuir la patrie pour soustraire sa tête à l'échafaud, il parcourut diverses contrées de l'Europe et passa deux fois les mers. Il était près de son frère, vice-roi de Buénos-Ayres, lorsqu'il mourut au commencement de 1809.

Marié, en 1781, à Mlle Lenormand d'Etioles, il eut de cette union heureuse et assortie deux filles (2) et un garçon, qui héritèrent des grâces de leur esprit et de la générosité de leurs sentimens. Leur fils, Charles de Liniers, né à Paris en 1785, passa sa jeunesse à Niort, et fut aussi un poète aimable, dont l'imagination était plus brillante encore que celle de son père. Parmi les productions de cette muse badine, qui se livrait volontiers à la folle du logis, je citerai la suivante, publiée dans le *Journal des Deux-Sèvres*, où était recueillie, parfois, quelque perle qui semble tombée de la plume alerte et fugitive de Gentil Bernard ou de Parny (3) :

« Qu'il est vif, qu'il est agaçant
Le grand œil noir de mon Ismène,

(1) Cette lettre est adressée à Mme la comtesse de Boisragon, à Niort.

(2) Mlle Aglaé de Liniers et Mme Charles de Parçay, mortes toutes deux à Niort, où le souvenir de leurs vertus et de leur amabilité a survécu dans le cœur de tous ceux qui les ont connues.

(3) Années 1808 et suivantes.

Et que l'amour artistement
Arrondit son sourcil d'ébène;
Siège toujours, souris charmant,
Sur sa bouche fraîche et mi-close,
Où zéphir, en la caressant,
Séduit par un rapport frappant,
Croit épanouir une rose.

« Depuis longtemps mon corps gisait,
Attendant la convalescence,
Et mon esprit se nourrissait
De souvenir et d'espérance,
Même, quand la fièvre en fureur,
D'un frisson m'imposait la gêne,
L'amour, dans le fond de mon cœur,
De mon sang animant l'ardeur,
Savait m'enflammer pour Ismène.

« Hier, sur le déclin du jour,
Par hasard, je rencontre Ismène;
Son arc tendu, le traître amour
Accompagnait sa souveraine.
En voyant mon air languissant,
« Il me dit avec un sourire :
Fuis de ces lieux, jeune imprudent,
Pour qui voit Ismène et l'entend
La fièvre devient un délire. »

Charles de Liniers termina de bonne heure une existence agitée et aventureuse; il est mort en 1822, de la fièvre jaune, à la Guadeloupe, où il avait rejoint son régiment, dans lequel il remplissait le grade de chef de bataillon.

MARQUET (Louis), né à Poitiers en 17 . ., embrassa la carrière du barreau et se distingua par son érudition dans un temps où la renommée ne s'attachait qu'au vrai talent. Non content d'acquérir la science pour lui-même, il voulut aplanir aux commençans les difficultés qui l'avaient plus d'une fois arrêté dans ses débuts, et composa un traité, en quelque sorte élémentaire, dans lequel il tira de la confusion et du désordre les textes de la Coutume du Poitou.

Poussé par une défiance de ses propres forces, puisée dans une louable modestie trop rare de nos jours chez les écrivains, il dédia son œuvre à MM. les avocats du présidial de Poitiers, et la soumit à leur critique avant de la lancer dans le public. Une commission, composée de quatre anciens, Tranchant, Mignot aîné, Deluzines et Duplaisset aîné, en rendit compte à l'ordre réuni en assemblée générale, et le résultat fut consigné sur le registre des délibérations dans ces termes : « MM. les commissaires ont dit avoir examiné l'ouvrage de Me Marquet, et n'y avoir rien trouvé qui ne soit exactement conforme aux dispositions de la Coutume de cette province ; ils ont ajouté que cet ouvrage serait utile non seulement à ceux qui commencent leur carrière dans le barreau, mais même à ceux qui ont acquis beaucoup d'expérience, en leur remettant sous les yeux les articles de la Coutume qui ont entre eux une liaison nécessaire, et où chaque matière est placée dans son ordre naturel.

« Sur quoi ayant délibéré, tous messieurs ont déclaré qu'ils recevaient avec beaucoup de satisfaction l'hommage que Me Marquet a bien voulu faire à l'ordre des avocats de ses premiers travaux, et ont prié M. le bâtonnier de lui en marquer leur reconnaissance. »

On aime à voir d'une part cette condescendance pour l'expérience de l'âge mûr, et de l'autre l'empressement de ces graves jurisconsultes à encourager le mérite et à exciter l'émulation d'un jeune confrère, sans qu'un sentiment de rivalité ternisse, même par une réticence, l'expression de la vérité.

Encouragé par cette solennelle approbation de juges éclairés, L. Marquet livra son manuscrit à l'impression. L'année suivante, parurent les *Principes généraux de la Coutume du Poitou, où les articles du texte et ceux des ordonnances, qui y ont rapport, se trouvent placés selon l'ordre qu'on a suivi dans la distribution des matières, sur chacune desquelles il y a des Notions préliminaires tirées de M. de Ferrière et des Règles du Droit français de M. Pocquet de Livonnière, avec une table alphabé-*

tique des matières contenues au texte de cette Coutume, 1 vol. in-12, J.-F. Faulcon, Poitiers, 1764.

Le livre est divisé en vingt titres, dont chacun réunit les textes qui ont quelque rapport au sujet qu'il traite. Marquet y joint la définition des termes de droit et de ceux qui sont consacrés par l'usage : les notions et les règles qu'il donne sont empruntées aux auteurs les plus connus. La même exactitude règne dans l'explication de chaque texte ; il cite toujours les autorités et rapporte les ordonnances ou les arrêts qui détruisent ou qui confirment les dispositions de la loi. La clarté et la précision avec lesquelles sont exposés les principes très compliqués de la Coutume du Poitou rendent son ouvrage éminemment utile. Il remet sous les yeux les articles qui ont entre eux une liaison nécessaire, et devient un guide lumineux, à l'aide duquel il est facile de marcher sûrement dans ce labyrinthe presqu'inextricable auparavant.

L'uniformité de nos lois a enlevé de son importance pratique au travail de Marquet ; mais il a conservé une grande valeur pour ceux qui désirent connaître notre ancienne législation provinciale, à laquelle renvoie quelquefois le Code civil.

Cet habile praticien, avocat en parlement et au siége présidial de Poitiers, est mort dans cette ville, en 1782.

MASSÉ (Charles-Isidore) est né aux Brouzils, canton de Saint-Fulgent (Vendée), vers 1791. Sa famille était étrangère à ces contrées, où on ne lui a jamais connu d'autres parens que son père et sa mère, femme d'une grande piété, qui entra dans une maison religieuse, même du vivant de son mari, et en embrassa la règle. Massé n'avait point de fortune ; il commença ses études au petit séminaire de Chavagnes et les termina à Paris. Il suivit ensuite les cours de droit à la faculté de Rennes, et y fut reçu avocat. Fixé à Nantes pour en exercer la profession, il s'adonna à la littérature et prit rang parmi les écrivains du second ordre. Ses ouvrages se distinguent par une imagination fraîche et abondante, par un style, en général, élégant et chaleureux. Il a laissé plusieurs opuscules, où brillent ces qualités,

entr'autres une *tragédie*, qui n'a pas été jouée, dont le titre m'est inconnu, et *Manon la Filandière*. Son œuvre capitale est la *Vendée poétique et pittoresque*, ou *Lettres descriptives et historiques sur le bocage de la Vendée, depuis Jules-César jusqu'à l'année 1791*, 2 vol. in-8°, ornés de paysages dessinés d'après nature, V. Mangin, Nantes, 1829. Le but tout patriotique qu'il s'est proposé était de faire connaître et chérir son pays, dont il décrit les aspects pittoresques qu'il compare aux plus beaux sites de l'Italie, ses ruines superbes et majestueuses, ses fastes historiques antérieurement à la guerre de 1793. A l'imitation de l'auteur de la *Gaule poétique*, il a revêtu son style de couleurs plus brillantes que ne l'exigent de simples dissertations, et a banni de son livre l'expression de toute opinion politique. Néanmoins, son enthousiasme pour les hauts faits qui ont illustré le nom de ses compatriotes, trahit l'ancien soldat vendéen; car Massé servit, en 1815, dans l'armée royale, et y conquit, par sa bravoure, le grade d'officier.

Si ces *Lettres descriptives*, inspirées par un vif amour de la patrie, se ressentent des défauts du modèle dont le style romantique est parfois prétentieux et incorrect, elles n'ont pas les qualités qui ont acquis à M. de Marchangy une réputation durable, et manquent un peu de cette critique érudite que recherchent l'archéologue et l'antiquaire. L'auteur s'est cependant livré à des recherches, il a lu les anciens historiens, mais on s'aperçoit qu'il est novice dans leur langue. Il n'en saisit pas toujours le sens exact, et commet des méprises impardonnables, comme dans sa dix-huitième lettre sur les Fontenelles :

« La dame de Talmont, dit-il, ne fut connue que par ses talens : elle avait l'esprit cultivé, et nous avons encore de cette femme une lettre qui termine un différend entre l'abbé des Fontenelles et celui d'un autre monastère que Scévole appelle Turon-le-Majeur *(Majoris monasterii Turon)*. » Peu s'en faut qu'il ne prenne ici le Pyrée pour un nom d'homme.

Leur mérite est beaucoup plus réel sous le rapport des-

criptif. Il y a en grand nombre des tableaux gracieux et qui respirent le sentiment. Tel est ce récit du convoi funèbre d'un simple villageois :

« Quatre Vendéens, le front découvert, portaient à l'église de Saint-Michel la dépouille mortelle d'un de leurs voisins, trépassé. Le cercueil était recouvert d'un drap mortuaire, la troupe éplorée suivait en silence. Pas un cri, pas une plainte ne se faisait entendre, leur douleur était muette : les larmes qui partent du cœur n'ont pas de voix, elles coulent !

« Arrivés à l'embranchement des Quatre-Routes, la fatigue contraignit les porteurs à s'arrêter un moment. Ils posèrent le corps à terre; chacun s'asseyant sur les tertres verdoyans qui montent jusqu'au pied des haies, la tête baissée, dans le plus profond recueillement, priait en silence, tandis que le défunt était resté déposé sous les dômes de verdure qui ombrageaient le chemin, comme sous un riant catafalque élevé, par les anges de la solitude, au pauvre laboureur.

« Après s'être délassés un moment auprès de celui dont le repos est éternel, on reprit le corps, on continua la marche silencieuse, et le plus âgé des assistans planta au pied d'un des arbres une petite croix de quatre pouces de haut, en mémoire de ce que le défunt s'était reposé dans ce lieu solitaire, et pour demander au voyageur quelques prières en faveur de l'âme du trépassé. Touchant usage ! Cette croix, toute fragile qu'elle est, restera là pendant bien des années, et chaque fois qu'un parent, un ami du défunt passera par ce chemin, elle lui rappellera l'homme qu'il aima et qui n'est plus ; il priera pour lui ; et si, fatigué de la chaleur du jour, il vient à s'endormir sous l'ombrage hospitalier que cette croix rend tout religieux, il verra son ami dans ses songes et son cœur sera consolé. »

Des citations semblables pourraient se multiplier : la noce villageoise, l'établissement des filles de Saint-Laurent, l'épisode du Collibert, etc., sont d'une lecture attachante et plaisent aux âmes sensibles et religieuses. Il est regrettable que quelques passages des notes, qui sont à la fin du second

volume, laissent percer ces préventions haineuses contre une savante corporation que le vieux libéralisme semait dans les jeunes intelligences pour les préparer aux révolutions.

Avec son cœur chaud et son organisation poétique, Massé Isidore devait être facile à impressionner. Il faut sans doute attribuer à cette nature accessible à l'exaltation et peut-être à ses relations d'imprimerie, sa collaboration, avant et après 1830, à l'*Ami de la Charte*, journal d'un radicalisme outré et d'une hostilité acharnée contre la royauté, la religion et ses ministres. Ses articles, toutefois, étrangers à la politique, se distinguaient par leur extrême modération et leur finesse; ils étaient signés : *Le Hibou.*

Cet écrivain s'était acquis un certain renom et était inscrit dans le prospectus du *Livre des Cent et un,* parmi les auteurs de la province qui devaient fournir des articles à cette publication, fondée, comme l'on sait, dans la pensée généreuse de préserver de la ruine l'éditeur Ladvocat, dont la révolution de juillet avait compromis la fortune. Malheureusement les morceaux donnés gratuitement valaient ce qu'ils coûtaient, et cette Macédoine littéraire est tombée dans l'oubli.

Massé n'y fournit pas son contingent; la mort le surprit à la fleur de l'âge, et l'enleva, le 21 décembre 1831, à ses amis et à sa famille, à peine âgé de quarante ans.

Sa veuve envoya alors tous ses ouvrages manuscrits et imprimés à son ami Davane, juge au tribunal d'Evreux, pour qu'il en fit paraître une édition complète. Je pense que cette pieuse intention a été remplie.

MERSON (Paul-André), né en 1745, à Fontenay-le-Comte, fut élevé chez les jésuites. Son instruction se ressentit de la direction de ces maîtres habiles qui, à l'abri de toute autre préoccupation, mus par le seul sentiment de leurs devoirs, transmettaient à leurs élèves la science qu'ils possédaient eux-mêmes. Merson puisa dans cette maison le goût de la saine littérature; versé dans la haute latinité, il faisait ses délices de Virgile, de Phèdre et d'Horace, qu'il savait par cœur. Dans ses momens de loisir, il essayait de

rendre dans notre langue les beautés de ces poëtes, la gloire de leur siècle, et il a laissé la traduction en vers d'un grand nombre d'Odes du Pindare latin.

Les fonctions de contrôleur et d'inspecteur des contributions directes, qu'il a remplies pendant longtemps, prouvent qu'il n'était pas étranger aux travaux sérieux : il en a fourni un nouveau témoignage en publiant un des premiers ouvrages qui parurent sur le système métrique ; un volume in-8°, imprimé chez Goichot, à Fontenay-le-Comte.

Merson est mort dans cette ville en 1817, à l'âge de 72 ans, laissant une mémoire respectée et un nom honorable dont l'éclat a été encore rehaussé par le dévouement de son fils, Casimir Merson, le courageux et zélé fondateur de l'*Ami de l'Ordre*, de Nantes. Père heureux, il a lui-même transmis ses talens à ses enfans, et l'un d'eux, directeur de l'*Union Bretonne*, s'est déjà acquis une juste célébrité comme penseur et comme écrivain moraliste, en publiant deux ouvrages importans sur le socialisme et le communisme.

MESNARD DE LA GARDE (CHARLES), né en 1715, dans la commune de Largeasse, à quelques lieues de Parthenay, fit ses études au collége de Niort, sous les Oratoriens, et embrassa la carrière militaire. Après le traité de Versailles de 1736, qui assura la Lorraine à la France, il passa au service de l'empereur, grand-duc de Toscane, et fut nommé, quelque temps après, directeur de la monnaie, à Florence, poste qu'il a occupé pendant quatorze ans.

Durant son séjour dans cette ville, il connut l'abbé Nollet, et fit de nombreuses expériences sur l'électricité avec ce savant, qui en parle avec éloge dans plusieurs de ses ouvrages, et l'appelle un des premiers *électriseurs* de l'Italie. Il était sans contredit, comme théoricien, comme artiste et comme administrateur, un des plus habiles monnayeurs de l'Europe, et donna au ministère de Vienne des conseils qui furent presque tous adoptés. Pour l'en récompenser, l'empereur lui accorda des lettres de noblesse, moyen honorable, mais peu dispendieux de rémunérer des services; Mesnard de la Garde,

célibataire et plein de modestie, ne fit point confirmer ses titres en France.

Sa réputation l'avait précédé dans sa patrie, où il rentra après une longue absence; il accepta la place de directeur de la monnaie, à la Rochelle, qui lui fut offerte. Ses avis furent recherchés et goûtés par le gouvernement, qui cependant ne fit rien pour lui.

Accueilli avec empressement par la Société royale d'Agriculture et par l'Académie des belles-lettres de la Rochelle, il composa pour cette dernière compagnie, et lut, à la séance publique du 16 mai 1759, un *Mémoire sur la Fusion de l'Or au Ciment*, qui est imprimé dans le troisième volume de ses travaux; il écrivit encore pour elle un second *Mémoire sur la Préparation des Minéraux et sur leur Fusion.*

Le climat de la Rochelle n'était pas favorable à sa santé. Souffrant et déçu dans son espoir d'opérer une refonte générale des monnaies dont il croyait avoir démontré la nécessité, et qui lui avait été à peu près promise, après la paix de 1763, il acheta la terre de la Touche-Paris, dans la commune de Scillé, près du Busseau, où demeurait un de ses frères, notaire, estimé dans la contrée.

Les dernières années de sa vie s'écoulèrent philosophiquement dans cette retraite qu'il se plaisait à embellir, et où il est mort le 23 mai 1775. Mesnard de la Garde eut plus que des talens et des lumières, il était doué de vertus qui le firent regretter de tous ceux qui l'avaient connu. Son éloge fut prononcé à l'académie de la Rochelle, et est inséré dans ses *Annales*.

Sa famille, connaissant l'amitié qui le liait à Jouyneau des Loges, remit à celui-ci sa correspondance et ses nombreux manuscrits sur une science dont il avait approfondi tous les procédés, et pour laquelle, dit cet écrivain (1), « il a indiqué des moyens d'économie et de sûreté. Il a inventé en outre et simplifié plusieurs machines utiles pour différens arts. L'administration et des savans l'ont souvent consulté. »

(1) *Affiches du Poitou*, 13 juillet 1775, tome I, p. 120.

MIGNOT (VINCENT) naquit à Poitiers le 20 mai 1701, et se fit recevoir avocat. Son éloquence et son profond savoir le tirèrent promptement de l'obscurité et le placèrent au premier rang parmi les lumières du barreau. Son fils nous apprend qu'il avait entrepris plusieurs ouvrages intéressans ; mais arrêté dans ses travaux par une mort précipitée, il les a laissés imparfaits, quoiqu'ils fussent fort avancés. Le seul qui ait été achevé et publié est posthume et dédié, selon l'intention exprimée par l'auteur, à M. de la Bourdonnaye, comte de Blossac. Il est intitulé : *Traité de la Représentation et du Privilége du double lien, suivant l'ordre de succéder dans la Coutume de Poitou et les Coutumes circonvoisines*, 1 vol. in-12, Faulcon, Poitiers, 1777.

J. Umeau avait donné, en 1665, un traité du double lien ; mais il avait plus considéré cette matière sous ses rapports généraux avec la jurisprudence et le droit public, que sous ceux qu'elle a, tous les jours, avec les coutumes et les droits personnels des citoyens.

V. Mignot a examiné le double lien sous un point de vue plus relatif à la Coutume du Poitou et à l'état des citoyens. Son ouvrage est un traité complet sur l'ordre général des successions en Poitou et dans les provinces voisines. Après les avoir classées, il examine le droit des différends appelés, soit qu'il s'agisse d'une succession directe, d'une succession collatérale, ou du droit des ascendans. Il passe de ces différentes questions à celles des propres, à leurs distinctions et à la manière dont ils se partagent. Remontant jusqu'à l'époque qui a fixé notre droit sur la représentation et sur le privilége du double lien, il établit les principes différens qui les régissent.

Chaque proposition est précédée d'un exemple pris dans une cause majeure plaidée devant les tribunaux ; méthode excellente qui rend l'explication plus sensible en fixant l'esprit sur un fait précisé, et qui a l'avantage d'épargner des répétitions toujours ennuyeuses.

Le droit de succéder entraîne nécessairement l'incapacité ;

de là naissent des questions importantes sur les exhédérations, sur les renonciations des filles aux successions à venir, sur les renonciations à celles qui sont échues et sur les droits des bâtards. Toutes ces questions sont développées avec soin : l'auteur ne se borne pas à en donner une idée générale, il pose les principes d'après lesquels la loi prononce.

Cet ouvrage fut, dans le temps où il parut, très apprécié des jurisconsultes et méritait l'estime dont il jouit.

V. Mignot a été bâtonnier des avocats du présidial de Poitiers, et y est mort le 8 septembre 1775.

MONBAIL (Daniel-Émilien Rorthays de), né à Fontenay-le-Comte, le 23 février 1812, d'une famille noble et ancienne, fit ses études dans cette ville, et montra, dès sa jeunesse, des dispositions qui se développèrent avec l'âge. La littérature fut l'objet de ses premières prédilections. A peine sorti de l'enfance, il adressa au journal *Le Vendéen* une *Nouvelle* fraîche et naïve comme son imagination, pure et tendre comme son cœur. Le dessin partagea bientôt ses goûts d'artiste, et il alla à Paris perfectionner, sous la direction des bons maîtres, les talens dont il avait le germe. Ses progrès furent rapides, et son crayon apprit à représenter les objets avec finesse et expression. La mine de plomb s'animait sous ses doigts et respirait la vie.

Enfant de la Vendée, il consacra à son pays tant aimé les prémices de ses travaux, et le célébra comme il mérite de l'être. Les vieux monumens, souvenirs des anciens âges, qui disparaissent sous le marteau des démolisseurs, les châteaux réduits en ruines par les fureurs de la guerre civile, les costumes des localités diverses, dont la variété s'efface, chaque jour, sous le niveau glacial de la civilisation et de l'uniformité, trouvèrent en lui un peintre fidèle et élégant.

Les dessins qu'il recueillait sur les lieux réclamaient un cadre qui en relevât encore la valeur. Ecrivain aussi correct qu'instruit, de Monbail composa le texte d'un ouvrage explicatif de ses croquis. Archéologie, chroniques, architecture, tout revit sous sa plume facile. Le livre qu'il a publié sous ce

titre : *Notes et Croquis sur la Vendée, Histoire, Mœurs, Monumens, Costumes, Portraits, Dessins d'après nature, Texte historique et descriptif*, in-4°, de 140 pages, Robin, Niort, 1843, tient tout ce qu'il promet et renferme trente-sept lithographies qu'il a dessinées lui-même sur la pierre et qui sont remarquables par la légèreté du trait, le moëlleux et la délicatesse de la touche. Ce volume tout entier est son œuvre, nul autre que lui n'y a mis la main.

Indépendamment de la description des sites et des ruines, des castels et des monastères, qui dénote un fond d'érudition solide, ce volume contient des peintures de mœurs dont la vérité et le charme sont le fruit d'un esprit léger, enthousiaste et observateur à la fois.

Voici un passage de l'introduction qui me semble empreint d'un naturel et d'une justesse d'appréciation qui en doublent l'attrait et qui se reproduisent à chaque page de ces notes :

« Le Vendéen du Bocage tend de plus en plus à perdre sa couleur locale, et d'un peuple à part qu'il formait, il n'est déjà plus que son ombre; il a même presque tout-à-fait abandonné son costume, les jeunes gens ont quitté le haut-de-chausses, pour prendre le pantalon moderne; et le large chapeau, qui leur servait tout à la fois de parapluie et de parasol, a été remplacé par la casquette à gland doré du gamin de nos villes.

« L'habitant du Bocage est pieux, bon et hospitalier. Il se regarderait bien coupable s'il refusait de partager son pain avec le voyageur que le hasard lui amène, antique et religieuse coutume que la civilisation moderne, hélas! effacera bientôt.

« Le Vendéen est très attaché à son pays; ce sentiment est tellement développé chez lui, qu'il se condamnerait aux fatigues et aux privations de tout genre, pour y rester...... Les Vendéens du Bocage sont petits, bien faits et aiment à montrer leur force; les femmes sont jolies, principalement dans certaines localités; elles recherchent la toilette, et leur costume n'est pas désavantageux. Leur coiffure est gracieuse,

surtout en approchant des Sables-d'Olonne, ville qui n'a rien de français que le costume de ses habitans.

« La coiffure des femmes du Bocage varie par chaque commune, et quelquefois même par chaque village. Aux environs de Bourbon-Vendée, il est des communes dont le bonnet pointu rappelle celui des Cauchoises. Ces coiffures se modifient à l'infini jusqu'à la Gâtine, où les paysannes portent des coiffes carrées, dont le sommet est plat et arrondi sur les bords.

« Le langage des Vendéens est expressif; ils ont une infinité de mots à image qui rendent parfaitement leurs idées, et l'homme, familiarisé avec le langage des Glossaires, y retrouverait les expressions naïves de nos vieux romanciers.

« Les chansons vendéennes sont de deux genres : les unes graveleuses et grossières; les autres ont une couleur toute particulière de mélancolie, caractère distinctif de l'habitant du Bocage, qui est poétique et aimant le merveilleux; les airs de ces chansons sont charmans; il sont souvent dans le mode mineur, ce qui leur donne quelque chose de plaintif... »

E. de Monbail pouvait se promettre un avenir long et heureux, qui n'eut pas été sans utilité ni sans gloire. Une maladie de poitrine, dont il fut atteint quelque temps après son mariage, l'a conduit lentement à la tombe. Il est mort à Fontenay-le-Comte, le 30 mai 1847, au milieu de sa famille et de ses concitoyens, dont il avait toute l'affection et dont il a emporté l'estime et les regrets.

ORFEUILLE (Charles-Louis-Marie, Comte d'), d'une ancienne et noble famille de l'Angoumois, établie en Poitou dans le seizième siècle, naquit à Saint-Maixent le 7 juillet 1756, et y fit ses premières études sous la direction des Bénédictins. Ses humanités furent terminées à Poitiers, au collége de Puygarreau, tenu par des religieux qui avaient remplacé les Jésuites. Ses succès furent brillans dans ces deux établissemens, où il puisa le goût des investigations littéraires auxquelles il s'est livré toute sa vie.

En 1778, il entra, comme volontaire, au régiment pro-

vincial du Poitou, et fut nommé, quatre ans plus tard, lieutenant au bataillon de Saintonge. C'est là, sans doute, que la révolution le trouva assez disposé à adopter les innovations que la marche de l'esprit humain rendait nécessaires; il ne se jeta dans aucun parti extrême, et publia ses idées dans une brochure qui fit sensation, lorsqu'elle parut sous ce titre : *Observations d'un Gentilhomme poitevin sur le Cahier de la Noblesse du Poitou, 1789*. Dans le discours préliminaire, on remarque le passage suivant : « Les prérogatives de la noblesse ne doivent avoir rien de pécuniaire, parce que c'est l'honneur qui la guide, et non pas un avantage personnel. La gloire de se dévouer au bonheur de la patrie peut seule être sa récompense, et la facilité de s'y livrer sa seule prérogative. »

A la suite de chacun des cinquante articles du Cahier étaient les réflexions du commentateur; quelques-unes ont encore tout le mérite de l'actualité.

L'article 18 porte : Demander les états pour le Poitou qui s'administrera selon son vœu et sa localité.

D'Orfeuille ajoute : « En effet, personne ne peut mieux savoir que nous ce que nous pouvons accepter et refuser. Personne ne connait mieux nos besoins. »

Ceci semble une vérité banale; cependant les partisans de la centralisation administrative refusent encore de la reconnaître et s'opposent à toute modification dont le moindre résultat serait de réduire de plusieurs centaines de millions les charges de l'état.

L'article 21 porte : Suppression absolue de la censure.

D'Orfeuille ajoute : « Il vaut mieux qu'un peuple soit parfois turbulent qu'éternellement abruti. »

Oui, sans doute, car l'agitation, c'est la vie, pourvu qu'on sache l'arrêter à point; mais l'esclavage, c'est la mort des peuples, quelle que soit la main qui l'impose.

L'article 37 porte : Les priviléges exclusifs doivent être supprimés.

D'Orfeuille ajoute : « La liberté est l'âme du commerce et

de l'industrie ; la concurrence amène l'émulation, et l'émulation fait les chefs-d'œuvre ; ainsi plus d'entraves, plus d'exclusions, plus de prohibitions ! »

Cependant, nous voyons de notre temps de prétendus réformateurs de la société qui proscrivent la concurrence pour les produits de l'industrie et qui, dans un esprit de bouleversement général, la représentent comme une cause de malaise pour l'ouvrier, tandis qu'elle est parmi les producteurs une source réelle de fortune pour l'intelligence et le travail, un avantage incontestable pour les consommateurs.

Que de réformes utiles sont signalées dans ces admirables cahiers ! Que de vues sages et généreuses y sont consignées ! Combien de malheurs eut évités à la France l'Assemblée constituante, si elle se fut enfermée dans les limites de son mandat !

Le comte d'Orfeuille fut l'un des trente-un commissaire nommés pour la correspondance avec les états-généraux. L'année suivante, appelé par le suffrage de ses concitoyens à remplir les fonctions de membre du conseil de son département, il se distingua dans ce poste difficile par un zèle éclairé et par une modération en harmonie avec son âme sensible et compatissante.

Ces qualités suffisent au commencement d'une révolution ; mais bientôt elles deviennent même un motif de persécution. D'Orfeuille le ressentit, il fut promptement dépassé et ne fut pas réélu administrateur des Deux-Sèvres, après les affreuses journées de septembre.

Son nom est inscrit à cette époque sur la liste des membres de la Société des Amis de la Constitution, à Niort, et figure au bas d'une adresse à l'Assemblée nationale, où tout en approuvant la déchéance prononcée contre Capet-Tonneau et sa mise en accusation, cette société ajoutait : « Là s'arrêtent les droits de l'Assemblée, à moins qu'elle ne veuille remplir à la fois les rôles d'accusateur et de juge. C'est au peuple à statuer sur le sort de ce grand coupable. » Il y avait

une sorte de courage à exprimer alors ce sentiment de justice et d'humanité, même dans des termes inconvenans. La Convention n'aimait pas qu'on parât ses victimes de bandelettes, et il fallait adopter son jargon brutal pour en être écouté.

En 1793, entraîné par le torrent dans lequel il avait eu l'imprudence de s'engager, on le voit assister aux sermens prononcés sur l'autel de la patrie, par les généraux « enfermant leurs glaives dans le livre de la loi », et devenir directeur de l'hôpital ambulant. Procureur de la commune à Saint-Maixent, il délivre des certificats de civisme et de résidence; enfin, il propose à la Société populaire de cette ville de changer son vieux nom en celui de Vauclair-sur-Sèvre. Ainsi le comte d'Orfeuille, sacrifiant à la peur, s'associait à toutes les folies du temps et donnait des gages à la révolution pour sauver sa vie compromise par sa naissance et ses antécédens.

Le chaos augmentait : il suffisait de porter un nom aristocratique pour être exposé aux haines et aux vengeances. Plus l'opinion était consciencieuse et modérée, plus elle était poursuivie. Les Montagnards de Saint-Maixent suspectèrent le patriotisme du citoyen d'Orfeuille et l'accusèrent d'avoir demandé l'ouverture d'une chapelle catholique dans une maison particulière. Dénoncé au club, pour ce fait, par l'évêque constitutionnel qui avait refusé l'autorisation, le coupable fut cité devant le directoire du département, qui ne prononça aucune peine. Mais la société populaire le chassa de son sein, et les terroristes furieux publièrent contre lui un pamphlet outrageant, sous ce titre : *Lessive constitutionnelle et Blanchissage complet du Directoire des Deux-Sèvres*. D'Orfeuille y répondit avec dignité, mais sa justification exalta encore les têtes, et, le 17 mars 1794, il fut incarcéré comme ami des prêtres et de ceux de sa caste.

Là s'offre au récit un de ces traits de dévoûment que l'histoire enregistre avec bonheur pour contraster avec les scènes de fureur et de barbarie qui ont marqué d'une tache

ineffaçable ces pages de nos annales. La fille du prisonnier, enfant de quatorze ans, seule, sans appui et sans ressources, se rendit à pied et *à la grâce de Dieu* à Niort et à Fontenay, auprès des représentans du peuple, pour solliciter l'élargissement du détenu. « Repoussée d'abord, sa constance n'en fut pas abattue; elle fit un second et un troisième voyage, au milieu de difficultés et d'humiliations de tout genre. Enfin, deux conventionnels, touchés de ses larmes et de ses souffrances, firent ouvrir les portes de la prison de son père (1). »

D'Orfeuille revint à Saint-Maixent, métamorphosé par la captivité. Les traitemens injustes avaient lassé sa patience et ressuscité son énergie. Le vieux sang du gentilhomme s'était rallumé dans ses veines, l'ancien soldat ne brûla plus que de la soif de venger les injures du citoyen et de recouvrer à ses propres yeux une dignité compromise par trop de faiblesse. Souvent et pendant plusieurs mois il s'absentait : la dernière fois, il revint languissant et défiguré; une large cicatrice sillonnait son visage et le partageait en deux parties égales. Volontaire dans les armées catholiques et royales de Charette, il avait lavé dans le sang la tache imprimée à son nom : « J'ai fait six campagnes dans la Vendée, écrivait-il en 1835, j'y ai reçu quatorze blessures. » A la bonne heure! j'aime ce langage; le courage militaire a effacé les fautes de la pusillanimité civile. Voilà une digne réhabilitation.

En 1800, le capitaine de cavalerie vendéen est membre du conseil municipal de Saint-Maixent et bientôt adjoint au maire. Ses efforts tendent vers l'extinction de la mendicité, problème encore insoluble. Les dignités honorifiques le consolent de ses souffrances passées, mais ne réparent pas sa fortune engloutie par différentes causes, et celui qui avait partagé son superflu en œuvres de charité manque bientôt

(1) Je trouve ce trait d'héroïsme et d'amour filial de Mlle d'Orfeuille, dans la notice sur son père, par M. Garnier, insérée dans les bulletins de Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trim. 1843.

du nécessaire. « Atteint par l'adversité, dit le biographe que j'ai déjà cité, mais non vaincu par elle, d'Orfeuille voulut mettre à profit les connaissances qu'il avait acquises; vers 1810, il était régent de quatrième au collége de Thouars. »

La restauration succéda à l'empire; le comte d'Orfeuille, nommé garde de la Porte, suit Louis XVIII à Gand, revient avec ce prince, est retraité comme chef d'escadron en 1816 et nommé chevalier de Saint-Louis.

A cette époque parut le *Publiciste*, journal hebdomadaire auquel concourut notre compatriote; on lit dans un de ses articles cette phrase qui peint bien le caractère français invariable au moins sous ce rapport :

« Autrefois, comme sous l'empire, la gloire militaire marchait la première, et de beaucoup; comme s'il n'eut pas été aussi honorable de s'appeler Lhospital ou Malesherbes que Turenne et Villars. Mais, en France, qu'importent servitude et despotisme, si on les cache sous des lauriers. »

A dater de 1818, le comte d'Orfeuille vécut au milieu de sa famille, éloigné des affaires et du monde, s'occupant toujours de recherches scientifiques et littéraires. Il mourut à Paris, le 3 février 1842.

Voici comment M. Garnier apprécie son caractère et sa conduite : « Il porta les armes avec courage; son administration fut marquée par des actes de modération, d'énergie et d'habileté. Bon, sensible, bienveillant au milieu des passions les plus exaltées, il fut probe et désintéressé dans le maniement de certaines affaires où d'autres trouvèrent moyen d'acquérir une scandaleuse opulence : il fut grand et généreux, alors même que la fortune infidèle le condamnait à une stricte économie. Savant, spirituel et modeste, il racontait avec grâce et bonhomie, sans prétention aucune. Dans la vie intime, d'une inaltérable douceur, chez lui, la gaîté, l'enjouement ne venaient pas de la frivolité, mais d'une conscience ferme, pure et tranquille. »

D'Orfeuille écrivait beaucoup, mais il n'a fait imprimer que les ouvrages suivans :

1° *Dissertations sur l'existence des Dragons*, broch. in-8°, Lainé, Saint-Maixent, an VII. D'après la tradition, deux serpens ailés répandirent la consternation à Niort en 1589 et 1692. L'un fut tué par Guillaume de Beauchamp, le second par le soldat Allonneau, déserteur, condamné à la peine capitale, et dont la grâce était attachée à la mort du dragon. Il le tua en effet; mais se débarrassant trop promptement de son masque de verre pour considérer le monstre, celui-ci lui lança à la figure un venin dont il périt à l'instant. On les enferma dans le même tombeau, avec une pierre tumulaire représentant l'homme d'un côté et le serpent de l'autre. Ce singulier monument, à peu près intact, est conservé au musée de la ville. Il était autrefois dans le cimetière de l'hôpital de Niort, où l'on lisait une épitaphe ainsi conçue :

Siste, viator, rem habeas paucis :
Ili periëre simul ; homo occubuit
Serpentis veneno.

D'Orfeuille prouve l'existence des dragons par les livres saints et par des citations des auteurs anciens et modernes. Le même sujet lui a fourni matière à un petit poème en vers alexandrins, en général assez médiocres.

2° *Instruction sur la Culture et l'Usage des Pommes de terre, par Carlo Amoretti*, traduit de l'italien, avec annotations, Niort, 1807.

3° Chansons insérées, en 1817 et 1818, dans les *Giboulées de Mars et les Soirées de Momus*. Il y a de la verve, de l'entrain et de la poésie.

4° La mort a interrompu la publication d'un ouvrage en plusieurs volumes, intitulé : l'*Abeille du Parnasse*. De nombreux extraits ont été cités avec éloge dans les journaux.

La liste de ses manuscrits est plus considérable; ce sont :

1° *Notice sur les Mémoires inédits de Guillaume et Michel Leriche*, et extraits de ces mémoires, 2 vol. petit in-4°, déposés à la bibliothèque de Niort.

2° *Histoire naturelle, littéraire, ecclésiastique et politique du Poitou*, 6 vol. in-12. Le prospectus seul a paru en 1800.

3° *Notes pour servir à l'Histoire des Ducs d'Aquitaine et Comtes du Poitou*, in-folio, de 179 pages.

4° *Discours sur l'Histoire littéraire du Poitou*, in-4°, de 107 pages. Il en reste plusieurs exemplaires inachevés, écrits de sa main.

5° *Notes pour servir à l'Histoire des Guerres civiles en Poitou.*

6° *Notes pour servir à l'Histoire des Chevaliers du Temple*, in-8°, de 204 pages.

7° *Notice sur Jean Arnaudet, poète et jurisconsulte*, adressée à la Société des Sciences et Arts du département des Deux-Sèvres.

8° *Sommaire de 700 Edits, Lettres-Patentes, Arrêts du Conseil, etc., rendus, concernant le Poitou*, depuis l'an 1137 jusqu'à l'année 1714, in-4°, de 140 pages.

9° *Table des Villes et Bourgs du Poitou, par ordre alphabétique*, avec l'indication des auteurs qui en ont parlé.

D'Orfeuille écrivait avec pureté, élégance et facilité; il est regrettable qu'il se soit arrêté à des compilations matérielles plutôt qu'à des œuvres intellectuelles que son esprit droit et son imagination vive auraient rendues fructueuses et agréables.

Il était membre de l'Athénée de Niort, des Sociétés d'Agriculture de la Vienne et des Deux-Sèvres.

PIET (Fanços) n'est point originaire du Poitou; mais fixé depuis longtemps dans cette province, il s'y est tellement identifié par son séjour, par son mariage, par les fonctions publiques qu'il y a remplies, et surtout par ses écrits, que j'ai dû le considérer comme un compatriote. Pourquoi n'adopterions-nous pas les étrangers qui se donnent à nous? Les contrées où ils ont vu le jour les ont oubliés, conservons donc leur mémoire. Plus leur existence a été modeste, plus nous devons la tirer de l'oubli, lorsqu'elle n'a été ni sans utilité, ni sans gloire.

Né à Montmédi, le 6 juin 1774, d'un maître de forges des

environs de Dijon, qui avait été envoyé en Lorraine, comme receveur des aides, et qui s'était ensuite fixé à Charleville, où il avait embrassé le négoce, le jeune Piet fut élevé au collége de cette ville, et ne se laissa décourager par aucun des embarras qui entravèrent le début de sa carrière. D'un caractère ferme et actif, d'un esprit intelligent et précoce, il sut se plier de bonne heure aux circonstances, saisir tous les moyens honorables pour réparer les torts de la fortune, et surmonter les difficultés qui obstruaient sa route. Il avait à peine terminé ses études, qu'il était déjà commis du secrétaire général du district de Charleville; il fut, peu après, clerc de notaire, puis ouvrier imprimeur. A dix-sept ans, il s'engageait dans un des bataillons de volontaires du département des Ardennes, levés pour défendre la patrie contre l'invasion des puissances étrangères, était nommé fourrier, passait, comme écrivain, au bureau du quartier-maître, et entrait dans la musique du régiment.

Là, son éducation et son courage le firent distinguer de la foule des jeunes soldats qui s'étaient enrôlés sous les drapeaux; en 1792, il reçut le brevet de sous-lieutenant dans le 94me d'infanterie de ligne, et fit la campagne de Belgique. Il était avec Dumouriez, lorsque ce général, tout-à-fait désenchanté du prestige de la révolution, et réduit à fuir, pour soustraire sa tête à l'échafaud, passa dans le camp des Autrichiens, auxquels il avait déjà livré les commissaires qui s'étaient rendus près de lui pour l'arrêter. Piet, qui n'approuvait pas la marche des événemens, ébranlé par les discours d'un chef aventureux, aimé des troupes qu'il commandait, fut sur le point de l'accompagner; mais les conseils de ses amis le détournèrent d'un projet qui eût changé sa destinée; il resta donc à son poste, et prit une part active à plusieurs combats.

Pendant que ces faits se passaient à la frontière, la Vendée se levait en armes et menaçait la Convention. Piet fut appelé sur le théâtre de nos discordes civiles comme quartier-maître d'un bataillon des troupes républicaines, et passa, en octobre

1793, aide-de-camp du général Dutruy, avec le grade de capitaine d'état-major. L'année suivante, il assistait à la prise de l'île de Noirmoutiers, et était témoin des horribles massacres qu'exécutèrent, dans cette ville, les représentans du peuple Bourbotte, Thureaux et Prieur (de la Marne).

Le talent, à cette époque de désastreuse mémoire, était rare parmi les chefs militaires; on le recherchait pour les postes difficiles, mais il n'était pas sans danger d'y être appelé, si le cœur n'avait pas abjuré tous les nobles instincts. Piet l'éprouva : désigné, en raison de sa capacité, comme membre d'un comité révolutionnaire, et chargé de remplir les redoutables fonctions d'accusateur public près d'une commission militaire, il ne démentit ni sa modération, ni son humanité. Ces sentimens, si peu en harmonie avec les fureurs de l'époque, le rendirent suspect. Dénoncé à Carrier, comme protecteur de femmes d'émigrés, il fut remplacé dans ce pénible ministère qu'il accomplissait malgré lui, et dans l'exercice duquel il rendit, en effet, d'importans services à plusieurs familles. Contraint de fuir pour éviter la vengeance du farouche proconsul, il eut le bonheur d'échapper aux périls qui le menaçaient, et retourna près du général Dutruy.

Après le 9 thermidor, la place de commissaire des guerres, à Noirmoutiers, lui fut accordée sur sa demande; quelques mois plus tard, il cessait de l'occuper, abandonnait les agitations de la vie militaire, se mariait et se fixait définitivement dans l'île.

L'affection et l'estime de ses nouveaux concitoyens ne tardèrent pas à se manifester à son égard. En 1798, Piet fut élu, par leurs suffrages, président de l'administration municipale, et, peu de temps après, un arrêté du premier consul le désigna pour être maire de sa commune. En 1808, il assista, à Paris, comme président de son canton, aux fêtes du couronnement de l'empereur.

Sa fortune était médiocre; il voulut y suppléer par son travail, se fit recevoir notaire en 1800, et conserva cette charge jusqu'à l'époque où l'âge de son fils lui permit de lui

céder son étude. C'était en 1830; le nouveau gouvernement lui confia alors la place de juge de paix, qu'il a conservée jusqu'à sa mort, arrivée le 18 janvier 1839.

Pendant les années paisibles de sa carrière civile, Piet a consacré tous ses loisirs à décrire et à célébrer sa patrie d'adoption. Sous le titre de : *Mémoires laissés à mon Fils;* il a composé un volume in-4°, de plus de 600 pages, qui contient sur sa vie, et sur l'histoire, la topographie, la statistique, la géologie, la minéralogie, etc., de la belle île de Noirmoutiers, des documens du plus haut intérêt. Ce livre curieux a été imprimé à seize exemplaires (1), à l'aide d'une petite presse à bras, par l'auteur lui-même qui, se rappelant avec joie le pénible labeur de son adolescence, a consacré à ce long travail une partie des dernières années de son existence.

Il a payé, en outre, à l'un de ses compatriotes, qui fut son ami, un large tribut d'admiration, dans un volume in-8° qu'il a publié sous le titre de : *Mémoires sur la Vie et les Ouvrages d'Edouard Richer*, Mellinet, Nantes, 1836.

Enfin, il a inséré dans plusieurs journaux, et notamment dans le *Lycée armoricain* et dans la *Revue de l'Ouest*, recueil périodique fondé en 1834 par H. de Sainte-Hermine (2), plusieurs articles très remarquables, entr'autres ceux intitulés :

1° *De l'Etimologie du Nom de l'Ile-Dieu.*

2° *De la Pèche des Huîtres dans la Baie de Noirmoutiers.*

3° *Des Dunes sur les Côtes de l'Ouest et des Moyens de consolider celles qui ne sont pas encore fixées.*

4° *Sur la Formation de la Tourbe des Marais.*

Piet unissait à des connaissances profondes et variées en histoire naturelle, en philosophie et en histoire, un caractère

(1) Quatre restent entre les mains de ses enfans, trois ont été déposés aux bibliothèques de Nantes, de Bourbon-Vendée et des Sables-d'Olonne, un à la bibliothèque royale de Paris; les huit autres ont été donnés à des chefs de familles.

(2) Je dois à l'obligeance du secrétaire général de la préfecture de la Vendée une partie des notes détaillées qui m'ont servi à rédiger cette biographie.

plein de bienveillance et d'aménité, une grande tolérance politique et religieuse, des mœurs patriarchales, un sincère et véritable patriotisme. Les curieux et les savans, qui allaient visiter Noirmoutiers, rencontraient dans sa respectable famille l'accueil le plus cordial et trouvaient en lui un *Cicerone* aussi complaisant qu'instruit.

PINEAU (Etienne-Gabriel-Hilaire) fut un de ces hommes que recommandent leurs talens et leur philantropie. Né le 12 juin 1736, à Maillezais, où son père était procureur fiscal, il commença ses études à Niort, les poursuivit à la Rochelle et les termina à Poitiers. Après avoir suivi successivement les cours de médecine aux Facultés de Paris, Montpellier et Reims, il prit ses grades à cette dernière Université, voyagea en France, en Italie, et vint se fixer à Champdeniers, où il se maria en 1779.

Le peu de soins apporté à la constatation des décès et l'empressement barbare des survivans à se débarrasser des morts appelèrent ses recherches sur ce grave abus. Il publia, en 1770, un *Mémoire sur le Danger des Inhumations précipitées, et sur la Nécessité d'un Réglement pour mettre les Citoyens à l'abri d'être enterrés vivans.*

Il eut l'honneur de présenter son ouvrage à leurs majestés et à la famille royale, qui l'accueillirent avec distinction (1). Ce travail, qui renferme une foule de faits à l'appui de réflexions où la justesse de la pensée s'allie à la vigueur et à l'élégance de la diction fixa l'attention des bons administrateurs. Des réglemens furent dressés, selon les vues de l'auteur, par des magistrats et des évêques, qui lui accordèrent ainsi le témoignage le plus flatteur d'approbation et de sympathie. Ce concours honorable engagea le docteur Pineau à distribuer gratis un exemplaire de son livre à tous les curés de la généralité de Poitiers. Il en réduisit en même temps le prix déjà modique pour qu'il pénétrât plus facilement dans toutes les classes de la société.

(1) *Gazette de France* du 31 août 1776.

Lieutaud, conseiller d'état et premier médecin du roi, lui écrivit le 15 janvier 1777 : « Les ministres de la religion étant bien persuadés des abus contre lesquels vous avez écrit, prendront vraisemblablement des mesures pour les détruire, et vous verrez qu'insensiblement le gouvernement s'en occupera. Le nombre considérable d'exemplaires que vous avez répandus servira toujours, en attendant, à instruire le public, et vous aurez d'avance la satisfaction d'avoir rendu à la vie beaucoup de personnes. »

Lelong, procureur du roi à Civray, résolut d'extraire de ce mémoire les passages les plus saillans pour en former une remontrance qui serait lue au prône dans toutes les paroisses, et soumise à la sanction du lieutenant-général de ce siège, qui rendit deux ordonnances sur ce sujet, le 27 mars 1777. Il regrettait à chaque ligne, dit-il, de ne pouvoir pas tout copier, persuadé que le style touchant et persuasif de l'auteur produirait sur tous les esprits l'effet qu'il en attendait (1). Pineau, pour le seconder, lui envoya aussitôt cent exemplaires à donner.

Ce *Mémoire* s'élevait encore contre un autre abus plus difficile à déraciner, et signalait les dangers auxquels les mères exposent les enfans naissans en les couchant avec elles. La nécessité, dans beaucoup de ménages, est plus forte que la raison ; là surtout la répression est impuissante, mais l'avertissement n'en était pas moins utile.

L'amour de son prochain, la charité, fut le besoin du cœur et le but des constantes études de ce vrai philosophe, qui a laissé sur cette matière importante deux *Mémoires* manuscrits intitulés, l'un : *Le Cri de l'Humanité;* l'autre : *De la Mort apparente des enfans dans le sein de leurs mères*. Ces ouvrages ne furent pas imprimés : et qui eut songé à les lire dans un temps où la vie des hommes comptait pour si peu, où les têtes les plus saines tombaient par milliers, séparées de leurs troncs

(1) *Affiches du Poitou*, tome II, p. 29, 20 février 1777.
(2) *Affiches du Poitou*, tome II, p. 62, 17 avril, même année.

robustes, par la hache du bourreau, où la population française périssait en masse, mitraillée sur les champs de bataille? Qui se fut intéressé alors au sort d'êtres isolés, dont une imprudence abrégeait ou retranchait l'existence?

Le docteur Pineau déplora les excès de la révolution, mais il adopta ses principes de liberté et devint maire de Champdeniers. En 1791, il fut nommé juge de paix du canton, et ne se départit pas, dans cette nouvelle charge, des doctrines qui avaient été le mobile de toutes ses actions. Il fut le conciliateur et le père de ses concitoyens, parmi lesquels ses avis ramenèrent souvent le calme et l'union. L'estime publique l'appela à la présidence du district de Saint-Maixent et au conseil du département. Dans sa longue carrière, comme administrateur et comme médecin, il chercha toujours à se rendre utile à ses semblables et à secourir les malheureux. Une attaque foudroyante d'apoplexie l'enleva, le 3 mars 1807, à sa famille, aux pauvres, à ses amis; sa mémoire lui a survécu et a été pendant longtemps en vénération dans la contrée.

RÉGNAULT (Jean-Baptiste-Etienne-Benoist-Olive), né à Niort le 1er octobre 1759, y fit ses études, suivit le cours de philosophie au collége du cardinal Lemoine, et prit le grade de maître-ès-arts en l'Université de Paris. Fils d'un chirurgien, il embrassa la même carrière que son père, et le titre de docteur en médecine lui fut conféré à Reims, en 1786. Vicq-d'Azir, qui appréciait son aptitude, l'engagea à se fixer dans la capitale, où il ne tarda pas à être attaché à l'hospice de Charenton. L'année suivante, il fut nommé médecin de l'hôpital militaire du Gros-Caillou.

En 1792, il était à l'armée de la Meuse. Son indépendance et son humanité le rendirent suspect; le comité de salut public lança contre lui un mandat d'arrêt, qui était alors une condamnation à mort. Prévenu à temps du danger qui le menaçait, il se sauva en Hollande, et de là passa à Hambourg, où il acheta le droit de bourgeoisie dans le contrat des étrangers, et se livra avec succès à l'exercice de sa profession.

Etant passé en Angleterre en 1801, il se fixa à Londres, où les émigrés français l'accueillirent avec empressement. Il y resta jusqu'en 1814, et rentra dans sa patrie avec les Bourbons.

Louis XVIII, pour récompenser ses services et son dévoûment, le nomma successivement son médecin consultant, chevalier de l'ordre de Saint-Michel et de la Légion-d'Honneur, enfin médecin en chef de la garde royale.

Pendant son exil sur la terre étrangère, Régnault avait écrit des *Observations sur la Phthisie pulmonaire*, ou *Essai sur le Lichen d'Islande, considéré comme médicament et comme aliment dans cette maladie*, in-8°, Londres, 1802, en anglais. Cet ouvrage fut imprimé en français la même année; il y en eut une seconde édition en 1805, in-8°.

Lorsque cet opuscule parvint en France, il fut cité avec éloge par le docteur Alibert, dans sa Thérapeutique, et attribué à un Anglais. L'efficacité du lichen contre les affections de poitrine est établie victorieusement dans cette dissertation, où Régnault cite les auteurs qui ont parlé, avant lui, des propriétés de cette plante; il appuie leur témoignage de nouvelles observations recueillies dans sa pratique et indique les différentes manières d'en faire usage.

Quand l'*Essai sur le Lichen* parut, ce végétal était, pour ainsi dire, inconnu à la science; il n'entrait dans aucune pharmacopée; aujourd'hui, au contraire, ses vertus sont appréciées, son emploi est général, et la pâte pectorale est encore prescrite malgré les substances qui lui font concurrence sous toutes les formes. Combien de malades ont éprouvé les bienfaits de ces salutaires tablettes, sans savoir qu'elles en étaient redevables aux observations d'un Poitevin! Ce n'est pas à lui, cependant, que la composition en est due, mais à un pharmacien de son nom, qui a profité des leçons de l'expérience que son homonyme avait acquise et divulguée.

Rentré en France, Régnault a publié :

1° *Observation d'un Cas singulier de Volvulus*, brochure in 8°.

2° *Observation d'une Affection spermatique simulant une lésion organique du cœur*, broch. in-8°.

3° *Considérations sur l'Hydrocéphale et l'Usage du Moxa tempéré dans cette maladie*, in-8°, Paris, 1818.

4° *Considérations sur l'Etat de la Médecine en France, depuis la révolution jusqu'à nos jours*, in-8°, Paris, 1819.

5° *Notice nécrologique sur J.-J. Coste*, in-8°, Paris, même année.

6° *Mémoire sur les Altérations du Foie dans plusieurs maladies*, in-8°, Paris, 1820.

Régnault a fondé, en 1816, le *Journal universel des Sciences médicales*, qu'il a dirigé, pendant plusieurs années, avec autant de zèle que de talent. Un grand nombre de Sociétés savantes françaises et étrangères s'étaient pressées de l'admettre dans leur sein.

Il est mort à Paris en 1835, universellement estimé et regretté de ses cliens, pour lesquels il avait toujours été un ami. L'abbé de la Bintinaye, ancien vicaire-général d'Autun, a composé les quatre vers suivans qui ont été mis au bas de son portrait, pendant l'émigration :

Arte potens, miseros queis jàm mors incubat atra
Suscitat, et fauces Orci frustratur hiantes ;
Quos servare nefas, ægros demulcet amicis
Vocibus, exilii sociis pius adstat egenis.

Voici le sens de cette inscription :

« Par la puissance de son art, il rend à la vie les infortunés que la mort va atteindre, et les sauve de la gueule déjà béante d'Orcus. A ceux qu'il ne peut guérir il prodigue des paroles affectueuses de consolation, et assiste avec une pieuse charité ses malheureux compagnons d'exil. »

REVELLIÈRE-LÉPEAUX (Louis-Marie), que des biographes nomment Larévellière-Lépaux, fut un de ces hommes qui surgissent dans les révolutions pour l'instruction de la postérité ; mélange de courage et de faiblesse, de crimes et de vertus, on balancerait entre la flétrissure et l'admira-

tion, si le ridicule attaché à son nom ne l'emportait sur tout autre sentiment.

Né le 25 avril 1753, à Montaigu, département de la Vendée, d'un père, homme de mérite, qui fut, pendant trente ans, juge des traites et maire de sa petite ville, Révellière-Lépeaux fut confié aux soins du curé de sa paroisse, qui le traitait rudement et lui infligeait des corrections manuelles qui compromirent sa santé. Il fut envoyé à Beaupreau pour y continuer ses études, et fut reçu licencié en droit à l'Université d'Angers. Ses parens, qui ne reculaient devant aucun sacrifice pour l'éducation de leurs enfans, désiraient qu'il s'attachât au barreau; il alla donc à Paris, en 1775, prêter le serment d'avocat près le Parlement; mais il abandonna promptement une carrière qui ne satisfaisait pas ses goûts et ne lui présageait ni profit ni gloire.

De retour dans son pays, il y épousa Mlle Boyleau de Chandoiseau, femme d'un esprit remarquable, qui lui apprit les élémens de la botanique. Sous ce maître aimable, il s'adonna avec attrait à cette science, et la posséda bientôt assez parfaitement pour en professer, à Angers, un cours public, qui obtint un légitime succès.

Ces paisibles travaux ne suffisaient pas à son activité; imbu des idées démocratiques qui germaient dans les têtes, il allait partir pour les Etats-Unis d'Amérique, lorsque la révolution éclata. La politique fournit un aliment à son âme ardente; il adopta les principes nouveaux avec enthousiasme et devint syndic de sa commune. Nommé député aux états-généraux par le tiers-état de l'assemblée baillagère d'Angers, il participa aux débats de cette mémorable session, où il appuya la plupart des réformes, sans, toutefois, s'assujétir à toutes les exigences du parti exalté. Quoique son penchant le rapprochât de la forme républicaine, il se prononça pour la monarchie restreinte, il est vrai, et privée de ses prérogatives les plus importantes. C'est lui qui prononça, dans la séance du 18 mai 1791, ces mémorables paroles dont nous éprouvons encore la justesse : « Le jour où la France cessera

d'avoir un roi, elle perdra sa liberté et son repos, pour être livrée au despotisme effrayant des factions. » La fréquentation du club des Jacobins modifia ses opinions, en les exagérant.

A l'expiration de son mandat législatif, Révellière-Lépeaux fut un des jurés près la haute cour nationale d'Orléans. Nommé ensuite membre de l'administration centrale du département de Maine-et-Loire, il s'efforça par ses discours et son exemple d'inculquer l'amour de la liberté et de l'égalité dans les cœurs des Vendéens qui, plus sensibles aux actes qu'aux paroles des amis du peuple, commençaient à s'insurger. Si ses prédications firent peu de prosélytes, elles le désignèrent au choix des révolutionnaires, qui l'élurent député à la Convention. Sa conduite, dans cette assemblée, se ressentit de l'incohérence de son caractère, mais resta conforme à la ligne d'indépendance dont il avait fourni plus d'une preuve dans un journal qu'il avait fondé et qu'il rédigeait dans le sens de ses propres convictions.

La fougue de ses opinions et de ses allures lui gagna, dès le début, la confiance de ses collègues, et il contribua à les engager dans une voie où il recula plus tard, alors qu'il ne dépendait plus de la volonté d'un homme d'imprimer un mouvement rétrograde aux passions déchaînées. Sur sa motion fut rendu le décret, en réponse au manifeste du duc de Brunswick, portant que la nation française volerait au secours de tous les peuples opprimés qui voudraient recouvrer leur liberté; déclaration qui avait alors une toute autre force que le verbiage impuissant de nos démagogues modernes, tristes plagiaires d'une époque dont les crimes ont à jamais terni l'éclat.

Durant le procès de Louis XVI, Révellière-Lépeaux se prononça pour l'incompatibilité des fonctions de juge et de législateur; vaincu sur ce terrain, il vota la mort sans sursis et sans appel au peuple.

Sa prédiction se réalisa vite, malgré ses efforts pour en retarder l'accomplissement. Le courage et l'énergie qu'il déploya furent souvent trahis par ses forces physiques et sa

brisèrent contre les fureurs de la Montagne. Dès le mois de février 1793, il fit paraître dans la *Chronique de Paris* un article hardi, intitulé : *Le Cromwellisme*, où il signalait clairement les projets de Robespierre et des membres de la Commune. Plus d'une fois il se mesura, à la tribune, avec le féroce Danton, dont il essaya de paralyser les projets anarchiques (1). Tentative généreuse, mais inutile! En vain s'opposa-t-il à l'établissement du tribunal révolutionnaire dont son frère devint l'une des innombrables victimes (2) ; en vain lutta-t il en faveur des Girondins dont la perte allait être consommée; il ne parvint qu'à reculer l'heure de leur supplice. Résolu à une résistance opiniâtre, il protesta contre leur arrestation; montant chaque jour à la tribune, où il bravait les rugissemens de son auditoire avide de sang, il demandait l'appel nominal pour constater l'opposition de son vote et de ceux des membres qui n'adoptaient pas les mesures atroces ou insensées que chaque séance sanctionnait. Enfin, épuisé par la fatigue et la maladie, il déclara qu'il se retirait pour ne pas encourir, même par sa présence, la responsabilité des actes monstrueux qui se consommaient malgré lui. A cette déclaration, les Montagnards furieux s'écrièrent : « Au tribunal révolutionnaire! — Ne vous gênez

(1) Danton se dirigeait fièrement vers la tribune, lorsqu'il vit Révellière-Lépeaux qui le suivait. Jetant sur ce faible adversaire un regard de surprise et de dédain, il lui dit brusquement : « Que viens-tu faire ici? — Te démasquer et te confondre! — Toi? reprit Danton avec un geste de mépris, je te ferais tourner sur le pouce. — Nous allons voir. — Mais qui t'a donné tant de présomption? dit alors Bernard (de Saintes), qui venait appuyer Danton. — J'ai la conscience d'un homme, il n'a que l'audace d'un scélérat, répliqua Révellière-Lépeaux. » Cet étrange dialogue fut entendu des députés groupés au pied de la tribune.

(2) Jean-Baptiste Révellière-Lépeaux, conseiller au présidial d'Angers, jouissait de l'estime universelle et expia sur l'échafaud la considération qu'il avait acquise. On n'osa pas cependant le faire mourir sous les yeux de ses concitoyens, il fut amené à Paris avec deux autres magistrats du même corps, et fut envoyé à la mort par le tribunal de Fouquier-Tinville, tandis que son frère était proscrit et fugitif.

pas, leur répondit-il, un crime de plus ou de moins ne doit pas vous coûter beaucoup. »

Le président allait consulter l'assemblée : une plaisanterie grossière sur la chétive santé de l'orateur le sauva (1). Deux heures après, le comité de sûreté générale lançait contre lui un mandat d'arrêt et le mettait hors la loi. Révellière-Lépeaux se réfugia chez des amis, qui lui offrirent généreusement un asile, où il resta caché jusqu'au 9 thermidor. Il reparut à la Convention le 8 mars 1795, en fut nommé successivement secrétaire et président, après avoir été membre de la commission pour les lois organiques, instituée sur la proposition du boucher Legendre. A cette époque, il avouait encore que le gouvernement républicain ne convenait pas à la France, mais il exhalait sa haine contre la religion, en proscrivant ses ministres non assermentés qu'il assimilait aux émigrés et vouait au dernier supplice, si, dans un court délai, ils ne sortaient pas du territoire de la république.

Du Comité de salut public Révellière - Lépeaux passa au conseil des Anciens dont il devint président, et fut élu membre du Directoire avec Carnot, Rewbell, Barras et Letourneur. Il imagina alors le culte bizarre et impie, appelé Théophilantropique, dont il se constitua le chef. « Il voulut cependant, dit une biographie, que cette secte eut des prêtres, et chacun des sectaires dut l'être à son tour. Les officians étaient revêtus de robes blanches, avec des coiffures tricolores, et ils récitaient en chaire des hymnes et des cantiques philosophiques, en invoquant le dieu de la nature. Ces religionnaires exerçaient leur culte dans les principales églises de Paris, concurremment avec les catholiques. » Cette extravagante nouveauté attira des curieux et un certain nombre d'adeptes; mais le bon sens public en fit promp-

(1) La voix d'un homme qui voulait le sauver s'éleva du milieu de la Montagne, et fit entendre ces paroles : « Eh ! ne voyez-vous pas que le b... va crever ! il ne vaut pas le coup. — Eh bien ! crève donc tout seul ! crièrent d'autres voix. » (*Annuaire nécrologique*, année 1824.)

tement justice, et elle eut le sort des fêtes en l'honneur de la déesse Raison, inventées par Chaumette. Révellière-Lépeaux, qui avait compté sur son succès pour arriver au pouvoir suprême, continua à prôner sa prétendue religion et se jeta dans le parti de Barras. La peur, assure-t-on, cette mauvaise conseillère dont il avait naguère repoussé les étreintes pour embrasser le parti des opprimés, le trouva accessible au faîte du pouvoir et en fit un violent proscripteur. Dans la journée du 18 fructidor, il présidait le conseil qui poussa Augereau à ce coup d'état, y contribua et partagea la puissance triumvirale jusqu'en juin 1799. Il fut alors chassé du Directoire, et cette expulsion le livra aux sarcasmes impitoyables des publicistes. *Le pontife de la Théophilantropie* fut voué au ridicule le plus amer; sa taille contrefaite devint même le sujet de caricatures mordantes et d'injurieux pamphlets.

Tels furent la fin et le juste prix de son ambitieux apostolat. Le catholicisme, au contraire, sortit triomphant de cette terrible épreuve, et les fidèles saluèrent, en Bonaparte, le restaurateur de la foi. Révellière-Lépeaux ne reconnut pas l'autorité de ce maître qui, de son côté, ne l'aimait pas; et, lorsque Napoléon fut proclamé empereur, le conventionnel, tout-à-fait converti à la république, refusa, comme membre de l'Institut, de lui prêter serment de fidélité (1). Retiré en Sologne, dans une petite terre qu'il avait achetée, il préféra la pauvreté à une fortune acquise aux dépens de sa fierté et passa les années de l'empire dans une obscurité dont il n'essaya pas de sortir. L'instruction de son fils, la botanique et la lecture, occupèrent ses loisirs.

Lors de la Restauration, la loi sur les régicides ne l'atteignit pas, parce qu'il n'avait occupé aucun emploi pendant

(1) Cette conduite ne plut pas aux Tuileries, et ses amis lui témoignèrent de vives craintes sur les suites qu'elle pouvait avoir; Révellière-Lépeaux leur dit : « Il peut me briser, car il est fort et je suis faible; mais il est une chose au-dessus de sa puissance; c'est de me faire plier. » (*Annuaire nécrologique*, année 1824.)

les Cent-Jours; il se fixa à Paris, et y mourut, en 1824., à l'âge de soixante-onze ans.

Révellière-Lépeaux a beaucoup travaillé, mais il reste de lui peu d'écrits; les plus remarquables sont :

1° *Réflexions sur le Culte, sur les Cérémonies civiles et sur les Fêtes nationales*, lues à l'Institut le 12 floréal an V, dans la section des sciences morales et politiques, broch. in-8°, Jausen, Paris, 1797, traduites en allemand la même année.

2° *Essai sur les Moyens de faire participer l'Universalité des Spectateurs à tout ce qui se pratique dans les Fêtes nationales*, lu dans la même classe de l'Institut, le 22 vendémiaire an VI, broch. in-8°, de 26 pages, Jausen, Paris, 1797.

3° *Du Panthéon et d'un Théâtre national*, broch. in-8°, de 15 pages, Jausen, Paris, 1797.

4° *Discours prononcé à la Cérémonie funèbre exécutée en mémoire du général Hoche, au Champ-de-Mars, le 10 vendémiaire an VI*, broch. in-8°, de 16 pages, Lemaire, Paris, 1797, qui contient aussi :

5° *Discours prononcé à la Fête de la République, le 1er messidor an VI.*

Des exemplaires de ces cinq brochures ont été réunis, avec un frontispice imprimé qui porte : *Opuscules moraux de L.-M. Révellière-Lépeaux et de J.-B. Leclerc.*

6° *Au citoyen Texier, membre du conseil des Cinq-Cents*, signé : *N.-E. Lacour, rue Notre-Dame-Nazareth.* Cette brochure, in-8°, est une justification du système suivi par le Directoire, contre le parti démocratique.

7° *Des Dangers de la Résolution proposée sur l'enceinte des deux Conseils*, in-8°, de 22 pages, Gareau, Paris, nivôse an VI.

8° *Réponse aux Dénonciations portées au Corps législatif contre Révellière-Lépeaux et ses anciens Collègues*, in-8°, de 91 pages, Jausen, Paris, 1799.

Révellière-Lépeaux a publié des articles dans les journaux et divers morceaux dans les cahiers de l'Académie celtique, entr'autres un *Essai sur le Patois vendéen*; il lut à l'Institut des *Recherches historiques et statistiques sur la Vendée.*

Mahul, dans son *Annuaire nécrologique*, raconte que Révellière-Lépeaux entreprit, en 1819, de dicter à son fils les *Mémoires de sa Vie politique et privée*. Ce travail fut terminé en 1823. Un double du manuscrit fut confié à un ami qui habitait les Etats-Unis d'Amérique. Ces *Mémoires* ne doivent être publiés qu'à une époque déterminée par leur auteur. Le seront-ils jamais et ajouteront-ils quelque trait à la philosophie bien connue de l'histoire de la révolution?

Les écrits cités plus haut peuvent être compulsés encore par quelques rares lecteurs ; quant aux dissertations théophilantropiques de Révellière-Lépeaux, personne ne songe aujourd'hui à ces folies d'une autre époque, qui, après avoir recueilli, dans leur temps, la pitié et le mépris, sont tombées dans un profond oubli. Puisse cette leçon servir à nos réformateurs socialistes ou communistes, et leur faire comprendre que les vaines et dangereuses théories, basées sur l'orgueil et la mobilité de l'esprit humain, peuvent bien avoir un triomphe éphémère, une courte existence; mais que les seules doctrines praticables et solides reposent sur les vérités éternelles, qui servent aux hommes de règles fixes de conduite et de fondement durable aux empires.

RICHER (Edouard) naquit à Noirmoutiers, département de la Vendée, le 12 juin 1792, de parens dont la position était honorable et la fortune aisée. L'année suivante, son père fut tué, à la tête de la garde nationale, en repoussant les troupes royales commandées par Charette, qui s'empara de l'île. Cette perte irréparable valut, plus tard, au jeune orphelin une place gratuite au Prytanée militaire de Saint-Cyr. Il y commença ses études, les termina à Paris, et fut admis à l'école Polytechnique. L'indépendance de son caractère et la faiblesse de sa complexion l'éloignèrent de toute fonction publique. Une chaîne même dorée lui était insupportable ; il vint respirer l'air libre de ses lagunes et s'associa au commerce de son frère aîné; mais dégoûté bientôt d'un travail tout positif, il renonça à poursuivre la fortune pour se livrer à l'étude de l'histoire naturelle et de la littérature.

Richer, trop à l'étroit à Noirmoutiers, quitta le toit paternel vers 1810, et alla s'établir à Nantes. Les habitudes et l'air humide de cette ville ne convenaient ni à ses goûts un peu sauvages, ni à sa constitution débile. Il ne tarda pas à s'en éloigner, et se retira d'abord dans une habitation solitaire, sur les bords de l'Erdre, et ensuite dans un véritable ermitage, au milieu d'une lande déserte, pour y vivre seul avec la nature. Les fruits de ses méditations qu'il livrait à la publicité avaient fixé l'attention des hommes les plus distingués de Nantes et de la capitale; ils entretenaient des correspondances avec lui, et le comte Daru confia à son examen le manuscrit entier de son *Histoire de Bretagne*. Richer le renvoya à son auteur, accompagné de notes nombreuses dont celui-ci profita pour l'impression de son ouvrage, mais en grand seigneur, persuadé qu'on était trop heureux de l'obliger. Le nom du jeune écrivain est à peine énoncé dans la préface.

L'état de santé du nouveau misanthrope empirait. Les soins qu'elle exigeait le forcèrent d'abandonner le séjour de la campagne; il revint à Nantes, et s'y choisit une retraite commode dans un faubourg champêtre et paisible.

Richer a beaucoup écrit; il a éparpillé ses connaissances, son imagination et son esprit dans une foule de petits opuscules qui mériteraient d'être réunis en corps d'ouvrage.

Voici les titres de ceux que mentionne la *Biographie des Contemporains :*

1° *Victor et Amélie*, poème, broch. in 8°, Paris, 1816.

2° Le même poème, suivi de *Poésies diverses*, un vol. in-8°, Nantes, 1817.

3° *Essai sur l'Origine des Constellations anciennes*, broch. in-8°, Nantes, 1818.

4° *Ode sur l'Immortalité de l'Ame*, in-8°, *ibid.*, 1821.

5° *Epître à M. L. I.*, in-8°, *ibid.*, 1821.

6° *De la Philosophie religieuse et morale dans ses Rapports avec les Lumières*, broch. in-8°, *ibid.*, 1821.

7° *Précis de l'Histoire de Bretagne*, in-4°, *ibid.*, 1822.

8° *Voyage pittoresque dans les départemens de la Loire-Inférieure, de la Vendée*, etc., in-4°, *ibid.*, 1822. Cet ouvrage devait former quatre volumes, et paraissait par livraisons. Il est à regretter qu'il n'ait pas été achevé. Plusieurs extraits en ont été publiés séparément, et souvent réimprimés sous le titre d'*Etudes descriptives*, in-12. Ce sont de vrais modèles. Tels sont : *Du Genre descriptif;* — *Voyage à Clisson*, dont la sixième édition, qui a paru en 1828, est suivie d'une notice sur le sculpteur Lemot, par l'éditeur Mellinet, fils du général de ce nom; — *Voyage à Paimbœuf;* — *Promenade sur la rivière d'Erdre*, de Nantes à Nort; — *Promenade à Orvault*, sur les rives du Cens; — *Le Baron et le Château de Blain;* — *Aspect pittoresque de l'Ile de Noirmoutiers;* — *Voyage à l'Abbaye de la Trappe de Meilleraye;* — *La Forêt de Gavre.*

9° *Les Cosmopolites et le Pêcheur*, in-12, Nantes, 1825.

10° *Mes Pensées*, in-12, *ibid.*, 1825.

11° *Le Mot de l'Enigme*, broch. in-8°, Paris, 1826.

12° *Des Guérisons opérées par madame de Saint-Amour*, broch. in-8°, Nantes, 1828.

Richer a inséré, en outre, sous son nom et sous le pseudonime de *Mériadec*, un grand nombre d'articles variés, dans le *Lycée armoricain*, revue littéraire, fondée à Nantes en 1823. Parmi les plus remarquables, on doit citer ceux sur J.-J. Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre et autres écrivains philosophes et moralistes; ces morceaux de critique devaient entrer dans le cadre d'un ouvrage immense pour lequel il avait réuni de nombreux matériaux, et qu'il se proposait de publier sous ce titre : *Des Erreurs et des Progrès de l'Esprit humain.*

Dans les dernières années de sa vie, la philosophie religieuse l'occupait exclusivement; le mysticisme des auteurs allemands l'avait séduit, et il cherchait comme remède à l'indifférence une espèce de néo-christianisme, qui satisfît mieux les âmes que le catholicisme, en le rajeunissant. Pauvre intelligence en peine s'élevant dans l'espace pour y chercher la vérité qui brillait à ses pieds! Afin de développer

ces théories nuageuses, il avait entrepris la publication d'un recueil périodique, intitulé : *Archives théosophiques*.

Les grands travaux de ce rêveur éclectique ont été interrompus par la mort, qui l'a frappé, à Nantes, le 21 janvier 1834.

Il avait été nommé, en 1813, membre de la Société académique de cette ville, et de la Société linnéenne de Paris, en 1822.

Recommandable par ses qualités personnelles, et surtout par sa modestie, sa simplicité et sa franchise, Richer n'était pas moins distingué par ses talens et ses connaissances positives dans les sciences mathématiques et naturelles, dans l'astronomie qui eut en lui un adepte enthousiaste, dans l'histoire, surtout celle de son pays, et dans les langues anciennes. Il savait aussi l'anglais, et a traduit en français plusieurs morceaux des meilleurs poètes de la Grande-Bretagne. S'il eut entrepris moins de travaux et s'il eut résisté à un malheureux entraînement qui a égaré son esprit, il eut pris le premier rang parmi les hommes les plus éminens de la province.

RICHOU (Louis-Joseph) était le fils unique et chéri de bons fermiers de Bouillé-Loret, dans le canton d'Argenton-Château, où il naquit le 13 juin 1748. Ses parens ne reculèrent devant aucun sacrifice pour l'envoyer à la ville voisine commencer ses études, qu'il termina avec distinction à Saumur. Il entra ensuite chez un procureur au parlement; mais ce genre d'occupations ne lui convenant pas, il revint à Thouars, et obtint, en 1771, une place de contrôleur des vivres à Strasbourg. Les liaisons qu'il contracta pendant son long séjour dans cette cité, avec des littérateurs allemands, le portèrent à s'initier à leur langue qu'il posséda bientôt assez parfaitement pour entreprendre des traductions qui obtinrent les suffrages des connaisseurs. Il inséra dans les journaux du lieu divers fragmens en vers d'un poème très estimé en Allemagne, *le Printemps*, du baron de Kleist. Son travail terminé allait être livré à l'impression, lorsqu'il fut

devancé par un autre écrivain, dont l'ouvrage fut publié à Paris. Sa modestie l'empêchant de hasarder la concurrence, il renonça à son projet.

Haller, Burger et d'autres auteurs célèbres, lui fournirent divers sujets de traductions en vers : l'objet de ses prédilections fut Pfeffel. Ce La Fontaine de l'Allemagne, qu'il connut, lui offrit un volume de ses fables. Il en a mis un grand nombre en français, et quelques-unes ont été publiées dans le *Journal des Deux-Sèvres.* Elles ne manquent ni de naturel, ni de précision, ainsi qu'on en jugera par la suivante; la versification pourrait en être plus élégante, et quelques expressions, dont l'exactitude n'est pas très rigoureuse, ont été employées pour l'exigence de la rime. Ces défauts, dont la prose de Richou est exempte, se retrouvent dans la plupart de ses poésies :

LE VER LUISANT.

Dans un bosquet, un ver luisant,
A l'ombre d'un épais feuillage,
Un jour, sur le gazon naissant,
Plaça son petit ermitage.

Aussitôt un crapaud hideux,
Horreur de la nature entière!
Sortant de son marais fangeux,
Vint en rampant vers sa lumière,

Et se gonflant avec effort,
Au paisible et brillant insecte
Il lance sa liqueur infecte,
Et lui donne à l'instant la mort.

Hélas! que t'ai-je fait, barbare?
S'écria le ver, en mourant;
Parbleu! dit le monstre bizarre,
Pourquoi parais-tu si brillant?

Depuis Aristide, la jalousie n'a changé ni de langage ni d'instinct.

Ses fonctions et son goût pour la littérature ne l'éloignèrent pas d'études plus sérieuses ; il suivit les cours de droit à Strasbourg, et fut reçu avocat au parlement de Paris.

Diverses fonctions administratives qui lui furent confiées, pendant les premières années de la révolution, le signalèrent aux électeurs du département de l'Eure, où il fut nommé représentant à la Convention nationale. Sa conduite courageuse dans le procès de Louis XVI, pour lequel il vota la simple détention ; son énergique opposition aux attentats des 31 mai et 2 juin, le mirent en butte à la vengeance des monstres qui dominaient alors par la terreur ; il fut incarcéré le 3 octobre 1793, et resta quinze mois dans les prisons.

Après la chûte de ce pouvoir odieux, il fut élu au conseil des Anciens par les départemens de l'Alsace, qui avaient apprécié de nouveau sa droiture et sa modération pendant une mission qu'il y avait remplie en l'an III. Il prononça plusieurs discours parmi lesquels on a remarqué sa réponse à Dupont, de Nemours, qui s'était fait l'interprète des griefs ou plutôt de la cabale des imprimeurs contre l'imprimerie nationale, et la défense des paysans du Bas-Rhin qu'on voulait traiter comme émigrés, parce que les coalisés les avaient contraints de transporter leurs bagages au-delà du fleuve.

Proscrit par le Directoire pour avoir protesté contre la journée du 18 fructidor, il fut inscrit sur la liste des déportés à Cayenne, et ne dut sa radiation qu'à l'intervention de son collègue Dumon, du Calvados, qui le défendit à la séance de l'Odéon.

Dégoûté des affaires publiques, Richou termina sa carrière politique à la fin de l'an VII, et revint dans sa ville d'adoption dont il fut élu maire. Pendant vingt-deux ans, cette honorable magistrature lui a procuré les moyens d'être utile à ses administrés. Thouars lui doit la belle promenade qui occupe aujourd'hui l'ancien cimetière de Saint-Laon.

Comme avocat, Richou a publié plusieurs *Mémoires* pour des intérêts privés ; mais son véritable titre à la qualité d'homme de lettres est une histoire de l'empereur de Russie,

intitulée : *Anecdotes originales de Pierre-le-Grand, recueillies de la conversation de diverses personnes de distinction de Saint-Pétersbourg et de Moscou*, par M. de Stœlhin, membre de l'Académie impériale, traduit de l'allemand, Strasbourg, J.-Q. Treuttel, 1787, 1 vol. in 12.

Pendant son séjour dans cette capitale de l'Alsace, les instances du libraire, qui fut l'éditeur de ce livre, le décidèrent à poursuivre cette traduction d'un ouvrage inconnu alors, commencée par un anonyme, et qui contient une foule de détails intéressans. Il renferme en tout cent quinze anecdotes dont Richou déclare, dans sa préface, avoir traduit seulement quatre-vingts. A l'époque où ce recueil parut, la connaissance de la langue allemande était peu répandue en France. Il fut accueilli avec empressement par tous les lecteurs désireux de savoir les événemens de la vie d'un prince qui a acquis des droits légitimes à l'admiration des peuples.

Richou est mort à Thouars le 5 janvier 1839, entouré de l'estime de ses concitoyens et regretté de nombreux amis, qui oubliaient près de lui que la faulx du temps n'épargne ni le mérite, ni les vertus.

THIBAUDEAU (Antoine-René-Hyacinthe) naquit à Poitiers le 2 novembre 1737, et y fit toutes ses études. A cette époque, la capitale de notre Poitou renfermait de nombreux établissemens religieux où l'enfance puisait une forte instruction. L'esprit et le cœur y recevaient à la fois un développement intellectuel et moral. Les maîtres s'appliquaient surtout à former des hommes qui devinssent, plus tard, utiles à la patrie dans les carrières diverses qu'ils embrasseraient. La vieille et juste célébrité de notre Université s'était soutenue avec éclat et attirait la jeunesse non seulement de la province, mais des points les plus éloignés de la France, et même de l'étranger. Les parens trouvaient donc dans la ville des ressources qu'ils auraient vainement cherchées ailleurs pour l'éducation de leurs enfans. Le droit surtout y était enseigné par des maîtres d'une science éprouvée; Thibaudeau en suivit les cours avec succès et fut reçu avocat en

1760. Son goût seul l'eût porté vers le barreau, quand même sa famille n'y eut pas été attachée. Cette circonstance lui imposa de nouvelles obligations, et il s'appliqua, en redoublant d'ardeur et de travail, à soutenir la renommée que ses ancêtres lui avaient léguée. Ses plaidoiries ne tardèrent pas à étendre sa réputation et lui valurent la distinction d'être nommé membre du conseil supérieur établi en 1770. Une probité éprouvée et l'entente des affaires lui attirèrent la confiance d'un grand nombre de maisons nobles et religieuses, qui lui confièrent la gestion de leurs intérêts. La liberté de fouiller dans les cartulaires des monastères et dans les trésors des châteaux lui inspira sans doute la pensée de tirer de l'oubli une foule de documens curieux qui passaient sous ses regards investigateurs, et qu'il a préservés de la destruction en les publiant dans un ouvrage qui a établi sa réputation d'écrivain et d'historien. Ce livre, objet de longues recherches, et dont il a dû recueillir avec peine les matériaux, se ressent un peu des sources auxquelles il avait puisé et de la précipitation avec laquelle il le composa ; car, si l'on en croit une tradition de sa famille, il fut rédigé en entier pendant les vacances de 1781. L'année suivante, parut, en effet, l'*Abrégé de l'Histoire du Poitou*, 6 vol. in-12, Poitiers, 1782.

On peut lui reprocher plusieurs défauts majeurs ; des faits importans y sont omis, d'autres y sont présentés sous un aspect de partialité dont tout historien doit se dépouiller, pour imprimer de l'autorité à ses jugemens ; quoiqu'il en soit, et malgré ses imperfections, cet ouvrage était, lorsqu'il fut publié, et est demeuré le plus complet qui existe sur la contrée dont il fait bien connaître l'organisation intérieure et les divers établissemens. Il explique les phases diverses de leur élévation et de leur décadence, et entre dans des détails minutieux, mais dont le lecteur tire toujours quelque profit. Dans son introduction à l'*Ancien Poitou*, Dufour reconnaît que Thibaudeau est, à proprement parler, le seul écrivain qui ait traité particulièrement notre histoire, et qu'il a eu sur ses

prédécesseurs l'avantage incontestable d'être entré dans une carrière riche de monumens, dont il a su faire usage.

« Thibaudeau a écrit aux jours qui ont précédé et préparé la grande transformation politique que notre siècle a vu s'accomplir ; il a pu recueillir et reproduire, mieux qu'il ne serait possible de le faire maintenant, la physionomie du passé et les traits de cette vieille société qui allait expirer pour renaître sous d'autres formes. Son histoire est, comme une image saisie sur la face encore palpitante d'un mourant (1). »

Accueilli avec faveur par le public, ce livre souleva une attaque acerbe dans la forme, et généralement fondée relativement aux erreurs de faits. (V. l'art. d'Allard de la Resnière, p. 503 de ce volume.)

Les *Lettres critiques*, publiées en 1783-84, rectifient l'œuvre de notre historien et ont été jointes par extraits à la dernière édition, qui forme 3 vol. in-8°, Robin, Niort, 1839-40. Des notes nombreuses, tirées de Dufour, Michelet, Allard de la Resnière et Filleau, ou fournies par MM. Ch. Arnauld, Cardin, de la Fontenelle, A. Briquet, etc., complètent l'ouvrage de Thibaudeau. Mais le mérite incontestable de cette réimpression est encore rehaussé par une *Introduction*, qui contient l'esquisse statistique de l'ancien Poitou, et par une *Continuation* jusqu'en 1789. Ce complément embrasse le dix-huitième siècle auquel l'auteur s'était arrêté, et mène jusqu'à la révolution, qui a détruit les provinces pour les diviser en départemens et les mieux dominer, sous le joug de la centralisation politique et administrative.

Ces deux morceaux importans sont de M. H. de Sainte-Hermine, et ne laissent rien à désirer pour l'élégance du style et la justesse des vues dans l'appréciation des événemens.

Lorsque l'assemblée provinciale du Poitou fut réunie en 1787, Thibaudeau y fut nommé procureur-syndic du tiers-état. Ses études historiques, son habitude de rédaction, sa science de notre législation, le trouvèrent en mesure de se

(1) H. DE SAINTE-HERMINE, *Introduction à l'Histoire du Poitou.*

mêler activement à des travaux qui portent tous l'empreinte de l'esprit le plus progressif et le plus éclairé. Un discours qu'il prononça, dès le début de la session, sur les objets dont l'administration provinciale avait à s'occuper, obtint l'approbation de ses collègues; différens rapports qui lui furent confiés sur des questions importantes achevèrent de lui gagner l'estime des trois ordres. Il continua à se la concilier, lorsqu'il eut été élu, en 1789, député à l'Assemblée nationale. Là, il ne rechercha ni le bruit, ni la vogue qui s'y attache; mais travailleur assidu, il fit partie de plusieurs comités et se contenta d'y être utile en se distinguant par des pensées sages et profondes, des opinions modérées et un attachement sincère au gouvernement.

Après avoir accompli son mandat, Thibaudeau rentra au sein d'une famille nombreuse qu'il chérissait. Appelé à remplir les fonctions de procureur général syndic du département de la Vienne, il les exerça avec impartialité, fermeté et désintéressement.

Ces qualités devaient attirer sur sa tête la haine des scélérats que la Terreur imposa pour tyrans à la paisible capitale de notre province; l'infâme Piorry et ses ignobles acolytes (1)

(1) Voici leur portrait tracé par le représentant Piorry lui-même, dans une lettre du 13 nivôse an II :

« Planier ne doit pas être considéré d'après ce qu'il a fait, il y a vingt ans (il y a en note dans la lettre : Il avait enlevé une fille), il répondrait, avec raison, qu'il était, à cette époque, ce que nous ne sommes pas aujourd'hui; aussi nous ne devons pas considérer celui-là comme prêtre; mais comme un b..... fort utile pour faire marcher une révolution, parce qu'il a du caractère.

« Le prêtre Briquet est un homme faux et ambitieux; on ne se sert de lui que parce qu'il sait tout dire et tout faire pour servir sa vanité et ses projets.

« Malteste, prêtre, n'a pas rempli de fonctions lucratives. Quelle fut sa moralité? Il passait pour égrillard et turbulent; sa femme le corrigera.. » (Extrait des *Notes et Pièces recueillies par le Comité d'instruction publique de la Société populaire de Poitiers, pour être jointes au Procès-Verbal fait par le citoyen Chauvin, représentant du peuple.*)

le poursuivirent de leurs lâches vengeances ; mais n'osant pas braver l'inimitié d'un conventionnel, dont la filiale affection protégeait la victime qu'ils s'apprêtaient à immoler, ils se bornèrent à comprendre son nom sur une liste de proscription. Thibaudeau supporta l'exil avec calme, et revint au milieu de ses concitoyens aussitôt après la chûte de Robespierre.

Napoléon, investi du pouvoir suprême, le nomma successivement président du tribunal criminel, conseiller et président du tribunal d'appel de Poitiers.

Dès l'an X, il fut membre du Corps législatif et prit part à tous les travaux de cette célèbre assemblée ; il était près de quitter ses fonctions, lorsqu'un accident grave fut suivi d'une maladie dont il mourut, le 20 février 1813.

Thibaudeau avait reçu de l'empereur, en récompense de ses longs et loyaux services, la décoration de la Légion-d'Honneur, dans un temps où il fallait l'avoir vraiment méritée pour l'obtenir.

VILLIERS (Jacques-François de), d'une famille honorable, naquit à Saint-Maixent le 5 juin 1727. Il y fit ses premières études, les continua au collége des Oratoriens de Niort, et les termina à Poitiers. Il alla ensuite à Pont-à-Mousson suivre les cours de médecine, et y prit le bonnet de docteur qui lui fut également accordé par la Faculté de Paris, où il se fixa. Ses connaissances et ses talens le firent nommer successivement médecin des armées du roi et de l'école royale vétérinaire. Sa fécondité et son mérite ressortent de ses nombreux écrits, qui obtinrent le suffrage des praticiens et des érudits. Plusieurs *Articles de Chimie*, insérés dans les volumes V, VI et VII de l'Encyclopédie, commencèrent sa réputation, qu'il soutint et étendit en traduisant les *Aphorismes de Chirurgie* de Boerhaave, et les *Instituts de Chimie* de Cadet. Il composa aussi un *Catalogue* des pièces relatives aux contestations des médecins et des chirurgiens de la capitale.

Des ouvrages d'une étendue beaucoup plus grande et d'une importance plus considérable lui acquirent des droits réels

à la célébrité dont il jouit pendant sa vie, et lui assignent une place distinguée parmi les écrivains utiles. Ce sont :

1° *Elémens de Docimastique*, ou l'*Art des Essais de Cramer*, traduit du latin, Paris, 1755, 4 vol. in-12.

2° *Supplément au Mémoire sur le Seigle ergoté*, Paris, 1770, in-8°. C'est une suite aux Recherches de Vétillart.

3° *Méthode pour rappeler les Noyés à la vie*, broch. in-8°.

4° *Manuel secret et Analyse des Remèdes de Sutton pour l'Inoculation de la petite Vérole*, Paris, 1774, in 8°.

5° *La Médecine pratique de Londres*, traduit de l'anglais, Paris, in-8°.

Le docteur de Villiers a, en outre, laissé manuscrit un ouvrage sur la chimie qu'il a écrit en six langues différentes : grec, latin, français, allemand, espagnol et anglais. Cet œuvre polyglote est sans doute un léger tribut payé à la vanité. Le seul, peut-être, de tous les savans contemporains qui aurait pu rivaliser avec notre compatriote est Charles Nodier. Je me rappelle avoir vu un journal qu'il rédigeait en quatre langues vivantes. Il existe beaucoup de lexicographes habiles qui connaissent la valeur des mots de nombre d'idiomes; mais entre comprendre une langue et l'écrire, la distance est immense. La version demande un peu d'habitude et de bon sens; pour le thême, il faut un savoir approfondi des règles, sans lesquelles on tombe dans un jargon barbare et inintelligible. L'une pourtant est utile dans tous les temps pour lire les auteurs originaux ; l'autre servait surtout à une époque où notre dialecte n'était pas usité dans les hautes écoles pour l'enseignement des sciences. Aujourd'hui, pour le latin et le grec, c'est plus qu'une superfétation, c'est un anachronisme dont la routine universitaire est seule capable d'affronter le ridicule. Qui donc écrit et professe maintenant dans une langue autre que le français ?

On doit encore à ce médecin éclairé et ami de son pays, dont il ne négligea jamais les intérêts, une *Notice historique* développée *sur les Hôpitaux établis en Poitou*.

Le docteur de Villiers est mort à Paris en 1790.

Epilogue.

L'auteur de ces notices avait composé sur quelques écrivains du Poitou des biographies qui ont été publiées dans un journal de la province. Elles lui furent demandées par l'éditeur de Dreux-Duradier, pour être comprises dans une suite à la *Bibliothèque historique et critique*. Les hommes de lettres dont la coopération devait contribuer à cet ouvrage n'avaient rien écrit. Pour remplir ce vide, il fallait se mettre à l'œuvre. Le temps pressait : il importait de fournir de l'ouvrage à des ouvriers qui en manquaient. C'est dans ce but que les pages qui précèdent ont été rédigées sans préméditation, depuis l'avénement de la république.

Plus d'une imperfection aura sans doute échappé à l'écrivain; plus d'un jugement paraîtra hasardé sous la plume du critique. Le critique ne réclame pas l'indulgence; il a dit sans prévention et sans crainte ce qu'il pense, convaincu d'avance que son avis ne saurait être du goût de tout le monde; ses convictions politiques et religieuses sont connues depuis longtemps; il n'en change pas selon les circonstances; et, certes, ce n'est pas lorsqu'il peut y avoir un danger à les proclamer qu'il voudrait les renier, ni même les déguiser. Il s'est efforcé cependant d'être indulgent chaque fois que ce sentiment a pu s'accorder avec sa conscience. La tolérance pour les erreurs de la bonne foi est une vertu qu'il a été heureux de pratiquer; mais pallier le vice, excuser le crime, eut été, à ses yeux, une lâcheté et une honte.

Comme la précipitation n'est jamais une excuse, l'écrivain

reconnaît volontiers qu'il eut été plus sage de corriger son œuvre avant de la livrer à la publicité. Il passe condamnation sur ce point; mais le lecteur est prié de ne pas s'étonner si plusieurs hommes célèbres du Poitou ont été omis dans ce supplément. On a pensé qu'il était préférable de se taire sur des personnages, pour lesquels les renseignemens manquaient, que d'en parler d'une façon inexacte. Cette lacune pourra être comblée plus tard, au moyen de nouvelles recherches et avec le concours des familles, si le temps et les événemens le permettent.

Dreux-Duradier a oublié une foule d'auteurs qui avaient cessé de vivre en 1754, époque où s'arrête son livre. On ferait un ouvrage aussi volumineux que le sien de tous les noms qu'il a négligés. Les discussions religieuses qui ont été si animées dans nos contrées fourniraient seules matière à un grand nombre de pages, qui rappelleraient les controverses violentes de cette époque agitée, où l'ardeur était égale dans les deux camps.

Parmi les calvinistes, on peut citer Jean Clémenceau, ministre de l'église réformée de Poitiers, qui publia, en 1602, sa réponse au traité de Jean Portaix sur l'Eucharistie. La morale qu'il prêcha l'obligea de se retirer à Saint-Jean-d'Angély, afin d'éviter, par la fuite, le supplice qui l'attendait à Poitiers, où il fut pendu en effigie, au mois de mai 1614; — Gaultier, médecin à Niort, qui alla s'établir à Amsterdam, et publia, en 1714, sur les questions religieuses, divers écrits et un journal, qui sont tombés dans un juste oubli; — Jacques Croze de la Roche, né à Loudun, ministre de l'église réformée de Civray, qui fit paraître, en 1613, une réponse aux demandes adressées aux protestans par le P. Moquot.

Les autres pasteurs de la même religion, qui ont laissé des écrits, sont Louis de la Blachière, Jean Chauffepié, min. à Niort en 1603, et Pierre Bossalran, *ibid.*, en 1682; — Jean Carré et Paul Geslin, min. à Châtellerault en 1618; — N. Aubin, min. à Loudun en 1613; — Olivier Enguerran,

min. à Chef-Boutonne en 1606; — N. Desportes, min. à Bournizeaux en 1634; — Georges Tomson, min. à la Châtaigneraie en 1612; — Pierre Vallade, min. à Fontenay en 1608; — Isaac de Cuville, min. à Couhé en 1619; — Samuel Coloby, min. à Poitiers en 1629; — Marc Fossa, min. à Melle en 1622; — Guillaume Rivet, frère d'André, min. à Saint-Maixent en 1603, etc.

Ils eurent pour adversaires le P. Hache (François), capucin, né à Poitiers, qui publia, en 1666, un ouvrage latin, dans lequel il classa par ordre alphabétique les passages extraits de la bibliothèque des Saints Pères, dont un prédicateur peut tirer avantage; — Texier (Claude), jésuite, né en Poitou, qui employa quarante années à la prédication de l'évangile, et mourut provincial de son ordre, en Aquitaine, le 4 avril 1687; — Hubert, capucin, né à Thouars, à la fin du seizième siècle, qui a laissé la réputation d'un excellent prédicateur; — Boulenger (Jules-César), jésuite, né à Loudun, qui prêchait à Niort en 1595; — Le P. Valentin, capucin, auteur du *Flambeau de la Vérité*; — Le P. Binet (Isidore), dont il a été parlé dans cet ouvrage, etc.

La controverse n'a pas été l'unique sujet qui ait occupé le zèle et l'esprit des prêtres de notre province. Néanmoins, la plupart de leurs écrits se rattachent au ministère sacré qu'ils remplissaient.

Binet (Isidore), né à Niort en 1692, petit-neveu du célèbre capucin, entra dans le même ordre, surpassa, comme prédicateur, la réputation de son oncle, et a écrit un *Nouveau Voyage d'Italie*, où il traite surtout des missions; — Méausme (François), docteur en théologie et curé de Notre-Dame de Niort, composa un volume in-8°, imprimé dans cette ville en 1626, chez J. Moussat, sous ce titre : *La Royauté inviolable, contre les injustes armes des rebelles de ce temps*; il est relatif à la défaite de la flotte rochelaise et à la retraite de Soubise, en 1625; — Dom Rivet (Antoine), né à Confolens en 1683, fut un laborieux et savant bénédictin, qui conçut et exécuta la pensée de l'*Histoire littéraire de la France*; — Lelarge de

Lignac, né à Poitiers, au commencement du dix-huitième siècle, jésuite, puis oratorien, aussi savant naturaliste que grand métaphysicien, a publié plusieurs ouvrages pour combattre les erreurs d'Helvétius et de Buffon, et opposer le témoignage du sens intime et de l'expérience à la foi profane et ridicule des fatalistes modernes. Il acquit par ses écrits la réputation d'un profond penseur et d'un excellent philosophe (1). — L'abbé Martinet, curé de Chouppes, a composé une *Logique latine*, dégagée de toutes les questions oiseuses de l'école et réduite aux vrais principes du raisonnement, et l'abbé Charmet, chanoine d'Ingrande, les *Amusemens d'un Solitaire des bords de la Vienne*, mélange varié de morceaux de morale et de littérature. — On doit comprendre dans cette nomenclature le vénérable archevêque de Bordeaux, monseigneur D'Aviaud Dubois-de-Sanzay, né près de Thouars, en 1736, qui prononça, en 1774, dans la cathédrale de Poitiers, l'oraison funèbre de Louis XV, et se montra orateur aussi pur qu'élégant; — enfin, le respectable abbé Gibaud, professeur à la Faculté de droit de Poitiers, archéologue enthousiaste et chaleureux écrivain.

Parmi les hommes qui cherchèrent à éclairer l'humanité et à lui être utiles, on aurait encore à citer une foule de noms :

Cochon-Dupuy (Jean), médecin, né à Niort, en 1674, a composé plusieurs *Mémoires*, en français et en latin, sur diverses maladies et sur des opérations chirurgicales. — Poupart (Olivier), né à Saint-Maixent, dans le seizième siècle, y

(1) L'abbé de Lignac est auteur des ouvrages suivans : 1° *Possibilité de la présence corporelle de l'homme en plusieurs lieux*, in-12, 1754. 2° *Mémoire pour servir à commencer l'histoire des araignées aquatiques*, in-8°, 1748, in-12, 1799. 3° *Lettres à un Américain, sur l'histoire naturelle de M. de Buffon*, 9 vol. in-12, 1751-56. 4° *Le témoignage du sens intime et de l'expérience*, etc., 3 vol. in-12, 1760. 5° *Elémens de métaphysique, tirés de l'expérience*, in-12, 1753. 6° *Examen sérieux et comique du Livre de l'Esprit*, 2 vol. in-12, 1759. Il travaillait à exécuter le plan des preuves de la religion que Pascal avait conçu, quand la mort le surprit à Paris, en 1762.

exerça aussi la médecine avec célébrité et a laissé une traduction des *Aphorismes d'Hyppocrate*, imprimée à la Rochelle, en 1580, chez Pierre Hautain. — Bouchet de la Gétière (Fr.-Jean-Baptiste), inspecteur des haras de France, né à Niort, en 1737, a livré à l'appréciation du public des *Observations sur les différentes qualités du sol, relativement à la propagation des meilleures races de chevaux*, imprimées en 1798 ; — Le chevalier de la Coudraye, lieutenant de vaisseau, a réuni le fruit de vingt-cinq ans de remarques dans une *Théorie des Vents*, couronnée par l'Académie des sciences et belles-lettres de Dijon. On y reconnaît une étude approfondie de la nature de l'air et de cette foule d'agens insensibles qui lui impriment sans cesse leur action. — Bénoni Debrun, professeur de mathématiques à l'école communale de Niort, est auteur de quelques médiocres essais sur la science qu'il enseignait, appliquée à la logique, etc.

Comme historiens, on aurait dû mentionner Dumoustier de la Fond, qui, dans une *Histoire de Loudun*, où la vérité est observée et l'intérêt soutenu, a reproduit des détails curieux sur les synodes des protestans et sur les troubles qui agitèrent les premières années de la régence de Marie de Médicis ; — Le lieutenant-général Bonamy, né à Fontenay-le-Comte, qui a été dans la disgrâce de l'empereur Napoléon et qui se conduisit héroïquement dans l'attaque et la prise des redoutes de la Moskowa, où il fut laissé pour mort. On a de lui une relation estimée sur les *Marches*, *Positions et Succès* de l'armée française en Italie, sous les ordres de Championnet.

Enfin, les hommes politiques auraient fourni aussi leur contingent. On compte parmi eux Chasteau (Louis-Augustin), de

Il remplit avec succès plusieurs emplois que lui confia son ordre, dont il sortit vers la fin de sa vie. Pendant un voyage qu'il fit à Rome, Benoît XIV l'accueillit avec cette bonté et cette familiarité pleine de noblesse, que ce pape témoignait aux savans.

L'abbé de Lignac, appliqué spécialement à la métaphysique, suivit les principes de Malebranche et de Descartes.

Parthenay, qui a joué un certain rôle pendant la révolution, et a laissé une *Oraison funèbre de Mirabeau*, des *Discours* et *Mémoires*, broch. in-4°, imprimées à Niort, chez J.-B. Elies, en 1790 et 1791. — Agier (François-Marie), né à Saint-Maixent, l'un des rédacteurs du *Conservateur*, journal royaliste fondé par Châteaubriand, en 1817.

Cette longue liste, qu'il serait facile d'étendre davantage, prouve combien cette *Suite* à la *Bibliothèque historique et critique* est loin d'être complète ; elle témoigne aussi que l'auteur n'a pas la prétention d'avoir compris dans son travail toutes les illustrations littéraires du pays qui auraient droit d'y figurer. Pressé par l'imprimeur, lié par l'ordre alphabétique, il a fait ce qu'il a pu, au milieu des graves préoccupations qui assiégent notre existence sociale depuis quinze mois, et avec les faibles ressources que lui ont offertes les collections bibliographiques de la ville et l'obligeance de quelques amis.

. . . . *Faciant meliora potentes.*

Saint-Symphorien, 1er juin 1849.

FIN.



